This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue de l'Anjou

Maine-et-Loire (France) Conseil Général, Angers (France) Conseil Municipal

Digitized by Google

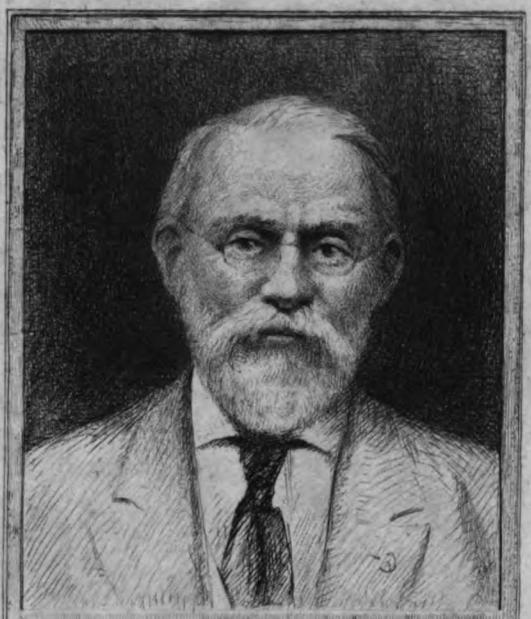

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-SEPTIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1903

Digitized by Google

Digitized by Google

M. LE COMTE DE MAILLÉ

Nous avions formé le projet de donner à la *Revue de l'Anjou* une esquisse de la vie si bien remplie de M. le comte de Maillé, sénateur, président du Conseil général de Maine-et-Loire, mort à Paris le 10 juin 1903.

En relisant les discours qui ont été prononcés sur son cercueil, soit à Paris, au moment de la cérémonie funèbre à la Madeleine, le 13 juin, soit à l'inhumation définitive à la Jumellière, le 1er septembre, soit à l'ouverture de la session du Conseil général, nous nous sommes convaincu que notre tâche était inutile et que rien ne pouvait mieux faire connaître ce grand homme de bien que les éloges successifs que nous reproduisons plus loin.

« L'hommage de ses adversaires, a dit M. Gain, s'est « confondu avec le nôtre, attestant que, même en poli- « tique, le succès ne prime pas l'honneur. » — B.

Discours de M. Fallières, président du Sénat, en annonçant le décès du comte de Maillé

MESSIEURS,

J'ai à vous faire part d'une triste nouvelle.

Nous venons de perdre un de nos respectés doyens, M. le comte de Maillé, qui s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-sept ans, après avoir parcouru, avec une rare distinction, une longue et brillante carrière.

Digitized by Google

Avant d'entrer dans la vie publique, il avait appartenu à l'armée. Issu d'une vieille famille de Touraine attachée par son passé à la monarchie légitime, il n'avait cru manquer à aucun de ses devoirs en prenant du service sous le drapeau de la Monarchie de Juillet. C'était bien, celui-là aussi, le drapeau de la France, et son patriotisme ne s'arrêta jamais, comme on le vit dans la suite, à considérer quelles étaient les mains qui pouvaient le tenir, dès qu'il s'agissait de la grandeur ou de la défense du pays.

M. de Maillé fit la plupart des campagnes d'Afrique : il y fut le compagnon de nos glorieux capitaines et sa belle conduite l'eût certainement fait arriver aux plus hauts grades, si des circonstances de famille ne l'eussent prématurément arraché à une carrière qu'il aimait et qu'il avait honorée.

Les malheurs de 1870 réveillèrent ses instincts de soldat. Malgré ses 54 ans, il mit vaillamment son épée au service de la patrie, et, dans l'armée de la Loire, à la tête d'un bataillon de mobilisés, il fut cité à l'ordre du jour et fait chevalier de la Légion d'honneur, pour avoir livré le combat victorieux de Monnaie.

M. de Maillé a apporté dans la vie publique les qualités qui avaient fait de lui, dans la vie privée, un irréprochable galant homme. Bon, généreux, intelligent, capable de dévouement et, s'il le fallait, de sacrifice, il s'appliquait en y réussissant, à corriger ce que son origine pouvait lui donner d'involontaire hauteur, par une bonne grâce parfaite, et, si on trouvait toujours en lui le royaliste irréductible, on l'aurait offensé si on l'eût pris pour un ennemi du progrès et de la liberté.

Il a siégé, sans interruption, dans nos Chambres depuis 1871 jusqu'à sa dernière heure. Il y a fait noble figure, dans les rangs de son parti. On y goûtait la fierté de son caractère, et on s'y inclinait volontiers devant ce modèle de fidélité, à toute épreuve, à des convictions qui furent l'honneur de sa vie et qu'il exprimait parfois avec une ardeur et une vivacité qui nous prouvaient que l'âge n'avait affaibli ni son cœur ni son esprit.

Nos collègues de la droite, touchés des avantages de son expérience et de la sagesse de ses conseils, lui avaient justement conféré la présidence de leur groupe. Il n'est aucun de nos collègues de la gauche qui n'ait eu pour ce

Digitized by Google

vieillard vénérable la respectueuse déférence à laquelle lui donnaient droit une vie sans reproche et une carrière si noblement remplie.

Discours de M. Merlet, sénateur, le jour des obsèques à Paris

MESSIEURS,

Il y a deux jours, avec sa haute autorité et dans le langage le plus élevé, M. le Président du Sénat rendait au comte de Maillé un juste tribut d'éloges qui a ému l'assemblée tout entière.

En prenant la parole à mon tour, je me sens profondément troublé par la crainte de rester au-dessous de ma tâche et par la pensée que je ne saurai peut-être pas louer dignement cette noble vie, que Dieu semble avoir prolongée pendant tant d'années, pour mieux nous montrer un grand exemple à suivre.

Vous tous, Messieurs, qui l'avez connu, qui lui avez donné votre affection, vous ses parents, vous ses amis, vous saurez suppléer avec votre cœur et vos pieux souvenirs à l'insuffisance de mon discours.

Le comte de Maillé de la Tour Landry appartenait à la plus ancienne noblesse de la Touraine et de l'Anjou, et sa famille eut l'insigne honneur de s'allier au grand Condé. N'est-ce pas ce glorieux souvenir qui, à l'heure des enthousiasmes de la jeunesse, hanta son esprit généreux, passionné pour la grandeur de la France, et décida de sa carrière ?

Admis en même temps à l'École Polytechnique et à Saint-Cyr, il opta pour Saint-Cyr, et reçut l'épaulette au lendemain du jour où nos vaillants soldats venaient de donner à la France l'Afrique, la plus belle de nos colonies. Mais la paix ne s'y était pas encore faite; la lutte avec les Arabes se poursuivait. Le comte de Maillé courut où le danger l'appelait; c'était pour lui le devoir, et il paya bravement de sa personne dans les combats qui nous assurèrent la possession de l'Algérie.

Digitized by Google

Quand il quitta l'armée pour s'allier à la noble femme qui, pendant plus d'un demi siècle, l'entoura d'une si touchante affection, il revint au pays d'Anjou, dans cette terre de la Jumellière qu'il se plaisait sans cesse à embellir, entouré de ses enfants, dont il était si fier, de ses fils qui demeurent pour continuer son nom et la tradition de ses vertus.

Survint l'année terrible, 1870, avec ses effroyables désastres, la France envahie, l'ennemi au cœur du pays, nos armées prisonnières.

Le comte de Maillé n'était plus jeune, il avait 54 ans; mais son cœur battait comme à 20 ans. Dans un sublime élan de patriotisme, s'arrachant au chevet d'un fils gravement malade, il partit avec les mobilisés de son voisinage. La Patrie l'appelait, il se donna à elle tout entier. Ses soldats improvisés, entraînés par la valeur de leur chef, animés par son exemple, firent bravement leur devoir et se signalèrent dans l'heureux combat de Monnaie.

La paix ramena le comte de Maillé à la Jumellière, au milieu de ses compagnons de guerre.

Sa plus douce joie — qui n'en a pas été le témoin en Anjou? — c'était de se souvenir avec eux de cette laborieuse campagne. Les acclamations dont ils saluaient leur ancien commandant étaient sa meilleure récompense. Quelle admiration ils avaient pour lui! Comme ils aimaient à rappeler les combats livrés sous ses ordres, la bravoure de leur chef poussée jusqu'à la témérité; son colonel à Monnaie, lui défendant de rester à découvert, sous le feu de l'ennemi qu'il bravait calme, impassible, montrant et disant à ses hommes que les balles prussiennes ne touchaient pas! Héroïque courage, souvenir inoubliable, impérissable dans notre pays d'Anjou.

En 1871, le noble dévouement dont venait de faire preuve le comte de Maillé le désigna, l'imposa plutôt au choix des électeurs; il fut nommé, comme par acclamation, député à l'Assemblée nationale. Étranger jusqu'alors à la politique, sur ce terrain nouveau, il se retrouva avec ses admirables qualités et son ardent patriotisme, s'associant à toutes les mesures qui tendaient au relèvement de la France. La modération de ses idées, la justesse de son esprit lui conquirent une grande autorité parmi ses collègues, et dans les

Digitized by Google

graves circonstances que rappelait naguère le vicomte de Meaux, il fut choisi par eux pour prendre part à ces négociations dont on espérait le salut du pays..., négociations hélas! sans lendemain.

Depuis 1871, le comte de Maillé n'a pas quitté le Parlement et, soit à la Chambre des députés, soit au Sénat, la loyauté de son caractère, la droiture qui inspirait toutes ses actions, sa fidélité inébranlable à sa foi politique lui conservèrent pendant trente-deux années l'estime et l'affection de ses collègues. Ils sont là nombreux, tristes et recueillis, autour de ce cercueil, apportant au cher défunt le suprême témoignage de leur sympathie.

Ce n'était pas seulement dans le Parlement que le comte de Maillé se dévouait à la chose publique.

Appelé au Conseil général de Maine-et-Loire, il en devint bientôt le président; sa grande équité, son impartialité, son urbanité, qui se traduisait toujours par le plus séduisant sourire, lui donnaient dans l'Assemblée départementale une autorité souveraine.

Voilà, Messieurs, à grands traits, ce que fut, dans la vie publique, celui auquel nous rendons les derniers devoirs.

L'homme privé, j'en appelle à tous ceux qui m'entourent, ils viendront dire avec moi que le comte de Maillé en avait les plus complètes et les plus séduisantes qualités : sa bienveillance, sa bonne grâce, la générosité de cœur de sa race, l'aménité de ses relations formaient, jusqu'à la perfection, un ensemble de mérites rares qui donnaient à son commerce le charme le plus attachant. Fidèle à son Dieu comme à son roi, il a trouvé dans ses croyances le guide de sa longue vie et le soutien de ses dernières heures.

Adieu, cher comte de Maillé, c'est un de vos plus dévoués collègues qui vient, au nom de tous, vous faire bien douloureusement le dernier salut. Puisse ma voix, si insuffisante qu'elle ait été pour retracer les traits de votre carrière si noblement remplie, porter du moins à vos proches mon respectueux hommage et la sincère expression des regrets, mais aussi des espoirs consolateurs qui vous accompagnent dans l'éternité

Digitized by Google

Discours de M. le général Faugeron, président d'âge du Conseil général

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans une douloureuse émotion que je me vois appelé par le triste privilège de l'âge à occuper pour quelques instants cette place où M. le comte Armand de Maillé, notre président aimé et respecté, a si longtemps dirigé vos travaux avec tant de dignité, de compétence et de talent.

Des voix plus autorisées et plus éloquentes que la mienne ont déjà rendu à sa mémoire l'hommage mérité par les services rendus à son pays, permettez-moi de croire que personne n'a entrepris cette tâche avec des sentiments plus sincères de profonde estime et de respectueux attachement pour l'homme de bien que nous avons perdu.

En 1859, je devenais, par héritage, propriétaire d'une métairie dans la commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine, voisine de la Jumellière. Deux familles exploitaient alors cette ferme, et ces deux familles avaient pour chefs deux vieillards vénérables, de plus de 80 ans. J'avais, quand l'occasion s'en présentait, grand plaisir à causer avec ces témoins d'un autre âge. C'est par eux que, pour la première fois, j'entendis parler de celui qu'ils n'appelaient jamais que *M. le Comte,* dont le caractère loyal et chevaleresque, l'accueil simple et toujours bienveillant, avaient, depuis longtemps, non moins que ses bienfaits, conquis, dans la région, l'affection et le respect de tous les braves gens qui l'approchaient.

Dans sa jeunesse, M. de Maillé avait porté l'épée comme la plupart de ses ancêtres. Admis à la fois, au concours, aux écoles Polytechnique et de Saint-Cyr, il avait opté pour cette dernière. Il y avait eu pour camarades Bourbaki et Trochu, restés jusqu'à la mort ses amis. Sorti de l'École dans les premiers, il avait choisi l'arme de la cavalerie et se trouvait en 1840 à Béziers, sous-lieutenant au 9e régiment de chasseurs, lorsqu'Abd-el-Kader, dénonçant le traité de

Digitized by Google

la Tafna, recommença contre nous, en Algérie, une guerre aussi acharnée que sanglante. Le jeune sous-lieutenant demanda aussitôt au Ministre la permission d'aller prendre part à cette rude campagne, et, dans sa bouillante ardeur, partit sans attendre la réponse. Attaché, en arrivant en Algérie, comme officier d'ordonnance, au maréchal de camp, comte de Dampierre, le jeune de Maillé prit une part glorieuse au rude combat d'El-Afroun, où il tua d'un coup de sabre un cavalier arabe, et au terrible assaut du col de Mouzaia, où 500 Français mordirent la poussière.

Sa brillante conduite, dans ces combats divers, lui mérita une proposition pour la croix. Mais, sur les entrefaites, on apprit que la permission demandée au Ministre avait été refusée et que l'ordre était arrivé d'arrêter comme déserteur le sous-lieutenant de Maillé. On pouvait dire, en effet, qu'il y avait eu désertion à l'ennemi. Mais quelle désertion! L'incident n'eut d'autre effet que d'arrêter la proposition pour la croix, que M. de Maillé ne devait obtenir qu'en 1870, également pour sa belle conduite devant l'ennemi, au combat de Monnaie.

Peu après, le comte de Maillé fut amené par des raisons de famille à donner sa démission d'officier, il se maria et vint habiter sa terre de la Jumellière, avec la noble femme qui devait être la mère de ses enfants et la fidèle compagne de toute sa vie; l'un et l'autre ne cessèrent plus de répandre autour d'eux les bienfaits.

Mais lorsqu'en 1870 la France vaincue et envahie fit appel au dévouement de tous ses enfants, malgré ses 54 ans, malgré sa nombreuse famille, le comte de Maillé se souvint qu'il était d'une race de soldats, qu'il avait lui même combattu déjà pour son pays en Algérie, il retrouva son sabre de sous-lieutenant de chasseurs et, appelé par la voix unanime des mobilisés des cantons de Vihiers et de Chemillé au commandement du 4e bataillon et de la 2e légion des mobilisés de Maine-et-Loire, il sut, à leur tête, retrouvant l'élan de sa jeunesse, se couvrir de gloire au combat de Monnaie, où le commandant Blavier, plus tard sénateur de Maine et-Loire, le capitaine Hiron, mon ami d'enfance, furent grièvement blessés à ses côtés.

La paix signée, près de cent mille suffrages remercièrent le comte de Maillé de sa belle conduite pendant la guerre en

Digitized by Google

l'envoyant siéger à l'Assemblée nationale, à Bordeaux d'abord, à Versailles ensuite.

C'est alors que, pour la première fois, j'eus l'honneur de le voir et de lui être présenté.

C'était vers le milieu d'avril 1871. Un dimanche, quelques membres de l'Assemblée nationale, ayant pour la plupart combattu pendant la guerre, eurent l'idée de venir jusqu'à l'origine des tranchées creusées devant le fort d'Issy, pour y apporter un encouragement et une preuve de sympathie aux soldats et aux officiers qui, rentrant presque tous de captivité, remplissaient alors le plus douloureux des devoirs pour rétablir l'ordre troublé par des Français égarés.

Le général de Rivière, commandant le génie du 2e corps de l'armée de Versailles, dont je faisais partie, nous présenta alors aux représentants, parmi lesquels se trouvait le comte de Maillé. Sa tournure martiale, sa physionomie énergique, intelligente et fine, concordait si admirablement avec tout ce que je savais de lui que je conservai, de cette première rencontre, la plus vive impression, jusqu'au jour où, admis au cadre de réserve, j'eus l'occasion de revoir en Anjou M. de Maillé et, bientôt, après, l'honneur de siéger, sous sa présidence, avec vous, Messieurs, au Conseil général de Maine-et-Loire.

Vous savez tous quel rôle il a joué dans nos Assemblées nationales, quelle auréole de respect et d'estime y avaient faite à ses cheveux blancs la loyauté de son caractère, la fermeté et l'indépendance de sa parole, l'inébranlable fidélité de ses convictions politiques et religieuses.

On a su, plus tard, avec quelle noblesse et quelle énergie, faisant taire ses sentiments intimes et des traditions de famille devant la conviction réfléchie qui lui avait fait discerner les véritables intérêts de la Patrie, il plaida, dans des circonstances mémorables, la cause du Drapeau tricolore, sous les plis duquel il avait glorieusement combattu en 1840 et en 1870, drapeau que les désastres récents devaient rendre d'autant plus cher à ceux qui l'avaient inutilement mais courageusement défendu.

Je ne veux pas, Messieurs, insister davantage. Votre estime, votre respect, votre affection ont été le cortège mérité des dernières années de cette belle vie.

Je ne veux que m'incliner, pour un dernier hommage,

Digitized by Google

devant ce noble caractère et cette carrière d'une si admirable unité, devant le gentilhomme accompli, le chrétien fervent et convaincu, le soldat sans peur et sans reproche dont le digne fils siège aujourd'hui, pour la première fois, parmi nous.

Discours de M. Grignon, président élu du Conseil général

MESSIEURS,

En prenant place au fauteuil de la présidence, où votre confiance vient de m'appeler à siéger, ma première pensée va vers celui qui l'occupa pendant si longtemps avec tant de distinction.

Notre ancien et dévoué président, M. le comte de Maillé, n'est plus, et l'Anjou tout entier est encore sous l'impression d'une telle perte. Comment ne la ressentirions-nous pas tout particulièrement ici ?

Des voix éloquentes ont retracé la vie si bien remplie de ce grand homme d'honneur et de bien. Il me semble donc qu'il convient surtout aujourd'hui de faire ressortir le sens d'une si belle existence et de m'attacher plus spécialement à louer les éminents services rendus au département par notre ancien président.

Le comte de Maillé était de ceux qui pensent que la richesse est comme une fonction sociale et que la corrélation de la fortune se trouve dans le sacrifice. N'est-ce pas, en effet, dans le dévouement et le sacrifice qu'il faut rechercher le mobile de toutes ses actions et n'a-t-il pas consacré entièrement sa vie au service de son pays ainsi que de ses concitoyens ?

Sa générosité était inépuisable. Les misères humaines trouvaient toujours le chemin de son cœur et c'est avec une bonne grâce incomparable qu'il savait les soulager. Les œuvres qui tendent à améliorer la condition des travailleurs étaient également l'objet de ses plus vives préoccupations. Quant à ses commettants, aucun d'eux n'ignore avec quel empressement, quelle affabilité il mettait à leur disposition la légitime influence qu'il tenait de sa haute situation.

Digitized by Google

M. le général Faugeron vient de vous rappeler quelle fut son héroïque conduite en 1870 et comment, à l'âge de 54 ans, il quitta sans hésitation son foyer familial et ressaisit son épée pour défendre cette autre grande famille : la Patrie !

Plus tard, c'est dans la politique qu'il trouva l'emploi de son intelligence et de son activité. Hélas ! sur ce champ, trop souvent stérile, de grandes déceptions l'attendaient.

Élu député en 1871, après la guerre, il occupa de suite une place importante à l'Assemblée nationale où il coopéra heureusement au relèvement de la France, mais il eut la douleur de voir rester infructueux les efforts qu'il tenta pour rétablir la Monarchie qu'il considérait comme devant former le couronnement de l'œuvre accomplie. Élu sénateur en 1896, il assista à l'élaboration de lois qui froissaient sa conscience et eut le regret de les voir votées malgré ses protestations.

Parmi nous, Messieurs, aucune déception ne devait l'atteindre. Au bout de peu d'années, en effet, il devint le chef incontesté du parti conservateur dans notre département où son libéralisme de bon aloi et sa sagesse surent toujours faire régner la concorde.

Nommé conseiller général en 1871 par les électeurs du canton de Chemillé, il fut appelé dès la première session à la vice-présidence de l'assemblée départementale, puis élu président en 1884, après la mort du regretté comte de Civrac. Depuis, c'est à l'unanimité des suffrages qu'il fut toujours réélu à ces fonctions.

C'est dire en quelle respectueuse estime le tenaient ses collègues. Aussi bien, un courant d'affectueuse sympathie s'était promptement établi entre le Conseil général et son président. Le comte de Maillé, en effet, aimait à présider nos séances, son assiduité y était constante, et, de notre côté, nous étions fiers d'être présidés par lui.

C'est avec un grand charme qu'il exerçait une autorité que sa loyauté et son impartialité rendaient si haute. Sa bienveillance et sa courtoisie tempéraient toujours les élans d'une vivacité native ; aussi est-ce avec une véritable déférence que nous recevions ses admonestations, quand il lui semblait que les discussions s'égaraient ou se prolongeaient

Digitized by Google

trop longtemps. Homme d'action avant tout, M. de Maillé prisait peu, en effet, les longs discours.

Mais il convient, Messieurs, de rappeler les œuvres qui se sont accomplies, avec son actif concours, sous sa présidence :

L'extension et le perfectionnement de ce vaste réseau vicinal qui, au dire de nos voisins, est un des mieux entretenus de la région ; la création des chemins de fer d'intérêt local, appelés à desservir les contrées privées de voies ferrées et surtout des lignes de la rive gauche de la Loire, lorsqu'il fut reconnu que l'État se refusait à les construire, malgré leur importance; les améliorations apportées à nos divers services et à nos établissements départementaux, notamment à l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes qui l'intéressait tout particulièrement et qu'il visitait en détail chaque année.

Enfin, vous savez tous avec quelle ardeur toujours juvénile, avec quelle énergie, en toutes circonstances et tout récemment encore, il sut maintenir les prérogatives du Conseil général, défendre la liberté de conscience, celle de l'enseignement à tous les degrés et par cela même les droits des pères de famille. Les procès-verbaux de nos sessions ne témoignent-ils pas de ses généreux efforts en faveur de libertés qui nous sont chères ?

Hélas ! Messieurs, qui de vous, en ce moment, n'évoque en son souvenir l'image de ce beau vieillard siégeant à ce bureau? Qui n'a, pour ainsi dire, devant les yeux cette noble tête, ceinte d'une auréole de cheveux blancs, aux reflets d'argent, cette mâle figure toujours animée d'un regard si vif, si pénétrant, d'un sourire si fin et si bienveillant, cette physionomie, enfin, sur laquelle venaient se réfléchir, comme en un rayonnement, tous les généreux sentiments d'une âme d'élite ?

Inoubliable vision, Messieurs ! Comment n'en conserverions-nous pas fidèlement le souvenir ? Mais plus précieusement encore nous garderons la mémoire des mérites et des vertus de notre ancien Président. — Qu'il me soit permis d'en donner l'assurance à sa noble famille et d'être, auprès d'elle, l'interpète de vos profonds regrets.

Nous formons le vœu qu'elle trouve des motifs d'adoucissement à sa douleur dans cette pensée que son chef respecté a lutté jusqu'à la fin de sa vie pour Dieu et la Patrie. —

Digitized by Google

En lui épargnant les défaillances physiques et morales qui font le plus souvent cortège à la vieillesse, Dieu a voulu réserver à ce vrai chrétien, à ce vaillant gentilhomme la mort qui convenait à sa condition. — Ne l'a-t-il pas appelé à lui en plein combat ?

Discours de M. le comte de la Bourdonnaye, député, aux obsèques définitives du comte de Maillé à la Jumellière

MESSIEURS,

Après tant de voix éloquentes qui, depuis le jour où M. le comte de Maillé nous a quittés, ont payé, à la mémoire vénérée de ce grand homme de bien, le tribut de souvenirs et d'hommages qu'inspirait une trop juste douleur, j'aurais pu garder le silence, si je n'avais à remplir un devoir, celui de dire, au nom de cette population du pays choletais, au milieu de laquelle il a vécu si longtemps, notre chagrin et nos regrets. La carrière sociale et politique de M. de Maillé, si pleine, si digne, si brillante, a été retracée, dans un très beau langage, empreint d'une même émotion, par les hommes qui ont le mieux connu et qui pouvaient le mieux apprécier la grande place qu'a tenue, dans le pays, dans les assemblées, parmi nous, ce fidèle serviteur de Dieu et de la Patrie. Ma tâche, Messieurs, pourrait paraître plus modeste, elle serait pourtant aussi féconde en enseignements, et, en même temps, plus difficile si j'entreprenais de vous redire les cinquante années que M. de Maillé a vécues à la Jumellière.

A vous, qu'il avait vu naître et grandir, à vous, ses chers amis qu'il visitait sans cesse dans vos maisons et dans vos champs, je pourrais rappeler l'affection qu'il vous portait, sa cordialité, la simplicité de son accueil ; je dirais comme il aimait cette terre de Vendée, dont il comprenait si bien le charme, comme il en goûtait et respirait les traditions et les usages, et comme il était heureux de l'universelle sympathie dont il se sentait entouré ; mais parviendrais-je à rendre le sentiment de pieux souvenirs qui est au cœur de chacun de vous? On ne raconte pas une vie où chaque jour fut marqué par un bienfait, mais on peut la résumer d'un

Digitized by Google

mot : il fut bon pour tous et toujours. Il eut, toujours et jusqu'à la fin, le cœur prêt à s'ouvrir à toutes les infortunes, l'esprit de bienveillance auquel personne ne s'est adressé en vain, et cette affabilité charmante, et cette séduisante bonne grâce, qui est un don de Dieu, et presque une vertu, lorsqu'elle vient seconder l'intelligence politique, pour cimenter, entre toutes les forces d'un pays, l'union à laquelle M. de Maillé a constamment travaillé, qu'il s'applaudissait de voir si parfaite, et qu'il proclamerait, aujourd'hui plus que jamais, indispensable.

C'est une consolation pour nous qui avons suivi, comme pas à pas, cette existence remplie de bienfaits, pour nous qui fûmes ses collègues au Conseil général, à la Chambre et au Sénat, de pouvoir, dans un dernier hommage, fixer le souvenir de tant et de si grands services, et c'est, pour moi, un grand honneur d'avoir pu réclamer le droit de parler aujourd'hui en votre nom, Vendéens qui m'écoutez, pour dire que M. de Maillé eut toute notre affection, toute notre confiance et aussi notre vénération dans une belle et alerte vieillesse qui, laissant son cœur aussi chaud et son esprit toujours jeune, avait ajouté, à tant de mérites, l'expérience dont il nous faisait profiter.

Sa vie fut toute de dévouement; rien ne lui coûta pour servir son pays, et quand, en 1870, la guerre appela, à la défense de la Patrie, tous ceux qui pouvaient porter les armes, quand M. de Maillé qui, déjà, n'était plus jeune, prit le commandement des mobilisés de la contrée, ce fut la forme sublime d'un dévouement qui allait jusqu'au sacrifice de sa vie. En reprenant son épée, M. de Maillé fut admiré de tous, mais il n'étonna personne! Avec lui, mes amis, vous avez eu de la gloire, car, avec lui, vous avez été braves ; et lorsque votre chef reçut, pour sa conduite héroïque, la récompense si bien gagnée, vous avez eu votre part de l'honneur; ce fut, depuis ce jour, pour chacun de vous, un droit glorieux de pouvoir dire : « J'étais à Monnaie, avec M. de Maillé. »

Le pays lui prouva sa gratitude, en l'acclamant, au lendemain de la paix, comme député. Jusqu'à sa mort, il ne devait pas quitter les assemblées, où chaque jour lui donnait un droit de plus à notre confiance ; elle ne se démentit jamais. Il la mérite toujours. Au culte de la Patrie,

Digitized by Google

il fut toujours fidèle, fidèle aussi aux deux grandes causes dont, pour cette âme si française, le triomphe apparaissait comme nécessaire à la paix sociale et à la grandeur du pays; catholique et royaliste, il voua à l'Église l'ardeur d'une foi vive et agissante, à la Monarchie un attachement fait à tous les sacrifices, avec une droiture, un loyalisme exempts de tout autre pensée que l'intérêt de la France.

Je m'arrête, Messieurs; ma parole, insuffisante à louer dignement celui que nous pleurons, veut se borner à lui apporter, au nom de tous, le respectueux témoignage de notre profonde reconnaissance et de notre impérissable souvenir; que ce souvenir nous reste, comme un exemple et un enseignement, souvenir d'une vie toute entière consacrée au Pays, d'une mort qui fut celle d'un grand chrétien.

M. de Maillé n'est plus; mais il laisse à sa noble veuve la tradition du bien qu'ensemble ils ont fait pendant tant d'années; à ses enfants, il a montré comment on sert la France, comment on crée, entre les fières populations de la Vendée et une grande famille, des liens indestructibles. Ces traditions ne périront pas, elles dureront pour le bonheur et la consolation du Pays.

Messieurs, pour cette famille privée de son chef, c'est à Dieu qu'il faut demander la consolation; il n'en est pas d'humaine, mais si un peu d'adoucissement pouvait lui venir de nous, elle le trouverait dans la certitude que, devant la tombe de l'homme que nous avons tant aimé, son immense douleur est comprise et partagée.

Discours de M. le comte de Blois, sénateur, au nom des Combattants et des Vétérans de 1870-71

MESSIEURS,

C'est au soldat que les combattants de 1870 viennent rendre ici un dernier et pieux hommage.

Lorsqu'il y a trente-trois ans, jour pour jour, un désastre sans précédent mit aux mains de l'ennemi la première de nos armées, avec ses drapeaux et son matériel de guerre, un cri de douleur et de rage s'éleva de la France entière,

Digitized by Google

surtout de cette Vendée militaire dont le patriotisme et la vaillance furent, en tous temps, à la hauteur des plus rudes sacrifices. La longue liste de nos morts, dans une campagne de cinq mois, en fournit la triste preuve.

Homme de guerre par tempérament et par tradition, le comte Armand de Maillé ne pouvait rester spectateur inerte de la lutte suprême où l'indépendance de son pays était en jeu.

Il reprit cette épée noblement portée sur les champs de bataille d'Afrique, à côté de ses camarades d'école dont les noms légendaires, confirmés par les faits d'armes de Crimée et d'Italie, nous avaient, au début de la campagne, donné le vain espoir de nouveaux triomphes.

Il la reprit avec bonheur, car c'était l'attrait de son caractère et de son cœur, mais à ce sentiment vint s'en ajouter un autre, plus touchant et plus grave.

En quittant cet incomparable foyer où tant de tendresses et d'inquiétudes paternelles auraient pu le retenir, une préoccupation chez lui domina les autres. Il devait transporter ses devoirs de chef de famille de la Jumellière au bataillon de Cholet, et, pour quatre enfants qu'il laissait au logis, il allait en trouver deux mille à la seconde légion de mobilisés de Maine-et-Loire.

Aussi son rôle dans les combats de Monnaie et de Clefs n'est-il pas celui du lieutenant d'Afrique. Dans l'engagement d'El-Afroun, comme à l'assaut du col de Mouzaïa, c'est l'officier avide de gloire qui charge l'ennemi avec sa fougue native et l'insouciance du jeune âge; à Monnaie, c'est le père de famille, c'est le vrai chef vendéen qui tempère l'ardeur de son sang pour veiller sur la vie de ses hommes dont beaucoup, comme lui, ont laissé derrière eux femme et enfants.

Il sait qu'il répond d'eux doublement : qu'il doit à la Vendée des soldats dignes d'elle, à leur famille de ne les engager qu'à bon escient. — Vous n'allez pas avoir peur au moins, les gars? dit-il quand les hulans de Poméranie fondent sur sa petite troupe. — Non, mon commandant, tant que vous serez avec nous.

C'est bien là, n'est-ce pas, le cri de confiance d'enfants qui se tournent vers leur père, vers celui qui représente, à l'heure critique, le foyer qu'ils ont quitté, les êtres chers qui pleurent leur absence.

Digitized by Google

Ce trait, Messieurs, résume à merveille la physionomie propre à nos régiments de mobiles et de mobilisés. D'un côté, la confiance dans le chef, de l'autre, la sollicitude de tous les instants du chef envers le soldat, sollicitude qui a créé, entre nous tous, ce lien étroit que rien ne saurait rompre, pas même la mort.

Aussi, la seconde phase de sa vie militaire avait-elle laissé chez le comte de Maillé d'ineffaçables souvenirs qu'il aimait à rappeler jusque dans les milieux parlementaires.

Il y a peu de mois, lors de la discussion militaire, loi d'airain, disait-il, qui prépare à ceux qui l'ont accueillie avec tant d'enthousiasme d'amères déceptions, il ne cessait, appuyé sur la double expérience de ses campagnes d'Afrique et de France, de préconiser l'armée de carrière, l'armée de rengagés, permettant, par sa forte constitution et la solidité de ses cadres, de restreindre à *une année* la durée du service et d'alléger ainsi les charges qui pèsent sur vous tous.

A l'appui de sa thèse, il citait ce régiment des Volontaires de l'Ouest où tant d'Angevins se sont distingués ; son premier engagement dans la forêt d'Orléans ; l'étonnement des Prussiens en apprenant que deux compagnies seulement avaient tenu tête à une division allemande ; sa charge immortelle au soir de la bataille de Loigny.

Il rappelait surtout avec orgueil la parole d'un chef prussien à l'héroïque capitaine Chaboisseau, emmené prisonnier dans des circonstances dont les mobilisés de la 2e légion ont gardé la mémoire :

« — Vous aviez donc tout un corps d'armée avec vous, demandait cet officier supérieur, pour nous tenir aussi longtemps en échec ? »

Et le capitaine de répondre :

« Nous étions quatre mille au plus et sans artillerie. »

Mais, pour arriver à composer cette armée d'élite, gage de l'indépendance du pays, le comte de Maillé voulait que, bien avant l'engagement volontaire, avant l'appel sous les drapeaux, le cœur et l'intelligence de l'enfant fussent élevés de bonne heure vers l'idéal militaire; que, sans cesse on lui en rappelât la grandeur en exaltant l'esprit de discipline et de dévouement, en lui montrant ce drapeau, pour lequel tant de braves ont donné leur sang et leur vie.

Digitized by Google

C'est pourquoi il avait applaudi à la formation de vos sections de Vétérans et des groupes de Combattants de 1870. Entré l'un des premiers dans nos rangs, il aimait à paraître dans nos réunions et montrait avec joie, auprès de la croix conquise à Monnaie, — après s'être, au rapport du général Pisani, conduit comme un Bayard, — le diplôme de vétéran qu'il tenait de vous, mes chers camarades.

Aussi, par un sentiment dont vous apprécierez la délicatesse, ses fils ont-ils voulu que vos drapeaux entourassent son cercueil avant de reposer dans cette terre vendéenne où ses glorieuses cendres vont retrouver celles des héros et des vaillants qui furent vos pères.

Stetit unda fluens, dit sa fière devise :

Le sang qui coule s'est tenu debout.

Comme elle a raison, la vieille devise !

Non, le sang qui coule sur les champs de bataille n'est pas bu inutilement par le sol ; il se mêle à l'argile, il permet de la pétrir ; il l'anime pour le jour de la lutte ; il forme, à travers les âges, les familles héréditaires de soldats, dans la plus humble comme dans la plus haute des conditions ; il les unit entre elles dans le sacrifice et dans la mort et c'est lui qui a cimenté, qui cimentera encore notre unité nationale.

Nul n'était plus pénétré de ces idées, nul ne les a mieux servies que le grand homme de bien dont nous saluons les restes vénérés, que ce preux dont l'âme d'élite a paru devant Dieu entourée des mérites qu'a couronnés déjà, nous en avons l'espérance, son infaillible justice.

Discours de M. Gain, bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Angers, capitaine à la 3e Légion des Mobilisés de Maine-et-Loire

Messieurs,

M. le comte de Maillé a donné pendant sa vie les plus nobles exemples ; sa mort nous laisse la plus consolante leçon.

Au milieu des temps troublés qu'il a traversés, malgré les luttes ardentes auxquelles il a pris part, la paix s'est faite sur son nom.

Digitized by Google

L'hommage des adversaires qu'il a loyalement combattus s'est confondu avec le nôtre, attestant que, même en politique, le succès ne prime pas l'honneur.

M. de Maillé a débuté dans la vie publique au lendemain de la guerre la plus douloureuse que la France ait subie. Volontaire de 54 ans, il en avait recherché les dangers et les épreuves et sa première élection fut une patriotique récompense.

Il se plaisait à ce souvenir, et je vous demande la permission de le rappeler dans ce pays où tant de braves gens ont été témoins de sa vaillance.

Six semaines seulement avaient été consacrées à l'organisation des mobilisés de Maine-et-Loire, lorsque, le 15 décembre 1870, ils quittaient leurs cantonnements, pour aller en avant de la ville de Tours faire face à l'ennemi.

Soldats improvisés, pourvus d'un armement vieilli, ils avaient à combattre une armée victorieuse ; quelques-uns seulement de leurs officiers avaient pratiqué les devoirs de la vie militaire.

M. le comte de Maillé était de ceux-là. Au début d'une carrière trop vite interrompue, il avait donné la mesure de son courage dans ces guerres d'Afrique où s'était rajeunie la gloire de notre drapeau.

Ses hommes le savaient et ils avaient foi en lui. Ils avaient éprouvé sa bonté ; ils admirèrent bientôt sa bravoure, à laquelle se mêlait, suivant nos vieilles traditions, cette belle humeur française qui met un charme aux plus rudes sacrifices.

Le 20 décembre, la seconde et la troisième légion des mobilisés de Maine-et-Loire, commandée par deux vaillants officiers de l'armée d'Italie, Messieurs les colonels Tessié de la Motte et Bonneville, se rencontraient à Monnaie avec une division prussienne.

Lutte inégale, où elles apportaient l'inexpérience et la généreuse ardeur d'un premier combat. Les péripéties de la journée sont restées fixées dans la mémoire de ceux qui s'y trouvaient engagés.

Je vois encore le comte de Maillé, passant gaiement, sous les balles, la voie ferrée qui partageait le champ de bataille, entraînant son bataillon à l'attaque du bois où les Alle-

Digitized by Google

mands s'étaient retranchés, maintenant ses lignes jusqu'à l'heure où, devant les forces supérieures qui cherchaient à les tourner, il dut obéir à un ordre de retraite.

Nos légions avaient montré qu'elles étaient d'Anjou et de Vendée. Leur retraite avait été un instant inquiétée par les charges répétées des cavaliers ennemis. Mais la plupart étaient tombés sous les balles françaises : les autres étaient nos prisonniers, et, dans les rangs de notre jeune troupe, il passa comme un frisson de victoire.

La campagne continua. Ramenées à la limite du département de Maine-et-Loire, et après quelques combats livrés aux environs de Baugé, nos légions eurent la consolation de préserver leur pays de l'invasion et de l'occupation allemandes.

C'est à ces événements, auxquels M. de Maillé avait pris une part glorieuse, qu'il dut le premier hommage de la reconnaissance publique.

Pendant plus de trente années, elle lui est demeurée fidèle ; et il s'est montré supérieur à tous les honneurs qui lui ont été rendus.

Il a été aimé pour la distinction de son esprit, pour sa bienveillante courtoisie, pour la droiture de son caractère, pour le libéralisme et la fidélité de ses convictions politiques, pour son inépuisable charité. Il a rempli avec une autorité respectée tous les devoirs que sa haute situation lui imposait, et aux derniers jours que Dieu lui donna, après avoir arrêté son regard sur cette famille dont les générations grandissantes avaient honoré sa vieillesse, il a pu l'élever, reconnaissant et tranquille, vers celui dont la main clémente avait béni sa vie et ses enfants.

Après tant d'éloges plus autorisés que le mien, j'apporte à ceux qui le pleurent, non des consolations que la foi chrétienne peut seule inspirer, mais le simple témoignage de ceux qui ont admiré la belle vie de M. le comte de Maillé et qui garderont fidèlement le respect de sa mémoire.

Digitized by Google

Discours de M. Aguilé, au nom des Combattants de Cholet

MESSIEURS,

Une voix plus autorisée que la mienne devait se faire entendre ici, au nom de notre Société patriotique; mais notre président, empêché par un deuil, m'a chargé de le remplacer en cette circonstance.

M. Augereau aurait pu relater les faits dont il a été le témoin sous le commandement de M. le comte de Maillé, et cela eût permis à un certain nombre d'entre vous de revivre par la pensée en ces temps où le chef que nous pleurons montrait sa foi, sa vaillance et son amour de la Patrie.

Foi, vaillance, amour de la Patrie!

Quoique n'ayant pas eu l'honneur de combattre dans les rangs du bataillon qu'il commandait, j'ai appris que M. le comte de Maillé possédait ces trois qualités au suprême degré.

Sa vie n'a été qu'un éloquent acte de foi. Sa vaillance a été reconnue et célébrée sous toutes ses formes, et son amour de la Patrie ne lui a-t il pas fait tout quitter et risquer maintes fois sa vie pour la défendre.

En outre de ces trois qualités, qui font toujours des héros, M. le comte de Maillé en possédait bien d'autres.

En effet, qui n'a admiré en ce robuste vieillard son caractère chevaleresque, son aménité et son grand plaisir à faire le bien!

Aussi, dans nos réunions, où il aimait à venir malgré son grand âge, était-il entouré d'une estime générale et d'une affection profonde.

On écoutait religieusement ses discours, et des larmes perlaient des yeux lorsque, dans des phrases pathétiques comme son cœur savaient en formuler, il retracait certains épisodes de la guerre néfaste et envoyait aux victimes le témoignage de son respect et l'hommage de son souvenir. Il nous appelait ses chers camarades, nom bien approprié entre ceux qui, selon les endroits où ils étaient incorporés, se battaient sous le même drapeau pour le même idéal.

Digitized by Google

COMMANDANT,

Vous nous avez quitté et votre mort jette un grand deuil sur tous ceux qui vous ont connu. Vos compagnons d'armes, surtout, se souviendront de vos exemples et de votre bonté.

L'Union patriotique des combattants de 1870-71, à laquelle vous étiez si dévoué, continuera à tenir haut et ferme le drapeau devant les plis duquel nos âmes ont tressailli souvent de joie et d'espérance.

Là-haut, nous n'en doutons point, vous vous souviendrez encore de vos chers camarades et intercéderez pour eux.

Discours de M. Pineau, capitaine à la 2e Légion de Maine-et-Loire

CHER ET REGRETTÉ COMMANDANT,

Au nom des derniers mobilisés du 4e bataillon de la 2e légion de Maine-et Loire, qu'il soit permis à votre ancien et dévoué capitaine de la 2e compagnie, l'un des trois officiers survivants, ici présents, parmi ceux qui vous accompagnaient au combat de Monnaie, de venir vous apporter le dernier témoignage de la vive reconnaissance de tous nos camarades. Vous n'étiez pas seulement notre brave et vaillant commandant; vous étiez surtout pour nous un père, et, combien de fois l'avez vous prouvé, j'en suis le témoin, pendant cette terrible guerre de 1870-71, où nous étions sous vos ordres.

Adieu donc, mon cher commandant, que dis-je, ce n'est pas adieu, mais au revoir.

Si nous suivons vos exemples, si nous marchons sur vos traces, vous qui, en Afrique, comme en France, avez si loyalement servi votre Patrie, notre chère France que vous aimiez tant, nous devons nous revoir dans cette autre Patrie, qu'aujourd'hui l'on cherche à mépriser; dans cette Patrie où vous êtes rendu; où les vrais amis, les vieux camarades et les braves se retrouvent pour ne plus jamais se séparer.

Puissent ces faibles paroles, sorties du plus profond de mon cœur, adoucir l'immense douleur de votre vénérée

Digitized by Google

compagne, Madame la comtesse de Maillé, et de toute votre famille, douleur à laquelle je prends une bien large part.

Mon cher commandant, il nous reste une grande consolation dans votre dévoué fils, M. le duc de Plaisance. Déjà, il vous remplace comme maire de cette brave commune de la Jumellière, il vous remplace au Conseil général, et bientôt nous l'enverrons à la Chambre des députés prendre la place que vous avez si dignement remplie pendant vingt-cinq ans.

Vous pouvez compter, Monsieur le duc, que nous reporterons sur vous l'estime, l'affection et le dévouement que nous avions pour votre vénéré pére.

Au revoir donc, cher commandant, au revoir regretté sénateur, comte de Maillé.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

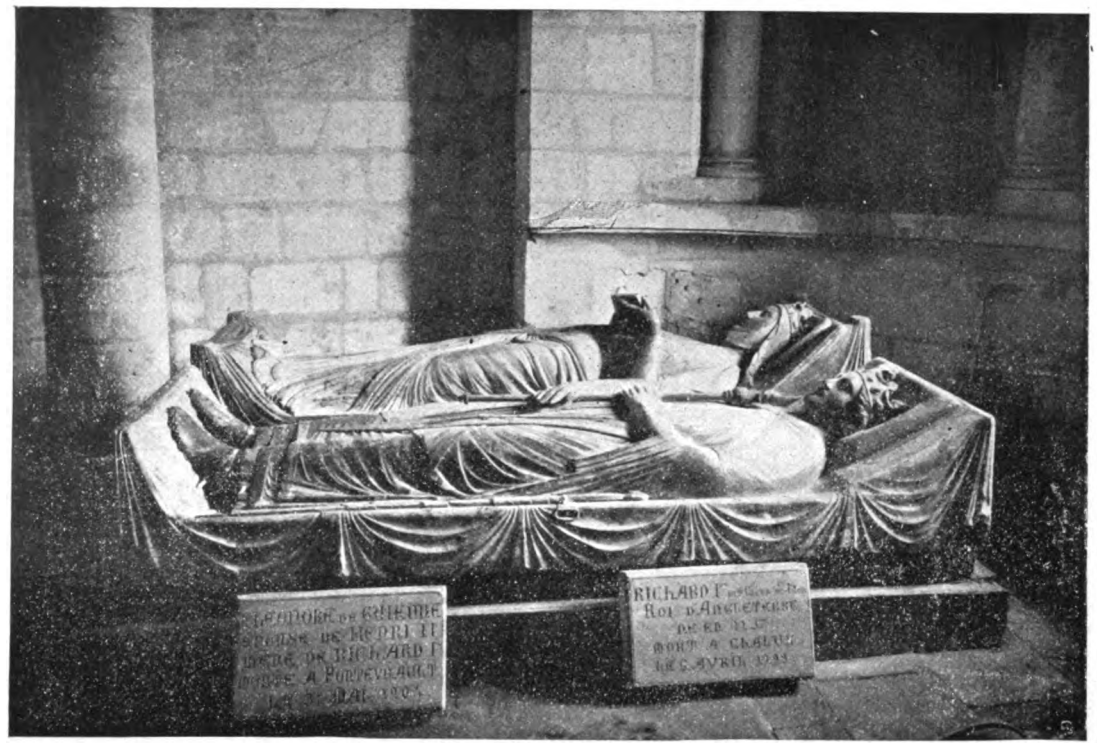

Fr. Voelcker, phot., Saumur

TOMBEAUX DE RICHARD CŒUR DE LION ET D'ÉLÉONORE DE GUYENNE

Digitized by Google

LES ROIS ANGEVINS

A FONTEVRAULT

(suite et fin)

Reprenons la suite de l'intéressant article de M. Cecil Hallett : « Après la suppression, dit-il, de l'Abbaye, « l'église tomba presque en délabrement et les quatre « statues restantes furent transportées dans le prieuré de « Saint-Laurent, qui fut lui-même démoli peu après, et on « rapporta les statues à l'Abbaye. On les plaça dans la « Tour d'Evraud, où elles demeurèrent 18 ans.

« En 1804, l'Abbaye fut transformée en maison de cor- « rection et, avant 1816, les statues furent enlevées de la « Tour d'Evraud, dont on avait sans doute besoin pour « quelque service pénitentiaire, et déposées dans une cave « d'un des bâtiments contigus. Telle est du moins l'his- « toire que l'on peut déduire de divers récits séparés. « Comme la cave renfermait un puits, les statues se trou- « vaient exposées à la tendre (?) clémence des prisonniers « qui venaient là puiser de l'eau. C'est dans ce misérable « réduit qu'elles furent découvertes en 1816 par la per- « sonne qui, mieux que tout autre, était apte à s'occuper de « l'affaire, et cela tant par sa science incomparable dans « cette branche particulière de l'archéologie que par sa « nationalité, en tant qu'Anglais.

« Charles Alfred Stothard, travaillant alors à son grand « ouvrage « Statues monumentales de la Grande-Bretagne », « était venu à Fontevrault dans l'intention formelle de « découvrir, si possible, les tombeaux des Plantagenets et de « les comprendre dans cette œuvre. On croyait alors qu'ils « avaient été détruits et grande dut être sa joie en les « découvrant. Il ne les trouva pas cependant intacts, « puisque certains fragments gisaient dans la cave, sans

Digitized by Google

« doute après avoir été brisés par les prisonniers... Un « des résultats de sa visite à Fontevrault peut être cons- « taté par les admirables gravures contenues dans son « ouvrage les *Statues monumentales;* un autre fut l'idée « qu'il suggéra, à savoir que le gouvernement devrait « obtenir la translation des statues à l'Abbaye de West- « minster.

« Quelque opinion que l'on ait sur cette proposition, il ne « faut pas oublier qu'à cette époque il semblait y avoir « peu de chance que les statues fussent traitées convena- « blement par les autorités françaises, qui les avaient laissé « tomber dans un si misérable état : ajoutons qu'au « temps de Georges III le goût n'était pas aussi éclairé que « de nos jours.

« L'idée de transférer les statues à Westminster n'était « pas nouvelle, car elle avait déjà été agitée avant la Révo- « lution. Pendant nos guerres avec Napoléon elle avait « naturellement sommeillé ; mais alors Waterloo procura « la paix aux deux pays et des négociations furent enta- « mées avec le gouvernement français. En ce qui concerne « Louis XVIII lui-même[1], il n'y aurait pas eu de difficul- « tés. Ses ministres, néanmoins, durent s'incliner devant « le sentiment public, et les négociations échouèrent. « L'échec fut attribué au fait qu'elles avaient été con- « duites par un canal trop politique, mais il n'est pas pro- « bable qu'une correspondance directe entre le Prince « Régent et le Roi de France eût abouti à un meilleur « résultat.

« Cependant la proposition de Stothard servit à attirer « l'attention sur le fait que les statues étaient dans une « condition honteuse et, en 1819, on les transporta dans « l'église abbatiale et on les déposa vraisemblablement « dans la place qu'elles occupent encore à présent. On

[1] Ce furent les judicieuses observations présentées alors par Bodin et le baron de Wismes, qui déterminèrent l'opposition et le refus des ministres de Louis XVIII, MM. Lainé et Decazes.

Digitized by Google

« prétend que le gouvernement anglais renouvela alors « sa requête, mais sans plus de succès. La situation des « statues, en effet, était loin d'être satisfaisante. Il est « vrai qu'elles étaient réintégrées dans l'église; mais elles « se trouvaient reléguées dans un coin obscur, et on « prétendit qu'elles étaient traitées avec bien peu de res- « pect par les touristes qui s'en servaient comme de bancs. « Montalembert déclare expressément qu'elles étaient « dans une mauvaise condition, lorsqu'il les vit en 1831. « Est-ce pour des motifs de ce genre ou bien le gouver- « nement anglais avait-il été réellement affecté par la pro- « position que lui avait suggérée Stothard? Toujours est-il « que, quelque temps après 1830, on remit sur le tapis « l'idée de transporter les statues des Rois Angevins à « Westminster.

« Mais Louis-Philippe n'était pas plus à même que les « Bourbons d'y acquiescer. En France comme en Angle- « terre se manifestait un mouvement d'intérêt en faveur « des choses du moyen âge, intérêt auquel les leçons pro- « fessées par Thierry, Guizot et Sismondi avaient donné « une teinte de patriotisme; et les statues étaient plus « éloignées que jamais de quitter le sol français. Alors « les choses prirent une tournure assez inattendue. Le « gouvernement français, maintenant pénétré de la cons- « cience de ses responsabilités dans cette affaire et dési- « reux d'agir et même de montrer le vif intérêt que lui « inspiraient ces statues, les transporta à Paris en 1846, « ou, suivant Montalembert, à Versailles, avec l'intention de « les placer dans le Musée du Louvre. C'est ainsi que le « juste courroux des habitants de l'Anjou fut détourné « de notre Gouvernement sur le leur propre. Heureuse- « ment leurs doléances furent soutenues successivement « par deux membres du Ministère, dont l'un était membre « de la Société d'Archéologie d'Angers; et le roi Henri II, « son épouse, son fils et sa bru refirent le voyage de la « capitale à Fontevrault, non toutefois avant que la

Digitized by Google

« seconde République eût succédé à Louis-Philippe et que « la République elle-même fût tombée sous la domination « de Louis-Napoléon, le prince-président. »

Encore une digression à ce passage pour rappeler que les statues des Plantagenets furent, en 1846[1], enlevées de Fontevrault et transportées *au Louvre* pour orner le *Musée des Souverains*, que Louis-Philippe avait eu l'idée de créer, comme complément du Musée de Versailles. Le Ministre de l'Intérieur, département dont dépendait la maison centrale de Fontevrault, avait donné son assentiment à ce que ces effigies de Rois Angevins fussent délivrées à l'Intendant de la Liste civile.

Cette singulière décision provoqua une vive émotion en Maine-et-Loire, et la *Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, avec l'autorité qui lui appartenait, s'en fit l'écho. Dans sa séance du 7 février 1846 elle émit le vœu : « Que ces monuments fussent maintenus « à Fontevrault ; que la chapelle où ils étaient placés fût « rendue au culte et conservée aux Arts ; enfin, que des « moulages en fussent seulement faits pour le Musée « national et pour la collection archéologique départemen- « tale de la ville d'Angers. » Ce vœu fut transmis au préfet de Maine-et-Loire.

Le 6 mars suivant, M. de Beauregard, le président de la Société, ayant fait part à ses collègues de l'insuccès des démarches tentées par l'administration préfectorale, l'assemblée manifesta ses vifs regrets de voir notre ville privée de la possession de monuments qui sont d'un immense intérêt par la place qu'ils occupent dans l'histoire locale. Elle crut au moins devoir insister sur le vœu qu'elle avait précédemment émis, à savoir que les musées

[1] Le Ministre de l'Intérieur avait approuvé le projet de translation malgré les avis contraires de M. Bellon, préfet de Maine-et-Loire, et du directeur de l'établissement pénitentiaire, qui écrivaient alors à Paris : « Ces statues sont plus convenablement placées à Fontevrault « que partout ailleurs. ».

Digitized by Google

d'Angers reçussent de « la Liste civile » des plâtres moulés sur ces statues.

Le Gouvernement, mal inspiré, avait passé outre à ces justes réclamations, et M. Jacquet, mouleur du Louvre, prenant possession des statues au nom du Directeur des Musées royaux, était venu les enlever à la hâte, presque nuitamment, comme à la dérobée.

Le 8 mai 1846, M. Godard-Faultrier, rapporteur de la Commission, qui comprenait en outre MM. de Beauregard et de Contades, adressait au Ministre de l'Intérieur la réclamation suivante :

« Monsieur le Ministre,

« *La Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts* « *d'Angers*, qui s'intéresse à la conservation des monu- « ments historiques du département de Maine-et-Loire, « a l'honneur de vous exposer qu'elle a vu, avec la plus « extrême surprise et avec le plus vif regret, enlever de « Fontevrault, où elles attiraient l'attention des touristes « et des antiquaires, les statues de Henri II et de Richard « Cœur-de-Lion, *comtes d'Anjou* et rois d'Angleterre, « ainsi que celles de la célèbre Éléonore d'Aquitaine et « d'Isabeau d'Angoulême. Dépaysées, comme elles le « sont à cette heure, ces statues perdent leur intérêt, et « la Société ne comprend pas ce que les Musées royaux « peuvent beaucoup gagner en les possédant...

« Ajoutons que, si ce déplacement est dommageable au « point de vue de l'histoire, il ne l'est pas moins au bien- « être de la localité ; par suite de l'établissement des che- « mins de fer on pouvait légitimement espérer que les « visites des voyageurs à Fontevrault se multipliant pro- « fiteraient à la commune.

« Attendu ces motifs, la Société, Monsieur le Ministre, « vous prie instamment de vouloir bien donner les ordres « nécessaires pour faire opérer le rétablissement desdites

Digitized by Google

« statues à Fontevrault, ancienne Abbaye, que l'on pou-
« vait appeler autrefois le « Saint-Denis » des Plantagenets,
« et dont l'église, loin qu'on dût la dépouiller de ses
« richesses archéologiques, mériterait à tous égards d'être
« rendue par vous, Monsieur le Ministre, *en son entier*
« au culte et aux Arts, car ne perdons pas de vue qu'une
« partie de l'histoire d'Angleterre a ses origines dans ce
« qui nous reste du vieux Fontevrault. »

De son côté, « le Comité des Monuments historiques » protesta également, et le Conseil général de Maine-et-Loire émit un vote énergique en faveur de la restitution à Fontevrault et aux Angevins de ces statues de rois et d'anciens comtes, qui constituent pour les annales de l'Anjou de glorieuses pièces justificatives.

Dans sa séance du 11 décembre 1846, M. Godard-Faultrier, à propos d'un bruit d'après lequel l'Angleterre aurait eu des visées sur les statues des Plantagenets, rappela que ces rois, « en venant chercher leur dernier asile sur cette
« terre qui fut le berceau de leur illustre race, lui ont
« légué leurs monuments d'une manière irrévocable et
« sacrée ! » Il ajouta que « la Société, qui n'avait pas
« hésité à revendiquer contre la Liste civile elle-même
« les droits imprescriptibles de l'Anjou à la possession
« des monuments de Fontevrault, saurait montrer la
« même énergie à l'égard de l'Angleterre ».

La Société, consultée, décida que la Commission antérieurement nommée maintiendrait énergiquement ses réclamations, et elle l'autorisa à faire toutes les démarches nécessaires pour en assurer la réussite.

Au mois de juillet 1847, M. Godard-Faultrier, dans une séance de la Commission archéologique, signalait une noble protestation de M. de Montalembert à la Chambre des Pairs, contre la translation des tombeaux des Plantagenets à Paris, et il ajoutait : « Espérons que la voix de
« M. de Montalembert, si favorablement accueillie à la

Digitized by Google

« Chambre haute, aura le pouvoir de nous faire rendre « ces monuments de notre glorieux Anjou. »

Il appartenait en effet au brillant orateur, au remarquable publiciste chrétien, à l'auteur du *Catholicisme et du Vandalisme dans l'Art* et du bel ouvrage *Les Moines d'Occident*, d'élever la voix en faveur de ces glorieux tronçons princiers de pierre et de bois, de ces souverains *en exil* ballottés de tous côtés. Voici la protestation de M. de Montalembert au Parlement dans la séance du 26 juillet :

« Je veux parler de la transplantation des tombeaux de « deux rois et de deux reines d'Angleterre qui étaient « dans l'église où ils avaient été enterrés, à Fontevraud, « en Anjou, et qui ont été transportés, je ne sais en vertu « de quelle autorité, à Paris, pour être mis à Versailles. « Je ne sais pas d'abord si on avait le droit d'enlever ces « statues à l'endroit où elles étaient, à l'église de Fonte- « vrault qui appartient à l'État. Et surtout j'en conteste la « convenance, j'entends la convenance historique et artis- « tique. Il ne s'agit de rien moins que de Richard Cœur- « de-Lion, de Henri II, d'Éléonore d'Aquitaine et d'Isabelle « d'Angoulême. Ces tombeaux devaient rester où ils « avaient été construits, c'est-à-dire à Fontevraud, c'est-à- « dire en Anjou, près du berceau de la Maison des Plan- « tagenets, au cœur de leurs possessions, dans une abbaye « que ces rois et ces reines avaient entourée de leur affec- « tion spéciale et qui était pour eux ce que Saint-Denis « était pour les rois de France.

« J'ai vu, il y a quinze ans, ces tombes dans leur église; « malheureusement, il ne reste de cette belle église qu'une « abside, qui sert de chapelle à la Maison centrale de « détention. J'y ai vu ces statues; j'ai déploré leur aban- « don; je l'ai signalé; je pensais, comme tout le monde, « qu'elles méritaient d'être préservées, surveillées avec « soin; car ce sont de belles statues des XIIe et XIIIe siècles,

Digitized by Google

« très rares, comme il n'en existe peut-être pas dix en « France ; en les signalant et en les admirant, je comptais « les retrouver dans le site qui leur convient : car, qui « est-ce qui irait chercher le tombeau de Richard Cœur- « de-Lion à Versailles? Richard Cœur-de-Lion et Ver- « sailles, ces mots *hurlent* vraiment de se trouver ensemble; « qu'y a-t-il de commun entre Richard Cœur-de-Lion et « Versailles? Cependant, ces statues sont à Paris; on les « restaure; *c'est une chose qui m'effraie toujours quand « j'entends parler de statues et de monuments en res- « tauration*; mais enfin, si cette réparation est faite, tant « bien que mal, j'espère que tout le monde appréciera la « convenance qu'il y a à ne faire qu'en mouler des modèles « pour le musée historique de Versailles et à restituer ces « originaux à l'église pour laquelle ils ont été faits et d'où « ils n'auraient jamais dû sortir. »

Deux mois plus tard (20 septembre), le Conseil général de Maine-et-Loire était également saisi de la question. Voici comment s'exprime le compte rendu de cette séance :

« *Statues de plusieurs rois d'Angleterre déposées à « Fontevrault.* — Un membre fait connaître au Conseil « que ces statues, qui étaient renfermées depuis des siècles « dans l'église de l'ancienne abbaye de Fontevrault, qui « appartiennent par conséquent à la ville de ce nom et au « département de Maine-et-Loire, ont été dernièrement « enlevées de l'église, emballées dans des caisses et diri- « gées ensuite sur Paris, *à la grande surprise* de ceux « qui ont connu cet enlèvement. Elles doivent être dans ce « moment dans un des musées royaux. Il croit que le « département a été *spolié* (*sic*) de monuments qu'il était « fier de posséder. Il réclame l'appui du Conseil général « pour obtenir leur réintégration dans l'église de Fonte- « vrault.

« Un second membre appuie le même vœu. Fontevrault « a été le *Saint-Denis des Plantagenets.* Ces monuments

Digitized by Google

« appartiennent à son église; ils en faisaient partie. L'in-
« térêt historique, comme l'intérêt départemental, com-
« mandent de protester contre la spoliation qui est portée
« à la connaissance du Conseil.

« M. le Préfet s'associe aux sentiments qui viennent
« d'être manifestés; mais il ne peut accepter une expression
« trop sévère et, du reste, qui a été employée pour carac-
« tériser l'enlèvement dont il s'agit... On peut exprimer
« au point de vue historique des regrets à la suite de la
« mesure qui a été prise; le patriotisme départemental
« peut élever des réclamations, manifester des désirs de
« réintégration, mais il ne peut pas faire davantage.

« Le vœu ainsi modifié *est émis* par le Conseil. »

L'Anjou ne fut pas seul à élever la voix contre l'enlèvement. M. de Guilhermy se fit l'écho de nombreuses et retentissantes protestations, en faisant la description des statues tombales des Plantagenets dans les *Annales archéologiques*, où leurs images furent reproduites artistiquement. De son côté, le « Comité des Monuments historiques », institué près du Ministère de l'Intérieur, et dont plusieurs membres, tels que MM. Mérimée, Lenormand et Leprévost, se rendirent en Maine-et-Loire à cette époque, protesta aussi avec énergie et réclama le prompt retour des statues royales à l'Abbaye.

Enfin, à la réunion du 1er décembre 1848 de la Commission archéologique, l'infatigable antiquaire, M. Godard-Faultrier, donnait lecture d'une lettre de M. de Falloux. « Je
« n'oublie pas, disait le Ministre de l'Instruction publique,
« que je suis membre de la Société archéologique d'Angers
« et, à ce titre, je m'occuperai avec bien du plaisir de la resti-
« tution des statues de Fontevrault. » L'éminent homme d'État, dont le vaste esprit savait embrasser, avec les conceptions de la haute politique, des questions qui à d'autres auraient pu sembler d'ordre secondaire, usa de sa puissante influence pour faire réintégrer dans leur province les

Digitized by Google

augustes exilés, et les Plantagenets reprirent leur place dans l'Abbaye de Fontevrault en septembre 1849, à la grande joie des habitants, si heureux de revoir leurs vieux princes de pierre ou de bois, qu'ils entouraient d'une affection particulière.

« Les monarques angevins, continue M. Cecil Hallett, « avaient été troublés une demi-douzaine de fois, et, cependant, même alors leur repos n'était pas assuré. Un « voyageur anglais, en 1866, dit-on, au retour d'une excur- « sion sur les bords de la Loire, écrivit à la *Pall Mall* « *Gazette* et suggéra naïvement, comme si c'était une idée « neuve et originale, que le don des statues royales fait à « l'Angleterre par l'Empereur Napoléon III serait un acte « gracieux.

« Ces mots, qui firent, paraît-il, leur chemin jusqu'à « l'*Univers illustré*, furent probablement répétés dans « les cercles influents. En tout cas ils ne trouvèrent point « mauvais accueil, car notre Ministre des Affaires Étran- « gères ne laissa pas oublier sa demande déjà formulée « tant de fois, et cela au moment où Paris n'était occupé « que de son Exposition du Champ-de-Mars, dont le « succès ne pouvait être compromis par un refroidis- « sement quelconque dans les amicales relations avec « l'Angleterre. Soit en conséquence de ces considérations, « soit, comme il serait plus agréable de le supposer, par « un *sentiment de haute courtoisie*, l'Empereur offrit « alors effectivement les statues royales à la Reine Victo- « ria.

« Mais l'opposition à leur translation éclata avec encore « plus de vivacité qu'auparavant. Lorsque l'ordre vint du « Secrétaire d'État, le fonctionnaire dont c'était le devoir « de les remettre refusa de le faire.

« L'Empereur avait, en effet, excédé ses pouvoirs légi- « times. Le principe, exprimé par l'article 525 du Code « Napoléon, à savoir que les statues sont immeubles par

Digitized by Google

« destination, si elles occupent des niches construites « exprès pour les loger, avait été subséquemment étendu « aux statues sur piédestal ou autrement, pourvu que l'in- « tention de toujours laisser ces statues en place fût ma- « nifeste dès le principe.

« Or, une telle évidence ne pouvait certes faire défaut, « lorsqu'il s'agissait de tombes; mais, même en laissant « ce point de côté, le statut qui les faisait immeubles par « destination, et dont elles avait joui avant la Grande « Révolution, n'avait été abrogé par aucun acte légal, de « sorte que clairement on ne pouvait les aliéner sans le « consentement des Chambres; et, d'un autre côté, même « si ces statues ne sont pas au sens juridique des « immeubles par destination, aucun acte législatif n'au- « rait pu aliéner des œuvres d'art qui avaient toujours été, « en un sens, des apanages de la couronne de France et « qui étaient aussi protégées par les principes du *Droit* « *civil*. L'opposition que fit à leur enlèvement *la So-* « *ciété d'Agriculture, Sciences et Arts*[1] du départe- « ment de Maine-et-Loire, qui adressa une pétition contre « le projet au Ministère, fut soutenue par toutes les classes « élevées de l'Anjou et aussi par l'opinion publique prise « dans son ensemble en France, et l'Empereur se vit obli- « gé d'écrire à la Reine et de la prier de le dégager de sa « promesse. Inutile d'ajouter que sa requête fut agréée, Sa « Majesté la Reine « n'étant pas désireuse qu'une injure « fût infligée en son nom aux vœux patriotiques et pieux « des rois, ses illustres prédécesseurs de *la Maison d'An-* « *jou*. »

[1] Voir pour la part très active prise par la Société dans cette campagne *angevine* de protestation l'article très documenté *Les Statues de Fontevrault et la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, par M. G. d'Espinay, président honoraire de cette Société, qui, avec une équité parfaite, a fait preuve de justice distributive à l'égard de tous les soldats de cette vigoureuse levée de boucliers pour s'opposer à la cession des tombeaux des Plantagenets à l'Angleterre. (*Revue d'Anjou*, mars-avril 1902.)

Digitized by Google

« La question fut, paraît-il, soulevée encore une fois « dans le parlement anglais, mais sans résultat. La lettre « de la Reine l'a réglée une fois pour toutes, espérons-le, « et les statues pourront goûter enfin le repos.

« Le transport de ces images de pierre à l'Abbaye de « Westminster ne fut jamais désirable à aucun point « de vue, et la translation des restes de Napoléon de « Sainte-Hélène à Paris ne saurait offrir un parallèle « vrai. Ce fait, comme Édouard l'a prouvé, ne fut « que la mise à exécution du désir bien connu qu'avait « exprimé le grand Empereur, tandis que le vœu des « Rois Angevins, en tant qu'il fut jamais exprimé, était « d'être inhumés, non pas en Angleterre, mais à Fonte- « vrault.

« Aussi longtemps, a écrit John Richard Green, que « nous pouvons les contempler à travers cette grille de fer « à Fontevrault, nous aurons quelque chose pour nous « rappeler qu'il y eut un siècle de l'histoire d'Angleterre « pendant lequel ses rois étaient *français*..... quelque « chose pour dire pourquoi ce fut sous ces rois *français* « que nous arrivâmes à être séparés de la France et com- « ment il advint que l'Angleterre fut redevable de son « unité nationale et de sa Grande-Charte à un pouvoir « exercé sur elle par des étrangers! »

« Après toutes les vicissitudes qu'elles ont subies, on « pourrait supposer que les statues ne sont plus que des « blocs informes. Loin de là, au contraire, et une description « de leur condition présente ne sera peut-être pas mal « accueillie.

« Que le fait soit dû ou non à quelque jeu de lumière « filtrant à travers les petites fenêtres de l'abside et éclai- « rant leur antique costume, elles donnent l'impression de « statues colossales, à l'exception de celle d'Isabelle. « Cependant la plus grande, celle de Richard, ne mesure, « dit-on, que six pieds; on assure que l'image qui

Digitized by Google

« représente Isabelle est en bois[1], les autres étant en « pierre de taille ; et elles ont toutes l'apparence d'avoir « été repeintes trois ou quatre fois.

« Une planche dans l'*Édition de luxe* de Stothard (1876) « montre la première peinture de la statue de Henri et les « secondes peintures des quatre ; et cette seconde colora- « tion diffère d'une autre décrite dans l'ouvrage de Mont- « faucon, *la Monarchie française* (1730).

« Mais, en dépit de ces changements de couleurs, leurs « vêtements rouges, bleus et verts, parsemés de fleurs et « de devises, sont maintenant comme estompés et ne « donnent plus qu'un soupçon de ces teintes ternies par le « temps et la poussière. Ce qu'elles étaient, ces statues, au « temps de leur splendeur, on peut s'en faire une idée par « la planche dans l'ouvrage de Stothard déjà cité. Le cos- « tume des deux reines est moitié royal et moitié religieux. « Elles portent la robe flottante avec la ceinture, le man- « teau, la mentonnière, le voile et la couronne. Les mains « d'Isabelle sont croisées sur la poitrine, mais celles « d'Éléonore tiennent un livre ouvert (sans doute de dévo- « tion), bien que ses yeux soient fermés par la mort. Le « livre et les mains qui le soutiennent à moitié sont des « *restaurations* faites après la visite de Stothard en 1816, « mais on peut les justifier par les planches déjà citées « dans les ouvrages de Sandfort (1677) et de Montfau- « con (1730). Dans son ensemble, et en particulier dans « les lignes de la draperie, la statue d'Éléonore, en se pla- « çant au point de vue de l'art, est la plus belle des quatre.

« Les deux rois portent, en plus du surcot, la tunique,

[1] « C'est l'assertion d'Édouard. Sur ce point Stothard observe le « silence. D'autres auteurs, en outre d'Édouard, avancent qu'une des « statues est en bois, mais ils désignent celle d'Éléonore. Probable- « ment ils veulent dire l'effigie d'Isabelle, comme les noms ont été « transposés. » — Note de M. Cecil Hallett.

M. Courajod, lui, dit en parlant de la statue d'Éléonore, qu'elle est en tuf blanc (p. 546), et, à propos de celle d'Isabelle : « Elle est en bois. » p. 550.

Digitized by Google

« la dalmatique et le manteau, quelques-uns de ces vête-
« ment indiquant, comme ils le font encore au couron-
« nement de nos rois, le caractère spirituel de la fonction
« royale[1]. Ils portent la couronne et le sceptre, ainsi que
« des éperons; et leurs gants ont chacun au dos une petite
« bosse ronde représentant un bijou, emblème de souverai-
« neté, qui se trouve aussi sur la statue du roi Jean, à
« Worcester. La position du sceptre est digne de remarque.
« Il n'est pas tenu à la main, le bras recourbé, mais il est
« pressé sur le milieu de la poitrine par la main droite,
« tandis que la main gauche repose croisée sur le corps.
« Dans les deux statues, la main droite et le sceptre sont
« eux-mêmes des restaurations effectuées depuis 1816. En
« effet, pour Richard, le travail est, de toute apparence,
« postérieur à 1873, puisque Édouard n'en fait pas mention;
« c'est aussi d'une valeur douteuse en tant que restau-
« ration, car, comme le prouvent avec évidence les dessins
« de Stothard, cette statue ne montrait pas antérieurement
« (comme le faisait celle de Henri) des marques de support
« pour un sceptre sur la poitrine. Les sceptres avaient
« manqué pendant deux siècles, si on peut s'en fier à
« l'autorité des planches de Montfaucon et de Sandfort.
« La couronne de Henri, plus brisée que les autres, avait
« été réparée, avant 1816, au moyen de plâtre. A son côté
« gauche est déposée une grande épée qui n'est pas ceinte,
« mais avec le baudrier enroulé autour du fourreau. Sa
« statue est peut-être la plus intéressante des quatre, non
« seulement à cause de la célébrité du souverain, mais
« parce que (si l'on excepte les statues debout de Henri Ier

[1] « Henri est représenté avec la *chlamyde*. Cette forme du manteau
« ne dépasse pas le XIIe siècle. Si la figure était du XIIIe, nous la ver-
« rions avec la chape, qui revêt Richard. C'est presque la seule dif-
« férence à indiquer dans les costumes des deux rois, mais elle est
« caractéristique. » Courajod, déjà cité, p. 543. — La différence dans le costume de ces deux Plantagenets se remarque aussi dans leurs sceaux respectifs.

Digitized by Google

« et de la reine son épouse à Rochester,) elle est la plus « ancienne de la série des images en pierre qui ont per- « pétué le souvenir de la royauté anglaise.

« Les quatre têtes reposent sur des coussins, mais il n'y « a ni lions, ni autres animaux contre leurs pieds; les « souverains morts sont représentés étendus sur des « bières richement drapées, dont les deux extrémités sont « légèrement soulevées. Par suite, il est tentant de suppo- « ser (comme Stothard l'a suggéré pour Henri II) que ces « tombeaux représentent bien l'attitude des corps dans « les cercueils; mais la statue d'Isabelle ne fut exécutée « qu'après que le corps eut été enlevé de son premier lieu « de repos, soit huit ans après sa mort. Quant à ce qui a « trait à Henri II, la comparaison des divers récits de ses « obsèques faits par d'anciens chroniqueurs va contre la « théorie de Stothard. Le résultat d'une telle comparaison « est admirablement énoncé dans l'ouvrage de Miss Nor- « gate, *l'Angleterre sous les Rois Angevins*, qui donne la « description de ce qui forme peut-être les obsèques les « plus effroyablement pittoresques que connaisse l'his- « toire. Au lieu d'être inhumé pour reposer au milieu « d'une pompe voulue et royale (comme sa tombe, suivant « la théorie ci-dessus énoncée, en serait l'indice), Henri « fut enseveli en grande hâte, avec des ornements impro- « visés rapidement et avec difficulté, la couronne même « sur la tête du mort ayant été composée, dit-on, avec la « frange dorée arrachée à la robe d'une dame. La théorie « de Stothard est en effet basée sur Matthieu Paris, mais « le récit des funérailles fait par ce dernier diffère des « autres et peut (comme Édouard le suggère) avoir été « écrit d'après l'examen de la statue. »

Nous interromprons un instant l'article de M. Hallett pour faire remarquer que sur ce curieux sujet des obsèques de Henri II Plantagenet deux versions contradictoires sont en présence. L'une s'appuie sur le récit de Matthieu

Digitized by Google

Paris[1], qui copia la chronique de Roger de Wendover[2] et s'inspira de Benedictus Petroburgensis[3], pour donner à ce convoi funèbre le caractère de pompeuses obsèques et en faire une sorte de marche triomphale; l'autre invoque les témoignages de Roger de Hoveden[4], de Giraldus Cambrensis[5] et de l'Anonyme de Laon, pour prouver au contraire l'abandon lamentable dans lequel mourut ce monarque et la simplicité (peu digne d'un tel roi) avec laquelle on procéda en toute hâte à des funérailles improvisées. C'est cette dernière version, adoptée par l'éminent historien de *la Conquête de l'Angleterre*, Augustin Thierry[6], acceptée aussi par M. Louis Courajod dans l'étude déjà citée[7], à laquelle se rallie également M. Cecil Hallett.

« L'application, continue M. Hallett, de la théorie de « Stothard aux deux autres statues peut jusqu'à un cer- « tain point être justifiée par les faits qui se produisirent « à l'ouverture du tombeau du roi Jean à Worcester, « lorsqu'une étonnante ressemblance fut remarquée entre « la statue et le corps du défunt. Si la théorie est admise, « les insignes de la royauté portés par la statue de Richard « représentent ceux qui furent employés à Winchester en « 1194, à l'époque de son second couronnement, et avec « lesquels on sait qu'il fut inhumé.

[1] *Grandes Chroniques* de Matthieu Paris, traduction de Huillard-Bréholles, t. II, p. 111.

[2] *Chronica sive flores historiarum* (Rogeri de Wendover) nunc primum edid. H. O. Coxe. Londini 1841, t. II, p. 444.

[3] *Vita Henrici II, Angliæ Regis*, apud *Rerum gallic. script.*, t. XVII, p. 490 (Benedictus Petroburgensis).

[4] *Annal.* pars posterior apud *Rerum anglicarum script.* Ed. Savile, Francofurti 1601, p. 654.

[5] *Rer. gall. script.* t. XVIII, p. 157-158, et *Chron. Laudun*, ibid., p. 707. (Giraldus Cambrensis.)

[6] *Histoire de la Conquête de l'Angleterre*, par Augustin Thierry, t. III, p. 342, édit. de 1838.

[7] Courajod, *Gazette des Beaux-Arts*, 1867, p. 542.

Digitized by Google

« La théorie est au moins intéressante en ce qu'elle vise « la valeur des quatre statues par rapport à la ressemblance. « En ce qui regarde Isabelle, la ressemblance est peut-être « discutable, pour une raison déjà mentionnée, et par ail- « leurs Édouard a déclaré que la figure d'Éléonore est de « convention. La statue de Richard est aussi certainement « très différente de son image d'albâtre à Rouen[1], lors- « qu'on inhuma son cœur. Mais l'assertion concernant « Éléonore est dénuée de preuves et il est possible que la « statue de Richard à Rouen ait été faite après la recons- « truction de la cathédrale, travail qui eut lieu au « XIIIe siècle. On peut difficilement, d'ailleurs, mettre en « doute que, pour ces quatre statues à Fontevrault, on ait « eu à tout le moins l'intention de rendre la ressemblance[2] « aussi bonne que le permettaient les circonstances et « l'habileté de l'artiste. Jusqu'à quel point la tentative « réussit et jusqu'à quel point on arriva à reproduire la « *stature* réelle des rois, nous n'en pouvons juger que « d'après les descriptions des originaux (c'est-à-dire des « souverains mêmes) que nous ont léguées les chroni- « queurs, puisqu'il est impossible de présenter les corps « mêmes comme termes de comparaison; mais quiconque

[1] « Montfaucon, dit M. A. Deville, *Tombeaux de la Cathédrale de « Rouen*, pages 33 et 34 (édition postume, 1881), a donné dans « ses *Monuments de la Monarchie française* le dessin de la « statue de Richard et de celle de Henri-le-Jeune, qui existaient « encore de son temps. Malheureusement ces dessins ne paraissent « pas avoir été faits avec l'exactitude que réclament ces sortes de « monuments. C'est un reproche fondé que l'on a souvent adressé « au savant bénédictin. Le portefeuille de Gaignières : *Recueil de « Gaignières*, t. XII, Bibl. Nat., Cab. des est., conservé à la biblio- « thèque d'Oxford, nous en montre une image plus fidèle. »

[2] « Nous ne croyons pas que la figure de Henri soit un portrait « dans la véritable acception du mot... La statue est plus grande « que nature et l'on n'y retrouve ni la petite taille ni l'obésité si « connue du roi. Nous ne nierons pas cependant qu'on remarque ici « la carrure des épaules mentionnée dans le portrait laissé par un « chroniqueur contemporain (Giraldus Cambrensis, t. XVIII des « *Hist. de France* p. 138), et que l'absence de barbe, à une époque « où elle était portée, semble indiquer la volonté de traduire une « physionomie individuelle. » — Courajod, déjà cité p. 542-543.

Digitized by Google

« a regardé avec attention à travers la grille de fer ces « formes sculptées, si pleines d'expression et de caractère, « sentira que, si on rejette leur témoignage, sur la ques- « tion de la ressemblance et de la présence des princes « Angevins à Fontevrault, aucune autre preuve, en tous « cas, plus convaincante ne pourrait être fournie.

« On a jusqu'ici supposé que l'attribution traditionnelle « faite à chacune des quatre statues est authentique; mais, « si on se rappelle leur histoire, il devient évident que « cette supposition ne doit pas être faite à la légère. Il est « très possible que les inscriptions originales, même en « admettant qu'elles aient survécu aux vicissitudes par « lesquelles les tombeaux ont passé, aient elles-mêmes « été déplacées. Ainsi les statues furent toutes réunies « dans une même crypte lors de la construction élevée par « l'Abbesse Jeanne-Baptiste, et les inscriptions (dont les « copies en français existent dans *le Recueil de Gaignières* « à la « Bibliothèque Nationale ») paraissent avoir été « séparées du monument. Le fait que l'attribution depuis « 1793 n'a pas été toujours la même que celle d'aujour- « d'hui est indiqué par un passage de l'ouvrage de Bodin, « *Recherches historiques sur l'Anjou* (1821), dans lequel « la statue, maintenant appelée celle d'Isabelle, est décrite « comme étant celle d'Éléonore et *vice versa*, anomalie « qu'on a tenté d'expliquer par la théorie du changement « de place des inscriptions (quelles qu'elles fussent) au « temps de la visite de Bodin, mais qui est au moins « curieuse, parce que sa visite ne peut avoir été très « éloignée de celle de Stothard, qui donne la même attri- « bution aux statues et aux restes des rois que celle qui « est admise aujourd'hui. Les vues de Bodin ne sont pas « anormales en elles-mêmes, si l'on reconnaît que la statue « qui passe pour celle d'Isabelle est d'un art inférieur à « l'autre et qu'on peut supposer qu'elle lui est antérieure, « en se plaçant sur ce seul terrain. Une remarque sem-

Digitized by Google

« blable pourrait s'appliquer à la statue, appelée celle de « Richard, par rapport à celle qui passe pour représenter « Henri II, la dernière étant reconnue supérieure à la « première, excepté pour la proportion des épaules[1].

« Quelle évidence alors, peut-on demander, pourrait « être donnée en faveur de l'attribution maintenant adoptée « en général? Il y a l'évidence qu'on peut tirer de Nicquet, « dont l'ouvrage fut publié en 1642, trois ans après les « changements opérés par l'Abbesse Jeanne-Baptiste, et qui « eurent pour résultat de détruire les statues de Raymond « de Toulouse et de sa mère Jeanne et de les remplacer « par des statues agenouillées. Si donc il n'y avait que six « statues de souverains en tout, les quatre qui restent, « étant couchées, doivent représenter Henri, Richard, « Éléonore et Isabelle. L'attribution admise de nos jours « pour les deux statues de femmes ne peut s'étayer « beaucoup sur le costume, mais elle peut s'appuyer sur « la gravure et la description, non seulement dans Mont- « faucon (1730) mais encore dans Sandford, et cette « théorie est aussi vieille au moins que 1677. Quant aux « deux rois, le costume n'est pas encore de grand secours, « mais l'attribution qui les concerne repose non seulement « sur la planche de Montfaucon, mais encore sur les des- « criptions de la tombe de Henri que l'on trouve chez les « anciens chroniqueurs. Matthieu Paris, en outre, affirme « que Henri fut inhumé l'épée au côté et le sceptre à la « main; et, si on pouvait prouver que (comme le suppose « Édouard) sa description du mort était basée sur un « examen de la statue, son affirmation serait concluante, « puisqu'il y a une épée le long de la statue qui passe pour « celle de Henri, mais qu'il en manque une à la statue qui « passait pour être celle de Richard, alors que, pour le

[1] C'est aussi l'avis de M. Courajod, qui dit (p. 5 et 6) : « D'un « travail moins rude que la statue de Henri, celle de Richard nous « parait moins satisfaisante au point de vue de l'art. »

Digitized by Google

« sceptre dans la main du premier, on a déjà prouvé que « son authenticité est douteuse en tant que restauration[1].

« On prend plus de soin aujourd'hui des statues royales « qu'à aucune époque depuis la suppression de l'Abbaye. « On ne peut même les photographier sans autorisation « préalable du directeur de la prison (une précaution « inspirée toutefois moins par amour des rois que par « peur de la *chambre noire*).

« Elles sont protégées, au sens propre du mot, à la fois « contre les prisonniers et contre les touristes, par une « grille en fer d'une rigidité indiscutable. Cependant, il « est difficile de rester satisfait de leur condition actuelle, « à moins d'appartenir à cette école de gens adonnés à « l'esthétique, qui refusent d'effacer le badigeonnage sur « une fresque sous prétexte que, bien que le badigeonnage « détériore la fresque, l'effacer serait détruire une phase « dans l'histoire du mauvais goût. Les bières sculptées « des rois reposent maintenant sur le sol, mais l'imagi- « nation prend son vol vers les temps où elles étaient « surélevées sur des tombes-autels (comme Nicquet nous « l'apprend incidemment, quand il dit qu'elles l'étaient « avant l'œuvre accomplie par l'Abbesse Jeanne-Baptiste). « En outre, deux des tombes, dit-on, portaient des épi- « taphes, parmi lesquelles celle de Henri II est ainsi rédigée, « une phrase de Nicquet laissant entendre que ces lignes « sont antérieures aux changements opérés par cette « Abbesse :

[1] « On n'a jamais mis en doute, écrit M. Courajod (p. 543), l'au- « thenticité traditionnelle de nos statues, ni la justesse de leur « attribution. Si la tradition offrit jamais quelque garantie, c'est « quand elle s'attache à de grands souvenirs et qu'elle est, comme « ici, gardée par de nombreuses mémoires qui en font un culte. « L'Abbaye, au moyen âge, était trop fière de ses tombeaux pour les « oublier ou les confondre, et, depuis l'époque où les souvenirs « s'altèrent et se rompent, nous avons des documents qui nous « désignent et nous décrivent chaque personnage et chaque tom- « beau. »

Digitized by Google

Rex Henricus eram : mihi plurima regna subegi,
Multiplicique modo duxque comesque fui.
Cui satis ad votum non essent omnia terræ
Climata, terra modo sufficit octo pedum.
Qui legis hæc, pensa discrimina mortis et in me
Humanæ speculum conditionis habe.
Sufficit hic tumulus, cui non suffecerat orbis :
Res brevis ampla mihi, cui fuit ampla brevis.

« Lignes qui, si elles ne sont pas particulièrement « brillantes, offrent toutefois de l'intérêt, parce qu'elles ren- « ferment une pensée qui a été exprimée avec plus de talent « dans un passage célèbre de Shakespeare. La tombe de « Richard passe pour avoir été dorée et pour avoir eu « au-dessus d'elle, peut-être sur une tablette suspendue, « les vers suivants, qui, quoique douteux sous le rapport « de la quantité, ne sont pas dépourvus d'esprit :

Scribitur hoc Tumulo, rex auree, laus tua tota
Aurea, materiæ conveniente notâ.
Laus tua prima fuit Siculi, Cyprus altera, dromo
Tertia, caravana quarta, suprema Joppe.
Suppressi Siculi : Cyprus pessumdata; dromo
Mersus; caravana capta : retenta Joppe.

« Nicquet donne la première de ces épitaphes (moins « la dernière ligne), mais pas la seconde, qui a été « empruntée à Sandford. Le dernier donne les deux et « laisse entendre qu'il les a eues d'un moine de Fontevrault « appelé Pavillon. Restaurer les épitaphes[1] ou bien placer « les statues sur des tombes-autels de faux style moyena- « geux serait absurde; mais il ne saurait y avoir d'objec- « tion, assurément, à les dresser aux frais de l'Angleterre « sur des socles érigés à neuf et d'exécution franchement « moderne.

[1] Lors d'une récente visite à Fontevrault, nous avons été péniblement surpris de constater que les inscriptions sur les tablettes, aux pieds de Henri II et de Richard Cœur-de-Lion, ne portent pas, après le titre de Roi d'Angleterre, la mention élémentaire et indispensable de : *Comte d'Anjou*. Lacune étrange!

Digitized by Google

« En outre, leurs pieds, bien qu'ils soient tournés vers « l'autel d'après la disposition actuelle de l'église, sont « cependant dans la direction de l'ouest, contrairement à « un ancien sentiment très honorable se rapportant à « l'inhumation des chrétiens; et même, bien que ce soit « les statues des souverains, et non leurs corps, qui sont « ainsi disposées, le sentiment des convenances exige « qu'elles soient tournées de manière à faire face à l'est. « Enfin, les statues ne sont pas à leur place dans cette « petite chapelle ouvrant du transept sud et elles devraient « être transportées dans le chœur. Il est vrai que, dans « l'état actuel des choses, tout changement de ce genre « serait difficile. Cela constituerait une intervention dans « les exigences que comporte la chapelle d'une prison, « dont la partie *est* doit être remplie de bancs, à moins « cependant que les tombes fussent placées dans les bas-« côtés; mais la meilleure solution serait de rendre la « vaste nef à ses usages sacrés. La reine Victoria, en « dégageant Napoléon III de sa promesse, ajouta une « requête, à savoir que l'église de l'Abbaye royale fût « rendue au culte catholique et que les statues des souve-« rains anglais fussent remises dans la position qu'elles « ont occupée dans l'édifice pendant plus de cinq siècles. « Il est étrange qu'un vœu émanant d'une pareille source « et ayant un tel objet n'ait pas été exaucé à ce moment-là.

« Qu'il ait été oublié par la suite au milieu du cliquetis « de la guerre et du changement de gouvernement, il n'y « a là rien de surprenant. Est-ce trop d'espérer que, dans « quelque temps futur, le plus courtois des peuples, qui « n'est jamais insensible à l'évocation d'une idée, se laisse « émouvoir jusqu'à accéder à la requête de la reine Victoria « — sinon en souvenir de Celle dont le droit à l'hommage « dominait les rivalités entre les nations, du moins sur « une nouvelle demande de la part de son fils, le roi « Édouard VII? »

Digitized by Google

Il est intéressant de constater que l'érudit archéologue, faisant abstraction de sa qualité d'Anglais (et pour un habitant du Royaume-Uni il a double mérite à le faire), s'élève dans cette étude au-dessus de toute question de nationalité, semblant guidé uniquement par la recherche de la vérité et l'amour de la science. C'est ainsi que très loyalement M. Cecil Hallett reconnaît d'une part que la translation des statues royales des Plantagenets à Westminster n'était pas désirable, que ces rois *angevins* étaient *essentiellement continentaux*, qu'ils considéraient l'Angleterre surtout comme une source de revenus, que leur vœu avait bien été d'être inhumés à Fontevrault, en terre *angevine* et *française*, que, d'autre part, on n'a jamais eu en France plus d'égards à aucune époque que de nos jours pour les effigies tombales de ces souverains.

Par ailleurs, n'est-ce pas une dure leçon pour nous, peuple catholique, qu'une nation protestante, par la voix d'un de ses savants, nous invite à rendre l'église abbatiale au culte catholique? Mais il est préférable pour notre amour-propre national de ne pas insister. Dans le même ordre d'idées je crois intéressant de donner ici quelques extraits d'une lettre que m'écrivait dernièrement M. Cecil Hallett sur la question qu'il a consciencieusement étudiée et prise très à cœur.

« Il est des plus regrettable que la nef de la splendide « église abbatiale ait été séparée du chœur et affectée au « logement des prisonniers. Elle devrait être rendue assu- « rément à sa destination primitive, comme elle constitue « (ainsi que je l'ai appris dans l'ouvrage « *L'architecture* « *byzantine en France* » par M. Félix de Verneille) un « des édifices les plus intéressants de votre pays. Un ins- « tant j'ai pensé qu'il serait peut-être possible d'organiser « en Angleterre un mouvement en faveur de la restaura- « tion de l'Abbaye, comme elle contient les sépultures de « deux rois d'Angleterre; et, à cet effet, j'ai pris l'avis

Digitized by Google

« d'un ami anglais qui, s'il avait voulu, aurait été en situa-
« tion de provoquer un mouvement de ce genre; mais il
« me répondit — peut-être avec raison — qu'il serait im-
« possible de susciter dans le public anglais assez d'intérêt
« pour cette cause, parce que, quoique les tombeaux de
« ces rois et de ces reines se trouvent à Fontevrault, leurs
« corps ont été déplacés à l'époque de la Révolution. Vous
« me parlez de votre intention d'entretenir de mon article
« de la « XIXTH Century » *la Société d'Agriculture, Sciences*
« *et Arts d'Angers;* serait-il alors possible de saisir votre
« Compagnie de cette question, à savoir : tenter de rendre
« au culte la nef de l'église abbatiale de Fontevrault? On
« se figurerait volontiers que cette grande Société (qui a
« rendu dans le passé des services *signalés* en empêchant
« la translation à Londres des tombeaux des Plantagenets)
« aurait le pouvoir de persuader le gouvernement français
« de loger dans d'autres bâtiments les prisonniers de Fon-
« tevrault et de restaurer cette église d'une manière digne
« d'un monument aussi magnifique et aussi intéressant.

« Si la restauration de cet édifice s'effectuait quelque
« jour, on pourrait peut-être s'occuper d'un autre projet
« que j'aimerais à voir se réaliser, soit de transférer les
« tombeaux des Plantagenets de la petite chapelle du tran-
« sept, où ils sont aujourd'hui, à une place plus hono-
« rable dans le chœur, qui est encombré, à présent, par
« les bancs des prisonniers. »

Cette dernière proposition n'est pas nouvelle, ajouterons-nous ; car, dès 1867, à la fin de son article, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, M. Courajod écrivait : « Le directeur de
« l'établissement pénitentiaire, juste appréciateur des
« grandes choses qu'il conserve, M. Christaud, prépare à
« ces statues, dans les absides du chœur restauré, un asile
« définitif. La Commission des Monuments historiques a
« les yeux fixés sur l'Abbaye. Viennent les subventions
« publiques, et Fontevrault rétabli offrira à nos statues une

Digitized by Google

« hospitalité qui ne leur fera pas regretter celle de West-
« minster. »

Serions-nous à la veille de voir enfin entrer dans le domaine de la réalité un projet mis en avant il y a quelque quarante ans?

En effet, dans un rapport de l'an dernier au Conseil Général, M. le Préfet de Maine-et-Loire, en mentionnant au Chapitre II « Encouragement aux Lettres, aux Sciences et aux Arts », la visite faite à Fontevrault par M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, constatait que l'église est actuellement occupée par des magasins et un dortoir et que trois étages y ont été établis du sol aux voûtes; il ajoutait que des négociations allaient avoir lieu entre l'Administration des Beaux-Arts et le Ministère de l'Intérieur, les deux administrations intéressées, et il espérait que, par suite d'un accord à intervenir entre elles, on arriverait à rendre au monument son aspect primitif.

Par ailleurs, la Société, qui a toujours montré tant de sollicitude pour les vieux monuments de notre Anjou, formulait, sur la proposition d'un de ses membres, dans sa séance du 9 février 1903, le vœu suivant[1] :

« *La Société nationale d'Agriculture, Sciences et*
« *Arts d'Angers*, fidèle à la mission qui lui incombe de
« veiller sur les monuments historiques qui sont la gloire
« de l'Anjou, émet le vœu que les administrations com-
« pétentes fassent disparaître l'aménagement actuel qui
« divise en plusieurs étages la nef de l'église abbatiale de
« Fontevrault et que les murs séparant la nef du chœur
« soient abattus, de manière à rendre à ce magnifique
« édifice son aspect primitif. »

Si cet heureux résultat pouvait être obtenu, il serait alors souhaitable que les statues de ces monarques fussent

[1] Ce vœu, que nous avions eu l'honneur de présenter, fut lu alors par M. Bodinier, sénateur, président de la Société, et adopté à l'unanimité, séance tenante.

Digitized by Google

retirées de la petite chapelle obscure du transept, où elles sont fâcheusement reléguées aujourd'hui, et placées dans les absides du chœur ou dans la nef, sur des socles d'un style simple et imposant à la fois. En un mot, rien ne devrait être négligé, au point de vue de l'esthétique, pour que ces célèbres Plantagenets, dont l'Angleterre et l'Anjou peuvent également s'enorgueillir à juste titre, aient enfin à Fontevrault un mausolée digne de l'illustration qui entoure leur nom dans l'histoire.

Alors, l'ère des vicissitudes et des pérégrinations étant close pour les royales voyageuses, ces augustes images de pierre pourraient enfin jouir, espérons-le, d'un long et paisible repos.

Joseph JOÛBERT.

Digitized by Google

LES DERNIERS RESTES

DE

L'ÉGLISE SAINT-DENIS

A ANGERS

On vient de démolir, à Angers, entre le Grand-Hôtel et la rue Saint-Julien, les maisons qui s'élevaient sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Denis. Au cours des travaux, les ouvriers ont découvert une vieille statue, des fragments d'épitaphe, quelques pierres sculptées, des débris de colonnes et une quantité considérable d'ossements humains.

L'église Saint-Denis, dont la fondation première remonterait au VIIe siècle, occupait, sur la rue à laquelle elle a donné son nom, l'espace compris entre la rue Saint-Julien et la rue du Puits-Rond, aujourd'hui rue des Angles. D'après le plan d'Angers, de 1736, elle était orientée et formait un carré long, sans transept. La paroisse qui en dépendait était, comme l'édifice lui-même, peu importante.

En 1791, l'église Saint-Denis, incorporée au domaine national, fut mise en adjudication. Voici, d'après les termes mêmes du procès-verbal d'estimation, l'état dans lequel elle se trouvait et les conditions qui étaient imposées à l'acheteur :

Digitized by Google

« Le quatrième jour d'avril, l'an mil sept cent quatre vingt onze, nous René-François Delaunay, expert du district d'Angers, y demeurant, rue de l'Aiguillerie, paroisse de Saint-Maurice,

« Sommes, à la réquisition de Messieurs les administrateurs du Directoire du dit district, transporté dans les églises cy-devant paroissiales de Saint-Denis et de Saint-Julien de cette ville, pour en dresser procès verbal d'estimation au terme de la loi et estre mises en vente ; le tout rapporté comme s'ensuit :

« Premièrement l'église de Saint-Denis, située entre les ruës Saint-Julien et du Puits-Rond, conssistante dans une nef, sanctuaire, chapelle collatérale et sacristie, avec un jubé et échoppes à son entrée ; le tout tel qu'il se poursuit et comporte, avec droit de jours et d'égout nécessaire, sans y comprendre tout ce qui peut estre considéré meubles ; à la charge par l'acquéreur de démolir incessemment les deux échoppes sur les deux faces, la sacristie dans ce qui excède le sud du mur de l'église, faire un pan coupé de trois pieds, de face à celui entre les deux rues Saint-Julien et de Saint-Denis ; abattre également l'angle du côté de la rue du Puits-Rond, en sorte que ledit angle coupé aye huit pieds de face : estimé valoir la somme de quinze cent livres. »

Le 2 mai de la même année, elle fut adjugée au sieur Audio, menuisier, pour la somme de 1550 livres[1].

Le mobilier, estimé à part, représentait la modique valeur de 130 livres 2 sols. Dans l'inventaire, on a soin de faire remarquer que « les statues des saints, en pierre, ont été données à différentes personnes, dont un, M. Maulbrault, de Sorges, a eu la superbe Vierge. Il y a encore saint Étienne et Denis, et plusieurs autres figures[2]. »

[1] Arch. de Maine-et-Loire, série Q, Biens nationaux, 1re origine, District d'Angers, acte de vente n° 1078.

[2] *Ibid.* Procès-verbaux d'estimation.

Digitized by Google

C'est précisément l'une de ces deux statues, celle de saint Denis, qui a été retrouvée. Le saint évêque est représenté debout, portant dans ses deux mains sa tête, que le bourreau vient de faire tomber. Il est revêtu d'une chasuble ample et bien drapée, qui laisse paraître, sur les côtés, la tunicelle et l'aube. Au bras est attaché un petit manipule.

Taillée dans un bloc de tuffeau de Noyant[1], cette statue mesure 0m95. Aux dessins qui ornent la chasuble, il est facile d'attribuer le travail à la première moitié du XVIe siècle.

La tête de l'évêque a disparu, les bras ont été mutilés; car cette œuvre, qui offre pourtant un réel intérêt, avait été traitée comme un vulgaire moellon et encastrée dans un mur.

La pierre tombale de Jacques de Montortier, maire d'Angers, inhumé à Saint-Denis en 1531, avait subi le même sort. Retournée, creusée et convertie en évier, puis brisée en plusieurs fragments, elle est devenue méconnaissable. C'est à peine si l'on peut déchiffrer les six ou sept premiers vers d'une épitaphe, en lettres gothiques, qui y était gravée. Le texte complet de cette épitaphe a été conservé par Bruneau de Tartifume[2]; il mérite d'être reproduit.

Aussy par mortelle entreprinse
A qui tout humain est rentier,
A en ce lieu sa place prinse
Ledict Jacques de Montortier,
Homme scavant, droict et entier,
Es loix licencié notable;
Lequel en ce mondain sentier
Aux pauvres fut fort charitable,
De conseil droit et équitable;
A chacqu'un estoit enseigeur,

[1] Arrondissement de Chinon, canton de Sainte-Maure, Indre-et-Loire.

[2] Bibl. Mun., ms. 871, t. I., p. 264-265.

Digitized by Google

Et le pas de mort redoutable
Passa en l'an Nostre Seigneur
Cinq cens trante ung, en honneur,
D'octobre le quatriesme jour.
Jésus, qui est grand pardonneur,
Luy doint en paradis séjour. Amen.

Ces vers, ajoute Bruneau, étaient « engravez, à costé de l'autel de Nostre Dame, à main droite, sur le lieu où on met les chopineaux ». Et « par tout ledict autel sont ses armes ».

Les autres débris, fragments de colonnes, d'autels, de retables, ne présentaient aucun intérêt, sauf pourtant un joli corbeau, orné, sur le côté, d'un de ces enroulements, si communs jusqu'au milieu du XIIe siècle et qui imitent, dit Viollet-le-Duc, les copeaux obtenus par le travail du charpentier.

A l'heure où disparaissent les derniers restes de l'antique église Saint-Denis, il était bon d'attirer l'attention sur ce modeste édifice ; car bientôt rien, absolument rien, si ce n'est la petite plaque d'émail bleu, fixée au coin de la rue, n'en rappellera le souvenir aux Angevins.

Ch. URSEAU.

Digitized by Google

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR

L'AVANCEMENT DES SCIENCES

ANGERS (août 1903)

Dans notre prochain fascicule nous donnerons un compte rendu détaillé du Congrès tenu à Angers par l'Association française pour l'avancement des sciences.

Nous ne voulons pas cependant attendre plus longtemps pour faire connaître à nos lecteurs les deux remarquables discours qui furent prononcés dans la salle du théâtre, à la séance d'ouverture, par M. Bouhier, maire d'Angers, et M. le Dr Motais, président du Comité local, auquel il faut attribuer, pour la plus grande part, le succès obtenu.

Discours de M. Ch. Bouhier, maire d'Angers

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres de l'Association Francaise pour l'Avancement des Sciences,

Il m'est particulièrement agréable, en vous saluant au nom de la cité angevine, de vous adresser, avec ses meilleurs souhaits de bienvenue, ses plus sincères et ses plus vifs remerciements.

Comme toutes les principales villes de France et d'Algérie où se sont tenus vos Congrès antérieurs, Angers, depuis longtemps, ambitionnait votre visite ; elle est aujourd'hui

Digitized by Google

heureuse et fière de la recevoir et de vous offrir sa plus cordiale hospitalité.

Pour que cette hospitalité fût digne de vous, des illustres fondateurs de votre Société et du but éminemment utile qu'elle poursuit avec tant de vaillance et d'énergie depuis plus de trente années, nous aurions souhaité que les finances municipales nous eussent permis de vous l'accorder plus large et plus généreuse.

C'est qu'en effet, parmi les nombreuses Sociétés laborieuses et fécondes en résultats qui prospèrent et fleurissent dans notre pays, il n'en est pas qui soit plus active, plus puissante et qui brille d'un plus vif éclat que l'Association Française pour l'Avancement des Sciences.

Prononcer le mot « science », c'est évoquer l'idée de l'ensemble des connaissances acquises par l'observation, aussi par la logique de l'esprit et ses intuitions, accumulées depuis la première apparition de l'homme sur la terre en vue de lui faire une existence plus sûre, plus forte, plus douce, meilleure à tous égards.

Pour ce résultat, que d'efforts et de travaux ont été accomplis !...

Aussi, à l'époque de civilisation très raffinée où nous sommes arrivés, la somme de ces connaissances est-elle incalculable.

C'est la gloire de l'homme, entraîné par le besoin inné de savoir, d'avoir su améliorer et perfectionner l'œuvre de la création. Jeté nu et faible sur le globe, il semble qu'on lui ait dit : « Je ne t'ai donné qu'une arme et un outil, l'intelligence ; à elle d'explorer et de fouiller son domaine, d'en pénétrer les mystères, d'en reconnaître les forces et les richesses latentes, d'y conquérir une vie large et aussi heureuse que possible, en harmonie avec ses aspirations vers le vrai, le beau et le bon. » Et, de génération en génération, une élite intellectuelle de chercheurs en toutes voies, les savants, orientés sur ce but : le mieux de l'humanité, ont, et plus particulièrement depuis un siècle, arraché à la nature une partie étonnante de ses secrets ; ils nous ont émerveillés en même temps qu'enrichis de leurs bienfaisantes découvertes.

Il ne peut donc y avoir d'œuvres plus utiles et plus dignes d'éloges et d'encouragements que celles dont l'objet est

Digitized by Google

d'ajouter de nouvelles découvertes à celles de nos devanciers et de nous rapprocher chaque jour davantage de la réalisation de l'idéal humain.

C'est pourquoi on ne saurait trop applaudir à la pensée des hommes qui ont été les fondateurs de l'Association française pour l'avancement des sciences. Leurs noms, illustrés par leurs œuvres, appréciées des savants du monde entier, sont et méritent de demeurer gravés dans toutes les mémoires.

Claude Bernard, Paul Broca, A. Cornu, Delaunay, Ch. Friedel, A. de Quatrefages et Wurtz n'ont pas été seulement de glorieux apôtres de la science, mais ils ont été aussi de grands Français animés du plus pur et du plus ardent patriotisme.

Reportons-nous par la pensée à l'origine de votre Société. L'année terrible venait enfin de s'achever; vos fondateurs avaient dû assister avec d'autant plus d'angoisses aux catastrophes inouïes qui venaient de fondre sur la patrie, qu'ils avaient été plus impuissants à les prévenir et même à en atténuer les douloureuses conséquences. Étant de ceux dont

La douleur élargit les âmes qu'elle fend,

de suite la préoccupation de l'avenir s'imposa à leur esprit, et, pour préserver les générations futures de nouveaux et semblables désastres, ils pensèrent ne pouvoir mieux faire que de se rejeter avec un plus complet abandon dans les bras de la science et d'y entraîner avec eux le plus grand nombre d'hommes au cœur chaud, à l'intelligence ouverte et cultivée; et cela, sans faire entre eux la moindre distinction d'opinions, de situations sociales et même de nationalités.

Cette grande et noble pensée, en deçà comme au delà des frontières de notre pays, fut aussitôt comprise et acclamée.

Vous fûtes des premiers, Monsieur le Président, et vous aussi, Monsieur le Secrétaire du Conseil, à la saluer de votre adhésion sans réserve; et, depuis lors, par vos importants travaux scientifiques, par vos stimulants exemples et par votre activité infatigable et vraiment juvénile, vous avez largement contribué à son développement et à son succès.

L'Association française pour l'avancement des sciences

Digitized by Google

est aujourd'hui forte et puissante. Partout où elle se présente, elle est assurée de grouper autour d'elle tous les hommes de haute culture intellectuelle et de réel mérite et d'obtenir de leur part tous les concours qu'elle désire.

Nous n'en voulons pour preuve que ce qui s'est passé à Angers pour l'organisation de ce Congrès, qu'en notre qualité de représentant de la Cité, nous avons le très grand honneur d'ouvrir en ce moment.

A l'appel de l'éminent Secrétaire de votre Association, M. le professeur Gariel, l'âme des Congrès précédents comme il l'est de celui-ci, tous nos concitoyens ont répondu avec empressement, rivalisant de zèle, d'entrain et d'ingéniosité, dans la collaboration qui leur a été demandée.

J'eusse été désireux de pouvoir payer à chacun d'eux le tribut de remerciements, de félicitations et d'éloges qui lui est dû. Mais leur nombre est tel que je me vois obligé de n'en désigner aucun et, en m'adressant à tous, de les prier d'accepter l'expression de la sincère et vive gratitude de la municipalité et de la population angevines tout entières.

Qu'il me soit toutefois permis de faire une exception. Malgré ses nombreuses et absorbantes occupations ordinaires, et n'écoutant que son amour pour la science, enrichie par lui d'une ingénieuse et précieuse découverte, M. le Dr Motais n'a pas hésité à assumer les laborieuses et difficiles fonctions de président de toutes les Commissions d'organisation du Congrès. Ce n'est pas, en effet, chose aisée que de grouper et mettre en mouvement chacune de ces Commissions et de les faire toutes concourir avec ensemble au succès final. De l'aveu de tous, M. le Dr Motais a rempli cette tâche avec un réel mérite et une rare distinction ; il a droit à toutes nos félicitations et à tous nos hommages.

Messieurs les Congressistes,

Dans une conférence que nous avons eu le très vif plaisir d'entendre et d'applaudir le 7 mars dernier, M. le Dr Gariel nous a appris que l'Association française avait déjà consacré des sommes considérables, près d'un demi-million, à soutenir et encourager les travaux scientifiques d'hommes studieux, riches d'idées mais dépourvus des ressources pécuniaires suffisantes pour publier et répandre leurs œuvres. Beaucoup lui doivent d'avoir pu persévérer dans leurs

Digitized by Google

études et conquérir le rang élevé qu'ils occupent en ce moment dans le monde intellectuel et scientifique !

Mais n'est-ce pas encore un autre éminent service rendu à la science que d'organiser ces Congrès annuels auxquels sont conviés la plupart des savants de notre pays et de l'étranger? S'il est vrai, comme parfois nous l'avons entendu dire, qu'aucune de vos assises antérieures ne puisse se prévaloir de l'une de ces découvertes qui marquent une étape dans le progrès de l'humanité, c'est que de telles découvertes exigent, après de patientes et attentives observations dans le laboratoire, de longues méditations dans le silence du cabinet de travail. Qui pourrait cependant affirmer et soutenir que ces Congrés n'ont pas eu fréquemment pour résultat d'inspirer une idée heureuse et féconde, ou d'imprimer à sa réalisation une puissante et décisive impulsion?

Ce n'est pas le jour même où le grain est tombé en terre qu'il germe, et la moisson n'apparaît que bien après les semailles. Ce grain, c'est un simple mot parfois inconsciemment recueilli en ces rencontres fécondes et qui, retenu dans la mémoire, prend vie et se développe d'abord sous forme d'une idée, puis arrive à devenir un grand fait nouveau et pratique sous l'effort de la pensée et du travail.

Faire parcourir et visiter les unes après les autres, par des hommes laborieux et éclairés, les principales régions de la France et de l'Algérie, les mettre ainsi à même de les bien comprendre, en leur facilitant l'étude sur place de leurs diverses constitutions géologiques, des mœurs de leurs habitants, des usages particuliers à chacune d'elles, de leur enchaînement historique ou de leur déviation ; rapprocher chaque année pour quelques jours des savants de diverses nationalités ; leur procurer le moyen de se connaître les uns les autres, de s'entretenir de leurs œuvres, de se communiquer leurs méthodes de travail et leurs opinions sur la plupart des questions scientifiques à l'ordre du jour et leur inspirer par ce moyen le désir de continuer leurs relations et de correspondre entre eux, est-il possible de rien faire et même de rien imaginer de plus utile et de plus profitable ?... Ces études en commun, ces entretiens verbaux ou écrits, ne sauraient, en effet, demeurer stériles. Fatalement ils doivent faire naître dans l'esprit bien préparé de ceux qui s'y livrent des aperçus nouveaux et de nouvelles

Digitized by Google

conceptions de nature à enfanter de sérieux et importants progrès.

Qui pourrait contester, au surplus, que partout où l'Association française a tenu ses Congrès antérieurs, ils n'aient eu pour effet, soit de créer, soit de ranimer des foyers scientifiques à rayonnement plus intense et plus étendu ? Notre belle province de l'Anjou ne tardera pas à le constater.

Votre présence ici, Messieurs les congressistes, est la preuve que vous connaissez et appréciez tous ces avantages. Veuillez prendre une large part des souhaits de bienvenue et des sentiments de vive gratitude qu'au nom de la Cité angevine nous avons exprimés aux membres de l'Association Française.

Nous souhaitons que le trop court séjour que vous allez faire dans notre ville vous laisse une impression favorable et vous suggère le désir de la revoir et de la mieux connaître. A tous égards elle mérite votre particulière attention ; j'ai eu l'occasion de le dire dans une autre circonstance : « Douée d'un esprit élevé, elle sait apprécier tout ce qui est vraiment utile et beau, et son cœur comprend et aime tous ceux qui ont consacré ou qui consacrent leur labeur et leur vie à réaliser ses aspirations. Plus peut-être que d'autres capitales de province, elle entend être et demeurer la ville des sciences, comme celle des lettres et des arts. »

Dans son enceinte, comme dans ses environs, vous rencontrerez un certain nombre de monuments dus à la grande architecture des siècles disparus, remarquables au double point de vue artistique et historique. En étudiant l'organisation de sa vie actuelle, vous pourrez vous convaincre que, sans négliger de faire les efforts les plus louables pour se rendre digne de son glorieux passé, elle n'a garde de perdre de vue le présent et de ne pas avoir à cœur de réaliser toutes les améliorations dues aux études et aux travaux scientifiques, si féconds de nos jours. Elle possède des industries en pleine prospérité, dont quelques-unes, comme l'horticulture et l'arboriculture, sont connues et appréciées dans tous les pays du monde civilisé ; elle encourage et répand l'enseignement à tous les degrés, de même que toutes les institutions de prévoyance et de bienfaisance, et aussi toutes les associations dont la noble et

Digitized by Google

belle mission est de raffermir et de raviver le culte des sciences, des belles-lettres et des arts.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Vous avez droit, vous aussi, à tous nos remerciements et à toute notre reconnaissance pour avoir accepté l'invitation qui vous a été faite d'assister à cette séance d'ouverture. Votre présence ici en souligne la haute signification et en rehausse l'éclat. En suivant avec assiduité les séances publiques du Congrès et ses excursions, les savantes et éloquentes communications qui doivent y être faites ne peuvent manquer de vous charmer en vous instruisant et de vous prouver aussi que nos appreciations élogieuses sur l'œuvre de l'Association Française sont un insuffisant et incomplet hommage à son exceptionnel mérite.

Discours de M. le Dr Motais, président du Comité d'Angers

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS,

L'Association Française pour l'avancement des sciences a confié à notre Comité la mission de préparer le Congrès; j'ai l'honneur de lui présenter notre œuvre.

Mon allocution est bien mal placée entre le beau discours que vous venez d'applaudir et la magistrale éloquence que nous avons le droit d'attendre de notre Président.

Je me serais assurément dérobé à ce périlleux honneur si je n'avais eu le devoir — devoir d'amitié et presque de reconnaissance — de rendre justice devant vous à mes dévoués collaborateurs.

L'initiative du Congrès fut prise par toutes les sociétés savantes d'Angers réunies. Dans une pétition collective, elles sollicitèrent de l'Assemblée municipale les fonds nécessaires à l'organisation de cette grande manifestation scientifique.

Digitized by Google

La proposition eut l'heureuse fortune d'être soutenue par M. le Maire. Le Comité, en lui exprimant ses remerciments auxquels le Congrès voudra bien s'associer, se félicite que, dans cette solennité, la ville d'Angers soit représentée par le plus digne et le plus respecté de ses concitoyens.

Le Conseil municipal comprit qu'un sacrifice financier serait largement compensé par la mission scientifique que vous nous apportez et vota la somme de 6.000 fr.

Plus tard, le Conseil général nous donna une subvention de 1.000 fr. Ici encore nous avions trouvé l'appui bienveillant de M. le Préfet et le concours du vénéré président, M. le comte de Maillé.

Plusieurs de nos concitoyens, parmi lesquels je citerai M. Bessonneau, nous vinrent généreusement en aide.

Les moyens d'action étant désormais assurés; il incombait au bureau de l'Association d'organiser un Comité local pour leur mise en œuvre.

Quelque bonne fée veillait sans doute au berceau de notre Congrès. Le délégué tout désigné de l'Association depuis longtemps avait pris droit de cité parmi nous et son nom nous inspirait autant de sympathie que de déférence.

Lorsque vous vîntes pour la première fois nous présider, Monsieur le Secrétaire du Conseil, vous fûtes entouré d'un auditoire aussi distingué que nombreux. L'initiative des sociétés savantes et la délibération du Conseil municipal avaient appelé l'attention sur l'Association française.

Dès cette première séance, votre exposé net et précis, votre direction aussi ferme que courtoise et, plus encore, votre conviction d'apôtre de la science nous imprimèrent, avec la certitude du succès, un élan qui ne s'est jamais ralenti.

D'ailleurs, au cours de cette laborieuse année, nous avons retrouvé sans cesse votre action, dans votre correspondance, dans nos réunions de Comité que vous présidiez souvent, dans une conférence applaudie.

Une fois de plus, vous avez accompli cette lourde tâche que, tous les ans, vous recommencez avec votre inlassable énergie, depuis plus de trente années.

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire du Conseil, au nom du Comité d'Angers.

Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, en ma qualité de membre de l'Association depuis 1883, au nom de

Digitized by Google

mes camarades qui, comme moi, l'ont fidèlement suivi, qui savent tout ce qu'il a donné de lui-même à l'Association et tout ce que l'Association lui doit, d'exprimer à M. le professeur Gariel notre sincère et profonde gratitude.

Le spectacle que vous avez aujourd'hui sous les yeux, mes chers collègues, vous récompense largement de vos labeurs.

De nombreuses notabilités scientifiques de France et d'Europe sont réunies dans cette salle.

D'illustres savants étrangers nous ont fait l'honneur de venir jusqu'à nous d'Italie, de Suisse, de Belgique, de Hollande, de Bohême.

Je n'ai pas à citer les noms des savants français, membres des Académies, professeurs à la Sorbonne, doyens et professeurs des Facultés des Sciences, directeurs et professeurs d'Écoles de médecine, directeurs et professeurs d'Écoles spéciales, et de tant d'autres, moins connus aujourd'hui, peut-être célèbres demain.

Les délégués des ministères et les présidents d'honneur du Comité représentent les pouvoirs publics.

Rien ne manque à cette solennité, pas même et surtout, devrais-je dire, la présence de nombreuses congressistes, qui sont le charme et la gracieuse parure de notre austérité.

Au-dessus de cette foule d'élite, où chaque unité est une valeur, notre éminent président, M. Levasseur, s'impose, moins par son titre de Président, que par le relief de sa haute personnalité et l'autorité de son nom.

Le Comité d'Angers, Messieurs, fier de vous avoir préparé la voie, contemple avec joie le magnifique couronnement de son œuvre et salue respectueusement ses hôtes.

Notre organisation fut remarquable par sa rapidité et son ampleur.

M. le premier Président, M. le Général de division, M. le Préfet, Mgr l'Évêque d'Angers, M. le Maire voulurent bien accepter la présidence d'honneur du Comité.

Dès ce jour furent affirmés et l'importance de notre mission et son caractère exclusivement scientifique.

Dans le même ordre d'idées, furent élus vice-présidents les directeurs des deux établissements d'enseignement supérieur d'Angers — École de médecine et Université catholique — plus les Présidents des cinq sociétés savantes, qui

Digitized by Google

avaient pris l'initiative de la pétition au Conseil municipal.

Un trésorier très dévoué et sept jeunes et actifs secrétaires nous furent adjoints.

Le *Bureau du Comité* étant ainsi constitué, les Commissions furent formées d'après une méthode dont l'expérience a démontré la valeur pratique.

Le président et le secrétaire de chaque Commission furent choisis parmi les vice-présidents et secrétaires du Comité, de sorte que le Bureau, tenu sans cesse au courant des opérations des Commissions, pouvait prendre, à tous moments et en toute connaissance de cause, des décisions d'ensemble.

C'est dans ces conditions, Messieurs, que nos travaux s'engagèrent.

Mes chers collaborateurs, le Congrès saura juger par lui-même des résultats que vous avez obtenus. Mais ce que je dois lui révéler, c'est la bonne grâce charmante avec laquelle vous vous mettiez au service de l'Association et vous acceptiez toutes besognes, fussent-elles très éloignées de vos habitudes et de votre situation :

Tantôt avocats de la bonne cause et propagandistes zélés, rédacteurs de nombreuses notes aux journaux dont je me plais à reconnaître l'accueil empressé, la large hospitalité et les appréciations toujours justes et bienveillantes ;

Tantôt sergents-fourriers, en quête de logements, s'acquittant en toute conscience de leur mission ;

Tantôt capitaines de route, traitant de la table et du coucher, explorant les grands chemins, disposant les relais, mettant en réquisition voitures, bateaux et chemins de fer ;

Tantôt entrepreneurs de fêtes publiques ;

Tantôt éditeurs de livre — et quel livre ! — stimulant le zèle des 86 auteurs, ou, par un prodige d'habileté chirurgicale, amputant des notices qui dépassaient le cadre sans effleurer un amour-propre d'auteurs !

Partout et toujours, nos présidents de Sociétés savantes, nos recteur d'Université ou directeur d'École de médecine travaillaient avec un entrain, une bonne humeur et, j'ajouterai, avec un succès remarquable.

La *Commission de propagande*, présidée par M. Bouvet, vous présente les chiffres de 150 adhérents, nouveaux

Digitized by Google

membres participants de l'Association, et de 187 membres honoraires.

Grâce à ses efforts, toutes les personnalités en vue, de l'Anjou, tous les hommes éminents dans les sciences, les arts, l'armée, l'industrie, le commerce, l'agriculture, les administrations ont tenu à honneur de s'inscrire parmi nous, soit comme membres honoraires, soit comme membres actifs, soit à ce double titre.

La *Commission des logements,* présidée par M. David, s'est acquittée de sa tâche, assez difficile et complexe, avec un zèle empressé. Par ses démarches et son influence, la plupart des savants étrangers qui nous font l'honneur d'assister au Congrès seront reçus chez nos concitoyens. Nous sommes reconnaissants à la Commission de donner à notre ville ce bon renom d'hospitalité.

La *Commission des fêtes,* présidée par M. le Dr Legludic, doit à une heureuse entente avec le Comité permanent des fêtes de la ville de vous offrir une série de brillantes soirées et d'attractions intéressantes. Nous félicitons nos habiles organisateurs, sans oublier le Comité permanent, que nous remercions dans la personne de son actif et distingué président, M. Bernier.

La *Commission des excursions* comprit, dès le premier jour, l'importance de sa mission et ne négligea rien pour la remplir.

Son dévoué président, M. Leroy, prit la peine de parcourir toutes les étapes de nos trois excursions et d'en arrêter sur place les conditions pratiques. Son travail fut précis et complet à ce point que M. Gariel lui-même n'y trouva quoi que ce fût à ajouter ou à retrancher.

Vous pourrez donc admirer à loisir nos vieux monuments d'Angers, de Trèves-Cunault, de Saumur, de Fontevrault véritables joyaux du temps passé dont l'Anjou était fier, à juste titre, tout en déplorant leur lente et profonde désagrégation sous les efforts du temps. Pour peu que vous soyez prévenus, vous découvrirez sans peine, sous leur restauration récente, qui témoigne d'une science et d'un goût artistique éprouvés, la signature de M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire, gravée sinon dans la pierre, du moins dans la reconnaissance de tous les admirateurs de nos chefs-d'œuvre.

Digitized by Google

MESSIEURS,

M. le Maire vient de vous saluer, à votre entrée dans la cité angevine, avec une exquise cordialité ;

A Château-Gontier, M. le Maire vous présentera sa coquette petite ville, la perle de la Mayenne ;

A Saint-Georges-sur-Loire, M. le duc de la Trémoïlle, membre de l'Institut, vous fera lui-même les honneurs de son magnifique domaine de Serrant ;

A Chalonnes, M. Frémy, maire et conseiller général vous attend ;

A Saumur, les propriétaires des importantes caves de vins mousseux vous feront apprécier leur industrie et ses produits, et notre distingué collègue, M. le Dr Peton, maire de Saumur, vous réserve la plus aimable hospitalité — l'hospitalité saumuroise — dans une soirée à l'Hôtel de Ville.

Vous le voyez, Messieurs, partout sur votre passage, l'Anjou vous acclame d'avance et s'offre à vous.

S'il vous semble même, par un mirage bien connu, que sous l'immobilité apparente d'un bateau ou d'un wagon, les eaux profondes et les rives pittoresques de la Mayenne ; les lumineuses trouées d'horizons des chemins de Bouchemaine ; les élégantes villas des Forges ; les îles verdoyantes de la Loire et ses vastes grèves, enserrées de leurs bracelets d'argent ; les admirables coteaux de Saumur, couronnés de la masse imposante du château ; s'il vous semble que tous ces paysages, baignés de l'atmosphère tiède d'un clair soleil, viennent à vous, dans un élan spontané qui entraîne les choses comme les hommes ; dites-vous qu'il en est bien ainsi ; que l'illusion physique devient ici une réalité morale et que l'Anjou tout entier se porte au-devant de ses hôtes aimés.

Messieurs, lorsque nous parlons des belles et suaves choses de l'Anjou, il est de tradition que le chantre du Liré, notre poète du Bellay, surgisse tout à coup par une évocation naturelle.

Nul mieux que lui ne vous dira qu'ici la nature est clémente, les fleurs parfumées et les fruits savoureux ; que les prés sont verts et les coteaux dorés, les ruisseaux limpides et la Loire grandiose ; que le vin est généreux et nous verse au cœur, en gouttes blondes, le rayon de soleil qui le mûrit.

Et, sachant que nos aimables Angevines vous firent la grâce de résister à l'appel accoutumé de la plage ou de la montagne, il vous murmure, le doux poète, en son naïf lan-

Digitized by Google

gage d'antan, que, si leurs lèvres vous accueillent d'un sourire, vous verrez de suite que vous êtes au pays des roses et que leur œil bleu vous sera, sans nul doute, la si jolie et si délicate fleur du souvenir.

Toutes ces impressions, toutes ces choses de l'art et de la nature que nous vous présenterons, nous avons voulu les fixer dans votre mémoire, et la *Commission du Livre*, sous la direction de Mgr Pasquier, s'est attachée à les reproduire dans un ouvrage digne de vous et digne du sujet.

Ce volume, intitulé *Angers et l'Anjou*, contient dans ses 750 pages 135 notices et 71 vues, cartes ou plans.

Soixante-seize de nos concitoyens ont bien voulu nous donner leur collaboration. Leurs seules signatures témoignent de la valeur exceptionnelle de l'ouvrage.

Ses gravures sont l'œuvre de dix artistes. Je n'ai pas à vous en faire ressortir la sincérité et le mérite artistiques; vous avez pu ou vous pourrez les admirer vous-mêmes.

J'insisterai seulement sur la couverture du livre, dessin de M. Gobô, un de nos jeunes artistes, qui a mis avec la meilleure grâce son remarquable talent à notre disposition.

La Commission se plaît encore à reconnaître qu'elle a trouvé dans son éditeur un concours aussi dévoué que précieux. M. Grassin a pu mettre au point, dans le court espace de quatre mois, une besogne fort longue et difficile et nous savons qu'il a souvent sacrifié les préoccupations commerciales à l'intérêt artistique.

Mais la Commission me charge tout spécialement de rendre hommage à son secrétaire, M. Planchenault. Démarches qui ne se comptent plus près de nos 86 auteurs ou artistes; négociations souvent délicates conduites avec l'esprit le plus large et le plus conciliant; visites quotidiennes à l'imprimerie; travail personnel considérable : pendant plus de huit mois, vous ne vous êtes pas distrait un seul jour de votre tâche; vous êtes, mon cher collègue, le véritable metteur en œuvre de notre beau volume. Il est équitable qu'aujourd'hui le Comité et le Congrès lui-même vous rendent pleine justice.

Par ses notices brèves, pour la plupart, mais substantielles, inventaire complet de toutes les richesses de notre région; par ses illustrations aussi exactes qu'artistiques; par les signatures des noms les plus autorisés, ce volume

Digitized by Google

demeurera comme le livre d'or d'Angers et de l'Anjou au commencement du vingtième siècle.

Messieurs, dans ce livre où chaque article fut confié à l'auteur le mieux qualifié par ses travaux antérieurs, vous trouverez toujours un exposé très étudié et une documentation sérieuse.

Mais ces mérites du fond vous apparaîtront souvent accompagnés d'une forme claire, d'un style élégant et primesautier, d'un esprit alerte, qualités distinctives du Français, quintessenciées chez le Parisien.

C'est vous dire, Messieurs, qu'Angers prétend à quelque parenté avec Paris.

Et, par le fait, si nous vous offrons encore nos académies, nos théâtres d'hiver et d'été, nos concerts Brahy et leurs primeurs musicales ; notre salon annuel ; un accueil ouvert ; un grain de laisser vivre et de scepticisme plus voulu que réel ; du snobisme quand il est bien porté ; un instinct spirituellement frondeur et, par contraste, l'enthousiasme facile pour le beau et le bien :

Voilà, semble-t-il, bien des traits de famille ;

Et si Paris, l'unique, le grand Paris, ne veut pas honorer Angers du titre de sœur, qu'il la prenne au moins pour sa cousine, et ce sera justice.

Mais cette petite digression ne doit pas nous faire oublier que l'initiative de notre publication appartient à l'Association française.

L'Association nous apporte un grand mouvement scientifique ; elle établit des relations scientifiques et personnelles entre nos savants et leurs collègues de France et de l'étranger ; elle met en contact la jeunesse studieuse avec des maîtres bienveillants. De toutes ces marques heureuses de votre passage parmi nous, Messieurs, la plus durable, peut-être, sera le livre que vous avez inspiré.

Notre gratitude en a déjà fixé le souvenir en tête du volume. Dans cette solennité, nous tenons à remercier l'Association française, la grande initiatrice des idées fécondes, et du service qu'elle nous a rendu à nous-mêmes et de ce nouveau lien dont elle a scellé, pour le présent et pour l'avenir, notre mutuelle sympathie.

Telle est notre œuvre. Nous nous sommes efforcés de remplir fidèlement notre mandat. A vous, Messieurs, de nous dire si nous avons réussi !

Digitized by Google

Un mot encore.

J'ai eu l'honneur de vous exposer la préparation du Congrès.

Quelle sera, dans le Congrès lui-même, la part de la collaboration de l'Anjou?

Dans ce pays, Messieurs, où les statuaires s'appellent David;

Où les peintres s'appellent Lenepveu et Dauban, et je passe toute la floraison superbe des jeunes;

Où la littérature s'épanouit dans des publications et des revues remplies d'œuvres fortes, aussi bien que des plus gracieuses inspirations féminines;

Où l'un de nos éminents collaborateurs, écrivain de race, creuse de son stylet, dans la *Terre qui meurt*, un sillon profond et se laisse emporter par le souffle patriotique des *Oberlé* jusque sous la coupole des Immortels;

Dans cette riante ville des fleurs, de l'art et de la poésie, vous pourriez douter, Messieurs, que la science austère trouvât encore une place.

Mais le sol d'Anjou est assez riche pour produire, à côté des corbeilles brillantes et parfumées, les chênes d'écorce rude et de troncs robustes.

De tous temps, Angers fut un centre actif d'enseignement scientifique.

Sans remonter à l'Université du Moyen Age, la belle solennité du centenaire de notre Société de médecine — à laquelle M. le professeur Gariel représentait l'Académie — réveilla tout un passé glorieux, peuplé de grandes et nobles figures : les Bérard, les Béclard, les Mirault, les Ménière, les Négrier, les Ollivier, les Daviers, dont s'enorgueillit la science médicale;

Dans les autres ordres de sciences, notre grand Chevreul, dont la longue vie fut une longue jeunesse toujours féconde; le chimiste Proust; les botanistes Berthelot du Plessis, Merlet de la Boulaye, Guépin, Boreau; le naturaliste Millet; les archéologues Bodin et Godard-Faultrier; l'historien Célestin Port, correspondant de l'Institut; les orientalistes Pavie et Foucaux, professeurs au collège de France; Cyprien Robert, également professeur au collège de France, le créateur en France de l'enseignement des langues slaves, etc. — Notre collègue, M. Eugène Lelong,

Digitized by Google

me pardonnera d'emprunter ces détails à son intéressant article de notre livre sur *Angers et l'Anjou.*

Messieurs, je ne voudrais pas blesser la modestie de nos collègues présents, mais je puis me permettre d'affirmer que nos devanciers ont trouvé de dignes successeurs.

Nos sociétés savantes actuelles sont des ruches constamment en travail. Trop modestes, elles avaient accumulé dans leurs archives de précieuses richesses dont elles distrairont une partie pour le Congrès qu'elles ont elles-mêmes créé.

En prenant une part importante au Congrès, elles veulent espérer que vous n'emporterez pas seulement de l'Anjou un souvenir agréable et superficiel, mais que des discussions et des échanges d'idées qui vont s'établir naîtront, entre elles et leurs collègues de France et de l'étranger, des relations solides et durables, parce qu'elles seront basées sur une estime réciproque.

Je terminerai, Messieurs, en remerciant l'Association d'un résultat qui, pour n'être pas d'ordre scientifique, n'en est pas moins apprécié parmi nous.

Dans notre période tourmentée, au plus fort de l'agitation politique, vous avez réussi à rapprocher des adversaires qui paraissaient irréconciliables, autour de votre noble devise, sur le terrain de la science où la rivalité n'est plus la haine ni la guerre, mais l'émulation pacifique et bienfaisante.

Votre phare ne brille pas pour éloigner des récifs dangereux où la mer est traîtresse : il est le guide vers le port assuré où la grande houle n'entre pas.

Et son attraction fut si puissante que nos barques, qui luttaient au large avec une énergie farouche, ballottées par des courants contraires, une à une d'abord, puis toutes ensemble, d'un élan irrésistible, franchirent la passe et vinrent — calmes et apaisées — jeter l'ancre sous vos feux.

J'ai le grand honneur et la satisfaction profonde, Monsieur le Président, de vous présenter l'élite de nos concitoyens unie sous votre drapeau ; vous voyez en ce moment, groupés autour de l'Association française, dans une synthèse vivante, dans une sorte d'apothéose de la science et de la paix, tous les hommes, toutes les intelligences, toutes les forces vives d'un pays.

Digitized by Google

LA

PAROISSE ET LA SEIGNEURIE DE MAZIÈRES

(1294-1790)

La petite paroisse de Mazières, qui appartint successivement aux diocèses de Poitiers, de Maillezais et de la Rochelle, est aujourd'hui incorporée au département de Maine-et-Loire. M. C. Port lui consacre une courte notice. La seigneurie ayant été acquise en 1726 par un magistrat de Château-Gontier, M. Guitau du Latay, dont hérita M. du Boisjourdan, le chartrier apporté au Boisjourdan, en la paroisse de Bouère, est devenu la propriété de M. le marquis de Montecler. Outre les titres féodaux, il renferme des chartes anciennes qui mérient d'être publiées. Je les fais précéder d'une liste des seigneurs de Mazières depuis la fin du XIIIe siècle et, tout d'abord, de quelques remarques sur les premiers seigneurs de Cholet.

M. C. Port donne ces derniers dans l'ordre suivant : Guy de la Possonnière, 1280; Péan de la Possonnière, 1287; Flandine de Sainte-Hélène, 1294; Philippe de Montalais, du chef de l'héritière de Chemillé, sa femme, 1340; Briand de Montjean, gendre des susdits.

Les chartes de Mazières sont postérieures à Guy et à Péan de la Possonnière, mais mentionnent à la date de 1295 celle que je regarde comme la veuve du second et dont le nom, quoique écrit en caractères un peu fantai-

Digitized by Google

sistes, me semble devoir se lire Claudine de Sainte-Pleine, plutôt que Flandine de Sainte-Hélène.

Vient ensuite, cité en cinq chartes, de 1316-1317, Macé de Montalais. Par conséquent, Philippe de Montalais ne fut pas seigneur de Cholet du chef de Thomasse de Chemillé, qui fut bien sa femme, en effet, et dès 1312 au plus tard, mais qui ne posséda pas la châtellenie de Cholet.

Après Macé de Montalais, Marie de la Possonnière est dite dame de Cholet dans deux chartes de 1346 et 1349. Il y a donc de fortes présomptions à la supposer fille de Péan de la Possonnière et veuve de Macé de Montalais. Marie de Montalais, sa fille, épousa Briand de Montjean, dont elle était veuve en 1403 et fonda, en 1406, le couvent des Cordeliers de Cholet.

LES SEIGNEURS DE MAZIÈRES

27 mars 1294. — Raginaldus dictus Le Gras, de Mazeriis, achète de Jean Audouin et de Catherine, sa femme, tout leur domaine du lieu de Malepalu, en Mazières, pour 4 l. 1/2. Le 17 décembre 1295, Renaud Le Gras, qualifié valet, achète pour 54 sols, de Jean Lemercier et de Jeanne, sa femme, leurs appartenances du lieu de la Barillère « en la paroisse de Mazères ». Le 22 février 1315, il achète pour 23 sols, de Perrot Bonneyt et de Perronnelle Audouyn, sa femme, tout ce qu'ils possèdent « ou terroer de Malepalu ». Le 25 septembre 1316, Renaud Le Gras, expressément dit « seigneur de Maseyres », acquiert pour 4 l., d'André Paluau et de Perronnelle, fille de Marie Paluau, un setier de seigle de rente sur leur héritage de Malepalu. La même année, il acquiérait pour 31 l., de Pierre Sorin et de Catherine, sa femme, ce qu'ils possédaient « en la ville et aus appartenances de Malepalu », et le 24 avril, même année, Jean Le Gras, clerc, achète

Digitized by Google

aussi de Pierre Sorin de Malepalu, pour 100 sols, une rente d'un setier de seigle et de deux chapons. Le 25 juin 1317 Renaud Le Gras acquiert encore d'André Paluau et de Perronnelle Paluelle, sa nièce, tout ce qu'ils avaient « en Malepalu, ou fe audit valeyt », pour 7 l.

Macé Le Gras, « valet », achète le 16 février 1339, pour 9 l., d'André Richard, seigneur d'Avrenières, paroissien de Trémentines, trois setiers de seigle, mesure de Maulévrier, sur ses dîmes de Maulévrier et de Moleys. Le 9 décembre 1346, il reçoit de Perrot Bouvet ou Bonnet, à titre de pur don, ce qui lui appartenoit à Malepalu « ou fe dudit Macé ». Enfin, le 24 septembre 1349, Jean Balain, « seitinor de Malepalu », cède ce qu'il possède à Malepalu à Hemery de la Bodetière, à condition que ce dernier laisse « son applegement, lequel il avoit soutenu à la court de Saumur, pour raison de ladite terre contre Macé Le Gras, seygneur principal de ladite terre et de toutes ses appartenances. »

Louis du Verger, 1451, seigneur de Mazières; fait le retrait féodal de « certain bordage » appellé la Perchauderie, sis ou feage et appartenances de Malepalu », 1457 fait aveu à Jean de la Haie, seigneur de Chemillé, de Passavant et de Mortaigne, pour la terre et seigneurie de Mazières. Il vivait en 1464, et Hardouine Carionne, sa veuve, en 1466.

Hardy du Verger, seigneur de Mazières et de la Jarrie, 1488, par l'entremise de son père, Jean du Verger, prêtre, bachelier en décret, demeurant à Sainte-Radegonde de Mazières, rachète une rente sur le « Petit Marpaluz », 10 mars 1506 (v. s.). Isabeau Routard, sa femme, dame de la Routardière et de Mazières, fonda le 30 juin 1512 « la chapelle de la Magdelaine en la chapelle d'Aubigné, au bourg et parroisse de Saint-Pierre de Cholet ». Hardy du Verger vivait en 1513. C. Port le dit en cette année mari d'Anne de la Jarrie.

Digitized by Google

Guy du Verger, écuyer, seigneur de Mazières, 1531, 1556; Louise de la Haie, sa veuve, 1561, 1562.

Emond du Verger, seigneur dudit lieu, de la châtellenie de Saint-Aubin-du-Plain, de la Jarrye, Mazières et la Bothemotière, rend aveu à Philippe de Montespédon, duchesse de Beaupréau, dame de Mortagne, pour partie de sa terre de Mazières, 12 mars 1567.

Charles du Verger, avant 1592.

Renée du Verger, veuve de Marc du Bec, seigneur du Verger, y demeurant en son vivant; Philippe de Lougraine, mari de Radegonde du Verger, seigneur de Lougraine, en la paroisse du Meil; Claude Moreau, sieur du Puy, mari de Claude du Verger, demeurant au lieu du Puy, paroisse de Moutiers, sont héritiers indivis de Charles du Verger, 5 juillet 1592.

Claude Moreau, susdit, seigneur de Mazières, y demeure, 1597.

Pierre Moreau, chevalier, seigneur du Puy-Cadoret, du Puy-Montbaud, 1618, 1640, gouverneur de Parthenay, d'après C. Port.

Pierre-Antoine Moreau, 1675, 1718.

Nicolas Guitau du Latay, de Château-Gontier, conseiller en la chambre des comptes de Bretagne, époux de Marie Prégent, adjudicataire pour décret de la sénéchaussée d'Anjou, le 18 juillet 1726, et maintenu contre le seigneur de Maulévrier, le 3 novembre 1730.

Louis-Francois-Séraphin du Boisjourdan, marié en 1743 à Madeleine Guitau, fille unique du précédent, 1765.

D'après le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, la Sècherie aurait été le manoir seigneurial de Mazières jusqu'à la construction du château de Mazières, à la fin du XVIe siècle. Je crois l'union des deux seigneuries plus récente, car, en 1635, le seigneur de la « Sècherie » relevait lui-même de Mazières pour quelques héritages.

En 1731, après avoir été confirmé dans la possession de

Digitized by Google

la seigneurie de Mazières, qu'il venait d'acquérir, Nicolas Guitau du Latay accorda un agrandissement de jardin à Pierre Rigalleau, curé de Mazières, en échange d'un fief dont jouissait la cure.

A. Angot.

CHARTES TIRÉES DU CHARTRIER DE MAZIÈRES

27 mars 1295 (n. s.)

Universis presentes litteras inspecturis Johannes gerens vices Guillelmi tunc temporis decani de Vih (eriis), salutem in Domino. Noveritis universi quod in nostra presentia personaliter constituti Johannes Audouyn et Katarina, ejus uxor, confessi fuerunt et adhuc coram nobis confitentur se vendidisse, cessisse et concessisse pro se, heredibus et successoribus suis, Raginaldo dicto Le Gras de Mazeriis quidquid juris, possessionis, proprietatis et dominii ipsi habebant et habere poterant et debebant in villa de Malepalu et pertinenciis ejusdem ville sitis in parrochia de Mazeriis, precio quatuor librarum cum dimidia monete currentis, de quibus se tenuerunt coram nobis dicti conjuges plene pro pagatis, habenda, tenenda, possidenda et eciam explectanda omnia et singula supradicta a dicto Raginaldo Le Gras, heredibus, successoribusque suis, et ab ipso causam habentibus perpetuo, pacifice et quiete, sine clamacione, inquietacione et molestacione aliqua de cetero a dictis conjugibus faciendis. Et promiserunt dicti Johannes et Katerina sub obligacione omnium bonorum suorum, mobilium et immobilium, presentium et futurorum garantisare et deffendere dicto Raginaldo et ejus causam habentibus secundum esum patriæ, quidquid habebant in premissis, et abrenunciaverunt dicti Johannes et Katerina quod in hoc facto omni exceptioni doli mali et fraudis, omni juri canonico et civili, omni privilegio indulto et indulgenciæ omni consuetudini, esui et statuto

Digitized by Google

edito et edendo et omnibus racionibus et oppositionibus; et maxime dicta Katarina omni juri dotis et donacionis propter nuptias et senatus consulto Velleyani, et omnibus aliis que contra presentes litteras et in ejusdem contenta possent objici et opponi seu per quæ presentes litteræ in toto vel in parte possent destrui et infringi, fide ab ipsis conjugibus et quolibet ipsorum in manu nostra prestitis corporaliter de non veniendo contra predicta vel aliqua predictorum per se vel per alios in futurum. Et nos ipsos Johannem et Katarinam ad premissa fideliter et inviolabiliter observanda in hiis scriptis sententia condempnamus et ad petitionem ipsorum conjugum presentibus litteris sigillum decani predicti apposuimus in testimonium premissorum. Datum die sabbati ante Lætare Jerusalem anno Domini m° cc° nonagesimo quarto.

(Sceau perdu, pas de signature.)

17 décembre 1295

A toz ceus qui verront et orront cestes presentes lettres, Claudine de Saincte Pleine, dame de Cholet, saluz en Nostre Seignor. Sachent toz presens et avenir que en nostre cort establiz en dreit personaument Jehan Lemercier et Jehanne, sa fame, sofizanment auctorizée de luy quant à tot ce que censet, recongnurent et confessèrent que il ont vendu et ottreyé par nom de vensson a toz jormes perdurablement à Renaut Le Gras, valet, por le pris de cinquante et quatre sous de monoie corant, dont il se tindront de tot en tot por bien paez tot ce que de dreit, de propriété, de pocession et de seignorie il aveent et poeent aver et deveent en la terre et aux appartenances de la Barillere size en la parroisse de Mazeres sans rien irretenir à hous ne a lors hers a aver, a tenir, a possaer et explecter à toz jorsmes audit valet et asses hers et a ceos qui auront cauze de luy heritaument et en peiz. Et oblige-

Digitized by Google

rent les diz vendeurs hos et lor hers et toz lor biens presens et avenir a ceste vensson guerir et deffendre de toz et contre toz audit valet et asses successors. E noz iceos vendeors dessusdiz en nostre cort en dreit presens et concentans renoncans sus ce a tot dreit excrit et non excrit et a toz statuz donez et a donner et a exception de pecune non eue et non receue jugeons condampnons assa requeste a ce enterıner, la foy de son cors donée en nostre main de non venir encontre. Ce fut doné le samedi devant la saint Thomas, garens a ce expeciaument apellez Guillaume Lebarber et Jehan Legaut en l'ain de grâce mil. cc. quatre vins et quinze.

(Aucune trace de sceau.)

22 fevrier 1316 (n. s.)

Sachent toz presens et a venir que en nostre cort Macé de Montallais, valeist, segnor de Cholet, en dreit personaumant establiz Perrant Boneyt et Perronnelle Audoyne, sa fame, autorisée de luy quant à cest fait, de la paroisse de Maseyres, si comme il diseent, connurent et confesserent et encore cognoissent et confessent, de commun accentensent et de lor bone volonté, avoir vendu et par nom de leyau vaisson, ballé et octroyé et encores vendent, ballent et octroyent à tos jormes perdurablement à Raynant Le Gras, valeyt, por le prix de vingt et troys sos de monoie corant dont il se tindrent par davant nos por bien payez trestot ceu que il ont de propriété ou terroer de Male palu sis en la paroysse dessus dite, sauve et excepté de cette vaysson la sucession ou leschayte de la meyre a la dicte Perronele tant solement; de la quelle propriété les diz mariés se sont dessaysis et en ont ballé audit valeyt pleniere et perpetuau pocession par la balleyte de ceste présente leytre, à avoir, à tenir, à passer et à espleyter à toz jormes la dite propriété et tot ceu que il y ont et poent

Digitized by Google

avoir, sauve la sucession dessus dite, dudit Raynaut Le Gras et de ses hers et de ceos qui auront perdurable cause de luy, affayre des ja tote sa playne volonté : laquele vaysson les diz mariez et chacun por le tot sont tenuz au dit valeyt garder, garantir et deffendre de toz et contre toz sur l'obligacion dos et de lor hers et de toz lor biens presens et a venir en quoque lou que il seyent. Renoncians quant a ceu à tote excepcion de fraude, de barat et de tricherie, a tot droyt escrit et non escrit, à tot privilège descroiz (?), et a toz autres privilèges et à totes autres excepcions, opposicions, raysons, et alegacions qui par aucune rayson porrient ou devrient estre obisseez ou opposées contre les moz et la tenor de ceste présente laytre ; et furent par la foy de lor cors donée en nostre mayn de non venir en contre par os ou par autre, et de ceu furent jugeiz a la requeste et condampnés par le jugement de nostre cort. En themoyn des quex choses nos avonz doné audit valeyt cestes présentes laytrez, a la resqueste des diz mariés, de nostre seyau saylées, sauve nostre dreit et tot autruy. Cen fut doné presens... Robretin et Jehan Abraham, au jour de samedi après Reminescere, l'an de grâce m. ccc. et quinze.

(Signé) J. Gastinelli. (Sceau perdu.)

24 avril 1316

Sachent tous presens et a venir que en nostre cort Massé de Montallays, valeyt, segnor de Cholet, en droit personaument establi Pierrez Sorin de Male Palu, de la parroysse de Maseyrez, si comme il diseyt, convint et confessa et encorez convoyt et confesset luy avoir vendu et, par nom de leyau vaysson, ballé et ottroyé, et encorez vend, ballet et ottroyet a toz jormès, perdurablement, à maystre Jehan Le Gras, clerc, por le pris de cent sos de monoie corant dont il se tint par devant nos por bien payé, un seyter de froment, à la mesure de Cholet, vendant et achatant, et

Digitized by Google

dous chapons d'anuau et perpetuau rende; lequel blé et chapons ledit Pierrez avait achaté de Pierrez de la Focherie, valeyt, lequel valeyt aveit les choses dessus dites, blé et chapons, d'anuau et perpetuau rende sus la Gangnerie que ledit Pierre Sorin tyent à Male Palu. Des quelez chosez, blé et chapons, si comme dessus est dit, Pierrez Sorin a ballé audit clerc plenière et perpetuau pocession par la balleyte de ceste présente leytre; et les li promist garder, garantir et deffendre de toz et contre toz et rendre à toz jormes à lui et à ses hers et à ceos qui auront perdurable cauze de luy chacun an, par les termes qui seront devisez. C'est assavoir en checune feste de la nostre dame meaost ledit seyter de froment de rende à la mesure dessus dite et en chacune feste de toz sains les dous chapons dessus ditz, le tot rendu par les termes dessus diz à Maseyres à la mayson audit clerc; au quex chosez ledit Sorin oblija et encores obliget luy et ses hers, et la Gangnerie dessus dite expeciaument, expressement et generaument toz ces autrez biens en queque lou que il seyent, renonciant quant a ceu a tote excepcion de fraude, de barat, et de tricherie a tot dreit escrit et non escrit, a tote exception de pecune non eue ou non nombrée, a tot privilege de croiz et a tot autres privilèges et à totes autres excepcions, opposicions, raysons et alegacions qui par aucune rayson porrient ou devrient estre obisséez ou opposéez contre les moz et la tenor de ceste présente leytre, et fut par la foy de son cors donée en nostre main de non venir en contre par lui ou par autre; et de ceu fut jugé assa requeste et condampné par le jugement de nostre cort. En themoys des quex choses nos avons doné audit clerc ceste presente leytrez a la requeste do dit Sorin, de nostre seyau sayleez, sauve nostre dreit et tot autruy. Ceu fut doné présens Jehan Bruneau et Maurice Torchart clercs, ou jor de samadi après la feste saint George l'an de grace m. ccc. seize.

(Signé) GASTINELLIZ.

Digitized by Google

25 septembre 1316

Sachent toz presens et a venir que en nostre cort Massé de Montallays, valeyt segnor de Cholet, en dreyt personaument establiz André Palueu et Perroneyle, fille feu Marie Palueu, de la paroysse de Marseyres, connurent et confesserent et encores cognoyssent et confessent os de commun accentement aveir vendu et par nom de leyan vaysson ballé et octroyé et encores vendent, ballent et octroyent à Ragnant Le Gras, segnor de Maseyres, por le prix de quatre livres de monoie corant dont il se tindrent par devant nos por bien payéez, un seyter de seylle bone et convenable, d'annau et perpetuau rendde, a la mesure de Cholet, vendant et achatant, sis et assigné sus tot lor héritage de Male Palu, en la parroysse dessus dite, a avoir à tenir, à posseder et à expleyter a toz jormès ledit seyter de seylle de rende do dit Ragnant et de ces hers et de ceos qui auront perdurable cause de luy sus heritage dessusdit; et sont tenuz les diz vendeos et checun por le tot rendre et payer ledit seyter de seylle de rende à toz jormès audit Ragnaut et aussiens, checun an à la Nostre Dame meaoste, a Masseyres a la mayson do dit Ragnant. Lequel seyter de seylle de rende les diz vendeors promirent et sont tenus garantir au dit Ragnant et défendre de toz et contre toz; auqueles choses et à checunes disseles, si comme dessus sont ditez et deviseez, il obligerent et encores obligent os et lor hers et toz lor biens presens et a venir et especiaument leritage dessus dit, renoncans quant a ceu a tote excepcion de fraude, de barat et des tricherie, a tot dreyt escrit et non escrit, a tot privilege de croyz pris et a prendre, et a toz autres privileges et a toz establissements et constitucion de rey ou de prince, faiz ou a faire, et a totes autres exceptions, opposicions, raysons et allegacions qui de fait ou de dreyt ou de costume pourrent ou deurrent estre obisseez ou opposeez contre les moz et la tenor de

Digitized by Google

ceste présente leytre. Et furent par la foy de lor cors donée en nostre mayn de non venir en contre... Presens monssor Aymery Marot, prestre, et Guillaume Richart valeyt, ou jor de samadi, avant la feste saint Michel du Mont Gargan l'an de grace m. ccc. seize.

(Signé) GASTINELLIZ.

1316

Sachent tous presens et a venir que en nostre cort Massé de Montallais, valeyt, segnor de Cholet, en dreyt personnaument establiz Pierres Sorin, de la parroysse de Mazieres, et Katherine, sa fame, soffeyzament autorizée de dit Pierres quant a cest cas, connurent et confesserent et encores connoyssent et confessent, os de commun accentement et de lor bone volenté, sans aucuns parforcement, aveir vendu, ballé et ottroyé et encores, par nom de leyau vaynsson, ballent et ottroyent a touz jormès perdurablement à Ragnant Le Gras, valeyt, por le pris de trente et une livre de monoie corant des quex il se tint par davant nos por bien payez, trestot ceu que, de propriété, de pocession et de segnorie, il avent et poyent ou devent aveir en la vile et ons appartenances do terroer de Male Palu, sis en la parroyse dessus dite, des queles choses de chacune diseles lesdiz mariéz ont des ja mis le dit valeyt en planiere et perpetuau pocession par la balleyte de ceste presente leytre, a avoir, à tenir, a poseer, a exployter a toz jormes de luy et de ces hers et de ceors qui auront perdurables cause (de) luy, affaire tote lor volenté. Laquele vaynsson les ditz mariéz et checun por le tot sont tenuz au dit valeyt garantir et deffendre de toz et contre toz, se comme uzage et costume de pays aprouvée. Oblijans a ceu os et lor hers et toz lor biens presens et a venir en quelque lou que il seyent, renoncians quant a ceu a totes excepcions, opposicion, raysons, et alegacions qui par aucune rayson porrient et devrient estre obicéez et opposéez contre les

Digitized by Google

moz et la tenor de ceste presente leytre ; et furent par la foy de lor cors donée en nostre main de ne venir en contre par os ou par autre. Et de ceu furent jugez a lor requeste et condampnez par le jugement de nostre cort. En themoyg des quex choses nos avonz doné au dit valeyt cestes presentes leytres a la requeste des mariéz dessus diz de nostre seyau seyléez, sauve nostre dreyt et tot autruy. Esteyne Pajant, l'an de grace m. ccc. XVI.

(Signé) GASTINELLIZ.

25 juin 1317

Sachent toz presens et a venir que en nostre cort Massé de Montallays, seygnor de Cholet, en dreit, personaument establiz André Paluau et Perronele Paluelle, neysse au dit André, de la parroysse de Maseyres, si comme il dissent, connurent et confesserent et encorez cognoyssent et confessent, os de commun accentement et de lor bone volenté, sans aucun porforcement, avoir vendu et por nom et por rayson de leyau vaysson, ballé et ottroyé et encores vendent, ballent et ottroyent à toz jormès, perdurablement, à Ragnaut Le Gras, valeyt, por le pris de sept livres de monoie corant dont il se tindrent par devant nos por bien paez, tretot ceu que il aveent et avoir poent et devoent en Male Palu sis ou fe audit valeyt ; cest assavoir maysons, prez et pastiz, boys, landes de hayez et gineyteiz, cortis et tote autre terre arable et non arable et totes autres chosez qui par héritage sont apelez et dites, a avoir, a tenir, a posseer et a expleyter a toz jormès do dit valeyt et de ces hers et de ceos qui auront pordurable cauze de luy, affaire tote lor playne volenté... Ce fut doné, presens Massé de la Barre et Pierres Richard, au jor de samadi après la nativité St Jehan Baptiste, l'an de grace m. ccc. XVII.

(Signé) GASTINELLIZ.

Digitized by Google

6 février 1340 (n. s.)

A tous ceos qui cetez presentes letrez verront et orront, André Richart, seignour des Avrenieres, parrochien de Trementinez, saluz en Nostre Seignour. Sachent tous presens et avenir que nous André dessusdit, non par force, non contraint, ne augune machination a ceu amené, mès de ma bone et pure volonté cogneys et confesse moy haveyr vendu perpetuelment por nom de leou et perpetuau vainsson, à Macé Le Gras, valet por le priz de nouf livres de monoie corant, de laquele somme de pecune ge heu et receu bon payement et léau do dit Macé, en bone pecune numbrée avant la date de cestez presentez letres, troys sextiers de seylle à la mesure de Maulevrier, danau et perpetuau rente, sis et assignez sus toutez mes demez de Maulévriers et de Moleys en blez, lesquelez desmes le dit Macé tient et expletet. Des quex davant dis troys sextiers de seylle de rente nous André desus dit en havons mis le dit Macé, pour luy et pour ceaux qui de luy hauront cause, en pleniere et perpetuau pocession par la baillete de cestez presentes letres, haveyr, tenir, user, posseyer et expleter les davant dis troys sextiers de seylle de rente dou dit Macé, de ses hers, de ses sucesseurs et de ceaux qui de luy hauront cause perpetuelment pasiblement de cest terme en avant. Les quex davant dis troys sextiers de seylle a la dite mesure ensembleement en toutez les autres choses que ledit Macé a achaté de nous, le dit Macé tendra de nous et de nos hers perpetuelment à troys deniers de franc deveyr requerables, le dit blé avant payé et rendu au dit Macé ou aux siens chequn an en chequne feste Nostre Dame meaoust. Les quex davant dis troys seyllez a la dite mesure nous André dessus dit prometons et suymes tenuz garir, garenter, et defandre au dit Macé et à ceus qui de luy hauront cause perpetuelment vers touz et contre touz de touz empeschemens et perturbacions queconques, obligeans a ceu nous André de sus dit nous, mes hers, nos

Digitized by Google

sucessors et touz nos biens meublez et non meublez, presens et a venir, et havon juré ausains évangiles Nostre Seignor les choses desus dites tenir, garder, et de nouvenir ou contre par nous ne par autrui en temps havenir, et avon renoncé en cest nostre fait a toute exception de decevance, a tout privilège de dreyt escript et non escript, a tous establissemens de reys et de princes faiz et affère, et a toutes autres resons, appositions et alégations qui contre les moz et la tenor de cestes presentes letrez pourcant estre dites et oposées, pour lequelez les dites letrez pourcant estre destruites, manumises ou adnichilées en tout ou en partie. En tesmoign des queles choses nous en havons donné audit Macé pour lui et por ces hers cestez presentes letrez seclées de nostre propre seau. Ceu fut fait et donné le jour de mardi enprès le diemanche que l'on chanta en sainte iglise l'office *Invocavit me* en l'an de grace mil troys cens trente et neuf.

(Pas de signature, la marge inférieure enlevée par la fente du sceau.)

9 décembre 1346

Sachent touz presens et avenir que en nostre cort Marie, dame de Cholet, en dreyt, par davant nous establi Perraut Bouvet parrochien de Mazeres requegnit et confessa et encores, de son bon gré, recognoyst et confesse queyl a donné par non de leau et perpetuele doneyson, cessé, baillé et octroyé a tous jorsmès, a perpetuel heritage, a Macé Le Gras, valet tout le dreyt, reson, nom et action, propriété et seygnorie quil aveyt et aveyr poveyt et deveyt en la terre et es appartenances de Male Palu, segnorie (?), mesons, terres, prez, pasturaux et autres choses qui a la dite terre peuvent apartenir, sises les dites choses en la parroyche de Mazeres en fé du dit Macé entre la terre de Landeyere et la terre feu Sorin et au pré Mangui et la terre Pierres Paluau. Desqueles choses le dit Pierres en a mis le dit Macé en plenière et corporele pocession par la

Digitized by Google

baillete de ceste presentes letres, a aveyre, a tenir, posseyer et expleter les dites choses données dou dit Macé, de ses hers, de ses sucesseurs, et de ceox qui de luy auront cause perpetuele pasiblement de cest terme en avant, et a promis le dit Pierres les dites choses au dit Macé garenter et deffendre vers touz et contre tous, obligeant a ceu luy, ses hers, ses sucesseurs et touz ses biens présens et avenir, la fey de son cors sus ceu de luy donnée en nostre main et de non venir en contre, et de tout ceu il a esté jugé et condampné assa requeste, par le jugement de nostre cort. En tesmoign de verité nous en avon donné audit Macé cestes presentes letres selées don seau duquel nous usons aus contraz en nos chastellanie a Cholet, sauve nostre dreyt et l'austruis. Seu fut donné, passé et jugé de nostre cort le samadi apres la Conception Nostre Dame l'an de grâce M. CCC. quarante et six.

(Parchemin rongé en bas, sans signature ni trace de sceau.)

24 septembre 1349

Sachent touz présens et futurs que en nostre cort Marie de la Possoniere, dame de Cholet, en dreyt par davant nous personnellement establi Jehan Balain seytnior de Male Palu, de sa bone volanté quegnut et confessa et encores recognoit et confesse que il a cessé, transporté et delessé et encores cesse, transporte et delesse à Hemeri de la Bodetiere et aus seaus et a ceox qui de luy ont ou oront cause, tous les dreyz, nom, resons, actions, propriétéz et seigneurie si auquns en haveyt ou poveyt ou deveyt avoyr por quelconque cause ou reson que ceu soyt, es terres et es appartenances de Male Palu sise en la parroyche de Mazeres, en nostre fé seant, mesons, terres coytivéez et non coytivéez, boys, hayes et autres choses apartenant à la dite terre, et encore promist ledit Balain de lesser son aplegement lequel il aveyt soutenu a la cort de Saumur pour reson de la dite terre contre Macé Le Gras, seygneur

Digitized by Google

principal de la dite terre et de toutes ses apartenances, si come le dit Balain le recougnut por devant nouz, le dit aplegement le dit Balain fist a tort et sans cause pour mauez conseil si come il le recongnut. Des queles choses le dit Balain a desja mis le dit Hemery en pleniere et complete pocession par la baillance et octroyance de ceste presentes letrez, a en fere toute sa volanté come dou seen propre, sans que le dit Balain y pauchet jamès reen demander pour nulle cause, a haveyr, tenir, user et expleter tout le dit dreyt, non, reson et auction que le dit Balain se diseyt aveyr es dites choses doudit Hemery, de ses hers et de ceaus qui de luy haront cause perpetuele, pesiblement de cest terme en avant. Et a promis le dit Balain toutes et checunes les choses desus ditez tenir, garder, fermement et leaument sans jamès venir ne fere venir en contre pour luy ne pour autres en temps a venir. Et a promis le dit Balain toutes et checunes les choses dessus dites et checunes dicelez tenir, garder, enteriner, et acomplir et ne venir en contre la foy de son cors sus ceu donnée de luy en nostre main; et a renuncé le dit Balain en cest don fait a toute exception de decevance, a tout privilège qui, de dreyt escript et non escript ou de fait ou de coustume porrent estre dites et ouporées contre les moz et la tenor de cestes presentes letres pour quoy eles porrent estre destruites en manumises en tout ou en partie; et de tout cen il a esté jugé et condempné assa requeste pour le jugement de nostre cort; en tesmoygn de vérité nous en avon donné audit Hemeri cestez présentez letrez seléez du seau duquel nous usons aus contraz en nostre chastellenie à Cholet, sauve nostre dreyt et l'autruy. Seu fut donné et le passé, garens a ceu présens et apelez Perrot Tronsson (?), clerc, Richard Blandineau, le jour dou jeudi enpres la saint Mathié, evangeliste l'an de grace mil ccc XL et neuf.

(Signé) FERRÉ.

Digitized by Google

POÉSIES

I

RENDEZ-VOUS

Le soleil s'est éteint sur le rhododendron,
L'herbe brune se dore à la clarté lunaire,
Et le parc s'est peuplé pour l'œil visionnaire
Des subtils êtres qui, la nuit, dansent en rond.

Quand viendra sous l'arceau du laurier d'Apollon
Celle qui sans mentir a parlé la première,
A pas lents, par l'allée intime et familière
Où brillent les micas épars au sable blond,

A genoux sur la fleur humide du gazon,
Je mettrai dans sa main une rose trémière
Pour que sur ce présent s'abaisse sa paupière,
Comme au timide amour dit par mon oraison.

Mais les heures ont fui par delà l'horizon,
Avec les farfadets d'un œil visionnaire
Et j'ai perdu l'espoir de voir sa robe claire.
Le soleil s'est levé sur le rhododendron.

Digitized by Google

II

VERS LIBRES DU SYLVAIN

Dans mes bras souples et forts
laisse aller ta tête lasse,
lasse des deuils, lasse des efforts
de l'insomnie et de l'angoisse ;
Ne va plus seule par les berges
où flottent les barques des exils.
Elles ont des voiles dont les fils
ont lassé les doigts des vierges.
Tes yeux pleurant ne sauraient plus voir
la fleur des rives ;
Tes pas fouleraient, sans le vouloir,
les sensitives.
Viens. Fuyons vers la belle forêt
où l'ombre cache les épaules
de ceux qui s'aiment ;
où les hasards jamais ne sèment
la graine qui fait les cyprès
et les saules.
Ne va plus seule par la nuit
frangée d'orage.
Car la chimère hante son ombre
et sur son dos d'écaille sombre,
dans le flot du rêve qui luit,
on fait naufrage.
Viens. Fuyons vers la belle forêt
où l'arbre met aux chevelures
la feuille et l'écorce,
où l'eau qui court donne la force
aux lèvres pures
avant d'être leur sépulture.

Digitized by Google

III

FANTÔME

Lève-toi dans la nuit, viens contempler l'espace,
Viens entendre la voix qui frémit et qui passe
Avec le vent du soir sur les champs attiédis.
C'est la plainte des morts que tu connus jadis
Et qui, dans leur suaire allongé comme l'ombre,
Promènent des blancheurs tristes dans la nuit sombre.
Je suis morte comme eux, mais je vécus ailleurs,
Où les êtres créés sont plus beaux et meilleurs,
Où leur voix, chose étrange, est plus douce et plus mâle,
Où le mal n'a pas mis sur les fronts sa main pâle.
Écoute et garde en toi comme un parfum subtil
Ce secret de la mort : Je suis l'âme en exil.
Je suis ce qu'on appelle ici-bas un fantôme.
Je suis ta sœur du ciel, dont la voix est un baume
A la douleur humaine, un être de bonté
Qui dans la nuit des cœurs fait naître la clarté.
Je suis, ô mon ami, l'invisible vestale
Qui veille à maintenir en toi, toujours égale,
La flamme d'espérance, et qui, seule, s'en va
Partager aux souffrants le pain de l'au-delà.
Et puis je suis encore une étoile filante.
J'ai parfois revêtu cette forme brillante
Pour détourner tes yeux du monde où tu souffrais;
J'ai souvent embaumé l'air que tu respirais;
J'ai fait les lys plus blancs et l'onde plus moirée,
La musique plus douce à ton âme enivrée,
Et mon aile à ton lit a servi de rideau;
J'ornais et protégeais ta cage, pauvre oiseau,
Et quand je t'entendais, d'en haut, frémir de l'aile
Vite je descendais, en compagne fidèle,

Digitized by Google

Devinant ton désir, même le plus secret.
Que d'heures je passais alors à ton chevet,
Chassant les rêves noirs et les brûlantes fièvres,
Demandant en réponse un sourire à tes lèvres,
Pour l'emporter au ciel comme un divin trésor.
Un sourire est un bien plus précieux que l'or,
Plus beau que la beauté, plus doux que l'innocence.
Pour moi, c'est le regard même de l'espérance.
C'est le lys aspirant au monde immatériel,
Le lys, fleur de la terre et ciboire du ciel,
C'est la plante rêvant à la tendre rosée,
C'est dans la nuit sans astre une blanche fusée
Qui monte de la terre et se perd dans les cieux
Et c'est tout ce que l'ange a de plus gracieux.

. . . . . .

A. DE CHATEAUBRIANT.

Piriac, 1903.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION AU JOUR LE JOUR

EN TOURAINE

(1789-1800)

(suite)

CHAPITRE II

L'agonie de l'ancien régime

(Février 1790 — 10 août 1792)

Année 1790

FÉVRIER

3 février — Fin des élections municipales.

7 février — Réjouissances publiques. La population illumine, fait tirer le canon et sonner les cloches.

11 février — L'assemblée municipale de la ville de Tours est constituée. Elle se compose de :

Maire : *Mignon*, procureur du roi au bureau des finances.

Officiers municipaux : *Valette*, négociant en gros ; *Roussereau*, avocat ; *Aubry*, président du bureau des finances ; *Jahan Deloché*, marchand ; *Cartier Roze*, marchand ; *Borel*, chanoine ; *Hubert*, notaire ; *Viollet-Vauquer* ; *Defontenay* ; *Martin*, procureur ; *Cottereau*, avocat.

Procureur de la commune : *Coulon*.

Substitut : *Demezil*.

Et 24 notables.

L'assemblée ordonne un *Te Deum* et la prestation de serment de la Garde citoyenne pour le 14 février.

12 février — L'assemblée municipale reçoit une députation du collège conduite par le père *Ysabeau*, préfet du collège, et le père *Maréchal*, oratorien, professeur de rhétorique.

Digitized by Google

14 février — Cérémonie à l'église Saint-Gatien. On procède à l'échange des cravates des drapeaux, entre le régiment d'Anjou et la Garde citoyenne. — La messe est célébrée par l'abbé *d'Advisard*.

Le même jour, on procède à Tours à l'inauguration du buste de *Necker*. Des discours sont prononcés. — Les cérémonies ont lieu avec grand éclat.

17 février — L'assemblée municipale reçoit une députation de la Commission intermédiaire générale.

24 février — Adresse de la Garde nationale de Tours à celle de Paris.

25 février — La Garde citoyenne saisit 900 livres de tabac de contrebande dans l'auberge du Signe de la Croix.

26 février — Promulgation du décret de l'Assemblée nationale formant le département d'Indre-et-Loire. Il est divisé en 7 districts :

Tours, 53 paroisses; *Amboise*, 30; *Château-Renault*, 34; *Loches*, 48 ; *Chinon*, 32 ; *Preuilly*, 30 ; *Langeais*, 35. Le tribunal du district de Langeais sera placé à *Bourgueil*.

17 février — Le Conseil municipal et les notables pétitionnent auprès de l'Assemblée nationale pour demander la conservation du Chapitre de Saint-Martin.

MARS

1er mars — Pétition du Chapitre de Saint-Martin à l'Assemblée nationale pour obtenir de n'être pas supprimé.

3 mars — Les boulangers de Tours sont autorisés à s'approvisionner où bon leur semble pourvu qu'ils fassent, au greffe de la ville, une déclaration des achats qu'ils ont faits. — La Commission provinciale adresse à la municipalité les rôles des vingtièmes pour l'année 1790.

6 mars — Discours patriotique prononcé par *Cartier-Douineau*, major de la Garde nationale de Tours.

Digitized by Google

7 mars — Lettres patentes du Roi portant qu'il sera sursis à l'exécution de tous jugements définitifs rendus par les juridictions prévotales.

13 mars — Lettre des députés de la Garde citoyenne de Tours qui ont été à Paris remettre à Necker le procès-verbal de la cérémonie du 14 février, à l'occasion de l'inauguration de son buste.

17 mars — Publication d'une lettre du contrôleur général *Lambert*, remerciant *Bruley*, colonel de la Garde citoyenne, au sujet d'une saisie de faux tabac.

20 mars — Des blés destinés au régiment d'Anjou sont arrêtés à Saint-Cyr-du-Gault.

22 mars — La municipalité souscrit chez M. Brulon, directeur des « Affiches de Touraine » pour le « Journal des municipalités » publié par un Club patriotique.

25 mars — Le maire, *Mignon*, prête le serment qui avait été retardé jusqu'à ce jour pour cause de maladie.

Te Deum à l'occasion de cette prestation de serment.

26 mars — Lettre du contrôleur général *Lambert*, adressant à la Commission intermédiaire provinciale les instructions du Roi pour accélérer la confection et le recouvrement des rôles des impositions.

27 mars — L'Assemblée municipale reçoit une députation de la *Société Patriotique* établie récemment et qui siège aux Minîmes.

28 mars — Lettre à l'Assemblée nationale annonçant la fondation, à Tours, d'une *Société Patriotique*.

29 mars — La *Société Patriotique* séant aux Minîmes fait part aux officiers municipaux de l'article de son règlement, qui leur donne voix consultative aux séances de la Société. C'est l'oratorien *Ysabeau* qui est secrétaire de la Société.

31 mars — Adresse de la Garde nationale de Tours à celle de Paris.

Délibération du Conseil municipal, requérant la milice

Digitized by Google

de prêter main-forte aux préposés de la régie pour saisir du faux tabac.

Le maire de Tours est nommé par le Roi, avec MM. *Demarcé* et *Demurgalet*, commissaires, pour la formation du département et des districts.

Le Conseil municipal prend des mesures pour arrêter la contrebande du tabac.

AVRIL

1er avril — Le Corps municipal assiste à la cérémonie du lavement des pieds.

3 avril — La Municipalité autorise la Garde citoyenne à envoyer des députations pour la fédération qui doit avoir lieu à Orléans le 6 mai, et à Poitiers le 11 mai.

Les commissaires nommés par le Roi pour diriger et accélérer la formation des Assemblées des départements et des districts prescrites par le décret du 22 décembre 1789, prêtent serment devant la municipalité.

6 avril — Lettre de *M. de Courbières* publiée dans le *Moniteur*. Il proteste contre l'assertion d'un sieur B..., qui prétend que l'institution d'une *Société Patriotique* fait murmurer un grand nombre de citoyens. Les habitants de Tours, dit-il, aiment la Révolution.

7 avril — Les Assemblées primaires devront se réunir le lundi 19 avril. Tours aura cinq assemblées primaires qui se tiendront : aux Cordeliers, aux Jacobins, aux Bénédictins, aux Carmes et aux Augustins. Sont citoyens actifs, les Français, majeurs de 25 ans, domiciliés depuis une année, payant 3 livres d'imposition, n'étant ni domestiques, ni faillis, ni insolvables. Tous les citoyens actifs prêteront serment.

Chaque Assemblée primaire nommera 7 électeurs, à raison de 1 par cent citoyens actifs. (Le nombre des citoyens actifs est donc de 3.500 environ.)

Digitized by Google

Sont éligibles en qualité d'électeurs, les citoyens actifs qui paient 10 livres d'imposition.

Ce sont les électeurs ainsi nommés, qui éliront les administrateurs du département et des districts.

12 avril — Affiche contenant un avis de la Municipalité, rappelant qu'aux termes du décret du 3 février 1790, tout membre des Assemblées primaires doit prêter le serment civique.

16 avril — L'État-Major de la Garde citoyenne de Tours invite les Gardes nationaux des départements voisins, à se trouver à la cérémonie du serment fédératif qui aura lieu à Tours le 16 mai.

19 avril — Assemblées primaires pour la nomination des électeurs du département.

20 avril — Continuation des élections primaires.

21 avril — Fin des élections.

Dans chaque Assemblée primaire (qui devrait comprendre 700 citoyens actifs), les électeurs sont nommés par une centaine de voix, quelquefois moins. L'abstention est la règle.

22 avril — Des Conseillers municipaux sont désignés pour dresser les inventaires dans les maisons religieuses conformément aux lettres patentes du 26 mars.

24 avril -- Les officiers de la Garde nationale adressent une requête à l'archevêque de Tours, *Monseigneur de Conzié*, pour être autorisés à faire dire une messe pour la fédération du 16 mai. C'est le Père *Ysabeau* qui est leur aumônier. L'autorisation leur est accordée.

29 avril — MM. *d'Escrimes*, prévôt de maréchaussée, et *de la Villéon*, colonel du régiment d'Anjou, en réfèrent au ministre au sujet de la coopération des troupes régulières à la fédération qui doit avoir lieu le 10 mai.

Digitized by Google

MAI

2 mai — Élections aux grades de lieutenant, sergent et caporal dans la milice bourgeoise.

3 mai — La *Société patriotique* supplie l'Assemblée nationale d'examiner s'il n'y a pas lieu d'ajouter au serment civique qui doit être prononcé par les électeurs « qu'on n'entend protester contre aucun des décrets de l'Assemblée. »

4 mai — Députation de la *Société patriotique* à l'Hôtel de Ville. Elle dépose une adresse approuvant la confiscation des biens du clergé.

5 mai — L'Assemblée municipale de Tours approuve le plan de la fête de la Fédération.

6-7 mai — Continuation des élections dans la milice.

9 mai — La Fédération des Gardes nationales de l'Orléanais, du Berry, de la Touraine, du Nivernais a lieu à Orléans au jour fixé. 1.074 députés, représentant 42.293 gardes nationaux y prennent part.

10-11 mai — Fin des élections dans la milice.

12 mai — Règlement de police relatif à la Fédération.

La Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale invite les municipalités de Louans et d'Artannes à faire respecter leurs curés qui courent des dangers.

15 mai — Les députations arrivent à Tours. La municipalité donne des ordres pour les sonneries de cloches, les feux de joie, les illuminations.

Esnault, lieutenant-colonel de la Garde nationale de Tours, est élu président de l'Assemblée des fédérés.

16 mai — Cérémonie de la Fédération au Champ-de-Mars établi dans la prairie de Joué. — Les troupes et les Gardes nationales confédérées forment le carré; au centre est un autel où *Ysabeau* célèbre la messe. Le colonel *Bruley* offre le drapeau fédératif; puis, le pacte fédératif est lu et toutes les troupes prononcent le serment.

Digitized by Google

Des adresses sont envoyées à l'Assemblée nationale, au Roi, à la Commune de Paris, au général Lafayette.

La réunion comprend 374 députés. Avec l'armée, il y a en tout 5.000 hommes.

Après la cérémonie, les confédérés se livrent à tous les excès, sans violences graves.

Le soir, on joue au théâtre une comédie en un acte intitulée : *Le corps de garde national*, par *Veau-Delaunay*, ancien capitaine de la Garde nationale de Tours et secrétaire de la Confédération.

18 mai — Lettre de la *Société patriotique* priant les officiers municipaux d'aviser aux moyens d'accélérer la vente des biens nationaux.

22 mai — Le Conseil municipal reçoit une députation d'une nouvelle Société, dite des *Amis de la Constitution*, affiliée à celle de Paris. Elle donne lecture d'une lettre de *Robespierre*, président de la Société de Paris.

23 mai — (Fête de la Pentecôte.) Une insurrection éclate dans les campagnes. Une députation nombreuse se rend à Tours pour exiger la fixation du prix du pain à 30 sols au lieu de 45.

25 mai — (Mardi de la Pentecôte.) La sédition gagne *Vernou* et *Vouvray* et menace Tours. Cette sédition a été provoquée par la publication du rôle.

Le maire de Vouvray est menacé de mort; il est obligé de se réfugier à Tours. La municipalité de Tours prend des mesures pour s'opposer à l'entrée des émeutiers dans la ville.

Un détachement de troupes est envoyé à Vouvray pour empêcher l'incendie des propriétés du maire.

26 mai — Une émotion se produit au marché de Tours. Le peuple taxe le blé et moleste les vendeurs. Les officiers municipaux sont chassés à coups de pierre. La loi martiale est proclamée et le drapeau rouge arboré. L'ordre est rétabli à grand peine, grâce à la Garde citoyenne, à la

Digitized by Google

maréchaussée, et aux régiments. Le Royal-Roussillon a dû faire des charges de cavalerie. Le sang n'a pas coulé.

28 mai — Le Conseil général de la commune se réunit et invite les citoyens à la tranquillité. Le marché sera entouré de détachements suffisants pour assurer l'ordre.

29 mai — L'ordre est rétabli pour le marché du samedi 29.

Les émeutes continuent à Vouvray et à Rochecorbon.

30 mai — La *Société patriotique* fait publier à ses frais plusieurs brochures émanant des membres de la Société.

Elle publie une adresse aux électeurs au sujet de l'élection des administrateurs. — Elle engage les électeurs à faire des choix consciencieux et à écarter les ambitieux.

JUIN

1er juin — La *Société patriotique* invite les officiers municipaux et les notables à assister à ses séances.

2 juin — Un détachement est envoyé pour rétablir l'ordre à Montbazon.

Les officiers du siège de la maréchaussée prient le conseil municipal de réunir deux notables en matière criminelle pour continuer l'information relative à l'émotion qui a eu lieu à Tours au mois de mai.

3 juin — La municipalité de Tours assiste à la procession de la Fête-Dieu.

6 juin — Publication du tableau indiquant les noms de tous les électeurs qui doivent prendre part à l'élection des administrations du département et du district.

Les citoyens actifs étant au nombre de 46.107, les électeurs sont 467, a raison de 1 pour 100.

Digitized by Google

TABLEAU DES ÉLECTEURS

	Citoyens actifs	Électeurs
District de Tours (9 cantons) : Ville de Tours, canton extra, Saint-Christophe, Luynes, Vouvray, Montlouis, Cormery, Montbazon, Ballan.	12.688	128
District d'Amboise (4 cantons) : Amboise, Bléré, Luzillé, Saint-Ouen.....	4.409	43
District de Château-Regnaud (3 cantons) : Château-Regnault, Monnaie, Neuvy.....	3.681	38
District de Loches (4 cantons) : Loches, Ligueil, Manthelan, Montrésor.....	6.185	63
District de Chinon (8 cantons) : Chinon, Richelieu, Marigny, L'Isle-Bouchard, Sainte-Maure, Azay-le-Rideau, Candes, Rigny.....	9.885	101
District de Preuilly (4 cantons) : Preuilly, Lahaye, Grand-Pressigny, Saint-Flovier.....	3.757	38
District de Langeais (4 cantons) : Langeais, Bourgueil, Savigné, Château-la-Vallière.....	5.522	56
	46.127	467

7 juin — Réunion des électeurs du Département.

8 juin — L'assemblée électorale assiste à la messe du Saint-Esprit.

L'assemblée reçoit une délégation de la *Société patriotique*. M. *de Courbière* prononce un discours au nom de cette Société.

9 juin — *Esnault* est élu président de l'assemblée électorale.

L'assemblée reçoit une délégation de la *Société des Amis de la Constitution*. *Delaunay* porte la parole au nom de cette Société.

La municipalité, comprenant la nécessité d'établir une force suffisante pour réprimer les émeutes comme celles qui viennent de menacer la ville, approuve la formation des nouvelles compagnies de grenadiers et de chasseurs de la Garde nationale de Tours. Pour en faire partie, il faut être citoyen actif, de bonne conduite, prêter serment, s'équiper, s'armer à ses frais et payer 6 livres.

Digitized by Google

10 juin — L'assemblée décide qu'il sera attribué des honoraires à chaque électeur à raison de 4 livres par jour. La municipalité et la Commission intermédiaire déclarent qu'elles n'ont pas de fonds. La municipalité finit par s'engager à donner 6.000 livres. — On ouvre une souscription au désir de l'assemblée.

Le chanoine *Lesuire*, du Chapitre de Champigny-sur-Veude ayant été accusé d'avoir tenu des propos irrespectueux contre le 2e article des Droits de l'homme et contre la milice de Champigny, un soulèvement se produit. Le chanoine sommé de faire des excuses à la milice sort de sa maison. Il est accueilli par un feu de peloton. Il est grièvement atteint de 27 blessures dont 4 à la tête; il se réfugie à grand peine à Chinon.

11 juin — L'assemblée décide que les membres de l'administration départementale seront pris savoir :

Dans le district de Tours.....	7	membres
Dans celui de Chinon.....	7	—
Dans celui de Loches.....	5	—
Dans celui de Langeais	5	—
Dans celui d'Amboise	4	—
Dans celui de Château-Regnault.....	4	—
Dans celui de Preuilly.....	4	—
TOTAL....	36	membres

12-18 juin — L'assemblée procède aux opérations électorales au scrutin uninominal. Des adresses sont envoyées par l'assemblée électorale au Roi et à l'Assembée nationale.

14 juin — Les frères du chanoine *Lesuire* transigent avec les officiers de la milice et avec la municipalité de Champigny.

19 juin — L'administration départementale est ainsi composée :

Digitized by Google

Administrateurs :

Tours : *Cormery*, bourgeois, *Valleteau de Chabrey*, lieutenant général au bailliage; *Martel*, bourgeois; *Gervaize*, notaire; *Gilles Marchandeau*, négociant; *Deschamps*, procureur ; *Saint-Denis*, ancien lieutenant-colonel.

Loches : *Pothier*, avocat; *Martin*, avocat; *Moreau*, procureur fiscal; *Pothier de la Berthellière*, procureur du Roi; *de Jussy*, commissaire honoraire de la marine.

Langeais : *Salmon*, lieutenant général au bailliage; *Godeau de Nogent*; *Hardouin*, maire; *Champigny-Aubin*, négociant; *Poitevin*, procureur de la commune.

Château-Regnault : *Peltereau de Morand*; *Belle*, contrôleur des actes, *Dunoyer*, bourgeois; *Bluche*, marchand.

Amboise : *Lorin de la Croix*; *Guyot*, notaire; *Malvost*, lieutenant de M. le chirurgien du Roi; *Chenantais*, contrôleur des actes; *Nau*, directeur de la poste aux lettres; *Torterue*, maire à Richelieu.

Chinon : *Legrand*; *Dupuy*, négociant à Azay; *Cesvet de la Clémencerie*, maire à Saint-Maure; *Herpin*, notaire; *Champeigné*, avocat.

Preuilly : *Faulcon*, avocat à la Haye; *Bardoul-Delalande*, propriétaire; *Dauphin*, propriétaire; *Maillard*, notaire à Boussay.

Procureur général : *Esnault*, avocat à Tours, lieutenant-colonel de la Garde nationale.

Ysabeau, préfet du collège, dépose à l'assemblée électorale une adresse en faveur de la constitution civile du clergé qui vient d'être présentée à l'Assemblée nationale par un comité ecclésiastique, le 29 mai précédent.

Un électeur rappelle l'article 23 du décret du 22 décembre 1789, qui dispose que l'assemblée électorale se tiendra alternativement dans chacun des districts du département.

Digitized by Google

L'assemblée électorale, avant de se séparer, invite le Corps municipal à assister à un *Te Deum* à la cathédrale. — Les officiers municipaux observent que le Corps électoral n'est dépositaire d'aucun pouvoir administratif et ne peut donner aucun ordre pour la cérémonie. Toutefois, ils consentent à assister à la cérémonie et à prendre rang après le Corps électoral.

Une députation des gardes confédérés à Tours est admise à la barre de l'Assemblée nationale.

20 juin — La *Société patriotique* de Tours, à l'instar de l'Assemblée nationale, prescrit à ses membres de porter le deuil pendant trois jours, du 24 au 27 juin, à raison du décès de Franklin.

Le Corps de ville fait visite aux nouveaux membres du Département, assemblés au Palais-Neuf. Les électeurs inscrits sont au nombre de 128.

21-22 juin — Opérations électorales.

L'Administration du district de Tours est composée de la façon suivante :

Membres :

Canton de Tours : *Ansault*, procureur ; *Jahan*, procureur ; *Juge*, notaire ; *Baignoux*, licencié ès lois ; *Pasquier*, marchand.

Saint-Christophe : *Barré*, ancien notaire.

Luynes : *Deschamps*, notaire.

Vouvray : *Martineau*, notaire.

Montlouis : *Gaudron du Rocher*, marchand.

Cormery : *Duvau*, maire.

Montbazon : *Bodin*, notaire.

Balan : *Rousseau*, notaire.

Procureur-syndic : *Soreau*, avocat.

Le Conseil municipal de Tours décide qu'une députation sera envoyée à la fédération du Mans.

26 juin — M. *Palloy*, entrepreneur de démolition de la Bastille, offre à la ville de Tours un plan et un modèle en pierre de la Bastille. L'offre est acceptée.

Digitized by Google

30 juin — Réunion à Tours d'électeurs choisis à raison de six pour cent par les milices du district, pour nommer les délégués qui seront députés à la fédération de Paris, qui doit avoir lieu le 14 juillet.

JUILLET

2 juillet — Le Conseil municipal de Tours décide que l'anneau de Henri IV, déposé à Marmoutier, sera porté au Roi à l'occasion de la fédération du 14 juillet à Paris.

3 juillet — Une députation de Tours sera envoyée le 11 juillet à la fédération de Versailles.

7 juillet — Le Conseil municipal décide que le 14 juillet, la Commission, les Gardes citoyennes et les troupes se réuniront pour prêter serment et jurer le pacte fédératif, s'unissant ainsi au parti féderatif de Paris.

10 juillet — Une députation sera envoyée à la fédération de Blois, qui doit avoir lieu le 14 juillet.

12 juillet — Les députés de la ville de Tours offrent au Roi, à Paris, l'anneau d'Henri IV. — Discours de *Bruley*, président de la délégation. — Réponse du Roi.

14 juillet — La prestation de serment a lieu à Tours au mail Preuilly, à midi. — Les troupes défilent avec la milice.

Une des compagnies de la milice, excitée par les bruits désavantageux qui courent contre *M. d'Aine*, ancien intendant de la généralité, arrache les plaques de marbre scellées au coin de la place d'Aine.

Depuis huit jours plus de cent soldats du Régiment d'Anjou ont déserté. La municipalité écrit à l'Assemblée nationale pour qu'elle prenne des mesures.

21 juillet — Une pétition est présentée à l'assemblée municipale pour changer les noms de la place *d'Aine* et des rues *Banchereau*, *de Choiseul*, *du Cluzel*. La pétition est repoussée.

Digitized by Google

23 juillet — L'administration du district de Tours s'assemble pour se constituer. La municipalité lui rend visite.

— *M. Bruley* fait le récit de la fédération de Paris et donne lecture du discours prononcé par le Roi en réponse à celui de M. de Lafayette. — Le corps municipal, « pénétré des expressions de tendresse paternelle énoncées dans le discours du Roi », en ordonne l'impression et dit qu'il sera envoyé aux curés des paroisses avec prière d'en faire publication au prône.

25 juillet — Cérémonie pour l'entrée de la bannière de la fédération de Paris. Les autorités et de nombreuses députations de toutes les paroisses du département se rendent avec des détachements des régiments d'Anjou, de Royal Roussillon et de Royal Cravate, à l'abbaye de Marmoutier, où *M. de Marcé*, commandant de la Garde nationale de Chinon et major général des députés d'Indre-et-Loire à la fédération, a fait déposer provisoirement la bannière. — La bannière est portée processionnellement de Marmoutier à Tours, où *M. de Marcé* la remet au maire au bruit des salves d'artillerie. — Le soir illumination de la ville.

26 juillet — L'administration du Département se réunit au palais de l'Intendance. — L'assemblée municipale va lui rendre visite. — D'autres députations du collège et du Directoire du district sont également reçues par l'assemblée du département. — Cette assemblée nomme huit membres qui composeront le Directoire du département. — Aux termes de la loi du 22 décembre 1789, le Conseil général du Département ne tient qu'une seule session annuelle d'un mois. — Le Directoire est permanent. Le procureur général syndic du Département a voix consultative au Directoire.

L'administration du district de Tours se réunit au Palais neuf et nomme son Directoire composé de quatre membres.

Digitized by Google

— Le District envoie des députations au Département et à la municipalité.

28 juillet — Le Directoire du Département se fait remettre tous les papiers relatifs à l'administration par les Commissions intermédiaires générale et provinciale, et par l'intendant, dont les pouvoirs expirent, et qui sont remplacés par le Département.

AOUT.

2 août — Le Directoire du district de Tours reçoit des députations.

3 août — Nouvelles députations au Directoire du district.

4 août — La Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale résigne ses pouvoirs.

8 août — Instruction adressée par ordre du Roi au Directoire du Département avec indication des objets dont il aura à s'occuper. — Il connaîtra des demandes formées par les contribuables, soit en décharge ou réduction, soit en remise ou modération. — Il sera également chargé de la vente des biens nationaux.

14 août — Des moines quêteurs sont arrêtés, conduits à l'Hôtel-de-Ville et fouillés pour voir s'ils ne sont pas porteurs d'armes ou de papiers compromettants.

15 août — La municipalité de Tours assiste à la procession du vœu de Louis XIII, avec les corps constitués.

16 août — Les musiciens de l'orchestre à la salle de spectacle ayant refusé de jouer le *Ça ira* sur la demande des spectateurs, la municipalité leur enjoint d'obtempérer au désir du public.

21 août — La *Société patriotique et littéraire* de Loches, séante au Château, présente une pétition à l'Assemblée nationale pour obtenir la destruction d'une cage de

Digitized by Google

fer à la prison. — Elle demande la publicite des séances des corps administratifs.

24 août — *Promulgation de la Constitution civile du Clergé.*

26 août — La municipalité de *Véretz* fait une soumission au Directoire du district pour acquérir des biens nationaux.

SEPTEMBRE

1er septembre — Distribution des prix au collège royal des prêtres de l'Oratoire de Tours.

Les élèves de rhétorique font un compliment aux nouveaux conseillers municipaux qui sont les « Pères de tous ».

2 septembre — Proclamation du procureur général, syndic du Département, relatif aux contributions. Sur 316 rôles à établir pour les six derniers mois de 1789, il n'en a été fait que 132. Il reste encore 104 rôles à faire pour l'année 1790. Le procureur général rappelle aux municipalités que le décret du 25 mai 1790 spécifie les responsabilités contre les officiers municipaux chargés de la confection des rôles et contre ceux qui sont chargés de les vérifier et de les rendre exécutoires.

3 septembre — Assemblée du Conseil général de la commune de Tours auquel se joignent les membres du bailliage, du bureau des finances, de l'élection, du grenier à sel, des juges consuls, etc... On délibère sur l'émission des assignats, MM. *Gaultier* et *Valette*, députés de la province à l'Assemblée nationale ayant écrit pour provoquer cette réunion à l'effet d'éclairer l'Assemblée nationale sur les sentiments de la ville de Tours dans cette question. L'assemblée municipale émet le vœu que la dette nationale soit acquittée en assignats, qu'ils soient libres sans restriction et portent intérêt à 3 0/0 pendant trois ans.

Digitized by Google

4 septembre — Le Directoire du district de Tours autorise les officiers municipaux de la ville à faire une avance de 1.800 livres pour continuer les ateliers de charité.

5 septembre — La Garde nationale de Tours a voté une adresse à l'armée de Bouillé et ouvert une souscription en faveur des enfants des martyrs de la liberté (dans l'affaire de Metz). Un service solennel est célébré par les soins de la *Société patriotique* réunie à celle des *Amis de la Constitution*. Les corps administratifs y assistent. Le *Père Maréchal*, oratorien, prononce l'oraison funèbre.

7 septembre — Le Directoire du district de Tours ordonne que, conformément au décret du 20 avril, un inventaire sera fait dans les maisons religieuses ci-après : Beaumont, Ursulines, Union chrétienne, Carmélites, Capucines, La Riche, La Visitation, Le Calvaire.

12 septembre — Une *Société des Amis de la Constitution* se forme à Chinon.

15 septembre — Les membres de la *Société patriotique* invitent la municipalité à assister à un service funèbre qui aura lieu le 22 septembre, en l'honneur des soldats de la Garde nationale et de la ligne qui ont péri dans l'affaire de Nancy.

Le District de Langeais fait arrêter *Thibault*, ancien notaire, ennemi de la nation, perturbateur du repos public.

Ouverture de la session du Conseil général du district de Tours.

18 septembre — Le Directoire du Département annule la délibération du Directoire du district de Langeais qui a ordonné l'incarcération de *Thibault*.

20 septembre — Le curé et les prêtres de Bléré se plaignent d'avoir été assujettis au service de la Garde nationale. Le Directoire du Département décide qu'on ne pourra les y contraindre, mais qu'ils devront se faire remplacer en payant la somme fixée par la municipalité.

Digitized by Google

21 septembre — La Commission intermédiaire générale, composée de *Pouget*, *Chesneau*, *de la Béraudière*, membres, et *de la Grandière*, procureur-syndic, résigne ses pouvoirs[1].

22 septembre — Service funèbre en l'honneur des victimes de l'affaire de Nancy.

La *Société patriotique* invite le Conseil municipal à faire inspecter les passeports.

24 septembre — L'Assemblée générale du district de Tours propose de modifier le système actuel de collecte. Au lieu d'avoir 4, 6, ou 8 collecteurs nommés chaque année, il n'y aurait dans chaque commune qu'un seul receveur désigné par le Conseil général de la commune qui répondrait de sa solvabilité. Il lui serait alloué un traitement de 4 deniers par livre.

25 septembre — Le Directoire du Département adresse une nouvelle injonction au Directoire du district de Langeais qui persiste à maintenir *Thibault* en prison.

28 septembre — La Garde nationale de Betz se plaint au Directoire du Département de prétendues insultes de la part du curé de la paroisse. La Garde nationale a voulu assister en armes à la messe sans le consentement du curé.

30 septembre — La Garde nationale de Saint-Flovier s'est rendue en armes dans la commune de Verneuil. Le Directoire du Département invite les deux Gardes nationales à vivre fraternellement.

Le Conseil du district de Tours ayant terminé sa session (qui ne doit durer que 15 jours) demande à tenir une seconde session le 3 novembre pour opérer la répartition des impositions pour l'année 1791.

— Plusieurs curés et vicaires demandent au Directoire du Département le paiement de leur portion congrue.

[1] Arch. départementales, c. 748.

Digitized by Google

OCTOBRE

1er octobre — Apposition de scellés et inventaires au couvent des Feuillants. L'opération est faite par les soins de deux conseillers municipaux.

2 octobre — La *Société des Amis de la Constitution* fait afficher une adresse invitant tous les Français armés à respecter l'ordre.

6 octobre — Assemblée électorale du district de Tours pour la nomination des juges et suppléants du tribunal du district, conformément aux décrets du 25 août et du 2 septembre 1790.

L'Assemblée se tient au Palais-Neuf.

85 votants sur 128 électeurs inscrits :

Sont élus : Président : *Valleteau*, président du Département;

Juges : *Jahan*, président du District; *Roussereau*, avocat; *Gaultier*, député à l'Assemblée nationale; *Cottereau*, avocat.

Suppléants : *Moreau*, député; *Thenon*, père, conseiller au bailliage; *Robin*, conseiller au bailliage; *Gaudin*, avocat.

Deux adresses à l'Assemblée nationale et au Roi sont envoyées par l'Assemblée électorale.

7 octobre — La *Société des Amis de la Constitution* fait imprimer un projet de réforme de l'impôt établi par un de ses membres, *Bourguin*, professeur émérite de philosophie. Il propose la suppression de tous les impôts indirects et surtout des octrois. L'impôt sur le revenu serait établi. Les rôles d'imposition seraient dressés par les Assemblées primaires et les citoyens s'imposeraient eux-mêmes en raison de la fortune qu'ils déclareraient. L'impôt serait du dixième du revenu, soit territorial, soit industriel.

Digitized by Google

La Société approuve ce plan et en vote l'envoi à toutes les Sociétés affiliées.

11 octobre — Un officier municipal de la commune de *Continvoir* se plaint au Directoire du Département d'avoir été destitué et remplacé par la Municipalité. Le Directoire annule la délibération.

13 octobre — Un citoyen de la commune de *Saint-Christophe* se plaint au Directoire d'avoir été arrêté, avec 110 boisseaux de blé, par le peuple, qui l'a donné et a disposé du blé. Le Directoire réquisitionne 30 hommes du régiment d'Anjou pour rétablir l'ordre.

Le Conseil général de la commune de Tours vote un traitement annuel de 1.200 livres pour le procureur de la commune et de 600 livres pour son substitut.

14 octobre — La Société des *Amis de la Constitution* fait savoir à la Municipalité qu'elle tient désormais ses séances rue Monfumier.

Le Directoire du District ordonne que les scellés seront apposés sur les archives des chapitres.

18 octobre — Le Directoire du Département taxe à 84 livres la somme à payer à chacun des citoyens députés du district de Langeais à la fédération du 14 juillet.

23 octobre — Les appositions de scellés et les inventaires continuent dans les maisons religieuses. Aux termes de la décision rendue le 19 octobre 1790 par les Comités réunis d'aliénation des livres nationaux et des affaires ecclésiastiques, dans les maisons abandonnées par les religieux, les effets mobiliers seront confiés à des gardiens; dans celles où il reste des religieux, on leur laissera les meubles utiles à leur usage; le reste sera mis sous scellés.

26 octobre — Le Directoire du Département dresse procès-verbal des effets appartenant aux ci-devant Récollets d'Amboise.

27 octobre — Adresse du Club des Jacobins de Paris aux sociétés affiliées, sur la nécessité de payer l'impôt.

Digitized by Google

« L'augmentation de cent millions, résultant de l'intérêt de la dette exigible, a été évitée par l'émission des assignats. »

Le Conseil municipal de Tours convoque les citoyens pour procéder le 14 novembre à des élections municipales, savoir :

Un maire pour un an.

Un substitut du procureur, 5 officiers municipaux et 12 notables pour deux ans.

Les membres sortants seront tirés au sort.

Les élections auront lieu dans les édifices des Carmes, des Augustins, des Bénédictins, des Cordeliers et des Jacobins.

28 octobre — Le Conseil perpétuel militaire de la Garde nationale de Tours dénonce à la municipalité un libelle intitulé « Aux vrais Français », qu'on distribue clandestinement pour égarer les bons citoyens.

L'état-major priera la municipalité d'enjoindre au procureur de la Commune de poursuivre. Une des médailles remises à la Garde nationale, « pour décorer le patriotisme », sera donnée à celui des citoyens qui dénoncera les coupables de composition ou de distribution de cet écrit.

30 octobre — *Samson*, exécuteur, demande une augmentation de son traitement et le paiement de son terme échu.

31 octobre — La *Société des Amis de la Constitution* dénonce un sieur Verger, que l'on croit être l'auteur de l'écrit contre-révolutionnaire intitulé « Aux vrais Français ».

NOVEMBRE

3 novembre — L'assemblée générale du Conseil général du Département ouvre sa seconde session. — Le Conseil se divise en 4 bureaux de 9 membres.

Digitized by Google

Le Conseil général de la commune décide que des ateliers de charité seront établis aux remparts et à la porte des Récollets.

4 novembre — La *Société des Amis de la Constitution* dénonce à la municipalité les propos *incendiaires* tenus par plusieurs officiers du régiment d'Anjou. Ceux-ci donnent leur parole d'être plus circonspects à l'avenir.

6 novembre — Les appositions des scellés continuent sur les effets mobiliers et sur les vases sacrés des chapitres. — Les chanoines refusent d'assurer le service divin. 3 prêtres séculiers, 4 minimes et 2 oratoriens s'engagent à les suppléer provisoirement.

7 novembre — La bannière de la fédération est transportée de l'hôtel de ville à l'hôtel du Département.

9 novembre — Le Corps municipal défère à l'Assemblée nationale l'écrit intitulé « Aux vrais Français ». L'auteur est un prêtre, le sieur *Dupré*. Le délit n'est pas de la compétence du tribunal de police. Le tribunal du District n'est pas encore en activité. Le délit prend d'ailleurs le caractère d'un crime de *lèse-nation*. *Dupré* est retenu chez lui et surveillé en attendant.

10 novembre — Tirage au sort des officiers municipaux sortants.

Mignon, maire, qui a accepté les fonctions de commissaire du Roi au tribunal du District donne sa démission de maire.

12 novembre — Le Conseil général du Département arrête qu'il sera écrit à l'*Assemblée nationale* pour demander qu'il soit alloué des honoraires aux membres des Conseils des départements.

— Le colonel de la Garde nationale de Joué se plaint au Directoire du Département de la municipalité qui l'a suspendu de ses fonctions. — Le Directoire annule la délibération de la municipalité qui n'a pas qualité pour se mêler de la police et de la discipline militaires.

Digitized by Google

14 novembre — Les élections municipales, qui devaient avoir lieu le 14, sont retardées à raison de la crue de la Loire et de l'inondation qui en est résultée.

15-16 novembre — La municipalité prend des mesures relatives à la crue.

17 novembre — La Société patriotique dénonce *Dufour*, lieutenant du régiment d'Anjou, qui a insulté *Bruley*, colonel de la Garde nationale. — Le Conseil municipal en avise l'Assemblée nationale et le Ministre de la guerre pour éviter que toute rencontre ait lieu entre eux.

— Le prieur de Saint-Hilaire est dénoncé à la municipalité comme tenant des propos de nature à troubler la tranquillité publique.

18 novembre — *Juteau*, ci-devant Chartreux, se plaint au Directoire du Département que la Garde nationale de Bléré ait arrêté ses effets.

— Le Conseil perpétuel militaire de la Garde nationale de Tours remercie les régiments d'Anjou, de Royal Roussillon et les citoyens de leur dévouement pour éviter les malheurs dont la ville a été menacée par l'effet de la crue (*Affiche*).

22 novembre — *Bruley* est élu maire en remplacement de *Mignon* démissionnaire. — Les abstentions sont nombreuses. *Bruley* est nommé par 171 voix sur 3.500 inscrits.

24 novembre — Élection de *Douet*, avocat, aux fonctions de substitut du procureur de la commune. — Le Conseil municipal approuve un rapport présenté par les médecins, relatif aux accidents causés par la récente inondation. Des mesures hygiéniques sont prescrites.

25 novembre — Élection de *Veau-Delaunay* aux fonctions d'officier municipal. — La *Société littéraire*, qui tient ses séances chez *Jahan*, les tiendra désormais rue Royale chez *Debeaune*, notaire. — Le Conseil du

Digitized by Google

Département prend des mesures pour venir au secours des victimes de l'inondation.

26 novembre — Élection de *Demezil*, *Defontenay*, *Bourguin*, *Ysabeau* comme conseillers municipaux. — *Dutens* est élu en remplacement de *Cottereau* démissionnaire.

27 novembre — Élections de 12 notables.

— Installation du nouveau Conseil général de la commune.

— Le nouveau maire, *Bruley*, prononce un discours.

— *Cartier-Douineau*, lieutenant-colonel de la Garde citoyenne, prononce un discours exprimant les regrets de la Garde nationale de perdre son chef, à raison de l'incompatibilité qui existe entre les fonctions de garde national et celles de maire.

29 novembre — Le Conseil général du Département autorise le district de Château-Renault à acheter les maisons nécessaires à l'installation de son administration et du tribunal.

— Députation de la *Société patriotique* au Conseil général de la commune nouvellement élu.

30 novembre — Députation de la *Société des Amis de la Constitution* au Conseil général de la Commune.

DÉCEMBRE

1er décembre — L'Assemblée nationale vend à la municipalité de Tours pour 1.063.658 livres de biens nationaux.

Les scellés sont apposés aux Capucins.

La *Société des Amis de la Constitution* dénonce à la municipalité un sieur *Richard*, coupable d'avoir arraché une affiche portant : « *Biens nationaux à affermer.* »

2 décembre — Les scellés sont apposés aux Jacobins.

Digitized by Google

Suppression des armoiries existant à l'Hôtel-de-Ville (en vertu du décret du 19 juin 1790.)

4 décembre — Un officier municipal est nommé commissaire à l'effet de faire enlever les écussons et les inscriptions nobiliaires.

La *Société des Amis de la Constitution* présente une adresse à l'Assemblée nationale pour obtenir la publicité des séances des corps administratifs et la communication des délibérations des directoires et des municipalités.

5 décembre — Sur la demande formée par 150 citoyens pétitionnaires, les Assemblées primaires de la commune de Tours se tiennent dans les cinq sections de la ville pour délibérer et faire connaître leurs vœux sur les différentes questions ci-après :

Capitation. — Réparation des égoûts. — Suppression des îles de la Loire. — Exhaussement des levées. — Construction d'un pont à Sainte-Anne. — Salaire des officiers municipaux, etc.

Divers vœux sont émis relatifs aux matières ci-après : Publicité des séances des corps administratifs. — Cessation des fonctions canoniales. — Suppression des armoiries, etc.

La *Société patriotique* et la *Société des Amis de la Constitution* sont autorisées à faire une assemblée générale dans une salle du nouveau Palais.

6 décembre — Les scellés sont apposés aux greffes des juridictions supprimées, savoir :

Bailliage. — Bureau des finances. — Grenier à sel. — Elections. — Monnaie. — Justice des Bains. — Justice archiépiscopale. — Marmoutier. — Comté. — Juridiction criminelle. — Juridiction de police. — Les appaux. — Beaumont. — Officialité. — Saint-Martin. — Baronnie de Rochecorbon.

7 décembre — Installation du tribunal du district, après une cérémonie à Saint-Gatien où assistaient le Conseil général de la commune, le Département et le District.

Digitized by Google

9 décembre — La *Société des Amis de la Constitution* annonce qu'elle tiendra à l'avenir ses séances dans une salle du Collège.

La Garde nationale de Vouvray demande que le détachement du Régiment d'Anjou qui garde ses foyers (depuis la sédition du 25 mai) soit retiré.

10 décembre — Le Conseil général de la commune élit 6 membres pour former le bureau de conciliation.

— Le Directoire du Département procède à l'inauguration du modèle de la Bastille.

— Les chanoines de Saint-Gatien refusent de dire l'office curial et de cesser l'office canonial. Le Directoire du district invite les prêtres patriotes à les remplacer.

— Le Conseil général de la commune délivre le titre de citoyen de la ville de Tours à *Tiphaine*, lieutenant au Royal-Roussillon, commandant le détachement, pour sa conduite lors de la fédération et des troubles qui l'ont suivie.

Des remerciements sont votés à M. *d'Anseau*, lieutenant-colonel du Régiment d'Anjou.

12 décembre — L'office est dit à Saint-Gatien par *Compagnon*, *Nivet*, *Bouglé* et les Minimes et Oratoriens[1].

13 décembre — Le Directoire du district de Tours autorise la *Société des Amis de la Constitution* à tenir ses séances dans la salle autrefois occupée par le Trésorier de France.

15 décembre — Le Conseil général du Département déclare la chasse fermée du 1er mars au 11 septembre.

La *Société des Amis de la Constitution* approuve la loi « qui confisque les biens du clergé et donne au peuple l'élection de ses pasteurs ».

L'adresse est signée de *Cartier-Douineau*, président et *Texier-Olivier*, secrétaire de la Société.

[1] Arch. mun. de Tours. — Culte n° 128.

Digitized by Google

Clôture de la session du Conseil général du Département. — Le Conseil indique les objets d'administration dont le Directoire aura à s'occuper :

— Recouvrement des impôts de 1790 et fixation de l'assiette de ceux de 1791 ;

— Contribution patriotique (le Directoire devra rappeler aux Districts l'obligation de confectionner les rôles de cette contribution) ;

— Impôts indirects (le Directoire devra rappeler aux municipalités combien il est utile de vaincre la résistance des contribuables) ;

— Vente et administration des biens nationaux ;

— Traitement du clergé et pension des religieux (c'est le Directoire du Département qui les fixera, après avis des Directoires des districts) ;

— Comptes de régie des biens soumis à la régie des économats et des biens des religieux fugitifs ;

— Surveillance des ponts et chaussées, des turcies et levées, des ateliers de charité, des secours de bienfaisance, des hôpitaux et maisons de santé, des prisons, des maisons d'éducation, mesures relatives à la circulation des grains, etc., etc.

16 décembre — L'Assemblée nationale ayant, par son décret du 27 novembre, « *tiré le rideau* » sur les délits commis par les ecclésiastiques, le Conseil municipal arrête qu'il y a lieu d'élargir *Dupré* qui est détenu depuis le 9 novembre.

Proclamation du Conseil général de la commune : « Toute inscription de titres ou qualifications prohibés, armoiries, etc., devront disparaître des maisons, des voitures, etc. Après quinzaine, les commissaires de police les feront supprimer aux frais des contrevenants. Les croix métropolitaines seront transformées en croix épiscopales. Les couronnes sur les bâtiments nationaux seront remplacées par des maximes édifiantes. Beaucoup de noms de

Digitized by Google

rues sont changés. La place Choiseul devient place de la Constitution, la place Preuilly place du Serment civique, etc.

17 décembre — Les dames Carmélites de Tours demandent au Directoire du département une provision pour subsister. Il leur est accordé 1.200 livres.

Le Conseil municipal reçoit la visite de l'état-major de la Garde nationale, nouvellement élu par suite de la démission de *Bruley*. — Le nouveau colonel est *Cartier-Douineau*, le lieutenant-colonel *Viot Olivier*.

18 décembre — La municipalité assiste à l'office le jour de la fête de saint Gatien.

19 décembre — La *Société des Amis de la Constitution* vote une adresse au Roi pour le prier de sanctionner le décret du 27 novembre 1790 qui enjoint aux prêtres de prêter le serment civique.

20 décembre — Les religieuses de Beaumont demandent une provision au Directoire du Département.

21 décembre — *Bouglé*, vicaire de Rouziers, se plaint de ce que, étant venu à Tours pour assister à la séance de la *Société des Amis de la Constitution*, son curé a demandé un autre vicaire. Le Conseil municipal de Tours invite le Directoire du district à aviser aux moyens de faire réintégrer *Bouglé* dans ses fonctions.

22 décembre — Le Conseil général de la commune élit 31 adjoints en matière criminelle, les fonctions des précédents élus étant expirées.

23 décembre — Requête des Récollets qui demandent une provision.

26 décembre — La *Société des Amis de la Constitution* dénonce le curé de la Riche qui se fait donner l'encens à l'église.

27 décembre — Le curé de la Riche est dénoncé au Conseil général de la commune, par son vicaire *Duprat*, comme n'ayant pas fait au prône les publications prescrites lors des élections.

Digitized by Google

29 décembre — La *Société des Amis de la Constitution* demande qu'il ne soit joué au théâtre aucune pièce contraire à l'esprit national.

Le Conseil municipal dénonce à l'Assemblée nationale un écrit intitulé : « A Messieurs du Département de l'Orne », comme antipatriotique et incendiaire.

30 décembre — La *Société des Amis de la Constitution* fait imprimer un manifeste aux Patriotes français au sujet des bruits de guerre et de contre-révolution.

« Le prince qui fera le premier pas sur notre terre sacrée en y déployant l'étendard d'une contre-révolution, fût-il né dans le berceau de la dynastie régnante, *en fût-il le chef*, trouvera en nous des citoyens prêts à l'immoler sur l'autel de la patrie.

« Nous déclarons qu'en ne faisant grâce qu'au jeune Joas, nous l'arracherons des bras d'Athalie pour le transporter dans le sanctuaire du temple national et l'élever à l'ombre de nos lois constitutionnelles. »

— Requête des Capucins qui demandent une provision pour subsister.

Plusieurs ex-religieux ou religieuses demandent également des provisions.

31 décembre — État des religieux qui ont déclaré vouloir sortir de leur monastère :

1 Feuillant, 5 Capucins, 2 Carmes, 3 Bénédictins de Saint-Julien, 1 Minime, 4 Récollets.

H. FAYE.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

FUSILLADES D'ANGERS ET DES PONTS-DE-CÉ

(Décembre 1793)

(suite et fin)

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms des individus qui ont été fusillés, contenus dans la troisième liasse du Comité révolutionnaire d'Angers[1]

Allard René, 31 ans, tisserand, de Cholet.
Alanneau Jacques, de Gourgé.
Amaury Gélusseau Joseph, de Cholet.
Amiot René, du Longeron.
Ardouin Jean, de la Chapelle-du-Genêt, 25 ans, tisserand.
Arvot Joseph, 21 ans, menuisier, d'Ingrandes.
Aubé Ambroise, 25 ans, de Noirterre, laboureur.
Aubert Pierre, 21 ans, de Denée, laboureur.
Aunillon Jean, blanchisseur, à Saint-Macaire.
Avril André, 22 ans, d'Antigny, tisserand.
* Banchereau René, de Chemillé, 12 ans, tisserand.
Baraud Antoine, de la Renaudière, 21 ans, tisserand.
Barbas Antoine, de Saint-Pierre-du-Chemin, 41 ans, poeslier.
Barbot Jacques, de Vernay.
Basile Pierre, 46 ans, laboureur, de Moreilles.
Bastay Pierre, père, de Denée.
Bastay Pierre, fils, de Denée.
Baudonnière Jean, de Mozé.
Baudrier Étienne, de Beaulieu, 17 ans, meunier.
Baudry René, 22 ans, laboureur, de Beaulieu.

[1] Archives de la Cour d'Appel.

Digitized by Google

Baudry, chirurgien, aux Herbiers.
Baudry Jean, 25 ans, tisserand, de Cholet.
Bazantay Jean, 28 ans, cordonnier, de Gonnord.
Bazantay Joseph, 17 ans, jardinier, de Gonnord.
Béaumard Louis, 25 ans, du May, domicilié à Cholet.
Bélièvre Frédéric, 17 ans, d'Amiens.
Bellouain François, 20 ans, de Noirterre, métayer.
Bellanger René, 31 ans, laboureur, de Chantocé.
Bellin Julien, 18 ans, de Gonnord.
Bellin Pierre, 16 ans, de Gonnord, tisserand.
Bellin André, 40 ans, de Gonnord, tisserand.
Bellouin Louis, 29 ans, de Saint-Aubin-de-Luigné, tisserand.
Benoist Pierre, de Bouzillé.
Berger Jean, 24 ans, tisserand, de Trémentines.
Bernard François, 19 ans, laboureur, de Nueil-sous-les-Aubiers.
Bernier François, 20 ans, de Gonnord.
Berteau Denis, 50 ans, voiturier, de Chalonnes.
Bertaudeau Pierre, 19 ans, tisserand, de Juigné.
Berthelot Pierre, 39 ans, maçon, de Maulévrier.
Berthelot Michel, de Denée.
Bertrand Mathurin, charpentier, de Rochefort.
Bertrand Denis, de Chalonnes.
Besnard Étienne, 35 ans, de Soulaines, laboureur.
Besson Mathurin, 17 ans, de Saint-Marc-la-Lande.
Bibard François, 17 ans, blanchisseur, de Chollet.
Bidet Julien, 19 ans, laboureur, de Soulaines.
Bidet Jean, 18 ans, laboureur, de Soulaines.
Blain Sébastien, 22 ans, sabottier, de Bouette (?).
Blanchard Jean, 36 ans, tuillier, de Saint-Hilaire.
Blanvillain Pierre, 24 ans, de Chemillé, tisserand.
Bocqué Anne, 29 ans, de Mortagne, domestique de Mme de Vaugirauld.
Bodin Vincent, 24 ans, vigneron, de Martigné-Briant.

Digitized by Google

Bodet René, 32 ans, né au May, domicilié à Nantes.
Bodinière Jean, de Mozé.
* Body François, 17 ans, de Cholet, voiturier.
* Body Pierre, 62 ans, de Cholet, épicier.
Boidron Jean, 59 ans, tisserand, de Cholet.
Boisneau René, 30 ans, fabricant, de Cholet.
Boisseau.
* Boisseau Jacques, 15 ans, de Versailles, tambour.
Bonamy René, 42 ans, de Chantocé, laboureur.
Bono Jean, de Riaillé.
Bompas Jean, charpentier, de Mozé.
Bompas René, de Mozé.
Bompas Jean.
Bompas Julien, 38 ans, de Beaulieu (ou Beaupas).
Bonet Jacques, 20 ans, domestique, de Noirterre.
Bonneau Jean, 18 ans, mendiant, de Riaillé.
Bonvalet Jean, 33 ans, laboureur, de Denée.
Boré Nicolas, 60 ans, laboureur, de Saint-Lambert.
* Bossard Louis, 15 ans, tisserand, de Cholet.
Bossard Mathurin, maréchal, de Saint-Aubin.
Bossier Charles, 21 ans, de Trémentines, laboureur.
Bouchery Nicolas, 18 ans, de Martigné-Briant, vigneron.
Bondot Mathurin.
* Bouillé Jacques, 13 ans, forgeron, du Loroux-Bottereau.
Boulineau André, 18 ans, de Saint-Vincent-sur-Craon, tuilier.
Boutillier Marie, veuve de Vaugirault Gabriel-Jean, 62 ans, de Mortagne.
Boutay Louis, 21 ans, laboureur, de Noirterre.
* Boutay François, 15 ans, laboureur, de Noirterre.
Boutin René, de Chemillé.
Boutin Jacques, de Chemillé.
Boutin Pierre, 20 ans, laboureur, de Denée.
* Boutin, René, de Denée, 14 ans.
* Boutin Jean, 10 ans, de Denée.

Digitized by Google

La veuve Boux.
Brémeau Joseph, 16 ans, métayer, de Saint-Pierre-du-Chemin.
Breton Michel, 34 ans, de Denée, laboureur.
Briand de Saint-Amant, 20 ans, de Cholet, domestique.
Brichet René, 20 ans, de Saint-Aubin-de-Luigné, métayer.
* Brichet Henri, 13 ans, métayer de Saint-Aubin.
Briet Jean, de la Chapelle-Saint-Florent, 28 ans, filassier.
Briffeau René, 25 ans, marchand, de Saint-Maurice-des Noues.
Brondy Paul-Marie.
Brossier Joseph, charpentier, de la Jumellière, 17 ans.
Bruleau Jean, 25 ans, de la Jumellière.
Buffard François, 19 ans, tisserand, de Cholet.
* Bureau Jean, 15 ans, tisserand, du May.
Burgevin Étienne, de Mozé.
Cailleau Hilaire, 16 ans, de Martigné-Briant, laboureur.
Cailleau Pierre, 50 ans, de Martigné-Briant, laboureur.
Cesbron Mathurin, de Chalonnes, 55 ans, journalier.
Cesbron Joseph, de Chalonnes, 18 ans, domestique.
Cesbron Louis, de Chalonnes, 16 ans.
Cesbron René, de Chemillé.
Chaigneau Joseph, 20 ans, marchand, de Sainte-Cécile.
Chaillou Pierre, 34 ans, de Maulévrier, maçon.
Chalot Urbain, d'Angers, domestique de Mme de Buzelay.
Chalot Urbain, de Mozé.
Charier Jacques, 21 ans, serrurier, du Pin, sabotier.
Chasloux, à Moullin.
Chasseriau Jean, 28 ans, tisserand à Maulévrier.
* Château Jean, 23 ans, maréchal, de Jallais.
* Château Pierre, 21 ans, de Jallais, maréchal.
Châtellier Louis, 16 ans, de Sainte-Minne (?)[1], laboureur.
* Chauloup Michel, 29 ans, vétérinaire, né au Voide.

[1] Sainte-Luminne peut-être.

Digitized by Google

Chauveau André, 29 ans, de Saint-Aubin-de-Luigné, tisserand.
Chauveau François, 16 ans, laboureur, de Gonnord.
Chauveau Mathieu, 24 ans, de Martigné-Briant, vigneron.
Chauveau François, de Gonnord, 16 ans, laboureur.
Chauveau Jean, 17 ans, pêcheur, de Denée.
Chauvet Charles, 43 ans, fermier, de Cholet.
Chauvigné Michel, de Denée ou Mozé.
Chauvigné Jean, de Denée.
Chauvigné Michel, de Denée.
Cheffé François, 16 ans, domestique, de Noirterre.
Chemineau Jean, 19 ans, de Maulévrier, tisserand.
Chevalier Mathurin, 23 ans, de la Jumellière, serger.
* Chevalier François, 15 ans, de la Jumellière, tonnelier.
Chevalier Étienne, de Denée.
Chicoteau Pierre, 33 ans, vigneron, de Martigné-Briant.
Chicoteau René, 35 ans, vigneron, de Martigné-Briant.
Clément Denis, 58 ans, taillandier, de la Jumellière.
* Clément Pierre, de la Jumellière, 14 ans, taillandier.
Clément Louis, 40 ans, de Montilliers, meunier.
Clémot Pierre, 40 ans, laboureur, de Martigné-Briant.
Colin Pierre, 18 ans, de Denée, laboureur.
Colin Bastien, 18 ans, laboureur, de Denée.
* Coquineux Jacques, 15 ans, maréchal, de la Jumellière.
Coudreux Jean, 18 ans, de la Chataigneraie (ou Coudrenier), fileur.
Courant Joseph, 20 ans, de Saint-Aubin-de-Luigné, sabotier.
Cousseau François, 18 ans, tisserand, d'Andrezé.
Cousseau Laurent.
Crespelier René, 28 ans, voiturier, de Trémentines.
Crochet Pierre, 23 ans, laboureur, de Querré.
Dabin Jean, 20 ans, de Cholet, tisserand.
Dalaisne Pierre, 36 ans, laboureur, de Chavagnes.
David André, 37 ans, de Denée, journalier.

Digitized by Google

David François, 58 ans, de Denée, laboureur.
David Pierre, père, 61 ans, de Cholet, tisserand.
David Pierre, fils, 32 ans, tisserand, de Cholet.
David Pierre, rosellier, 34 ans, de Cholet.
David Jacques, 30 ans, tisserand, de Cholet.
Defouas Mathurin, 40 ans, laboureur, de Neuvy.
* Defouas Jean, 15 ans, de Neuvy, laboureur.
* Delaunay René, 15 ans, laboureur, de Saint-Lambert.
Dené Mathurin, 27 ans, domestique, de Noirterre.
Dénécheau Michel, 25 ans, de Saint-Aubin-de-Luigné, laboureur.
Dénécheau René, 35 ans, de Saint-Aubin-de-Luigné, laboureur.
Dénécheau Jacques, 28 ans, de Saint-Aubin-de-Luigné, laboureur.
Denéchère Pierre, 36 ans, métayer, de Melay.
Deschamps Pierre, 38 ans, laboureur, de Beaulieu.
Deviau Pierre.
Doriau René, laboureur à Ahuillé (ou Courveilles-Mayenne).
Dublé Pierre, 22 ans, de Nueil-sous-les-Aubiers, laboureur.
Ducasseau René, 30 ans, marinier, de Saumur.
Dufouam Germain, 20 ans, de la Poitevinière, métayer.
Dugas François, 22 ans, tisserand, de Tilliers.
Durand Jacques, 24 ans, de Saint-Lambert, laboureur.
Durand Jean, 18 ans, de Saint-Lambert, laboureur.
Dureau Bonaventure, 25 ans, de Denée, laboureur.
Dureau Jeanne, 18 ans, de Saint-Lambert ou de Mozé.
Dureau Mathurin, de Mozé.
Elbet Jean, 36 ans, d'Athée, demeurant à Cholet.
Esnault François, 23 ans, de Saint-Saturnin-sur-Loire, laboureur.
Famoleau Louis, 25 ans, journalier, d'Antigny.
Favereau François, 50 ans, laboureur, de Thouarcé.
Fleuriau Jean, 27 ans, de Soulaines, taillandier.
Fillon Jean, 17 ans, de Rablay, serger.

Digitized by Google

* Flandrin Mathurin, 15 ans, de la Tour-Landry, métayer.
Flandrin Jacques, 21 ans, de la Tour-Landry, métayer.
Fonteneau Barthélemy.
Fonteneau Étienne, 21 ans, de la Chataigneraie, tisserand.
Fonteneau François, des Épaisses.
Froger Jacques, 39 ans, domestique de Chemillé.
Fronteau Louis.
Fuseau Michel, 30 ans, de Nueil-sous-les-Aubiers, laboureur.
Fuseau Pierre, 20 ans, de Nueil-sous-les-Aubiers, laboureur.
Fuseau Jean.
Gais Pierre, 40 ans, métayer, de Saint-Aubin.
Gaillard René, 47 ans, laboureur, de Chanteloup.
Gaine Jean, 48 ans, serger, de La Jumellière.
Gœure Jacques, 19 ans, de Soulaines.
Ganichon Pierre, 34 ans, de Martigné-Briant, vigneron.
Ganichon François, 36 ans, vigneron, de Martigné-Briant.
Gaschet René, 38 ans, charpentier, de Chemillé.
Gaschet Paul, 37 ans, charpentier, de Chemillé.
Gasnier Pierre, 27 ans, de Louresse, laboureur.
Gasté Mathurin, 31 ans, laboureur, de Mozé.
Gautreau Louis, 17 ans, de Martigné-Briant, vigneron.
Gautreau Georges, 30 ans, de Martigné-Briant, jardinier.
Gaudicheau François, 28 ans, de Martigné-Briant, tailleur de pierres.
Gaudicheau Pierre, 27 ans, de Martigné-Briant, tailleur de pierres.
Gaudin René, 21 ans, domestique, de Bouzillé.
Gazeau Jean, 51 ans, de Saint-Laurent-du-Mottay, domicilié à Cholet.
Giffard Jean, 26 ans, de Saint-Pierre-du-Chemin, journalier.
Geolivet Jean.

Digitized by Google

Georges Pierre, 22 ans, né à Notre-Dame-de-Dol, cordonnier au Volandry.
Germain Louis, 20 ans, laboureur, de Bellechaise[1].
Gerret Jacques, 33 ans, laboureur, de Nueil-sous-les-Aubiers.
Gillot Toussaint, 28 ans, de Brunelle-au-Perche, meunier.
Girard Hilaire, 46 ans, de Saint-Clémentin, laboureur.
Girardeau René, 22 ans, meunier, de Murs.
Giraud François, de Denée.
Glinot Jean, 25 ans, vigneron, de Martigné.
* Godin Jean, 15 ans, domestique.
Gomeaux Louis, 31 ans, de Denée, laboureur.
Gonon ou Gonord père.
Goulin Michel, 43 ans, de Beaulieu, laboureur.
Gourdon Henri, 19 ans, de Chemillé, tisserand.
Gourdon Pierre, 25 ans, de Chemillé, tisserand.
Gourichon Marie, 30 ans, fileuse, du Voide.
Gourion René, 16 ans, de Noirterre, laboureur.
Gouron Pierre, de Sainte-Gemmes, près Segré.
Grassé Louis, de La Boissière.
Graveleau Louis.
Graveleau Louis, métayer, de La Gaubretière.
Graveleau Jean, de La Brurette, à Saint-Martin-de-Lars.
Grellet François, de Denée.
* Grellet François, 13 ans, de Denée, laboureur.
Grellet Mathurin, 53 ans, de Denée, laboureur.
Grillard Euphrosine, 16 ans, fileuse, de Saint-Pierre de Cholet.
Grolleau Louis, 18 ans, de La Châtaigneraie, menuisier.
Grolleau Pierre, 28 ans, de Saint-Pierre de Cholet, métayer.
Gueffier Clément, 34 ans, de Beaulieu, laboureur.
Guerineau Jean, 35 ans, de Saint-Pierre du Voide.

[1] Sans doute Bellefois (Vienne).

Digitized by Google

Guiard de Saint-Marceau, 20 ans, laboureur.
Guilbeau Jean, 26 ans, de Gonnord, tisserand.
Guinebeau Michel, 30 ans, tisserand, de Gonnord.
Guyard Jean, 30 ans, tisserand, de Gonnord.
Halbert Julien, 17 ans, de Saint-Laurent-de-la-Plaine, serger.
Hardouin Jean, 25 ans, tisserand, de la Chapelle-du-Genêt.
Hay Pierre.
Herlaud Henri-Bonaventure, 50 ans, d'Angers.
* Hervé Jean, 15 ans, de Martigné-Briant, jardinier.
Hodet Pierre, de Denée.
Houdet Pierre, 23 ans, maçon, de Maulévrier.
Hudon Louis, 41 ans, vigneron, de Montilliers.
Huet René, 22 ans, laboureur, à Cossé-le-Vivien.
Humeau Jean, 24 ans, laboureur, de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.
Humeau Pierre, 17 ans, tisserand, de la Salle-de-Vihiers.
Hurteau Michel, 52 ans, métayer, d'Yzernay.
Huvelin Pierre.
Huvelin Mathurin.
Jacquet Jacques, 20 ans, de Saint-Lambert, meunier.
Jahier Germain, de Saint-Laud.
Jahier Germain, de Saint-Lambert.
Janneteau Jacques, 16 ans, marinier, de Montjean.
Jarret Jacques, 33 ans, laboureur, de Nueil-sous-les-Aubiers.
Jolivet Jean, 21 ans, de Chemillé, tisserand[1].
Joulain René, 20 ans, domestique, de Menomblet.
Jubeau Jean, soldat, de Daumeray, 33 ans, laboureur.
Lacroix René, de Mozé.
Lahaye Pierre, 23 ans, de la Tour-Landry.
Lainé Pierre, filassier, de Quelaines.
Landeau Pierre, de la Gaubretière.

[1] Le même peut-être que Geolivet Jean.

Digitized by Google

Landreau père.
Landreau Mathurin fils.
Leclair Jean, 23 ans, de Jallais, menuisier.
Leclair Joseph, 24 ans, de Jallais, laboureur.
Lefebvre Julien, de Denée.
Léger André, 23 ans, de Saint-Hilaire-du-Bois.
Léger Pierre, 24 ans, tisserand, de la Tour-Landry.
Léger René, 21 ans, laboureur, de la Tour-Landry.
Lelong Joseph, 18 ans, tisserand, de Roussay.
Lemeusnier Germain, 25 ans, de Juigné, voiturier.
Lenvy Louis, de Mortagne.
Lepron Thomas.
Lerin Alexandre.
Lerin François.
Leroy Mathieu, 41 ans, tanneur à Maulévrier.
Levois Denis, 20 ans, vigneron, de Martigné-Briant.
Levois François, 18 ans, de Gonnord, tisserand.
Liet Pierre, 16 ans, de la Chataigneraie, tisserand.
Lisé Jean, 18 ans, de Jallais, domestique.
* Lizé, de Jallais.
Macé Augustin, 17 ans, de Montilliers, tailleur.
De Maillé de Concises, v^e Grellier, des Herbiers.
Maistreau François, 27 ans, domestique, de Louresse.
Maslin Pierre, 22 ans, tisserand, de Gonnord.
Marchand, soldat au 3e bataillon de la Nièvre, de Morillon.
Marchand Pierre, de Denée.
Marchand Pierre-Bonhomme, de Denée.
Marchand Jean, de Denée.
Marchand Pierre, 23 ans, de Saint-Hilaire-du-Bois, tisserand.
Marin Pierre, 50 ans, des Herbiers, né à Saint-Hilaire-des-Échaubroignes.
Martin René.
Martin Noël, 50 ans, métayer, de Soulaines.
Martin Pierre, 22 ans, de Gonnord.

Digitized by Google

Martin Jean, 32 ans, charretier, de Cholet.
Martineau Pierre, 38 ans, de Denée, marinier.
Martineau Mathurin, 18 ans, de La Tour-Landry.
Martineau Renée, femme de Jean Boutin, journalier, de Chemillé.
Menanteau Charles, 19 ans, de La Plaine.
Menil Mathurin, de Denée.
* Mercier Joseph, 24 ans, de Saint-Christophe-du-Bois, laboureur.
Meté Jean, 23 ans, domestique, d'Antigny.
Meusnier Germain (ou Lemeunier G., déjà porté ci-dessus).
Mersaye Perrine, de Saint-Pierre-du-Chemin.
* Millepieds Jacques, de Cholet, 19 ans.
Mélouin Pierre, 17 ans, de Gonnord, tisserand.
Mélouin Louis, 22 ans, de Gonnord.
Mingrand Jean, 19 ans, de Cholet-les-Ormeaux, métayer.
Misandeau Pierre, 21 ans, tisserand, de Gonnord.
Moinneau Baptiste, 23 ans, de Maulévrier.
Moinneau Jean, 17 ans, de Maulévrier, laboureur.
Monnier Adrien, 36 ans, né à Saint-Hilaire, en Normandie, de Cholet.
Mousset Jacques, 22 ans, domestique, de Menomblet.
Ménard François, 18 ans, boucher, de Saint-Florent.
Mousin Jean, 18 ans, de Gonnord, tailleur.
Mousin Joseph, 46 ans, tailleur, de Gonnord.
Mousin Joseph, 23 ans, tisserand, de Gonnord.
Moussin François, 22 ans, tailleur, de Gonnord.
Moussé Pierre, 25 ans, de Noirterre, domestique.
Naud René, 42 ans, laboureur, du Longeron.
Nau Mathurin, 24 ans, tisserand, de Cholet.
Neau Pierre, 20 ans, tisserand, de Cholet.
Noleau André, 20 ans, marchand, d'Antigny.
Noleau Jacques, 21 ans, de la Roche-sur-Yon, laboureur.
Oger Pierre, 20 ans, laboureur, de Saint-Pierre-du-Chemin.
Oger Pierre, 21 ans, menuisier, du Mesnil.

Digitized by Google

Marie Garnier, femme Ollivier, tailleur, à Cholet.
Onillon Jean, blanchisseur, de Saint-Melaine.
Ouvrard André, 28 ans, tisserand, du May.
Ouvrard Pierre, 33 ans, maçon, du May.
Pacault Louis, 36 ans, de Nancré, en Poitou (?)
Palard Louis, de Saint-Martin-de-Lars, 63 ans, maréchal, au Longeron.
Palluet André, 24 ans, de Soulaines, laboureur (ou Peillenet).
Parent Pierre, 40 ans, closier, à Chaudefonds.
Jeanne Martin, femme de Parent Pierre, 45 ans.
Pasquereau Pierre.
Pasquereau Louis.
Peleau Pierre, 27 ans, de Chaudefonds.
Pelionet Pierre, 23 ans, de Soulaines, laboureur.
Pinaud Pierre, 19 ans, domestique, de Sainte-Cécile.
Pénisson Pierre, 19 ans, domestique, de Sainte-Cécile.
Pérédy Antoine, 58 ans, de Cholet, tisserand.
Perdriau Étienne, 16 ans, de Beaulieu, serger.
Petit Jean, 20 ans, domestique de la Chataigneraie.
Petit Jacques, 28 ans, marchand, de la Chataigneraie.
Petiteau Laurent, 17 ans, de Saint-Aubin, métayer.
Picherit Louis, 18 ans, domestique, de Jallais, boulanger.
Pichery Mathurin, de Mazé.
Piconnier Pierre, 44 ans, des Herbiers, journalier.
Pignon Pierre, 20 ans, domestique, de Saint-Jouin.
Pineau Jean, de la Chapelle-Saint-Florent.
Pinneau Mathurin, 31 ans, de Beaulieu, laboureur.
Pinsonnet Suzanne, veuve de Grignon Charles-Louis, 43 ans, de Vezins.
Piton Jean, de Denée.
Plessis Jacques, 27 ans, de Gonnord.
Plessis Pierre, 17 ans, de Gonnord, domestique.
Poissonneau Jean, 20 ans, serger du Mesnil.
Polleau Alexis, 16 ans, domestique, de la Tardière.

Digitized by Google

Potinier Jacques, 37 ans, de Soulaines, laboureur.
* Poidevin Jacques, 15 ans, marin, de Chalonnes.
Pomard Pierre, 25 ans, tisserand, de Louverné.
Poulteau Pierre, 25 ans, tisserand, de Gonnord.
Poullet Pierre, 25 ans, tisserand, de Gonnord.
Prieau Mathurin, 28 ans, de Soulaines, laboureur.
Priou Pierre.
Priou Jean.
Quesson Jacques, 19 ans, meunier, de Jallais.
Rabineau Jacques (ou Rabiaud Charles), de la Tour-Landry.
Racault Pierre, 25 ans, de Saint-Malo-du-Bois.
Ransfreville, 22 ans, des Noyers en Normandie.
Raud.
Raveneau Louis, 23 ans, tailleur de pierres, de Cléré.
Recoquillé Étienne, 21 ans, domestique, de Faye.
Renou François, 28 ans, métayer, de Rochefort.
Réthoré Louis, 22 ans, laboureur, de Gonnord.
Réthoré Jean, 56 ans, de Rochefort, vigneron.
Reuillier François, 30 ans, de Saint-Aubin, domestique.
Richard Louis, 26 ans, de la Jumellière, laboureur.
Richet François, 36 ans, journalier, de Gonnord.
Richou Jean, 23 ans, laboureur, de Mozé.
Rideau René, père, de Denée.
Rideau René, fils, de Denée.
Rideau André, 20 ans, laboureur, de Denée.
Rinteau Étienne.
Robert Jacques, de la Boissière.
* Robert Antoine, 14 ans, tisserand, de la Jumellière.
Robin Étienne, père, 45 ans, de Saint-Lambert, laboureur.
* Robin Étienne, fils, 15 ans, de Saint-Lambert, laboureur.
Robin Louis, 17 ans, vigneron, de Martigné-Briant.
Rochard Louis, de Denée.
* Rochard Mathurin, 15 ans, maréchal, de Denée.
Rochard Pierre, 28 ans, de Cholet, né à Jallais, fabricant.
Roger Pierre.

Digitized by Google

Roger Pierre, domestique, à la Gaubretière, 21 ans.
Rompion Charles, 29 ans, cordonnier, de la Jumellière.
Rontard Jean, de Mozé.
Rontard Joseph, 20 ans, tisserand, de Cholet.
Rouche Jean, 23 ans, laboureur, de Louresse.
Rouillard François, de Saint-Augustin.
Rouillard Louise.
Rouillard Pierre, 33 ans, de Saint-Lambert, vigneron.
Roulleau Louis.
Rouillet Pierre.
Rousse François, 22 ans, tisserand, de Cholet.
Saboureau Jacques, de Saint-Pierre-du-Chemin, 25 ans, tisserand.
Samsom Jean, 25 ans, de Vauchrétien, laboureur.
Sarazin Pierre, des Aubiers.
* Séché Jean, de Varades.
Séchet Charles, 32 ans, de Vezins, laboureur.
Séchet Félix, 22 ans, de La Crilloire, laboureur.
Séchet Pierre, 17 ans, domestique, de Noirterre.
Seullet René, 30 ans, domestique, de Noirterre.
Sigogne René, 21 ans, vigneron, de Saulgé-l'Hôpital.
Sinneau Mathurin, 44 ans, de la Poitevinière, taillandier.
Siret René, 30 ans, domestique, de Noirterre.
Sirodeau, de Trémentines.
* Souchard Michel, 15 ans, journalier, de La Ronde.
Soulard Mathurin, 31 ans, tisserand, de Cholet.
Soullard François, 31 ans, tisserand, de Cholet.
Soullard Louis.
Soullard François, charpentier, de Saint-Martin.
Souvestre Charles, 40 ans, de Cholet, né à Saint-Macaire.
Tenailleau André, 17 ans, de la Roche-sur-Yon, métayer.
Tesson.
Thébault René, 29 ans, de la Pommeraie, taillandier.
Thébault François, 19 ans, de Saint-Lambert, cordonnier.
Thébault Jacques, 25 ans, meunier, de La Pommeraye.

Digitized by Google

Thibaudo Louis, 25 ans, de Bellechaussée, laboureur.
Thomas Jean, 34 ans, serger, de Saint-Laurent-de-la-Plaine.
Tribal Jacques, 25 ans, de Soulaines.
Touchais Georges, 21 ans, vigneron, de Martigné-Briant.
Tournerie François, 18 ans, de Denée, laboureur.
* Tranchant Pierre, 15 ans, journalier à Érigné.
Triballe Pierre, 25 ans, de Soulaines, tisserand.
Tuffreau René, 24 ans, pêcheur, de Denée.
Tuffreau Pierre, 16 ans, pêcheur, de Denée.
Trochon Jean, 19 ans, journalier, de La Ronde.
Urseau Vincent, 23 ans, de Saint-Saturnin.
Urseau Mathurin, 17 ans, de Saint-Saturnin, laboureur.
Valleau Étienne, 18 ans, d'Angers.
Valleau René, 19 ans, d'Angers, menuisier.
Véger Louis, 18 ans, vigneron, de Martigné-Briant.
Verdon François, 20 ans, de Sainte-Cécile, domestique.
Verger René, de Denée.
Vétault René, de Denée.
Viard François, de Varades.
Viger Pierre, 18 ans, vigneron, de Martigné-Briant.
Vinesse Baptiste, 32 ans, laboureur, de Cholet.

E. QUERUAU-LAMERIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Juillet 1903

Altitude 30m,52.

Moyenne barométrique : 759mm,78; minimum le 17, à 3 h. 40 du matin, 750mm,40; maximum le 10, à 12 h. du matin, 767mm,60.

Moyennes thermométriques : des minima, 12°,95; des minima (sans abri), 12°,74; des minima (sur le sol), 11°,38; des maxima, 23°,92; des maxima (sans abri), 26°,90; des maxima (sur le sol), 36°,83; d'une eau de source, 15°,01; du mois, 19°,27.

Minimum le 7, 9°,0; minimum (sans abri) le 7, 8°,9; minimum (sur le sol) le 14, 6°,9; maximum le 2, 32°,4; maximum (sans abri) le 12, 36°,9; maximum (sur le sol), le 2, 48°,5.

Humidité relative moyenne, 68. Pluie, 56mm,2 en 13 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 141mm,20.

Nébulosité moyenne, 59. Nombre de jours de soleil, 30; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 244 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 6 jours du N-E; 1 jour de l'E; 1 jour du S; 6 jours du S-W; 9 jours de l'W; 5 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5m,1. Plus grande vitesse du vent le 28, à 1 h. 47 du soir, 18m,0 par seconde (vent de l'W-S-W).

Rosée les 1, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 21, 23, 25, 30; brouillard le 19 à 7 h. du matin; halos solaires les 1, 15; le 1er, beaux rayons, au nombre de 8, en forme d'éventail d'une belle couleur rougeâtre au coucher du

Digitized by Google

soleil à l'W à 8 h. 28 du soir; orage faible le 18, de 10 h. 36 à 11 h. 32 du matin, du SS-E à l'E; second orage faible le 18, de 12 h. 47 à 1 h. 27 du soir, à l'WS-W; orage fort le 19, de 5 h. à 5 h. 55 du soir, de l'W à l'E; second orage faible le 19, de 5 h. 46 à 6 h. 14 du soir, du SS-W à l'E.

Août 1903

Moyenne barométrique : 759^{mm},68; minimum le 14, à 5 h. du soir, 746^{mm},25; maximum le 26, à 10 h. du matin, 768^{mm},36.

Moyennes thermométriques : des minima, 12°,38 ; des minima (sans abri). 12°,12; des minima (sur le sol), 10°,61 ; des maxima, 23°,17; des maxima (sans abri), 25°,35 ; des maxima (sur le sol), 33°,92 ; d'une eau de source, 15°,08; du mois, 18°,08.

Minimum le 23, 8°,0; minimum (sans abri) le 23, 8°,0; minimum (sur le sol) le 26, 6°,8; maximum le 8, 32°,0; maximum (sans abri) le 31, 34°,7; maximum (sur le sol) le 8, 44°,4.

Humidité relative, moyenne, 72. Pluie, 27^{mm},7 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 114^{mm},80.

Nébulosité moyenne, 58. Nombre de jours de soleil, 29; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 200 environ.

Le vent a soufflé 1 jour du N-E; 1 jour de l'E; 2 jours du S-E; 12 jours du S-W; 12 jours de l'W; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5^{m},7. Plus grande vitesse du vent le 24, à 12 h. 7 du soir, 19^{m},0 par seconde (vent du S-W).

Rosée les 1, 2, 4, 6, 7, 9, 10, 16, 19, 20, 25, 30; brouillards les 13, 23, 26, 28, de 6 h. du matin à 8 h.; brouillards sur terre les 1, 27, 31 au matin; éclairs le 9 à 9 h. du soir au N-W; lueurs crépusculaires d'un rouge assez vif les 3, 5, 30 à l'W au coucher du soleil à 8 h. du soir et 7 h. 10 du soir; lueur aurorale vive le 4 à l'E à 4 h. du matin.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La restauration des monuments historiques de l'Anjou se poursuit avec une activité et un succès étonnants.

L'église de Cunaud, dont l'état lamentable n'était que trop connu, se revêt, à l'intérieur, d'une parure de blancs tuffeaux, qui vont remplacer les moellons pourris par l'humidité.

La tour Saint-Aubin ne tardera pas à être dégagée des échafaudages qui l'enserrent : elle va réapparaître, avec ses jolis clochetons et ses élégantes sculptures, plus belle et plus solide que jamais.

L'église abbatiale de Fontevrault, cette perle de l'Anjou, va retrouver, elle aussi, son aspect primitif. Déjà les planchers, qui divisaient la nef en plusieurs étages, ont disparu ; les murs qui fermaient le transept vont être abattus à leur tour ; bientôt il ne restera plus qu'à rétablir les merveilleuses coupoles qui recouvraient chaque travée : espérons que l'Administration des Beaux-Arts, si bien secondée par MM. Magne et Dussauze, architectes, n'hésitera pas, en entreprenant ce travail, à compléter son œuvre.

Il sera bien permis à la *Revue de l'Anjou*, après avoir exprimé ce souhait et constaté les résultats obtenus, de remercier les Sociétés savantes de notre ville, qui n'ont cessé de plaider, auprès des diverses administrations, la cause de nos vieux édifices, et aussi M. le Préfet de Maine-et-Loire, à l'influence duquel il faut attribuer, pour une bonne part, l'intérêt qu'on témoigne, en haut lieu, aux monuments historiques de l'Anjou.

***

Le Bureau et le Comité de la Société des Amis des Arts pour l'année 1903-1904, se trouvent composés comme suit :

Président, M. Gilles Deperrière ; vice-présidents, MM. A. Michel, Hédelin ; trésorier, M. M. Mercier ; secrétaires, MM. Mo-

Digitized by Google

reau, Cayron; commissaires, MM. de Moulins, Gontard de Launay, Dussauze, Vielle; archiviste, M. le commandant Kieffer; archiviste adjoint, M. A. Michel.

Membres du Comité, MM. Bordier, G. de Chemellier, La Combe, Dauban, R. Huault-Dupuy, A. Leroy, comte Miron d'Aussy, Rondeau, Saché, abbé Urseau, Betton-Allard, Bigeard, Cointreau, Dainville, Diard André, A. Dubos, Lelong Joseph, Lépicier, Dr Mâreau, comte L. de Romain.

***

Un concours est ouvert par la Ville d'Angers pour l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc.

La statue aura 3 mètres de hauteur et sera payée 12.000 fr., prise dans l'atelier du statuaire.

Plusieurs prix seront attribués aux meilleurs projets présentés.

Le concours est limité aux *artistes angevins*, c'est-à-dire :

1° Aux artistes nés dans le département de Maine-et-Loire;

2° A ceux qui, n'y étant pas nés, y ont élu leur domicile et y exercent leur art;

3° A ceux qui, n'y étant pas nés, y ont fait leur éducation artistique.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées par écrit au Maire d'Angers, à la Mairie, sous pli recommandé, et être accompagnées de pièces authentiques attestant la qualité d'Angevin.

En réponse, et après qu'il aura été constaté qu'il remplit bien les conditions ci-dessus, chaque concurrent recevra le programme du concours et le plan de l'emplacement projeté de la statue.

Les esquisses devront être déposées à la Mairie d'Angers (Bureau du Secrétariat) le 1er janvier 1904, dernier délai.

***

Il a été organisé à Pasages, petite ville espagnole, où habita Victor Hugo, un musée en l'honneur du grand poète.

Parmi les œuvres de ce musée figure un buste du poète des *Odes et Ballades*, par David d'Angers.

***

Digitized by Google

Le grand concours international de tir, qui s'est disputé dernièrement à Mâcon, s'est terminé par un nouveau succès à l'actif d'un de nos compatriotes, M. Maurice Lecoq.

En effet, M. Maurice Lecoq a été déclaré pour la troisième fois champion de France au fusil Lebel à 200 mètres et s'est vu attribuer le titre de Roi du Tir pour avoir fait *mouche* 60 fois de suite dans une cible de 30 centimètres à 300 mètres.

***

Ont été nommés ou promus récemment :

Commandeur de la Légion d'honneur :

M. le général Samary, commandant la 36e brigade d'infanterie.

Officiers :

M. Laurette, chef du génie à Commercy, précédemment au 6e génie;

M. Le Guyon, chef de bataillon au 77e d'infanterie, à Cholet;

M. le colonel Magué, précédemment au 6e génie;

M. Malavialle, chef de bataillon au 2e génie.

Chevaliers :

M. Bresson Pierre-Eugène-Edmond, sous-intendant militaire de 3e classe à Bourges, et précédemment à Angers, au 6e génie, 25 ans de services;

M. Mâreau, médecin en chef de la prison d'Angers;

M. Meauzé, capitaine en premier au 11e d'artillerie, à Versailles;

M. de Montjou, capitaine à l'école de cavalerie de Saumur;

M. Neyraud, vétérinaire en premier au 6e régiment du génie, 30 ans de services;

M. de la Planche de Ruillé, lieutenant de vaisseau;

M. Rabusseau, capitaine au 6e génie, 23 ans de services;

M. Rhumeau, capitaine au 6e génie, 25 ans de services;

M. Sabathier de Soleyrol, capitaine du génie au Soudan.

Officiers de l'Instruction publique :

M. Bethys, instituteur à Nueil-sous-Passavant;

M. Gourdier, professeur au collège de Saumur;

M. Gourin, directeur de l'École primaire supérieure d'Angers;

M. Grandin, principal du collège de Cholet;

Digitized by Google

M. Jeanneau, maître-adjoint à l'École Normale d'Angers;
M. Lestang, directeur de l'École Normale d'Angers.

Officiers d'Académie :
M. Bonnet Joseph-René, chargé de cours d'anglais au Lycée d'Angers;
M. Boutault, instituteur à Angers;
M. Brault, instituteur aux Ponts-de-Cé;
M. Larget-Piet Charles-Auguste, professeur de mathématiques au Lycée d'Angers;
M. Pasquier, professeur à l'École des Arts-et-Métiers d'Angers;
M. Raulet Alexis-Mathurin, professeur de grammaire au collège de Cholet;
M. Tulet Édouard, sous-économe au Lycée d'Angers.

Officier du Mérite agricole :
M. le Dr Cordon, aux Ponts-de-Cé.

Chevalier du Mérite agricole :
M. Focquereau, horticulteur-viticulteur, à Angers.

***

Le 6 juillet ont eu lieu, à Angers, les obsèques de M. le commandant Mesnagé, chevalier de la Légion d'honneur.

A la maison mortuaire les honneurs militaires ont été rendus par la 9e compagnie du 6e génie, sous les ordres du lieutenant Héliot, puis le cortège s'est mis en marche pour la Cathédrale.

Sur le corbillard étaient placés l'uniforme du défunt et ses décorations ainsi que ses armes. Plusieurs couronnes magnifiques ornaient le char : on remarquait plus particulièrement celles portant l'inscription : *Union fraternelle des Officiers en retraite d'Angers* et *la Caisse d'Epargne d'Angers.*

Les cordons du poêle étaient tenus par les commandants Masselin et Josse, du 6e génie, les chefs d'escadrons Gallois et Monsenergue, du 25e dragons.

Le deuil était conduit par le frère du défunt, le lieutenant-colonel de cavalerie Mesnage; son beau-frère M. Marc Humbert, avocat à Lons-le-Saulnier, ancien bâtonnier de l'Ordre; et ses neveux, MM. Mesnage, le lieutenant Populus et M. Daguillon.

Digitized by Google

Après la cérémonie à la Cathédrale, le cortège s'est rendu au cimetière de l'Est, où devait avoir lieu l'inhumation en un caveau de famille. Sur la tombe, M. Mansas, officier d'administration principal de l'Intendance militaire, a rappelé les états de service du commandant Mesnage.

***

Le 13 juillet ont été célébrées, à Savennières, les obsèques de M. le baron Brincard.

Le deuil était conduit par le baron Brincard, le comte de Gramont, le baron Ernest Brincard et leurs enfants.

Dans la nombreuse assistance : M. le maire de Savennières, tout le conseil municipal et la commission de l'hospice, Mgr Pasquier, tout le clergé du canton, M. le duc de Plaisance, MM. Pichard, Segris, Paul de Chemellier, d'Ambrières, de Boissard, Charil de Ruillé, Fourmond, Boutton, Lacretelle, de la Fleuriaye, de Cambolas, C. de la Lande, Jacob, Lemarchand, docteurs Menuau, Grandguillot, Morin, Planchenault, Tessié de la Motte, Lemotheux, André Deperrière, Gasnier, de la Broise, comte de Virville, Miron d'Aussy, Cady, Georges de Chemellier, Laboureau, capitaine de la Villéon, etc.

Tenaient les cordons du poêle : MM. Merlet, sénateur, vicomte René de Romain, Lair, Laurent Bougère, député, Raoul de Chemellier, Gilles Deperrière.

Sur la tombe, deux discours ont été prononcés, l'un par le maire de Savennières, M. Étienne Martin, président de la commission des hospices, l'autre par M. Gilles Deperrière, conseiller d'arrondissement.

Voici le texte du discours prononcé par M. Martin :

Mesdames,
Messieurs,

Avant que ce tombeau ne se ferme sur les restes mortels de M. le baron Brincard, je viens, au nom de la Commission administrative de l'Hospice Émile Duboys d'Angers et en mon nom, lui adresser un dernier et suprême adieu.

Une voix plus autorisée que la mienne rappelera la vie toute de labeur de M. le baron Brincard et dira avec quelle distinction, quelle hauteur de vues, il occupa jadis les fonctions de Maître des Requêtes au Conseil d'État, ce qui lui valut la croix de la Légion d'honneur.

Il ne m'appartient point de rappeler les longues années passées par lui au Conseil général de l'Yonne, où, pendant près d'un demi-

Digitized by Google

siècle, les électeurs de ce département, lui accordant toute leur confiance, l'envoyèrent siéger. Il occupait encore ces fonctions quand la mort est venue le surprendre si inopinément.

Je veux seulement dire, en deux mots, le zèle, le dévouement qu'apportait M. le baron à la causes des déshérités de la fortune.

Suivant l'exemple de la famille Duboys d'Angers, dont on retrouve partout, à Savennières, les traces de la bienfaisance, il voulut bien, dès la fondation de l'hospice Émile Duboys d'Angers, accepter d'être l'un des membres de la Commission administrative et continuer ainsi l'œuvre de son oncle.

Il prit part, avec le plus grand zèle et la plus grande activité, aux travaux du début, à l'aménagement complet des services de l'hospice, et c'était toujours avec le plus grand plaisir, avec la plus grande déférence, que ses collègues écoutaient sa parole douce et persuasive, toujours donnant de si bons avis, et si pénétrée de l'amélioration de la situation des pauvres vieillards pensionnaires de l'hospice.

Depuis le début, et jusqu'à sa mort, à chaque fois que M. le baron est revenu à son château de la Bizolière, où il était si heureux de se retrouver au milieu de sa famille, son dévouement ne s'est jamais démenti.

A chacune des visites qu'il faisait à l'hospice, et elles étaient fréquentes, il s'enquérait, avec un soin jaloux, des besoins de tous, de l'amélioration des services et, en même temps, prévoyant de futurs besoins, il songeait aussi à l'agrandissement de la propriété pour permettre, plus tard, de lui donner une entrée commode et digne de l'hospice Émile Duboys d'Angers.

La mort, hélas ! est venue trop tôt l'arrêter dans ses vues et priver ses collègues de ses sages conseils, toujours donnés avec tant d'aménité et de bienveillance.

La perte que nous faisons aujourd'hui est immense, mais il nous restera du moins le souvenir et l'exemple de l'homme de bien que fut M. le baron Brincard, et puisse la douleur que nous ressentons tous si vivement adoucir celle de Mme la Baronne, de ses enfants et des membres des familles Brincard et Duboys d'Angers.

Adieu, Monsieur le Baron, adieu !!

Voici le texte du discours de M. Deperrière :

MESSIEURS,

En l'absence de notre conseiller général, M. le général de division Faugeron, retenu en ce moment à Reims, qui eût certainement tenu à rendre hommage à la mémoire de M. le baron Paul-Émile Brincard que nous conduisons aujourd'hui à sa dernière demeure, je viens apporter à l'homme de valeur et de cœur disparu d'au milieu de nous les témoignages de haute estime et de profonde reconnaissance aux-

Digitized by Google

quels il a droit, pour le bien qu'il a fait au cours de sa vie dans notre canton.

Amené dans notre pays par son mariage avec Mlle Dubois d'Angers, dont le nom respecté et honoré lui assurait l'accueil le plus sympathique, il ne tarda pas à gagner tous les cœurs par l'affabilité de son caractère essentiellement bon et serviable et à imposer le respect par sa droiture, la sûreté de son jugement et les innombrables services qu'il se plut à rendre.

Personnellement juge de sa haute valeur, témoin de sa bonté et de la bonne grâce qu'il mettait à m'éclairer, à nous donner son concours qui lui fut souvent réclamé sous mes yeux ou par moi-même, depuis bientôt trente ans, soit au Comice agricole, soit par toutes les questions intéressant le Conseil d'arrondissement, j'estime m'honorer en venant en témoigner, et dire les regrets profonds, le grand vide que sa disparition cause au milieu de nous.

Les hautes fonctions qu'il avait à remplir comme maître des requêtes au Conseil d'État, comme conseiller au Conseil général de l'Yonne, et dans les Sociétés auxquelles il appartenait en dehors du département de Maine-et-Loire, ne lui permettaient pas de séjourner constamment dans sa terre de la Bizollière, mais aussi bien chez lui en Anjou qu'éloigné de nous, il était constamment prêt à nous donner son concours, et c'était avec empressement qu'il répondait aux lettres par lesquelles nous faisions appel à ses lumières comme à sa générosité.

Placé pour aborder avec autorité les hautes administrations comme les grandes Compagnies, elles sont innombrables, les solutions heureuses qui lui sont dues dans notre canton, dans nos communes, et sa participation au succès, quand il s'est agi d'obtenir le pont qui relie Savennières à Rochefort-sur-Loire, les améliorations aux horaires des trains de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans au service des Postes et Télégraphes, son dévouement lors de la création des hospices de Savennières en exécution d'un legs de son regretté oncle, M. Émile Duboys d'Angers. Ces faits sont dans la mémoire de tous.

Il vit les années dures aux vignerons, qui suivirent, il y a dix à quinze ans, la désolation de nos coteaux la veille si verdoyants et si riches, et la destruction de nos vignobles.

Il fut des premiers à suivre, mieux, à créer le mouvement qui devait arriver à rendre possible la reconstitution de nos vignes détruites.

Personne ne donna mieux l'exemple que lui.

Parlant d'exemple, Messieurs, aussi bien dans le domaine des intérêts que dans celui des spéculations de l'esprit et de la morale, nous trouvons encore M. le baron Brincard occupant toujours la première place.

Digitized by Google

Il était avec honneur de la phalange des hommes d'ordre de notre France.

Modéré, bienveillant, c'était un sincère ami de la liberté.

Il était croyant, et si son cœur pouvait être aux siens, à nous, ses compatriotes d'adoption, son âme était à Dieu, au sein duquel il repose aujourd'hui pour l'Éternité.

***

Une centenaire, Mme Baillio, demeurant 48, boulevard de Saumur, à Angers, s'est éteinte doucement, le 5 septembre, après une courte maladie. Mme Baillio était âgée de 102 ans et quelques mois. Elle n'a jamais cessé de jouir de toutes ses facultés; seuls, depuis plusieurs années, ses yeux fatigués lui refusaient leur service. Mme Baillio, née Louise Mezier, avait eu, il y a quelque temps, la douleur de perdre sa fille, Mme Coudrais, morte à 82 ans. Elle laisse une petite fille qui est âgée de 65 ans. La mère de la défunte actuelle était morte également centenaire.

A. Z.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Angers et l'Anjou, notices historiques, scientifiques et économiques rédigées à l'occasion du 32e Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences (Angers, 4-11 août 1903). Un beau volume in-8° de 760 pages, avec couverture illustrée, orné de 35 dessins, 14 gravures et 6 cartes et plans. — Angers, Germain et G. Grassin, éditeurs. — Prix : 7 fr. 50.

Angers et l'Anjou ne pouvaient mieux souhaiter la bienvenue à leurs hôtes du Congrès pour l'avancement des Sciences qu'en leur offrant le magnifique volume édité par MM. Germain et G. Grassin, dont la couverture illustrée, œuvre charmante de M. Gobô, annonce la valeur artistique et accuse le caractère angevin.

La *Commission du Livre*, présidée par Mgr Pasquier, — un Angevin raffiné et un délicat lettré, — a, grâce au labeur et au dévouement de tous ses membres et en particulier de M. Adrien Planchenault, mené à bien sa tâche difficile de réunir, en quelques mois, la collaboration des savants, des professeurs, des écrivains de notre département pour analyser les beautés et les richesses de l'Anjou au point de vue scientifique, littéraire, artistique, industriel, agricole et horticole.

Angers et l'Anjou comprend trois parties. La première traite du sol, du climat, des productions, des habitants. La seconde s'occupe d'histoire, d'archéologie, des services publics, des musées, des sociétés. La dernière, enfin, étudie l'état de notre agriculture, de notre commerce, de notre industrie.

Digitized by Google

M. René Bazin, de l'Académie française, a écrit la préface dont nous avons publié des extraits dans le supplément littéraire du *Journal de Maine-et-Loire*.

Et cette préface est une succession d'admirables paysages des bords de la Loire, du Craonnais et du pays des Mauges, sur lesquels flotte et qu'irise la fine et délicate lumière du soleil de l'Anjou. « Pays clair! Génie clair! » dont nul n'exprima avec tant de force et d'amour que M. Bazin la riante splendeur.

La géographie, l'orographie, l'hydrographie, la géologie, la paléontologie, la minéralogie, la faune, la botanique, la météorologie, l'anthropologie, le préhistorique sont l'objet d'études savantes et présentées avec attrait et clarté par MM. Le Roux, Desmazières, Bizard, Maisonneuve, Hy, Bleunard et Muffang.

L'histoire de l'Anjou est retracée à grands traits par M. Meynier, et ses monuments sont décrits par MM. E. Lelong, d'Espinay, de Farcy, Dussauze, Planchenault, Denais, Michel, Dubos.

Des notices très complètes sont consacrées aux services publics par MM. Chicotteau, Joubert, Proust, Saché, Le Roux; aux cultes, par MM. l'abbé Urseau et Forquet de Dorne; à l'instruction, par MM. le Dr Leglidic, l'abbé Crosnier, l'abbé Delahaye, l'abbé Urseau, le duc de Plaisance, MM. Vasselin, Robert, Richard, Hédelin, Bleunard, Mâreau, Lépicier.

MM. Daubah, Michel, Bodinier, Bouvet, Allard, Jouin, Queruau-Lamerie, de Romain, Jules Breton, Joubin, Huault-Dupuy, Deperrière, Leroy, Rondeau, parlent avec leur particulière compétence de nos bibliothèques et musées, théâtres et concerts, sociétés littéraires, artistiques et savantes.

M. Gaston Bonhomme énumère les revues et les journaux angevins. Yves Mainor et M. Gontard de Launay esquissent un tableau de la littérature et de l'art en Anjou.

MM. le Dr Motais, Beucher, Gripat, Marcel Morry, Colas de la Noue, Mme Goblot retracent les merveilles de nos œuvres de charité et de prévoyance.

L'agriculture, le commerce et l'industrie sont le sujet d'études documentées de MM. de Charnacé, Leroy, Moreau, Bigeard, Bove, Larivière, Peton, Bessonneau, etc., etc.

Et ce livre de *terroir*, plein de faits et d'idées, est illustré avec un goût exquis par nos peintres, dessinateurs, aqua-

Digitized by Google

fortistes : MM. Tessier, Lutscher, V. et R. Huault-Dupuy, Gobô, Maurice Mercier, Ruel et Jean Pavie.

S'il existe quelques lacunes dans les notices, la faute en est au peu de temps dont on disposait. En son ensemble, *Angers et l'Anjou* est une œuvre extrêmement intéressante qui fait honneur à ses auteurs et au goût de ses éditeurs.

Léon PHILOUZE.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1920-3.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

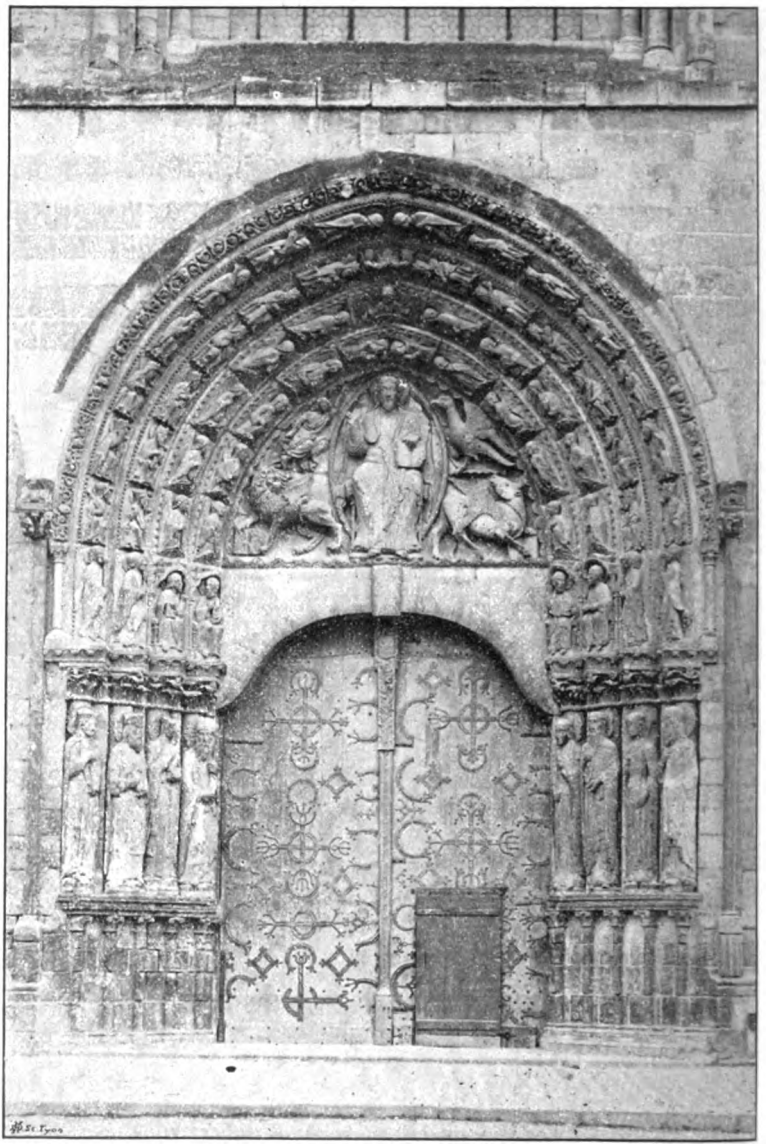

G. Fleury, phot.

CATHÉDRALE SAINT-MAURICE D'ANGERS

Ensemble du Portail occidental.

Mayenne — Imp. G. Fleury & A. Danger

Digitized by Google

LE PORTAIL OCCIDENTAL

DE LA

CATHÉDRALE D'ANGERS[1]

Le portail occidental de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers a beaucoup perdu de son ancien charme. Le linteau de la porte a été remplacé par une disgracieuse arcature du XVIIe siècle; le trumeau a disparu; des restaurations de diverses époques ont modifié quelques détails. Malgré cela, si l'on veut bien examiner attentivement ce portail, tant dans son ensemble que dans ses multiples ornements, on le trouvera digne du plus grand intérêt, et l'on partagera certainement l'opinion de Prosper Mérimée, qui écrivait à son sujet, en 1836 : « Je ne me lassais pas surtout de considérer les draperies, gracieusement ajustées, couvertes de longs plis serrés et arrondis, chargés de pierreries et de broderies de toute espèce[2]. »

Dans l'état actuel, le portail occidental de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers se compose d'une archivolte à quatre voussures, en arc brisé surhaussé, encadrant un tympan, resté intact, avec le Christ assis en majesté dans

[1] Cette savante étude est le texte même d'une communication faite au Congrès pour l'avancement des Sciences par M. Gabriel Fleury, vice-président de la section d'archéologie. Tous ceux de nos compatriotes qui s'intéressent à l'histoire de l'antique cathédrale d'Angers sauront gré à M. G. Fleury d'avoir bien voulu nous autoriser à publier ce remarquable travail. — N. D. L. R.

[2] *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, p. 323. Paris, 1836.

Digitized by Google

une auréole elliptique, au milieu des quatre symboles des Évangélistes. La première voussure de l'archivolte, au-dessus du tympan, est ornée de dix anges posés de profil, chacun à mi-corps au-dessus d'un petit nuage; ces anges sont affrontés au milieu de la voussure qui n'a point de clef; la deuxième voussure supporte également dix anges semblables à ceux de la première, et en plus un ange, posé de face, qui forme clef; dans chacune des troisième et quatrième voussures douze vieillards, assis, tiennent un vase de la main droite et un instrument de musique de la main gauche; à la clef de la troisième voussure deux petits anges supportent une couronne; la quatrième voussure n'a pas de clef, mais deux anges placés de chaque côté, au sommet de l'arc brisé, et affrontés, occupent le milieu de la scène. Enfin, l'archivolte est encadrée extérieurement par une moulure chargée d'une série de rinceaux de feuillages, au milieu desquels sont sculptées de fines têtes plates.

Dans chacune des deux premières voussures, à l'imposte, sur la hauteur du linteau disparu, un personnage est assis de chaque côté sous une arcature en plein cintre, tête nue, pieds nus, tenant un livre. Un ange debout, portant dans ses mains un chandelier, est également placé dans chacune des deux autres voussures.

La présence des deux personnages assis de chaque côté sous une arcature, dans les deux premières voussures, nous amène à croire que le linteau, aujourd'hui disparu, mais qui jadis supportait le tympan, devait être orné de huit personnages de même nature avec arcatures, comme à Saint-Loup de Naud, et que la réunion des personnages du linteau et du bas des deux premières voussures constituait le groupe des douze Apôtres ainsi qu'à Bourges, à Charlieu et au Mans, où nous trouvons des statuettes à poses identiques. Pour appuyer cette hypothèse, nous ferons d'abord remarquer que, si l'on divise la longueur du

Digitized by Google

linteau en huit parties, on obtient ainsi des fractions égales à chacune des arcatures sculptées sur les sommiers des deux premières voussures; d'autre part, un rapport de sculpteurs experts, rédigé après l'incendie du 25 mai 1617, mentionne la destruction de trois figures d'apôtres dans le tympan; il s'agit évidemment des personnages qui devaient orner le linteau.

Quatre personnages debout, de chaque côté de la porte, sont accolés aux colonnes, sans dais, qui garnissent les angles rentrants des jambages; dans le jambage droit, le premier personnage est une femme, tandis que c'est un homme dans le jambage gauche. Les statues reposent sur de petits socles, bas mais larges, chargés de sculptures; des chapiteaux à larges feuilles d'acanthe terminent les colonnes. Le soubassement, quoique de la même époque que le portail, n'accuse pas les angles rentrants comme dans la plupart des portails du XIIe siècle. Il se compose dans chaque jambage d'un entablement rectiligne, sur lequel se dressent les statues et qui est supporté par cinq colonnettes engagées, à chapiteaux ornés de feuilles plates, et dont les bases reposent sur un socle unique mouluré.

Les statues de ce portail ont subi des réparations à diverses époques; des restaurations nombreuses y ont été faites, notamment en 1629, ainsi que des peintures pour faire disparaître les traces des dégâts causés par l'incendie des tours, arrivé quelques années avant cette date; de même qu'en 1830, où le sculpteur Dantan a retouché assez malheureusement des statues dont il a dénaturé les figures et les mains. C'est ainsi que furent refaits, au XVIIe siècle, le lion et l'ange encadrant le côté gauche du Christ, dont la tête et la main droite furent aussi restaurées. Ces parties, aujourd'hui en bon état de conservation, étaient, dans le rapport de 1617, mentionnées comme détruites; nous y lisons, en effet : « Qu'au devant, sous la voûte des dits

Digitized by Google

clochers y avoit une Trinité eslevée en bosse avec les Evangelistes et Apôtres, où il manque trois figures d'apôtres, un lion, un ange, et la tête et une main de la figure de ladite Trinité, et qu'il est besoin refaire l'architecture pareille à celle de l'opposite ». Ces réparations ont bien été exécutées ainsi que le demandaient les experts; on les reconnaît facilement encore aujourd'hui en examinant les parties décrites dans ce rapport; car l'ange, qui ne tient plus le livre qu'il possède toujours dans les tympans du XIIe siècle, n'a pas conservé sa pose traditionnelle, surtout pour l'aile qui se déploie ordinairement à droite, au-dessus de la tête; de même les ailes du lion n'ont pas leur développement habituel et ne sont pas symétriques avec celles du bœuf; la tête du Christ n'a pas conservé la physionomie qu'on est accoutumé à rencontrer dans les autres portails du nord de la France à cette époque, quoique dans ces diverses représentations du Christ on relève de nombreuses variations quant aux petits détails; ainsi, à Bourges, la barbe et les cheveux sont courts, plaqués; au Mans, la moustache est forte et les cheveux longs, plats, en grosses mèches raides; dans le tympan d'Issy, le Christ a les cheveux divisés sur le front et tombant sur les épaules en lourdes tresses ondulées, les moustaches sont fortes, la barbe courte et formant collier. La tête du Christ d'Angers se rapproche davantage de celles de Chartres et de Saint-Loup de Naud, où le bas de la figure est couvert par une barbe divisée en plusieurs parties, ainsi que les cheveux, dont chacune des mèches se termine par une boucle.

Sous la réserve de ces retouches de détails, les statues du portail de Saint-Maurice d'Angers sont bien toutes de l'époque de la construction et, par ce fait, composent un ensemble intéressant comme ceux du Mans, de Senlis et de Saint-Loup de Naud. Car il est bon de faire remarquer que peu de portails du XIIe siècle sont conservés dans leur

Digitized by Google

état primitif de construction; la plupart ont subi des modifications et des adaptations, comme ceux d'Étampes, de Bourges, et surtout de Chartres, dont les statues proviennent d'au moins trois portails de dates et d'origines différentes.

S'il nous est facile d'expliquer les scènes du tympan du portail d'Angers par la vision de saint Jean, transcrite dans l'Apocalypse, nous nous heurtons, au contraire, à plusieurs énigmes dans les jambages. Il faut remarquer d'abord que les statues de femmes y sont au nombre de trois; on en compterait facilement quatre, poussé par la symétrie, si l'on n'examinait avec le plus grand soin la première figure du jambage gauche, qui a été restaurée, et sur laquelle le côté gauche seulement porte les traces d'une légère moustache et d'un collier de barbe coupée court; les longs cheveux ondulés tombant divisés sur les épaules, les draperies larges du manteau relevées sur le bras et simulant des manches, la ceinture retombant sur le devant de la robe, peuvent contribuer encore à induire en erreur. Ce nombre de trois statues de femmes s'explique difficilement, car, dans les autres portails de la même époque, on ne constate en général que la présence de deux femmes, comme à Bourges, au Mans, à Saint-Ayoul de Provins, à Notre-Dame d'Étampes, et même d'une seule à Saint-Loup de Naud; nous ne parlons pas du triple portail occidental de Chartres, parce que les statues qui y sont groupées n'y figurent pas dans leur ordre naturel et primitif. Aussi cette exception d'Angers rend-elle encore plus difficile l'attribution des personnages. Parmi les huit statues qui ornent les deux jambages du portail de Saint-Maurice, nous ne retrouvons pas celle de saint Pierre et de saint Paul, que l'on rencontre presque partout; nous remarquons seulement quatre personnages figurant sur plusieurs portails du nord de la France, au XIIe siècle; la première statue à droite, en avant, représente Moïse avec

Digitized by Google

les tables de la loi et la tête couverte d'une coiffure caractéristique, ronde, à côtes parallèles longitudinales; nous le trouvons ainsi représenté à Bourges, à Étampes, à Saint-Loup de Naud et à Chartres deux fois; la seconde statue du jambage gauche est le roi David jouant de la harpe, il est ainsi figuré au Mans; la reine de Saba se trouve à droite, près de la porte, elle tient un sceptre de la main droite; on peut voir dans le premier personnage, en avant du jambage gauche, la représentation de Salomon qui est ainsi figuré au Mans, où le doute n'est pas possible, puisque son nom est peint sur le phylactère que le personnage tient entre les mains. Pour les autres personnages nous n'avons aucune identification personnelle à proposer, n'ayant pas trouvé d'équivalents dans les autres portails que nous avons pu étudier jusqu'à ce jour, surtout pour les femmes. Des noms ont été prononcés maintes fois, mais nous ne les rappellerons pas ici, parce que ces hypothèses ne sont appuyées d'aucune preuve, et laissent toujours le champ libre à l'imagination, ces statues n'étant caractérisées par aucun signe symbolique ou conventionnel.

Après l'examen de tous ces détails, une question se présente naturellement à l'esprit : Quelle date peut-on attacher à la construction de ce portail? La réponse est très délicate, car les documents font défaut à Angers comme dans beaucoup d'autres monuments de cette époque; la plus grande incertitude règne encore sur l'âge précis de beaucoup d'églises; bien des dates que l'on trouve répétées partout, et que l'on considère comme certaines, sont en réalité fort suspectes, et n'ont jamais fait l'objet d'un examen vraiment critique. Cherchons donc dans les monuments similaires quelques éléments de comparaison qui nous permettent, par déduction, de proposer une date approximative pour la décoration du portail de Saint-Maurice d'Angers.

Digitized by Google

Les portails imagés dans le nord de la France nous paraissent avoir conservé le tracé en plein cintre pour leurs tympans et leurs archivoltes durant toute la première moitié du XIIe siècle; tels sont les portails d'Avallon, Bourges, Le Mans, Vermanton; dans la seconde moitié du XIIe siècle, au contraire, le tracé en arc brisé se rencontre généralement comme on le voit à Saint-Ayoul de Provins, à Saint-Loup de Naud, à Chartres, à Étampes, à Senlis. Nous adoptons cette première division parce que nous ne pensons pas qu'on puisse citer un seul exemple de portail imagé, à arc brisé, antérieur à 1150. Le savant archéologue allemand Wilhelm Vöge dans son important travail sur les origines de la sculpture française au moyen âge[1] a bien, il est vrai, attribué au portail royal de Chartres la date de 1145, mais cette appréciation purement technique tombe d'elle-même aujourd'hui, car cet auteur faisait dériver la sculpture de ce portail de celle de Saint-Trophime d'Arles; or, M. de Lasteyrie a prouvé depuis, d'une façon irréfutable[2], que le portail d'Arles est de la fin du XIIe siècle[3]; par conséquent M. Wilhelm Vöge perd, par ce fait même, l'unique appui qu'il possédait pour attribuer au portail royal de Chartres une date antérieure à la seconde moitié du XIIe siècle. M. de Lasteyrie, en continuant l'étude de ce portail de Chartres, est même arrivé, comme conclusion, à proposer le troisième quart du XIIe siècle pour la date de l'exécution des sculptures du portail royal de Chartres. Ces conclusions ont, à notre avis, une grande portée pour le portail de Saint-Maurice d'Angers, car par l'examen des sculptures de ce portail, nous avons cru remarquer de grands points de concordance entre la sculpture du tympan

[1] *Die Anfänge des monumentalen Stiles im Mittelalter*. Strasbourg, 1894.

[2] *Études sur la sculpture française au moyen âge*. Paris, 1902.

[3] M. Marignan a même voulu l'attribuer au commencement du XIIIe siècle. *Étude sur la sculpture en Provence*.

Digitized by Google

central de Chartres et celle d'Angers. Ainsi nous voyons, à Angers comme à Chartres, dans la première voussure intérieure, les anges de profil, à mi-corps au-dessus d'une petite nuée; cette disposition typique ne se rencontre dans aucun autre portail du Nord; nous ne l'avons retrouvée, pour le XIIe siècle, qu'à Saint-Trophime d'Arles; dans les deux portails de Chartres et d'Angers nous trouvons également, à la clef de la troisième voussure, au milieu des vieillards de l'Apocalypse, deux anges, de face, supportant une couronne; le gracieux encadrement de l'archivolte, avec ses rinceaux de feuillages, possède, dans l'un comme dans l'autre portail, un heureux mélange de têtes aux fines expressions. Ce sont là de trop nombreuses concordances pour y voir l'effet d'un simple hasard; et elles sont assez évidentes pour prouver l'influence du portail de Chartres sur l'exécution du portail d'Angers et pour permettre d'attribuer à ce dernier une date tout au plus contemporaine, sinon plus jeune. Telle est la conclusion que nous tirons de l'étude du tympan et de l'archivolte.

Mais, si nous continuons notre comparaison entre les jambages du portail d'Angers et ceux d'autres portails, nous n'hésitons plus, pour préciser davantage la date de construction, et nous acquérons le certitude d'une construction postérieure. Voici sur quelles observations nous nous appuyons : Le soubassement ne présente plus les ressauts rectangulaires que nous trouvons dans les autres portails du XIIe siècle, mais l'ébrasement est rectiligne comme dans les portails latéraux de Bourges, remaniés au XIIIe siècle; les statues-colonnes ont pris du développement en largeur, et ne sont plus réduites à garnir le fond seulement des angles rentrants; elles ressortent même sur les angles saillants; les colonnes sur lesquelles elles sont accolées sont à peine visibles, et les chapiteaux qui les surmontent ont leurs bouts de feuilles fort retournés, de façon à presque former un crochet à chaque extrémité;

Digitized by Google

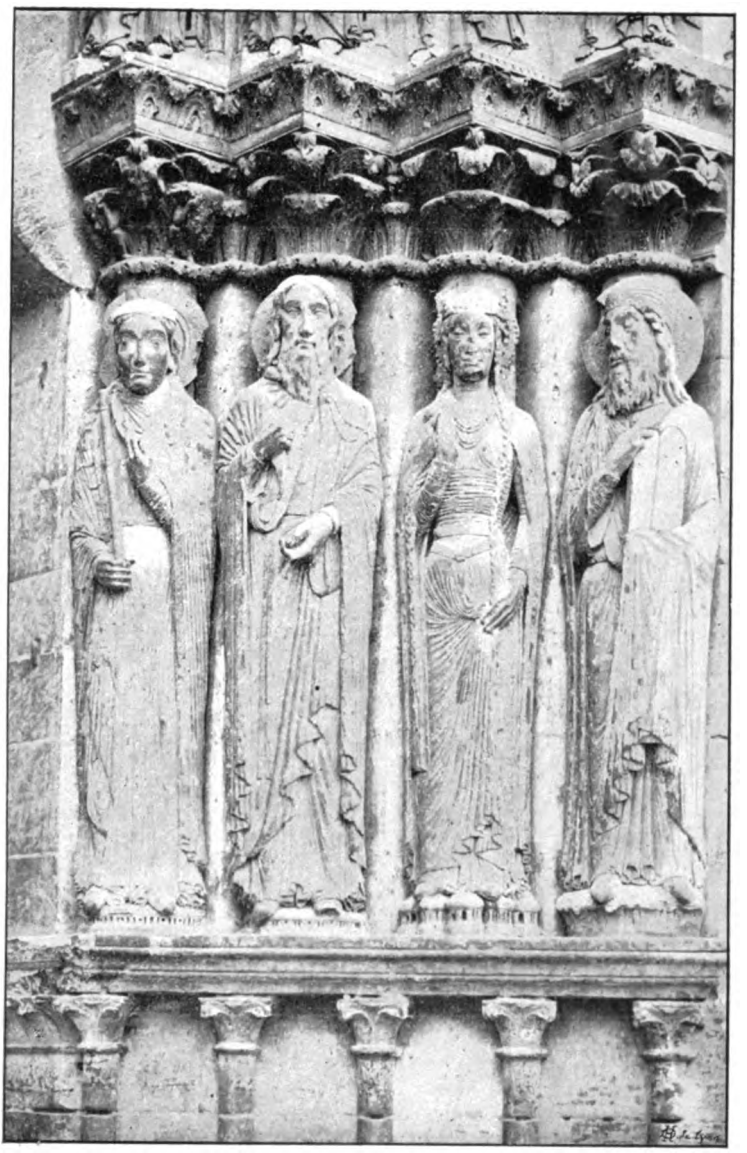

G. Fleury, phot.

CATHÉDRALE SAINT-MAURICE D'ANGERS

Jambage droit du Portail occidental.

Mamers — Imp. G. Fleury & A. Dangin.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

de plus le soubassement représente une grande fraction de la hauteur totale du jambage, la statue est ainsi plus élevée au-dessus du sol. Le portail d'Angers s'éloigne pour cette partie, bien visiblement, du portail de Chartres et se rapproche davantage du portail occidental de Notre-Dame de la Couture au Mans, qui, lui, appartient sans conteste au XIIIe siècle. Tels sont les motifs qui nous incitent à croire que le portail de Saint-Maurice d'Angers est une œuvre du dernier tiers, nous dirons même volontiers du dernier quart du XIIe siècle.

Du reste, un autre monument d'Angers nous fournit encore un argument; dans le chœur de la vieille église jadis délaissée de Saint-Martin, se trouvent d'anciennes statues qui, par le *faire*, se rapprochent beaucoup de celles du portail de Saint-Maurice, surtout si l'on compare la statue du Moïse du portail avec celle du fond de l'abside de Saint-Martin, placée à gauche de la Vierge; or, ces statues, comme celles du chœur de la Couture du Mans, sont de la fin du XIIe siècle, sinon du commencement du XIIIe.

A propos de cette église de Saint-Martin, je crois bon de répondre ici à une accusation, fondée jadis, mais erronée aujourd'hui, formulée par M. Wilhelm Vöge [1], qui accusait les Angevins de cacher et de délaisser un trésor archéologique de la valeur de l'église de Saint-Martin. Si cet archéologue venait aujourd'hui visiter Angers, il constaterait avec plaisir, comme nous, que le monument est maintenant estimé à sa juste valeur et que de discrètes restaurations vont assurer sa conservation.

Un porche fut élevé devant le portail de Saint-Maurice, mais postérieurement à sa construction; il a été détruit en 1806. Les traces de son existence sont rares; elles

[1] *Die Anfänge des Monumentalem Stiles im Mittelalter*, p. 259.

Digitized by Google

consistent seulement en colonnes élancées, encadrant le portail, et en formerets, arasés sur le mur, qui nous donnent au moins les dimensions principales de cette construction. Quelques dessins de ce porche ont été conservés, entre autres celui de la collection Gaignières ; mais les dessins de Gaignières sont presque toujours d'une exactitude fort suspecte dans les détails ; et quand on examine celui du porche d'Angers, on consentirait volontiers à accepter pour sa construction la date de 1336, qui a été donnée par erreur, en attribuant à Foulques de Matheféion la création de ce porche. Nous devons à une aimable communication de M. de Farcy la connaissance d'un autre dessin, exécuté en 1623, certainement beaucoup plus exact, et qui permet de faire remonter à la moitié du XIIIe siècle cette très importante construction ; mais nous ne voulons pas ici empiéter sur le domaine de M. de Farcy, à qui revient le droit de faire connaître le résultat des fouilles et des recherches qu'il a faites à ce sujet, ainsi que les restitutions documentées qu'il a élaborées pour sa belle monographie de la Cathédrale d'Angers.

Gabriel FLEURY.

Digitized by Google

M. LÉON COSNIER

LE LITTÉRATEUR

L'éducation; la jeunesse; les voyages

Le Lycée. — Les salons de Mlle Barbot et des Lachèse. — La villégiature de Piégu. — Paris : l'hôtel Madame et Sainte-Beuve; Victor Hugo et *Hernani;* la Sorbonne, le Palais et le Corps législatif; juillet 1830; le Conservatoire et les Italiens; les salons; le Palais-Royal. — Le voyage d'Allemagne et d'Italie, par la Belgique et la Suisse : préparation, recommandations et introductions; Anvers; Heidelberg, Genève, Casal, Rome. la villa Médicis, les La Ferronnays et les Borghèse, Menkikoff et Richepanse; Naples : la Sicile: Palerme et le duc Serra di Falco; Montréal et la caravane de Cosnier; Ancône et sa garnison angevine; Venise et la nostalgie. — *Les Affiches d'Angers* et *La Gerbe : Les bords du Rhin* et *Palerme.* — L'amitié et les conseils d'Émile Souvestre. — La crise morale du rapatriement et la recherche d'une position sociale. — La conversion. — Encore *La Gerbe : la Vendée.* — Le mariage. — L'acquisition de l'imprimerie Lesourd.

Notre Société[1] ne fut jamais plus affligée que par le décès de M. Cosnier, parce qu'à nul autre de nous ne s'attacha plus longtemps ni plus universellement une plus sympathique vénération. De temps immémorial émanaient de notre inoubliable doyen tant de grâces et de mérites, qu'on ne peut s'habituer à ne reporter son culte que sur une suave mémoire. C'est que, dans son doux prestige, il était comme

[1] Cette première partie de la biographie de M. Léon Cosnier a été lue presque toute à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, aux séances s'échelonnant entre décembre 1902 et juillet 1903.

Digitized by Google

l'incarnation de notre ville, il y remplissait le siècle qui l'avait vu naître au point de n'en avoir attendu, ce semble, pour disparaître, que la dernière heure. Et cependant, plus il approchait de ce terme solennel et plus on se berçait dans l'illusion de son éternité, en envisageant en lui comme une longévité de patriarche.

C'est cette longévité qui effraie aujourd'hui son biographe. Car, comment relater dignement ce que fut dans sa plénitude d'existence un nonagénaire demeuré le seul survivant d'une génération qui, en le précédant dans la tombe, y a englouti avec elle tant de souvenirs. Il est vrai que M. Cosnier, dans la familiarité de ses entretiens avec nous, ne demandait que nos provocations pour nous livrer ses plus rétrospectives réminiscences. Mais, rien qu'en écoutant ses confidences, on croyait avoir tout recueilli de lui. En respirant son atmosphère, on oubliait de l'interroger parce qu'on croyait le posséder tout entier. Lui, de son côté, malgré l'expansion confiante qui le rapprochait de nous, craignait parfois d'abuser de ses interlocuteurs et d'importuner par d'oiseux retours sur le passé des générations nouvelles tournées impatiemment vers l'avenir. Et puis, malgré sa préparation de longue date à ses fins dernières, M. Cosnier s'était tellement accoutumé à vivre, que souvent il remettait au lendemain la suite des épanchements de la veille. Souvent aussi, lui-même croyait nous avoir tout dit en une fois, sans calculer la portée de trop brèves allusions; et là-dessus, jusqu'au lendemain, il s'endormait dans le laconisme d'un hiéroglyphe. Ah! si du moins il revenait, allions-nous dire, nous le posséderions tellement que, cette fois, il ne nous échapperait plus. Hélas! il reviendrait, qu'invinciblement cette réciprocité d'illusions reviendrait avec lui et par là se perpétuerait en partie l'ensevelissement de son histoire.

Au moins, pour vous rendre tout ce que je pourrai de M. Cosnier, ai-je fait appel à tout ce qu'on retient des assi-

Digitized by Google

duités d'une amitié privilégiée ; et cela, tout en secouant la poussière d'une correspondance presque séculaire[1] et en dégageant ce qui subsiste de lui dans le charme de ses œuvres et le parfum de ses vertus.

Léon Cosnier naquit d'une famille chrétienne le 24 septembre 1811, à Angers, dans la vieille rue Haute-du-Figuier et dans l'ancien palais de la Chambre des Comptes d'Anjou, comme par une prédestination de son culte archéologique pour sa ville natale. Il fit de fortes études au Lycée d'Angers, dans l'atmosphère des saines traditions d'alors, sous des professeurs qui s'appelaient Delaroche, Gavinet, de Condren, de Suzanne, Jean Sorin et Adolphe Mazure, et avec une légion de condisciples dont quelques-uns devinrent illustres et dont tous restèrent ses amis.

Dès sa période d'éducation scolaire, Léon Cosnier se répandit dans de précieuses relations d'enfance. Ce fut d'abord Mlle Rosalie Barbot, fille d'un ancien président fort considéré du présidial d'Angers et sœur de Nicolas Barbot, premier commis au Trésor impérial, qui tint le 25 septembre 1811, avec l'assistance fraternelle, le jeune Léon sur les fonts du baptême. A voir ainsi s'attacher à notre héros, dès son entrée dans la vie, celle qui l'envisageait d'abord comme son filleul et qui, plus tard, se laissait appeler par lui « ma tante », on croit voir s'agiter sur son berceau la baguette d'une fée. Et quand Mlle Barbot s'éteignit chez nous dans sa transformation en une doyenne presque centenaire des Dames de la Miséricorde, pour aller attendre, dans une tombe voisine de la sienne, son ancien protégé, on eût dit qu'elle n'ait voulu disparaître qu'en lui léguant une longévité ornée de ses dons et embellie de son souffle. C'est que, dans son éducation pre-

[1] En ce qui est de la communication de cette correspondance, je dois de vifs remerciements à MM. Paul et Georges Lachèse et à M. et Mme Regnard, neveux de M. Cosnier, ainsi qu'à M^e^ Le Bailly, notaire liquidateur de sa succession.

Digitized by Google

mière, Léon Cosnier ne ressentit nulle part de plus bienfaisants contacts qu'avec cette vieille et digne amie et sa famille. En 1793, à 22 ans, Mlle Barbot avait disputé heureusement au tribunal révolutionnaire, avec l'intrépidité avisée de son amour filial, son père convaincu de royalisme. Mais l'influence sociale de Mlle Barbot s'exerça surtout quand, une fois rendue au fusionnement serein de la Restauration, elle ouvrit un salon qui fut pour notre ami, de 1820 à 1830, une école de civilisation en même temps qu'une mine de souvenirs. C'est dans ce salon que Mlle Barbot réunissait, avec une originalité de mise en scène régie par la sûreté de son tact, l'élite des relations de la bourgeoisie angevine dans leurs éléments les plus disparates ; là qu'elle se plaisait, dans l'alliage le plus hétérogène, à attiser les contrastes avec autant d'esprit que d'enjouement et d'adresse ; là qu'on voyait fraterniser sans péril, dans l'abandon du foyer, dans les épanchements de la table comme dans le recueillement du whist, des ci-devant jacobins et des émigrés, des voltairiens et des chanoines. Et pendant ce temps le jeune Cosnier, en son éveil d'adolescent, ne demeurait pas confiné toujours dans le quartier des divertissements de l'enfance, pour y feuilleter une bible de Royaumont, ou promener les dés d'un jeu d'oie à travers des casiers formés avec les épisodes des voyages du capitaine Cook. En se rapprochant, par intervalles, du cercle central, il écoutait les plus captivants entretiens. Là se produisait surtout l'hôte de fondation du logis, le savant et spirituel docteur Guépin. — Puis défilaient des magistrats tels que l'intègre M. Bougler, procureur du roi à Beaupréau, qui servait déjà la primeur des informations angevines colligées plus tard dans son élégant et judicieux ouvrage du *Mouvement provincial en 1789*. Venait ensuite son honorable collègue du parquet M. Leboucher, père du prêtre zélé qui fonda notre œuvre de Notre-Dame-des-Champs. — C'était ensuite M. Jubin,

Digitized by Google

l'un des héros de notre jeunesse libérale de 1789, puis devenu juge au tribunal, puis rendu au barreau par les révocations réactionnaires de 1815, mais qui préférait aux nouvelles du Palais le récit de ses campagnes contre la Vendée, dans le troisième bataillon des volontaires de l'Ouest. Ensuite c'était l'ancien commandant de ce célèbre bataillon, devenu le puissant avocat Duboys, environné de son prestige d'orateur de la cérémonie impériale du Champ de mai. — Dans l'armée, on voyait le général Évain, futur ministre de la guerre en Belgique, escorté de sa sœur Agathe, que sa santé délicate avait dérobée seule à la recherche en mariage du général Drouot et qui ne put se consoler d'avoir décliné de force une si illustre alliance qu'en allant, à la suite de son frère, s'ériger en Belgique en une dispensatrice des charités de la sainte reine Louise. Puis venait l'oncle maternel du jeune Cosnier, René-Jean Moron, directeur de l'arsenal d'artillerie de Rennes, que Napoléon félicita d'avoir en 1813, dans le commandement de cette arme, conservé son parc intact en la déroute de Leipzig. Ensuite venait le commandant Cresteau, qui s'était signalé dans cette charge de cuirassiers qui décida la victoire de Friedland. — Dans les finances, c'était le gracieux M. de Jully, ancien directeur des domaines. — Dans la médecine, on voyait le docteur Logerais, inépuisable en anecdotes sur les anciennes familles de sa clientèle, et le docteur Perdreau, dont la spirituelle femme était, par son honorable famille, un reflet vivant de la société parisienne. — Dans la littérature figurait mon grand-père Louis Pavie, qui venait de créer le feuilleton littéraire, aujourd'hui recherché, de son modeste journal des *Affiches d'Angers*. Mais il y avait surtout les Grille. D'abord l'ex-génovéfain Toussaint Grille, fondateur et, après dom Braux, directeur de notre bibliothèque municipale, et qui, dans son long collectionnement des sources manuscrites de notre histoire et d'innombrables richesses artistiques,

Digitized by Google

avait conquis ce qu'on pouvait appeler, depuis Walter Scott, une consécration dans le surnom d'*antiquaire*. A sa suite venait son neveu et son élève, l'exubérant François Grille, qui avait marqué son passage au ministère des Beaux-Arts, à la tête du bureau des Sciences et des Arts, par sa munificence dans l'enrichissement de cette bibliothèque municipale envisagée en lui, pour ainsi dire, comme un héritage de famille. — Enfin, dans les Beaux-Arts apparaissait le peintre Bodinier, qui venait de conquérir au Salon de Paris la médaille d'or pour son beau tableau de la *Demande en mariage*. Mais l'hôte le plus assidu de Mlle Barbot, c'était son voisin, le candide, le pieux mais excentrique organiste de Saint-Maurice, M. Boyer, dont les proverbiales naïvetés défrayaient la littérature de *La Gerbe*, sans que *La Gerbe* oublie de nous dire que la science profonde de son jeu lui valut un jour, dans la solitude mystérieuse de son buffet, les applaudissements émus de Boieldieu. — Dans le camp du clergé figuraient deux représentants de l'évêché : le zélé grand vicaire M. Prieur et le secrétaire lettré M. Denais; puis le vénéré curé de Notre-Dame M. Arnail. Et, de temps à autre, émergeait de son agreste paroisse vendéenne de La Chapelle-du-Genêt, l'inoubliable curé Gourdon, avec les irradiations qui déjà le désignaient au titre éminent de la cure de Saint-Maurice et qui rejaillissaient de son hôtesse jusqu'au foyer de leurs amis. Car ce ne fut point, il est vrai, chez elle, mais ce fut toujours sous l'électricité dégagée de son contact et sous les yeux de notre jeune ami, qu'un jour la primesautière Rosalie Barbot remporta l'un de ses plus beaux triomphes de salon. C'était à un dîner donné dans la famille Cosnier au sculpteur David, le lendemain de l'inauguration, à Saint-Florent, de sa statue de *Bonchamps*. Mlle Barbot y siégeait entre le grand statuaire, acclamé comme le héros de la fête de la veille, et le curé de La Chapelle-du-Genêt, que David y avait

Digitized by Google

distingué parmi les plus vibrants organes de la cause vendéenne conviée à cette apothéose, à la fois artistique et sacerdotale, de la miséricorde dans le martyre. Nulle part Rosalie Barbot n'eut plus beau jeu et ne s'évertua davantage pour stimuler alternativement le feu sacré dans ses deux éminents convives et entretenir par là toute la soirée entre eux le croisement des étincelles et l'échange des effluves [1].

Tandis que Léon Cosnier suivait Mlle Barbot et le curé Gourdon et rencontrait David si près de chez lui, une autre famille de non moins haute bourgeoisie, et destinée bientôt à s'allier à la sienne, le disputait à sa spirituelle amie, en l'attirant dans un salon d'une composition plus homogène et d'une spécialité de fusionnement plus artistique, mais un salon non moins influent ni moins recherché que celui qui avait d'abord capté son enfance. En 1823, au cours des fréquentations de parenté qui l'amenaient journellement dans une des principales études d'Angers, Cosnier y fraya vite avec un jeune clerc-avocat, devenu, grâce à l'emploi fructueux de sa vie parisienne d'étudiant, un travailleur facile, un copieux et élégant causeur, un lettré et un musicien aimable, un jeune homme enfin destiné, grâce à la souplesse et à la variété de ses dons, à devenir l'ornement de notre ancienne magistrature, sous le nom d'Éliacin Lachèse. Ce nouvel ami, qui déjà s'adonnait dans ses récréations artistiques à l'habile maniement

[1] *Mlle Rosalie Barbot*, par L. Cosnier (1880), pp. 2, 3, 4, 14, 15, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 46, 47, 50, 51, 56, 57, 60. — *F. L. J. de Sens*, par L. Cosnier (1883), p. 9. — *Maine-et-Loire*, 29 août 1872. — Correspondance de M. Cosnier : Emile Souvestre, 17 mars 1635 (suscr.) ; Obodowsky, 15 janvier 1635. M. Métivier. — Lettre de M. Cosnier à Emile Souvestre, 8 mars 1634. — Confidences de M. Cosnier. — Société générale de secours mutuels : Séance trimestrielle du 19 octobre 1901 : Eloge nécrologique de M. Cosnier, par Bernard Sommier. — Etat civil de la mairie d'Angers. — Registre des baptêmes de la paroisse de Notre-Dame.

Digitized by Google

du hautbois, initia d'abord son jeune adepte à la langue de Mozart et de Rossini. Puis, au grand bénéfice de son perfectionnement social, il l'introduisit au foyer paternel, digne pendant de celui de Rosalie Barbot. Le maître de céans, Grégoire Lachèse, dans sa brillante carrière de chirurgien-major des armées de la révolution et des gardes consulaire et impériale, avait tour à tour cultivé les sommités du corps médical, pratiqué intimement le général Hoche et vu de près Napoléon dans la splendeur et la familiarité et ses réceptions de la Malmaison et des Tuileries. Il avait, de plus, partagé ces derniers honneurs avec sa gracieuse compagne, issue d'une famille qui s'était illustrée dans le Parlement et le barreau de Paris sous le nom de Boudet et dont l'alliance avait été pour Grégoire Lachèse le prix de son entremise auprès de Hoche pour le salut de plus d'un illustre émigré. De là chez nous, durant une période allant de 1826 à 1836, l'honorable éclat d'un salon animé par l'ouverture d'accueil et la verve martiale du chirurgien-major et où figuraient, au premier rang de ceux que notre ami se souvient d'y avoir vus, les généraux Dumoustier et Tirlet, le colonel Dubignon, les médecins Larrey, Pelletan, Orfila et Prosper Menière, le littérateur Jules Janin. Dans cette noble société régnait une parfaite mise à l'aise, sur un fond d'inaltérable union de famille et dans une atmosphère de bienveillance où l'on ne surprit jamais ni une mauvaise humeur ni une médisance. Mais chez les Lachèse le principal lien était l'élément musical, recruté et mis en œuvre par leur fils Éliacin qui, avec l'initiative ingénieuse et le goût d'un chef d'orchestre, y avait allié les hautes ressources de ses relations parisiennes avec les précieuses aptitudes indigènes. Et de là le grand succès de ces concerts où l'on entendait les Orfila, Mmes Prosper Monden de Genevraye et Lardin, Mlle Rostang devenue Mme Feraud, M. et Mme Goury, cousins des Cosnier, les futures dames Ferdinand et Éliacin Lachèse. Parmi les ins-

Digitized by Google

trumentistes se produisaient le grand violoniste Baillot, Vogt et Foignet, le clarinettiste de l'orchestre des Italiens Brod, professeur d'Éliacin, le chanteur Faribaud dit Valère, et, dans l'élément angevin, les magistrats Gaultier et de Puisard, MM. Cubain, O'Diette, Morron et Adolphe Lachèse[1].

Hors des hôtels Lachèse et Barbot, Cosnier fréquentait encore à Angers les hôtels Desmazières, de Nerbonne et de Barbazan; il cultivait les de Scépeaux et les d'Étriché, les de Sapinaud et les d'Autichamp. Puis, en passant de la ville aux villégiatures suburbaines, il revoyait à Saint-Léonard, dans sa campagne de la Foucaudière, Mlle Barbot, qui y diversifiait le plaisir de ses visiteurs de la ville, en y débitant dans ses charmilles, en lectrice émérite, des morceaux d'*Atala* ou le *Lépreux de la cité d'Aoste*. Puis, à l'autre extrémité de notre banlieue rurale, vers Sainte-Gemmes, il hantait au Hutreau les Grille, sans prévoir qu'un jour son mariage l'y introduirait dans leur alliance. Et du Hutreau, il rayonnait jusqu'à la seigneuriale villa de Chateaubriand pour y retrouver là le financier Jully. Dans l'affluence des visiteurs que Mme Jully y retenait autour d'elle, Cosnier y remarquait l'attachante Mme Violas. Il y vit aussi le beau-frère de la châtelaine, Denys Cochin, maire d'un des arrondissements de Paris, organisateur des salles d'asile et père d'Augustin Cochin, qu'il verra plus tard au Bourg-d'Iré[2].

Dans une villégiature plus lointaine et dans le loisir des vacances scolaires, Cosnier s'ébattait dans un milieu plus primitif et plus libre. C'était à Rochefort, sur les rives de

[1] *Éliacin Lachèse*, par L. Cosnier (1894), pp. 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 41, 42, 43. — Renseignements de Mlle Marthe Lachèse.

[2] *Rosalie Barbot*, pp. 41-47. — *Maine-et-Loire*, 18 juillet 1866. — *La charité à Angers*, par L. Cosnier (1889), t. I, p. 451. — Renseignements dus à l'obligeance de Mme Régnard, qui, dans la préparation de mon travail, m'a été particulièrement utile, grâce à l'abondance et à la vivacité de ses souvenirs.

Digitized by Google

la Loire et chez l'oncle Moron, qui y recevait les Cosnier en sa villa de Piégu. De plus en plus Léon y avançait dans l'intimité d'Éliacin, dont le frère Adolphe épousait en 1825 sa sœur Adèle. Autour d'eux s'ébattait en septembre une bande de collégiens émancipés qui tous marqueront dans la vie aux premiers rangs de la magistrature, de l'université, de la politique, du barreau : ici le voisin de campagne des Cosnier, Lardin, et Talbot; là, François de Lens et Morren; plus loin, Louvet, Bordillon et Freslon. A eux tous, ils transportaient à Piégu les plaisirs de la ville, renouvelés dans le caprice des veillées et le hasard des promenades : aubades et navigations, chuchotements nocturnes dans la chambrée, improvisations de harangues au pied des ruines fantastiques de la citadelle des Saint-Offange; et puis des parties de chasse, que notre pacifique ami ne suivait de loin avec Louvet que pour aller s'asseoir avec lui au bord du Layon, sous le donjon du vieux château de la Guerche, et tirer là de son innocente gibecière le roman de *Paul et Virginie* ou de *La Chaumière indienne*.

Cependant, avec le baccalauréat sonna l'heure des décisions graves pour l'avenir. A ce moment maître Éliacin, avec son expérience parisienne et son facile ascendant, poussa notre ami vers la capitale, en lui montrant tout ce que la paisible étude du droit lui laisserait là de marge pour les jouissances intellectuelles et l'achèvement de sa culture sociale, en une vie sagement répartie entre les écoles et les cours littéraires, les concerts, les théâtres et les salons. Un juste équilibre entre la science, le goût et l'amitié, c'était ce qu'il fallait au jeune Cosnier, en qui déjà se manifestait une nature studieuse sans fièvre, dilettante sans égoïsme, répandue sans dissipation, gaie et expansive sans impatience, espiègle sans fiel. C'était l'aliment et le jeu normal d'une intelligence ornée et diverse-

Digitized by Google

ment curieuse, ouverte, délicate et fine, poreuse et malléable. Cela répondait à son caractère liant et sensible[1].

C'est avec ces heureux dons que, en novembre 1829, en sa dix-huitième année, Léon Cosnier débarqua à Paris sur le seuil de l'hôtel Ladame, qui, dans le quartier latin[2], monopolisait alors la clientèle angevine. Les intimes condisciples qu'il y trouva ou qui y entrèrent avec lui étaient mon père, qui partagea avec lui sa chambre; le futur député de Saumur, Louvet, que distinguaient déjà l'urbanité et l'atticisme, le tact et la sagesse, et l'ardent artiste et poète Aubin de Nerbonne. Autour d'eux se groupaient, dans une commensalité cordiale et sous la présidence unanimement acceptée de Louvet, le lettré et futur magistrat Léon Guépin, le pieux Camille Moreau, l'érudit Bédié, le distingué Anselme Papiau, le sérieux peintre et élève de Gros Alfred Ménard. Puis apparaissaient par intervalles, souvent à titre d'invités, le statuaire David, le poète Dovalle, de tragique mémoire, le séduisant Leprevost, attaché au cabinet du ministre des cultes Frayssinous, et futur fondateur de l'Ordre des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, le spirituel beau-frère de Hugo Paul Foucher, Henri Mauvif, couvant déjà sous d'étranges allures sa vocation monastique, puis enfin le brillant écrivain manceau Charles Riobé.

Plus tard, durant tout l'hiver de 1830, le personnel des dîners Ladame se rehaussa de l'assiduité forcée du critique Sainte-Beuve, déjà célèbre par son *Tableau de la littérature française au XVIe siècle*. Trop absorbé dans ses travaux et d'ailleurs trop médiocre guerrier pour n'être

[1] *Éliacin Lachése*, pp. 43-46. — *P. L. J. de Lens*, par L. Cosnier, pp. 5-9. — *Ch. Louvet*, par L. Cosnier (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1895, pp. 49-54. — Renseignements de Mlle Lachèse.

[2] L'hôtel Ladame était situé au passage du Commerce, n° 1, près de la rue Saint-André-des-Arts. — C'est le 10 novembre que Cosnier partit d'Angers par la diligence des Messageries Royales Il dut donc arriver à Paris dans le cours du même mois.

Digitized by Google

pas importuné par l'assujettissement des exercices de la garde nationale, Sainte-Beuve s'y était soustrait par une infraction que dénonça son sergent-major, l'huissier de la chambre des pairs Sapajou : et de là une citation à comparaître devant un conseil de discipline. C'est mon père, reçu dès lors avocat et déjà honoré de l'amitié contractée avec Sainte-Beuve chez Hugo, qui avait plaidé la défense de l'illustre réfractaire, tout en l'introduisant subrepticement à l'hôtel Ladame, sous le pseudonyme de Joseph Delorme[1]. Bien en prit à Cosnier pour le perfectionnement de son éducation littéraire. Car, à la table angevine, Joseph Delorme, assis près de son introducteur, avait pour voisin de gauche notre jeune ami, qui, alternativement avec mon père, provoquait en lui une verve épanchée à voix basse, mais goûtée comme un prélude des Causeries du lundi. Puis, le repas fini et après la dispersion générale, nos deux angevins s'adjoignaient Louvet, qu'avait distingué de loin et que retenait auprès de lui Sainte-Beuve ; et tous trois, rangés autour du poêle, prolongeaient les confidences, dès lors plus libres, du héros de la soirée[2]. Suspendus à ses lèvres, ils recueillaient de lui surtout la chronique animée de ces immortelles soirées de l'Abbaye-aux-Bois, où Mme Récamier ouvrait son salon à toute la littérature de la Restauration, et où Chateaubriand trônait comme l'idole de son sanctuaire.

A leur tour, mon père et Louvet, affiliés tous deux au cénacle de Victor Hugo, le premier grâce à l'accueil bien-

[1] On sait que c'est le pseudonyme sous lequel Sainte-Beuve a publié son premier volume de poésies. Sainte-Beuve occupait à l'hôtel Ladame une très modeste chambre, juste au-dessus de la chambre que mon père et Léon Cosnier occupaient au quatrième étage.

[2] Après la dispersion de la colonie angevine de l'hôtel Ladame, Cosnier revit Sainte-Beuve au mariage de mon père. Ajoutons que Sainte-Beuve garda toujours à M. Cosnier un excellent souvenir, car dans une partie des lettres de l'illustre critique, recueillies dans la correspondance paternelle, je trouve le mot aimable à son adresse.

Digitized by Google

veillant de ses débuts littéraires dans les *Affiches d'Angers*, et l'autre depuis le patronage de son édition des poésies de Dovalle, initiaient Cosnier, toujours devant Sainte-Beuve, aux événements du salon de la Place Royale. Mon père même, un jour, montra à notre curieux ami Chateaubriand. Puis il lui ménagea une entrevue avec Hugo, lorsque ce dernier, dans une velléité de villégiature fluviale due aux suggestions paternelles, rêva l'acquisition du château des Ponts-de-Cé. Dans ce but, en juin 1830, Hugo s'aboucha dans le Jardin des Tuileries avec un notaire d'Angers[1] que suivait le jeune Léon, qui par là grava dans son souvenir le front olympien, le regard perçant et l'organe sonore et doux du grand poète. Mais ce qui captiva surtout alors Léon Cosnier dans Hugo, c'était le victorieux dénouement et la récente campagne d'*Hernani*, où mon père et Louvet l'avaient enrôlé un jour avec leur phalange angevine pour les mener au feu de la rampe. Avec leur vaillance juvénile secondant le talisman de Mlle Mars, nos lions assurèrent au poète une de ses plus triomphales soirées. Aussi, dès la tombée du rideau[2], Léon s'empressa d'aller avec ses frères d'armes fêter leur exploit en un punch chez Corazza.

Ce fut là toute la part que la croisade militante du romantisme obtint de notre ami, doué d'un naturel trop rassis pour lui appartenir sans retour. Il y avait d'ailleurs pour lui, sous le bénéfice d'autres rendez-vous d'amitié, plus d'une autre diversion littéraire. C'étaient à la Sorbonne les cours de Guizot, de Villemain et de Cousin. C'était au Palais, entre mon père et Louvet, l'audition de l'avocat Janvier dans le procès de l'*Avenir*, où l'assistait son jeune confrère Lacordaire. C'était au Corps législatif, en société de Louvet, l'applaudissement aux harangues

[1] Les pourparlers y avancèrent vite ; on espérait les voir aboutir, sans leur avortement dans la révolution consécutive de juillet.

[2] C'était la sixième représentation, presque aussi orageuse que la première, qui avait eu lieu le 10 avril.

Digitized by Google

libérales de Benjamin Constant et du général Foy. Ici nous abordons avec Cosnier une région politique où nul ne se scandalisera de ce que, par d'aussi puissants organes, le souffle de 1830 effleurât sa candeur platonique au point de le pousser dans l'insurrection de Juillet, jusqu'au blocus de la garde suisse dans la caserne de Babylone. Ce n'est pas sans une forte dose de chevalerie que, dès avant de s'engager comme volontaire dans la garde nationale organisée sous le général Lamarque, il violenta la quiétude innée de ses allures pour voler au secours de la Charte en péril [1].

Mais rentrons bien vite dans l'atmosphère sereine où Cosnier passait de la littérature et de l'éloquence à la musique. Il allait au Conservatoire de musique religieuse de Choron, puis aux concerts de Fetis, goûter les débuts de Nourrit et de Mme Falcon. Puis, au nouveau Conservatoire, il entendait la *Symphonie pastorale* de Beethoven et le ballet de *Prométhée*, puis les opéras d'*Obéron*, d'*Euryanthe* et de *Fidelio* interprétés par Mmes Devrient et Hetzinger. Aux Italiens, avec mon père, Louvet et Nerbonne, il applaudissait la Malibran et Lablache dans *Othello*, *Don Juan*, et le *Barbier de Séville*.

Après cela Cosnier allait communiquer ses impressions de littérature et d'art dans des salons où il retrouvait, pour ainsi dire, l'hôtel Lachèse. C'était chez les Boudet, les Menière, et aussi chez les Orfila, où venaient Rossini et Meyerbeer avec l'élite des Italiens. Et partout, en dépit d'un air de gaucherie et de fausse honte que la famille attaquait en lui sans merci, parce que ce pouvait être là

[1] Lorsqu'on lui rappelait cette équipée de jeunesse, dit un de ses plus intimes confidents, « il riait de tout son cœur en s'écriant : quelle folie ! » Il y eut évidemment chez notre ami, dans cet élan fourvoyé de 1830, autant de générosité que, lorsque, au cours de la guerre de 1870, il eut la velléité héroïque, mais trop sénile pour n'avoir pas été justement combattue, de s'engager dans la légion de Cathelineau.

Digitized by Google

le seul échec de ses dons de société, Cosnier plaisait, avec tout ce que lui avaient valu ses fréquentations d'Angers et de l'hôtel Ladame. On n'appréciait pas seulement sa vie pleine, calme et rangée, on aimait en lui le tour aisé du débit, une affabilité attentive et l'application à mettre autant de bonne grâce à écouter qu'à discourir.

Sociable, Cosnier l'était, avant tout, dans ses observations artistiques. Une de ses plus chères distractions, avant de se replier sur ses sollicitudes d'édilité natale, c'était d'étudier l'aspect pittoresque d'une ville dans ses problèmes d'histoire, de politique ou d'ethnographie. A ce point de vue il se complaisait dans ses pérégrinations à travers le vieux Paris, maintenu encore sous la Restauration et légué presque intact à la monarchie de Juillet par l'administration paternellement conservatrice du préfet de la Seine, M. de Chabrol. M. Cosnier a consigné là-dessus ses observations dans une de ses plus intéressantes œuvres, demeurée inédite, et dont nous extrayons ce croquis du Palais-Royal, observé au début du règne de son possesseur, Louis-Philippe. « Les plus brillants magasins ayant émigré au boulevard, le Palais-Royal a été détrôné et c'est bien dommage, car il était le centre de la ville, et des boutiques disposées avec un goût exquis offraient des spécimens des principales industries parisiennes. La galerie d'Orléans venait, par une légère arcade, de remplacer la galerie de bois de triste mémoire. Rien ne rappelait les souvenirs de la Révolution, tout y respirait un air de calme et de succès. Le maître de ce palais témoin de tant de choses, après avoir présidé à cet heureux changement, s'occupait avec sollicitude de le compléter. Il n'était pas rare de le voir sur la terrasse de la construction nouvelle, jouissant du spectacle des promeneurs, entouré de sa belle famille, les jeunes gens revêtus de leur uniforme de travail, les princesses parées de simples robes blanches. Plus d'une fois on me montra au milieu

Digitized by Google

de ses jeunes parentes, dont l'une était déjà une artiste éminente et l'autre vénérée comme une sainte, une pâle et touchante figure qui semblait jeter sur l'avenir un regard mélancolique. Qui aurait pu prévoir que, si peu d'années après, tant de charmes et de vertus, reine des Belges, princesse de Wurtemberg, duchesse de Chartres, ne laisseraient plus que le souvenir désolé du bonheur répandu autour d'elles [1] ! »

Un étudiant qui ne pourra, longtemps après, exprimer si sincèrement que ce qu'il avait d'abord si bien vu, était digne, une fois reçu avocat et en attendant une place dans la magistrature ou le barreau d'Angers, d'achever son éducation libérale par un beau voyage; un voyage autre qu'une rapide excursion en Bretagne fournie en 1632, en société d'Achille Cesbron [2] et du futur premier président Métivier; un voyage embrassant, dans un parcours de deux ans, la Belgique, les bords du Rhin, la Suisse et l'Italie. En adhérant de tout cœur à cette proposition de sa famille, Cosnier s'y prépara non seulement par l'étude de l'italien et de l'anglais [3], mais en se munissant de précieux conseils et de force recommandations. Il avait pour l'Italie et spécialement pour la Sicile un itinéraire, avec signalement d'étapes amicales, tracé de la main de Menière. Car l'aimable et le lettré docteur, après

[1] Cette page est extraite d'un des travaux inédits de M. Cosnier, intitulé : *Paris nouveau*. — *Ch. Louvet*, pp. 56-59, 68-69, 72-74, 78, 79, 83. — *Paris nouveau*, passim. — *Eliacin Lachèse*, pp. 51, 78, 124. — *Une idée*, par L. Cosnier (1891), pp. 46-47. — *Renaissance de l'Université d'Angers*, par L. Cosnier (1872), passim. — *Victor Pavie, sa jeunesse et ses relations littéraires* (1887), passim. — *Maine-et-Loire*, 12 avril 1848, 8 juin 1886, 22-23 août 1886. — *Annales Franciscaines*, novembre 1901. — Correspondance : Cosnier à sa famille, passim. — Lettres à Cosnier. Aubin de Nerbonne, 10 janvier, 10 et 22 février, 21 novembre 1831 ; Th. Pavie, 20 février 1833 ; Bédié, 15 juin 1834.

[2] Homme instruit, qui épousa la sœur d'Aubin de Nerbonne.

[3] Cosnier avait aussi entrepris l'étude de l'espagnol, lors d'un projet, vite abandonné, de comprendre l'Espagne dans son itinéraire.

Digitized by Google

avoir assisté dans la captivité de Blaye son illustre cliente la duchesse de Berry et après l'avoir de là escortée dans son exil jusqu'à Naples, n'y avait relâché que pour explorer toute l'Italie, de Palerme à Florence; et de là son application à y guider le jeune Cosnier sur ses traces encore fraîches. A cela s'ajoutaient des lettres de Sainte-Beuve. Il en avait aussi de Michelet et de Morren pour le savant allemand Kreutzer, doyen de l'Université d'Heidelberg; de l'avocat Duboys pour le secrétaire de la Diète helvétique. Il en avait de l'avocat Boudet pour l'ambassade de Rome, et de David pour la Villa Médicis[1]. Que dis-je? Il avait encore des lettres de sa tante Moron pour une collatérale milanaise de Casal, chanoinesse de la Guastalla et alliée à cette illustre famille des la Rovère qui donna à l'église le grand pape Jules II.

Une fois lesté de telles ressources et de passeports signés de onze ambassadeurs, Cosnier, que douze amis escortaient jusqu'au départ, s'embarqua le 28 mars 1832, avec son inséparable Nerbonne[2]. Et, chemin faisant, que de bonheurs, de surprises et de rencontres! A Anvers, le capitaine du génie Gavard[3], chargé de relever les plans de la citadelle récemment occupée par la France, mesure avec eux, dans son pourtour encore intact, la portée formidable de nos travaux d'approche; et chemin faisant, sur le coup de ce récent fait d'armes, ils constatent dans les provinces rhénanes le relèvement de notre prestige militaire. A Heidelberg, avec la lettre de Michelet, ils pénètrent dans la bienveillante intimité de Kreutzer, l'illustre auteur de *La Symbolique et la Mythologique des Peuples*, qui évoque avec eux les souvenirs de notre grande révolution pour leur redire ses touchants rapports avec l'émigration

[1] Au cas où Cosnier eût compris dans son itinéraire l'Espagne, mon père lui eût encore procuré en vue de cette direction des lettres de Montalembert.

[2] Anselme Papiau faillit être du voyage.

[3] Frère d'un bijoutier du Palais Royal, lettré ingénieux et délicat, grand ami de mon père et de Leprévost.

Digitized by Google

française. En Suisse, Cosnier emprunte le guide d'Alexandre Dumas; puis il essuie sur le lac de Genève, au pied de la chapelle de Guillaume Tell, une tempête rappelant celle dans laquelle le libérateur de la Suisse avait refoulé le tyran Gessler. Plus loin, dans le parc de Fernay, il aborde un vieux jardinier qui, dans son adolescence, avait servi Voltaire.

Arrivé en Italie, il va d'abord à Casal se jeter dans les bras de la vieille chanoinesse, qui fête sa venue avec une allégresse maternelle et le confie à l'aîné des La Rovère de la famille, capitaine des gardes du corps du roi de Piémont, qui lui fait les honneurs de sa garnison de Turin.

A Rome, l'allemand Ghérard, membre de la Société archéologique de Rome, le munit de nombreuses lettres pour tous les correspondants d'Italie. Puis, grâce aux lettres de David, il revoit au palais Albani le peintre Bodinier, que son tableau de l'Angélus vient d'élever à l'apogée de sa gloire. Et le peintre Bodinier, à qui il a plu et qui le recherche, l'introduit dans l'atelier et par là dans les salons d'Horace Vernet, où il voit son frère Carle et sa charmante fille, la future Mme Paul Delaroche, et le sculpteur danois Thorwaldsen. Puis il voit de la part de mon père un autre peintre, Sigalon, absorbé alors dans sa copie du Jugement dernier de Michel-Ange, qui orne aujourd'hui l'École des Beaux-Arts; il passe de là dans l'atelier de Thorwaldsen.

Puis il vit M. de Bussières, ce fervent catholique et ce futur historien des *Sept basiliques de Rome* et de *Sainte Françoise Romaine;* M. de Bussières, acclimaté déjà à Rome comme introducteur, comme guide et comme lien permanent des plus hautes colonies françaises, puisqu'il y servit au Vatican de toute sa chaleur d'amitié, ou éclaira ou convertit tour à tour dom Guéranger, l'abbé Gerbet et l'abbé Dupanloup, Cazalès, Louis Veuillot et Taconet, les Ratisbonne et Eugène Boré. Or, c'est sans doute par

Digitized by Google

Eugène Boré que M. de Bussières accueillit à son tour Léon Cosnier, qui lui dut ses entrées dans les salons de la société romaine. C'est d'abord chez le comte de la Ferronnays, ministre plénipotentiaire de France. Léon Cosnier y devint l'ami de la maison, au point d'assister au mariage de son fils le comte Albert, de mystique et mélancolique mémoire, avec la tendre et l'idéale Pauline d'Alopeus. Puis il capta la sympathie de la sœur d'Albert, la future Mme de Craven, si célèbre par le touchant *Récit d'une sœur* et par l'amitié de Mme Swetchine et qui a laissé à notre voyageur un gage de son meilleur souvenir dans l'offre d'un portrait de la comtesse Albert[1]. Enfin c'est par les La Ferronnays que Cosnier fréquenta les Torlonia, banquiers du Vatican[2]; les Borghèse et peut-être aussi le marquis de la Capronica, qui lui vint un jour remettre lui-même un billet pour un des concerts de la Société Philarmonique.

C'est aussi à Rome que Cosnier échangea pour la suite de son voyage la société de Nerbonne[3], immobilisé à Rome par ses études artistiques, contre un groupe de compagnons aussi instruits qu'aimables, recrutés chez les Borghèse et les Torlonia. Ce sont d'abord deux russes, le prince Menkikoff et un Obodowski, versés dans l'archéologie et l'esthétique, et dont le premier, grâce à l'étendue de ses alliances de France et d'Italie, multipliera sur leur route les étapes de bienvenue. Et puis c'est un Richepanse, ancien major de hussards de la garde royale, fils du général qui avait illustré ce nom dans les guerres de l'Empire.

A Naples, Cosnier, suivi de son nouveau groupe, va toujours semant les lettres de Ménière et récoltant la considération et la bienveillance, tour-à-tour chez l'ambassa-

[1] Ce portrait orne aujourd'hui le salon de Mme Regnard.

[2] C'est à la recommandation de M. Cosnier que sa belle-sœur, Mme Alexis Gaudin, lors d'un voyage en Italie en 1876, dut le favorable accueil de la maison Torlonia.

[3] Nerbonne avait quitté Cosnier dès Genève, avec rendez-vous à Rome.

Digitized by Google

deur de France Durand de Mareuil; chez le général Filangieri; chez le duc de Cazanoro, le Mécène des artistes de Naples; chez le botaniste Gussone; chez le chevalier Monticelli, historiographe du Vésuve. Puis il pénètre dans les brillants salons du banquier Menrikoffre et des Rothschild. Mais il cultive surtout l'affable chanoine Jorio, qui était alors le plus habile historien des antiquités de Naples. Puis c'est dans un groupe privilégié d'étrangers d'élite qu'il assiste à cette procession en l'honneur de saint Janvier, où le peuple invoque si impérieusement son miracle annuel. Et puis, on dirait que c'est exprès pour lui qu'au théâtre San-Carle, en l'anniversaire natal et au grand applaudissement du jeune roi de Naples, éclate l'apogée de la Malibran dans *Tancrède*. Enfin, pour que rien ne manque aux émotions tragiques de son séjour à Naples, il faillit sombrer autour du cratère et dans une des crevasses du Vésuve.

Mais c'est surtout en Sicile que l'escouade de Cosnier suit les traces de Ménière chez le littérateur Zapulla et chez le naturaliste Grothman qui partout les accompagne. Rappelons surtout ici le duc Serra di Falco, protecteur des artistes de Palerme, versé dans l'architecture grecque et directeur d'une grande publication sur les antiquités de Sicile. Il accueillit nos voyageurs à Palerme, dans son palais sarrasin de la Siza, puis dans sa villa normande où s'acclimatait la végétation fraîchement importée en Sicile des papyrus d'Égypte[1]. Enfin n'oublions pas le secrétaire Gallo, qui servit aux voyageurs un tableau autographe des nouvelles publications de Palerme; ni l'habile sculpteur Montréal, qui les admit à visiter dans son atelier le tombeau du poète sicilien Melli.

Plus notre ami s'enfonçait dans la péninsule et plus s'accentuait en lui une étrange tenue de touriste, dont il

[1] Cosnier en rapporta un des plus beaux pieds au botaniste Guépin.

Digitized by Google

nous a donné dans la *Gerbe* cette peinture curieuse, où ne manque que la barbe à la Fra Diavolo qui s'était allongée sur son visage bruni depuis le départ de Rome. « Le 21 mars (1634), notre petite caravane enfila la rue de Tolède pour gagner la porte de Montréal; les mules, bien reposées, agitaient leurs clochettes; leur guide chantait à pleine voix une espèce de boléro italien, et nous, avec nos blouses et nos *sombreri di paglia*, fermions la marche en faisant retentir lourdement les dalles du pavé de nos souliers ferrés; enfin nos chiens, ravis de sortir d'inaction, galopaient à la tête du cortège en poussant de joyeux aboiements. Le tout composait un digne tapage; quelques figures de mauvaise humeur s'allongeaient aux fenêtres; les mendiants sortaient de dessous les portails, leur asile nocturne, pour clabauder et courir après nous... Cette queue triomphale d'infirmes, de crétins, de femmes en guenilles et d'enfants nous poursuivit jusqu'au dehors de la ville; l'aspect alors de somptueuses campagnes que le soleil levant inondait de lumière les frappa d'éblouissements et, chats-huants honteux, ils s'empressèrent de rentrer dans leurs trous ».

De leur côté, nos voyageurs, après avoir épuisé la Sicile, durent songer au retour par le littoral de l'Adriatique. Là encore nous voyons à Ancône notre ami frayer avec les angevins composant en grande partie la garnison de sa citadelle, par nous récemment enlevée à l'Autriche. Puis nous le surprenons encore à Venise, contemplant, du balcon de sa chambre, en un hôtel qui fut le somptueux palais des doges Justiniani, le féerique panorama de l'Adriatique.

Ce n'était pas d'ailleurs pour lui un enchantement sans mélancolie, car il venait de dire adieu aux princes russes, à l'officier Richepanse et à tous les compagnons de route devenus pour lui de chauds amis. Car ils avaient été aussi attendris de sa serviabitité qu'il avait été ému de leurs

Digitized by Google

complaisances. Aussi, quand sonna l'heure du départ, l'on s'embrassa dans les larmes en se donnant rendez-vous, pour une exploration des rives de la Loire, en la Chambre des Comptes de la rue Haute-du-Figuier. Hélas! il en fut de cela comme de tant d'autres rencontres de la vie, closes par des serments de se revoir qui ne servent qu'à tromper chez l'ami resté seul le brisement du départ.

La solitude ne pouvait être à nul autre plus à charge qu'à notre expansif voyageur qui, aux intervalles d'isolement, avait en vain voulu d'abord se piquer d'énergie en bravant les heures lourdes, mais chez qui, chaque fois, l'envahissement de la nostalgie eût brusqué son retour, si l'affluence cosmopolite des touristes de Genève, de Rome et de Naples ne lui eût fourni comme remède à la précarité des rencontres des relais pour le renouvellement de son escorte. Mais à Venise il y avait à ce point de vue pour lui une cruelle solution de continuité. Aussi n'avait-il jamais senti plus grièvement qu'à travers les ogives et les colonnades du palais des Justiniani sa sociabilité en détresse. Cette souffrance lui démontrait qu'il n'était point appelé à vivre seul, fût-ce à Rome, à Palerme ou à Venise. Aussi tournait-il déjà vers le rapatriement un spleen qui se déclarait après deux ans d'absence. D'ailleurs, il était temps pour ce jeune homme, d'une formation si pleine et si diverse, de venir se classer et se poser dans sa ville natale. Sa famille l'y rappelait, et il y revint au début de l'hiver de 1834, en se faisant fête aussi d'y produire son opulence de souvenirs[1].

[1] *La Gerbe*, 1834 : *Promenades au bord du Rhin*, par L. C.; 1835, *Palerme*, par L. C., pp. 95 et passim. — *Affiches d'Angers :* Feuilleton, 27 juillet 1834. — *La renaissance de l'Université d'Angers*, pp. 44, 47, 82. — *Mém de Mme de la Boutelière*, par L. Cosnier (Soc. d'Agr., 1888), pp. 167, 168, 170-172. — *Mém. de Mme de Sapinaud*, par L. Cosnier (Soc. d'Agr., 1888), passim. — Renseignements de Mme Regnard et de Mlle Lachèse. — Correspondance . Cosnier à sa famille : 24 et 30 avril, 4, 12 et 22 mai, 1er juin, 9, 17 et 28 juillet, 4, 10 et 16 août ; 30 septembre, 18 octobre, 12 novembre, 4 et 23 dé-

Digitized by Google

Car, chemin faisant, notre voyageur, dans l'intervalle de ses explorations et de ses visites, ne se bornait pas à feuilleter des grammaires italiennes, à éplucher l'itinéraire de Galanti, à lire Rollin, Tite-Live, Polybe, Girgenti et Machiavel. Il remplissait des carnets et servait à la famille et aux amis angevins le récit de ses relations de voyage en des cahiers de notes très soignées, ou en d'interminables lettres de format in-quarto et d'une écriture minuscule, comme on en écrivait alors à tête reposée dans les haltes de voyage, avant l'ère fiévreuse des télégrammes et des cartes postales. Et aussitôt la famille et les amis défrayaient de cette foisonnante littérature, en ne l'arrangeant qu'un peu pour le public, le feuilleton des *Affiches d'Angers*. Mais les extraits les plus étendus, les vrais articles de fond allaient à *La Gerbe*[1], cette revue locale et bien éphémère fondée par mon père, depuis son retour de Paris, en 1834, avec son petit cénacle de la rue Saint-Laud.

L'on y lit cette préface composée avec des caractères gothiques de l'imprimerie de famille :

« Ce sont plusieurs amis qui causaient un soir en rond autour du feu, et dont l'un dit aux autres : « Si de cette causerie naissait quelque chose au gré de chacun et dans l'esprit de tous, qui eût la diversité de l'étincelle et la communauté du foyer. »

cembre 1833 ; 4 janvier, 17 mars, 4 juin et 13 août 1834. Lettres à Cosnier de mon père, 4 août et 13 décembre 1833 ; lettres de Cosnier à mon père, 13 décembre 1833 ; 28 juillet 1834. Lettres à Cosnier de la tante Moron, 20 avril 1833 ; Menkikoff, 18 janvier 1835 ; Obodowski, 1er août 1834 ; Réich, 14 décembre 1835 ; Richepanse, 14 avril 1834 ; Papiau, 3 février 1833. — Itinéraire pour l'Italie, rédigé par le Dr Ménière, manuscrit autographe annexé aux correspondances de famille. — Notes, soigneusement rédigées par M. Cosnier, de son voyage en Italie, qu'il offrit en deux cahiers à Mme Régnard, qui me les a très obligeamment communiquées.

[1] En collectionnant les lettres de Cosnier datées de Belgique, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, avec leurs insertions dans *Les Affiches* et *La Gerbe*, on constate l'identité de rédaction, sauf de légères variantes.

Digitized by Google

Et chacun apporta son œuvre. Un second dit encore : « Si l'on rassemblait le tout. »

Et le tout ayant été rassemblé, un troisième dit : « Ce livre s'appellera *Gerbe*, de l'unité du lien et de la diversité des épis. »

L'unité du lien c'est notre ami, dont le retour de Paris coïncida avec l'entreprise de *La Gerbe*. C'est en partie lui qui en recruta la collaboration dans l'ancienne colonie, rapatriée en Anjou, de l'hôtel Ladame, et de là, de proche en proche, dans toute la jeune France angevine. Car ce sont d'abord Louvet, Nerbonne, Guépin et Riobé ; puis ensuite Godard-Faultrier, mon oncle Théodore Pavie, Cyprien Robert, Adrien Maillard, Paul Belleuvre, Mme Janvier. Mais on ne lia la javelle de la rue Saint-Laud qu'après y avoir inséré deux morceaux d'une indéniable provenance, sous les initiales L. C. et sous ces deux titres : *Promenade aux bords du Rhin* et *Palerme*.

La verve heureuse de la première de ces deux études, parue dans la livraison de 1834, trouva grâce devant un caustique ami, le savant voyageur Léon Boré. Dans une malicieuse étude sur *La Gerbe*, adressée de Munich à la *Revue européenne* en octobre 1834, il excepta Cosnier du persiflage général infligé à ses collaborateurs, et cela même avec éloge et citation de sa description d'Heidelberg.

L'étude non moins réussie sur Palerme[1] valut à Cosnier le suffrage plus naturellement bienveillant de la plus durable des amitiés nées de ses rencontres de voyages. C'est en septembre 1832[2], en Bretagne, entre deux relais de dili-

[1] Tirée surtout d'un des cahiers de notes.

[2] Je ne puis préciser autrement la date de cette rencontre, dont je surprends bien la trace dans une relation manuscrite du voyage de Cosnier en Bretagne, mais consignée sur des feuilles volantes en partie égarées. — A cet égard, j'ai dû puiser tous mes renseignements dans les lettres inf. cit. J'en dois d'autant plus de reconnaissance à Mme Beau-Souvestre, fille d'Emile Souvestre, pour l'aimable

Digitized by Google

gence, qu'il aborda un matin sur le quai pittoresque de Morlaix, et parmi les notabilités adoptives de ce modeste siège de tribunal, un jeune avocat qui s'y agitait encore dans ses tâtonnements d'avenir, sans prévoir que bientôt le suave roman humanitaire du *Philosophe dans une mansarde* et les révélations de poésie armoricaine émanées des *Derniers Bretons* illustreront doucement en lui le nom d'Émile Souvestre. Avec ce qui germait et se décelait à l'envi dans leurs riches natures, nos deux interlocuteurs se devinèrent d'abordée et un premier contact dégagea leurs effluves. Vite ils s'éprirent l'un de l'autre et adhérèrent de toute l'aimantation de leurs affinités. Car, de part et d'autre, c'était déjà la candeur dans la grâce, la délicatesse dans l'effusion et la générosité dans la rêverie. A des degrés et à des points de vue divers, tous deux se sentaient voués à un apostolat social allié à une féconde exploitation littéraire du sol natal. Aussi, dans la fraternité de cette première entrevue, Émile Souvestre adopta Cosnier et s'en empara pour l'héberger dans sa famille avec ses deux amis, tandis que, en retour, Cosnier lui donnait rendez-vous dans la rue Haute-du-Figuier. Et, en attendant les trop rares occasions de se revoir, le commerce épistolaire entre Angers et Morlaix ou Brest se soutint si bien que, en retour d'une lecture de poésies armoricaines datant de l'hospitalité de Morlaix, Cosnier adressa à Souvestre, en 1835, avec sollicitation de ses avis, le dernier numéro de *La Gerbe*.

Émile Souvestre répondit à sa confiance, le 25 avril, par cet encouragement sincère : « Votre fragment de Palerme est une excellente étude, douce, spirituelle, sentie et, par conséquent, naturelle; c'est une sincère réminiscence, dont l'expression est toujours limpide. Je vous reprocherai seu-

empressement avec lequel elle m'a communiqué la correspondance de M. Cosnier avec son illustre père, ainsi qu'avec sa mère Mme veuve Souvestre.

Digitized by Google

lement quelques mots trop classiques, pas assez de ce travail artistique, de ce heurt d'images, de cette poudre de diamants qui brillante le style. C'est un métier à apprendre, mais tout, du reste, révèle votre large et poétique nature dans ce fragment. Que n'écrivez-vous votre voyage? Je vous ouvrirai la *Revue des Deux-Mondes*, j'en ai presque la certitude; voyez, il faut travailler, vous le devez à vous-même et aux autres. Dites-moi si vous en avez la volonté; faites-moi passer vos études; ce sera pour moi un vrai bonheur de vous dire, comme à un frère, de tendres vérités sur votre œuvre[1]. »

Il est vrai que, le 17 mars précédent, Souvestre avait déjà donné à Cosnier ces paternels avis dont la portée survivait à la favorable appréciation de l'étude sur Palerme : « Ne faites-vous rien? N'avez-vous pas l'idée de quelque grand travail? Prenez garde de vous endormir dans les intimes et molles causeries d'amis. C'est à l'humanité qu'il faut parler quand on a la voix assez haute pour s'en faire entendre. Votre *Gerbe*, c'est bien, mais il ne faut pas se borner à ces assauts à fleurets boutonnés, soutenus sans public. Il faut, une fois l'escrime apprise, prendre son épée, jeter le fourreau et se lancer dans la mêlée, pour ne se reposer que mort. Vous ne sauriez croire quel bien cela fait d'agir dans le grand mouvement et de se voir enrôlé ouvrier du progrès, de sentir que l'on donne sa poussée au monde... Tremblez surtout de rester dans une incertitude de direction. Il y a beaucoup d'hommes supérieurs au temps où nous vivons qui, tout étourdis du bourdonnement social, attendent pour agir qu'il soit passé, comme ce villageois qui, pour passer sur l'autre bord, attendait qu'un fleuve ait cessé de couler. Ne faites point cela. Prenez votre part

[1] Le même numéro de *La Gerbe* contenait aussi une nouvelle de mon père intitulée *Sybille*, sur laquelle Cosnier sollicita aussi le verdict de Souvestre. Souvestre loua la riche imagination de l'auteur, tout en lui faisant passer par leur ami commun de sages avis sur les témérités de son romantisme.

Digitized by Google

du problème à résoudre et n'attendez pas la formule définitive, les bras croisés dans la vie positive. Ayez une occupation utile dans la vie intellectuelle. Livrez-vous à des travaux humanitaires. Voilà la seule position qui vous convienne[1]. »

Ces conseils virils répondaient à un malaise moral dont nous avons perçu chez notre voyageur les premiers symptômes jusque dans l'éblouissement de Venise et qui semblaient ne tenir qu'à l'exil, mais qu'avait aggravés son retour. C'était le mal de la génération romantique de Chateaubriand et de Lamartine, de Gœthe et de Byron, un mal dont la contagion avait plus ou moins atteint la jeune France d'alors : mon père et mon oncle, Aubin de Nerbonne et Alfred Ménard ; un mal qu'il avait, lui, couvé en silence dans l'étourdissement de son odyssée. Avec les anciens amis de Paris, il souffrait de cette crise attachée aux brusques transitions entre les libres échappées vers l'idéal et la nécessité de replier ses ailes sur les sollicitudes du siècle, afin de s'assurer ici-bas une place que leur enlevait l'âpreté des concurrences. Ils étaient tombés du ciel sans trouver ici-bas, dans leur ville natale, un coin de terre pour les accueillir dans le meurtrissement de leur chute.

Ce n'est pas que la famille de notre voyageur n'ait tenté, dès l'achèvement de ses études de droit et à la veille de son départ, de lui assurer quelque part une place honorable pour son retour. Comme on le crut d'abord appelé à réussir

[1] *La Gerbe* (L. Pavie, 1834). Préface et passin ; *Promenade aux bords du Rhin ; Palerme.* — *La Gerbe* (extrait de la *Revue européenne*) : Munich, octobre 1834, par L. Boré. — *Affiches d'Angers*, feuilleton, 4 août 1833, et passim. — *Souvenirs de H. Aubin de Nerbonne* (1852). Préface de mon père, passim. — Correspondance : Cosnier à sa famille, 9 et 24 juillet et 27 septembre 1833 ; et la famille à Cosnier ; 5 août 1633 et 16 janvier 1634. Cosnier à E. Souvestre, 8 mars 1634 ; Souvestre à Cosnier 7 mars et 25 avril 1635.

Digitized by Google

dans le barreau de la capitale, grâce à des relations où l'on y appréciait, comme on le fera plus tard à nos assises, l'aisance et la lucidité de sa faconde, Éliacin Lachèse et l'avocat-journaliste Bordillon l'y avaient voulu pousser dans l'escrime préparatoire de la basoche. Puis les Boudet le voulurent lier avec l'avocat Dupin, tandis que Bordillon tentait de l'attirer dans son groupe de républicains militants du *Globe*, en lui ménageant l'occasion d'une visite chez Carnot. Mais Cosnier se sentit vite fourvoyé dans une sphère où les imprévus de la procédure, le bruissement inquiet d'une salle des Pas-Perdus et le fracas des audiences, détonnaient avec la tranquillité de ses lectures et l'abandon de ses causeries. Alors on se dit que l'application de sa science de légiste dans la régularité plus sereine des fonctions de magistrat cadrait mieux avec ses allures; et au cours du voyage d'Italie on tenta pour lui à Angers auprès des chefs de la Cour, avec l'encouragement amical de son ancien compagnon du voyage de Bretagne Métivier, devenu procureur à Mayenne, des démarches bienveillamment accueillies. Mais là encore on s'aperçut vite que les rigueurs tranchantes d'un procureur et la sévère immuabilité d'un juge étaient incompatibles avec son indécision et sa candeur. Enfin, bien entendu, les mêmes négations l'écartèrent encore d'un emploi, rêvé aussi pour lui, dans les bureaux d'une des grandes industries manufacturières de la ville[1].

Ainsi rejeté dans la constatation chagrine de ses prétendues inaptitudes sociales, Cosnier réserva là-dessus ses épanchements épistolaires pour un autre voyageur digne d'y sympathiser, mon oncle l'orientaliste Théodore Pavie, qu'il avait embrassé dans la même intimité que mon père, au point

[1] C'est encore en vue de vagues sollicitudes, pour le jeune Léon, d'une situation sociale, que sa famille rechercha les occasions de le mettre tour à tour en rapport avec le général Lamarque et le comte de Montalivet.

Digitized by Google

d'aller l'assister au Havre dans son départ pour l'Amérique. C'est donc en mars 1836 qu'il lui adressait à Paris ces poignantes confidences, où sa douceur naturelle tourne en un « miel aigri » et en un « fiel de colombe » : « Ton cœur souffre cruellement, le mien n'est guère mieux, crois-le. Toute la différence peut-être est que, ma nature étant douée d'un peu plus de sang-froid que la tienne, peu ou point se doutent du terrible combat qui me dévore. Comme je sais qu'à présent du moins il ne servirait à rien de m'en épancher à des oreilles amies, sinon qu'à les blesser douloureusement, je les garde en moi-même au risque d'en être étouffé en les comprimant. Mon... cœur... est gangrené de tortures morales... Froissés brutalement dans ce qu'on appelle la société, nous n'y avons aperçu que soucis et déceptions; au lieu de ces plaisirs tant vantés, haine et sécheresse; au lieu d'amour et de charité, préoccupations matérielles d'affaires ou d'états, assujettissement servile à des conventions aussi vides qu'inutiles, au lieu de liberté et de poésie. C'est... une plaine aride... un champ de mesquines passions, d'idées terre-à-terre... Ce sont des entraves abrutissantes... C'est une foule ténébreuse. Je m'échappe à travers champs pour rentrer par des rues affairées ou me trouver face à face avec des gens, bons sans doute, mais qui ne s'inquiètent pas de ce qui fait vos délices et vous importe tant. Ah! alors vous retombez de vos hautes régions, le présent vous accable, l'air vous étouffe; et si, comme chrétien, notre rôle n'était pas de souffrir et de bénir, vous seriez tenté de vous écrier : « Mon Dieu, pourquoi nous as-tu abandonnés ?... Ce sont des perplexités... grandes, je ne puis m'empêcher de nous comparer à deux malades attaqués bien dangereusement. Je voudrais être pour toi ce Léon gai et amusant que tu as connu, mais il s'est transformé en quelque chose de fort maussade et de fort ennuyeux ».

Si encore, dans le refoulement anxieux sur son isolement

Digitized by Google

littéraire, Cosnier avait trouvé à s'y consoler en une fécondation à sa mesure ! Mais lui-même avoue encore avoir couru le monde sans y ouvrir que des gisements à fleur du sol et sans y appliquer nulle part une lentille de concentration. Aussi avait-il vite épuisé son fonds de souvenirs dans les *Affiches* et *La Gerbe*, sans s'être renouvelé dans des sources plus à sa portée. Il l'écrivait déjà de Turin à mon oncle, le 12 août 1634, en maudissant dans l'aveuglement de son spleen la stérilité de ses voyages : « Moi, je me suis lancé en étourdi, présomptueux ignorant. J'ai voulu visiter la terre de la science. Bourgeois, j'ai prétendu connaître celle des arts. Je me figurais follement que je n'avais qu'à aller respirer l'air de ces pays pour en recevoir l'intelligence, je me trompais grossièrement; je suis resté sur la grande route », ajoutait-il par allusion à sa myopie qui lui interdisait peut-être quelque chose de la netteté des grands horizons, « je n'ai distingué le sanctuaire que hors de la portée de mes yeux de taupe, je suis passé au milieu de ces foyers ardents sans que leurs flammes aient réussi à fondre mon enveloppe de glace. Enfin... je suis parti pour l'Allemagne et l'Italie... comme le navigateur qui s'embarque pour des régions inconnues sans cartes et sans boussole. Le grain ne peut pas germer sur une terre qui n'est pas préparée ».

Au fond Cosnier, comme l'attestent surtout ses cahiers de notes semées d'observations fines et précises, avait plus préparé ses voyages et en avait plus profité qu'il ne le dit. Ce qui subsiste de ses doléances, c'est qu'il n'avait trouvé sa vraie originalité ni sur les bords du Rhin ou du Tibre, ni au sommet des Alpes, ni en face de la Méditerranée ou de l'Adriatique. Il s'ignorait encore lui-même. Il était comme suspendu entre la terre et le ciel, dépaysé dans ses foyers, désenchanté sans renouvellement, fatigué de son repos, embarrassé de sa liberté. Il tournait sur lui-même en se battant les flancs dans le vide, et ses vraies

Digitized by Google

sources vives, que dans son désœuvrement il foulait aux pieds, demeuraient muettes[1].

Heureusement, dans sa détresse morale, Cosnier offrait au plus autorisé de ses amis d'enfance une large ouverture pour lui inoculer les plus souveraines consolations. Ce pieux ami qui le sauva de son marasme, c'était le condisciple qui, à l'hôtel Ladame, l'avait si hospitalièrement accueilli dans sa chambre d'étudiant et qui s'y était identifié à lui au point de conquérir sur lui l'ascendant d'un frère aîné. Du moins Cosnier, de prime abord, avait apprécié délicatement chez mon père cette foi robuste et chaste et cette virginité d'enthousiasme qui christianisaient en lui le romantisme, au point que Sainte-Beuve l'a caractérisé chez Hugo comme « le chapelain de son cénacle ». Aussi lorsque, à son retour d'Italie, Cosnier revint au foyer où se nouait *La Gerbe* pour y épancher sa tristesse, mon père, qui l'avait trop partagée pour ne lui en pas communiquer le remède, retrempa dans la religion cette âme naturellement chrétienne; il le réachemina, comme il avait fait non moins facilement Leprevost, Louvet et Nerbonne, vers les pratiques du christianisme[2]. Dès lors Cosnier y retrouva le Dieu de paix et de compassion qu'il avait d'abord été tenté

[1] *Souvenirs de H. Aubin de Nerbonne*, passim. — *Souvenirs atlantiques*, par Th. Pavie (1832-1833), passim. — *M. Victor Pavie*, par René Bazin (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1887), p. 87. — Correspondance: Cosnier à sa famille, 13 décembre 1830; 24 avril, 4 août, 16 août, 3 septembre 1833; la famille à Cosnier, 7 novembre et 16 décembre 1830; 15 et 28 février, 8 mai 1831; 26 mars, 25 mai, 16 juin et 29 juillet 1833; 29 mai 1834; 11 juillet 1834; 21 février 1835; 9 juillet et 2 novembre 1836. Cosnier à Th. Pavie, 12 août 1834, mars 1836; et Th. Pavie à Cosnier, 1836. Lettres à Cosnier de : Eliacin Lachèse, 14 novembre 1831 et 2 février 1833; Guépin, 8 avril 1835; Métivier (lettre datée du parquet de Mayenne); Bédié; Ernest Rideau, 18 mai 1832; G. Nandeau, 12 octobre 1835. — Bordillon à Dargère, 14 novembre 1831.

[2] Sans pouvoir préciser davantage l'époque du retour de Cosnier aux pratiques religieuses, on peut la placer un peu avant le 31 juillet 1835, date d'une lettre où Aubin de Nerbonne lui dit : « Si la conscience chez toi n'a pas été de rechercher mais bien de pratiquer, rends-en grâces à Dieu et pratique avec autant de ferveur que tu pourras. »

Digitized by Google

d'accuser de l'abandonner, et mon père put voir son ancien frère d'armes de la mêlée d'Hernani transformé en un zélé néophyte, qui écrivait encore à mon oncle, en cette même lettre, qui est à la fois un journal de sa maladie et de sa guérison, à l'adresse d'un ami malade et guéri comme lui[1] : « Je ne puis m'empêcher de nous comparer à deux malades étendus côte-à-côte, tous deux attaqués bien dangereusement; mais la grande crise vient de se terminer heureusement, l'espoir luit en nos regards; nous commençons à balbutier et à nous faire part par quelques syllabes des symptômes naissants de notre convalescence; nous entrevoyons déjà le retour à la santé et nous nous promettons, s'il plaît à Dieu, d'en bien profiter pour ne plus en voir s'interrompre le cours. »

Si Cosnier sortait rasséréné de sa crise, cette crise en même temps avait mûri sa jeunesse. Il était devenu plus que jamais aimable, avec une résurrection de sa grâce primitive, et nulle part on n'eût pu trouver une plus avenante sagesse. Aussi les amis communs dont mon père avait appelé plus particulièrement les sollicitudes spirituelles sur les progrès de sa conversion, après y avoir applaudi s'ingénièrent à l'exploiter, avant la fondation ou le jeu régulier de nos principales œuvres angevines, en un commencement d'apostolat social. L'abbé Leprevost conviait le nouveau prosélyte à une reversibilité de propagande religieuse, à la faveur de sympathiques adhérences, sur le jeune, l'aimable et brillant poète Adrien Maillard. Et, quelques années plus tard, l'abbé Jules Morel, l'érudit et spirituel consulteur de la Congrégation de l'Index, chez qui mon père avait introduit Cosnier, lui recommanda son ancien enfant de chœur de l'aumônerie

[1] La justice que l'on doit à sa famille m'oblige à dire que dans cette crise morale qui les associait à Cosnier, ni mon père, ni mon oncle n'ont eu à revenir à des pratiques religieuses qu'ils n'avaient jamais abandonnées. Seulement, chez eux, ces pratiques devinrent dès lors plus fréquentes.

Digitized by Google

des prisons, devenu vicaire de Saint-Maurice sous le nom de l'abbé Bodaire, pour guider le noviciat de son ministère dans la délicate expérience du monde. C'est grâce à M. Cosnier que l'abbé Bodaire y aura humanisé son sacerdoce, poli son éloquence aux contacts les plus aristocratiques. Car c'est par M. Cosnier que l'abbé Bodaire aura tour-à-tour pratiqué M. de Falloux et le premier président Métivier[1].

Sur les entrefaites, et comme pour achever son rassérénement, en septembre 1836, un des plus poétiques commensaux de l'hôtel Ladame, le peintre rêveur Alfred Ménard, à son tour calmé dans le christianisme, proposa à Cosnier, comme une partie commune de convalescence, une excursion qui était pour notre ami d'un plus attachant prestige que les plus lointains voyages ; une excursion qui l'allait révéler à lui-même, en lui démontrant, comme fit à Lamartine son Milly paternel, que ce qu'on n'a pas mis de son cœur à Naples et en Sicile, on le retrouve, on le répand et on le sème dans sa terre natale. Dès l'enfance, la Vendée était restée chère à notre ami, car il avait été bercé dans les récits de la grande épopée de 1793 par Mlle Barbot, qui, lors de l'occupation à Angers par les Vendéens, avait vu La Rochejacquelein pénétrer chez l'aïeul maternel de Cosnier, l'échevin Moron, pour tirer des mains de la maîtresse du logis, son aïeule, les clefs des prisons de la ville et y aller avec elle délivrer les royalistes. Plus tard, dans les fréquentations de la villa de Piégu et d'un autre domaine contigu du village de Chaunes, Cosnier avait fait causer tour-à-tour deux vieux soldats vendéens, le jardinier Mingot sur les premiers exploits de Bonchamps et le

[1] Correspondance de la famille Cosnier, 7 février 1835. Cosnier à Th. Pavie, mars 1836. Lettres à Cosnier : l'abbé Leprevost; l'abbé Morel, 25 avril, 31 mars 1851. — *Ch. Louvet*, pp. 81, 82. – Confidences de M. Cosnier.

Digitized by Google

fermier de la Guerche, Yvon, qui, en assistant dans son agonie le héros passé du pinacle au calvaire, avait entendu et puis redisait aux hôtes que Cosnier amenait à sa table, le mémorable « grâce aux prisonniers, Bonchamps l'ordonne[1] ! » Enfin ce héros, dont notre ami avait ainsi salué de près, tour à tour, le triomphe et le martyre, avait encore projeté sur lui, comme nous avons vu, chez les siens un reflet de son apothéose, entre le curé Gourdon et David. Puis, pour confirmer à ses yeux cette consécration du plus pur type de la cause vendéenne, Cosnier, dans ses promenades du Layon, avait dévoré les mémoires de Mme de la Rochejacquelein[2]. Enfin, après avoir ravivé dans son voyage avec Ménard les palpitations d'une échappée d'enfance, en famille, vers la Rochelle, c'est dans la troisième livraison de *La Gerbe*, parue en 1836, qu'il convia le génie d'un Walter Scott à une résurrection de notre *Iliade*, dont il traçait le résumé[3] dans ce cadre agreste :

« Je me pris à considérer les coteaux sauvages qui se dessinaient devant moi, la couleur sombre de la terre déchirée çà et là par la pointe des rocs, la démarche des paysans que nous rencontrions, grave comme celle de gens qui se sentent sous l'œil de Dieu. Leur taille haute et droite, leurs traits réguliers et calmes à l'ombre de leurs grands chapeaux, leurs vêtements simples et justes font qu'ils m'apparaissent encore comme le type accompli de l'homme dans sa dignité naturelle. Le silence imposant des cam-

[1] La ferme existe encore au pied du château de la Grande-Guerche. J'y suis entré au cours d'une excursion fournie en la plus agréable société. Les dignes fermiers d'aujourd'hui, héritiers des vieilles traditions d'hospitalité, m'ont montré la pièce où le père Yvon racontait à ses hôtes ses grands souvenirs de la guerre de Vendée.

[2] *Rosalie Barbot*, p. 12. — *Ch. Louvet*, pp. 49-54. — *P. L. J. de Sens*, pp. 6, 7.

[3] Des amis crurent même voir dans le voyage de Cosnier en société de Ménard la préparation d'une sorte de journal illustré de la Vendée, ou au moins d'un peu de ce qu'a réalisé plus tard Albert Lemarchand avec le dessinateur Drake, sous le titre d'*Album Vendéen*. Mais je n'ai là-dessus que des données vagues et fugitives.

Digitized by Google

pagnes, les cris rauques des laboureurs qui vous arrivent par-dessus les halliers, les métairies si distantes les unes des autres, avec leurs longues granges, leurs toits en briques et leurs bouquets de chênes, d'étroites rivières encombrées d'arbres et d'énormes cailloux, dont les bords escarpés défient l'agilité des chèvres. De distance en distance, du milieu des fourrés, quelques pans de masure, au sommet des buttes, des fondations de moulin encore debout, comme pour attester que la torche de la guerre civile a passé par là, ces vastes landes de genêts et de bruyères, qu'au matin je peuplais de fées et de loups à la nuit tombante; la rareté d'êtres animés, si ce n'est à une descente un jeune bouvier qui arrête sa charrette pour laisser passer notre voiture; ou, derrière une épaisse haie d'ajoncs, deux yeux ébahis de petite fille, qui a quitté son troupeau de moutons noirs pour venir nous voir, sans interrompre le travail de sa quenouille, ou, enfin, de grands bœufs couchés au fond des vallons et qui jettent sur vous, à travers leurs barrières, un regard morne, tout en mâchant leurs longues herbes... »

Plus loin revient encore et se développe le même aspect : « Je me représente encore cette étrange contrée si bien appelée le Bocage, comme un labyrinthe de haies et de chemins creux, sans montagnes, ni même de cours d'eau navigable, ni même de pentes générales... A l'exception des Gardes et de la butte des Allouettes, on y rencontre peu de hauteurs qui commandent les alentours; les horizons sont toujours resserrés; si la nature n'y est point majestueuse, elle a des séductions de mélancolie sauvage pour ceux qui en ont été saisis dès le premier jour, mais qui oppressent douloureusement l'âme de l'étranger : on étouffe au milieu de ces champs, de ces prés tout enserrés de haies gigantesques appuyées sur des arbres à tête mutilée, et de ces chemins tellement profonds que les branches entrelacées leur dérobent le soleil. Il faut être à deux pas

Digitized by Google

des toits plats des métairies ou des petits clochers d'ardoises pour les reconnaître. Si, par extrême hasard, on parvient à un site dominant un peu, autour de vous tout est d'un vert uniforme; à peine si quelques carrés de chaume parviennent à en rompre la monotonie. A l'angle de chaque champ se trouve un carrefour qui semble fait exprès pour tourmenter le voyageur. Cependant ce théâtre n'est pas si désolant qu'il ne soit charmé quelquefois par de gracieuses scènes. Au bas de coulées de genêts et de petits bois, vous surprenez des vallons d'une couleur fraîche et tendre,... mais ce sont surtout les rivières... qui vous ravissent; elles serpentent... à travers des prairies d'un gazon si fin qu'on dirait qu'il ne pousse que pour des agneaux; deux lignes d'érables ou de trembles en suivent les contours; le nénuphar se plaît à étaler ses larges feuilles sur leurs eaux si calmes qu'elles semblent sommeiller; diverses sortes de joncs y balancent mollement leurs tiges effilées, en maints endroits d'épais buissons penchent sur elles leurs longs rameaux en saules pleureurs et y forment ces enfoncements obscurs, ces masses d'ombres opaques si chères aux paysagistes anglais; les martins-pêcheurs filent à la surface des ondes en poussant de petits cris plaintifs; d'espace en espace elles sont arrêtées par des écluses d'un bois si vieux qu'il s'est revêtu de mousses; derrière, la roue d'un moulin vire avec une pesante lenteur; le bruit de ses palettes est le seul que vous entendiez au milieu de ces solitudes [1]. »

Ici, enfin, nous tenons notre ami; nous le surprenons à sa source si longtemps ignorée et nous percevons sa note juste. C'est le Cosnier dans sa veine indigène, avec sa trame soyeuse et veloutée, avec son courant en pentes

[1] *La Gerbe*, 1836 : *La Vendée*, par L. C., pp. 146 et suiv. — Lettres à Cosnier : Mme Adolphe Lachèse, septembre 1836; Mgr Régnier, vicaire général, 3 septembre 1836. — Carnet de voyage trouvé dans les manuscrits de M. Cosnier.

Digitized by Google

douces, limpide et pur et qui, à chaque sinuosité, amène et dépose lentement dans l'imagination attendrie du lecteur de courtes mais fraîches perspectives. Avec cela des nuances discrètes et comme des tons rabattus qui s'appellent, se répondent et se fondent sans plus de crudité que de fadeur, et sans plus de surprise impérieuse que de souci du trait final. C'est le vrai Cosnier dans ses prémices d'harmonie et de grâce [1].

Après sa restauration dans le christianisme et son rapatriement littéraire, Cosnier trouva bientôt pour sa vie sociale à la fois une stabilité et une règle. C'est le 1er janvier 1838 qu'après avoir géré environ un an un cabinet de lecture [2], il s'associa avec son beau-frère Adolphe Lachèse pour l'acquisition de l'imprimerie angevine d'Ernest Lesourd, habile successeur de Mame [3]. Il s'assurait là pour environ vingt-huit ans, dans une douce solidarité de famille, l'exercice d'une profession assez positive pour asseoir sa vie et assez libérale pour l'emploi de ses dons. Avec son goût d'éditeur il allait continuer les traditions des Étienne, des Didot et des Mame, sur des presses qui,

[1] De tous les articles de Cosnier parus dans *La Gerbe*, celui de *la Vendée* fut peut-être le plus généralement apprécié dans sa circulation angevine.

[2] Ce cabinet de lecture était situé rue Saint-Denis. En acquérant l'imprimerie Lesourd, Cosnier le céda à un Labosse, qui le passa à son tour à un Labussière, lequel, peu après, partit pour Nantes. Ainsi tomba ce cabinet de lecture, qui précéda celui de Mme Chassé.

[3] Je n'ai vu ni le contrat passé entre Lesourd et Cosnier, ni son brevet d'imprimeur. Mais je puis invoquer les renseignements fournis par M. Cosnier à M. l'abbé Rondeau, aumônier de l'Oratoire, et qui ont passé dans la *Vie de la Révérende Mère Marie de Sainte-Cécile* (Germain et G. Grassin, 1899), p. 99. Mais il y a plus. D'une part j'ai la lettre de transmission dudit brevet d'imprimeur, par le préfet au maier d'Angers, datée du 13 mars 1838. D'autre part, le numéro du *Maine-et-Loire* du 6 mars 1838 est le premier numéro portant la mention « Imprimerie Cosnier et Lachèse ». — V. encore au *Maine-et-Loire*, 9 août 1883, le discours du prote Bernard Sommier sur la tombe de M. A. Lachèse, et son éloge nécrologique de M. Cosnier à la Société générale de Secours mutuels.

Digitized by Google

en même temps, recevront l'écoulement direct de sa plume. Non que l'assujettissement et l'immobilité de sa nouvelle vie fussent très propices à la gestation d'œuvres à longue portée et à large cadre, mais il ne fallait pas d'œuvres trop étendues à notre ami, dont l'haleine avait plus de fraîcheur, de souplesse et d'égalité que de force. Ce qui lui suffira longtemps, ce sera la fécondation sédentaire et périodique des souvenirs de son enfance angevine, urbaine et rurale, et de sa jeunesse parisienne. Ce qui le renouvellera sur place, ce sera d'étudier les physionomies locales qui poseront devant lui dans ses fréquentations de clientèle et, de là, dans ses négociations littéraires, dans les conciliabules du journalisme, dans les assiduités de cénacles et dans les entremises de charité. Ce sera d'interroger encore bien plus curieusement qu'il n'avait fait le vieux Paris, l'ancien Angers dans sa configuration pittoresque, comme le témoin des types disparus et le symbole des mœurs d'un autre âge. L'ancien Angers sera à la fois l'aliment de sa verve et le jeu de sa respiration ; il y trouvera l'assortiment de sa palette et la délimitation de son horizon.

Après cela, il ne restait plus à Cosnier qu'à épanouir sa nature aimante dans un foyer domestique. Il est vrai que, dans son entourage, on soupçonnait un peu l'abbé Morel et l'abbé Régnier, proviseur du Lycée et futur archevêque de Cambrai, de n'avoir aidé mon père à chauffer sa conversion que pour le pousser au sacerdoce. Mais, pendant ce temps, le bibliothécaire François Grille, qu'amenait journellement à l'imprimerie de la Chaussée-Saint-Pierre la profusion étincelante de ses œuvres, s'était épris du jeune

[6] M. Cosnier s'est retiré le 1er mai 1866, après avoir cédé la maison à l'association Lachèse, Dolbeau et Belleuvre. — Même éloge nécrologique et renseignements de M. Sommier. Cet ancien prote de M. Cosnier a droit à tous mes remerciements pour m'avoir assisté dans mon travail, avec une inépuisable obligeance, de toute l'étendue de sa rare netteté de souvenirs.

Digitized by Google

maître de céans qui, jusque dans une ardeur de rénovation religieuse détonnant avec l'âcreté voltairienne de son scepticisme, l'avait capté par les séductions de l'esprit et du cœur. Aussi, non seulement François Grille applaudissait et aiguillonnait en lui la verve littéraire, non seulement il mettait à une épreuve quotidienne son zèle d'éditeur, mais il resserrait encore ses liens d'amitié avec l'aimable imprimeur par une alliance plus intime, en négociant pour lui avec sa nièce Zoë Debrais un mariage célébré à Saint-Maurice le 26 août 1840, puis fêté le soir dans la villa familiale du Hutreau[1]. Léon Cosnier trouvait en Zoë Debrais la plus solide affection conjugale unie à une haute piété et à un zèle ardent pour les bonnes œuvres, dus à la direction spirituelle de l'abbé Morel et du curé Gourdon[2]. Ajoutons que, grâce à son esprit net et ferme, Mme Cosnier secondera utilement son époux dans sa gestion professionnelle et dans la préparation de ses travaux littéraires. Aussi M. Cosnier subit de bonne grâce et il aimait à proclamer l'heureuse influence que sa digne épouse exerça sur lui.

Eusèbe Pavie.

[1] L'on m'a assuré que l'abbé Morel et M. de Falloux assistaient au mariage. En ce qui est de M. de Falloux, rien, à ma connaissance, ne le contredit. Quant à l'abbé Morel, il était certainement invité, mais un deuil de famille l'obligea de s'excuser.

[2] Etat civil de la mairie d'Angers : Lettres à M. Cosnier : Francois Grille, 11 septembre 1843, 13 octobre 1841, 12 juin 1853 ; l'abbé Morel. — Renseignements de Mme Régnard.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHOUANNERIE

Un épisode de la vie de Georges Cadoudal et de Pierre Mercier (dit La Vendée)

Leur arrestation, près d'Auray, en juin 1794

Les débuts de la vie militante de Georges Cadoudal et de Pierre Mercier sont peu connus. Les biographes, faute de documents, ont trop souvent remplacé l'histoire vraie par la légende. C'est à peine s'ils consacrent quelques lignes à l'épisode de leur arrestation et de leur captivité, à Auray, au mois de juin 1794. Et, dans ces quelques lignes, que d'inexactitudes!

Grâce aux recherches que nous avons faites, particulièrement dans les archives du département du Morbihan, nous pouvons aujourd'hui fournir des détails précis sur cette arrestation.

Georges Cadoudal, fils de laboureur, rhétoricien au collège de Vannes, en était sorti en 1789. Depuis trois ans, il vivait, à Auray, copiant des actes chez un notaire du lieu, ou donnant des leçons de latin à des fils de bourgeois patriotes, lorsque fut affiché le décret de la Convention, de février 1793, ordonnant la levée de 300.000 hommes.

Digitized by Google

Sous le coup de la première réquisition, Cadoudal, qui n'avait que 22 ans, dut devancer l'appel et s'enrôler dans un des bataillons républicains qui partaient pour Nantes au mois de juin.

C'est vraisemblablement au mois d'octobre, pendant cette campagne d'outre-Loire, si funeste aux Vendéens, qu'il fit la rencontre d'un jeune étudiant, nommé Pierre Mercier, dont le père était aubergiste à Châteaugontier (Mayenne). Mercier, réfractaire à la réquisition, avait rejoint l'armée royaliste. Georges Cadoudal quitta-t-il les rangs républicains ou fut-il fait prisonnier? Ce qui est certain, c'est que, dans les papiers et sur les listes du district d'Auray, il est porté comme *déserteur*. Ce qui est non moins certain, c'est que nous le retrouvons, en compagnie de Mercier, au mois d'octobre 1793, dans les colonnes de l'armée royaliste qui marchaient sur Fougères.

Les deux amis combattirent côte à côte, durant l'exode d'outre-Loire, jusqu'à Savenay. Après la défaite, ils gagnèrent la Vilaine et se réfugièrent dans le Morbihan, aux premiers jours de janvier 1794. Ils s'y tenaient cachés, se préparant au réveil de l'insurrection qui allait englober les campagnes morbihannaises et prendre le nom de Chouannerie.

Arrestation

Au printemps de 1794, les communes du Morbihan étaient infestées de réfractaires à la réquisition.

La commune de Brech, district d'Auray, finit par être signalée comme suspecte. Le plus grand nombre des jeunes gens n'avaient pas répondu à l'appel ou avaient déserté. Nous avons vu que 87 avaient déserté sur 138. Ils erraient dans les campagnes, tout prêts à grossir les bandes des rebelles. Des prêtres insermentés se cachaient, entre autres

Digitized by Google

l'abbé Lomenech, ex-vicaire de Plœmel et le chartreux Dom Léon.

Au mois d'avril, l'administration du district d'Auray nommait un de ses membres, le citoyen Cohéleach, pour se transporter dans la paroisse de Brech, escorté de cent hommes et procéder au désarmement général. L'expédition eut lieu (avril 1794); les armes furent saisies et déposées à la mairie d'Auray (l. 823. Arch. départ.).

A Auray même, dès le mois de février (27 pluviôse an II, 17 février 94) on avait, pendant la nuit, affiché un placard anonyme se terminant par ces mots : *Vive le roy! au diable tous les gueux de républicains. L'an 1er de Louis XVII.* (Délibérat., disctrict d'Auray. Arch. départ.)

Ce ne fut qu'au mois de juin qu'on soupçonna que la maison des Cadoudal, à Kerléano, pouvait être un lieu de refuge et de ralliement pour les révoltés. Une dénonciation aurait, dit-on, été faite par un paysan du même village. La chose est possible, bien qu'il ne reste aucune trace du fait dans les papiers du district. C'est l'explication que Cadoudal neveu donnera plus tard du meurtre d'un vieillard nommé Pierre Lemoing, ordonné et peut-être exécuté par Georges lui-même.

Toujours est-il que le 30 juin 1794 (12 messidor an II), vers minuit, un détachement de gardes nationaux et de gendarmes, conduit par le citoyen Laity, agent national, fit irruption au village de Kerléano et cerna la demeure des Cadoudal. L'agent national avait bien recommandé au capitaine de choisir ses hommes et « *de faire en sorte que ce soit des hommes qui ne prennent pas de tabac en poudre et à fumer* ».

Dans une chambre d'un bâtiment isolé, on trouva deux individus endormis. Ces deux individus étaient Georges Cadoudal et Pierre Mercier; à côté d'eux, des fusils, des pistolets, des cartouches, un moule à balles, etc.

Digitized by Google

Voici la liste des personnes arrêtées, copiée sur le document même :

Louis Cadudal père ;
Marie-Jeanne Lebayon, sa femme ;
Georges Cadudal, son fils aîné ;
Julien Cadudal, leur second fils ;
Denis Cadudal, frère de Cadudal père ;
Pierre Mercier, de Château-Gontier ;
Joachin Bouilly, de Crach.

(L. 823. District d'Auray.)

Sur le registre d'écrou de la prison, qui a été conservé, nous avons copié également l'article qui est relatif à l'incarcération des Cadoudal :

« Toi, concierge de la maison d'arrest du district d'Auray, tu es, par moi soussigné, chargé des nommés *Georges Cadoudal*, Louis Cadoudal, Jullien Cadoudal, Marie-Jeanne Lebaion (*sic*), Joachin Bouilly et *Pierre Mercier* et Denis Cadoudal, prévenus de projets contre-révolutionnaires, des quels tu feras bonne et sure garde, pour les représenter, lorsque tu en seras légalement requis. Tu les nourriras au pain de la République.

Auray, 12 messidor an II.

L'Agent nat. près le district : LAITY. »

(Reg. d'écrou, l. 823.)

Joachin Bouilly était un jeune homme de Crach, probablement le frère de François Bouilly, arrêté en frimaire an II, accusé d'assassinat sur la personne du curé constitutionnel de Plouharnel (l. 834), âgé de 20 ans, déserteur de la réquisition, associé sans doute aux projets de Georges et de Mercier.

L'accusateur public, de Lorient, avisé par le district d'Auray, s'empressait d'écrire aux administrateurs du district de Vannes.

Digitized by Google

HAINE AUX ROIS — AMOUR DE LA RÉPUBLIQUE
ÉGALITÉ — LIBERTÉ

« *Lorient, 15 messidor an II.*

L'accusateur public près le tribunal criminel du Morbihan aux administrateurs du district de Vannes

« FRÈRES ET AMIS,

« Depuis que je vous ai quittés, je n'ai encore pu trouver le moment de m'entretenir un instant avec vous. *Je profite de celui qui se présente pour vous annoncer que, depuis 8 jours, un complot de contre révolution qui ne tendait à autre chose qu'à faire du département du Morbihan un théâtre de guerre civile, une nouvelle Vendée, a été découvert. Le lieu du dépôt de la correspondance de nos ennemis intérieurs et extérieurs, n'était qu'à 1/2 lieue d'Auray; dans un village composé d'une grosse ferme se déposaient les lettres qui venaient de la Vendée pour se répandre dans le département et dans cette maison les lettres en réponse aux premières se portaient également. Il a été trouvé, dans cette maison, 7 individus, dont un échappé de la Vendée, deux fusils de chasse à deux coups et superbes, des pistolets, un sac de cartouches, des balles en quantité, le moule pour en faire, et une correspondance assez bien entretenue*[1].

. . . . . .

« Le 9 de ce mois, un ex chartreux nommé Dom Léon *a eu le bonheur d'aller souper avec le Père éternel.* Cet homme était encore un de ces êtres pernicieux dans les campagnes. Il nous donna la comédie. A six heures une minute du soir, la tête tomba; mais en montant sur l'échafaud, il fit l'olibrius. Il se mit à crier : « Vive la

[1] Arch. Morbihan, District de Vannes. L. 1272.

Digitized by Google

République, mes enfants, je vais à mes noces » et se tournant vers le Vengeur du peuple, il dit : « On me donne un foutu perruquier; mais je sai qu'il ne me peignera qu'une fois ».

« Ce jour, nous avons condamné Franc Marion à 16 ans de fer; c'est le plus grand scélérat que la terre ait vu naître. Demain, nous jugeons des assassins. J'espère que ceux-ci joueront à la main chaude.

« Salut et fraternité.

« BRULLÉ. »

NOTA. — Dom Mathurin Léon, né à Bazouge (Anjou), ex-chartreux (de la Chartreuse d'Auray), prêtre réfractaire, était signalé comme semant l'agitation dans les campagnes. — Le 17 prairial an II, il fut arrêté par l'agent national d'Auray, dans la commune de Brech. — Il comparut devant le tribunal criminel de Lorient, le 9 messidor an II. — Nous avons son interrogatoire sous les yeux. Il reconnaît qu'il n'a pas prêté serment, qu'il n'a pas quitté le territoire du district d'Auray, dont il a successivement parcouru plusieurs communes et qu'au reste « *La terre était son lit et le ciel son toit* ». Il mendiait son pain chez des personnes qu'il ne connaissait pas.

On trouva sur lui *une boète contenant de petits pains blancs, en forme de pains à cacheter, appelés par le prêtre hosties.*

Interrogé sur la provenance de cette boëte, il répond qu'elle « lui a été remise par une personne pour remettre à une autre personne également de lui inconnue mais qu'il devait rencontrer dans un chemin sur un cheval noir ».

Dom Léon fut condamné à mort et guillotiné dans les 24 heures sur la place de la Montagne, à Lorient. (Registre du tribunal criminel du département, archives du Morbihan, Vannes.)

Digitized by Google

Le Marion (François), âgé de 24 ans, marin, né à Cherbourg, auquel l'accusateur public fait allusion, fut effectivement condamné (le 15 messidor an II) à 16 ans de fer, pour vol, la nuit, avec effraction, par le tribunal criminel (R. 9-80). Dans la nuit du 11 au 12 thermidor suivant, il s'évadait de la prison de Lorient, après avoir perforé le mur de son cachot. — Le concierge Matard, le sergent Briollé, le caporal Desrue et le fusilier Raimond Vidot furent poursuivis pour avoir favorisé l'évasion. — Le tribunal criminel les acquitta. (Jugement du 24 thermidor an II, archives du Morbihan.)

En écrivant qu'un des capturés, à Kerléano, *est un échappé de la Vendée*, l'accusateur public fait évidemment ici allusion à Pierre Mercier. En ce moment, on ne paraît pas savoir encore, à Lorient, que Georges Cadoudal est aussi lui un brigand échappé du désastre de Savenay.

En prison d'Auray

De la prison d'Auray, le jeune Mercier s'empressa, dès le lendemain, d'écrire à son père, à Châteaugontier, une longue lettre, pour l'informer de son arrestation. La lettre fut interceptée. Nous l'avons trouvée, comme celles qui suivent, dans les papiers du district d'Auray, aux archives du département :

« *A la maison d'arrest d'Aurai, 1er juillet 1794.*

Au citoyen Mercier, rue Trouvée, à Chateaugontier

« Pardonnez-moi, mes chers parents, les larmes que je vais vous faire répandre, en vous entretenant d'un fils qui vous fut cher et qui vous chérit toujours. La fortune, si bizarre à mon égard, vient de me porter un coup qui sera sûrement le dernier et sous lequel je succomberai.

Digitized by Google

« Le soir de la fête de St-Pierre, à 10 heures du soir, j'entrai dans la maison d'un jeune homme avec qui j'avais fait connaissance, il y a quelques jours. J'étais armé de trois pistolets et de quelques cartouches. Je portois avec moi un sac de balles et une centaine de cartouches, dont il n'y avait pas de poudre. Ce jeune homme me proposa de passer la nuit avec lui ; je l'acceptai, car j'étois fatigué et il y avoit bien du temps que je n'avais dormi dans un lit. Nous étions à peine endormis qu'une quinzaine de soldats frappent à la porte. Nous tachâmes de cacher nos balles. Nous ouvrimes. Les soldats visitent l'appartement, trouvent tout cela, que nous avions mal caché et deux fusils doubles dont un chargé et qui appartenoient à ce jeune homme. Les parents ignoroient entièrement que je fusse chez eux. Cependant, on les a conduits ici. Je ne sais quel sera le sort qu'on leur reserve. Quant à moi, je crois bien que je paierai de ma tête. J'attends mon supplice avec la plus grande tranquillité. L'instant où je serai réuni à mon Dieu est bien loin d'avoir rien qui me répugne. Mon Dieu est mort pour moi ; je vais mourir pour être resté attaché à la religion, qu'il est venu lui-même nous apporter. Le supplice n'est point infamant. Qui meurt pour son devoir meurt toujours avec gloire. La seule chose qui m'empêche de gouter d'avance tout le bonheur dont je vais jouir dans les bras de mon Créateur et de mon Sauveur, c'est de vous laisser privés des secours que, dans votre vieillesse, vous deviez attendre de l'éducation que vous m'avez donnée. Mais Le même Dieu qui veilloit sur moi veillera sur mes frères et vous recevrez d'eux ce que vous pouviez esperer de moi.

« O mes parens, Loin de plaindre mon sort, bénissez donc le Seigneur. Remerciez-le, tous les jours de votre vie, d'avoir fait de votre fils un vrai catholique.

« Lorsque je sauvai la vie à plusieurs habitants de votre ville, je n'étais guidé que par un sentiment de bien-

Digitized by Google

faisance et d'humanité. Je n'ai jamais compté me prévaloir de cela, pour sauver la mienne. Cependant, si ma conduite merite quelques egards, je demande qu'on m'accorde le temps de voir mon père, de l'embrasser et de lui confier un secrèt important à lui et à ma famille, peut-être un jour à ma Patrie. Je ne sais si j'obtiendrai cela. Parlez-en aux habitants de Châteaugontier. Moi j'en parlerai à ceux qu'on commettra pour me servir de juges.

« Je suis avec les sentimens les plus tendres, mes chers parens, votre fils, Pierre Mercier.

« Envoyez-moi une réponse et si mon père pourra venir.

« Mes chers parents, votre fils,

« P. MERCIER. »

(L. 823, district. d'Auray.)

Il semble résulter du contexte même de cette lettre que le hasard seul aurait amené la rencontre de Mercier et de Cadoudal, sur le territoire d'Auray. Mercier, qui quelques jours avant a fait la connaissance de Georges, vient un soir lui demander l'hospitalité, pour une nuit. Celui-ci l'accueille et l'héberge. C'est là le thème que Cadoudal répétera à son tour dans sa correspondance.

Doit-on en conclure que les biographes qui ont écrit que Georges et Mercier étaient étroitement liés depuis l'année précédente (1793) sont dans l'erreur? Non, parce que le récit de Mercier peut très bien être un généreux mensonge, concerté entre eux, pour disculper son ami et sauver en même temps toute sa famille, arrêtée et compromise à cause de lui.

Maintenant, à quel incident de sa vie Mercier fait-il allusion, en rappelant à son père que plusieurs habitants de Châteaugontier lui doivent le salut? Sans doute à la prise de Châteaugontier par l'armée vendéenne, au mois d'octobre 1793. Les Vendéens, en marchant sur Laval, envahirent Châteaugontier. La ville fut pillée; de nombreux

Digitized by Google

massacres eurent lieu, entre autres celui de treize membres du Comité de surveillance. Mercier, qui était enrôlé dans ces bandes royalistes, aurait sauvé plusieurs de ses compatriotes. Nous pouvons l'en croire. A cette époque, son extrême jeunesse, son éducation soignée et sa foi religieuse lui faisaient considérer comme un devoir de chrétien de s'interposer entre les vainqueurs et les vaincus.

Huit jours après son entrée en prison, Georges Cadoudal écrivait à son tour à un de ses amis, un prêtre insermenté, dont il connaissait la retraite. Ce prêtre, qu'il nomme *Jobique*, était l'abbé Lomenech, ex-vicaire de Plœmel, qui devait plus tard suivre sa fortune en qualité d'aumônier.

Cette lettre ne parvint pas à son adresse, elle est restée enfouie dans les liasses du district d'Auray. Nous la reproduisons avec ses incorrections :

« *Au cachot des prisons d'Auray, le 1er de la 3e décade de Messidore* (sic).

« *Au citoyen Jobique, à Plœrmel*

« Cher Jobique, tu n'ignores certainement pas le malheureux état où je suis tombé. Mais tu peux ignorer ce qui m'y a précipité, c'est ce dont je vais t'instruire.

« Revenant de me promener fort tard le 1er jour de la 2me décade de Messidore (exercice que l'on m'a ordonné de prendre pour ma santé), je vis assis auprès de ma porte un infortuné jeune homme, dont tous les traits portaient l'empreinte de la plus affreuse misère. Il me demanda d'une voix assez base (*sic*) si je voulois lui donner l'hospitalité. Frappé de curiosité, j'ouvre aussitôt la porte de ma chambre et le prie d'y entrer. A peine la lumière allumée, je le reconnus pour un jeune homme que j'avais vu quelques jours auparavant. L'histoire de ses infortunes m'avoit déjà

Digitized by Google

fait prendre un vive intérêt à sa personne. Je lui demandai s'il avoit soupé. Il me repond que non. Je lui pressentai aussitot du pain et du beure, seule chose que j'eus à ma disposition; car je ne voulois pas que mes parents en sussent la moindre chose. Sitôt qu'il eut mangé, je lui proposai de se mettre au lit. Il me dit qu'il saisissoit avec empressement l'occasion d'y dormir. Depuis 8 jours, il ne se reposoit que dans du foin ou sur la dure. En se mettant au lit, il jette sur le banc un sac de chamois qui fit du bruit. Je lui demandai ce qu'il y avoit; il me dit qu'il y avoit deux sacs de toiles dans lesqueles il y avoit de balles et quelques cartouches. Je dis que j'allais les mettre dehors. Il me repondit qu'ayant dessein de partir de bon matin, il les auroit trouvé là plus facilement; que d'ailleurs il n'y avait nulle apparence de danger. Cela fait, nous nous mîmes au lit. Je commençois à peine à goûter les douceurs du sommeil que j'entends à la porte un bruit d'armes et de bottes. Je me lève aussitot et je vois la porte assiégée de 8 à 10 soldats. Je cachai au plus vite, comme je pus, les pistolets et les balles; mais tout fut trouvé et mes parents, victimes infortunées, sont conduis (*sic*) sans qu'ils sussent la moindre chose et précipités avec nous dans les prisons.

« Je suis malheureux; mais, dans mon malheur, ce sera une consolation pour moi de savoir que mes amis seront heureux et qu'ils penseront à moi. Si tu veux me parler, viens dans peu. Cadoudal sera ton ami jusqu'au tombeau, car on dit que nous devons voir Lorient. »

(Sans signature mais de l'écriture de Georges — feuille double, papier verdâtre.)

« Cher Jobique, Cadoudal sera ton ami jusqu'au tombeau. »

On remarquera que, dans sa lettre à son ami Jobique, Georges écrit son nom ainsi : *Cadoudal*.

Digitized by Google

Dans les registres de l'état-civil de Brech, le nom de cette famille est toujours écrit : *Cadudal.* — Le père de Georges signait : Louis *Cadudal*, comme le constatent plusieurs pièces, que nous avons calquées, par exemple l'acte de baptême de Georges (1er janvier 1771. — Brech), et une lettre que nous donnerons plus loin. Georges lui-même, en qualité de parrain d'un enfant, en 1789, signait sur le registre de baptême : GEORGE CADUDAL (Reg. bapt. Brech, 1789).

L'orthographe : *Cadoudal*, adoptée par Georges dès 1794, prouve l'erreur de Guillemot fils qui dit que le nom de Cadoudal a paru, pour la première fois, en 1805, dans la lettre de noblesse adressée au père, par Louis XVIII (*Lettres à mes neveux. — Chouannerie*, 1859, p. 41).

Un passage de la lettre de Georges à son ami Jobique est encore à retenir, c'est celui où il affirme que sa première rencontre avec Mercier, effet du hasard, n'a eu lieu que quelques jours seulement avant leur arrestation du mois de juin 1794. Ici Cadoudal est pris en flagrant délit de mensonge. — La preuve existe qu'au mois de décembre précédent, les deux amis venaient de passer la Vilaine à Béganne, échappés sans doute au désastre de l'armée vendéenne à Savenay. Nous trouvons cette preuve dans l'interrogatoire d'un jeune chirurgien de Vannes, nommé Olivier Leroy, dont nous pouvons résumer l'histoire, qui ne sera pas un hors d'œuvre puisqu'elle confine à celle de Georges et de Mercier. — Le dossier est conservé aux Archives départementales (Registre et liasses du tribunal criminel).

Le chirurgien Ollivier Leroy de Vannes

Le jeune Ollivier-Marie Leroy, né et domicilié à Vannes, avait 20 ans en 1793, et y faisait son apprentissage de chirurgien-apoticaire, chez le pharmacien Blouet, lorsqu'il

Digitized by Google

fut compris dans la première réquisition. Enrôlé comme soldat dans le 109e régiment, il partit pour la Vendée au commencement d'avril. Il prend part à toutes les marches contre les brigands pendant près de six mois. Arriva la défaite des Républicains à Montaigu (5 septembre 1793). — Leroy, blessé à la hanche, s'enfuit à Aigrefeuille. Là, il est fait prisonnier par un cavalier vendéen et amené devant le général en chef Charette. Il lui déclare qu'il est chirurgien. Charette lui accorde la vie, à la condition qu'il soignera les malades et les blessés de l'armée qu'il suit désormais.

Vers le milieu du mois de décembre, lorsque les débris des colonnes vendéennes revinrent de Granville, poursuivies jusqu'à la Loire par les bataillons républicains, Charette leur envoya un fort détachement pour protéger le passage du fleuve à Ancenys. Le chirurgien Leroy traversa le fleuve sur un radeau avec son détachement royaliste et, une fois sur la rive droite, il s'évada, se dirigeant, de nuit, sur Nort. Là, il demanda le chemin de Vannes. On lui indique celui de Blain. — A une demi-lieue de cette ville, épuisé de fatigue et de faim, il entre dans une chaumière. Une femme lui donne de la *galette* et le dissuade d'aller à Blain qui est occupé par les brigands. — Il prend la direction de Savenay. La nuit vient; il couche dans un fossé. — Le lendemain, au lieu de passer par Savenay, il marche vers la Roche-Sauveur. — Il n'arrive que le soir dans un village à un quart de lieue de la ville. Il n'a pas mangé de la journée. Un homme lui offre un morceau de pain et le coucher dans une meule de foin.

Le lendemain, aucun bateau pour passer la Vilaine; il faut rebrousser chemin et remonter la rivière jusqu'au *passage neuf*. — Une barque le transporte sur l'autre rive, avec des jeunes gens de la première réquisition campés à Marzan. — Notre fugitif arrive à Béganne à 10 heures du soir. — Là, il fait la rencontre de trois

Digitized by Google

hommes *bien vêtus* qui le questionnent et qu'il prend pour des gendarmes. Ils lui disent qu'ils sont des *brigands* et qu'ils ont laissé quatre chevaux dans une métairie de l'autre côté de la Vilaine. — Ils l'engagent à rester avec eux et à faire route ensemble. Il apprend bientôt que l'un d'eux se nomme *Mercier* d'Angers et que les deux autres sont d'Auray et y retournent. L'un s'appelle *Lagarde*, l'autre *Cadudal*. — A une lieue de Béganne, ils vont souper et coucher dans une ferme. — Il les entend parler de soulèvements de paysans. — Celui qui répond au nom de Cadudal s'écrie : « Nous allons voir si les paysans sont révoltés ou veulent se révolter. » — Leroy, pris d'un crachement de sang, reste deux jours couché. Le troisième jour, ils atteignent à pied une métairie habitée par un nommé *Dono*. — Le lendemain soir, ils partent tous les quatre et se rendent à une ferme à une lieue de Rochefort. — Ils y restent un jour. Lagarde les décide à partir pour Plaudren, où ils arrivent le soir (27 décembre). — Leroy se propose toujours de gagner Vannes. — Mercier et Cadoudal ont en vue Auray. — Lagarde conduit Leroy dans une métairie sur le bord de la route de Locminé, où il séjourne une douzaine de jours, ayant une foulure du pied. — Lagarde, qui a rejoint ses compagnons aux environs d'Auray, revient prendre des nouvelles du blessé. Celui-ci lui rend la lévite qu'il lui a prêtée et lui dit adieu. Leroy arrive à Vannes le 7 janvier et va faire sa déclaration au Commissaire des guerres et la municipalité. — Il est libre ; le chirurgien Castaignet le place comme aide à l'hôpital. — Au bout d'un mois, le pauvre Leroy est dénoncé. Un mandat d'arrêt est décerné contre lui, motivé sur le soupçon *qu'il a déserté les drapeaux de la liberté pour se joindre aux brigands*. Le jour même il est emprisonné et subit un interrogatoire que nous venons de résumer. — On lui demande pourquoi ses cheveux n'ont pas été coupés par les brigands comme ils avaient l'habi-

Digitized by Google

tude de le faire à leurs prisonniers. — Il répond qu'on lui a épargné cette humiliation parce qu'il est entré de suite dans les hôpitaux. — On lui demande où sont actuellement les particuliers avec lesquel il a voyagé. — Il répond qu'ils doivent être *dans les environs du pont de Tréauray, entre la Chartreuse et Sainte-Anne, d'après ce qu'il leur a entendu dire.*

Leroy resta en détention jusqu'au mois d'août; transféré à Lorient, il comparaissait, le 22 du même mois (5 fructidor an II) devant le tribunal criminel du département.

A l'audience, l'accusateur public exposa « qu'Ollivier Leroy, de Vannes, chirurgien, ex-soldat au 109e, était traduit au tribunal comme prévenu d'avoir déserté les drapeaux de la République, pour passer dans l'armée des brigands de la Vendée, et qu'à la déroute de ces brigands près Savenay, ledit Leroy s'était sauvé et était ensuite rentré à Vannes, lieu de sa naissance.

« Qu'il résulte des interrogatoires de l'accusé qu'il a déclaré avoir été fait prisonnier par les brigands, à Montaigu; — qu'attendu son état de chirurgien, il fut épargné et forcé de travailler dans les hôpitaux; mais qu'il était tellement surveillé que toujours il était escorté; — qu'après avoir passé un certain temps dans la Vendée, il trouva enfin le moyen de s'échapper à la faveur d'un détachement que le brigand Charette faisait marcher sur Ancenys; — qu'échappé ainsi, l'accusé revint à Vannes; — qu'en y arrivant, le 17 nivose, il se rendit à la municipalité et chez le commissaire des guerres, où il fit sa déclaration; que ce dernier fait est attesté par deux certificats;

« Qu'il résulte de la déclaration volontaire de René-Marie *Dauby* de Vannes, tambour dans le 109e, laquelle déclaration a été reçue par le tribunal, le 7 prairial dernier, que les faits avancés par l'accusé, ses interrogatoires, sont attestés par *Dauby*, lequel pris, dans la même affaire, a déclaré qu'ils étaient convenus entre eux de se sauver à la

Digitized by Google

première occasion, et qu'au cas où tous deux ne pourraient pas s'échapper, celui qui réussirait porterait des nouvelles, à Vannes, de son camarade;

« Qu'il est constaté par Castaignet, chirurgien-major et Blouet apoticaire, que Leroy est chirurgien et apoticaire;

« Qu'il résulte que ledit Leroy ne peut être jugé comme ayant porté les armes contre la République; quoiqu'il eut servi dans les hôpitaux établis par les brigands.

« Pourquoi ledit accusateur public a requis *sa mise en liberté*. Les juges, conformément au réquisitoire de l'accusateur public, prononcèrent l'acquittement du prévenu et ordonnèrent son élargissement immédiat. »

Signé : RAOUL, président; BOTREHAN; MAISONNEUVE; THOMAS, greffier.

Des trois chefs chouans, qui avaient été les compagnons de voyage du chirurgien Leroy de Vannes, le premier, Pierre Mercier, devait être tué en 1801, près de Loudéac; — le second (Georges Cadoudal) devait être guillotiné en place de grève, en 1804. Quant au troisième, nous avions pensé d'abord qu'il s'agissait du jeune Remi Lemétayer de la garde; mais nous avons acquis la preuve qu'à cette époque, il était en prison à Auray, depuis le mois d'octobre précédent, emprisonné le 23 vendémiaire an II par ordre du Comité de surveillance de la ville d'Auray, le 14 octobre 1793. Le nom de Lagarde se rapporte plutôt à Berthelot d'Auray, dont la mère était une Lemétayer de la Garde. Il fut un des officiers les plus dévoués de Georges Cadoudal; incarcéré sous le Consulat, il fut, sous l'Empire, interné à Bicêtre, où il mourut. Quant au jeune Métayer de la Garde, fait prisonnier à Quiberon, en 1795, il fut jugé à mort par la Commission militaire et fusillé.

Nous avons tenu à raconter ici cet épisode de la vie d'Olivier Leroy, parce que nous y trouvons plus d'un point de contact avec cette partie de la vie de Georges, que nous

Digitized by Google

avons essayé de mettre en lumière. Tous les deux auraient servi d'abord dans les rangs de l'armée républicaine, auraient été faits prisonniers ou auraient déserté, puis fait campagne avec les Vendéens, jusqu'à la défaite de Savenay, et se seraient enfuis vers le Morbihan, à peu près à la même époque, dans les derniers jours de l'année 1793. La déclaration du chirurgien Leroy, devant le tribunal criminel, a une grande importance, parce qu'elle fixe exactement le moment de la rentrée de Georges Cadoudal dans le Morbihan et qu'elle nous apprend qu'il avait pour compagnon Pierre Mercier.

Mercier, craignant que sa première lettre à son père n'ait été détournée, lui en adressait une seconde, le 13 juillet, qui est restée, comme la première, dans les liasses du district d'Auray. Il remettait aussi une supplique aux administrateurs, dans le but d'obtenir d'eux qu'on lui restitue le peu d'argent qu'il avait sur lui, lors de son arrestation.

Il demande en même temps la faveur de voir, avant de mourir, son père, auquel il veut *confier un secret important à sa famille.*

Ci-contre, les deux lettres de Mercier, que nous avons copiées sur les pièces originales :

DEUXIÈME LETTRE

Pierre Mercier, au citoyen Mercier, r. Trouvée, Chateau gontier.

« *A la maison d'arrest d'Aurai, 13 juillet 1794.*

« Mes chers parents, il m'etait autrefois bien doux et bien agréable de pouvoir m'entretenir avec vous. Mais aujourd'hui que je ne puis me procurer ce plaisir, sans renouveler la douleur que vous avez eprouvée en apprenant l'arrestation de votre fils, ah ! que vous écrire est quelque chose de penible pour moi !

Digitized by Google

« Dans la crainte qu'une lettre, que je vous écrivis le surlendemain [de la Saint-Pierre] ne vous soit point parvenue, je vous annonce que j'ai eté arreté le soir de la fete de saint Pierre. J'etois armé de trois pistolets, de quelques cartouches, et d'un sac de balles, que je destinois à mettre en cartouches. J'ai eté conduit en prison, ainsi que le jeune homme qui m'avoit donné l'hospitalité. Sa famille ignoroit que je fusse chez elle. Cependant ses parents et son frere gemissent dans la même prison que moi. J'ignore quand l'administration, reconnaissant leur innocence, les rendra à leurs travaux. Quant à moi, je paierai probablement de ma tête. J'attends ce moment avec la serenité d'un catholique, qui ne voit dans la mort que la jouissance d'un bonheur pur, inalterable et eternel; bonheur que Dieu prépare à l'homme vertueux, fidele à son devoir et à la religion.

« J'ai un secret bien precieux à mon cœur à deposer dans le sein de ma famille. Je demande à voir mon pere ou un ami à qui je puisse le confier. Les égards que merite ma conduite me font esperer que mes concitoyens permettront à mon pere de venir voir son fils.

« Je suis, avec les sentiments les plus tendres, mes chers parents, votre fils,

« P. MERCIER.

« N. B. J'attends une réponse prompte, car je ne sais pas de combien de jours le ciel me permet encore de jouir.

« P. S. Quoique je ne vous parle pas de ceux avec qui je suis lié par les liens du sang et de l'amitié, dites leur que je ne les oublie pas; que je suis toujours le même à leur égard. »

(District d'Auray, L, 823.) (Feuille double, papier verdâtre.)

Digitized by Google

TROISIÈME LETTRE DE MERCIER

Aux administrateurs officiers de la justice et de l'humanité du district d'Auray

« Citoyens, lors de mon arrestation, je laissai entre les mains du citoyen Barré le peu d'argent que je possédais. Je ne croyais pas que mon existence se fût prolongée au delà d'un jour. Il m'était inutile. Je vis encore et il me devient indispensable pour plusieurs choses de première nécessité. J'avais prié, citoyens, de me le faire remettre, car sûrement il n'est plus dans les mains du citoyen Barré.

« Je vous demande encore les loix d'après les quelles sera porté mon jugement. Il me semble qu'on ne peut me refuser aucun des moyens de défense que je puis employer.

« D'après les loix, je vous ferai les demandes qu'elles autorisent. J'attends de votre humanité que vous ne me laissiez pas languir, sans m'accorder tous les secours que la nature réclame.

« J'ai sauvé la vie à plus de vingt de mes concitoyens. Je l'ai fait sans espoir de récompense. Mais si je n'ai pas obligé des ingrats, je demande, non la vie, cela est au-dessous de moi, — seulement de voir mon père, de lui confier un secrèt important à ma famille.

« J'ai écrit à cet effet à mes parents ; ma lettre a été au Comité de surveillance.

« J'attends votre réponse. L'humanité m'assure que vous écouterez mes demandes.

« Je suis, P. MERCIER. »

A la maison d'arrest d'Auray.

J'ignore la date.

(District d'Auray. L. 323. Arch. Morbihan, feuille double, papier jaunâtre.)

On se demande naturellement quel était ce *secrèt précieux à son cœur* que Mercier tenait absolument à confier

Digitized by Google

à son père ou à un ami, *secrèt important à sa famille, peut-être un jour à sa patrie.* S'agit-il d'un de ces secrets intimes qu'on ne révèle qu'aux siens à l'heure suprême?

On a appris plus tard que Georges Cadoudal aimait la sœur de son ami Mercier, et que les deux jeunes gens, Georges et Lucrèce, s'étaient promis le mariage. Mercier, qui se prépare à la mort, au fond de sa prison, a-t-il en vue la révélation à son père des amours de sa sœur et du jeune breton, ainsi que des engagements qu'ils ont contractés? Ici la preuve manque. Lucrèce Mercier, dont je me suis procuré l'extrait de naissance, n'avait que 16 ans, en 1793, lorsque Georges la vit, sans doute pour la première fois, à Château-Gontier, au mois d'octobre. Cependant, nous étions disposé à accepter l'explication, faute de mieux, lorsque nous avons retrouvé, dans une correspondance postérieure en date, du commissaire du directoire exécutif d'Hennebont, une lettre timbrée de Laval, en 1797, qui pourrait lever un coin du voile.

Nous y reviendrons plus loin et nous traiterons ce point intéressant de la vie intime de Pierre Mercier.

Pendant que Pierre Mercier était incarceré à Auray, son frère puîné, François, et sa mère étaient maintenus en prison à Chartres. Aux archives de Laval, se trouve une pétition adressée au représentant du peuple par Lucrèce Mercier, qui implore l'élargissement de sa mère et de son frère.

Voici cette pétition, dont notre savant collègue, le président Trevedy, nous a envoyé la copie :

Pétition Mercier

« Citoyen Representant,

« Lucrece Mercier, demeurant commune de Chateaugontier, reclame la liberté de sa mere et de son frere, tous les

Digitized by Google

deux detenus en la maison d'arrèstation de la commune de Chartres.

« Le frere de l'Exposante a eté arreté dans la commune de Laval, en fuyant les brigands qu'il venoit de combattre à Chateaugontier, et sa mere l'a eté à Chartres, où elle allait reclamer la liberté de son fils arreté au moment où il venoit de donner des preuves de son civisme, attesté d'ailleurs par la municipalité et par la garde nationale de Chateaugontier.

« Ces arrestations ne paroissent avoir pour cause que l'absence d'un frere de l'Exposante.

« Quand cette absence seroit un motif de detention, l'Exposante croit avec raison que sa mere et son frere auroient du etre transferés à Chateaugontier, lieu de leur domicile.

« Tu as chargé le Comité de surveillance de Chateaugontier de les reclamer. Le corps administratif n'a pas cru pouvoir le faire. L'Exposante te demande non seulement ce changement de détention, mais encore (si tu le peux) la liberté de sa mere et de son frere. Elle fonde sa reclamation sur leur civisme et sur la necessité que l'un et l'autre soient rendus à leur famille, la mere pour remplir la mission dont sa maison est chargée pour le fournissement des etapes, et le fils pour servir la Republique comme sujet à la 1re requisition ; ce qu'accordant tu feras justice.

« *A Chateaugontier, 13 floréal, l'an 2 de la République une et indivisible,*

« Lucrèce Mercier. »

En marge : « Renvoyé au Comité révolutionnaire de Chateaugontier pour faire droit par tous les moyens qui sont en lui, à la demande de transferation des mere et frere de l'Exposante, de la maison d'arret de Chartres dans celle de Chateaugontier.

« *Laval, le 15 floréal, l'an 2, etc.*

« Le Representant du Peuple François. »

Digitized by Google

Il paraît que la pétition de Lucrèce et la recommandation du représentant du peuple n'eurent pas le résultat qu'en attendait la famille Mercier. Nous savons, par le registre d'écrou des prisons de Chartres que François Mercier, incarcéré anx Carmélites, tenta de s'évader en prairial; que le 28 du même mois il fut transféré à la prison du tribunal; et que le 21 thermidor, il fut renvoyé aux Carmélites. (Reg. d'écrou, archives de Chartres.) — Sans doute qu'il ne fut élargi qu'après la Terreur.

Célestin Port, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, a confondu les deux frères Mercier, en désignant François sous le nom de *La Vendée*. Ce surnom de chouannerie appartient en propre à Pierre Mercier, l'ami et le compagnon de Cadoudal.

Le père Mercier tenait l'auberge de la *Boule d'Or*, au Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), où sont nés tous ses enfants. — La mère était une demoiselle Lucrece Touzay.

Pierre-Mathurin Mercier est né le 12 juillet 1774; François Mercier est né le 4 juillet 1775; Marie-Lucrèce Mercier est née le 2 décembre 1776. Puis successivement sont nés : Félicité-Claude-Louise, le 2 juillet 1778; Élisabeth, 28 novembre 1779; Félix-Élie, 7 juillet 1781; Ferdinand-Auguste, 20 avril 1783; Élisabeth-Julienne, 26 août 1784.

(Extrait des registres de sacristie du Lion-d'Angers).

Autographes

Les autographes de la main de Georges Cadoudal sont rares. Homme d'action avant tout, il a peu écrit.

Sa correspondance de 1794 est significative. Elle prouve que, quand il quitta le Collège de Vannes, son bagage littéraire n'était pas lourd. Il n'est même pas bien sûr qu'il ait achevé sa Rhétorique. Ce n'est pas en corrigeant des thèmes à quelques fils de bourgeois d'Auray, ou en

Digitized by Google

griffonnant des actes chez un tabellion du ressort, qu'il aurait pu se perfectionner dans l'art d'exprimer sa pensée.

Son écriture, un peu penchée, suffisammeut lisible, est mal assurée. Les lignes espacées assez régulièrement, pèchent par la ponctuation. Les fautes d'orthographe et de grammaire sont nombreuses. Il en est de grossières. Deux autres lettres, retrouvées à Brest, par Levot, sont analogues. Le style, d'allure un peu prétentieuse, n'en a pas moins, par endroits, un ton décidé qui ne manque pas d'originalité. Certaines locutions sont évidemment des réminiscences de Rhétorique, exemple :

« *Au cachot d'Auray*,

« *Je vis assis auprés de ma porte un infortuné jeune homme, dont tous les traits portoient l'empreinte de la plus affreuse misère.,..., frappé de curiosité, j'ouvre aussitôt ma porte....*

« *Je commençais à peine à goûter la douceur du sommeil.*

« *Cadoudal sera ton ami jusqu'au tombeau.....* »

Plus tard, en pleine guerre civile, il empruntera le plus souvent la plume de son secrétaire, l'abbé Guillerie, qui le suivra en Angleterre, et dont nous avons vu, aux Archives nationales, de nombreux autographes.

Quant à Pierre Mercier, plus jeune de trois ans, ses études soignées au Collège de Beaupréau se terminaient en 1793, et il se disposait à se rendre à l'École de Droit de Rennes, lorsqu'eut lieu la prise de cette ville par les bandes Vendéennes, en mai 1793. Est-ce à ce moment que Mercier s'enrôla dans l'insurrection, ou ne s'enrôla-t-il que plus tard? — Ce point n'a pas été éclairci. Nous l'aurions su, si les papiers du Comité de surveillance de Châteaugontier avaient été conservés. Malheureusement, nous nous en sommes assuré, ils ont disparu.

Digitized by Google

Mercier était sous le coup de la première requisition. Il avait 19 ans lorsque l'armée vendéenne traversa Châteaugontier.

Ses lettres, datées de la prison d'Auray, d'une écriture courante et d'une rédaction irréprochable, ont en outre le mérite d'être simples et de respirer les sentiments les plus élevés. — Le jeune Mercier pousse l'héroïsme plus loin que son ami Cadoudal. Tandis que celui-ci ne semble occupé que d'une chose : se disculper et disculper sa famille, Mercier, lui, se dévoue avec courage et, prenant tout à son compte, proclame hautement qu'il est seul coupable ; qu'il a combattu pour la religion et qu'il est heureux de mourir pour elle. Peu lui importe la gravité de cet aveu, qui deviendra une charge contre lui. Dans sa résignation mystique, le chrétien fait noblement le sacrifice de sa vie et adresse aux siens des adieux touchants. Ici, Pierre Mercier montra son âme en pleine clarté ; il est bien supérieur à son compagnon et bien autrement sympathique.

Georges, plus personnel, moins expansif, plus retors, ne se livre pas. Le misérable qu'il a reçu sous son toit était, dit-il, un inconnu. Il ne savait pas qu'il était armé. Il devait partir le lendemain, au point du jour.

Autant d'entorses à la vérité. Bien que sa lettre à son ami Jobique s'adresse à un prêtre, la note religieuse en est totalement absente. Georges prend soin d'inscrire, en tête, la formule républicaine : *1er jour de la 3e décade de messidor*. Par précaution, il ne signe pas.

Dans deux lettres qu'il enverra plus tard au conventionnel Tréhouart, en le tutoyant, il n'hésitera pas à écrire : *République Française une et indivisible, vendémiaire an III*, et à la fin : *salut et fraternité*.

Rien de pareil, sous la plume de Pierre Mercier ; dans ses lettres à son père, il s'en tient à l'ancien calendrier.

Où Georges avait écrit : *1er jour de la 2e décade de*

Digitized by Google

messidor, Pierre Mercier écrit : *1er juillet 1794;* et plus loin : *le jour de la Saint-Pierre.* — Dans sa lettre aux administrateurs du district d'Auray, il ne craint pas de leur dire, en post-scriptum, avec une pointe d'ironie : *J'ignore la date*, et il termine brusquement par ces mots : *Je suis Pierre Mercier*. Le contraste est frappant.

Plus tard, ces deux hommes, ces deux amis, de constitution, de caractère et d'éducation si dissemblables, devenus chefs de parti et fauteurs de guerre civile, commettront des actes repréhensibles, criminels même, qui chargeront leur mémoire. Mais, en cette année de 1794, sous les verroux, ils sont dans la ferveur de la jeunesse. L'un a 23 ans ; l'autre 19 à peine. Leur amitié, qui durera jusqu'à la mort, vient d'être cimentée sur les champs de bataille d'outre-Loire. Vaincus, ils ne se découragent pas et ils continuent à avoir foi dans la cause dont ils se sont faits les champions. On est à l'époque de la Terreur. Ils savent le sort qui les attend. Ils se préparent à la mort, surtout Mercier, avec une sérénité d'âme qu'on ne peut qu'admirer.

Cette correspondance inédite de Mercier et de Cadoudal, qui marque une des premières étapes de leur existence aventureuse, mérite d'appartenir à l'histoire.

Dr DE CLOSMADEUC (de Vannes).

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHANSON

CONTRE LE MARÉCHAL DE VILLEROY

(1695)

Après la mort du maréchal de Luxembourg, Louis XIV mit à la tête de l'armée des Pays-Bas, le 20 avril 1695, son favori, François de Neuville, duc de Villeroy (1644-1730). C'était un courtisan brillant, mais un piètre soldat. Saint-Simon et Voltaire parlent de lui comme d'un « galant de profession » qui était, dit le premier, « fort propre à donner les modes et rien au delà ».

Il se laissa grossièrement surprendre par Guillaume III qui vint assiéger Namur. Le désastre fut humiliant. Et, comme en France « tout finit par des chansons », la satyre s'exerça contre Villeroy.

Les couplets ci-dessous, d'une bonne écriture fine, ont été copiés avec date, par un angevin des environs de Seiches, l'année même du siège de Namur, peut-être par quelque soldat mécontent de sa campagne et qui se venge en répétant une satyre. Nous les donnons tels qu'ils se trouvent transcrits, — assez mal, d'ailleurs, comme il arrive souvent pour les chansons transmises oralement et défigurées par les illettrés, — ignorant si cette chanson est connue des érudits, mais pensant qu'il ne sera pas sans intérêt de voir comment la satyre politique s'exerçait contre un des plus puissants favoris du jour, jusque dans les campagnes de l'Anjou, sous le règne de Louis XIV.

Joseph Denais.

Digitized by Google

Villeroy, grand général,
Grand général en peinture
Droit au feu comme au bal,
Turlure (*bis*)
S'il ne craignoit la blessure
Robin Turlure,

Il laisse aller Vaudémont
Qui se faict voir en posture
Donnons vistes, lui dit-on,
Turlure,
Il n'en fait rien, je vous jure.
Turleur, Robin Turleur.

Mais quand il fault sans danger
Se faire voir en dorure
On ne vit jamais *guerrier*[1]
Turleur
D'une si belle parure,
Robin Turleure.

S'il ne fault que bombarder
Il soustient bien la gageure
Mais s'il faut [faire] donner[2]
Turleure
La chose luy paroist dure,
Robin Turleure.

[1] Le manuscrit dit « général ».
[2] Le manuscrit dit « s'il faut donner ».

Digitized by Google

S'il fault *secourir*[1] Namur
Il en murmure
Il marche jusqu'à Charleroy (?)
Turleur.
C'est un effort de nature
Robin Turleur.

Il peut estre des tesmoings
De cette prise trop seure :
Sur cent mil hommes au moins
Turleur,
Sa valeur ne s'assure
Robin, Turleur.

Son glaive en son baudrier
Pour nous un mauvais présage
Leur serviroit de laurier.
Turleur
Pour en orner sa figure,
Robin Turleur.

Changé[2] nous le général,
Grand Roy, l'on vous en conjure
Sinon l'affaire ira mal
Turleur
Faut dire, adieu la voiture,
Robin Turleur.

[1] Le manuscrit dit « donner du secours à ».
[2] *Sic*, pour « changez ».

Digitized by Google

De Villeroy vive le nom
Il aurait battu Vaudemont,
Landrillon
Malgré le prince de Conty,
Landrilly

Lespée qu'il porte au costé
Landrillé,
Le Roy veult quelle soit apposée[1]
Landrillée
Au Ceinturon de saint Denis
Landrilly.

Il est dans la plaine
La victoire est pour nous certaine
Qu'il a manqué d'esprit;
Allons promptement le deffaire
Il pourroit décamper.
Villeroy quel [homme] heureux c'est
Comment le...[2] attrapper
Que pas un n'en puisse échapper.

Que ta ruse et ton nom à la France va plaire
Mais le grand maréchal de Villeroy
Leur dist tremblant d'effroy
Messieurs, je scay faire la guerre
Reposé[3] vous sur moy.
Attendons à demain, nous n'aurons rien à faire, etc.

[1] *Sic.*

[2] Trou dans le papier.

[3] *Sic*, pour « reposez ».

L'érudit le plus documenté sur les chansonniers et les chansons, de France, M. Weckerlin, bibliothécaire du Conservatoire national de Musique et de Déclamation, nous a assuré n'avoir jamais rencontré cette chanson dans les *Recueils* imprimés.

Digitized by Google

VOYAGE A TRAVERS UN VIEUX REGISTRE

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

(suite)

CHAPITRE QUATRIÈME

DE LA VINGT-ET-UNIÈME A LA VINGT-HUITIÈME SÉANCE

Discussion relative à la subsistance des citoyens, recensement des grains, arrêté de la Société. — Huart demande que les pierres de la Croix-Orée soient employées à réparer les arches des moulins. — Craintes des communes de Saint-Rémy et de Gohier. — Lécluse offre sa démission de procureur de la commune et se propose de nouveau comme instituteur de la jeunesse. — Déprédations commises par certains citoyens du bataillon de Loudun. — Les citoyens David, Guérin et Auger déposent leurs lettres de prêtrise. — Secours accordé aux pauvres par la Convention. — Pénurie de pain chez les ouvriers de la manufacture de toiles à voiles, dénonciations, arrêté adressé au citoyen Joubert relativement à des admissions d'ouvriers. — Motion d'Auger. — Lorier refuse de voter des marques distinctives pour les censeurs de la salle. — Chanson patriotique. — Plaintes contre le salpêtrier Pananceau, arrêté rendu à la suite de ces plaintes.

Le 10 ventôse, après la lecture du procès-verbal, le citoyen Sablonnière, président, remet à plusieurs sociétaires des dépêches de l'administration du district relativement au recensement des grains ordonné par le Comité de salut public de la Convention.

Le Bouvier, « l'un des commissaires de la municipalité, pour la distribution des bleds, représente que les communes voisines n'en envoyoient plus au marché, qu'il en résultoit une pénurie effrayante pour les cytoyens de Beaufort. En conséquençe il invite la Société à prendre cet

Digitized by Google

objet en considération. Lorier dit qu'on ne pouvoit négliger les moyens de procurer à la cité des bleds ou farines en quantité suffisante pour assurer la subsistance des cytoyens, mais qu'avant de faire aucune démarche vers les authorités constituées, il pensoit que la municipalité devoit être invitée à présenter un rapport par écrit de tous les faits postérieurs au 5 septembre, époque de l'arrêté du directoire du district, par lequel il étoit ordonné à treize municipalités voisines d'*envoyer à chaque marché de Beaufort la quantité de vingt septiers de grains.* Lecluse observe que la disette qu'éprouvoit la commune ne pouvoit être attribuée qu'aux cultivateurs de celles voisines, qui *cachoient leurs grains* pour les soustraire aux réquisitions, qu'il étoit temps de mettre un frein à leur cupidité, et que pour cela il ne falloit que s'adresser à la Commission des subsistances.

« Lorier réplique qu'il ne suffisoit pas de délibérer, mais qu'il falloit agir, en suivant l'ordre graduel établi pour les recours aux authorités; mais qu'avant tout il falloit connoitre l'état de la situation, qu'il y avoit lieu de croire qu'à la première séance, la municipalité en feroit passer le rapport, et qu'alors chacun des sociétaires s'empresseroit de donner des renseignements qui mettroient la Société dans le cas de délibérer en connoissance de cause.

A l'ouverture de la vingt-troisième séance, le président, interpellé par Lorier, répond que « la multiplicité des affaires de la municipalité ne lui avoit pas permis de travailler au rapport demandé, mais que sûrement elle le feroit passer au premier jour à la Société, qui, après avoir entendu successivement divers membres, a décidé qu'elle s'assemblera extraordinairement le dix-sept, pour adopter les mesures que les circonstances exigent, et que provisoirement elle charge son directoire d'écrire aux districts d'Angers, de Saumur et de Baugé, ainsy qu'aux Sociétés

Digitized by Google

populaires desdittes villes, pour les informer de la disette du pays, les prier de lui procurer des secours et enfin de dénoncer au district de Baugé les treize municipalités qui, refusant d'obtempérer à son arrêté du cinq septembre, n'envoyent aucune espèce de grains au marché ».

Dans cette séance, Le Breton « parle contre ceux qui, dans les marchés, se jettent sur les femmes qui apportent les menues denrées, leur enlèvent après les avoir maltraitées et souvent sans les avoir payées : ce qui en quelque façon justifie le refus que font les cultivateurs d'approvisionner le marché.

« Lorier réplique que l'empressement des acheteurs prouvoit la disette des marchandises : que plusieurs fois on avoit dénoncé à la Société des abus de différents genres, qui démontrent *que les campagnes veulent s'isoler des villes ;* que les amis des loix devoient tout entreprendre pour établir la fraternité parmi les cytoyens des différentes communes ; qu'il croyoit avantageux de former dans le sein de la Société un bureau de subsistance qui seroit chargé de faire passer dans les communes voisines des invitations d'apporter leurs denrées au marché, avec assurançe que la vente en seroit protégée par la police et le prix assuré. Ledit opinant observe encore que ce bureau pourroit se rendre dépositaire des denrées, en avancer le prix sur les fonds de la Société et se charger audit cas d'en faire la distribution à ceux qui justifieroient en avoir besoin. Cette proposition ayant été appuyée, la Société arrête qu'il sera formé un bureau de subsistance composé de membres pris dans son sein et, avant d'en déterminer le nombre, elle invite, sur la proposition de Giroust, ceux qui sont disposés à se dévouer à ces services de *bienfaisançe* de se faire inscrire dans le jour de demain chez son sécrétaire, pour sur la liste qu'il en présentera à la première séance être fait choix du nombre de membres qui sera lors déterminé. »

Digitized by Google

Le 17 ventôse, « la séance a été ouverte par la communication faitte du rapport des subsistances à la société, duquel il résulte que le total net du recensement des grains montant à 34.926 boisseaux, et divisé entre 5.691 individus, de la commune de Beaufort, il revenait à chacun *six boisseaux, une éculée et sept poignées de grain*. Il est de plus certifié au bas du rapport, et ce au désir de toutte la société, que la municipalité a écrit au district de Baugé que *les 17 communes* qui doivent approvisionner le marché de Beaufort ne satisfont nullement aux réquisitoires qui leurs ont été faits ; qu'elle a aussi écrit aux districts de Saumur et d'Angers, pour les inviter à faire approvisionner le marché dudit Beaufort, conformément au décret du 3 septembre, par les communes de *Saint-Clément, Les Rosiers, Saint-Mathurin et La Bohalle*, qui avoient coutume d'amener à nos marchés; que la municipalité n'avoit reçu aucune réponse.

« Lorier, prenant la parole, a engagé le président à interpeller les commissaires chargés de faire le rapport de leur dernier recensement. Béconnois et Béritaut ayant terminé leurs opérations en ont donné lecture; il paraît que les deux communes qu'ils ont inspectées ont à peine de quoi suffire à leur besoin d'ici la récolte. Béritaut a cependant observé que les déclarations lui avoient été si infidellement faites dans certains endroits, que s'il s'y fût rapporté, il eût été trompé de moitié, d'où l'on pouvoit conclure qu'il y avoit beaucoup de grains cachés.

« Lorier a observé que tout le monde pourroit vivre dans la sécurité, si le district voulait faire droit aux justes demandes de la société en ne faisant aucune réquisition pour les grains. Il a persisté à demander qu'il y ait un bureau de subsistance et que les treize municipalités soient forcées par les authorités supérieures d'apporter les grains dont la quantité a été déterminée par l'arrêté du district. »

Digitized by Google

Sur la proposition de ce même Lorier, qui fait remarquer que « *jusqu'à présent touttes les nominations à hautte voix n'étoient jamais régulièrement et librement faittes, la plupart des sociétaires ayant la faiblesse de ne se rendre que les échos de ceux qui nommoient les premiers* », la société procède par scrutin à la nomination des membres du bureau de bienfaisance (*subsistance*). Le dépouillement fait, il en est résulté que les citoyens Danquetil l'aîné, Danquetil-Ruval, Renier huissier, C. Marquet et Béritault notaire, ont eu la majorité.

Cette élection terminée, la société considérant :

« 1° Que, d'après le recensement communiqué par la municipalité, il n'existe pas dans la commune plus d'un quintal de grains par chaque personne;

« 2° Que la population de la ville, de beaucoup supérieure à celle de la campagne, forme un total de 5.691 individus;

« 3° Qu'il est impossible que son sol, dont la majeure partie est en prairies et marais, puisse jamais alimenter ses habitants;

« 4° Que le déficit de subsistances dans lequel elle se trouve provient du refus qu'ont fait et font encor les cytoyens des communes voisines d'apporter des grains au marché de la ville, qui autrefois étoit un des mieux approvisionnés du département;

« 5° Que ce refus est d'autant plus répréhensible qu'il est contraire à un arrêté du directoire du district de Baugé du 5 septembre dernier, par lequel il est enjoint à 13 municipalités y dénommées d'envoyer à chaque marché la quantité de 20 septiers de blé;

« 6° Que le produit des biens d'émigrés vendus dans les années précédentes sur les places publiques a été versé en totalité dans les magasins de la République;

« 7° Enfin que la vallée dite de Beaufort, qui entretenoit l'abondance dans les marchés, n'envoye aucune denrée à

Digitized by Google

celui de la ville, depuis que ses relations ont été rompues par la démarquation des districts.

« La société, considérant que cet état de choses pouvoit par la suitte inquiéter les cytoyens, si dès à présent elle n'adoptoit des mesures de salut public, a arrêté ce qui suit :

« Art. 1er. — Il sera fondé séance tenante, un bureau de secours et subsistances, composé de six membres de la société.

« Art. 2. — Ce bureau informera les authorités constituées, du déficit en grains où se trouve le pays; il les invitera à n'y faire aucune réquisition de substances, et au contraire leur en demandera une quantité suffisante pour l'approvisionnement de pays. Il pourra même prier les sociétés populaires d'appuyer ses pétitions auprès des dites authorités.

« Art. 3. — Il invitera fraternellement, par une lettre circulaire, les municipalités voisines d'envoyer des denrées aux marchés : en cas de refus de leur part, il les dénoncera aux authorités supérieures, particulièrement celles qui contreviennent à l'arrêté du district du 5 septembre dernier.

« Art. 4. — Il fera des adresses, soit par la voye de l'impression, soit autrement, aux habitants des campagnes *pour les inviter à fraterniser avec ceux des villes*, et à reprendre cette communication si nécessaire à la prospérité commune.

« Art. 5. — Il surveillera l'exécution des lois relatives à la vente et au prix des denrées, il dénoncera les contrevenants aux décrets du *maximum*, pourra même recevoir les dénonciations des particuliers, qui par une fausse crainte ne voudroient pas être connus, et de suite les transmettra aux fonctionnaires de la loi.

« Art. 6. — Il protégera la vente des menues denrées, il en dirigera la répartition, et même, si les circonstances l'exigent, il fera déposer dans le lieu de ses séances le beure

Digitized by Google

et les œufs, en avancera le prix, ensuitte en fera la revente et distribution aux citoyens, d'une manière conforme à l'égalité.

« Art. 7. — Il se concertera avec le préposé de la régie des biens des émigrés, pour obtenir du district la permission de contraindre les fermiers desdits biens de verser entre ses mains les redevances stipulées par les baux.

« Art. 8. — Si le district répond favorablement à cette demande, ledit bureau paiyera comptant, sur le pied du *maximum*, entre les mains dudit préposé, les denrées qui lui seront fournies par lesdits fermiers; il les distribuera au même prix aux cytoyens, en préférant touttes fois les indigents et les nourices.

« Art. 9. — Lorsque le bureau éprouvera des difficultés dans ses opérations, il en fera le rapport à la société, qui lui indiquera les mesures à adopter.

« Art. 10. — Les frais dudit bureau seront payés par la société; son trésorier est dès à présent authorisé à les solder sur mandat du président dudit bureau, jusqu'à concurrence de la somme de cent livres, qu'elle détermine provisoirement.

« Art. 11. — Touts arrêtés qui seroient contraires au présent sont rapportés, notamment celui qui chargeoit le directoire de correspondre avec les authorités constituées, relativement aux subsistances.

« Art. 12. — Le président adressera incessamment l'expédition du présent tant au directoire du district qu'à la municipalité, et les invitera, au nom du salut public, d'en bien faire approuver les dispositions. »

D'où pouvait provenir ce peu d'empressement des habitants de la campagne à venir à la ville, sinon du dégoût qu'ils ressentaient en considérant la burlesque façon d'agir et de parler des patriotes? Les hommes qu'hier ils voyaient respectueux envers la religion, serviteurs assidus et

Digitized by Google

dévoués de la monarchie, ne reconnaissaient plus aujourd'hui d'autre culte que celui de la raison, ne parlaient plus que d'écraser les tyrans et bouleversaient tout; venir à la ville n'avait rien d'attrayant pour eux; ils préféraient rester à l'écart.

Tous ceux qui croyaient avoir quelque aptitude pour la parole tenaient à aller de leur petite motion pour se poser. Personne n'avait encore songé à démolir la *Croix-Orée*, près la prévôté; Huard en propose la démolition dans un but humanitaire! « Il dit que les arches des Moullins sont fort étroites et n'ont pas de parapets, ce qui expose les cytoyens à tomber dans l'eau; pour prévenir les accidents, il essaie de démontrer qu'en employant les pierres de la Croix-Orée la construction ne s'élèvera pas à plus de trente livres. »

Sur les observations de Lorier et de Lécluse, qui déclarent que la Société n'est pas compétente pour statuer, on engage Huard « à *s'atourner* vers la municipalité ».

Les communes de Saint-Rémy et de Gohier, situées sur la rive gauche de la Loire, craignaient d'être comprises dans le territoire de la Vendée et comme telles incendiées. Lécluse expose que « cependant leur sol n'avait pas été souillé par la présence d'aucuns brigands; qu'il paraissoit au contraire que tous les cytoyens en étoient patriotes, autant qu'on en pouvait juger sur des projets de pétition, dont il donne lecture; en conséquence demande que la société consente à se joindre aux dites communes, en invitant les représentants du peuple à les faire protéger par les armées de la République ».

Lorier répond que « les patriotes devoient trouver assistance dans la Société, mais que la demande qui étoit faitte ne lui paroissoit pas assez authentique pour mettre l'assemblée dans le cas d'une intervention ». Sur ces observations, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Le 10 ventôse, Lécluse, qui s'était déjà offert une fois

Digitized by Google

pour apprendre aux enfants les langues latine et française, sent sa vocation se réveiller. Exerçant depuis plus de deux ans les fonctions de procureur de la commune, il déclare que, « s'il n'avoit pas toujours surmonté les obstacles apportés à son administration, on ne pouvait en attribuer la cause à son défaut de zèle, puisqu'il s'étoit dévoué tout entier à la chose publique et à la deffense des droits du peuple : que, se croyant plus propre à l'instruction de la jeunesse, il se proposait de se démettre de sa place, pour de suite se faire agréer par la municipalité en qualité d'instituteur; que, pour assurer le succès de son projet, il avoit besoin de l'assistance de la Société auprès des représentants du peuple, auxquels il se proposait d'adresser sa démission ».

Lorier répond que « plus la place d'agent national d'une grande commune étoit importante, plus il étoit difficile de trouver des citoyens propres à ce ministère public; qu'on ne pouvoit se flatter de donner au citoyen Lécluse un successeur, dont l'énergie fût aussy marquante que la sienne; que sous ce rapport la Société devroit refuser son assentiment à la proposition qui lui étoit faitte, mais que d'un autre côté il étoit nécessaire que l'instruction publique fût organisée, et, puisque le citoyen Lécluse offrait de parcourir cette nouvelle carrière, il devoit espérer d'obtenir l'approbation d'un projet aussy avantageux pour la jeunesse du pays.

« En conséquence, sur la proposition dudit Lorier, la société témoigne sa satisfaction pour l'administration de Lécluse et authorise son président à inviter en son nom les représentants du peuple à recevoir sa démission, dans le cas où il y persisteroit pour devenir instituteur de la jeunesse de ce pays. »

Nous ne savons si le citoyen Lécluse devint instituteur; en tous les cas, son nom ne cesse de figurer jusqu'à la fin dans les diverses séances de l'assemblée.

Digitized by Google

C'est lui qui, comme agent national, se plaint des déprédations de certains citoyens du bataillon de Loudun, qui se permettaient de chasser dans les campagnes et d'en fouler les ensemencés. C'est sur sa motion et sur celle de Bouis que la société arrête « que son président informera le chef dudit bataillon desdits faits, ainsy que des contraventions résultantes des démarches que font dans les campagnes les soldats pour se procurer du beure, des œufs et autres menues denrées, ce qui dispense les cultivateurs de les apporter au marché et en priver les cytoyens ».

Le 20 ventôse « après la lecture du procès-verbal, le président a annonçé à la société que les cytoyens David, Guérin, prêtres et ex-religieux, demeurants en cette commune, et encor le cytoyen Auger, curé assermenté de Saint-Georges et ex-fontevriste, lui avoient fait passer leurs lettres de prêtrise, avec protestation par écrit de ne plus remplir les fonctions de leur ministère. La société a arrêté le dépôt en ses archives des adresses desdits dénommés, et a chargé son président de faire passer leurs dittes lettres à l'administration du district ».

Quelles recrues pour le Club! Combien devaient gémir les chrétiens éclairés de ce temps, et les gens qui avaient encore au cœur quelque reste d'honnêteté en voyant de tels abaissements!

Dans cette séance, lecture est donnée « d'un arrêté du district, du 8 de ce mois, duquel il résulte que, dans la répartition des secours accordés par la Convention, cette commune doit toucher la somme de deux mille trois cent soixante-onze livres, six sols, six deniers, pour être par le Conseil général, de concert avec la Société populaire, distribuées aux pauvres ». La Société, considérant qu'elle ne peut collectivement procéder à cette répartition, en charge son bureau de secours et subsistances.

Ce même jour, Simonneau a observé que « les ouvriers de la manufacture ne pouvaient pas trouver de pain à

Digitized by Google

acheter chez les boulangers qui ne trouvaient plus de bled.

« Lorier a répondu que les entrepreneurs de la manufacture avoient obtenu de la Commission des subsistances le droit de requérir le beure pour la consommation des fabriquants, qu'il croyoit que la société pouvoit les inviter à demander le droit de requérir les bleds, jusqu'à la concurrence des besoins de leur manufacture. La société, consultée, a arrêté que son président écrira au cytoyen Joubert pour l'inviter à procurer, soit par réquisition ou autrement, les grains nécessaires à la nourriture des ouvriers employés à son attellier de Beaufort.

« Le Riche a dit que le directeur de la manufacture avoit chassé des ouvriers qui y travailloient depuis longtemps pour admettre des jeunes gens de *la première réquisition*, qui ne scavoient aucunement le métier de tisserand, que cet abus des privilèges enlevoit des deffenseurs à la patrie.

« Bréchet a ajouté que trois cultivateurs de Brion avaient obtenu un congé temporaire du commandant du 23e bataillon des chasseurs à pied et qu'ils n'avoient pas rejoint, parce qu'ils étoient parvenus à se faire breveter tisserands, quoiqu'ils n'en connussent aucunement la profession.

« Lorier a observé que le droit de réquisition accordé par la loi aux entrepreneurs des manufactures à toiles ne pouvoit s'étendre sur les cultivateurs; que la République avoit intérêt qu'il ne fût appelé à la fabrication des toiles que des gens exercés au métier et qu'enfin la société ne devoit pas négliger les dénonciations des préopinants.

« Jourdain, l'un des commissaires de la manufacture, a dénié les faits et soutenu au contraire qu'on avoit renvoyé aucuns ouvriers et que tous les nouveaux reçus et *brevetés du ministre de la marine* avoient préalablement justifié d'un apprentissage par des certificats de maîtres tisserands.

Digitized by Google

« La société a ajourné la discussion à la première séance et a chargé Le Riche de donner les noms des ouvriers expulsés. »

Le 25 ventôse, « Le Riche a nommé deux tisserands expulsés depuis peu de la manufacture, pour être remplacés par des cytoyens de *la première réquisition*.

« Gardos a avancé qu'un menuisier de sa connoissance venoit d'être admis à l'attellier, quoiqu'il n'eût jamais fait de toile.

« Jourdain a dit que Cléret, dénommé par Le Riche comme ayant été expulsé, n'étoit pas dans le cas d'être conservé, n'ayant fait que cinq pièces de toile en dix mois.

« Lécluse et Lorier ont représenté que, si la fabrication des toiles devoit être encouragée, elle devoit être aussy surveillée : qu'il n'étoit pas présumable que des gens non exercés pussent faire les toiles exigées par le Gouvernement pour le service public ; en conséquence, sur leurs motions, la société a nommé les cytoyens Cordier le jeune et Le Riche pour se transporter à la manufacture, à l'effet de s'y faire représenter les toiles sur le métier, ainsi que les certificats d'apprentissage de ceux qu'ils *voiront* avoir été admis en contravention aux lois pour, sur leur rapport, être pris les mesures convenables. »

A l'ouverture de la vingt-septième séance, le président « a communiqué la réponse du cytoyen Joubert à sa lettre relative aux subsistances qui sont nécessaires aux gens de son attelier.

« Le Riche et Cordier ont ensuitte fait le rapport de leur commission, duquel il résulte que les abus dénoncés aux précédentes séances existent véritablement.

« La société, après avoir entendu plusieurs de ses membres, considérant que le droit de réquisition accordé par les lois aux manufactures ne peut s'exercer que sur des gens de l'art ; que, d'un autre côté, les jeunes gens de *la première réquisition*, non plus qu'aucun autre militaire,

Digitized by Google

ne peuvent abandonner leur drapeau qu'après avoir obtenu congé du chef militaire et déposé aux magasins de la République leurs armes et équipements, a arrêté ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Le président écrira sous trois jours au cytoyen Joubert pour l'informer que plusieurs de ses ouvriers sont de *la première réquisition*, qui n'avoient avant leur entrée à sa manufacture travaillé à la fabrication des toiles.

« ART. 2. — Il lui notifiera pareillement que plusieurs de ces jeunes gens sont réclamés par leurs chefs, dont ils n'ont point obtenu le permis ou congé, que la discipline et l'ordre militaire rendent indispensables, et que quelques-uns d'entre eux portent et usent à leur attelier, sous les yeux du directeur, des habits uniformes, des souliers et autres objets d'équipement fournis par la République.

« ART. 3. — Pour éviter tous abus ultérieurs, le président invitera le cytoyen Joubert à ne faire délivrer aucun brevet du ministre, qu'à ceux qui auront été préalablement jugés dans le cas de l'obtenir par une Commission de quatre membres pris dans le sein de la société.

« ART. 4. — Le présent arrêté sera adressé au cytoyen Joubert comme un témoignage de fraternité et de confiance. Le président par sa lettre d'envoy l'assurera du désir qu'a la société de voir ses établissements remplir avec exactitude les vues du Gouvernement, et lui déclarera qu'elle est disposée à faire tout ce *que le salut public* exige de son zèle et de son patriotisme. »

Inutile de faire remarquer au lecteur *le zèle patriotique* des sociétaires, qui, sous prétexte de *salut public*, croyaient devoir s'occuper de tout, délibérer sur tout.

Les spectateurs ne se tenant pas toujours tranquilles, et les séances ne se passant point, paraît-il, sans troubles, Auger ex-curé « fit une motion tendante à ce que l'on nommât des commissaires, qui à l'ouverture de la séance se placeroient derrière la barre pour y faire la police ».

Digitized by Google

La société l'approuva et décida « que deux commissaires, ou censeurs, seroient nommés à l'ouverture de chaque séance et qu'ils auroient place derrière la barre ».

Gardos ayant dit qu'on devrait les revêtir d'un ruban tricolore, Lorier répondit que « ces marques distinctives dans les séances publiques auraient trop de rapport à celles de l'ancien régime ; qu'un Gouvernement de républicains, pour faire exécuter ses lois, n'avoit pas besoin de ces décorations, que sous peu nous en verrions la réforme ».

Cette réforme ne vint point. Nous voyons en effet, plus tard, sur la proposition de Béritault-Grandmaison, le directoire faire emplette « de deux écharpes ou bandelettes tricolores dont seroient décorés les censeurs pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité dans les tribunes et, par l'ostension de ce signe, rappeler sans cesse aux spectateurs qu'ils ont près d'eux des surveillants chargés de rendre les délibérations plus paisibles ».

Pour satisfaire au désir de tous les membres de la Société, Béritault-Grandmaison termina la séance du 25 ventôse par la chanson suivante dont insertion fut demandée au procès-verbal :

Leçon d'un père à son fils

I

Eh quoy ! tu peux dormir encore ?
N'entends-tu pas ces cris d'amour ?
Réveille-toi : vois-tu l'aurore ?
Mon fils, voilà ton plus beau jour :
C'est à l'autel de la patrie,
Que tu dois marcher sur mes pas :
Cours à cette mère attendrie,
Qui t'appelle et te tend les bras. (*Bis.*)

II

Mon fils, vois-tu ce peuple immense,
Comme il accourt de toutes parts ?
De ces guerriers chers à la France
Vois-tu flotter les étendards ?

Digitized by Google

C'est à l'autel de la patrie
Que l'amour dirige leurs pas ;
Ils vont à leur mère chérie
Se dévouer jusqu'au trépas. (*Bis.*)

III

Dans tes regards brille une flamme
Qui plaît à mon cœur paternel :
Ouvre les yeux, fixe ton âme
Sur ce spectacle solennel :
C'est à l'autel de la patrie
Qu'il faut consacrer tes quinze ans
Et c'est là que l'honneur te crie
D'apporter tes premiers serments. (*Bis.*)

IV

Tu l'as fait ce serment auguste
Devant la France et devant moi :
Tu serviras vaillant et juste
Notre république et la loi ;
C'est à l'autel de la patrie
Que tu viens de le prononcer,
Plutôt perdre cent fois la vie
Que de jamais y renoncer ! (*Bis.*)

V

Il est d'autres serments encore
Qu'exige ton père et l'honneur :
Un Dieu puissant, que tout adore
Va bientôt appeler ton cœur
Mais à l'autel de la patrie,
A la beauté jure en ce jour
Que jamais sa vertu flétrie
Ne gémira de ton amour. (*Bis.*)

VI

Si d'une belle honnête et sage
Tu sçais un jour te faire aimer,
Le nœud sacré du mariage
Est le seul que tu dois former ;
Vite à l'autel de la patrie
Courez tous les deux vous unir :
Que jamais votre foi trahie
N'ordonne au ciel de vous punir ! (*Bis.*)

Digitized by Google

VII

Dans cette chaine fortunée,
Si tu deviens père à ton tour ;
Pour premier don, si l'hyménée
Accorde un fils à ton amour.
Offre à l'autel de la patrie
Ce fruit heureux de ton lien,
Dans ton cœur c'est elle qui crie
Qu'il est son fils comme le tien ! (*Bis.*)

VIII

Tu vois ce fer d'un œil d'envie
Il doit un jour armer tes mains !
De lui dépend souvent la vie
Ou la mort des foibles humains :
C'est à l'autel de la patrie
Qu'il faut le suspendre aujourdhuy,
N'y touche pas qu'elle ne crie :
Prends ce fer, j'ai besoin de lui ! (*Bis.*)

IX

Quand le temps qui marche en silence,
Par d'imperceptibles efforts
Aura miné mon existence
Et décomposé ses ressorts,
C'est à l'autel de la patrie
Que tu creuseras mon tombeau :
Est-ce perdre en entier la vie
Que de rentrer dans son berceau ? (*Bis.*)

Vingt-septième séance, Lécluse s'empresse de faire connoître que « le citoyen Pananceau, salpêtrier à Beaufort, avoit requis pour le travail de salpêtre plus de jeunes gens qu'il n'en pouvoit occuper. — Sur ce, Lorier affirme qu'on disoit publiquement qu'ils n'étoient point à sa solde ».

« La Société, considérant que les abus se multiplient chaque jour, arrête alors ce qui suit :

« Art. 1er. — Les cytoyens Lorier, Chaussée, Le Breton, Audio, K., Desaunay, se transporteront à l'attelier du cytoyen Pananceau pour vérifier si touts ceux qui se disent

Digitized by Google

ses ouvriers sont dans le cas de s'occuper utilement à la fabrication des salpêtres.

« ART. 2. — Ils leur demanderont leurs noms, âges, lieux de naissance, et enfin comment ils se sont dispensés de rejoindre leurs bataillons respectifs, et à quelles conditions ils ont obtenu l'entrée de l'attelier du cytoyen Panonceau.

« ART. 3. — Ils se feront représenter les bordereaux d'envois de salpêtre qu'a dû faire le cytoyen Pananceau, depuis que la fabrication extraordinaire en est ordonnée ; ils le sommeront de leur déclarer s'il éprouve des entraves dans ses travaux et recherches, et s'il connoit des moyens dont la Société put faire usage pour rendre sa fabrication plus active.

« ART. 4. — Au nom du *Salut public* les cytoyens sont invités à dénoncer les jeunes gens militaires, qui ayant quitté leurs drapeaux négligeroient de les rejoindre, pour, sur le rapport, être statué ce qui sera le plus conforme au *Salut public.* »

Nous verrons au chapitre suivant quel fut le rapport des commissaires désignés pour cette visite de vérification.

Abbé G. HAUTREUX.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION AU JOUR LE JOUR

EN TOURAINE

(1789-1800)

(suite)

Année 1791

JANVIER

3 janvier — Le Directoire du Département dénonce au ministre de la Guerre et au Comité des recherches de l'Assemblée nationale le lieutenant *Dufour*, suspect d'aristocratie.

5 janvier — L'exécuteur public d'Amboise demande au Directoire du Département le paiement de son traitement.

Le Directoire prescrit l'affichage de la loi du 1er décembre 1790, qui ordonne que les fermiers des biens sujets à la dixme ecclésiastique seront tenus d'en payer la valeur suivant estimation.

7 janvier — La *Société des Amis de la Constitution* demande qu'il soit fait un nouveau dénombrement de la population, pour exécuter avec justice la répartition de l'impôt personnel.

Convocation des citoyens actifs pour l'élection de deux juges de paix — (canton Saint-Gatien et canton Saint-Martin).

8 janvier — La *Société des Amis de la Constitution* fait publier une lettre d'un prêtre, fonctionnaire public, qui engage les ecclésiastiques à ne pas hésiter à prêter le serment

Digitized by Google

exigé par le décret du 27 novembre 1790. — « L'Assemblée nationale, dit-il, ne touche pas au spirituel en donnant au peuple le droit d'élire ses curés. »

9 janvier — Plusieurs curés ont annoncé leur refus de prêter serment. La *Société des Amis de la Constitution* invite les prêtres patriotes « à se trouver dans les églises pour remplacer les fonctionnaires qui, par leur fuite combinée, fomenteraient une sédition ».

A cette époque, la *Société des Amis de la Constitution* et la *Société patriotique* ont fusionné.

11 janvier — Le Directoire du Département invite au calme les habitants de Chinon qui se sont armés sans ordre. Les élections municipales ont été tumultueuses. Les électeurs ont forcé les officiers municipaux à élargir le tambour de ville qui était détenu.

15 janvier — La *Société des Amis de la Constitution* invite le Conseil municipal à asssister, le 16 janvier, à la prestation de serment des ecclésiastiques.

Une plainte est faite au Conseil municipal contre un écrit distribué par le curé de Saint-Pierre-du-Boille. Il est dénoncé à l'accusateur public et à l'Assemblée nationale.

16 janvier (*Dimanche*) — Prestation de serment des ecclésiastiques. Le Conseil général de la commune se transporte dans les différentes églises pour assister au serment. 44 prêtres seulement et 72 séminaristes prêtent serment.

Une dénonciation est faite contre le chanoine *Patas*, qui a injurié un prêtre assermenté.

17 janvier — Les *Dames de l'Union chrétienne* de Tours demandent qu'il soit sursis à la vente de la maison appelée l'Hospice, sise en la Varenne de Saint-Pierre-des-Corps. Le Directoire du Département émet le vœu à l'Assemblée nationale que l'Hospice soit distrait de la vente des biens nationaux et qu'il y soit établi une maison d'éducation pour les filles. Il conclut au maintien des sœurs, leur institution ne comportant pas de vœux perpétuels.

Digitized by Google

18 janvier — Élection des juges de paix des cantons de Tours.

Il est procédé, dans les couvents, à l'élection des supérieurs et économes, conformément à la loi du 14 janvier 1791.

19 janvier — Les *Amis de la Constitution* tiendront à l'avenir leurs séances place des Carmes.

21 janvier — Les *Religieuses de Beaumont* demandent un secours en attendant que leur traitement puisse être fixé. Le Département leur accorde 3.400 livres.

23 janvier (*Dimanche*) — Nouvelles prestations de serment. 5 ecclésiastiques jurent.

24 janvier — Le major de la Garde nationale dénonce au Conseil municipal un écrit contre *Ysabeau*, commençant par ces mots : « Vous espérez en vain le siège épiscopal. »

Dans chaque Communauté religieuse de femmes, un officier municipal va présider les élections pour la nomination d'une supérieure et d'une économe.

25 janvier — La *Société des Amis de la Constitution* de Chinon ordonne l'impression d'une « Dissertation civico-théologique sur l'organisation civile du clergé, par *Foucaud*, professeur de théologie à Limoges ».

Adresse des *Amis de la Constitution* de Tours au régiment d'Anjou qui quitte la ville.

26 janvier — Divers propriétaires demandent à faire le rachat des droits de *quarts de fruit*, *cens et lods et ventes* dus sur les propriétés qu'ils possèdent au profit des fiefs dépendant de l'abbaye de Marmontier. Le Directoire autorise ces rachats, moyennant versement dans la caisse du District des sommes fixées par expertise contradictoire.

28 janvier — Prestation de serment des deux juges de paix de Tours (*Demezil* et *Bruère aîné*). Ils doivent tenir séance trois fois par semaine.

29 janvier — La commune de Tours demande au

Digitized by Google

Directoire du Département l'autorisation de faire un emprunt de 6.000 livres pour les ateliers de charité. — Accordé.

FÉVRIER

3 février — Les prêtres du Séminaire demandent une sentinelle pour pourvoir à leur sûreté. Ils ont été menacés et la maison envahie par des hommes armés. Le Directoire du département rejette leur demande.

5 février — Les *religieuses chanoinesses de Luynes* demandent une provision.

6 février (*Dimanche*) — *Te Deum* en l'honneur de l'anniversaire du 4 février 1790, jour où le Roi donna sa parole de maintenir la liberté constitutionnelle.

7 février — Les *Ursulines* demandent une provision.

Troubles à *Azay* au sujet du paiement des contributions.

9 février — Le District prête 6.000 livres à la commune de Tours pour subvention aux frais des ateliers de charité.

11 février — Le Directoire du Département conclut au maintien des sœurs hospitalières de Chinon.

13 février — Les *Amis de la Constitution* font réimprimer un article des « Révolutions de Paris » comparant les forces nationales aux armées étrangères qui sont sur la frontière. « Nous avons 200.000 hommes de troupes et 4.300.000 soldats patriotes. »

14 février — Proclamation du Conseil municipal portant qu'il sera ouvert deux registres de souscription pour recevoir les noms des citoyens disposés à marcher contre les ennemis de l'État ou à subvenir aux frais de la défense publique.

15 février — Division de la ville de Tours en 14 sections pour l'établissement de la contribution foncière.

16 février — La *Société patriotique des Amis de la Constitution* demande qu'il soit pourvu aux fonctions de

Digitized by Google

l'évêque (*Mgr de Conzié*) qui est absent, en attendant son remplacement. Le Directoire dit qu'il n'y a lieu de pourvoir à ce remplacement avant l'époque fixée pour l'élection de l'évêque.

19 février — Plusieurs curés s'étant refusés à publier au prône l'instruction de l'Assemblée nationale sur la Constitution civile du clergé, des conseillers municipaux sont délégués pour faire cette publication.

20 février (*Dimanche*) — La publication a lieu dans les paroisses de Saint-Saturnin, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Hilaire, Saint-Vincent, Saint-Pierre-du-Boille, Saint-Étienne.

22 février — Le Conseil général de la commune, se préoccupant de voir les Capucins se confesser à des prêtres insermentés, envoie à l'Assemblée nationale une adresse. « Il faut qu'il soit proclamé que l'administration du sacrement de pénitence est une fonction publique interdite aux prêtres insermentés. »

— Une dénonciation est faite contre l'abbé *Simon* qui est hostile à la constitution civile du clergé.

24 février — Nomination de commissaires pour l'établissement de la contribution foncière.

26 février — *J. Menou*, député d'Indre-et-Loire, se disculpe de l'accusation d'avoir pris pour deux millions de soumissions pour l'acquisition de bons nationaux dans le département. Le Directoire du district de Tours lui rend hommage.

27 février — Fête pour l'inauguration à Tours du buste de *Dezilles*, tué à Nancy.

La *Société des Amis de la Constitution* délègue deux de ses membres pour s'informer s'il est vrai que le directeur de la communauté des Ursulines refuse de confesser plusieurs religieuses qui ont témoigné l'intention de quitter le cloître.

28 février — Divers citoyens demandent à être recon-

Digitized by Google

nus créanciers de la nation comme créanciers des anciens propriétaires de biens nationaux.

Troubles graves à Chinon depuis le 23 février à l'occasion de l'élection d'un maire.

MARS

1er mars — La *Société des Amis de la Constitution* fait imprimer une réfutation de la lettre du ci-devant archevêque de Tours, datée du 11 février, contre la constitution civile du clergé.

4 mars — La municipalité de Chinon demande 80 hommes du Royal-Roussillon pour rétablir l'ordre.

5 mars — Émotion à Bourgueil où le curé de Cléré prêche des principes « antipatriotiques ».

A Luynes, les ecclésiastiques veulent soulever les esprits. Un détachement de 30 hommes y est envoyé pour rétablir l'ordre.

6 mars — Une *Société des Amis de la Constitution* se fonde à Amboise. Elle comprend plusieurs chanoines.

7 mars — Le Conseil municipal prend des mesures en vue de l'élection de l'évêque qui doit avoir lieu le 13 mars.

12 mars — Le colonel de la Garde nationale et les *Amis de la Constitution* dénoncent au Conseil municipal de Tours plusieurs écrits « incendiaires » qui troublent les consciences des Patriotes. « *L'Apostasie décrétée; Réponse d'un vicaire du département d'Indre-et-Loire à la lettre d'un prêtre fonctionnaire public; Entretien d'un paroissien avec son curé; Lettre de l'évêque de Clermont; Lettre de l'évêque de Chalon; Lettre de l'archevêque de Paris; Questions préalables à résoudre par MM. les Électeurs avant l'élection d'un évêque.* »

Les *Amis de la Constitution* font imprimer une circulaire du Ministre de la Guerre à l'armée sur les bienfaits des nouvelles lois militaires et la nécessité de la discipline.

Digitized by Google

13 mars — Sur la demande des *Amis de la Constitution*, il est décidé que tous les officiers municipaux porteront la cocarde nationale.

Réunion des électeurs dans l'église cathédrale. Le procureur général *Esnault* dit que *Mgr de Conzié*, évêque, membre de l'Assemblée nationale, a déclaré par une lettre datée du 11 février et écrite au Directoire du District qu'il ne prêterait jamais le serment. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un évêque. 329 électeurs sont présents. Députation des *Amis de la Constitution*.

14 mars — Au deuxième tour de scrutin, *Suzor*, curé d'Écueillé, est élu par 227 voix contre 72 à *Ysabeau*.

La Société des *Amis de la Constitution* nomme trois de ses membres *Texier-Olivier*, *Vidal* et *Compagnon* pour se transporter à Écueillé à l'effet de complimenter *Suzor*. Ils trouvent la population très émue du départ de son pasteur.

15 mars — *Suzor* reçoit une réception triomphale à Loches et Cormery. Il arrive à Tours à une heure du matin ; la Garde nationale l'attendait. La Société des *Amis de la Constitution* accueille l'évêque au nombre de ses membres. Il se rend à la Société et prête le serment. *Ysabeau*, président de la Société, lui adresse un discours.

16 mars — Assemblée des négociants, marchands, banquiers et autres de Tours, pour procéder à l'élection des juges du Tribunal de Commerce, qui vient d'être institué par décret du 16 août 1790. 36 électeurs sont présents.

Sont élus au scrutin uninominal :

1er juge — *Jahan Deloché*.

2e juge — *Valette*.

3e juge — *du Prat*.

4e juge — *Pannetier-Hubert*.

5e juge — *Guiot*.

18 mars — Le Directoire du département rejette la requête du Conseil général de la commune qui, dans sa

Digitized by Google

séance du 13 octobre 1790, avait demandé un traitement de 1.200 livres pour le procureur de la commune et 600 livres pour son substitut.

22 mars — Installation des juges du Tribunal de Commerce par le Conseil général de la commune. Discours du procureur de la commune et du président du Conseil général.

— L'évêque *Suzor* fait visite au Conseil municipal.

— Les *Amis de la Constitution* obtiennent la grande salle de la maison commune pour y faire, les dimanches et fêtes, un cours public d'instruction sur la Constitution.

— L'évêque *Suzor* envoie une lettre-circulaire aux prêtres de son diocèse pour leur annoncer sa nomination et les inviter à prêter le serment.

— Le Directoire du district a fait procéder à la vente des meubles des maisons religieuses : *Récollets*, *Religieux de Saint-François*, *Carmes*, *Augustins*, *Cordeliers*, *Jacobins*, *Minimes de Saint-Grégoire*, *Feuillants*.

— Le Conseil général de la commune nomme un administrateur à l'Hôtel-Dieu.

24 mars — Plusieurs prêtres réclament au Département le paiement de leurs traitements.

25 mars — *Soreau*, procureur-syndic du District de Tours convoque les électeurs pour le dimanche 3 avril en l'église Saint-Gatien, à l'effet d'élire les titulaires des cures vacantes. Il y a 30 paroisses vacantes dans le district :

Tours, Notre-Dame-la-Riche, Saint-Cyr, Berthenay, Saint-Christophe, Saint-Paterne, Neuillé, Sonzay, Sainte-Geneviève-de-Luynes, Semblançay, Le Serain, Pernay, Vallières, Fondettes, Saint-Étienne-de-Chigny, Vouvray, Chanceaux, Parçay, Saint-Georges, Montlouis, La Ville-aux-Dames, Esvres, Montbazon, Artannes, Chambray, Balan, Savonnières, Saint-Avertin, Druye, Villandry.

Pour être éligible, il suffit d'être prêtre depuis 5 ans. (Loi du 9 janvier 1791.)

Digitized by Google

— *Te Deum* à l'occasion de la convalescence du Roi, dont la santé a donné des alarmes.

26 mars — Inventaire au couvent des *Dominicains*. Ceux-ci réclament la délivrance de divers effets leur appartenant et qui sont mis en vente.

27 mars — Les *Amis de la Constitution* dénoncent *Crosnier*, vicaire de La Riche, à l'accusateur public.

29 mars — Les *Amis de la Constitution* de Tours s'associent à ceux de Poitiers pour demander à l'Assemblée nationale la publicité des clubs.

— Ils demandent également que les soldats puissent assister à leurs séances qui se tiennent les dimanche, mardi, jeudi et samedi.

31 mars — Les *Amis de la Constitution* font afficher un placard expliquant que les *fréches* ne sont pas abolis sans remboursement, mais seulement remboursables.

AVRIL

1er avril — Le jurisconsulte *Cottereau*, auteur du Droit général, consulté par les religieuses du diocèse de Tours, délibère que — « les religieuses ne sont pas obligées de s'expliquer si elles reconnaissent pour leur évêque celui qui a été élu — elles peuvent choisir leur aumônier et leur confesseur parmi les prêtres assermentés; on ne peut ni fermer leur église, ni les chasser de leur maison, ni les priver de leur traitement, ni les empêcher de se vêtir comme bon leur semble. »

3 avril — Élection des curés aux places vacantes dans le district de Tours. L'Assemblée électorale se tient à la Cathédrale.

9 avril — Cérémonie à Saint-Gatien pour la proclamation des curés du District.

9 avril — Publication du premier numéro du journal du District de Loches, rédigé par *Jacob-Louis Dupont*.

Digitized by Google

La *Société des Amis de la Constitution* de Loches tient deux séances par semaine.

Ysabeau, officier municipal de Tours, est commis pour procéder à l'inventaire des effets appartenant aux *Dominicains*.

10 avril — Élection des curés dans le District de *Chinon*. L'Assemblée électorale se tient dans l'église *Saint-Mexme*.

12 avril — Élection de 4 suppléants au Tribunal de Commerce. Sont élus : *Cartier*, *Ledru*, *Jeuffrain*, et *Vauquer Simon*.

Les *Amis de la Constitution de Tours*, font célébrer à la cathédrale un service funèbre pour *Mirabeau*. Oraison funèbre par *Veau-Delaunay*.

13 avril — Proclamation des 35 curés élus dans le District de *Chinon*.

14 avril — Le Directoire du Département statue sur diverses demandes de rachats de lods et ventes, demandes de traitements pour des ecclésiastiques, demandes formées par des créanciers de la nation, demandes de subrogation par les communes, demandes de décharge et de modération d'impôts.

15 avril — Le Conseil municipal de Tours décide que la *rue des Carmes* s'appellera *rue Mirabeau*.

16 avril — Les *Amis de la Constitution de Loches* font célébrer un service en l'honneur de *Mirabeau*.

Les prêtres de la Congrégation de la Mission (de Tours) demandent au Département la conservation du Séminaire qu'ils dirigent. Leur requête est rejetée. Il sera fait inventaire de tous les objets contenus au Séminaire qui sont à la disposition de la nation.

17 avril — Installation de l'évêque *Suzor*.

18 avril — Apposition des scellés et inventaire au Séminaire de Tours par les soins du Directoire du District.

Rapport des commissaires du Conseil général de la

Digitized by Google

commune, relatif à la situation de l'Hôpital général. Il ne reste plus que 1.200 livres dans la caisse. Le Conseil demande au Département l'autorisation d'affecter à l'Hôpital une partie de l'emprunt de 3.500 livres qui a été versé pour les ateliers de charité.

20 avril — Le Conseil général de la Commune nomme des commissaires pour examiner le plan d'une Caisse patriotique qui fonctionne à Lyon, à l'effet de transformer les assignats en mandats de 6 livres. Ce plan sera mis à exécution à Tours. Il sera également créé des mandats de 10 livres, 5 livres et 50 sols, dits « *cartes de confiance* », sous la responsabilité des autorités locales.

23 avril — Le District de Loches donne à la *Société des Amis de la Constitution* de cette ville l'église *Saint-Ambroise* pour y tenir ses séances.

29 avril — Un *Te Deum* aura lieu le 1er mai à l'occasion de la manifestation de la Constitution française dans toutes les cours étrangères et pour fêter l'abolition des droits d'aides et d'entrées.

30 avril — Les *Amis de la Constitution* dénoncent *Mignon*, commissaire du Roi au Tribunal du District de Tours comme suspect de négligence.

Installation du curé de La Riche.

MAI

1er mai — *Te Deum* à la cathédrale en vertu de la délibération de la Municipalité en date du 29 avril. Feux de joie, illuminations.

Pétition des *Amis de la Constitution* au Département pour que l'évêque *Suzor* soit logé à l'évêché.

Prestation de serment de 5 prêtres à La Riche.

A raison de la suppression des droits d'aides et d'entrées, toutes les portes et barrières de la ville de Tours sont ouvertes.

Digitized by Google

2 mai — Les *Dames de la Riche* sont invitées par le Conseil municipal de Tours à ne pas recevoir de prêtres réfractaires.

5 mai — L'évêque *Suzor* adresse une lettre au pape Pie VI à l'occasion du bref du 13 avril, par lequel le Pape a suspendu l'évêque de toutes fonctions épiscopales et les prêtres assermentés de toutes fonctions sacerdotales. *Suzor* manifeste son unique désir de vivre et mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine. Mais, « appelé par la voix du peuple, il a cru entendre celle de Dieu, et il a obéi ».

9 mai — Des scènes graves se produisent à l'Hôpital général de la Charité, où les religieuses quittent la chapelle quand elles voient paraître un prêtre assermenté.

10 mai — Les *Amis de la Constitution* envoient une pétition à l'Assemblée nationale pour obtenir le licenciement des troupes de ligne qui sont contre-révolutionnaires.

L'adresse est signée par le Président de la Société, *Pottier*, vicaire de l'évêque *Suzor*.

13 mai — Le Directoire du Département arrête qu'il n'existera plus à Tours que quatre paroisses : *Saint-Gatien*, *Saint-Martin*, *La Riche* et *Saint-Symphorien*, et deux oratoires : *Saint-Pierre-des-Corps* et celui du *Plessis*.

Les maisons religieuses où il ne se trouverait pas 12 religieux seront évacuées et vendues.

Les vases et objets jugés non nécessaires pour le culte seront portés à la Monnaie ou vendus.

— Installation des juges suppléants du Tribunal de Commerce élus le 12 avril précédent.

14 mai — Apposition des scellés sur les églises supprimées.

15 mai — Installation du curé de Saint-Martin.

17 mai — Un Cordelier qui a prêté serment demande à être rayé de la liste des prêtres assermentés.

18 mai — Fermeture des églises paroissiales *Saint-*

Digitized by Google

Jean-de-Beaumont et *Saint-Mathieu*, et apposition des scellés sur ces églises.

19 mai — Établissement d'une Société des *Amis de la Constitution* à Amboise.

20 mai — Les *Amis de la Constitution*, autorisés à tenir des séances publiques, cherchent un nouveau local.

21 mai — Les *Amis de la Constitution de Tours* tiendront à l'avenir deux séances publiques par semaine à l'ancienne église des Augustins.

22 mai — Les *Amis de la Constitution* décident qu'il sera écrit une lettre aux *Amis de la Constitution* de Londres au sujet de la mort de *Price*.

23 mai — Lettre pastorale de l'évêque *Suzor* pour justifier la légitimité de sa nomination. Il reproduit les arguments de sa circulaire du 22 mars.

25 mai — Le Directoire du Département met la maison épiscopale à la disposition de l'évêque *Suzor*.

27 mai — Plusieurs femmes demandent à remplacer les Sœurs grises qui vont quitter l'Hôpital de la Charité.

L'évêque *Suzor* rend une ordonnance interdisant la célébration de la messe dans les chapelles domestiques sans son approbation. Il défend à tout ecclésiastique qui n'a pas prêté serment de pénétrer dans l'enceinte des maisons religieuses.

30 mai — Les séances de la *Société des Amis de la Constitution*, à Amboise, seront publiques à l'avenir. A la première séance publique, *Chenantais*, administrateur du Département, prononce un discours.

JUIN

1er juin — Le Conseil municipal reçoit une dénonciation contre un prêtre qui a conseillé aux femmes de ne pas se confesser aux prêtres assermentés.

Digitized by Google

4 juin — Le Conseil municipal invite tous les citoyens qui auront connaissance de propos séditieux à les dénoncer.

5 juin — Lettre de *François de Conzié*, archevêque de Tours, retiré à Aix-la-Chapelle, qui adresse aux fidèles de son diocèse le bref du pape (daté du 13 avril) qui suspend l'évêque constitutionnel *Suzor*.

6 juin — Le Directoire du Département arrête qu'une somme de 49.400 livres sera employée à des travaux de secours ayant pour but de faire travailler les indigents valides (ateliers de charité) Ces travaux seront des constructions ou réparations de routes.

8 juin — Le Conseil municipal nomme 2 commissaires pour diviser la ville en 5 assemblées primaires, conformément à la loi. Les Assemblées primaires se tiendront dans les communes rurales du 12 au 15 juin et à Tours le 20 juin.

9 juin — Les *Amis de la Constitution* adressent à l'Assemblée une pétition pour demander la formation d'un corps d'armée sur la frontière pour observer les émigrés.

12 juin — Ouverture des Assemblées primaires dans le département.

13 juin — Un soldat du 25e Régiment et un sous-officier du 32e Régiment prononcent des discours à la séance des *Amis de la Constitution*. La Société fait imprimer ces discours.

14 juin — Les scellés sont apposés à l'Oratoire du Plessis.

— Le trésorier du District réclame à la commune de Tours les 6.000 livres que le District a prêtées à la commune en février 1791.

Le Conseil général de la commune observe que ce prêt était commandé par d'impérieuses circonstances. « En 1790, la misère était telle que les travaux de charité étaient la seule ressource du peuple, vu la stagnation du commerce. Il fallait se voir égorger ou soutenir les éta-

Digitized by Google

blissements charitables dans un moment où les insurrections populaires menaçaient les citoyens des plus grands malheurs. »

15 juin — Fin des Assemblées primaires dans le département.

20 juin — Ouverture des Assemblées primaires à Tours pour nommer les électeurs qui éliront les députés et les administrateurs.

— Émotion à l'Hôtel-Dieu où l'évêque *Suzor* est venu installer deux nouveaux aumôniers malgré la résistance des religieuses.

21 juin — *Ysabeau*, président de la *Société des Amis de la Constitution*, est choisi par l'évêque *Suzor* comme vicaire supérieur. Les trois vicaires de l'évêque sont membres de la Société. L'évêque assiste quelquefois aux séances.

22 juin — La nouvelle de la fuite du Roi et de sa famille parvient à Tours. Le Conseil municipal fait doubler les gardes et les patrouilles pour éviter les attroupements. La nouvelle est annoncée au peuple sur la place de la Nation. *M. Suffren de Saint-Tropez*, commandant du 32e Régiment (ci-devant Bassigny), est arrêté au moment où il va quitter la ville sous des habits d'ouvrier. Le peuple le soupçonne de faire partie du complot organisé par les aristocrates pour enlever le Roi. *M. de Saint-Tropez* est conduit à l'hôtel de ville et mis en prison. Sa vie est en danger. L'effervescence est extrême. Le drapeau du Régiment est remis au capitaine commandant le Régiment. Les Directoires du Département et du District et la Municipalité se réunissent au siège du Département (à l'ancien hôtel du Gouvernement, sur la place Foire-le-Roi) et ordonnent que les maisons des communautés religieuses seront fermées et les clefs des portes extérieures des églises remises aux autorités pour éviter les rassemblements.

Divers citoyens sont arrêtés. Adresse des *Amis de la Constitution* à l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

23 juin — Le régiment de Bassigny déclare qu'il ne veut plus de *M. de Saint-Tropez* pour chef.

— La municipalité assiste à la procession de la Fête-Dieu.

— Les *Amis de la Constitution* adressent une proclamation aux citoyens à l'occasion de la fuite du Roi.

24 juin — Le Directoire du Département ordonne la publication de la lettre du Ministre de l'Intérieur annonçant à l'Assemblée la fuite du Roi et donnant des détails sur son arrestation.

— Fermeture de l'église de la Riche.

— De nombreux membres se font recevoir à la *Société des Amis de la Constitution.*

25 juin — Plusieurs prêtres prêtent le serment constitutionnel.

L'inventaire des papiers du colonel *Suffren de Saint-Tropez* établit qu'il n'y a contre lui aucune charge relative à l'enlèvement du Roi. Il est élargi; mais le Département lui enjoint de quitter aussitôt la ville de Tours.

26 juin — *Babou*, ancien curé de Saint-Étienne, convaincu de dire la messe réfractaire chez lui, est arrêté sur la demande publique. La municipalité le fait détenir en prison « pour préserver sa vie ». Un autre ecclésiastique, *Dupré*, est également arrêté.

Adresse des Directoires du Département et du District, de la municipalité et de la Garde nationale réunies, à l'Assemblée nationale.

27 juin — La municipalité de Tours arrête que tous les instituteurs devront prêter le serment civique dans la huitaine.

Les dames patriotes, au nombre de 350, ont prêté le serment civique aux séances des *Amis de la Constitution* entre les mains d'*Ysabeau.*

28 juin — Jugement du Tribunal du District de Tours qui ordonne qu'un imprimé ayant pour titre : « *Lettre, instruction et ordonnance de Mgr l'archevêque de Tours*

Digitized by Google

aux curés qui n'ont pas prêté le serment », et daté du 13 avril, sera lacéré et brûlé sur la place de la Nation par l'exécuteur des jugements criminels.

Les élections qui devaient avoir lieu le 3 juillet ont été suspendues par décret de l'Assemblée nationale du 24 juin.

29 juin — Des dames patriotes de Tours demandent au Conseil municipal l'autorisation de faire bénir un drapeau. Accordé.

JUILLET

1er juillet — Le Département fait savoir que divers biens nationaux provenant des dépendances de Saint-Gatien et de Saint-François seront mis en adjudication.

2 juillet — Le mandement de l'archevêque *Conzié* est brûlé sur la place de la Nation, conformément au jugement du Tribunal du 28 juin. Les autorités assistent à l'autodafé.

3 juillet — Le Conseil municipal destitue l'aumônier de l'Hôtel-Dieu qui avait été nommé par *Mgr de Conzié*.

9 juillet — Les dames patriotes de Tours invitent le Conseil municipal à la bénédiction d'un drapeau qui aura lieu le dimanche 10 à Saint-Gatien.

10 juillet — Les dames patriotes, au nombre de 600, désirant témoigner à l'évêque *Suzor* leur patriotisme, le prient de bénir un drapeau militaire. La femme du bourreau est élevée au grade d'enseigne. L'évêque officie à la cathédrale avec majesté pour la bénédiction du drapeau.

— Scènes scandaleuses à l'Hôtel-Dieu où la populace menace les religieuses qui font dire la messe par un prêtre non conformiste.

12 juillet — Adresse des *Amis de la Constitution* demandant la déchéance de Louis XVI.

14 juillet — Fête commémorative de la fédération du 14 juillet 1790. Toutes les autorités assistent à la cérémonie ainsi que les dames patriotes vêtues de blanc et

Digitized by Google

portant des écharpes aux trois couleurs. — Les dames patriotes portent les deux drapeaux qu'elles destinent au 32e Régiment et à la Garde nationale. — La messe est dite sur l'autel de la patrie. L'évêque *Suzor* officie. *Coulon*, procureur de la commune, prononce un discours. Puis chacun prête serment. Le soir, festin frugal dans la prairie de Beaumont.

18 juillet — Le 32e Régiment n'a pas accepté le drapeau des dames citoyennes.

19 juillet — Les *Amis de la Constitution* dénoncent les sœurs de l'Hôpital général qui reçoivent chaque jour des prêtres non assermentés.

— Le Département envoie deux commissaires à Châteaurenault pour faire réintégrer les Sœurs de la Charité dans leur maison d'où elles ont été expulsées par le peuple avec la complicité de la Garde nationale.

20 juillet — Le Directoire du Département adhère à la loi du 16 juillet 1791 aux termes de laquelle « si le Roi, après avoir prêté serment à la Constitution, le rétracte, il sera censé avoir abdiqué ».

23 juillet — Les *Amis de la Constitution* de Tours dénoncent un écrit du Roi Léopold II qui est distribué dans la ville.

26 juillet — Prestation de serment devant le Directoire du Département de *M. de Chabrillant*, lieutenant général, qui remplace *M. Suffren de Saint-Tropez* à la tête du 32e Régiment (ci-devant *Bassigny*).

AOUT

3 août — Une fermentation grave se produit à Tours. Le peuple veut enlever les grains appartenant à l'administration des subsistances militaires et qui sont emmagasinés dans le couvent des ci-devant Jacobins. Le Conseil municipal résiste avec énergie et réquisitionne la troupe.

Digitized by Google

4 août — Le 32e Régiment refuse d'obéir. Le Conseil municipal se transporte avec les *Amis de la Constitution* à la caserne du 32e pour rappeler les soldats à la subordination.

7 août — Fermentation à Amboise. A la suite d'une cérémonie où les Dames patriotes de la ville ont offert un drapeau sur l'autel de la Patrie, un bal a lieu. *Chenantais*, receveur de l'enregistrement et administrateur du Département, qui est mal vu par le peuple, est menacé de mort et faillit être égorgé.

— Scènes tumultueuses à l'Hôtel-Dieu de Tours. Les religieuses sont troublées dans l'exercice de leur culte.

8 août — L'ordre est rétabli à Amboise, grâce à l'énergie du District.

— Le Directoire du Département nomme deux commissaires pour réorganiser la Garde Nationale, conformément au décret du 28 juillet.

9 août — Le Conseil municipal de Tours déclare qu'il n'a pas les deniers suffisants pour payer les 1034 livres dues au Collège des Oratoriens par la ville.

— Des blés sont arrêtés à Château-Renault et distribués par le peuple.

— Le Directoire reconnaît aux religieuses de l'Hôtel-Dieu le droit de nommer leur aumônier.

12 août — Un détachement de 50 hommes du 32e Régiment est envoyé à Château-Renault pour rétablir l'ordre.

14 août — Nouvelles scènes scandaleuses à l'Hôtel-Dieu pour empêcher la messe du prêtre non conformiste.

15 août — Les autorités de Tours assistent à la procession du vœu de Louis XIII.

16 août — Les électeurs sont convoqués pour le 25 août, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 5 août, qui a levé la suspension portée aux Assemblées électorales par le décret du 24 juin.

Digitized by Google

17 août — Le désordre continue à Château-Renault. La Municipalité ne recherche pas les perturbateurs.

— Le Directoire du Département invite les citoyens à respecter la liberté de conscience et à ne pas troubler les religieuses dans l'exercice de leur culte.

18 août — Les *Amis de la Constitution* attribuent ces désordres aux prêtres réfractaires. Une délégation se rend au Directoire du Département. *Ysabeau*, parlant au nom de la Société, somme *Gervaize*, président du Département, de faire arrêter les prêtres non conformistes de Château-Renault. *Gervaize* déclare qu'il n'accueillera aucune pétition collective, si elle n'est pas conforme à la loi du 22 mai 1791, qui réglemente le droit de pétition. Aux termes de cette loi, les pétitions collectives ne sont recevables qu'après en avoir prévenu la municipalité.

19 août — Les *Amis de la Constitution* se réunissent en séance extraordinaire. *Ysabeau* proteste contre « *l'insolence* » du Département, « qui veut soumettre aux lois la *Société des Amis de la Constitution*, « laquelle ayant pour mission de surveiller et dénoncer les fonctionnaires, ne peut être entravée par eux ». (*Journal logographique du Club des Amis de la Constitution.*)

20 août — Nouvelle consultation sur la liberté religieuse par le jurisconsulte *Cottereau*. Il s'élève contre les excès révolutionnaires. « Malgré la proclamation du Directoire en date du 17 août, les religieuses de l'Hôtel-Dieu sont menacées. Les gardes nationales font le plus criminel abus de leurs armes pour attenter à la liberté des citoyens et pratiquer des visites domiciliaires et des arrestations arbitraires. Les prêtres constitutionnels sont les plus ardents contre ceux qui n'ont pas prêté serment. A Tours, sur 11 curés, 2 seulement ont prêté serment. Les chanoines ont été unanimes à refuser. Il n'y en a que 8 assermentés dans tous les couvents de la ville. Les 12 maisons religieuses de femmes ont refusé de reconnaître l'évêque constitutionnel. »

Digitized by Google

22 août — Tirage au sort des membres du Conseil général du Département et du Directoire du Département qui sont à remplacer le 25 août.

Restent au Directoire :

4 membres : *Deschamps, Dunoyer, Salmon, Lorin.*

Restent au Conseil :

14 membres : *Gervaize, Faulcon, Malvost, Guyot, Poitevin, Legrand, Moreau, Juchereau de Saint-Denis, Pierre Dupuy, Martel de Gaillon, Valleteau, Hardouin, Dauphin, Louis Pottier.*

Sortent du Directoire :

4 membres : *Belle, Martin, Bardoul, Torterue.*

Sortent du Conseil :

14 membres : *Chenantais, Cormery, Godeau, Peltereau de Moran, Herpin, Nau-Bluche, Ch. Pottier, Cesve, Maillard, de Jussy, Gilles Marchaudeau, Champigny Aubin, Champeigné.*

23 août — Les *Amis de la Constitution* dénoncent un complot. De nombreux gentilshommes sont réunis à Tours, « sans doute dans l'intention d'opérer le plus de mal qu'ils pourront ».

25 août — Réunion des électeurs du Département dans l'église des ci-devant Jabobins. 368 électeurs sont présents.

Le local n'étant pas convenable, on se transporte dans une des salles du nouveau tribunal.

Messe solennelle à Saint-Gatien ; l'évêque *Suzor* officie.

26 août — Vérification des pouvoirs.

Une députation de la Société des *Amis de la Constitution* est introduite. *Marcombe* porte la parole au nom de la Société.

Divers citoyens, dont le vicaire supérieur *Ysabeau*, présentent une pétition au Département contre les prêtres réfractaires. Le Directoire renvoie la pétition aux

Digitized by Google

dénonciateurs pour qu'ils articulent des faits précis de trouble.

28 août — L'Assemblée électorale procède à la nomination des députés à l'Assemblée nationale.

29 août — La Ville souffre du défaut de numéraire. — La monnaie de billon manque, ce qui porte un coup fatal au commerce et rend impossibles les petites transactions commerciales. — Les cartes de confiance, créées le 10 avril, n'ont pu conjurer la crise. Le Conseil général de la commune décide d'envoyer un émissaire à Orléans, porteur d'une somme de 15.000 livres, pour acheter de la monnaie de cuivre.

30 août — Le Directoire du Département fait observer que, la Direction de la Monnaie d'Orléans devant tenir 3.400 livres au moins en gros sous à la disposition du département d'Indre-et-Loire, il suffit d'adresser une demande à la Monnaie d'Orléans et d'expédier pareille somme en assignats.

31 août — Clôture des opérations électorales, pour la nomination des députés à l'Assemblée nationale.

Sont élus :

Députés :

Bruley, maire de Tours;

Louis Adam, procureur-syndic du District de Chinon;

Julien Belle, membre du Directoire du Département;

P. Martin, membre du Directoire du Département;

P. Hardouin, administrateur du Département;

Baignoux, membre du Directoire du District de Tours;

Jahan, juge du Tribunal de Chinon;

Cartier Douineau, commandant de la Garde nationale de Tours;

Suppléants :

Dupont, maire de Perrusson;

Ruelle, juge du Tribunal de Bourgueil;

Champigny Aubin, administrateur du Département.

Digitized by Google

SEPTEMBRE

1er au 5 septembre — Continuation des élections pour la nomination des Hauts Jurés, du Tribunal criminel et des Administrateurs du Département.

6 septembre — Clôture de l'Assemblée électorale.

Sont proclamés :

Hauts Jurés :

Nioche et *Payen de Boisneuf*, députés à l'Assemblée.

Tribunal criminel :

Faré, juge du Tribunal de Bourgueil, *président*;

Douet, substitut du procureur de la commune de Tours, *accusateur public*;

Bodin, membre du Directoire du District, *greffier*.

Administrateurs du Département :

De la Fouchardière, notaire, à la Guerche;

Le Suire, marchand à Château-Regnault;

Martin, juge de paix, à Sainte-Maure;

Ch. Pottier, juge de paix;

Demenou, député à l'Assemblée nationale;

Cormery, juge de paix;

Herpin, notaire, à Bréhémont;

Lenoir, notaire, à Savigné;

Chenantais, receveur de l'enregistrement, à Amboise;

Peltereau, négociant, à Château-Regnaud;

Lhéritier, administrateur du District, à Preuilly;

Suzor, évêque;

Bourguin, officier municipal, à Tours;

Bergey, assesseur du juge de paix, à Tours;

Duprat, aîné, négociant, à Tours;

Ruelle, juge du Tribunal de Bourgueil;

Douet, aîné, homme de loi;

Delaunay, officier municipal, à Tours;

Ysabeau, prêtre, directeur du Séminaire.

Nota. — Les deux derniers sont nommés en remplace-

Digitized by Google

ment de deux démissionnaires, parmi les 18 restant en fonctions.

Te Deum à la cathédrale en l'honneur des nouveaux élus.

9 septembre — *Bruley*, élu député, donne sa démission de maire de Tours.

15 septembre — Un courrier de Cabinet apporte le Discours du Roi (du 13 septembre) acceptant la Constitution. Les corps administratifs réunis votent l'illumination de la ville pour le soir, avec salves d'artillerie et sonnerie des cloches.

16 septembre — *Te Deum* à Saint-Gatien en l'honneur de l'acceptation de la Constitution par le Roi. Salves, feux de joie, illuminations.

— La Direction de la Monnaie d'Orléans n'ayant pas encore envoyé le numéraire demandé depuis le 30 août, l'inquiétude et l'agitation règnent à Tours.

17 septembre — Les *Amis de la Constitution* de Tours font imprimer leur nouveau règlement.

Pour être membre il faut avoir 21 ans, avoir prêté le serment civique et acquitté ses impositions. Les ecclésiastiques devront prêter le serment à la Constitution civile du clergé. La cotisation est de 24 livres par an.

Le bureau comprend : un président, élu pour un mois, six secrétaires, un trésorier, un économe, un comité de surveillance, un comité de correspondance, un comité de bienfaisance, un comité d'imposition.

Les séances auront lieu les dimanche, mardi, jeudi et samedi à 5 heures.

Le vote des motions aura lieu par assis et levé ou par appel nominal.

Le Comité de surveillance dénoncera les auteurs des troubles à la Constitution. Toute dénonciation sera inscrite sur un registre spécial.

Le règlement est signé du président *Marcombe*.

Digitized by Google

18 septembre — Les *Amis de la Constitution* font afficher une délibération en forme d'arrêté dénonçant l'incurie des administrateurs du Département « qui, par leurs lenteurs calculées, empêchent l'arrivée du numéraire ». Le peuple s'agite. Les administrateurs sont menacés. Le Directoire fait saisir l'affiche et citer le bureau de la *Société des Amis de la Constitution* devant le Tribunal de simple police pour contravention à la loi du 22 mai 1791, qui interdit l'affichage sous un nom collectif.

20 septembre — *Savary* est nommé colonel de la Garde nationale de Tours en remplacement de *Cartier-Douineau* élu député.

21 septembre — Le Département fait appel aux citoyens de bonne volonté pour s'enrôler.

— Proclamation du Département relative à l'acceptation de la Constitution. Une fête aura lieu le 9 octobre dans chaque commune.

22 septembre. — Les juges de paix demandent un local pour la tenue des audiences correctionnelles. On les installe dans une salle de la maison commune.

24 septembre. — Le Tribunal de police juge la poursuite dirigée par le procureur de la commune *Coulon* contre les *Amis de la Constitution*. Le Président *Marcombe* lit une défense virulente. Il rappelle qu'à Dax une société dissoute par la municipalité a été rétablie par l'Assemblée nationale; qu'à Caen, à Toulouse, à Orléans, les sociétés ont été maintenues de même, malgré les ministres.

25 septembre (dimanche). — Proclamation de la Constitution à Tours. Dans le cortège des autorités figurent les *Dames patriotes*.

29 septembre. — Le Directoire du Département invite les citoyens à ne pas forcer leurs pasteurs à exécuter des processions ou actes religieux supprimés par la loi. — Le curé de Franceuil a été contraint à main armée par

Digitized by Google

la Garde nationale à dire la messe et à faire une procession.

30 septembre. — Plusieurs citoyens de Tours demandent au Département l'autorisation d'ouvrir une église de prêtres non-conformistes, aux conditions du décret du 7 mai 1791. Le conseil municipal donne un avis favorable.

OCTOBRE

1er octobre. — Le Tribunal de police rend son jugement dans l'affaire des *Amis de la Constitution*. Le président *Marcombe* et les membres du Bureau sont condamnés solidairement à une amende de *cent livres*.

10 octobre. — Le Directoire du Département prend des mesures pour la formation de la Garde nationale conformément au décret du 28 juillet 1791. La Garde nationale sera constituée par canton et non par commune, excepté dans les grandes villes.

Tout fils de citoyen actif sera tenu de s'inscrire sur les registres de la Garde nationale à partir de 18 ans. Les gardes nationaux devront s'équiper à leurs frais. Ils recevront une solde de 15 sols.

Les corps organisés seront passés en revue par la commission des guerres.

Le rassemblement de toutes les Gardes nationales du Département aura lieu à Tours à un jour qui sera ultérieurement fixé.

15 octobre. — *Dessaignes*, oratorien, professeur à Vendôme, félicite les officiers municipaux de Tours du courage qu'ils ont montré dans l'affaire de l'affiche collective signée par les *Amis de la Constitution* et du jugement prononcé contre eux.

19 octobre. — La pétition des citoyens qui demandent à ouvrir une église dans la chapelle des ci-devant *Cordeliers* est examinée par le Département. Elle est renvoyée à la municipalité qui a seule qualité pour statuer.

Digitized by Google

22 octobre. — Le Conseil municipal de Tours autorise l'ouverture de l'église des *Cordeliers*. Elle portera une inscription ainsi conçue : « Temple destiné au culte des prêtres non assermentés. »

Les citoyens actifs sont invités à se trouver le 13 novembre dans leurs sections pour les élections municipales.

NOVEMBRE

2 novembre — Les commissaires envoyés à Château-Regnauld par le Département, le 19 juillet, pour y rétablir l'ordre et réintégrer les sœurs de la Charité dans leurs maisons rendent compte de leur mission. Le Directoire les approuve de n'avoir pas pris de mesures rigoureuses qui, dans les circonstances actuelles, auraient produit mauvais effet.

7 novembre — Une insurrection éclate à Tours. Le nouveau Temple des prêtres assermentés est forcé et pillé par le peuple. La Garde nationale refuse de marcher. Le procureur de la commune requiert la gendarmerie et le 32e Régiment d'Infanterie.

8 novembre — Les troubles continuent. Le peuple veut démolir l'église des Cordeliers, sous prétexte qu'il y a 150 fusils cachés dans le clocher. Le bruit est reconnu faux. On a grand'peine à préserver la maison du procureur de la commune, *Coulon*, que la populace veut dévaster. Les officiers municipaux sont menacés.

9 novembre — Le calme se rétablit. La municipalité, pour éviter de nouveaux désordres, ordonne la fermeture de l'église des Cordeliers.

12 novembre — La municipalité fait sceller le caveau de la Cathédrale, où l'on prétend que les prêtres se réunissent pour conspirer.

Digitized by Google

13 novembre — Assemblées primaires à Tours pour l'élection du maire et des officiers municipaux sortants.

Sur 1.000 inscrits, 300 à peine prennent part au vote.

14 novembre — *Payen de Boisneuf*, élu maire de Tours, refuse.

15 novembre — Continuation des élections municipales à Tours.

Réunion du Conseil général du Département.

Le Directoire déclare qu'il ne peut rendre son compte, deux de ses membres, *Martin* et *Belle*, étant députés à l'Assemblée nationale.

16 novembre — La loi interdisant aux membres du Directoire d'opiner avant la reddition de leur compte, les membres du Directoire se retirent. La session est interrompue.

17 novembre — *Savari* est élu maire de Tours.

18 novembre — *Coulon*, procureur de la commune, et *Douet*, son substitut, donnent leurs démissions.

20 novembre — Élections de curés constitutionnels à *Chinon*.

— Continuation des élections municipales de Tours. Les nouveaux membres sont : *Dubreuil*, *Woorm de Bomicourt*, *Léturgeon*, *Bellisle*, *Laplace*, *Magaud*, *Allain-Dupré*.

21 novembre — *Couezeau* est élu procureur de la commune, et *Perré*, son substitut. Élection de 16 notables.

— Le Directoire du Département rend son compte d'administration.

— Installation de la municipalité de Tours.

23 novembre — A la suite d'un conflit entre la majorité et la minorité du Conseil général du département, le président *Gervaize* quitte la salle, accompagné des membres du Directoire. *Duprat* est nommé président à sa place.

25 novembre — Le Conseil général du Département

Digitized by Google

nomme les membres du Directoire en remplacement de ceux sortis par le sort. Sont élus : *Martin*, *Douet l'aîné*, *Chenantais* et *Bergey*.

26 novembre — *Chalmel* est nommé secrétaire général du Département.

28 novembre — Députations de l'État-Major de la gendarmerie, du Conseil général de Tours, de la commune d'Azay, des Chirurgiens, de l'École de dessin, etc., etc., auprès du Conseil général du Département.

30 novembre — Les *Amis de la Constitution* demandent une des églises abandonnées pour leurs séances.

Savari donne sa démission de maire.

Le procureur-syndic du District de Tours convoque les électeurs du District pour le 11 décembre dans l'église épiscopale, pour nommer des curés aux paroisses vacantes.

DÉCEMBRE

4 décembre — Élections d'assesseurs des juges de paix, à Tours.

5 décembre — *Woorm-Bomicourt* est élu maire de Tours en remplacement de *Savari*, démissionnaire.

6 décembre — La commune de Tours demande au Département d'émettre des billets de confiance comme ceux que la commune a déjà émis.

— Le Conseil général du Département, réuni au Directoire, autorise l'émission des billets de confiance.

— Les séances du Conseil général du Département seront publiques à l'avenir.

9 décembre — Le Conseil général de la commune reconnaît l'utilité d'avoir un local où auront lieu les élections. — « Aux dernières élections, si les votants n'ont pas dépassé 300 sur 4.000 citoyens actifs, cela tient à ce que les citoyens étaient indécis sur le lieu du rassemblement. » Le Conseil général demande l'autorisation de racheter les

Digitized by Google

églises paroissiales supprimées pour y installer les Assemblées primaires.

10 décembre — Troubles à l'Hôtel-Dieu où le peuple trouble la messe des prêtres insermentés.

11 décembre — Élections de curés constitutionnels à Tours.

— La municipalité de Tours, pour éviter les troubles qui se sont produits à l'Hôtel-Dieu, arrête que seuls les prêtres assermentés pourront dire la messe dans la maison.

12 décembre — Les *Amis de la Constitution* félicitent le nouveau maire, *Woorm-Bomicourt*.

15 décembre — Adresse des *Amis de la Constitution* aux citoyens de Tours, pour les engager à payer les impôts malgré les avis des prêtres rebelles.

« Si la lie des prêtres excite des troubles au dedans, on demandera une loi qui les fera transporter. »

— Clôture de la session du Conseil général du Département.

19 décembre — Les *Amis de la Constitution* se réuniront désormais dans la ci-devant église *Saint-Hilaire*.

21 décembre — Le Conseil général de la commune établit un bureau d'aumônes.

27 décembre — Des troubles se sont produits pendant la nuit du 26 au 27 contre les religieuses. Le Conseil municipal prend des mesures pour assurer la sécurité des citoyens.

30 décembre — *Faré*, président du Tribunal criminel, sera installé le 2 janvier prochain.

H. FAYE.

(A suivre.)

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Septembre 1903

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 760^{mm},45 ; minimum le 11, à 1 h. du matin, 749^{mm},57 ; maximum le 15, à 8 h. du matin, 769^{mm},46.

Moyennes thermométriques : des minima, 11°,17 ; des minima (sans abri), 10°,84 ; des minima (sur le sol), 8°,06 ; des maxima, 21°,27 ; des maxima (sans abri), 24°,97 ; des maxima (sur le sol), 31°,24 ; d'une eau de source, 14°,27 ; du mois, 16°,29.

Minimum le 17, 3°,4 ; minimum (sans abri) le 17, 2°,9 ; minimum (sur le sol) le 17, 0°,9 ; maximum le 2, 29°,8 ; maximum (sans abri) le 1er, 36°,8 ; maximum (sur le sol), le 1er, 45°,5.

Humidité relative moyenne, 75. Pluie, 42^{mm},5 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope. Evaporation, 104^{mm},60.

Nébulosité moyenne, 65. Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 141 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N ; 4 jours du N-E ; 4 jours de l'E ; 5 jours du S-E ; 5 jours du S ; 3 jours du S-W ; 3 jours de l'W ; 3 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 4^{m},7. Plus grande vitesse du vent le 10, à 11 h. du soir, 18^{m},0 par seconde (vent du S-W).

Gelées blanches les 16, 17 ; rosée les 1, 2, 4, 5. 6, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 22, 26 ; brouillards le matin, les 8, 17, 19, 23, 24, 28 ; brouillard sur terre le 8 ; halos solaires les 6, 7, 10, 12, 20, 24 ; lueurs crépusculaires le 14, à 7 h. du soir (ciel rouge vif à l'W), le 27, à 6 h. 25 m. du soir à l'W ; un coup de tonnerre le 2, à l'W à 4 h. du soir, fort coup de vent du S-W à 4 h. 2 m. du soir (la vitesse a monté de 10^{m},5 dans une minute) ; orage faible le 4, de 5 h. 16 m. du soir à 6 h. 20 m. du soir, du SS-W au N ; orage fort le 27, de 5 h. 20 m. du matin à 6 h. 22 m. du matin, du S-W au N-E ; éclairs le 20, au N-W, à 4 h. du

Digitized by Google

matin ; le 27 au S à 7 h. du soir, le 30 au S-W à 7 h. du soir.

Octobre 1903

Moyenne barométrique : 756mm,10 ; minimum le 18, à 12 h. 30 m. du matin, 737mm,82 ; maximum le 28, à 10 h. du soir, 763mm,69.

Moyennes thermométriques : des minima, 10°,19 ; des minima (sans abri), 9°,85 ; des minima (sur le sol), 7°,94 ; des maxima, 17°,0 ; des maxima (sans abri), 18°,08 ; des maxima (sur le sol), 21°,66 ; d'une eau de source, 13°,23 ; du mois, 13°,40.

Minimum le 31, 4°,2 ; minimum (sans abri) le 31, 3°,5 ; minimum (sur le sol) le 31, 1°,0 ; maximum le 8, 24°,2 ; maximum (sans abri) le 7, 27°,9 ; maximum (sur le sol) le 7, 32°,8.

Humidité relative, moyenne, 82. Pluie, 91mm,4 en 20 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 77mm,40.

Nébulosité moyenne, 68. Nombre de jours de soleil, 25 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 107 environ.

Le vent a soufflé 1 jour de l'E ; 2 jours du S-E ; 5 jours du S ; 11 jours du S-W ; 10 jours de l'W ; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5m,8. Plus grande vitesse du vent le 12, à 11 h. du matin, 20m,4 par seconde (vent du S-W).

Rosée les 2, 9, 10, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 29, 30, 31 ; brouillards sur terre les 19, 21, 31 ; halo solaire le 10 ; halo lunaire le 26 ; lueurs crépusculaires le 6 à 6 h. 5 m. du soir à l'W, le 7 à 6 h. 10 m. du soir à l'W, le 15 à 5 h. 45 m. du soir à l'W, le 18 à 5 h. 36 m. du soir, ciel jaune verdâtre avec de beaux rayons en éventail d'un rose vif à l'W ; orage très fort le 1er de 1 h. 30 m. du matin à 3 h. 6 m. du matin du S-W au N-E, éclairs éblouissants et ramifiés, deux chutes de foudre l'une sur le paratonnerre du polygone du génie près la Baumette et l'autre dans un champ de betteraves et de choux ; les betteraves et quelques choux ont été brûlés par le fluide électrique et la terre labourée dans différents endroits. A Angers, la foudre est tombée sur la cheminée de l'usine Delahaye, des barres de fer ont été tordues et le fluide s'est ouvert un passage en démolissant des briques ; orage faible le 9, de 3 h. 20 m. du soir à 3 h. 34 m. du soir du N-W au S-E ; éclairs le 9, à 7 h. du soir au N.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Les nouvelles casernes de la Brisepotière sont terminées; le 135e régiment d'infanterie, au complet, ne tardera pas à s'y installer. Elles forment un groupe superbe, unique peut-être en son genre.

Sur le vaste terrain qu'elles occupent, encadré de larges rues, il y a cinq grands corps de bâtiments, tous largement aérés et construits dans les meilleures conditions d'hygiène. A droite de la façade principale, se trouve le poste de police; à gauche, la salle des rapports et les bureaux. Au fond, à droite, les ateliers des maitres ouvriers : armuriers, cordonniers, tailleurs, etc.; à gauche, le service des équipages et les écuries. Tout à côté, à l'angle, un spacieux corps de bâtiment avec jardin adjacent, à l'usage exclusif des sous-officiers qui y installeront un mess et ses dépendances, salle de jeux, cuisine, réfectoire, etc.

A noter aussi des cuisines très confortablement aménagées à proximité des logements des soldats.

Tous ces bâtiments sont admirablement compris, pourvus de nombreuses ouvertures, de vastes couloirs et d'escaliers d'une aération parfaite, qui donneront toute satisfaction au point de vue de l'hygiène.

***

M. André Hallays a consacré quelques-unes de ses dernières chroniques du vendredi, dans le *Journal des Débats*, à Angers et à l'Anjou.

« Avec la riante blancheur, dit-il, de ses maisons, de ses hôtels et de ses églises, avec son air de bonheur et sa nonchalante élégance, avec son ciel clément, sa jolie rivière et ses verdures éclatantes, Angers est une des villes de France les plus aimables et les plus séduisantes. C'est, en outre, une

Digitized by Google

des rares cités que l'on n'a point enlaidies systématiquement depuis trente ans et où l'on a montré quelque respect de l'ancienne beauté, quelque souci d'une beauté nouvelle. Çà et là on y a bien commis quelques inutiles méfaits; mais ils furent moins cruels et moins désastreux qu'ailleurs. »

Après avoir critiqué avec raison la disparition des « vieux logis » et des vieilles halles, certaines restaurations intempestives et une toute récente construction, M. Hallays ajoute :

« Or, dans cette même ville où tant de trésors artistiques, tant d'admirables monuments attestent le goût des habitants et des municipalités, on s'apprête maintenant à ruiner un édifice précieux entre tous, la tour Saint-Aubin...

« La tour Saint-Aubin date du douzième siècle. Elle a perdu sa flèche et se termine par un étage octogonal que couronnent quatre clochetons. Elle est, en ce moment, enveloppée d'échafaudages, car elle menaçait ruine et exigeait de grandes réparations.

« Il y a quelques mois, le bruit courait à Angers que l'architecte allait restituer la flèche de la tour Saint-Aubin. Cela était inexact. Les travaux sont conduits avec beaucoup de prudence et de goût par M. Magne. On répare l'édifice sans aucune pensée de restauration. Là n'est point le péril. Mais la municipalité d'Angers s'est avisée d'une idée saugrenue : elle prétend aujourd'hui utiliser la tour Saint-Aubin pour y placer un réservoir d'eau...

« Les ingénieurs du service de la voirie déclarèrent que l'opération n'offrait aucun danger et que l'on pourrait protéger la tour contre tout suintement en recouvrant la voûte de la salle inférieure d'une chape de ciment. Dans sa séance du 17 juillet 1903, le Conseil municipal adopta, à l'unanimité, ce projet étonnant.

« A vrai dire, un des conseillers s'était montré un peu moins intrépide que ses collègues et avait demandé : « Si les tuyaux « crevaient ou gelaient, qu'arriverait-il? » Mais on lui avait fait cette admirable réponse : « qu'il arriverait ce qu'il arrive aux autres réservoirs, c'est-à-dire rien » ! Et le conseiller, satisfait, avait simplement répliqué par cette remarque judicieuse : « Il était bon d'y penser ! »

« Il est encore bon d'y penser, et nous espérons que l'administration des Beaux-Arts, dont dépend la tour Saint-Aubin,

Digitized by Google

monument *classé*, ne se prêtera pas aux fantaisies du Conseil municipal. Si l'État entreprit la réparation de la tour et y contribua de ses deniers, ce ne fut point pour fournir un château d'eau à la ville d'Angers, mais bien pour conserver un monument du passé qui a sa valeur historique et artistique.

« Sans doute, il convient d'utiliser les édifices anciens quand on peut sans danger leur découvrir quelque emploi nouveau. A Angers même, on a transformé en musées la salle de l'hôpital Saint-Jean, l'hôtel Pincé et le logis Barrault, et l'on a eu mille fois raison. Mais nous pouvons bien, parfois, nous donner le luxe de conserver, pour le seul décor d'une ville, des monuments insignes par leur beauté ou bien par les souvenirs qu'ils évoquent. »

L'éminent critique exagère un peu la situation. Il ne s'agit pas, ainsi qu'on lui a dit, d'établir dans la tour Saint-Aubin un réservoir d'eau « pour une ville de 80.000 habitants », mais un simple bassin, contenant cent ou cent vingt mètres cubes, tout au plus. Le projet, d'ailleurs, n'est pas définitif; il semble même qu'on l'a abandonné.

M. André Hallays a visité Fontevrault, auquel il consacre deux articles. Après avoir déploré la stupide destruction des coupoles de l'église, il se demande :

« Que faire? doit-on rebâtir la voûte détruite? Je ne suis pas suspect de tendresse pour les restaurateurs; mais j'incline cependant à penser qu'il conviendrait de restituer à l'église une voûte d'autrefois. En l'espèce, il n'y a pas d'aventure à courir : la structure et le dessin des coupoles ne sauraient faire l'objet d'aucune discussion, d'aucune interprétation; la partie inférieure de chaque coupole subsiste encore et l'ensemble de la construction se trouve ainsi déterminé d'une façon en quelque sorte mathématique. En outre, on n'aura pas ici à se préoccuper de l'aspect extérieur des coupoles, — problème qui n'a jamais été résolu avec certitude par les architectes archéologues : les coupoles de Fontevrault ne s'accusent pas au dehors, elles sont dissimulées sous la toiture. Enfin le monument tout entier, à cette exception près, est admirablement conservé : les murs et les piliers paraissent en bon état; presque tous les chapiteaux sont intacts, et ils forment l'ensemble peut-être le plus riche et le plus intéressant que nous ait laissé la statuaire du XIIe siècle.

Digitized by Google

Pour ces diverses raisons la restauration des coupoles est admissible; elle est même désirable.

« Quand on aura rétabli cette voûte et abattu le mur qui, pour le moment, sépare encore la nef du chœur, l'église de Fontevrault apparaîtra comme l'une des plus parfaites qui soient en France par la majesté de son plan général, par la magnificence de ses sculptures, par la juste proportion de ses diverses parties et surtout par l'harmonieuse pureté de ses lignes. »

L'idée si justement exprimée par M. André Hallays ne tardera pas à se réaliser. La reconstruction d'une des coupoles est à l'étude et les travaux vont bientôt commencer. M. le Préfet de Maine-et-Loire, qui s'intéresse vivement à la restauration de Fontevrault, en a entretenu, tout récemment encore, la Direction des Beaux-Arts : on peut à l'avance escompter le succès de cette démarche.

***

On vient de terminer, au musée Pincé, l'installation de l'ancienne façade d'une curieuse maison de la rue Saint-Laud, la maison Vogelweith.

Sans doute il eût été préférable de la conserver sur place, dans le cadre qui lui convenait; de la *reculer* jusqu'au niveau de l'alignement actuel. Mais à cet arrangement il y avait une grosse difficulté. En effet, la maison est devenue beaucoup plus étroite, depuis qu'elle a été rescindée; elle a perdu plus de deux mètres de largeur. Comment aurait-on pu, dès lors, y loger, sans en modifier le caractère, la jolie façade que l'on admire aujourd'hui dans le jardin de l'Hôtel Pincé.

***

Dans le dernier numéro d'*Angers-Artiste*, où nous trouvons une page exquise de M. F. Morry : *La Chapelle du Crucifix*, M. de Romain demande que l'on donne à une rue d'Angers le nom de Mme Alice Durand, née Fleury, qui venait chaque année, depuis 1889, passer plusieurs mois en Anjou.

Émile Augier écrivait à Mme Gréville dans une lettre inédite reproduite par M. de Romain :

« Il est doux et rafraîchissant à cette époque de réalisme, ou plutôt de brutalité et de *crapulisme*, de se reposer dans la lecture d'œuvres comme les vôtres. Je vous remercie du

Digitized by Google

plaisir noble qu'elles m'ont donné; on n'est pas assez reconnaissant aux écrivains qui nous soulèvent de terre pendant quelques heures! C'est le plus grand service qu'on puisse rendre à notre pauvre humanité. »

A cette appréciation du talent de l'auteur de *Dosia* et de *Koumiassine* nous n'avons rien à ajouter. Mais nous tenons à rappeler les dons faits à la ville par Mme Gréville, qui dota la bibliothèque d'Angers de plus de 150 volumes et offrit au musée un buste en cire et de remarquables aquarelles.

***

M. le chanoine Pinier, supérieur de l'Externat Saint-Maurille, à Angers, vient de retrouver dans une chapelle attenant à l'église Saint Martin, qu'il fait restaurer avec un goût exquis, la sépulture de Hermann de Vienne, chirurgien du roi René, doyen de Saint-Martin et curé de Villevêque, mort en 1491.

La tombe ne contenait que quelques fragments d'os, des lambeaux d'étoffe et des flocons de poils roussâtres.

***

On lit, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, sous la signature de M. Léon Philouze :

« Dans la *Revue hebdomadaire*, M. Aurélien Larivière signale deux œuvres peu connues de David d'Angers. D'abord le monument élevé à la mémoire du comte Louis de Frotté, un des combattants royalistes qui fut fusillé avec sept chouans le 18 février 1800. Sept bornes, dans un enclos ombragé de sapins, désignent encore aujourd'hui à Verneuil, dans l'Eure, le lieu de l'exécution. Les restes de Frotté furent transportés dans une église de Verneuil, la Madeleine, et David d'Angers sculpta pour leur tombeau un bas-relief en marbre, présentant le comte de Frotté au milieu de ses frères d'armes. Le marbre, couronné d'un fronton et soutenu par des colonnes, est encadré de guirlandes funéraires ; au-dessous, une inscription latine rappelle les noms et l'histoire des défunts. Cette belle œuvre, est enfermée depuis 1848 dans une chapelle fermée. Le deuxième monument de David d'Angers, est une stèle commémorative du duc d'Enghien et du duc de Berry qui se trouve dans la crypte d'une autre église de Verneuil, à Saint-Nicolas.

Digitized by Google

« *David d'Angers et les tragiques grecs* est le sujet d'une belle étude de notre compatriote M. Henry Jouin, dans le *Correspondant* du 25 octobre. Après avoir retracé la vie de David et évoqué les souvenirs de la guerre de Vendée et le geste héroïque de Bonchamps mourant, sauvant la vie aux prisonniers *bleus* parmi lesquels se trouvait le père de David d'Angers, M. Jouin suit le sculpteur en son exil sous le second Empire. Son voyage en Grèce, en 1852, lui inspira l'idée de ses cent dessins d'après les Tragiques : trente-sept d'après Eschyle, cinquante-six d'après Sophocle, sept d'après Euripide, qu'il fit reproduire par la lithographie à sa rentrée en France, en 1853 et qui vont prendre place au milieu de tant de chefs-d'œuvre du maître, au Musée de la ville d'Angers. »

***

« M. de Grandmaison, père de notre député, dit l'*Echo saumurois*, a fait don au musée de Saumur de collections zoologiques et minéralogiques qu'il a rapportées de ses récents voyages en Australie.

« M. G. de Grandmaison a, de son côté, fait don à la bibliothèque de documents très intéressants concernant l'Anjou et le Saumurois aux XVIIe et XVIIIe siècle. Sait-on à ce propos qu'il y eut au XVIIIe siècle une fabrique royale de mouchoirs dans notre ville? »

***

La réunion des délégués des Comités de la Loire navigable s'est tenue à Tours les 25 et 26 octobre, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle aura les plus heureuses conséquences.

L'incident capital et la caractéristique de la réunion a été l'adoption, à l'unanimité, du vœu déposé par M. le sénateur Tassin, délégué du Comité de Blois, dont nous reproduisons plus loin le texte intégral.

Avant de clore la réunion, les délégués ont choisi la ville de Nantes pour le siège du XIe Congrès et nommé deux délégations : l'une qui devait aller demander, le mercredi suivant, à M. le Ministre des Travaux publics de hâter le vote, par la Chambre des Députés, de la loi sur les grands travaux votée par le Sénat et de presser les essais entre Angers et Chalonnes; l'autre qui doit, dans le courant du mois de novembre, solliciter la bienveillance du gouvernement pour la réalisation

Digitized by Google

du vœu adopté par la réunion des délégués, sur la proposition de M. Tassin.

Au jour fixé, la délégation a été reçue par M. le Ministre des Travaux publics qui, en même temps qu'il donnait l'assurance formelle de sa sympathie, a promis de presser le vote du Parlement et manifesté sa volonté très nette de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour hâter la réalisation pratique des essais.

Voici le texte du vœu de M. Tassin adopté à l'unanimité par la réunion de Tours :

« Les Comités de la Loire Navigable, réunis à Tours, le 26 octobre 1903,

« Demandent au Gouvernement et au Parlement de décider dès maintenant :

« 1° De réserver une annuité de trois millions pour faire face, en ce qui concerne la part de l'État, aux dépenses que nécessiteront la création et l'organisation d'une voie navigable entre Nantes et Briare, suivant le val de la Loire ;

« 2° Que le Ministre des Travaux publics devra provoquer ensuite les concours financiers indispensables pour trouver les 75 millions nécessaires pour compléter la dépense de construction de cette section fluviale de Nantes à Bâle, appelée à devenir la plus importante de l'Europe ;

« Chargent M. le Président du Comité central de la Loire Navigable de vouloir bien, avec l'aide des Sénateurs et Députés de la région intéressée, soutenir et faire prévaloir la présente résolution auprès du Gouvernement et des Chambres. »

***

L'audience solennelle de rentrée de la Cour et des tribunaux a eu lieu le 16 octobre.

M. Thibierge, premier président, présidait. M. Cazenavette, procureur général, a prononcé l'éloge de M. Barberon, conseiller à la Cour, admis à la retraite, de M. Gallot, conseiller à la Cour, « mort sur la brèche », et rendu un hommage ému au souvenir du regretté Me Perrin, enlevé « alors qu'il était devenu un des maîtres du barreau ».

Les avocats ont ensuite, selon l'usage, prêté serment, et l'audience a été levée.

***

Digitized by Google

Premier Concert populaire.

Le dimanche 25 octobre, le Cirque-Théâtre ouvrait ses portes aux abonnés et habitués des Concerts populaires. La salle était bien remplie, et l'entrée de M. Brahy a été saluée par les chaleureux applaudissements des assistants, heureux de lui témoigner leur sympathie et leur reconnaissance.

A ce concert prêtaient leur concours Mlle Germaine Pelletier, une jeune violoncelliste, qui a montré de grandes qualités dans l'exécution d'un Concerto de Saint-Saëns, et M. Baër, de l'Opéra, qui a chanté avec beaucoup de style et de charme le grand air d'*Iphigénie en Tauride* de Gluck et un air de la *Reine de Saba* de Gounod. Chez M. Baër, la voix est belle sans être puissante, le timbre sympathique et la diction parfaite, qualités qui manquent à beaucoup de chanteurs. Il a obtenu un succès vraiment mérité.

La *Symphonie héroïque* de Beethoven, les *airs de ballet* de Rameau et l'*Ouverture de Benvenuto* de Berlioz, ont été supérieurement exécutés par l'orchestre sous la baguette vraiment magique de son chef.

***

Le 27 octobre, a eu lieu, en l'église Notre-Dame d'Angers, trop étroite pour la circonstance, le mariage de Mlle Marie-Louise Grassin, fille du sympathique directeur de la *Revue de l'Anjou*, avec M. André Marillier, de Paris.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le chanoine Chabrun, aumônier militaire, curé de Bois-d'Arcy, qui a prononcé une allocution remplie de touchantes pensées et de pieux souhaits.

Pendant la cérémonie religieuse, un orchestre, composé de MM. Moncelet, Bailly, Choisteau, Besnard, Alphonse, Vauzelle et Planchenault, a interprété avec un art consommé plusieurs pages de nos grands musiciens. Les solistes, MM. Moncelet et Bailly, ont donné une nouvelle preuve de leur talent, si justement apprécié, ainsi que l'artiste, qui a chanté, avec un goût si sûr, le bel *O Salutaris* de M. Bailly.

La *Revue de l'Anjou*, dont la rédaction était représentée à la cérémonie, adresse aux jeunes époux ses meilleurs compliments et ses vœux les plus sincères.

***

Digitized by Google

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Nos lecteurs apprendront avec le plus grand plaisir que la direction du *Gaulois* vient de s'assurer la collaboration de M. René Bazin, de l'Académie française.

« Le célèbre romancier des *Oberlé* et de *la Terre qui meurt*, écrit en ce moment une œuvre d'imagination qu'il destine à nos lecteurs. Sa collaboration régulière est dès maintenant acquise au *Gaulois*. »

***

Le 28 octobre, à la Société de géopraphie de Saint-Nazaire, sous la présidence de M. Etienne Port, M. le docteur Barot, médecin des troupes coloniales hors cadres, a fait une intéressante conférence sur l'Afrique occidentale française, son passé et son avenir.

***

Au concours de poésie organisé par *Fémina* et auquel ont pris part 8.000 concurrentes, 700 récompenses ont été distribuées.

Parmi les lauréates, nous relevons les noms suivants :

CONCOURS DE POÈMES

Mention *très bien* : Mlle Jehanne Goujon, d'Angers.

Mention *bien* : Mlles Emilie Giffard, Eugénie Hublet, d'Angers ; Mlle Marie Martin, à Cholet.

SAYNETTES ET MONOLOGUES

Mention *bien* : Mme Y. Nerainpoix, à Saumur.

VERS A CHANTER

5e prix : Mlle Aïda de Romain, château de la Possonnière.

Mention *bien* : Mlle Emilie Giffard, à Angers, et Mlle Georgette Jouitteau, à Cholet.

***

L'usage des couvertures illustrées pour les livres, et surtout peut-être pour les publications ayant trait aux Arts, est de plus en plus répandu. Les éditions de luxe des Catalogues des Salons de Paris fournissent un exemple du goût qui se répand à ce sujet. Les éditeurs tentent à fixer agréablement les yeux par l'attrait de gracieux dessins qui attirent les regards, avant d'offrir un texte à la lecture ou à la recherche de renseignements qu'ils présentent au public.

Digitized by Google

Déjà, en 1894, la Société des Amis des Arts d'Angers avait cru devoir adopter comme programme de son concours annuel, la composition d'une ornementation pour la couverture des catalogues, réunis en un volume, des sections des Beaux-Arts et des Arts rétrospectifs, à l'Exposition nationale que la Ville allait ouvrir en 1895.

De nombreux artistes avaient concouru, et tout le monde se souvient du succès qu'avait obtenu, entre beaucoup très appréciées, la gracieuse composition de M. Jamin Paul, un des fidèles de nos expositions, qui avait concouru et dont l'œuvre avait été classée première.

Cette année, la Société met au concours la composition d'une illustration pour la couverture du Catalogue de ses expositions annuelles.

Le format du Catalogue mesure 157 millimètres de hauteur sur 107 millimètres de largeur. Le dos du volume mesure naturellement la même hauteur de 157 millimètres sur 10 millimètres de largeur :

La composition devra comprendre le monogramme des mots : Société des Amis des Arts d'Angers, *donnant 12 lettres différentes.*

Ce monogramme pourra être utilisé comme en-tête des papiers à lettres et enveloppes de la Société.

Les concurrents devront fournir un dessin au double comprenant la face, le dos et le plat de la couverture. Ils auront la liberté, sans obligation, de donner une réduction photographique à la grandeur exacte que devrait avoir leur œuvre exécutée.

Les projets primés demeureront la propriété de la Société des Amis des Arts.

Une somme de 100 francs, offerte par M. Gilles Deperrière, président de la Société, sera attribuée en une ou plusieurs primes, qui seront attribuées aux concurrents suivant les décisions du Jury.

Les projets qui ne seront pas signés devront porter une devise et être remis aux Galeries de la Société, rue Cordelle, le samedi 9 janvier 1904, entre 9 heures et 11 heures du matin, délais précis de rigueur.

MM. les concurrents n'habitant pas Angers, pourront adresser leurs projets à M. l'Agent général de la Société des Amis des Arts, rue Cordelle, à Angers, de manière que leurs envois

Digitized by Google

soient livrés par les messageries dans la matinée du samedi 9 janvier au plus tard.

Le Jury doit être composé de 9 membres, dont 3 élus par les concurrents.

A chaque projet sera joint un pli contenant deux enveloppes.

La première renfermera le vote pour l'élection des trois membres du Jury ; la seconde, qui ne sera ouverte qu'après le jugement, et seulement si le projet correspondant est primé, portera la devise inscrite sur le projet et contiendra le nom et l'adresse du concurrent.

La Société ne prend aucun engagement quant à l'exécution des projets récompensés ou non.

***

M. Guillaume Guidé, qui fit ses débuts à l'orchestre des Concerts populaires d'Angers et dirige actuellement, avec M. Kufferath, le théâtre de la Monnaie, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous adressons à l'éminent artiste nos sincères félicitations.

***

Nous avons appris avec peine la mort de M. Jean-Baptiste Lemanceau, ancien régisseur de M. de Falloux et de M. le comte de Blois, dont il fut l'intelligent et dévoué collaborateur dans la direction de l'étable, si justement renommée, du Bourg-d'Iré.

M. Lemanceau est décédé, au Petit-Bouillé de Segré, le 21 octobre, après une longue et cruelle maladie. Ses obsèques ont eu lieu, le 24, en l'église de Sainte-Gemmes-d'Andigné. Au cimetière, M. le comte de Blois a rappelé, dans un discours émouvant, les qualités morales du défunt et les services rendus par lui à l'agriculture.

X***

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Le Dictionnaire historique de la Mayenne, par M. l'abbé ANGOT, — Laval, Goupil, 1900-1903. Tome I, de VII-850 pages; — tome II, de 842 pages; — tome III, de 932 pages et Introduction de 72 pages.

On peut lire dans le *Manuel de Bibliographie générale* de Stein (Paris, 1898, pages 501 à 507) la liste très longue des dictionnaires relatifs à l'histoire provinciale ou départementale de la France. Les premiers ouvrages de ce genre furent écrits au XVIIIe siècle; au XIXe, ils se sont multipliés d'une manière notable. Le plus remarquable fut, sans contredit, le dictionnaire de Célestin Port. Le prix Gobert lui fut accordé comme une juste récompense.

C'est dans le même plan du dictionnaire de Maine-et-Loire que M. l'abbé Angot a rédigé son très intéressant et très érudit travail intitulé : *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne.*

C'est là un travail de maître. Il l'emporte même en perfection, à mon avis, sur le livre de Célestin Port. A vrai dire, pour le département de Maine-et-Loire, tout était à faire, ou presque tout. Il fallait labourer et ensemencer avant de récolter; de plus, on n'avait pas de modèles à imiter, aucun auteur n'avait produit œuvre quelconque appréciable en cet ordre d'idées. Mais, si M. Angot vient en second lieu, s'il a la bonne fortune d'avoir un modèle à suivre, un plan tout préparé à adopter et des ouvrages utiles à consulter, le *Dictionnaire topographique de la Mayenne* de M. Léon Maître par exemple, l'*Histoire littéraire du Maine* de B. Hauréau, le *Dictionnaire du Maine* de Le Paige, etc., hâtons-nous de le dire, M. Angot ajoute à ses devanciers son ample moisson qui devient la principale, et il est à noter que l'auteur ne s'est pas contenté

Digitized by Google

d'interroger les archives régionales ou voisines de son pays; il a fouillé ailleurs, à Paris surtout. C'est là un point important et un progrès sur Célestin Port; et il y aurait lieu encore de jeter un coup d'œil sur les archives de l'étranger, notamment en Angleterre et à Rome, pour remettre au jour l'histoire du Maine et de l'Anjou.

Voici un second avantage du dictionnaire de la Mayenne sur celui de Maine-et-Loire : les références sont plus souvent données. Je voudrais qu'elles le fussent à chaque article. La raison en est bien simple. Un ouvrage d'histoire peut-il être, aujourd'hui plus que jamais, un ouvrage définitif? Nullement, et M. Angot le reconnaît le premier avec un grand bon sens qui lui fait honneur. Il est donc utile pour les travailleurs de l'avenir de connaître non seulement les faits, mais encore les sources de l'histoire.

L'histoire de la Mayenne n'est devenue, pour ainsi dire, « personnelle » que depuis la Révolution. Aux premiers siècles chrétiens, trois peuples se partagent le territoire : les Andes, au sud de Château-Gontier, les Cénomans du côté des Redons, et au nord les Diablintes que « César cite par leur nom comme alliés des Venètes dans la guerre de 697, et que Pline énumère parmi les peuples de la Lyonnaise ».

La dissertation sur l'évêché de Jublains et l'article consacré à cette localité sont très intéressants. Jublains est une ville très ancienne. Ptolémée en parle au IIe siècle : Διάβλιται ..., ὧν πόλις Νοιοδῦνον. Les Tables théodosiennes la mentionnent au même temps. Y eut-il un évêché en cet endroit? Non probablement, d'après M. Angot. On pourrait croire le contraire à priori : les Diablintes, en effet, occupent encore le neuvième rang au nombre des cités lyonnaises dans la notice d'Honorius vers l'an 400; or, à côté du gouverneur, il y avait toujours un évêque. Saint Bertrand la nomme de son côté, dans son testament de 616, la « Sainte Église de Jublains ». Mais par contre, vers cette date, au VIIe siècle, la même église est insérée au nombre des paroisses, et cela dans les *actus pontificum* et dans la vie de saint Siviard (fin VIIe siècle); puis l'évêque Béraire, en dotant le monastère de Châlons *in condita diablintica*, en 710, s'adresse à Hermelond, évêque du Mans, et non pas à un évêque de Jublains, comme il aurait dû le faire. Il y a donc là un problème à résoudre : oui ou non, Jublains a-t-il eu un évêché? Non, il n'en a pas eu d'après le

Digitized by Google

Dictionnaire de la Mayenne. Ne pourrait-on pas proposer une solution différente et mettre M. Angot d'accord avec M. d'Ozonville? Il est possible, en effet, que Jublains ait eu un évêché au IVe siècle et que ce siège épiscopal ait disparu à la fin du VIe ou au commencement du VIIe siècle. Cette solution semble être le moyen d'accorder les textes. Resterait naturellement à expliquer la disparition de cet évêché. Mais était-ce là un événement impossible? La *Passion de saint Savinien* nous révèle bien l'existence d'un évêché bien autrement inexplicable, celui de Béthléem, ou de Ferrières, non loin de Nevers. A noter que quelques monnaies du IIe et du IIIe siècles, trouvées dans le lit de la Mayenne, ont des signes certains de la foi nouvelle apportée par les Romains (Intr., p. 27).

Le temps des Carolingiens est marqué dans la Mayenne par les invasions normandes et la lutte contre les Bretons. Au XIe siècle la féodalité devient héréditaire, et c'est alors qu'apparaissent les baronnies de Laval, de Château-Gontier et de Craon. La vie monastique renait et, plus tard, après les abbayes bénédictines, on aura les Conventuels de Laval (1394), les capucins de Laval (1614), Mayenne (1609) et Château-Gontier (1609-1611), les Clarisses de Patience (1494) et les Cordelières de Buron (1507), pour ne mentionner que ces fondations.

Je n'ai pas la prétention de suivre M. Angot dans toutes les pages de son introduction si bien conduite. C'est un travail à lire. J'aime mieux marquer un troisième avantage que je rencontre dans son dictionnaire et qui lui assure encore le prix sur ses devanciers : l'étude de la philologie locale. Les quatre pages sur la phonétique et la flexion moderne (p. 66 de l'intr.), la formation des noms de lieux en *ière* ou *erie* du Xe au XIIIe siècle, l'introduction du VIIe au Xe siècle d'autres noms formés des mots : cour, mont, champ, ève (*aqua*), mès (*mansus*), ru, ri ou rou (*rivus*), vau, ville, unis à un nom d'homme ou à un qualificatif ; la modification des termes latins par le dialecte gaulois, et particulièrement par la terminaison *acus;* tous ces renseignements sont du plus haut intérêt. Ils rentrent d'ailleurs dans les lois générales de la formation du roman français.

Est-ce à dire que ce dictionnaire semble parfait? Expliquons-nous. Oui, il semble parfait pour la mise au point de l'érudi

Digitized by Google

tion actuelle, il est un instrument précieux et nécessaire pour des travaux ultérieurs. Naturellement il ne restera pas toujours complet et M. Angot, infatigable, est déjà attablé à la rédaction d'un quatrième volume. Cependant son livre — *ære perennius* — restera toujours le flambeau pour se reconnaître au dédale des découvertes nouvelles, et son ouvrage aura le sort de ces précieux volumes que l'on ouvre constamment et que l'on ne cite jamais, sauf pour mettre le doigt sur une de leurs faiblesses. On trouve des grains de poussière sur le piédestal des plus belles statues elles-mêmes[1].

J'ai trouvé un quatrième avantage dans le *Dictionnaire de la Mayenne* : c'est qu'il est fait par un historien, sans parti pris, sans tendance quelconque. L'auteur ne laisse pas même percer son chauvinisme. Ecoutez-le parler de ses compatriotes :

S'il vous faut trouver à l'époque ancienne un caractère distinctif des Mayennais, dit-il à la page 70 de son introduction, « ce sera un ressouvenir des anciennes habitudes de la vie locale, presque effacées et perdues dans l'uniformité générale. Nos petites villes avaient pour classes dirigeantes un clergé très nombreux, peu de noblesse et même de bourgeoisie inactive, mais des avocats, des magistrats, des industriels, des négociants. Tout le peuple presque travaillait au tissage. » Et, au milieu de ce courant, pas d'artistes, pas de poètes ni de lettrés : rien que le négoce et l'industrie ; on ne vole à la profession libérale que parce qu'elle crée une situa-

[1] Il y a, je crois bien, un *Le Nain de Tillemont* parent de l'historien et né à Mayenne. — Le *P. Benoist* signait ses livres français *Benedicti* ; on a de lui un *Triomphe de la Vierge Marie*... Lyon, 1611, in-12 ; Wadding lui attribue aussi un livre de sermons sur la Sainte Vierge, mais ce livre n'est peut-être pas édité. Cf. Sbaralea, *supplément*, Rome, 1806 ; l'*Abrégé de la somme des péchés* de cet auteur fut, plus d'une fois réédité, en particulier par un Chartreux (bibl. Sainte-Geneviève) et par Chapeauville (*biogr. nat. de Belgique*, III, 430). Sur les religieuses de Saint-Julien de Château-Gontier et du Buron, voir aussi Arch. d'Indre-et-Loire, H. 808 ; le 12 avril 1566, la supérieure était Catherine de la Fleschère. — Aux mêmes Archives d'Indre-et-Loire, H. 724, fol. 24 v° et 40 r°, on trouve mention d'un Pierre Demontsallier, baptisé le 28 août 1735, dans l'église N.-D. de Mayenne ; il prit l'habit des Récollets à Tours, le 28 janvier 1754, avec le nom de F. Bonice, mais ne persévéra pas. — La bibliothèque de la ville du Mans (1483. C.) possède le texte des *Acta et decreta* du chapitre provincial des Conventuels tenu à Laval en 1781 (bibl. franciscaine de Paris. ms. 311[3087]. — Un des gardiens du couvent de Bazouges fut le fameux P. Timothée de la Flèche (Pescherard) mort évêque de Béryte en 1744, l'instigateur de la bulle *Unigenitus*.

Digitized by Google

tion. Quant au peuple, il était « mutin, mi-prévoyant, comptant sur la charité des riches qui ne lui manquait point dans les années de disette... La défiance naturelle aux gens qui vivent dans l'isolement était augmentée par les habitudes du commerce tel qu'on le pratique dans les foires et les marchés où le prix de la marchandise se débat et s'obtient par la ruse et les expédients. »

C'est le dos de la médaille, côté pile. Côté face, il y a, dessinés, de beaux profils : c'est Du Boulay, l'historien de l'Université, Le Baud, un des narrateurs des gestes de Bretagne; dans l'épiscopat : Cohon, Cheverus et Bouvier; puis des soldats : Ambroise de Loré, André de Lohéac, Montmartin ; des artistes comme Barrier, des médecins comme Ambroise Paré, d'autres encore, Volney, Bernier, etc.

En offrant mes félicitations et mes remerciements à M. l'abbé Angot pour le plaisir que j'ai eu à le lire et que j'aurai souvent à le consulter, je me promets d'ajouter qu'il a parfaitement suivi la recommandation de Léon XIII dans sa lettre du 18 août 1883 : « La première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir, la seconde de ne pas craindre de ne pas dire vrai ; de plus l'historien ne doit prêter ni au soupçon de flatterie, ni à l'animosité. »

F. Ubald d'Alençon.

***

Richemont, libérateur de Paris et de la Normandie. — Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte, Paris. Prix : 2 fr. 50.

Paris fut occupé par les Allemands en 1871, pendant trois jours, après un long siège et un cruel bombardement. La ville n'avait pas été délivrée.

Elle avait été occupée, en 1420, par les Anglais, à la suite de la trahison d'une reine bavaroise et d'un duc français. Les envahisseurs y exercèrent la terreur pendant 16 ans. Un prince breton, comte de Richemont (dans le Yorkshire), met en gage les joyaux de sa couronne ducale, rassemble 2.000 cavaliers et, avec l'aide de la milice du bourgeois Lallier, délivre Paris en 1436. Il ne lui restait que 1.000 francs pour payer ses troupes. Il pouvait mettre à forte rançon les Anglais bloqués par lui dans la bastille. Il leur permet de sortir de la ville. Il proclame l'amnistie. Il ravitaille les habitants et rétablit le conseil des échevins. Il n'est remercié de cette grande œuvre

Digitized by Google

que par les femmes de la halle. On a élevé à l'Hôtel de ville une statue à Lallier. Le connétable de Richemont n'a pas eu les mêmes honneurs que le traître Etienne Marcel.

Nous avons entrepris depuis 15 ans, et surtout depuis 1899, une persévérante campagne pour faire cesser la longue ingratitude des parisiens envers leur libérateur.

Des vœux avaient été formulés et publiés dans la presse, dans les comités d'études historiques de Paris, depuis quatre ans. Pour les réaliser, fallait-il attendre un vote du Parlement et un ordre du Gouvernement? Est-ce que l'initiative des citoyens ne suffit pas pour affirmer la conscience nationale, comme l'a dit Victor Hugo, en commémorant le souvenir des grands faits de notre histoire et des grands serviteurs de notre Patrie?

Aussi la Normandie a devancé Paris et a élevé à Formigny, le 1er juin dernier, un beau monument en mémoire de sa délivrance par Richemont, en 1450. C'est l'œuvre du sculpteur normand Le Duc. Le Sénat, l'Institut, le Conseil municipal et général de Paris et de la Seine, la presse parisienne étaient représentés à l'inauguration. Vannes érigera bientôt une statue équestre, par le même artiste patriote, au connétale, non loin du château de Suscinio où il est né.

Le Conseil municipal de Paris ne se décidera-t-il pas à acquitter envers Richemont la dette de reconnaissance de la Capitale? Il suffirait de placer aux halles ou à la porte Saint-Jacques une réplique de la statue du Libérateur, destinée à Vannes.

Un album commémoratif de la délivrance de la France, de Paris, de la Normandie (1429 à 1450) avec texte, 3 cartes et 18 gravures, vient de paraître. Il reproduit les monuments rappelant cette période si tragique de notre vie nationale. Il intéresse la Normandie, la Picardie, la Bretagne, Domrémy et Paris. Son but est de faire aboutir le projet de mettre en relief, à Paris, l'œuvre de Richemont et de la délivrance de la Capitale. Nous ne pouvons qu'insister auprès de la Municipalité pour qu'elle réponde enfin aux vœux de la population.

Ces grands souvenirs ne méritent pas seulement notre reconnaissance : ils doivent servir d'enseignement aux jeunes générations.

Ch. Lemire.

***

Digitized by Google

Quelques Vérités, par Rémy Boissay. Un vol. in-18 jésus. — Paris, Victor Retaux, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris (6e). — Prix : 2 fr.

Rendant compte de cet ouvrage, M. Auguste Roussel, dans la *Vérité française* du 25 octobre dernier, s'exprime en ces termes :

« Sous ce titre, notre collaborateur Rémy Boissay vient de publier en volume quelques-uns des articles où, sous la forme originale qui lui est propre, il a, au cours d'incidents politiques ou autres, fait parler pour le public certains personnages plus ou moins réels qui ne sont pas non plus purement imaginatifs.

« Mais on entend bien que Rémy Boissay n'est pas seulement un écho et qu'il serait plutôt un « souffleur », car le langage qu'il fait tenir à ses personnages ressemble singulièrement à celui qu'il pourrait tenir lui-même s'il était à la place de tel ou tel d'entre eux.

« A n'en pas douter, c'est à lui que paysan ou soldat empruntent la finesse de leurs observations et le sel de leurs propos. Aussi le public n'aura-t-il pas le mauvais goût de se plaindre que soldat ou paysan l'entretiennent par la voix d'un si érudit et malicieux interprète. »

Ajoutons que le pseudonyme Rémy Boissay cache un angevin bien connu dont les articles ont été écrits surtout à l'intention de ses compatriotes. A tous égards, cet ouvrage a donc sa place marquée dans les bibliothèques angevines.

X.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2238-3.

Digitized by Google

UN SAUMUROIS AUX INDES

DAILLÉ DE BONNEVAUX

Dans son remarquable et si complet *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, M. Célestin Port, au mot Dallier, après avoir cité un horloger de ce nom qui a laissé des œuvres à Saumur, mentionne en ces termes l'existence d'un autre Dallier : « Un ouvrier horloger du même nom, natif de « Saumur, parti misérable pour Paris et de là pour « Londres vers 1780, est mort Major général aux Grandes- « Indes vers 1814, sans que j'aie pu recueillir sur lui « d'autres renseignements. » — Il n'y a d'exact dans ces lignes que l'existence d'un Dallier, de Saumur, parvenu en effet à une haute situation militaire aux Indes.

Ce Dallier était le petit-fils de l'horloger Charles Dallier, cité par M. Célestin Port, et le fils de Daniel Dallier qui avait remplacé son père comme maître horloger à Saumur. La situation de ses parents laisse supposer qu'il ne partit pas misérable pour Paris, mais il semble qu'il n'y réussit pas ou tout au moins qu'il s'y ruina rapidement. Entré au service de la Compagnie anglaise des Indes, non en 1780, mais dès 1767, il devint colonel sous le nom de Bonnevaux et mourut gouverneur de Colombo, non en 1814, mais dès 1797. Des papiers de famille relatifs à sa succession nous ont révélé sur ce personnage des détails absolument inédits, qui pourront donner aux chercheurs l'occa-

Digitized by Google

sion de contrôler des assertions un peu vagues et de faire revivre avec l'appui de documents plus précis la physionomie à coup sûr originale de notre aventureux compatriote. Son nom doit certainement s'ajouter à ceux des Martin, des Perron, des de Boigne, des René Madec, qui, à la même époque, cherchèrent gloire et fortune dans ce merveilleux pays.

Pierre Dallier, dont le nom, estropié dans de nombreux actes d'état-civil ou notariés, paraît devoir plus exactement s'écrire Daillé, appartenait à une famille du Poitou célèbre dans les annales du protestantisme; il était le petit-neveu du fameux Jean Daillé, de Châtellerault, qui, après avoir étudié dans les grandes écoles de Saumur, fut ministre de la religion réformée au temple de Charenton où il exerça son ministère pendant plus de quarante années : c'est lui qui fut chargé du classement des papiers de Duplessis, Mornay et il a laissé de nombreux ouvrages religieux.

Pierre Daillé, né à Saumur le 1er septembre 1741, était le quatrième enfant issu du mariage de Daniel Daillé, orfèvre horloger à Saumur, et de Madeleine Lambert, sa femme, mariés à Loudun le 17 novembre 1728. Ce Daniel Daillé était lui-même le fils de Charles Daillé, l'horloger dont parle Célestin Port, et qui, nous dit-il, figure sur les registres de la taille de 1686 comme nouveau converti. Daniel n'abjura le protestantisme que le 23 avril 1728, dans l'église du collège royal de la Flèche, entre les mains du Père Gaultier, de la Compagnie de Jésus, député à cet effet par l'évêque d'Angers.

Des premières années de Pierre Daillé, nous ne savons absolument rien; peut-être travailla-t-il dans l'atelier paternel, c'est fort probable; mais, à peine âgé de 19 ans, au commencement de 1761, il a déjà quitté Saumur et est installé à Paris. D'après une tradition de famille, il y aurait été emmené comme attaché à la maison des Dames de France, qui résidèrent quelque temps au château de

Digitized by Google

Saumur. Une lettre de lui, dont l'orthographe très rudimentaire révèle une instruction négligée, semble indiquer qu'il avait à Paris une position où sa famille lui attribuait, à tort ou à raison, une certaine influence et une sorte de crédit. Son beau-frère, alors commissaire, receveur, contrôleur des saisies réelles des duché et pairie de Luynes, justices seigneuriales et subalternes y ressortissantes, s'était adressé à lui pour obtenir une charge plus importante que l'office dont il était pourvu, peu lucratif en dépit de son long titre ronflant. Pierre Daillé répond qu'il a beaucoup moins de pouvoir qu'on ne le suppose chez les siens. « J'en aurais bien parlé, dit-il, à plusieurs seigneurs, « mais j'aurais été sûr d'être refusé tout net, parce que les « seigneurs d'aujourd'hui vous accordent bien leur pro- « tection, mais c'est à la condition que vous ne leur « demandiez rien[1]. »

Quoi qu'il en soit, il résulte d'un renseignement recueilli depuis en Angleterre par un de ses parents, que Pierre Daillé, tout jeune qu'il fût, se trouvait à Paris dans une certaine situation, lui permettant même d'avoir des gens à son service. En 1764, trois ans après son arrivée à Paris, une anglaise, Mistress Arabin, se trouvant fort embarrasssée pour retourner seule en Angleterre, Pierre Daillé mit à sa disposition un de ses propres domestiques pour l'accompagner jusqu'à Calais, sans vouloir rien accepter pour cet obligeant service. Ce service fut, du reste, la base de sa fortune. Deux ans après, en 1766, il est obligé de quitter la France, pour des raisons « qui vous sont connues », écrit l'un de ses neveux à un autre parent, et que nous ignorons complètement; il part en Angleterre, loge chez un fabricant de montres de Soho, ce qui pourrait indiquer qu'il est resté fidèle à la profession paternelle, puis retrouve Mistress Arabin. Celle-ci le reçoit comme un

[1] Lettre de Pierre Daillé à Mme Lesourd, sa sœur, 14 janvier 1761.

Digitized by Google

fils, le donne comme modèle au sien, alors cadet dans l'artillerie, et réussit à le faire entrer lui-même au service de la Compagnie des Indes comme officier. La chose n'était rien moins que facile, car sa religion et sa nationalité s'y opposaient; il dut se faire passer pour protestant et pour suisse.

Mistress Arabin pourvut à son trousseau, car « il n'avait plus un sou »; toute la famille entourait du reste Daillé d'une si vive affection qu'un neveu de celui-ci, reçu en 1800 par le fils de cette dame, le général Arabin, alors chambellan du roi Georges III, raconte sa visite en ces termes : « La réception fut des plus agréables; le crayon me manque « pour en peindre ici tout l'intérêt. Dès qu'il nous aperçut, « le général reconnut votre frère à la ressemblance de « votre oncle. En effet, le portrait, qu'il nous fit voir et « qu'il nous a confié depuis pour en faire copie, lui res- « semble parfaitement[1]. Il le serra dans ses bras en « l'arrosant de ses larmes, nous protestant qu'il aimait « votre oncle plus que son frère, puisqu'il allait jusqu'à « l'adorer[2]. »

C'est ce général Arabin qui apprit au neveu de Pierre Daillé quelle avait été la carrière bien remplie de son oncle, entré à la Compagnie des Indes sous le nom de Bonnevaux. Ce sont les seuls renseignements que nous possédions jusqu'ici sur lui; on pourrait, sans doute, assez facilement contrôler dans les archives de la Grande-Bretagne les détails de sa vie militaire et retrouver dans l'histoire des expéditions anglaises aux Indes quelques traces d'une existence qui ne fut certainement pas sans gloire.

Parti pour les Indes vers 1767 ou 1768, il commença

[1] Ce portrait existe encore et est conservé dans la famille de Daillé de Bonnevaux.

[2] Lettre de l'abbé Lesourd à son frère. Londres, 22 avril 1800. — Le général Arabin confia depuis son fils au neveu de Bonnevaux, l'abbé Lesourd, devenu curé de Saint-Etienne de Chigny, pour faire son éducation; il resta près de lui six ou sept ans.

Digitized by Google

par apprendre la langue du pays et entra dans le corps du génie; homme de tête et très actif, brave et honnête, il acquit bientôt la confiance des quelques princes indiens qui le mirent dans leurs intérêts. Dès 1770, il est nommé capitaine.

Il revient à Londres en 1779, mais en repart bientôt chargé d'une mission secrète; il s'agissait de remettre au gouverneur des Indes une importante dépêche que l'on n'osait, à cause de la guerre maritime alors soutenue par les Anglais, confier aux bâtiments de la Compagnie. Bonnevaux se chargea de la transmettre en regagnant les Indes par la voie de terre à travers l'Asie; on pense facilement quels durent être les périls et les dangers d'un semblable voyage; on peut en juger par les deux seuls épisodes que nous en connaissons d'après le récit du général Arabin. Entouré et cerné par des troupes arabes, Daillé contrefit le fou, parce qu'il avait ouï dire que les Arabes respectaient les faibles d'esprit; le stratagème réussit; les soldats s'en amusèrent et le laissèrent aller. Une autre fois, il fut moins heureux : tombé aux mains d'un corps d'armée persan, il fut cruellement bâtonné. Retrouvant dans ces troupes un capitaine noir qu'il avait jadis rencontré et connu aux Indes, il se découvrit à lui, mais celui-ci fut intraitable; tout ce qu'il put obtenir ce fut la vie sauve, sans éviter la bastonnade; fustigé de nouveau, il fut jeté dans un cachot et ne dut sa liberté qu'à la conclusion de la paix entre la Perse et l'Angleterre; elle ne se fit que huit mois après. Alors seulement Daillé put gagner les Indes et remplir sa mission.

L'objet des dépêches dont il était chargé était l'ordre d'attaquer Trinquemale occupé par les Hollandais. Bonnevaux fut chargé de la direction des opérations, prit la ville et en reçut le commandement. Mais alors il fut victime d'un de ces incidents trop fréquents dans l'histoire des guerres coloniales; officiers français ou anglais au

Digitized by Google

service des Compagnies des Indes ne pouvaient échapper aux accusations et aux délations, la plupart intéressées et, par suite, le plus souvent calomnieuses, mais trop facilement écoutées. Le nouveau commandant de Trinquemale ayant, aussitôt la prise de la ville, entrepris la restauration des murs démantelés et des forts démolis, en même temps que la construction de nouveaux ouvrages de défense, dut faire de grandes dépenses. Il fut accusé de concussion et traduit en jugement; pendant son procès, les Hollandais reprenaient Trinquemale, dont le gouvernement avait été confié à son délateur. Daillé de Bonnevaux fut acquitté et nommé major.

A partir de ce moment, il aurait dirigé différentes expéditions intérieures au service de princes indigènes, et, en dehors de l'Inde, pris part aux opérations qui aboutirent à la prise du Cap de Bonne Espérance par les Anglais; on le signale même comme ayant été légèrement blessé à l'attaque de cette ville. En 1788, il est nommé lieutenant-colonel et reçoit le commandement du fort Saint-Georges, près de Madras.

Les officiers des Indes, au service d'une Compagnie essentiellement commerciale, ne laissaient pas que de se livrer eux-mêmes, malgré leur situation, à des opérations individuelles de banque et de commerce où beaucoup faisaient avantageusement fructifier leurs larges appointements. Daillé de Bonnevaux dut également chercher fortune de ce côté, mais il paraît y avoir moins heureusement réussi que dans sa carrière militaire. Tantôt, des négociants auxquels il n'a pas confié moins de 24.000 livres sterling « lèvent tous le pied », dit le général Arabin; tantôt, il est obligé d'emprunter 13.000 livres sterling; d'autres fois, ses créanciers le harcèlent et il n'a d'autre ressource que de profiter de ses pouvoirs de commandant de forteresse pour interdire à qui que ce soit l'entrée de sa citadelle, excellent moyen d'éviter toute communication importune d'homme de loi.

Digitized by Google

La fortune de Daillé de Bonnevaux, ainsi défaite et refaite plusieurs fois, semble pourtant s'être à peu près rétablie à la fin de sa vie : au mois de février 1796, il est promu colonel et chargé du commandement en second de l'expédition dirigée par l'Angleterre contre les possessions hollandaises de l'Ile de Ceylan, qui se termina par la prise de Colombo[1]. Il en fut nommé peu après gouverneur, mais il ne devait malheureusement pas profiter de la haute situation par lui si brillamment conquise, ni des profits résultant de la part de prises qui lui revenait dans cette lucrative expédition. Quelques jours après sa nomination, se promenant en phaëton, il voulut éviter des enfants qui jouaient sur la route : d'après le récit du général Floyd, les chevaux s'emportèrent et la voiture versa : « Étant « fort puissant, dit le général Arabin, il se rompit le « ventre dans cette chute, blessure dont il est mort « quelques minutes après[2]. » C'était le 12 juillet 1797; il était âgé de 56 ans et laissait beaucoup de regrets après

[1] Cette opération fut facilitée par la négligence et la mollesse des Hollandais, qui opposèrent une très médiocre défense. Il n'y avait à Colombo, en dehors des troupes indigènes, que deux bataillons hollandais et un régiment français, le régiment de Wittemberg; le régiment suisse de Meuron, dont la capitulation venait d'expirer quelques mois auparavant, avait dû partir, sans être remplacé par aucune troupe, et était précisément entré au service de la Compagnie anglaise des Indes. Ce fut même le général Meuron que les Anglais nommèrent commandant intérimaire de Colombo à la mort de Bonnevaux.

[2] Un officier anglais, qui se trouvait à Ceylan pendant les années 1797 à 1800 et qui a laissé un ouvrage intéressant, immédiatement traduit en français, fait allusion en ces termes à l'événement de la mort de Bonnevaux :

« La ville de Colombo a eu le malheur, dans l'espace d'un an après notre arrivée, de perdre ses trois premiers gouverneurs. C'étaient M. Patrice, colonel du 77e régiment; le général Doyle qui, en 1796, arriva d'Angleterre avec la moitié du 19e régiment et mourut au mois de juin (?); enfin, M. Bonnevaux, le plus ancien officier au service de la Compagnie et qui n'était arrivé que depuis trois ou quatre jours de son commandement de la Pointe de Galles, lorsqu'il fut tué par accident. Sa calèche se renversa pendant qu'il traversait une des portes de la ville et il fut enterré la même semaine que son prédécesseur. Le général Meuron se chargea du commandement jusqu'à l'arrivée de Frédérik North, nommé gou-

Digitized by Google

lui. Nous avons vu que le général Arabin, en 1800, disait avoir aimé Bonnevaux plus que son frère; en 1817, le général Floyd disait que sa mémoire ne s'effacerait jamais de son cœur.

On aurait pu croire que Daillé de Bonnevaux, ayant quitté la France dans des circonstances ignorées, mais à coup sûr pénibles et malheureuses, avait tout à fait perdu le souvenir de sa famille à laquelle il avait complètement cessé de donner de ses nouvelles. Celle-ci, de son côté, semblait le considérer comme définitivement perdu : en 1774, dans une liquidation dressée par Me Gervaize, notaire à Tours[1], concernant une succession Javary, dans laquelle Pierre Daillé était intéressé, il est considéré comme absent et la part lui revenant est, attendu l'incertitude de son existence, attribuée à ses frère et sœurs; même fait se reproduisit certainement lors de l'ouverture des successions de ses père et mère; on pourrait en retrouver la trace dans les archives notariales de Saumur. Pourtant, tous ses parents ne laissaient pas dans un oubli absolu cet oncle des Indes parti aux pays des nababs. Au moment même de sa mort, un de ses neveux, l'abbé Lesourd, ancien vicaire de Cheillé, émigré, puis déporté, se trouvait à Londres dans une situation des plus critiques et réduit par les circonstances à la plus affreuse misère. Tous ses biens patrimoniaux avaient été confisqués, puis vendus par la Nation; il ne pouvait plus même correspondre avec sa famille sans danger de compromettre les siens par sa correspondance et d'attirer sur eux les rigueurs du Comité de Salut public; il était réduit à demander au métier de tailleur un maigre salaire pour

verneur de Ceylan. » (Voyage à l'île de Ceylan, fait pendant les années 1797 à 1800, par Robert Percival, traduit de l'anglais par Henry. — Paris, Dentu, an XI-1803.)

[1] Minutes de Me Lainé, notaire à Tours.

Digitized by Google

subvenir à de faibles besoins[1]. Dans cette détresse, l'exilé songea à cet oncle, parti jadis pour l'Angleterre et dont on soupçonnait vaguement l'heureuse fortune; la Compagnie des Indes put lui donner son adresse; mais l'appel, qui eût été sans doute entendu, arriva trop tard. De Bonnevaux venait de mourir et la Compagnie ne put qu'aviser l'abbé Lesourd du décès de son oncle dans les circonstances que nous avons racontées.

Elle le prévenait en outre qu'avant de mourir le colonel avait pensé à sa famille de France. Daillé de Bonnevaux qui, depuis son départ pour l'Angleterre, n'avait plus donné de lui aucune nouvelle aux siens, n'avait cependant pas, au cours de son aventureuse carrière, oublié les frère et sœurs auxquels il n'avait plus écrit. Dans un testament antérieur de deux années à sa mort, en date à Madras, du 13 juillet 1795, il instituait quatre exécuteurs testamentaires ou trustees, entre autres un administrateur de la Compagnie, M. de Vaynes, et un membre du Parlement, Alexandre Brodrie, faisait divers legs, puis s'expliquait ainsi à l'égard de sa famille :

« Je veux et désire que tout le restant de mes biens, de « quelque nature que ce soit, réels ou personnels, soit « divisé en trois parts et portions égales, dont je donne « et lègue une portion à mon cher frère Daniel Daillé et « les deux autres parts restantes à mes chères sœurs et « leurs descendants légitimes et respectifs. »

Par une note jointe au testament, il ajoute : « M. de « Vaynes (l'un des exécuteurs testamentaires) connaît « mon frère; je n'ai point correspondu avec ma famille « depuis un grand nombre d'années, mais j'ai raison

[1] « Tu jugeras de ma frugalité, écrit-il peu après à son frère, en « se servant encore d'un nom supposé, quand tu sauras que mon « souper ordinaire se compose d'un morceau de pain sec et d'un « verre de bière. » (Lettre du 5 septembre 1800.)

Digitized by Google

« d'imaginer qu'elle réside à Saumur, ville d'Anjou, en « France. »

Recueillir cet héritage, bien qu'il n'ait rien de commun avec certaines successions fantastiques et légendaires, ouvertes dans cette même époque troublée, n'était pas chose facile. La guerre entre la France et l'Angleterre venait accroître les difficultés de tout genre suscitées par les exécuteurs testamentaires, dont quelques-uns paraissent avoir été peu désintéressés; aussi, malgré l'intervention personnelle de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères, malgré la protection et les démarches du citoyen Otto, alors ambassadeur de France à Londres, ce fut à grand'peine que la cour des *Probate* reconnut, le 2 août 1805, le droit des héritiers Daillé aux fonds de la succession Bonnevaux parvenus en Angleterre. A ce moment même éclatait la rupture des relations entre la France et l'Angleterre et un bill du Parlement interdisait tout envoi d'argent dans notre pays; aussi ne put-on, que vingt ans plus tard, en 1817, après envoi en France de commissaires spéciaux chargés de vérifier l'existence et les qualités héréditaires des intéressés[1], obtenir la liquidation et le paiement d'une partie des deniers provenant de la succession. Plus tard, en 1883, on put toucher du Trésor anglais un supplément résultant de la part des prises du colonel Bonnevaux à Trinquemale et à Colombo; certains héritiers ne le recueillirent qu'en 1889. C'était ce qui avait pu échapper aux banqueroutes des exécuteurs testamentaires ou de leurs banquiers, aux notes des sollicitors, aux droits du fisc et aux frais de justice; on croira facilement que les roupies et les pagodes de la prise de Trinquemale,

[1] Ces commissaires, qui se transportèrent successivement à Orléans, Tours et Saumur, se trouvèrent, pendant la période des Cent Jours, retenus prisonniers au cours de leur vérification, par suite de la reprise des hostilités. (Lettre de l'abbé Lesourd à M. Booth, 22 juillet 1816.)

Digitized by Google

en 1783, et de Colombo, en 1796, avaient subi de fortes brèches au cours de cette procédure presque séculaire.

La présente étude est bien incomplète. Elle a surtout pour but de provoquer chez quelque chercheur l'idée de recueillir des documents plus complets et plus précis sur l'aventureuse carrière de ce Saumurois dont M. Célestin Port avait indiqué l'existence; on s'est beaucoup occupé, dans ces derniers temps, de l'histoire longtemps obscure des officiers européens dans l'Inde pendant le XVIIIe siècle; sans prétendre aux premiers rangs, Daillé de Bonnevaux, à peu près ignoré jusqu'ici, a certainement droit à une place honorable dans cette histoire et nous espérons qu'on la lui fera un jour.

L. LANGLOIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

M. LÉON COSNIER

LE LITTÉRATEUR
(suite)

Le « Maine-et-Loire »

§ I. *La Politique.* — Au 24 février 1848, détresse du *Maine-et-Loire.* — Aptitudes et convenances de M. Cosnier pour sa direction. Son avènement à l'administration du journal. — Les élections à la Constituante. — Situation générale en Maine-et-Loire ; MM. de Quatrebarbes, Bougler et Cosnier et le traité d'alliance entre le *Maine-et-Loire* et l'*Union de l'Ouest* ; la liste du *Maine-et-Loire,* son approbation par Mgr Angebault. — Démonstration de Bordillon ; la campagne électorale ; son succès et M. de Falloux. — Les élections à la Législative. — Les élections municipales. — Caractère de la polémique entre M. Cosnier et Bordillon. — Ligne de conduite du *Maine-et-Loire* : la dissolution des ateliers nationaux ; l'élection du prince Bonaparte ; la révision de la Constitution ; l'expédition de Rome. — *Les Œuvres municipales.* — M. Cosnier et M. le préfet Vallon. — M. Cosnier apprécié par le *Précurseur de l'Ouest.* — M. Cosnier transmet la direction du *Maine-et-Loire* à Jules Tavernier ; explications qu'il fournit là-dessus au *Précurseur de l'Ouest.* — Présentation, par M. Cosnier, de Tavernier à M. de Falloux. — M. Cosnier, le 3 décembre 1851, dans le dégagement militaire de l'hôtel de ville. - Sa rédaction politique sous la direction de Tavernier : le rappel de David ; le traité de Villafranca. — M. Cosnier et M. le préfet Bourlon de Rouvre. — M. Cosnier censeur au Comité de surveillance de l'assemblée des actionnaires.

§ II. *La littérature.* — Le personnel de la rédaction littéraire. — L'alimentation du feuilleton : Émile Souvestre et Marmier. — Rédaction de M. Cosnier, les notices : M. de Quatrebarbes, Toussaint Grille et l'écaillère Javotte. — Les caricatures : le perruquier Vendriès.

§ I. *La politique*

A cette date du 24 février 1848, à Angers, l'opinion appelée dès lors conservatrice était grièvement éprouvée par le désarroi d'un de ses principaux organes. Comme si

Digitized by Google

ce n'eût pas été assez de la chute du régime qui s'incarnait la veille dans ses feuilles, le *Journal de Maine-et-Loire* perdait tout-à-coup son rédacteur en chef, Amédée de Ceséna[1], parti brusquement pour aller dans la presse parisienne conquérir les degrés d'acheminement vers la direction du *Soleil*, ainsi que l'avait fait son prédécesseur Eugène Veuillot vers celle de l'*Univers*. Pendant ce temps, nul dans l'administration du *Maine-et-Loire* n'était en mesure d'occuper le poste vacant, pas même ses deux principaux membres, à savoir le valétudinaire M. de Marcombe et M. Camille Desvarannes, absorbé dans ses sollicitudes matérielles de fournitures pour le Ministère de la marine.

Dans cette détresse, on jeta les yeux sur l'homme qui n'avait pas imprimé depuis dix ans le *Maine-et-Loire* sans en avoir étudié l'esprit et hanté le personnel. A force de voir chaque jour l'état-major du *Maine-et-Loire* traverser sa librairie pour passer des bureaux de la rédaction à la composition du premier article, il était devenu, de proche en proche, le confident et l'ami de tous et par là s'était formée en lui l'éducation politique ajoutée à la culture sociale des salons d'Angers, de Paris et de Rome. En passant de la jeunesse à la virilité avec toute sa grâce, il y avait acquis l'expérience de la quarantaine; et même sur son fonds originaire d'ingénuité, de tendresse et de dilettantisme, s'était développé une certaine dose de flair, de ruse et d'adresse. Ajoutons qu'en reportant sa verve littéraire de la *Gerbe* et des *Affiches* au *Maine-et-Loire*[2],

[1] Il avait succédé, en 1844, à Eugène Veuillot, comme rédacteur en chef du *Maine-et-Loire*.

[2] Ni *La Gerbe*, ni *Les Affiches*, n'avaient été, avec le journal dont M. Cosnier devint le rédacteur en chef, les seuls débouchés ouverts à ses débuts littéraires. En 1831 ou 1832, le *Maine-et-Loire* était passé aux mains de Bordillon et de Freslon, et avec eux s'y étaient introduites des tendances républicaines. C'est alors que, pour le combattre, se fonda, sous la direction du premier président Desmazières et de MM. Augustin Giraud et de Marcombe, un journal distinct,

Digitized by Google

il y avait à la fois prodigué et affiné sa plume. Aussi, dans cette manifestation quotidienne de tant de facilités et d'ouvertures, était-il arrivé peu à peu à compter et à plaire. En se souvenant des mâles exhortations d'Émile Souvestre, qui voulait le voir se frayer son chemin dans la vie, mais sans nul cheminement d'intrigues et sans nulle poussée de coudes, M. Cosnier, du fond de son modeste comptoir et à travers ses vitrines, avait percé par degrés; il s'était dégagé et établi dans la considération publique. On ne pouvait cependant encore le classer hors de sa spécialité professionnelle, jusqu'au jour où le départ de Ceséna vint brusquement déterminer son rôle. Bien qu'étranger jusqu'alors à la propriété ou à l'administration du *Maine-et-Loire*, on le trouvait à la source même de sa rédaction. On le voyait aux confins et comme au point de rencontre des groupes les plus distincts de la société angevine. Il siégeait professionnellement et par ses principes au centre de l'orléanisme. On savait qu'en même temps il appartenait à l'orthodoxie catholique par Eugène Veuillot, devenu son ami depuis son passage à la direction du *Maine-et-Loire*, puis par le curé Gourdon, l'abbé Morel et les Boré. Il frayait aussi avec la légitimité sous ses divers aspects d'immuabilité solennelle ou d'habile rajeunissement, puisque, tout en éditant pour M. de Quatrebarbes les œuvres de Bourdigné et du roi René, il imprimait pour son ancien condisciple, M. de Falloux, les vies de Louis XVI et de saint Pie V. Et, d'autre part, malgré la fidélité de son

le *Courrier d'Angers*, imprimé par mon grand-père, et rédigé par un nommé Guilbaut, avocat, fils d'un juge de paix de Thouarcé, parent des Lachèse, et qui avait épousé une sœur du poète Dovalle. Or la rédaction littéraire du *Courrier d'Angers* fut intéressante, et Cosnier a encore exercé là sa plume. D'ailleurs le *Courrier* tomba avec sa raison d'être, lorsque, quelques années après 1830, le groupe Desmazières eut racheté le *Maine-et-Loire*. — Renseignements de M. Aimé de Soland. — Correspondance Cosnier : Nerbonne, 22 février 1837.

J'ai vainement recherché, soit à la Bibliothèque municipale, soit aux Bureaux du *Maine-et-Loire*, les traces de la collection du *Courrier d'Angers*.

Digitized by Google

orléanisme, son tempérament libéral et de loyales sympathies entées sur des habitudes d'enfance et de jeunesse l'attachaient toujours à des républicains tels que Bordillon et Freslon.

C'étaient là déjà pour la direction d'un journal qui, au lendemain du 24 février, se déclarait conservateur dans la résignation du ralliement, de précieuses garanties de pondération et d'équilibre. Ajoutons qu'en 1848, à trente-sept ans, M. Cosnier était assez ferme pour l'action et assez mûr pour la sagesse, assez docile pour suivre et demander même des conseils, assez sérieux et d'humeur assez égale pour essuyer une polémique quotidienne avec une dignité toujours courtoise, avec une verve nombreuse et flexible, ornée et grave, agile et châtiée.

Bref, dès le départ de Césena, l'administration du *Maine-et-Loire* vint déférer le titre de rédacteur en chef à M. Cosnier, qui n'accepta que par dévouement une mission attentatoire à son assujettissement professionnel et à sa tranquillité naturelle. Toutefois, étranger jusqu'ici à toute ingérence dans l'administration ou la rédaction politique du journal, il n'adhérait que sauf l'assurance d'être guidé dans l'improvisation de son mandat par ses deux très habiles mentors, MM. de Marcombe, président du Comité conservateur, et Desvarannes, puisqu'au moins ni la maladie ni les affaires ne leur interdisaient l'assiduité ni ne paralysaient leur influence au conseil du journal. Et en effet, sous l'autorité considérable de M. Augustin Giraud, ils assistèrent dans sa ligne de conduite M. Cosnier aussi puissamment que le fit dans la rédaction son précieux prote Jean Sommier[1].

Il était temps, pour le *Maine-et-Loire*, de remonter sa

[1] Ajoutons que Jean Sommier, de 1851 à 1852, écrivit sous la dictée de M. Cosnier, immobilisé physiquement par des douleurs dont il dut aller chercher la guérison, plusieurs années de suite, à Luchon.

Digitized by Google

direction. Car, sur le coup du départ de Céséna, l'on désespérait de sa survivance, et déjà des frondeurs chansonnaient son trépas. Il n'y eut pas jusqu'au nouveau préfet Bordillon qui, spéculant sur l'alléchement du programme de modération relative de son organe officiel et escomptant l'amitié personnelle de M. Cosnier, ne lui suggérât, avec sa compassion de bon prince envers un folliculaire expirant, l'absorption du *Maine-et-Loire* dans le *Précurseur de l'Ouest*. Pour toute réponse, son très parlementaire mais inébranlable antagoniste s'empressa de justifier la confiance des conservateurs en maintenant haut et ferme, en face de la puissance du jour, ce qu'il envisageait comme le drapeau confié à sa garde; et par là le *Maine-et-Loire* lui dut le salut de son avenir[1].

Voilà donc l'arrière-magasin de la librairie Cosnier transformé en un conciliabule de journalisme; et c'est là que s'élabora ce qui s'imposait d'abord, au lendemain du 24 février, aux sollicitudes de notre ami, à savoir la composition d'une liste conservatrice de candidats pour l'Assemblée Constituante.

Au premier aperçu rien de plus décourageant pour le *Maine-et-Loire* que cette première épreuve du suffrage universel. Le 9 mars, jour de l'entrée en fonctions de son nouveau rédacteur en chef, le *Maine-et-Loire*, encore dépourvu d'un Comité régulier et d'un budget électoral, avait contre lui l'antériorité de trois listes républicaines : celle du *Conseil central*, délégué du *Précurseur de l'Ouest;* celle du *Conseil national*, organe d'un tiers-parti honnête et compact, et celle de l'*Union ouvrière*, agissant au nom de

[1] *Éliacin Lachèse*, pp. 107-108. — *Charles Louvet*, partie inédite. — *M. Montrieux*, par L. Cosnier (1899), p. 25. — *Maine-et-Loire*, 13 mars 1844, 6 février 1851. — Renseignements de MM. Aimé de Soland, Guillaume Bodinier et Sommier. — Correspondance Cosnier : Eugène Veuillot, 3 mars 1844, 11 mars 1897; François Grille, 16 juin 1841, 3 décembre 1842, 11 septembre 1843, 12 novembre 1846, 9 avril 1853.

Digitized by Google

cette puissance encore indéfinie des revendications plébéiennes. Mais c'eût été pour le *Maine-et-Loire* une bien autre source d'embarras que la concurrence du journal légitimiste de l'*Union de l'Ouest*, sans la largeur de vues et la loyauté chevaleresque de son rédacteur en chef, Théodore de Quatrebarbes. C'est qu'aussi il y avait de son côté réciprocité d'inquiétudes; et, chaque jour, il venait s'en épancher, dans l'imprimerie de la Chaussée Saint-Pierre, avec son confrère du *Maine-et-Loire*. Mais sur les entrefaites avait eu lieu, le 12 mars, au Palais-des-Marchands, une réunion publique dont les deux organisateurs, MM. de Quatrebarbes et de Falloux, députés sortants, avaient tour-à-tour préconisé à l'applaudissement universel l'accord de tous les partis politiques sur ce terrain commun de la liberté dans l'ordre.

Puis, en conformité de ces déclarations publiques, s'était formé à Angers un comité électoral sous le nom de *Comité réuni de l'Union de l'Ouest et du Maine-et-Loire*. Mais, au sein de ce Comité, la formation d'une liste de scrutin représentant également tous les partis conservateurs, était encore laborieuse et presque désespérée, lorsque, le matin du 27 mars, près de quinze jours avant les élections fixées d'abord au 9 avril, apparut à M. Cosnier M. de Quatrebarbes, avec son noble visage revenu au rayonnement habituel, grâce à son ferme espoir dans ce qu'il envisageait comme les préambules significatifs d'une entente électorale. « Tenez », dit-il allègrement à son ami, « nos deux journaux sont vaincus, c'est vrai, mais ils peuvent se relever ». — Comment cela? — Allons donc! nous continuerions d'être battus sans essayer de combattre! Pour moi je n'y souscrirai point. Et tenez, si vous m'en croyez, consommons notre union dans les clauses formelles d'un pacte d'alliance, et après cela nous composerons plus vite une liste commune. Nous n'avons que le temps, mais ce temps est encore à nous. Et tenez », ajouta-t-il, « voilà un

Digitized by Google

signe de bon augure. C'est M. Bougler qui passe dans la rue[1]. Je vais l'appeler et, de sa plume alerte, il nous rédigera le traité. » M. Bougler était un des plus influents rédacteurs de l'*Union de l'Ouest*; et il y avait, dès le lendemain du 24 février, promulgué les principes que ratifia dès lors M. de Falloux, avant de les développer à la séance du Palais-des-Marchands. Il était un des chefs du Comité réuni de l'*Union de l'Ouest* et du *Maine-et-Loire*. Il arrive et aussitôt : « Mon cher », s'écrie M. de Quatrebarbes, « vous venez à propos. Scellons d'abord notre pacte ». A l'instant l'habile conseiller, debout et séance tenante, laisse courir sa plume et, en un quart d'heure, on avait dressé, lu et acclamé ce mémorable traité[2] publié le lendemain simultanément par les deux journaux alliés, qui l'observèrent fidèlement durant un demi-siècle.

« A présent », continua M. de Quatrebarbes, « montons dans le petit salon de M. Cosnier, et là nous lutterons ensemble sur le papier, par des choix décisifs de candidats, contre les trois listes déjà publiées ». Un peu ébouriffé de cette ouverture, M. Bougler se récrie. Mais on le presse sur l'urgence d'une décision et, de suite, nos trois amis escaladent le second étage, envahissent le salon, s'attablent autour d'un guéridon. Là, M. Cosnier fournit les noms et l'on acheva de composer une liste de la plus sincère fusion. Car elle portait seulement quatre noms appartenant à l'opinion monarchique, à savoir : trois légitimistes : MM. de Quatrebarbes, de Falloux, et de Civrac, et deux orléanistes : MM. Cesbron-Lavau et Gain. On avait, en outre, emprunté à la liste centrale, par un hommage

[1] Dans les notes communiquées par M. Cosnier à Mgr Pasquier, d'où je tire ce récit, M. Cosnier avait nommé M. Prou, avocat du *Maine-et-Loire*. Mais, en marge, le rédacteur de la note, M. l'abbé Uzureau, a substitué le nom de M. Bougler à celui de M. Prou, qui ne passa à la librairie Cosnier que quinze jours après; et cette rectification est confirmée dans *Charles Louvel*, partie inédite.

[2] Le texte de ce traité d'alliance est au *Maine-et-Loire*, 28 mars 1848. V. aussi l'*Union de l'Ouest*, même date.

Digitized by Google

rendu au gouvernement provisoire, l'honorable nom du maire d'Angers M. de Latousche, avec ceux de conservateurs libéraux tels que MM. Tessié de la Motte, Farran, Bineau et Dutier. Puis on avait détaché de la liste nationale les deux noms si bien sonnants du général Oudinot et de M. Louvet, maire de Saumur. Enfin, après ces blutages successifs poursuivis de liste en liste, on donnait encore un gage aux aspirations ouvrières en la personne d'un obscur fils de ses œuvres, le distingué et l'honnête républicain M. Guettier, chef d'atelier à l'École des Arts[1].

Une fois la liste arrêtée, il fallait, jusqu'à sa divulgation, la tenir secrète, surtout vis-à-vis des candidats choisis sans leur aveu au moins définif. L'on n'excepta d'une aussi nécessaire précaution que le vénérable représentant des intérêts religieux dont la sauvegarde avait été la sollicitude dominante des pieux conjurés. Aussi, bien vite, on expédia à Lesvières M. Cosnier, pour communiquer à Mgr Angebault ce qui était en grande partie son œuvre.

Mgr Angebault était, par la race et l'éducation, légitimiste, mais il était en même temps d'un naturel trop prudent pour compromettre son ministère dans un parti politique. Confirmé dans cette attitude par les avis de son chapitre et des curés de canton de son diocèse et par la consultation de ses collègues dans l'épiscopat, il ne demandait qu'à accueillir la sincérité des garanties religieuses les plus diverses. C'est grâce à d'aussi sages dispositions que, le 25 mars, M. de Falloux l'avait initié et préparé

[1] Voici cette liste, parue dans le n° du 28 mars : M. Farran, député sortant, d'Angers; le général Oudinot, député sortant, de Saumur; M. de Quatrebarbes, député sortant, de Cholet; M. Tessié de Lamotte, député sortant, de Doué; M. Dutier, député sortant, de Baugé; M. de Falloux, député sortant, de Segré; M. Guettier, chef d'atelier à l'Ecole des Arts; M. Louvet, maire de Saumur; M. Cesbron-Lavau, conseiller général; M. de Civrac, conseiller d'arrondissement, de Beaupréau; M. de la Tousche, maire d'Angers; M. Gain, conseiller municipal, à Angers.

Digitized by Google

d'avance aux combinaisons embryonnaires du Comité électoral organisé sous ses auspices. Aussi, deux jours après, Mgr Angebault reçut M. Cosnier avec sa bonté habituelle. Et, lorsque notre messager, en lui insinuant l'urgence d'une solution, lui eut présenté sa liste, le vénérable prélat, renversé dans son fauteuil, la tourna longtemps entre ses mains, entre des mains qui allaient, dans quelques jours, bénir l'arbre de la liberté. Puis, après de mûres réflexions, il se leva tout-à-coup en disant : « Vous avez raison ; dans les circonstances graves où nous sommes, les catholiques ne peuvent rester à l'ombre. La liste, en somme, ne contient que des noms recommandables. Vous pouvez compter sur l'appui du clergé. » Une aussi rassurante réponse était tout ce que demandait M. Cosnier. Aussi accourut-il de Lesvières à son salon en agitant pour ainsi dire comme un caducée au-dessus de sa tête devant ses deux comparses la bienheureuse liste ; et, après cela, il n'y eut plus qu'à improviser pour son succès la campagne électorale. On imprime une première provision de mille bulletins, on les confie à cinq émissaires résolus, avisés, marcheurs intrépides. Le lendemain 28 mars, dès l'aube d'une belle journée d'avril, on leur verse le coup de l'étrier ; puis ils partent allègrement, emportant avec eux, disait-on, la fortune du parti conservateur en Anjou.

Pendant ce temps, le même jour, à dix heures du matin, le *Maine-et-Loire* et l'*Union de l'Ouest* paraissent avec la liste dont le secret, jusque-là scrupuleusement gardé, éclate comme une bombe. Les partisans des régimes déchus relèvent la tête, les modérés se rassurent. Tous assiègent la librairie, les uns réclamant les bulletins, les autres cherchant, pour l'interroger, le Comité électoral. Et, comme la librairie déborde, on discute jusque dans la rue. Et, en attendant que le lendemain M. de Falloux vienne féliciter notre ami, Bordillon arrive, questionne et, inter-

Digitized by Google

pellant avec humeur un groupe de réactionnaires : « Ce que vous venez de faire là est très imprudent, vous jouez à la guerre civile. » — « M. le Préfet, » répond avec franchise un honorable M. Lanessan, « dans notre pacifique Anjou l'on ne se bat plus qu'avec des ballots de papier. » — « Je suis », réplique Bordillon, « exactement renseigné sur le résultat des élections. Vous arrivez trop tard. Vous courez au devant d'un échec. » — « M. le Préfet, vous n'en savez rien, d'ailleurs ni nous non plus. Qui vivra verra. » Là-dessus, Bordillon se retire en murmurant, dans son abusement sur les vrais conspirateurs de la veille : « C'est Falloux qui a fait cette liste[1]. »

A vrai dire, les pronostics du tribun de 1848 semblent se confirmer par le long silence des voyageurs. On craignait tout, jusqu'à leur séquestration. Enfin, la veille du dimanche des élections, heureusement prorogées du 9 au 23 avril, ils reviennent rayonnants. Presque partout ils avaient reçu le meilleur accueil. « Mais les gendarmes ne vous ont donc pas appréhendés au collet? » — « Les gendarmes! Ils étaient les premiers à nous mener dans les châteaux et les presbytères. Sur notre passage, ce n'étaient qu'enivrements et transports. « Voilà les bons bulletins, » criait-on. Malheureusement ils tarissaient. Alors on en écrivit dans les cafés et les écoles; les dames et jusqu'aux enfants s'en mêlaient. »

Un aussi joyeux récit faisait pressentir au *Maine-et-Loire* son triomphe du lendemain 23 avril, qui s'accusa par l'élection de deux candidats appartenant exclusivement à sa liste : MM. de Falloux et Cesbron-Lavau, tandis que deux des trois Comités républicains, le Comité central et le national, n'avaient fait passer que quatre de leurs

[1] M. de Falloux n'a pris aucune part à la composition définitive de la liste. Car, le jour de sa publication, il était au Bourg-d'Iré et ne revint de là à Angers que le lendemain ou le surlendemain.

Digitized by Google

candidats exclusifs, dont David d'Angers et Freslon[1]. En somme, à envisager le résultat dans son ensemble, le *Maine-et-Loire* applaudissait à une députation qui lui semblait libérale et modérée. Mais le grand événement de la journée, c'était l'élection de M. de Falloux. Sans altérer le caractère de mon travail, qui ne doit point être une thèse mais un simple récit, je me bornerai à dire, pour caractériser l'entrée de M. de Falloux à la Constituante, et par la Constituante au Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, que M. de Falloux, c'était la fermeture des ateliers nationaux, l'expédition de Rome et la liberté de l'enseignement secondaire; M. de Falloux, c'était encore en Anjou la refonte du Comité de direction du *Maine-et-Loire*, et par là l'organisation en Anjou du parti conservateur, dont Gambetta a dit que notre département était « le dernier boulevard des réactionnaires en France ».

Mais ne nous lassons pas de répéter qu'en 1848 l'élection de M. de Falloux fut, en grande partie, l'œuvre de M. Cosnier[2]. M. de Falloux ne l'oubliera jamais. A cet égard, la profonde reconnaissance vouée par l'illustre homme d'état à son dévoué journaliste les honore également tous deux.

D'ailleurs, tout ce que notre ami avait déployé d'activité

[1] Il est vrai que, pour le *Maine-et-Loire*, ce fut un échec sérieux, à des degrés divers, que celui de MM. de Quatrebarbes, de Civrac, Gain et Guettier. Voici la liste élue : MM. de la Tousche, Tessié de la Motte, Bineau, Farran, Dutier, Oudinot, Louvet, David (d'Angers), Freslon, Lefrançois, Joussault, Cesbron-Lavau, de Falloux.

[2] La notoriété publique a tellement attaché la coopération de M. Cosnier, en Anjou, aux élections de la Constituante, que, au point de vue de notre histoire locale, on aimait à recueillir là-dessus ses souvenirs, ou à venir même exprès l'interroger. C'est ce qu'a voulu faire un M. Trogan (dernier secrétaire de M. de Falloux, a demeuré en cette qualité auprès de M. de Blois), en sa préparation d'une étude politique sur l'illustre auteur de la loi de 1850. — *Maine-et-Loire*, 28 mars, 11 avril, 29 avril 1848; 30 avril 1849. — Notes fournies par M. Cosnier à Mgr Pasquier. — *Ch. Louvet*, partie inédite. — Renseignements de MM. A. de Soland, A. Chevalier et Sommier.

Digitized by Google

et d'industrie aux élections pour la Constituante, il le continua pour l'élection du prince Louis Bonaparte, le 10 décembre 1848, à la présidence de la République. Il se dépensa encore, en mai 1849, aux élections conservatrices de la Législative, et par là surtout il assura tour à tour, avec l'assistance habile de M. Desvarannes et grâce encore au désintéressement élevé de M. de Quatrebarbes, le renouvellement du mandat de M. Louvet et l'élection de l'amiral Dupetit-Thouars[1]. Enfin, il n'est pas jusqu'à nos élections municipales où M. Cosnier n'ait plus d'une fois pratiqué, toujours avec la même réussite, son procédé favori de manipulations fusionnistes[2].

Dans l'intervalle des campagnes électorales, c'est toujours la même rédaction lucide, aisée et pleine, cursive et déliée; il y développe une ligne de conduite aussi soutenue que modérée[3]. Il y professe la sagesse dans le libéralisme,

[1] L'amiral Dupetit-Thouars ne s'était pas porté candidat dès les élections générales pour la Législative, qui renvoyèrent M. Louvet à la Chambre, le 9 avril 1849. Ce n'est qu'à la première vacance ultérieure d'un siège en Maine-et-Loire, qu'il se présenta pour passer le 9 juillet. — *Maine-et-Loire*, 30 avril, 23 à 27 juin 1849. — *Chartes Louvet*, partie inédite. — Notes fournies par M. Cosnier à M. de Quatrebarbes. — Correspondance : Dupetit-Thouars, qui écrivit à M. Cosnier, le 6 juillet 1849 : « Monsieur, pénétré de reconnaissance pour l'habile polémique que vous avez soutenue dans votre journal pour appuyer ma candidature en Maine-et-Loire, je viens vous l'exprimer en vous assurant que quelle que puisse être l'issue des élections générales, j'en conserverai un long souvenir. » En faveur de la campagne électorale de l'illustre conquérant de Taïti, M. Cosnier avait très opportunément fait revivre la glorieuse mémoire de son aïeul, le héros d'Aboukir.

[2] *Maine-et-Loire*, 24-26 juillet 1848, 19 août 1852, et *passim*. — Confidences de M. Cosnier.

[3] A part le grand événement des élections pour la Constituante, que M. Cosnier raconte au long dans ses notes fournies à Mgr Pasquier et dans sa biographie de *Ch. Louvet*, il m'a été presque impossible d'apprécier exactement ce qui revient en propre à M. Cosnier dans sa période de direction et avant la signature de ses articles, qui ne date que de l'avènement de son successeur Tavernier. En ce qui est de la direction, aux diverses phases de la période si agitée qui s'écoula de 1848 à 1851, dans quelle mesure a-t-il emprunté et suivi les conseils de MM. Augustin Giraud, de Marcombe et Desva-

Digitized by Google

l'expectative et la gradation dans le progrès, la réserve dans les condescendances. Mais, sans jamais se compromettre avec ses adversaires, c'est toujours à leur égard la même délicatesse d'avances et de ménagements. A mesure que Bordillon s'avance vers la gauche, il se détourne de lui par degrés sans oublier ce qui l'avait d'abord capté en lui dans sa modération originaire. Car avec lui ce fut tour à tour la sincérité dans les félicitations, l'amitié dans les avertissements, l'affliction dans la rupture.

C'est qu'aussi le préfet-commissaire de Ledru-Rollin ne pouvait plus être pour lui le Bordillon d'autrefois, depuis que les avaient séparés l'un de l'autre la fermeture des ateliers nationaux, l'élection du prince Napoléon, la campagne pour la révision de la Constitution et l'expédition de Rome. Et cependant M. Cosnier n'applaudit à la réintégration de Pie IX dans Rome qu'en le félicitant des promesses libérales émanées de la bulle *motu proprio*, et en réprouvant tout à la fois à l'égard du Saint-Siège la tyrannie révolutionnaire, l'intimidation bonapartiste et la pression autrichienne. Il n'opta pour la présidence du prince Bonaparte qu'après l'avortement des solutions de tiers-parti et en envisageant en lui, sous le prestige du nom et avec les garanties de droiture naturelle, le candidat de l'atelier et des chaumières; et il n'avait banni de sa dictature provisoire, comme trop compromis avec le National, le général Cavaignac, qu'en couvrant de lauriers ce

rannes? Dans la rédaction elle-même, où démarquer son propre courant, là où chaque membre d'une collaboration un peu collective, au gré des soudaines éventualités du jour et dans l'urgence d'une composition quotidienne et d'une publication à heure fixe, improvise son alinéa en courant et, pour ainsi dire, sur le genou? Malheureusement personne n'a survécu pour me fournir là-dessus des données précises. Aussi ai-je dû tâtonner et conjecturer dans la nuit, avec les vagues indications puisées dans une longue pratique de M. Cosnier, de son tempérament, de ses tendances et de ses habitudes de style. Je suis aussi très redevable à MM. A. de Soland, Bodinier et Sommier, pour leurs indications, qui m'ont été de précieux points de repaire.

Digitized by Google

noble vainqueur des journées de juin, il est vrai non sans avoir applaudi en lui la clémence dans la victoire. S'il réclame la révision de la Constitution, c'est avec toute la longanimité compatible avec l'impatience inquiète des conservateurs. Et, quant à la fermeture des ateliers nationaux, il ne l'envisage point comme une rigueur sans remède; et il s'associe de toute sa générosité aux démarches tentées à la Chambre par MM. de Falloux et de Melun pour satisfaire les légitimes aspirations de l'ouvrier dans de nombreuses fondations d'œuvres, de façon à ne fermer une porte à l'oisiveté dangereuse que pour en ouvrir deux au travail, et par le travail à l'aisance, mais à une aisance éclairée et salubre, digne et sûre.

Ici nous atteignons dans M. Cosnier l'une de ses cordes sensibles. Nous l'avons vu de bonne heure s'attacher à l'ouvrier dans son imprimerie jusqu'à passer de là avec lui dans leur Société de secours mutuels. Mais peu à peu, dans la dilatation de sa tendresse, cette dernière enceinte ne lui suffit plus; il la franchit et va chercher celui qu'il envisage comme un frère déshérité, partout où il le voit se fatiguer, s'inquiéter et souffrir. Mais c'est surtout après l'échec de ses revendications prématurées, c'est au lendemain des journées de juin qu'en le voyant meurtri sur ses barricades ou sur la porte murée de ses chantiers publics, il veut le relever en l'embrassant pour sonder ses ulcères et y verser le baume de la charité chrétienne. Là est pour lui la vraie politique, celle de l'apostolat par la compassion et l'amour. Dans cette sollicitude paternelle, tout en réprouvant le socialisme radical de Proudhon et de Louis Blanc, il passe en revue, à mesure qu'elles sortent des délibérations de l'Assemblée législative ou des initiatives de la charité privée, toutes les institutions assurant au prolétaire en détresse le salut et le bien-être. Et il en sollicite l'établissement dans notre ville en une série d'articles intitulés *Œuvres municipales*,

Digitized by Google

qu'il ouvre en pressant là-dessus nos conseillers, mais rien qu'au point de vue spécial du journaliste, c'est-à-dire au point de l'intérêt public. Il dit donc, au nom de la société périclitant sous les menaces de l'anarchie : « Les administrations ont charge d'âmes. A leurs administrés, ils doivent cette sollicitude paternelle, le bien-être et la moralisation... Le navire est lancé; aucune bonne volonté ne peut le faire remonter sur le chantier; toutes les voiles sont au vent; la mer gronde autour. La question n'est point d'arrêter le vaisseau, mais d'en régler la marche. Le progrès continu est désormais la loi du monde; les hommes veulent désormais plus de jouissances, plus de lumières! Quiconque regarde et comprend doit donc travailler aux améliorations, sinon comme à d'inappréciables conquêtes, au moins comme à des soupapes de sûreté... Si les sages restent chez eux, les fous sont maîtres dans la rue. Ce ne sont point de bons désirs, c'est l'action qui gouverne le monde. Quand Henri III voulut détruire la Ligue, il ne trouva pas de meilleur moyen que de s'en déclarer le chef. Voilà un demi-siècle que les turbulents crient : « En avant! » et que vous restez immobiles par défiance. Marchez enfin et le bruit de vos pas couvrira leurs cris... Le peuple, malgré ses bons sentiments et son intelligence, se sent étourdi au milieu de cette guerre de paroles des partis. A la longue, il peut se laisser prendre aux grandes promesses, aux grosses voix. Répondez d'avance par des actes; multipliez les *Œuvres municipales.* »

Là-dessus M. Cosnier passe en revue (et nous y reviendrons plus loin avec lui) les Sociétés de Secours mutuels, les Caisses des retraites pour les vieillards, les cités ouvrières avec assistance médicale gratuite, les bains et lavoirs publics, les Comités cantonaux de salubrité générale. Puis, au point de vue de l'instruction et des délassements du peuple, il prône les écoles primaires et les écoles

Digitized by Google

d'apprentis, les conférences et les lectures publiques du soir, les bibliothèques paroissiales, la musique et le théâtre expurgé dans son répertoire, les concerts sur l'eau, les promenades et les fêtes populaires[1].

Tant d'ardeur et de discernement, tant de droiture, de justesse et de tact dans sa polémique doublée d'apostolat avaient assuré finalement à M. Cosnier, dans les plus hauts degrés de sa sphère de journaliste, une sérieuse considération. Aussi, en 1850 et en 1851, l'excellent préfet M. Vallon goûtait ses articles, l'en félicitait amicalement et, plus d'une fois, les transmit au ministre. Il suivit surtout les études sur les *Œuvres municipales* et applaudit aux articles sur la *Caisse des retraites des vieillards.*

Il n'y eut pas jusqu'au *Précurseur de l'Ouest* qui, en attachant le nom de M. Cosnier à cette période de la direction du *Maine-et-Loire* allant du 24 février aux élections de la Législative, ne la caractérisât, le 5 février 1851, par l'organe d'un de ses principaux rédacteurs, M. Maige, avec cette courtoisie digne de son adversaire et que cet adversaire apprécia : « Depuis 1848, le *Maine-et-Loire* a vécu en parfaite conformité, sinon d'opinions, du moins de tactique avec l'*Union de l'Ouest.* Cette fusion, cette coalition de deux journaux d'origine si diverse et de tendances si opposées, a porté ses fruits; elle a assuré successivement et le triomphe du 10 décembre et enfin le succès, aux élections de mai 1849, de la liste arrêtée par ces deux journaux. Nous rappelons ces souvenirs sans amertume et sans colère. Ce sont des faits acquis à l'histoire de notre département, et nous les enregistrons avec l'impartialité de l'historien. »

[1] *Maine-et-Loire*, 3 et 6 juin, 24 juillet, 4, 13 et 22 novembre, 16 décembre 1848; 6 janvier, 21 mai, juillet, 30 août, 10, 15, 22, 28 septembre, 10, 22, 27, 31 décembre 1849; 13 avril, 2 août, 17 novembre 1850; 28 août 1851.

Digitized by Google

Même de la part d'un adversaire, M. Cosnier pouvait recevoir cette appréciation comme un juste hommage, mais un hommage d'adieu. Car elle ne lui était adressée que parce qu'on le savait à la direction du *Maine-et-Loire* remplacé depuis deux jours.

Après trois ans d'une lutte quotidienne assumée en l'une des crises les plus graves que puisse traverser un grand journal, il était temps pour M. Cosnier, sous peine de surmenage, de rentrer tout entier dans la gestion calme et réglée de son imprimerie, sans y mettre à une plus longue épreuve l'absolu dévouement de son beau-frère. Il avait fourni dans le sacrifice de son repos et le forcement de son naturel toute sa mesure militante et, grâce à l'heureux accomplissement de sa tâche ardue, il avait grandi dans l'estime universelle. Il lui était bien dû d'en rester là-dessus, en se retirant à l'heure la plus propice. Car l'avènement du prince Napoléon, suivi des élections législatives, c'était à ses yeux la consolidation d'un pouvoir présidentiel promettant assez de stabilité et d'ordre pour qu'on ne pût lui reprocher sa retraite comme la désertion d'un poste de combat. Seulement cette honorable retraite, il l'avait ajournée jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un digne successeur en la personne de l'honnête et habile écrivain Louis Tavernier, déjà collaborateur littéraire du *Maine-et-Loire* et qui y prit possession de la rédaction en chef le 3 février 1851.

C'est justement sur l'annonce de cette promotion, qu'en décernant le surlendemain à son prédécesseur le couronnement le moins suspect, le *Précurseur de l'Ouest* mit le *Maine-et-Loire* en demeure de déclarer si la retraite de M. Cosnier, à l'approche des réélections de 1852, qui remettaient en jeu les compétitions des partis, ne signifiait pas l'abandon du pacte d'alliance inauguré à la veille des élections pour la Constituante dans le salon de la Chaussée Saint-Pierre, comme une simple manœuvre de circons-

Digitized by Google

tance : « Les candidats du parti de l'ordre », poursuivait M. Maige, « les candidats du parti de l'ordre, dont les électeurs ont fait leurs représentants en 1849, n'étaient d'accord que sur un point : la résistance aux idées démagogiques. Sur toutes les autres questions, des abîmes les séparaient. La résistance a fait son chemin, et le faisceau de la représentation de Maine-et-Loire ne s'est pas dénoué. Mais 1852 approche : ce qu'on a bien voulu appeler l'expérience de la République touche à son terme, et chacun veut prendre ses précautions, pour l'époque si ardemment désirée où, pense-t-on, le pouvoir sera vacant et la forme de gouvernement indéterminée..... Or, s'il y a scission entre les hommes, comment peut-il y avoir fusion entre les journaux? C'est ce qu'a parfaitement compris l'administration du *Maine-et-Loire* et, dans la prévision de la lutte à venir, elle a effacé M. Cosnier, compromis dans la fusion, derrière un homme nouveau, sans antécédents qui puissent gêner. Cela n'empêchera pas de faire reparaître le rédacteur de la fusion, quand on aura épuisé les ressources de la scission! ».

Pour toute réponse à cette implicite sommation de s'expliquer, M. Cosnier, tout en renchérissant sur la politesse de son antagoniste, s'empressa de dissiper à son égard toute équivoque, en présentant au *Précurseur de l'Ouest* M. Tavernier comme l'héritier de ce qui n'était pas seulement un expédient mais un principe, et comme le persévérant continuateur de sa marche. « Quel que soit, » dit-il, « le changement des personnes, quels que soient même leurs dissentiments, il n'y a rien de changé dans le *Maine-et-Loire*, il ne déviera point de la ligne qu'il a suivie depuis le 9 mars 1848. Il conservera intacts tous ses engagements avec ses coreligionnaires politiques comme avec ses alliés, car, s'il ajoute dorénavant une autre voix à la nôtre, cette voix ne cessera de répéter ce que nous avons dit le premier jour : oubli des discordes passées; conciliation de tous les partis modérés. »

Digitized by Google

Pour accentuer encore cette persistance d'une ligne de conduite survivant dans le *Maine-et-Loire* à sa personne, M. Cosnier allait présenter lui-même M. Tavernier à M. de Falloux, quand le préfet Vallon prévint délicatement sa démarche en transportant le rendez-vous à sa table. Et là, ce fut sous ses auspices que l'ancien ministre de l'instruction publique servit de trait d'union entre les deux journalistes se passant de l'un à l'autre le même drapeau et la même consigne[1].

Du reste, avec la direction du *Maine-et-Loire*, M. Cosnier ne cessa pas toute rédaction politique. Longtemps encore après l'avènement de Tavernier, et même sous sa direction prudente et réservée, y apparurent, bien qu'à de plus longs intervalles, mais désormais sous l'exclusive responsabilité de sa signature, des articles d'une inspiration toujours digne parce qu'elle répondait à sa noblesse d'attitude. Car c'est d'abord avec courage que M. Cosnier adhérait à l'Empire quand, le lendemain du Deux-Décembre, sur l'appel du préfet Vallon, isolé militairement dans Angers dégarni de troupes en face d'une tentative d'émeute populaire, il accourut à la Préfecture avec M. Aimé de Soland qu'il avait recruté en chemin, vers un rendez-vous de cinquante hommes résolus[2], pour aller de là en patrouilles nocturnes, à la suite de M. de Quatrebarbes armé d'un simple fusil de chasse, refouler par la ville les agitateurs et, par cette diversion, seconder le général Dangelle et le commandant de la garde nationale Lainé dans le dégagement de l'hôtel de ville[3].

[1] Correspondance Cosnier : M. Vallon, 1850, *passim ;* 3 et 6 février, 14 avril, 2 mai, 12 juillet, 6 août 1851. — Le *Précurseur de l'Ouest*, 5 février 1851. — *Maine-et-Loire*, 6 février 1851.

[2] Je citerai parmi eux : MM. Legris, A. de Soland, l'ancien préfet d'Andigné.

[3] Notes fournies par M. Cosnier à Mgr Pasquier. — *Charles Louvet* (partie inédite). Renseignements de M. A. de Soland.

Digitized by Google

Or M. Cosnier avait là trop vaillamment inauguré son ralliement à l'Empire pour le servir qu'avec une honorable indépendance, dont le *Maine-et-Loire* fournit plus d'un gage. Par exemple, tout en combattant dans la campagne électorale de 1848 la candidature du statuaire David, à son égard il persista dans la gratitude patriotique au nom d'une ville embellie de ses chefs-d'œuvre; et cela jusqu'à provoquer en sa faveur, à la veille du scrutin de liste pour la Constituante, l'érection des deux statues parallèles de Robert-le-Fort et de Beaurepaire. Et lorsque, en 1851, le coup d'État du Deux-Décembre eut jeté le grand artiste dans l'exil, il suscita dans le *Maine-et-Loire* un mouvement d'opinion favorable à son rappel[1]. Plus tard, à l'issue de la campagne d'Italie, après avoir acclamé les victoires de Magenta et de Solférino, comme il avait fait dans la guerre de Crimée les victoires de l'Alma et de Sébastopol, il s'attira les félicitations empressées de Mgr Angebault pour avoir réprouvé les atteintes infligées par le traité de Villafranca à l'intégrité du pouvoir temporel du Saint-Siège[2].

En dehors même de la rédaction politique, M. Cosnier compta encore dans l'administration du *Maine-et-Loire* par son assiduité aux assemblées des actionnaires, où on l'écoutait toujours avec déférence. On y employait même son entremise dans des circonstances délicates, par exemple pour le recrutement du conseil. On le fit surtout en 1862, lors du départ de Tavernier, pour lui trouver un successeur. Et, si M. Cosnier ne put déterminer à l'acceptation de ce poste son distingué collaborateur littéraire Charles Livet, au moins c'est sur la chaude recommandation de ce

[1] David était alors en Grèce, accompagné de sa fille dévouée, Hélène, aujourd'hui devenue Mme Leferme. — *Maine-et-Loire*, 14 mars 1848 et 11 juin 1852. — *David d'Angers et ses relations littéraires*, par Henry Jouin (1890) : David à Victor Pavie, 18 octobre 1850 ; 3 juillet 1852 ; 10 janvier 1853.

[2] *Maine-et-Loire*, 13 février 1861. — Correspondance Cosnier : Mgr Angebault, 25 février 1861.

Digitized by Google

dernier que notre ami proposa et fit agréer à l'assemblée l'actif, le laborieux et l'ardent bonapartiste Eugène Joly[1].

Ce fut là, d'ailleurs, à la fois, son ouvrage et son écueil. Car, à l'avènement de Joly, coïncidant avec l'arrivée à Angers du préfet autoritaire M. Bourlon de Rouvre, cessa au *Maine-et-Loire* la collaboration politique de notre ami, dont l'allure modératrice contrariait la pression gouvernementale inaugurée en ce double changement de personnel; et ce fut à ce point qu'au *Maine-et-Loire* notre nouveau potentat proscrivit même sa rédaction. Mais c'est toujours en l'assemblée des actionnaires que M. Cosnier exerça longtemps encore, de 1863 à 1896, les sérieuses attributions de membre du Comité de surveillance pour la vérification des comptes, avec le titre de censeur[2]. En cette qualité, durant trente-trois ans, il adressa à l'assemblée des rapports annuels, qui ne cessèrent qu'avec cette solennelle lettre de démission datée de 1896 : « J'achève en ce moment ma quatre-vingt-quatrième année. Depuis 1838, attaché à la fortune du *Maine-et-Loire*, tour à tour comme imprimeur, comme actionnaire, comme rédacteur et comme délégué, dans ces diverses fonctions j'ai toujours tâché de suivre la même ligne de modération et de conciliation, n'employant l'influence dont je pouvais disposer que pour le respect de la religion et des traditions nationales. En conséquence, Messieurs, permettez-moi de clore, par cet exposé, la série de rapports que j'ai eu l'honneur de vous

[1] Eugène Joly prit possession du *Maine-et-Loire* le 10 juin 1862. Il eut lui-même pour successeurs MM. Faugeron, Michel Laroque et Philouze.

[2] Peut-être est-ce ce titre officiel qui valut à M. Cosnier, dans certaines réunions politiques, une haute place honorifique. Lors de la période électorale ouverte au cours de la guerre contre l'Allemagne, en septembre 1870, et suspendue par l'arrivée de Gambetta à Tours, il y eut, chez le comte Théodore de Quatrebarbes, une réunion où se prépara la fusion monarchique. Or, M. de Quatrebarbes y siégeait comme président du bureau entre M. de Cumont, comme représentant de l'*Union de l'Ouest* et M. Cosnier comme représentant du *Maine-et-Loire* (notes fournies à Mgr Pasquier).

Digitized by Google

adresser, depuis trente-trois ans et de me vouer à une retraite qui ne doit plus être remplie que par la méditation et la prière[1]. » En considération des longs et éminents services de M. Cosnier, l'assemblée insista encore trois années pour proroger au moins son titre de commissaire de surveillance, en lui adjoignant pour la rédaction du rapport MM. Théobald de Soland et le député Laurent Bougère. Ce n'est que le 24 avril 1899 qu'enfin on dut se résigner douloureusement à l'acceptation de ses adieux[2].

§ II. *La Littérature*

En parcourant dans le *Maine-et-Loire* toute la carrière politique de M. Cosnier, nous y avons laissé de côté la direction littéraire, assumée parallèlement à la direction politique, et qui lui a moralement survécu. A cet égard, sa tâche lui était bien facilitée dans sa famille, non seulement par son beau-frère Adolphe Lachèse, qui fournissait de piquantes communications sur la médecine, mais par ses deux neveux : M. Paul Lachèse, préposé aux comptes-rendus de la littérature et du théâtre, et M. Paul Belleuvre, qui défrayait aussi la critique littéraire, avec accompagnement de ses harmonieuses poésies. Mais surtout M. Cosnier retrouvait encore là M. Éliacin Lachèse qui, dans ses loisirs judiciaires, rivalisait avec lui dans l'exploitation

[1] C'est au cours de ma collaboration avec M. Cosnier pour son histoire de *Saint-Joseph*, que je rédigeai, sous sa dictée, cette touchante formule de démission. Il était fort ému et ressentait comme un brisement de cœur.

[2] *Maine-et-Loire*, 6 février 1851. — Registre des délibérations de la Société du *Maine-et-Loire* : séances du 3 mai 1890, 24 avril 1891, 17 mai 1892, 15 avril 1893, 6 avril 1894, 27 avril 1895, 18 avril 1896, 26 avril 1897, *passim*, 23 avril 1898, 24 avril 1899. — Renseignements de MM. Philouze, Cousseau, administrateur de la caisse du *Maine-et-Loire*, et Sommier. — Correspondance Cosnier : Tavernier, 7 juillet 1852 ; Charles Livet, 24 avril 1862 ; MM. de Marcombe et Hector Faugeron.

Digitized by Google

élégante et fertile de l'histoire angevine et qui suffisait aux comptes-rendus des tribunaux, à la critique d'art, à la bibliograghie et à la chronique locale. En sortant de la famille, on avait d'abord M. Aimé de Soland, qui, avec son érudition vivante, friande et variée, vaquait à la coupure d'articles qui défrayaient tour-à-tour son *Bulletin Monumental* et les deuxième et troisième pages du *Maine-et-Loire*. Venait ensuite le groupe de nos littérateurs d'élite : MM. de Falloux, Eugène Poitou, Eugène et Léon Boré, Godard-Faultrier, Eugène Berger, Prosper Ménière, Charles Livet, Tavernier, Adrien Maillard, Albert Lemarchand, Alexis Chevalier. Et puis, après cela, c'étaient des périodiques déversements de la Société d'Agriculture et de la Société Industrielle.

Quant au feuilleton, M. Cosnier l'alimentait en partie avec la ressource de ses relations littéraires. C'est ainsi qu'il recourait naturellement aux communications d'Émile Souvestre, qui lui avait déjà donné en 1840 son roman encore inédit d'*Un officier de fortune*, et à qui il emprunta en 1849 son *Philosophe dans une mansarde*. Mais M. Cosnier fit un appel non moins heureux à Xavier Marmier, qui lui livra l'inépuisable exploitation de ses œuvres, en lui demandant en retour l'envoi du *Maine-et Loire*, comme l'organe d'un pays qui lui était devenu cher par ses agréables souvenirs d'amitiés angevines[1].

Du reste, ici encore M. Cosnier payait d'exemple, en retaillant sa plume et en pressant en lui une veine de rechange. Ou plutôt, en ses métamorphoses c'est toujours le même Cosnier que l'on retrouve. Dans sa transition entre la polémique et la littérature, ou plutôt dans l'évolution qui le ramène au courant des *Affiches* et de *La Gerbe*, c'est la même source jaillissant sur des pentes diverses, c'est la même fraîcheur, la même transparence et la même

[1] *Maine-et-Loire*, 5 août 1840 ; 6 décembre 1849. — Correspondance X. Marmier.

Digitized by Google

aménité sous toutes les latitudes, et soit qu'il s'agisse de raconter, de discuter ou de peindre. Ce n'est donc que par une naturelle transposition de lui-même, c'est pour ainsi dire en passant d'une gamme à l'autre du même clavier, que le touriste de l'Allemagne, de l'Italie et de la Vendée devient le portraitiste de la société angevine.

A vrai dire, cette galerie de notices qu'il nous ouvre là dans le Maine-et-Loire y était déjà en formation sous ses mains dès son passage dans la politique. Au cours de ses campagnes électorales en vue de la Constituante, de la Législative ou de notre municipalité, il n'avait pu patronner ses candidats sans nous les caractériser au moins à grands traits, sans en crayonner le profil; et de là déjà tout un défilé d'esquisses et de silhouettes, en attendant que la galerie se développe, et dans son développement se peuple et s'anime. Pour cela il n'a qu'à pousser devant lui son chevalet, en rechargeant et en déployant sa palette. Et alors quel luxe d'exhibitions! Que de types fécondés autant par l'observation et par les confidences que par les lectures, autant par les chroniques que par les archives de famille! Ces types revivent dans la consécration des lointains comme dans les fraîcheurs d'actualité. Il les a tour-à-tour pénétrés dans le loisir des stationnements de librairie, ou saisis au vol dans la rapidité des rencontres, ou dans le pêle-mêle des entrecroisements ou des affluences. Tour-à-tour il les a déterminés dans le mystère des coulisses, des couloirs ou des antichambres, dans l'intimité du cabinet ou dans la tenue ostensible de la rue ou du boulevard, ou dans la pleine manifestation des salons ou des conférences. Et chacun de ces types revit avec ses adossements, ses adhérences et ses perspectives citadines ou rurales, avec la coupe de sa livrée, nobiliaire ou bourgeoise, militaire, cléricale ou plébéienne, avec la structure de son logis ou de son quartier général, hôtel ou château, presbytère ou cellule, échoppe ou atelier; avec ses tenants ou

Digitized by Google

ses aboutissants, avec sa hiérarchie sociale et ses généalogies, avec les bans et les arrière-bans de voisinage, d'alliance et de clientèle.

Et avec cela il y a autant de richesse que de bonhomie, autant d'attendrissement que de sourire dans l'évocation d'un portrait ou d'un tableau de famille qui tient à la fois d'un pastel de Latour ou d'une gravure de Greuze, ou d'un croquis d'Henri Monnier ou de Bertall. C'est à la fois la noblesse, l'aisance et la familiarité de la pose, la finesse et la légèreté du trait, la délicatesse du tour, la fusion et la répartition des nuances. C'est d'une étoffe lustrinée et chatoyante, satinée et moelleuse. Et nulle part la moindre trace d'artifice. Car notre ami a en lui le naturel et la grâce, et il exhale la fraîcheur. Aussi, chemin faisant, il ne cherche pas mais il trouve l'élégance ; et le coloris, et les fleurs et les ornements viennent au devant de lui.

Voyez, par exemple, avec quelle touche accomplie il nous dépeint, au lendemain de l'assistance à ses obsèques, le comte Théodore de Quatrebarbes : « Chanzeaux, bourg caché entre deux collines et dont les blanches maisons, naguère relevées de leurs ruines, descendent comme pour vous accueillir sur les bords charmants de l'Irôme..... [Le dimanche matin] M. de Quatrebarbes, à la sortie de l'église, entouré d'artisans du bourg, de laboureurs du voisinage, les connaissait, en avait vu naître la plupart, il les tutoyait, était plus que le père des pauvres, ainsi que fut nommé l'un des aïeux de sa digne compagne. C'était le chef de toute la grande famille qui s'étendait autour de lui. Dans sa noble et hospitalière demeure, il rappelait le prince de Condé sous les grands chênes de Chantilly, et le duc de Penthièvre souriant à tous dans les allées de lilas du parc de Sceaux[1]. »

Voulez-vous maintenant un tableau d'un ordre moins

[1] *Maine-et-Loire*, 14 avril 1871.

Digitized by Google

élevé, mais aussi achevé dans son genre? Pénétrez dans cet intérieur d'une de ces familles bourgeoises aux mœurs d'ancien régime, comme notre ami en avait vu plus d'une dans son enfance : « Après les rares heures de travail, c'était plaisir de voir ces bons bourgeois, le teint fleuri, la tête petite (les fronts étaient alors peu gigantesques), le tricorne sur l'oreille, l'habit de soie bien luisant et les bas bien tirés, se diriger hors les murs et même par delà les lices, vers le jeu de boules traditionnel. Mais l'on rentrait religieusement à sept heures, pour présider au plus important des repas de famille; les garçons avaient écrit leurs thèmes sur un coin de la table de cuisine, les filles tricotaient et la mère filait en jetant un coup d'œil, tantôt pour réprimer des distractions enfantines, tantôt pour surveiller la cuisson du poulet qui rissolait sur la broche. Puis, au moment juste où les « bonds » de Saint-Maurice se faisaient entendre, la vieille servante plaçait la soupière sur la table, le chef de famille déposait, en rentrant, sa canne à pomme d'ivoire, et l'on se délassait avec une douceur grave, devant une table copieusement servie, du très petit nombre de soucis et de tracas que l'on avait eus dans le cours du jour[1]. »

Ceci n'est qu'un tableau de famille. Mais voici un spécimen individuel de la vieille bourgeoisie angevine. C'est l'ex-génovéfain et le bibliothécaire Toussaint Grille. « Tous mes souvenirs les plus éloignés me représentent M. Grille en 1823. Tandis que nous passions le temps à copier des traductions ou à considérer curieusement la collection de

[1] Cf., dans la notice biographique consacrée par M. Bougler à notre célèbre député de la Restauration Benoît (*Mouvement provincial en 1789*, t. II, pp. 282-283), la description du foyer domestique où celui-ci grandit sous la tutelle de son honorable et distingué père, l'avocat Vincent Benoît. Les deux tableaux d'intérieur de ces deux écrivains concordent en plus d'un trait; et tous deux semblent avoir puisé leurs informations à la même source, surtout si l'on se rappelle leurs fréquentations communes de l'hôtel Barbot, où tous deux voyaient Mme de Jully, sœur de l'avocat Benoît.

Digitized by Google

colombes ou d'oiseaux de paradis que dressaient devant nous les mains complaisantes du respectable M. Maslin, à midi sonnant, entrait invariablement, d'un pas discret, la tête droite, mais le regard préoccupé, un petit homme affublé d'un épais manteau et les yeux voilés de larges lunettes bleues. Il se dirigeait en silence et sans détour vers un bureau situé au fond de la salle, déployait quatre ou cinq in-folios devant lui, exhumait d'un tiroir une foule de petits carrés de papier, et puis écrivait, écrivait sans jamais faire une pause, sans jamais adresser la parole à personne, à moins que la présence d'une femme ne lui fût signalée par son suppléant qui était alors obligé de renouveler plus d'une tentative pour le tirer de son application. Alors le petit vieillard se levait et s'avançait avec une courtoisie digne des petits salons de Versailles vers la visiteuse; toujours aimable, il s'empressait de lui développer les joyaux de son écrin bibliographique avec une obligeance, une patience galante qui ne se démentirent jamais[1]. »

Et, dans le groupe populaire, quelle plus saillante figure que celle de l'écaillère Javotte, cette ancienne servante de l'hôtel de la Boule d'or, où elle fut dotée, en le servant à table, par le Prince impérial de Russie; la courageuse Javotte, cette providence des suspects de la Terreur angevine, qui en retour mérita, lors de la rentrée à l'hôpital Saint-Jean des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, d'aller à la tête d'une délégation des « Dames du port » leur souhaiter la bienvenue avec l'offre d'un bouquet de fleurs d'oranger? Elle a donc droit à une place d'honneur dans la galerie du *Maine-et-Loire*. Aussi M. Cosnier nous dépeint sous sa qualification habituelle, tirée de son pittoresque adossement architectural, « la vaillante *gardienne de la porte Girard*, à l'ombre du logis Abraham, derrière des bour-

[1] *Maine-et-Loire*, 24 avril et 24 juin 1851. V. aussi le *Bulletin de la Société industrielle* et le *Catalogue des collections de feu Toussaint Grille* (la notice en tête).

Digitized by Google

riches d'huîtres et des pyramides d'oranges ; elle trône sur un siège élevé avec son élégant bonnet, sa belle croix d'or, son costume de couleurs vives, ses yeux spirituels et ses mains blanches et fines comme son visage [1] ».

Après celà, bornons-nous à mentionner parmi les principaux types de notre galerie : le général Evain [2]; le général Goury, cousin de M. Cosnier, qui en 1869 se distingua comme commandant du génie au siège de Rome, puis dans la guerre de 1870 comme organisateur des milices angevines [3]; le maréchal de camp Bourgeois, un compatriote de la rue Haute du Figuier, qui fut, sous le premier Empire, un des plus prestigieux commandants de la gendarmerie d'élite et qui, après s'être illustré dans la guerre d'Espagne par de légendaires prouesses contre les guérillas dans les sierras de la Catalogne, et contre les Anglais sous les murs de Burgos, reçut de Napoléon, après Waterloo, la plus belle des récompenses que puisse encore décerner le malheur, puisque, au pied du *Bellérophon*, c'est en lui serrant la main que le sublime vaincu adressa en sa personne l'adieu suprême à sa grande armée [4].

Ensuite viennent : le probe et le paternel avocat Chedevergne [5], le peintre Bodinier [6], mon père [7], le poète Daillière [8]; le beau-frère de M. Cosnier Auguste Debrais, le *bon docteur* de Morannes [9]; l'infatigable homme de bien M. Helot [10], le prote Jean Sommier [11]. Dans le camp des

[1] *Maine-et-Loire*, 16 avril 1886.
[2] *Maine-et-Loire*, 4 juin 1852.
[3] *Maine-et-Loire*, 11 février 1886.
[4] *Maine-et-Loire*, 8 février 1851.
[5] *Maine-et-Loire*, 21 février 1853
[6] *Maine-et-Loire*, 29 août 1872.
[7] *Maine-et-Loire*, 22-23 août 1886.
[8] *Maine-et-Loire*, 19 janvier 1887.
[9] Le docteur Auguste Debrais était le frère de Mme Cosnier. — *Maine-et-Loire*, 9 juillet 1883.
[10] *Maine-et-Loire*, 26 février 1880.
[11] *Maine-et-Loire*, 1er décembre 1854.

Digitized by Google

dames signalons : Mme de Falloux mère, digne éducatrice de son illustre fils[1]; Mme de Villoutreys, cette grande chrétienne des Dames de la Providence[2]; Mme Prosper Monden de Genevraye[3], Mlle Élisa Desmazières[4], Mme Vergne[5], trois dames du monde aussi accomplies dans l'art de tenir un salon qu'intelligemment dévouées dans la direction des œuvres; l'agréable hôtesse de Châteaubriant Mme Violas[6]. Enfin c'est l'originale et la vivante Julie Caillaud, cette servante inféodée par le dévouement à la famille Joûbert, et qui, dans le recouvrement adroit des cotisations d'œuvres de bienfaisance, exerçait un apostolat si fructueux que M. Cosnier lui réservait une place dans une seconde édition de *La Charité à Angers*[7].

Jusqu'ici nous n'avons passé en revue que les types de ce qu'on appelle le genre sérieux. Mais il y a encore les excentricités et les charges, et dans ce domaine distinct M. Cosnier se révèle sous un nouvel aspect : la badinerie spirituelle et l'espiéglerie enjouée, avec la fantaisie sobre du plus inoffensif des caricaturistes. C'est de la réjouissance du meilleur aloi. Voici venir, en effet, le perruquier Vendriès, ce muscadin bellâtre, qui fut le dernier des perruquiers : « Les soirs d'été, nous admirions le coquet vieillard, vêtu d'une printanière fleur de pêcher pincée à la taille, qui s'entrouvrait pour laisser s'épanouir un jabot brodé. L'œil brillant, une rose ou une badine à la main

[1] Je n'ai trouvé dans le *Maine-et-Loire* qu'une mention nécrologique de Mme de Falloux mère. Mais ce que M. Cosnier en a dit, dans « *Le comte de Falloux à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts* » ne doit être que la reproduction, peut-être un peu développée, de l'article du *Maine-et-Loire*, qui a échappé à mes recherches.

[2] *Maine-et-Loire*, 5 avril 1880.

[3] *Maine-et-Loire*, 29 juin 1880.

[4] J'ai perdu la trace de cette notice dans le *Maine-et-Loire*; mais elle a été reversée dans le nouvel *Almanach historique de Maine-et-Loire* (1892).

[5] *Maine-et-Loire*, 21 octobre 1873.

[6] J'ai vu jadis l'article au *Maine-et-Lotre*, mais je ne l'y retrouve plus.

[7] *Maine-et-Loire*, 11-22 mai 1890.

Digitized by Google

droite, la gauche fermée derrière le dos, le ci-devant jeune-homme se promenait fièrement à travers les groupes du boulevard, en fredonnant une ariette en l'honneur des belles. Tout glorieux de l'effet qu'il croyait produire, il lançait d'une lèvre dédaigneuse l'épithète de *galérien* aux promeneurs tondus à la *Titus* et assez mal-appris pour sourire de ses culottes courtes, de sa démarche de maître de danse, enfin de la poudre, des ailes de pigeons, de la petite queue appelée salsifis, frétillant sur un mince collet, qui constituaient une figure complète d'ancien régime. »

Après le perruquier Vendriès, c'est le professeur d'écriture Ropart avec son tricorne, ses basques flottantes et sa plume sur l'oreille. C'est le crâne tambour-major empanaché Chassebœuf, ce compagnon légendaire des exploits du général Desaix dans la Haute-Égypte. C'est l'enluminé et le facétieux crieur de vin Tauvry, qui, en flûtant en plein carrefour son nectar en perce, annonçait le départ du messager pour... *Laval*. Enfin c'est la disgraciée mais l'honnête et l'engageante vendeuse de rigolets Marie Bel-œil[1].

Pour en revenir à ce que nous avons appelé le portrait sérieux, nous y avons assez apprécié notre vénéré doyen pour ne nous pas étonner si ses notices étaient les bienvenues dans le public angevin. On y trouvait une si heureuse veine, qu'on ne demandait qu'à l'entretenir en la suscitant à chaque occasion d'un hommage à rendre à quelque amitié disparue. Et, dans cette profusion d'effigies, M. Cosnier avait fini par contracter une manière, par individualiser son style à tel point que sous le voile assez fré-

[1] Ces caricatures avaient été, près de quarante ans d'avance, ébauchées déjà au *Maine-et-Loire*, en une pochade juvénile qui a échappé à mes recherches. Elles furent, quelques jours après la réédition que j'exploite ici, retouchées, avec l'agrément et un peu avec le concours de l'auteur, par un contemporain anonyme de M. Cosnier, qui le tutoye et que par là on soupçonne d'être le docteur Fr. Grille. — 7 avril, 6-7 juin 1886.

Digitized by Google

quent de l'anonyme, lui-même se dénonçait par le cachet, l'accent et le tour. Dans la famille et dans l'amitié, l'on guettait chaque notice nécrologique du *Maine-et-Loire* au retour des adieux du cimetière et avant le déversement dans la *Semaine religieuse* et l'*Almanach historique*[1], on se la passait de l'un à l'autre; et dans cette circulation avide, même à défaut du nom ou des initiales du panégyriste, on le nommait et on le congratulait à coup sûr[2]. Or, quand on est à ce point, tour-à-tour, provoqué et trahi; quand dans l'exploitation de sa veine l'artiste est devenu l'homme que tour-à-tour on désire, on recherche et on devine, on peut dire qu'il a en lui une originalité qui se dégage aux contacts les plus familiers et les plus directs, et qu'il met tout de lui-même dans chaque œuvre adaptée à sa mesure, depuis l'érection d'une statue jusqu'au modelage d'un camée. Est-ce assez dire à quel point, dans ce siècle qui vient de s'éteindre, M. Cosnier aurait, rien que par sa spécialité de l'éloge funéraire, fourni sa note perceptible dans le concert de la littérature natale?

Mais son talent littéraire va encore s'étendre et se diversifier au-delà du *Maine-et-Loire* sous plus d'une forme, et d'abord sous une forme de sa création déjà deux fois essayée, à savoir l'encadrement durable d'une revue angevine.

Eusèbe PAVIE.

(A suivre.)

[1] Je ne puis énumérer toutes les biographies qui furent destinées spécialement à la *Semaine religieuse* ou à l'*Almanach historique*. Dans la *Semaine religieuse* je relève, au premier aperçu, les deux notices nécrologiques, mises en parallèles, de deux de nos éminentes chrétiennes disparues ensemble, Mmes Gripat et Montalent. Dans l'*Almanach historique* je signale, comme une des plus étendues et des plus compétemment rédigées, la notice sur M. Louis Vignais, fondateur de la première Société de secours mutuels à Angers (1893).

[2] Correspondance Cosnier : Fr. Grille, 9 avril 1853; le préfet Vallon ; 29 mars 1857 ; le curé Legeard, M. Charles Boureur, 2 mai 1863 ; M. Raoul de Baracé, 29 février 1864 ; Mme Burnet, 23 octobre 1873; M. Paul Monden de Genevraye, 23 novembre 1883; M. Mourin; M. André Joûbert, 7-14 mai 1890.

Digitized by Google

Digitized by Google

M. LE COMTE DE MAILLÉ

« Messieurs, j'ai à vous faire part d'une triste nouvelle », disait le 21 juin dernier le Président Fallières, au début du discours dans lequel il annonçait au Sénat la mort du comte de Maillé.

Triste nouvelle en effet que celle de la mort de ce grand homme de bien, et qui, en dépit de son extrême vieillesse, est venue, pour ainsi dire, surprendre, tant sa présence paraissait nécessaire, et frapper douloureusement une famille étroitement unie autour de son chef, d'innombrables amis et la région tout entière qu'il habitait depuis cinquante ans.

Et M. Fallières, exprimant ses regrets avec les accents d'une éloquence élevée et d'une extrême délicatesse de sentiments, inaugura cette série de si beaux discours, dans lesquels amis et adversaires, orateurs de la chaire et de la politique ou anciens compagnons d'armes se rencontrèrent pour apprécier de façon identique le caractère, les hautes qualités, le rôle important du comte de Maillé.

Il est bon de les relire pour se former à son sujet une juste opinion et ce fut une bonne et pieuse pensée de les réunir en un volume[1]. Mais, après s'être attaché au comte de Maillé par ce que ces discours nous apprennent de lui, il serait intéressant de connaître plus intimement et, avec les détails que comporte une biographie complète, les circonstances et les milieux dans lesquels s'est préparée et s'est écoulée cette belle et utile vie.

[1] Cette intéressante notice est destinée à servir de préface à un recueil des discours prononcés à l'occasion de la mort de M. le comte de Maillé, actuellement sous presse. Nous remercions l'auteur d'avoir bien voulu nous autoriser à la publier dès maintenant dans la *Revue de l'Anjou*. — N. D. L. R.

Digitized by Google

J'espère que ce sera un jour l'œuvre d'une plume plus autorisée que la mienne, de faire cette étude et d'exposer au public comment se sont développées chez M. de Maillé, dans la famille, les qualités d'une nature d'élite, la loyauté chevaleresque, l'esprit délicat, le jugement sûr, puis comment sa vertu maîtresse, si l'on peut dire, la générosité du cœur, s'unissant à un sentiment très net des obligations sociales et dirigeant vers un même but toutes ces qualités brillantes, fit de lui par la suite un merveilleux entraîneur d'hommes, dans le métier militaire d'abord, en Afrique et dans la campagne de 1870, plus tard dans la vie publique. Il n'entra dans la politique qu'à cinquante-cinq ans, non par ambition, mais par la force des choses, c'est-à-dire par un dessein très manifeste de la Providence, qui voulut sans doute récompenser la fidélité à leurs croyances religieuses des populations de l'Anjou, en leur préparant sur leur sol même un pareil chef politique pour les guider au début de la crise terrible qui sévit sur la France.

Plus modeste sera ma tâche et mieux proportionnée à mes moyens : elle consistera à fixer, par quelques notes biographiques et quelques dates, le cadre dans lequel se sont écoulées la jeunesse, la vie militaire, la vie politique du comte de Maillé.

J'avais eu l'avantage, dans d'inoubliables conversations, de recueillir de la bouche même de M. de Maillé le récit de touchantes anecdotes et l'expression de sentiments intimes, à l'époque notamment où je préparais le récit de la campagne de guerre de son bataillon de mobilisés. C'est à ce souvenir, sans doute, que je dois le très grand honneur de placer ces notes en tête et comme la préface des discours qui ont retracé si éloquemment sa belle et noble carrière.

Armand-Urbain-Louis de Maillé de la Tour-Landry naquit à Paris le 1er juillet 1816. Il était le second fils d'un deuxième mariage de Charles-François-Armand duc de Maillé, pair de France, maréchal de camp et plus tard

Digitized by Google

premier aide de camp du roi Charles X, et de Blanche-Joséphine Le Bascle d'Argenteuil, femme d'un esprit extrêmement distingué, d'une largeur et d'une indépendance de jugement dont les traits se retrouvèrent maintes fois chez son fils.

Son père appartenait à cette illustre maison de Maillé, originaire de la baronnie de Maillé, la première de Touraine, érigée plus tard en duché sous le nom de Luynes pour le connétable de Luynes. Les branches très nombreuses de la maison de Maillé couvrirent bientôt de leurs importantes possessions le territoire de la Touraine et de l'Anjou, en même temps que d'illustres personnages rehaussaient par leur valeur et leurs vertus l'ancienneté de leur nom.

Je n'en citerai rapidement que ce chevalier de l'ordre des Templiers, Jacquelin de Maillé, si héroïquement brave dans ses combats contre l'armée de Saladin que les infidèles l'avaient pris pour le saint Georges des chrétiens, et, au XIVe siècle, cette sainte Jeanne-Marie de Maillé, dame de Sillé-le-Guillaume, morte à Tours le 28 mars 1414. Au XVIIe siècle un nouveau lustre fut donné au nom de Maillé par le maréchal de Maillé-Brézé, dont le fils Armand de Maillé-Brézé, duc de Fronsac, fut tué d'un coup de canon sur son vaisseau, le 14 juin 1646, à l'âge de vingt-sept ans, sur les côtes de Toscane, en combattant la flotte espagnole, et dont la fille Claire-Clémence de Maillé devait procurer à sa maison la plus brillante des alliances, en épousant, en 1641, celui que l'histoire appelle le Grand Condé.

Au XVIIIe siècle, je tiens à citer Jean-Baptiste-Marie de Maillé la Tour-Landry, successivement évêque de Gap en 1777, de Saint-Papoul en 1784, puis, après le Concordat, en 1802, évêque de Rennes, dont un savant bénédictin Dom Piolin a pu dire « qu'il fut le seul évêque du royaume qui se livra durant les jours les plus sombres de la Terreur à un ministère très actif ». Il était beau-frère de cette courageuse Madeleine-Angélique de Bréhant, duchesse de Maillé,

Digitized by Google

que M. le comte de Blois, en août 1902, dans un discours vibrant de protestation en faveur des religieuses persécutées, nous montra à la grille du château des Tuileries, où elle voulait pénétrer dans la journée du 10 août 1792, secouant avec désespoir les barreaux de cette grille, dont les tricoteuses gardaient l'accès, et leur disant, en parlant de la famille royale prisonnière : « J'étais avec eux, lorsqu'ils étaient dans la joie, je veux être avec eux, lorsqu'ils sont dans la peine. » Et les grilles s'ouvrirent devant elle.

Cette duchesse de Maillé était la propre grand'mère du comte Armand de Maillé. Lui-même présidait la réunion dans laquelle fut relaté cet admirable exemple de fidélité et fut à ce sujet l'objet d'une inoubliable ovation de la part des trois mille auditeurs du comte de Blois.

Si je me suis un peu étendu sur les origines de sa famille, c'est que les souvenirs de son glorieux passé, comme le fera très justement observer M. le sénateur Merlet, au début de son éloquent discours, n'ont pas été étrangers au choix de sa carrière. Une intelligence aussi largement ouverte que celle de M. de Maillé, un cœur aussi généreux que le sien eurent vite fait de comprendre que les avantages d'une situation aussi enviable que la sienne créent des devoirs à ceux qui les possèdent, et il s'appliqua, nous savons avec quel succès, à transmettre à ses enfants, singulièrement augmenté de ses propres œuvres, le patrimoine de gloire qu'il avait reçu de ses ancêtres.

M. de Maillé choisit la carrière militaire. Il entrait à Saint-Cyr dès l'âge de dix-neuf ans et, deux ans plus tard, en 1837, il faisait son cours de Saumur, avant d'être versé comme sous-lieutenant au 9e chasseurs.

Le général Faugeron, dans son discours, nous dira de façon charmante, et avec la compétence qui lui est propre, comment le sous-lieutenant de Maillé parvint à réaliser son rêve de combattre en Afrique et comment il s'y comporta.

Digitized by Google

« Comptez sur moi, ma chère mère, pour ne pas commettre d'imprudences en Afrique et, avec l'aide de Dieu, pour m'y conduire en gentilhomme. » La duchesse de Maillé, à laquelle son fils écrivait ces lignes à son départ de France, le 23 décembre 1839, pouvait certainement compter sur la dernière promesse : elle avait peut-être lieu d'être moins rassurée sur la première. Mais avec quelle simplicité charmante son fils lui racontait ses prouesses : « Le général Dampierre, dont je suis l'officier d'ordonnance, écrivait-il du camp de la Chiffa le 1er mai 1840, a ordonné la charge et le premier au galop il s'est élancé en avant; vous sentez bien que son officier d'ordonnance ne pouvait rester en arrière. »

Ce général de Dampierre, ancien général de l'Empire, était un brave à toute épreuve et M. de Maillé aimait à rappeler à son sujet une anecdote, avec le charme qu'il savait y mettre. Le général venait d'être frappé d'une balle en pleine poitrine; mais l'action était chaude, aucun organe important ne semblait atteint, puisqu'il ne tombait pas, et, trop occupé de la direction des troupes pour descendre de cheval, le général de Dampierre se contenta de dire à son officier d'ordonnance : « Maillé, regardez donc si la balle a traversé! » Et de fait la balle avait traversé.

Avec le général de Dampierre on avait chance d'être souvent au poste le plus périlleux, comme le témoigne ce passage d'une lettre du sous-lieutenant de Maillé à son frère aîné, lettre dans laquelle il lui donne les détails les plus intéressants sur le combat meurtrier du col de Mouzaïa : « J'ai eu un bonheur insolent. Tout ce qui était avec le général a été blessé ou contusionné, ou son cheval blessé. Moi je n'ai rien eu. »

Plus tard, le comte Armand de Maillé quitta le service militaire. Il épousa le 11 mai 1853, Mlle Anne-Elisabeth-Jeanne Lebrun de Plaisance, fille de Jules Lebrun, comte de

Digitized by Google

Plaisance, devenu duc de Plaisance après la mort de son oncle Charles, lieutenant-général, et de Mlle Berthier, fille du maréchal Berthier, prince de Wagram. Le duc Jules de Plaisance était le petit-fils du troisième Consul.

Aussitôt après leur mariage, M. et Mme de Maillé vinrent s'établir dans la terre de La Jumellière, que M. de Maillé possédait du chef de sa mère et où ils bâtirent, de 1859 à 1861, le superbe et si complet château actuel.

Cette terre de La Jumellière, possédée de temps immémorial par une famille de ce nom, passée par alliance au XIVe siècle dans la maison de Beaupréau, puis successivement par de nouvelles alliances dans celles des Roches, de Bazoges et de Montespédon, fut donnée à René de Naillac, par acte du 14 janvier 1570, par Philippe de Montespédon, veuve en premières noces du maréchal de Montjean et en secondes noces de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. Les Naillac l'apportèrent aux Barjot, marquis de Roncé, dont une fille épousa, en 1779, Jean Le Bascle, marquis d'Argenteuil, lieutenant-général. Leur fille, Blanche, épousa en 1808 le duc de Maillé.

Ce que fit à La Jumellière le comte de Maillé, avec l'aide de la comtesse de Maillé, inséparablement unie à lui désormais dans tous ses bienfaits, comme dans la reconnaissance que lui a vouée tout le pays d'Anjou, M. le chanoine Bernier et M. l'abbé Papin, curé de La Jumellière, le diront dans les deux remarquables oraisons funèbres prononcées dans l'église même de La Jumellière, et le comte de la Bourdonnaye le résumera d'un mot très juste, en disant de M. de Maillé : « Il fut bon pour tous et toujours ».

C'est au milieu de cette vie si douce et si féconde à la fois que le trouva la guerre de 1870 : « Lorsque la France vaincue et envahie fit appel au dévouement de tous ses enfants, nous dira le général Faugeron, malgré ses cinquante-quatre ans, malgré sa nombreuse famille, le comte de Maillé se souvint qu'il était d'une race de soldats,

Digitized by Google

qu'il avait lui-même combattu déjà pour son pays en Algérie; il retrouva son sabre de sous-lieutenant de Chasseurs et sut, à la tête du 4e bataillon de la 2e Légion des Mobilisés de Maine-et-Loire, retrouver l'élan de sa jeunesse, se couvrir de gloire au combat de Monnaie ».

Oh! cette journée de Monnaie, le 20 décembre 1870, combien elle avait demandé d'héroïsme aux officiers supérieurs, aux Tessié de la Motte, aux Bonneville, aux Blavier, aux la Frégeolière, qui, avec le commandant de Maillé, avaient dû faire face à une division allemande, à la tête de quelques milliers de mobilisés, soldats depuis cinq semaines, armés de fusils à baguettes, sans artillerie, qui cependant avaient réussi à maintenir au feu leur jeune troupe pendant plus de quatre heures et, selon l'éloquente expression de M. Gain, « à faire passer dans ses rangs comme un frisson de victoire! » — Combien, depuis cinq semaines, il avait fallu à ces chefs de soins et d'efforts pour communiquer à leurs hommes le sentiment du devoir militaire et prendre sur eux l'ascendant moral avec lequel ils leur firent affronter le danger!

« M. de Maillé avait transporté ses devoirs de chef de famille de La Jumellière aux bataillons de Cholet et de Chemillé et, pour quatre enfants qu'il laissait au logis, il en avait trouvé deux mille à la 2e Légion de Mobilisés de Maine-et-Loire. » Voilà justement indiqué par le comte de Blois, dans son discours, le secret de l'ascendant pris par M. de Maillé sur ses soldats.

Au jour du danger c'est sur leur commandant qu'ils auront les yeux fixés, sur leur commandant qu'ils aiment et qu'ils vénèrent à l'égal d'un père, comme le rappellera à ses obsèques, d'une façon si touchante, un témoin, le brave capitaine Pineau, l'un des glorieux blessés de Monnaie, et, à la vue de son héroïsme ils se comporteront en braves.

Je ne m'étendrai pas sur les différentes péripéties du

Digitized by Google

combat de Monnaie, que j'ai longuement décrit dans les souvenirs du 4e Bataillon de la 2e Légion des Mobilisés de Maine-et-Loire; mais je ne puis pas cependant ne pas rappeler dans cette courte biographie du comte de Maillé son attitude ce jour-là, à la tête de son bataillon, demeurant à cheval et servant de cible, à moins de deux cents mètres, aux tirailleurs prussiens retranchés dans un bois, et si crâne, si impassible, que ses soldats regardaient comme miraculeux qu'il ne fut pas touché par les balles.

« Le vieux commandant de Maillé s'est conduit comme un Bayard », écrivait le général Pisani-Jourdan, qui commandait en chef à Monnaie. Et le général Cléret, commandant des deux Légions de Mobilisés, dans son rapport officiel au ministre de la Guerre, en date du 2 février 1871, citait en ces termes le commandant de Maillé : « De Maillé Armand-Louis-Urbain), chef de bataillon, 2e Légion, ancien officier de cavalerie, 55 ans, dont la bravoure chevaleresque a électrisé tout son bataillon et fait l'admiration de toute l'armée ».

La croix de Chevalier de la Légion d'honneur, deux fois gagnée, à l'assaut du col de Monzaïa d'abord, en 1840, puis au combat de Monnaie, en 1870, fut la récompense accordée au commandant de Maillé. Pour lui, il considérait comme sa plus grande récompense, le soir de la bataille, la confiance en leur chef exprimée par cette admirable parole de ses soldats au plus fort du danger : « Mon commandant, tant que vous serez avec nous, nous n'aurons pas peur! » — Et M. de la Bourdonnaye a traduit en une magnifique parole la pensée intime que chacun des mobilisés gardait dans son cœur, en leur rappelant le droit glorieux qu'ils avaient de pouvoir dire : « J'étais à Monnaie avec M. de Maillé! »

M. de Maillé seul ne s'en enorgueillit pas. Rien n'est simple et charmant comme les quelques lignes dans lesquelles il résumait à Mme de Maillé, le soir même de

Digitized by Google

Monnaie, les événements de la journée. A trente ans de distance cette lettre présente toute la fraîcheur de celles écrites par le sous-lieutenant de Chasseurs des guerres d'Afrique. Elle affirme en même temps d'un mot la Foi qui dirigea tous ses actes : « Remercions Dieu pour ce qui me regarde », écrit-il le 20 décembre 1870 à Mme la comtesse de Maillé, comme il avait écrit à la duchesse de Maillé, sa mère, le 23 décembre 1839 : « Comptez sur moi, avec l'aide de Dieu, pour me conduire en gentilhomme! »

On s'attarderait facilement à ces souvenirs, qui reposent si agréablement des tristesses de l'heure présente. Je ne veux plus en citer qu'une anecdote très authentique, qui confirme l'impression produite sur les troupes par le brillant courage du commandant de Maillé.

Il y a peu d'années, le propriétaire d'une ferme du département de l'Oise, étant venu visiter ses propriétés, était reconduit à la gare voisine par son fermier. L'un et l'autre, dans une modeste carriole, devisaient, pour tromper la longueur du chemin. Entre le propriétaire, ancien officier de l'armée française, et le fermier, soldat au 4e zouaves pendant la guerre de 1870, la conversation avait pris rapidement une allure militaire et patriotique. L'ancien zouave contait ses campagnes à son maître et lui parlait du combat de Monnaie où sa compagnie était engagée : « Tenez, Monsieur, lui disait-il, il y avait là un vieux commandant des mobilisés de Maine-et-Loire, aux cheveux blancs! jamais je n'ai vu un pareil courage! nous en étions tous émerveillés; jamais je n'oublierai son visage! » Et il citait du vieux commandant des actes de courage étonnants. — « Avez-vous jamais su son nom? » lui demanda le propriétaire.— « Non, Monsieur. » — « Eh bien! si vous voulez venir à Paris, je crois pouvoir vous le faire retrouver. » — « Oh! pour le revoir je ne demande pas mieux. » — Rendez-vous fut pris et, à quelque temps de là l'ancien zouave de Monnaie était présenté boulevard Malesherbes au

Digitized by Google

comte de Maillé par le propre gendre de ce dernier, le comte de Grammont. Il reconnut le vieux commandant de mobilisés, je n'ai pas besoin de dire avec quelle émotion!

Les éminents services du comte de Maillé pendant la guerre de 1870 l'avaient désigné aux électeurs du département de Maine-et-Loire pour lui confier le mandat de député. Près de cent mille voix, le 8 février 1871, l'envoyèrent siéger à l'Assemblée Nationale. Il entra la même année au Conseil général de Maine-et-Loire et au Conseil municipal de la commune de la Jumellière, dont il fut nommé maire. Trois fois renommé député, au scrutin d'arrondissement en 1876, 1877 et 1881, pour la 1re circonscription de Cholet, le comte de Maillé le fut encore, le premier du département de Maine-et-Loire, au scrutin de liste, le 4 octobre 1885, puis de nouveau au scrutin d'arrondissement en 1889 et 1893 : au total les électeurs lui confièrent sept fois sans interruption le mandat de député. Ce fut en 1896 que lui fut demandé le très grand sacrifice d'abandonner son siège de député de la 1re circonscription de Cholet, pour entrer au Sénat. Il accepta par devoir, mais à regret, et fut de nouveau réélu sénateur au scrutin de liste en 1897.

Il n'avait pas cessé depuis 1871 jusqu'à sa mort de remplir les fonctions de maire de la Jumellière et d'occuper le siège de conseiller général du canton de Chemillé. En 1884, il remplaça le comte de Durfort de Civrac à la présidence du Conseil général, présidence à laquelle il fut réélu sans interruption. Au mois d'août 1902 il le fut pour la dix-neuvième et dernière fois, et à l'unanimité des suffrages, aux applaudissements de tous ses collègues. Il était absent ce jour-là, retenu à Paris par le mariage d'une petite-fille, et, depuis trente-et-un ans qu'il siégeait au Conseil général, c'était la première fois qu'il en manquait les séances.

Cette trop sèche nomenclature des scrutins si constam-

Digitized by Google

ment favorables au comte de Maillé en dira cependant bien long à qui voudra réfléchir aux services qui ont pu lui assurer une telle fidélité de la part de ses électeurs de tous degrés.

Je me suis déjà laissé entraîner par l'intérêt si poignant du sujet au-delà des limites que je m'étais tracé, et il ne saurait entrer dans le cadre de cette simple préface de traiter, même de façon succincte, la carrière politique du comte de Maillé, son rôle dans les assemblées parlementaires et la belle figure qu'il y fit. Je l'ai dit au commencement de cette préface, et je le répète, il est nécessaire qu'une plume plus autorisée traite un jour largement ce sujet si plein d'intérêt, élève ce monument à la mémoire du comte de Maillé et nous retrace toute la part si importante qu'il a prise, avec les chefs du parti conservateur en Maine-et-Loire, à la formation politique de ce département, à sa sage et féconde direction, à l'union dans ce but de toutes les classes sociales, formation, direction, union qui ont abouti à ce résultat merveilleux que les forces conservatrices et religieuses ont augmenté progressivement en Maine-et-Loire, à mesure qu'elles ont diminué dans les autres départements.

Cette pensée, du reste, est indiquée éloquemment dans les discours que l'on va lire, par les collègues au parlement du comte de Maillé. Elle est traitée, avec beaucoup d'à-propos, notamment par M. Grignon, son successeur à la présidence du Conseil général, et l'un des hommes qui ont le mieux connu, pour y avoir largement collaboré, le rôle de M. de Maillé dans le département de Maine-et-Loire, et qui était le plus apprécié par notre vénéré et regretté président.

Je me bornerai à citer quelques chiffres, trois seulement, qui feront apprécier les résultats de la politique suivie dans le département de Maine-et-Loire sous l'inspiration du comte de Maillé.

Digitized by Google

Voici ces chiffres : l'élection des députes au scrutin de liste du 8 février 1871 donnait 101.304 voix au premier élu de la liste conservatrice et 22.393 voix au membre le plus favorisé de la liste républicaine : soit une différence entre eux de 78.911 voix sur 123.697 votants.

A l'élection au scrutin de liste du 4 octobre 1885, les forces des listes opposées s'étaient un peu rappochées; la liste conservatrice obtenait de 73.284 à 72.874 voix, et la liste républicaine de 47.573 à 46.343 voix. Il n'y avait plus qu'un écart de 25.711 voix sur 120.857 votants.

Dans la dernière élection législative de 1902 le total des voix obtenues par les candidats conservateurs et libéraux a atteint le chiffre de 86.406, le total des voix gouvernementales n'a été que de 29.314, soit un écart de 57.092 voix sur 115.720 votants. Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes, pour que je n'insiste pas.

C'est en pleine activité, au milieu des travaux parlementaires que la mort vint frapper le comte de Maillé. Il convenait, dira l'éloquent évêque d'Angers, qu'un tel homme tombât à la manière des soldats sur la brèche. Il y avait un mois jour pour jour qu'il avait célébré avec Mme la comtesse de Maillé le cinquantième anniversaire de son mariage; il avait assisté, avec son habituelle exactitude, à la séance du Sénat, le vendredi 5 juin, et sa dernière visite, avant de s'aliter, avait été à l'autel de la Sainte Vierge de l'église Saint-Sulpice, le samedi, lorsqu'il s'éteignit le mercredi soir, 10 juin, entouré de tous les siens et de M. l'abbé Chesnelong, curé de la Madeleine, qui venait de lui administrer les derniers sacrements.

Je termine par une dernière réflexion. L'œuvre sociale et bienfaisante accomplie par le comte de Maillé pendant sa vie ne périra pas, maintenant qu'il nous a quittés. Elle ne périra pas, parce qu'il laisse derrière lui des enfants, étroitement unis autour de leur mère et pénétrés de leur devoir de recueillir les magnifiques enseignements donnés

Digitized by Google

par l'exemple de leur père, pour les mettre en pratique à leur tour[1]. Elle ne périra pas non plus dans le département de Maine-et-Loire, où a été trop bien compris le bienfait de l'union tant préconisée par M. de Maillé, pour que cette union ne soit pas maintenue avec un soin jaloux.

Comme le demande, dans l'admirable péroraison de son éloge funèbre, Mgr l'Évêque d'Angers, nous saurons recueillir les enseignements de cette voix d'outre-tombe, qui nous parlera, pour nous redire : « O vous tous que je laisse après moi sur cette terre bien-aimée de l'Anjou, en accordant à mon âme un pieux souvenir, interrogez ma vie et apprenez de mes exemples qu'il n'y a qu'un culte permis, celui de Dieu, auquel doivent s'alimenter les deux autres : le culte du foyer et celui de la patrie ; qu'il n'y a qu'une grandeur, la vertu; une richesse, les bonnes œuvres et les mérites qui les accompagnent; un idéal, la sainteté! »

René DE FOUGEROLLE.

Décembre 1903.

Au moment de livrer à l'impression cette préface, la nouvelle me parvient que le fils aîné du comte de Maillé, M. Louis de Maillé, duc de Plaisance, vient d'être acclamé par 10.554 suffrages, et sans concurrent, député de la 1re circonscription de Cholet.

Voilà scellée par le suffrage populaire mon affirmation que l'œuvre sociale du comte de Maillé ne périra pas dans le département de Maine-et-Loire. Si les électeurs en 1903 sont

[1] 1° Blanche de Maillé, mariée à Bertrand de Caumont, duc de la Force;
2° Louis de Maillé, duc de Plaisance, marié à Hélène de la Rochefoucauld;
3° Comte François de Maillé, marié en premières noces à Madeleine de Montesquiou-Fezensac, en deuxièmes noces à Aleth d'Haussonville;
4° Jeanne-Marie de Maillé, mariée au comte Pierre de Grammont.
5° Louise de Maillé, mariée au comte Ferri de Ludre, député de Nancy.

Digitized by Google

allés sans hésitations, sans divisions, de Jules Baron au duc de Plaisance, comme ils étaient allés en 1896 du comte de Maillé, nommé sénateur, à Jules Baron, c'est, qu'avec le tact et l'indépendance propres aux populations de notre pays, ils avaient reconnu chez l'un comme chez l'autre même dévouement et même énergie pour continuer la tradition du comte de Maillé.

R. de F.

Digitized by Google

CHOUANNERIE

Un épisode de la vie de Georges Cadoudal et de Pierre Mercier (dit la Vendée)

Leur arrestation, près d'Auray, en juin 1794

(suite)

En prison d'Auray (suite)

Il y avait quinze jours que Cadoudal et Mercier étaient en prison, lorsque l'agent national d'Auray écrivait au représentant du peuple, Prieur de la Marne :

« *Auray, 27 messidor an II.*

« Faut-il envoyer à Paris les contre-révolutionnaires Cadoudal, ou à Brest, où il y a un tribunal compétent pour les juger. Le voyage de Brest sera plus court et moins dispendieux pour la République. Ces Cadoudal sont riches. » (Reg. Corresp., Auray, L, 817.)

Trois semaines après la capture des Cadoudal, on faisait de nouvelles perquisitions à Kerléano. On découvrait *deux*

Digitized by Google

fusils cachés dans un champ. On saisissait aussi, au domicile de la famille, *quatre lettres de Georges*, signées de ses initiales, G. C., dont l'une, au moins, mettait sur la voie de *ses liaisons avec les Brigands.* (Corresp. de l'agent national du district, procès-verbaux du 3 et 5 thermidor an II, L, 817.)

Sur ces entrefaites, le représentant du peuple, Prieur de la Marne, se trouvait à Brest, où siégeait le tribunal révolutionnaire. Mis au courant des mouvements qui se préparaient dans le Morbihan et de l'arrestation de Georges Cadoudal et de Mercier, Prieur entretenait la correspondance suivante avec l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire :

« *7 thermidor an II.*

« Le Morbihan est, d'après la connaissance particulière que j'ai des localités, un foyer de contre-révolution. C'est sur ce département que les Émigrés, les réfractaires, les Chouans, les Brigands de la Vendée ont sans cesse les yeux fixés. C'est là qu'ils ourdissent des trames et les révoltes les plus criminelles. Le peu de patriotes qui se trouvent dans les campagnes y sont, tous les jours, égorgés dans leurs maisons, pendus aux arbres des routes et de leurs vergers, tandis que le Chouan et le Brigand trouvent asile partout. Les jeunes gens de la première réquisition désertaient en foule et un chef de Brigands n'était pas embarrassé, il y a trois mois, de réunir trois ou quatre mille hommes sous l'étendard de la révolte. C'est en vain que l'on cherchait à découvrir les Brigands, leurs chefs ou les auteurs de ces meurtres. Personne ne les avait jamais vus; personne n'en avait connaissance, et la vérité, couverte d'un crêpe contre-révolutionnaire, ne pouvait jamais percer.

« Il est temps, enfin, que ces atrocités finissent. Il est temps que le patriote trouve, dans le Morbihan, le bonheur qu'il a le droit d'attendre sur le sol sacré de la liberté. Il

Digitized by Google

est temps, enfin, que les contre-révolutionnaires voient le glaive de la loi suspendu sur leurs têtes impies.

« C'est au tribunal révolutionnaire, dépositaire de la justice nationale, à exercer cet heureux changement.....

ARRÊTÉ — 7 THERMIDOR AN II

« ART. 1er. — Les nommés :

Louis Cadoudal [1] père,
Marie-Jeanne Marrion (*sic*), sa femme,
Denis Cadoudal, son frère,
Georges Cadoudal, son fils aîné,
Julien Cadoudal, son second fils,
Pierre Mercier, de Château-Gontier,
Et Joachim Bouilly,

arrêtés, le 12 messidor dernier, par un détachement de la garde nationale d'Auray, au village de Kerléano, ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé le même jour, en présence de Laity, agent national, et Barré-Maneguen, administrateur du district,

« Seront traduits, sous bonne et sûre garde, au tribunal révolutionnaire établi à Brest, pour y être jugés, conformément aux décrets de la convention nationale.

« ART. 2. — L'agent national sera tenu de faire parvenir, avec les individus ci-dessus dénommés, toutes les pièces à conviction, telles que fusils sans cartouches, moules à balle, chapeaux et autres objets propres à conviction, énoncés au procès-verbal...

« Signé : PRIEUR DE LA MARNE. »

(Arch. dép., district d'Auray — L. 823.) — 928.

Dès le lendemain de l'arrestation des Cadoudal, à Kerléano, les scellés avaient été apposés sur le mobilier et les effets.

[1] On remarquera que Prieur de la Marne écrit : *Cadoudal.*

Digitized by Google

Un paysan nommé Lemoing, voisin dans le même village, avait été institué gardiataire. Il passait pour patriote et peut-être fut-il pour quelque chose dans l'arrestation des Cadoudal. Ayant conscience des dangers que sa position pouvait lui faire courir, il ne tarda pas à adresser au District une supplique, à l'effet qu'on lui adjoignît un compagnon et qu'on lui fournît des armes et des munitions :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

« *9 thermidor, an II.*

Aux républicains et administrateurs du District d'Auray

« Républicains, il y a environ un mois que j'ay été établi gardiataire des meubles et effets mobiliers appartenans à Louis Cadudal et femme de mon village, en arrestation en votre commune.

« Vous n'ignorez point, Républicains, le motif pour lequel ils sont en arrestation; leur compagnie et consorts, traitre à la République, peut être nombreux. En conséquence je demande : 1° un aide pour avec moi veiller avec plus de sureté à la garde des effets qui m'ont été confiés; 2° chacun une arme avec des munitions, sans quoy avec la meilleure volonté d'obliger ma patrie, je seray contraint d'abandonner le poste de confiance dont mes concitoyens m'ont chargé. — D'ailleurs, Républicains, vous savez qu'il n'y avait, dans ce hameau, que deux ménages, maintenant reduit à un seul qui est le mien. Les malveillans de l'autre peuvent tomber sur moi, m'écraser sans que je puisse me défendre, n'ayant point d'armes, et enlever, à mon plus grand regret, peut-être les choses les plus considérables de chez les dits Cadudal et femme; — mais, j'espère que vous mettrez un frain à tous ces risques.

« Salut et fraternité!

« *A Kerléano, en Brech. Le 9 thermidor, an II,*
« *de la République une et indivisible.*

« LEMOING ».

(L. 823)

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Brest écrivait à l'agent national d'Auray pour le presser d'expédier les prisonniers, ainsi que toutes les pièces de l'affaire Cadoudal. Il y joignait un *mandat de translation.*

« *A Brest, 9 thermidor, an II.*

L'accusateur public, à l'agent national d'Auray

« Citoyen, le représentant du peuple, prieur de la Marne, vient de renvoyer au tribunal, où j'exerce mon ministère, l'affaire des Cadoudal de Kerléano... deux procès-verbaux des 7 et 12 du même mois, dont copies signées : Barré-Maneguen, m'ont été remises, constatant ces diverses arrestations et leurs motifs.

« D'abord ces copies, toutes certifiées qu'elles sont, ne peuvent suffire. Le tribunal révolutionnaire n'ajoute foi qu'aux pièces originales. Il ne lui suffit pas qu'il lui soit attesté que tels et tels ont signé tels écrits. Il faut qu'il puisse croire à ces signatures; qu'il les ait sous les yeux; qu'il puisse les présenter à ceux auxquels elles sont attribuées; qu'enfin il puisse les faire reconnaître et en constater la réalité. Ainsi, il faut donc déjà les originaux des procès-verbaux des 7 et 12 messidor, dans l'état où ils étaient, quand ils ont été déposés au bureau du citoyen Barré.

« Il me faut également *les quatre lettres originales trouvées chez Louis Cadoudal;* — les 3 sacs de numéraire de billon, qui y ont été saisis et qu'à mon grand étonnement le procès-verbal du 12 messidor annonce devoir être remis au receveur du droit d'Enregistrement, comme s'il était permis à qui que ce fût de remettre des pièces de conviction en d'autres mains que celles de la justice :

Le sac de cartouches,
les deux fusils à deux coups,
les balles,

Digitized by Google

les trois pistolets chargés,
le moule à balle,
et le chapeau.

« Tous ces objets sont nécessaires au tribunal, comme pièces de conviction essentielles, et je te requiers, au nom de la loi, de me les adresser, par la Gendarmerie, après les avoir scellés et avoir pris les précautions requises pour que les scellés arrivent ici sains et entiers.

« Je t'observe qu'il est important de dresser procès-verbal de l'état dans lequel tu m'adresseras toutes ces pièces; d'apposer à la marge les empreintes des cachets qui les auront scellés et de me faire passer en même temps cette expédition ».

* En marge on lit ces mots, de l'écriture de l'agent national d'Auray : *Envoyé à Brest les contre-révolutionnaires Cadoudal, le 19 thermidor.*

Il est à remarquer que, dans aucune des lettres qui précèdent, Georges n'est signalé comme s'étant soustrait à la réquisition et ayant guerroyé avec les Vendéens. Si, à ce moment, le fait avait été connu des administrateurs du district d'Auray, ils n'auraient pas manqué, ce semble, de le consigner dans leurs correspondances, à titre de renseignements importants sur les antécédents du principal accusé; surtout s'ils avaient su qu'il était déserteur des armées de la République [1].

Les quatre lettres originales de Georges, saisies chez son père et envoyées à l'accusateur public de Brest, ont été l'objet de ma part d'actives recherches. Je me suis adressé à l'archiviste de Quimper, d'abord, puis au bibliothécaire de la municipalité de Brest : « Avez-vous dans vos

[1] Dans un état « des jeunes garçons de la paroisse de Brech, année 1793, on lit : frairie du Reclus, Georges Cadudal, soldat. Et, dans une liste postérieure : Georges Cadudal, déserteur ». (Arch. Morb., district d'Auray, L, 931.)

Digitized by Google

archives les papiers du tribunal révolutionnaire ? » — Tous deux m'ont répondu : « Non », me laissant entendre qu'ils pouvaient être aux Archives nationales, à Paris. — Je me suis retourné vers le directeur de celles-ci. Il a eu l'obligeance, sur mes indications, de faire des recherches. En effet, quatre cartons contiennent des dossiers du tribunal révolutionnaire de Brest ; mais aucune pièce n'est relative aux Cadoudal. Il faut donc renoncer, pour le moment, à connaître le contenu des quatre lettres de Georges, signées de ses initiales, et se contenter des simples traits que nous donne la correspondance de l'agent national d'Auray. Comme ces lettres étaient sans doute adressées au père Cadoudal, on peut en inférer sûrement que Georges était absent et loin d'Auray lorsqu'il les écrivait.

Trois de ces lettres, dont on a les dates (9 juillet, 22 août, 10 septembre 1793) sont peut-être antérieures à l'époque où Georges est passé dans les rangs de l'insurrection; ce qui le ferait croire c'est que, s'il avait alors été déserteur, il n'aurait pas, ce semble, commis l'imprudence d'écrire trois lettres signées de ses initiales, au risque de les voir interceptées. — Elles nous auraient appris en quel endroit et sous quel drapeau Georges était à ces dates, qui correspondent justement avec les étapes de l'armée républicaine à la poursuite des Vendéens, sur la rive gauche de la Loire. — La première lettre de Georges est écrite quatre jours après la reprise de Châtillon par les Vendéens (5 juillet 1793) ; — la deuxième, dix jours après l'attaque infructueuse contre Luçon (14 août) ; — la troisième, cinq jours après la reprise de Chantonnay par les royalistes (10 septembre).

Quant à la quatrième lettre, elle est postérieure de six semaines à l'anéantissement de l'armée vendéenne à Savenay. Lorsqu'il l'écrivait (9 février 1794), Georges était de retour dans le Morbihan, où il se cachait, en compagnie de Pierre Mercier.

Digitized by Google

Dans cette quatrième lettre de février 1794, Georges mande (probablement à son père) qu'il a *l'intention d'émigrer en Vendée*. — A cette date, il n'était donc pas encore de retour au logis paternel. — Il vaguait et se cachait, comme beaucoup de vaincus, dans les campagnes du Morbihan. — Dans une pièce manuscrite, signée de Guenodal, il est dit que Cadoudal et Mercier étaient réfugiés chez lui et chez Hervé, à Kerdréan en Plougoumelan.

L'agent national d'Auray avait, en même temps, envoyé à l'accusateur public deux lettres originales de Mercier, à Kleano. Elles ont disparu comme les quatre lettres de Georges. La disparition de ces lettres saisies constitue une lacune regrettable.

La lettre d'envoi de l'agent national, ainsi que la caisse contenant les pièces à conviction, n'étaient pas encore arrivées à Brest le 25 thermidor. Elles se croisaient avec une nouvelle lettre de l'accusateur public, manifestant son impatience.

« *Brest, 25 thermidor an II.*

« Citoyen, ta lettre m'accuse bien réception de vingt exemplaires du jugement de Lecoz; mais tu ne me dis rien relatif à la lettre que je t'ai adressée le 9 et qui, cependant, était fort pressante. Je t'y demandais instamment l'envoi à Brest tant des Cadoudal et autres prévenus que des originaux des procès-verbaux, les quatre lettres originales qui y sont relatées et toutes les pièces et objets à conviction.

« D'où vient donc ton silence? Il m'étonne d'autant plus que le représentant Prieur m'a fait le plus grand éloge de ton activité, de ton zèle et de ton patriotisme.

« En te rappelant, citoyen, combien pressent l'instruction et le jugement, je t'invite à faire toute diligence.

« J'ajoute que, tout nouveau retard pouvant à bon droit t'être imputé, ta responsabilité personnelle en demeure chargée, ainsi que de tout événement qui pourrait retarder,

Digitized by Google

soit la position des coupables, soit la justification des innocents.

« Salut et fraternité.

« Le Substitut de l'acc. public,

« S. BONNET. »

(L. 823.)

En marge de l'écriture de l'agent national d'Auray, on lit ces mots : *Le 19 thermidor, envoyé à Brest les contre-révolutionnaires Cadoudal.*

« Je te requiers en outre, Citoyen, de faire mettre à exécution les deux mandats de translation ci-joints. En amenant les prisonniers, la Gendarmerie amènera aussi les papiers, procès-verbaux et autres objets que je demande.

« Je t'observe que, dans le cas où se trouveraient d'autres prévenus qui, détenus ou non, ne seraient pas nommément dans les procès-verbaux des 7 et 12 messidor, il faudrait également les faire conduire au chateau de Brest. A cet égard, les mandats de translation laissent à ton patriotisme et à ton zèle une latitude suffisante.

« En me faisant passer ce que je te demande, tu voudras bien, Citoyen, y joindre, et par distinction, les noms, qualités et demeures des témoins que je pourrai faire entendre.

« Et tu voudras bien encore me faire parvenir tous les renseignements en ton pouvoir sur la situation du Morbihan, sur l'esprit qui s'y montre, sur le parti qui y domine, sur les agitateurs, les embaucheurs, en un mot sur tout ce qui peut intéresser la République.

« Salut et fraternité.

« *L'accusateur public*, DONZÉ-VERTEUIL. »

(L. 823)

L'agent national du District d'Auray s'empressa de répondre :

« *Auray, 12 thermidor, an II.*

« Les Cadoudal partiraient dès demain pour Brest, si l'agent national n'avait emporté la clé du tiroir de son

Digitized by Google

bureau, où sont renfermés les 3 sacs de numéraire en billon, le sac de cartouches, le moule à balle, saisis chez les contre-révolutionnaires Cadoudal. L'agent, qui est à Belle-Ile, doit revenir demain.

« BARRÉ-MANEGUEN, *substitut.* »

(L. 817)

Huit jours après, le convoi partait d'Auray, emmenant les inculpés et une caisse scellée contenant les pièces à conviction, comme le constate la lettre du procureur syndic d'Auray, à l'accusateur public à Brest :

« *19 thermidor, an II.*

« Citoyen, je t'adresse ci-joint :

« 1° Le procès-verbal de capture des Cadoudal de Kerléano, en date du 12 messidor;

« 2° Autre procès-verbal en original du 5 thermidor, concernant deux fusils trouvés dans un champ appartenant au dit Cadoudal;

« 3° Autre procès-verbal en original du 5 thermidor, tendant à constater la liaison de Georges Cadoudal, le fils aîné, avec des Brigands;

« 4° Quatre lettres originales, datées du 9 juillet, 22 août, 10 septembre 1793 — et 9 février 1794 (style esclave), signées des lettres initiales de Georges Cadoudal, — la dernière constatant l'intention de Cadoudal d'émigrer en Vendée;

« 5° Deux lettres originales de Pierre Mercier, chouan, pris chez Cadoudal, adressées à l'agent national du District d'Auray.

« Prévenus du crime de contre-révolution.

« 1° Louis Cadoudal, père, né à Brech, 55 ans, laboureur;

« 2° Georges Cadoudal, fils aîné, né à Brech, 23 ans, ex-écolier de collège;

« 3° Julien Cadoudal, fils cadet, id., 16 ans, laboureur;

Digitized by Google

« 4° Marie-Jeanne Le Bihan (sic) femme de L. C., 44 ans, né à Mendon;

« 5° Joachim Bouilly, né à Crach, 20 ans, déserteur de la 1re réquisition, demeurant à Brech;

« 6° Pierre Mercier, 20 ans, né à Lion d'Angers (Mayenne) sortant du collège, errant vagabond, sans domicile fixe depuis 8 mois, fils de P. Mercier, aubergiste résidant à Châteaugontier.

« Des 3 pistolets trouvés chez les Cadoudal, le jour de la capture, un a été perdu en route, lors de leur conduite à Auray.

« La caisse envoyée à Brest renferme :

« 1° Un sac de cartouches;

« 2° Un sac de balles;

« 3° Deux pistolets;

« 4° Un moule à balles et menu plomb;

« 5° Un chapeau plié en deux;

« 6° Deux fusils à deux coups;

« 7° Deux simples fusils, sans platine ni batterie. »

(L. 817. — Distr. Auray)

En marge : *19 thermidor, envoyé à Brest les contre-révolutionnaires Cadoudal.*

Départ pour Brest

Il semble résulter de la note écrite en marge de la lettre de l'agent national : *19 thermidor envoyé à Brest les contre-revolutionnaires Cadoudal*, que les prisonniers étaient partis d'Auray, ce jour-là.

Cependant le registre d'écrou de la prison d'Auray porte : *déchargés les nommés ci-contre, 20 thermidor — Canet, brigadier.*

Cette décharge, signée du brigadier de gendarmerie commandant l'escorte, démontre que les prisonniers ne

Digitized by Google

partirent d'Auray que le 20 thermidor, de bon matin, l'ordre de translation ayant été donné la veille (19) par l'agent national.

Le voyage dura 9 jours. — Le 29 thermidor, l'escorte arrivait à Brest. Les prisonniers étaient écroués à la maison d'arrêt dite *Fort-la-Loi*.

Ils avaient pu, en route, apprendre la nouvelle de la chute de Robespierre (9 thermidor) et la fin du régime de la Terreur.

Extrait du registre d'écrou de la prison de Brest

« En vertu du mandat d'arrêt de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire séant à Brest.

« Concierge de la maison d'arrêt du Fort-la-Loi à Brest, tu es par moi, Brigadier de la Gendarmerie Nationale de Landernau, chargé des nommés : Louis Cadoudal, père, Jeanne Marion (sic), sa femme, Denis Cadoudal, son frère, Georges Cadoudal, fils aîné, Julien Cadoudal, son second fils, Pierre Mercier et Joachin Bouilly; desquels tu feras bonne et sure garde, jusqu'à nouvel ordre.

« Fait au Fort-la-Loi de Brest, ce jour 29 thermidor, l'an II de la république une et indivisible.

« Signé : CEAUSSE, gardien de la maison d'arrêt,
« LE GUERN, Brigadier. »

En prison de Brest

Vers les derniers jours de septembre 1794, le représentant du peuple Tréhouart était en mission à Brest. Georges Cadoudal en profite pour lui écrire deux lettres, que Levot a reproduites (document sur la famille Cadoudal, Nantes). Malheureusement les originaux que Levot a certainement eus sous les yeux n'ont pu être retrouvés par mes

Digitized by Google

confrères les Docteurs Marion et Corre de Brest, quelque ardeur qu'ils aient mise dans cette recherche sur ma demande.

Dans ces deux lettres, Georges intercède particulièrement pour sa famille, son vieux père, sa mère qui est enceinte de 7 mois, son oncle Denis, qui est malade et en danger, à l'hospice.

Pour sa propre décharge il raconte de nouveau les circonstances de son arrestation. Mercier lui était inconnu, lorsqu'il l'a rencontré par hasard; il ne l'a recueilli, à Kerléano, que mû par un sentiment de commisération pour un malheureux sans asile et sans pain. Il ignorait qu'il eût des armes. Il jure *devant Dieu et devant les hommes* que ses parents, qui ne savaient rien, sont innocents; il réclame de la justice de leur rendre la liberté.

PREMIÈRE LETTRE DE GEORGES CADOUDAL

Au représentant du peuple Tréhouart, en mission à Brest

« *Au Fort-la-Loi, à Brest, le 7me jour de Vendémiaire, l'an III, de la république française une et indivisible (28 septembre 1794).*

« Représentant, j'ai eu le malheur de loger dans ma chambre, il y a près de quatre mois, un jeune homme qui m'avait demandé l'hospitalité. Ce jeune homme était armé; mais je ne l'ai su qu'à l'instant où nous avons été pris. Il entra dans ma chambre à 10 heures du soir et à minuit nous avons eté saisis. L'on a pris dans ma chambre, deux fusils, un vieux qui était depuis longtemps chez mes parents et un autre que j'avais acheté à leur inscus (sic), il y avait quelques jours. Mais tout cela était dans ma chambre, où mes parents ne venaient jamais. D'abord ce jeune homme y a été reçu sans qu'ils le sussent le moindrement. Il y est entré à 10 heures du soir et elle est distante de la maison où loge mon père et le reste de ma

Digitized by Google

famille de soixante pas. D'après cela, on voit que je suis seul coupable. Néanmoins, contre toute loi et toute humanité, l'on a saisi tous mes infortunés parents et on les a jetés dans les cachots. Avec mon père, ma mère et mon frère, j'ai un oncle du côté paternel, âgé de 68 ans; il est depuis quelque temps à l'hôpital où peut-être il a déjà terminé ses malheureux jours. Ma mère est *en sainte* (sic) depuis près de 7 mois; elle est tellement accablée qu'elle n'attend pour ainsi dire plus que sa fin.

« Représentant, au nom de l'humanité et de la justice, que tu es venu faire régner à Brest, mets fin à leur malheureux sort. On ne s'est pas contenté de nous emprisonner. Une partie de l'argent a été pris avec nous et l'autre est devenue la proie des soldats qui étoient venus nous prendre. Nous devons tout cela à un administrateur du district d'Auray. Il s'appelle Laity. Après avoir pris tout ce qui lui faisait plaisir, il laissa le coffre ouvert pour donner un libre pillage aux soldats. C'est encore là le doigt de Robespierre; tous les administrateurs d'Auray étaient tellement vendu (sic) à son parti qu'ils incarcérèrent le courrier qui apprit à Auray sa chute; toute la ville en est témoin. Voilà un raccourci exact de nos malheurs et de ce qui les a causé (sic).

« Si je suis coupable, que la loi me punisse, mais que mes infortunés parents, qui ne sont pas fautives (sic) en rien, soient mis en liberté et qu'ils ne soient pas forcé (sic) de maudire le jour où ils m'ont donné l'existence.

« Salut et fraternité.

« Georges CADOUDAL,

« Du district d'Auray, département du Morbihan. »

DEUXIÈME LETTRE

« *Au Fort-la-Loi, à Brest, 12 Vendémiaire, an III, de la république française une et indivisible.*

« Représentant, je t'ai marqué dans une autre lettre la cause de ma détention, ainsi que celle de toute ma famille.

Digitized by Google

L'état pitoyable où elle se trouve me force encore à t'écrire et à te prier à jeter un regard de compassion sur mes infortunés parents. Je jure devant Dieu et devant les hommes qu'ils sont innocents; qu'ils n'ont jamais eu la moindre connaissance de tout ce qui s'est fait dans ma chambre, la nuit où j'y ai reçu cet étranger, nuit où nous avons été pris.

« Représentant, fais rendre au plus vite justice à ces malheureux. J'espère que, grâce à tes soins et à ton humanité, ils jouiront bientôt de la liberté.

« Pour moi, quelque chose qu'il m'arrive, ce ne sera rien en comparaison du noir chagrin dont je suis dévoré, depuis que j'ai causé le malheur de toute ma famille. Cependant, dans l'action que j'ai faite, je n'ai eu nul mauvais dessein. Je n'ai cru qu'obéir aux lois de l'humanité. J'ai donné du pain à un malheureux qui m'en demandait. Je l'ai eus (*sic*) pendant deux heures dans ma chambre et voilà mes crimes.

« Salut et fraternité,

« Georges CADOUDAL. »

Par cette deuxième lettre au représentant Tréhouart, comme par la première, Georges persiste dans la déclaration de sa rencontre fortuite, à Auray, avec Pierre Mercier, cet *étranger* qu'il ne connaissait nullement, dit-il, avant le mois de juin 1794. Il n'a à se reprocher que d'avoir donné asile et du pain à un malheureux, qu'il ne savait pas armé. Quant à ses parents, ils sont innocents, comme il l'est lui-même.

Nous l'avons écrit plus haut, si on prenait à la lettre les affirmations formelles et réitérées de Georges Cadoudal, il faudrait nécessairement en conclure que tous les historiens se sont trompés en écrivant que les deux personnages s'étaient liés d'une étroite amitié, l'année précédente, dans les rangs de l'armée vendéenne; — nous avons dit

Digitized by Google

pourquoi on est forcé d'admettre qu'ici Cadoudal déguise la vérité, dans un intérêt facile à comprendre : sa propre défense et celle des siens. Quant à Mercier, sur qui Cadoudal rejette la responsabilité, il n'a pas hésité, dès le premier jour, à l'assumer tout entière.

Dans ces deux lettres, écrites en prison, Georges, payant d'audace, se proclame innocent. Il ne sait pas qu'on a trouvé chez son père des correspondances compromettantes. Il peut même supposer que les administrateurs du district, qui l'ont vu partir d'Auray dans les rangs des volontaires républicains, ignorent qu'il a déserté le drapeau et fait campagne avec les Brigands — sa seule faute a été, dit-il, d'avoir offert le gîte d'une nuit à un malheureux, qui ne lui avait pas révélé qu'il était armé et insurgé.

L'oncle Denis et la femme Cadoudal

Dans sa première lettre au représentant Tréhouart, Georges Cadoudal parle de son oncle Denis, qui est, dit-il, gravement malade à l'hôpital et qu'il suppose être décédé. Il l'était, en effet, depuis douze jours. Entré à l'hôpital le 27 fructidor, il mourait trois jours après, le premier jour complémentaire de l'an II.

Cet oncle Denis, vieux garçon, l'aîné de la famille, était âgé de 68 ans lorsqu'il mourut. Associé aux travaux des champs avec son frère Louis, vivant à la ferme de Kerléano, au milieu d'une nombreuse famille, dont il était regardé comme le second père, il avait, en même temps qu'elle, été arrêté et traîné en prison, dans la fatale nuit de messidor. Bientôt incarcéré au château de Brest, les souffrances physiques et morales avaient achevé de ruiner sa santé. Sa mort dut être un coup terrible pour son frère Louis Cadoudal.

La femme Cadoudal, mère de Georges, avait aussi elle

Digitized by Google

été transférée à l'hospice de Brest, le 27 vendémiaire an III, en raison de son état maladif et de sa grossesse avancée. Deux jours après, elle accouchait avant terme d'un enfant vivant du sexe masculin, auquel on donnait le nom de *Yves-Marie*. Il ne vécut que quelques heures.

Le lendemain soir, la citoyenne Gillard, *pourvoyeuse* des enfants de l'hospice de Brest, accompagnée de deux témoins, dont un fusilier du bataillon de sapeurs, venait à la mairie faire sa déclaration.

Dans l'état dressé par l'officier de l'état-civil, l'horloger Paufer, l'accouchée est désignée sous le nom de Marie-Jeanne *Tudal, épouse de Louis Cadudal.*

Extrait de naissance d'Yves-Marie Cadudal

« *30 vendémiaire an III.*

« Aujourd'hui, 30e de vendémiaire de l'an IIIe de l'ère républicaine, à 5 heures du soir, sont comparus à la maison commune de Brest, par devant nous, Cyprien-René Paufer, officier public, Marie-Louise Gillart, pourvoyeuse des enfants de l'hospice de cette commune de Brest, y domiciliée; Yves Tournay, fusilier volontaire au bataillon des sapeurs; Marie-Isabelle Le Gars, domiciliée sur cette commune, seconde section; — lesquels m'ont déclaré que Marie-Jeanne *Tudal* (*sic*), épouse de Louis Cadudal, est accouchée ce jour d'hier, au susdit hospice, d'un enfant mâle auquel il a été donné le prénom d'Yves-Marie. — D'après cette déclaration, que les témoins ont certifiée véridique et la représentation qui m'a été faite de l'enfant, j'ai, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, rédigé le présent acte sous mon seing, ladite Gillart et les autres témoins ayant déclaré ne savoir signer.

« PAUFER, officier public. »

(Brest, reg. de l'état civil.)

Digitized by Google

La mère de Georges mourait trois jours après, des suites de couches. Elle était âgée de 43 ans.

Acte de décès

« Aujourd'hui, 3e jour de brumaire de l'an III, à cinq heures du soir, a été remise à moi, Cyprien-René Paufer, officier public, la déclaration suivante :

HOSPICE CIVIL — COMMUNE ET CÔTE DE BREST

« Marie Jeanne Le Baillon, épouse de Louis Cadudal, fille de Joseph et de Jeanne Jacob, natif de Mendon, âgée de quarante-trois ans, entrée à l'hospice le 27 vendémiaire, y est morte le jour d'hier, à cinq heures du soir, l'an III de la République.

« Signé : BARBAROUX, administrateur;
« HAUVET, secrétaire. »

« D'après ces déclarations, j'ai, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, rédigé le présent acte sous mon seing.

« PAUFER, officier public. »

Quatre mots rayés nuls. Sept mots interlignés.
Approuvé.

Comme on le voit, le premier texte portait *Tudal,* Marie-Jeanne; puis le mot a été biffé et remplacé par *Le Baillon, épouse de Louis Cadudal,* de même que le mot Brech a été remplacé par *Mendon.*

Voici comment nous nous expliquons l'erreur commise d'abord, puis rectifiée sur le registre de l'état-civil.

Lors de la déclaration de l'accouchement, trois jours avant, la pourvoyeuse de l'hospice avait sans doute donné à l'accouchée le nom de *Tudal.* Elle ne connaissait pas alors le nom de Lebaillon, qui est son nom de fille. Elle avait, au lieu de Cadudal, déclaré *Tudal*, en supprimant les deux premières lettres (CA).

Digitized by Google

Lorsqu'on fit la déclaration de décès, on copia naturellement le nom de *Tudal* sur l'acte précédent. Ce n'est que postérieurement, sur des renseignements plus exacts, qu'on biffa *Tudal* et qu'on lui substitua celui de *Lebaillon*. Quant au remplacement du mot *Brech* par celui de Mendon, je corrige l'erreur qui portait que la mère de Georges était née dans la première paroisse.

Notons, en passant, que Cadoudal neveu a commis une double faute en fixant l'accouchement au 1er brumaire et le décès au 12 du même mois.

La vérité est que l'accouchement est du 29 vendémiaire, et le décès le 2 brumaire an III.

Évasion

Georges et Mercier, dans la prison de Brest, avaient pour compagnon de captivité un gentilhomme, officier émigré, nommé d'Allègre, natif de Marseille, dont l'existence très accidentée s'était trouvée interrompue par l'incarcération. Tous les trois réussirent à s'évader. A défaut de documents authentiques, les circonstances de cette évasion sont restées obscures. On a raconté qu'ils avaient fui, la nuit, sous des costumes de marins. La date exacte n'est pas connue. Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque (8 octobre 1794) de réaction thermidorienne, les représentants du peuple Boursault, Bollet et Tréhouart, envoyés en Bretagne, s'occupaient de vider les prisons, que le régime de la Terreur avait remplies. Tréhouart, à Brest, supprimait le tribunal révolutionnaire (arrêté du 19 octobre) et élargissait un grand nombre de détenus. La surveillance se relâchait à l'égard des autres. Les évasions devinrent plus faciles.

Le neveu de Georges nous informe, sans doute d'après des souvenirs de famille assurément controuvés, que les trois prisonniers avaient fait connaissance d'un jeune four-

Digitized by Google

rier d'artillerie de marine, nomme Brèche, qui devint plus tard, après avoir déserté, un des lieutenants de Cadoudal.

Pour rendre cette version acceptable, il faudrait commencer par prouver que ce jeune fourrier était à Brest en 1794. Or, à cette époque, il avait à peine 14 ans et vivait à Nancy, dans sa famille. Son père était concierge du palais de justice. Nous nous sommes procuré son acte de naissance, qui porte : « Joseph-Henri Brèche, né à Nancy, le 16 septembre 1780, fils de Joseph Brèche, dit La Bonté, sculpteur, et de feue Anne-Marie Mouchot [1] ».

Cinq ans plus tard, il est vrai, ce jeune homme, engagé volontaire, était fourrier dans l'artillerie de marine, à Lorient. Il désertait en 1799 et se réunissait aux bandes de Cadoudal. Au combat de Granchamp, où les Chouans furent culbutés par les troupes républicaines du général Harty, c'est Brèche (dit *Kirch*, dit *La Bonté*), qui pointait les canons des rebelles contre ses compagnons d'armes de la veille; — on peut lire ce qu'en dit le fils du chef de chouans, Guittemot, dans ses *Lettres sur la chouannerie* (Nantes, 1859, pp. 166-259).

Brèche, réfugié en Angleterre, sous le Consulat, était un de ceux sur lesquels Georges comptait pour le *coup essentiel*, car nous le voyons, à diverses reprises, passer la Manche avec lui, de 1800 à 1804. — Débarqué d'Angleterre, à la Restauration, Brèche reçut un grade dans l'armée française. En 1830, maréchal de camp attaché au ministère de la marine, il prêta d'abord serment à Louis-Philippe, puis démissionna en 1832, lors de l'entrée en campagne de la duchesse de Berry.

Mon savant confrère, le Dr Corre, a recherché vainement dans les archives de Brest des pièces relatives à l'évasion de Cadoudal. Une feuille isolée et sans date, égarée parmi

[1] Le procès-verbal de la Commission et le rapport de M. de la Trémoille (1815) donnent l'indication erronée suivante : « Brèche, dit Kirch, dit La Bonté, né le 10 septembre 1781, à Nancy — proposé comme lieutenant-colonel. »

Digitized by Google

les papiers de la mairie, contient une *liste des détenus du château*. Sur cette liste, la femme Cadoudal est notée comme « *malade et venant d'accoucher* », mais la mention de Georges est absente. La liste a, par conséquent, été griffonnée sur cette feuille volante, entre la date de l'accouchement de la femme Cadoudal (20 octobre 1794) et celle du décès (24 octobre). Le nom de Georges n'y figurant pas, l'évasion aurait donc eu lieu dans le courant du même mois, entre le 4 octobre, date de la dernière lettre de Georges au représentant Tréhouart, et le 20 octobre, date de l'accouchement de la mère.

Ce qui nous étonne, c'est que nous n'avons rencontré aucune lettre d'avis de cette évasion, dans les papiers du district d'Auray, qui, cependant, pouvait avoir intérêt à la connaître. Il est vrai qu'à cette époque le régime thermidorien préparait une amnistie. On était assez disposé à fermer les yeux, lorsque des prisonniers, qui n'étaient pas des émigrés, s'évadaient. — D'autre part, les membres du district qui avaient présidé aux arrestations des Cadoudal avaient cédé la place à des administrateurs d'opinion modérée. — Le décret d'amnistie du 11 frimaire an III (2 décembre 1794) permettait de compter sur un apaisement général.

L'oncle Denis, avant de mourir à l'hôpital de Brest, avait, paraît-il, confié à Georges qu'une somme de 9.000 francs, économies de la famille, était cachée dans un endroit qu'il lui indiquait. Aussitôt son retour dans le pays, Georges s'empressa de déterrer ce trésor, « qui, dit son biographe, fut totalement consacré à la cause royale » (page 56). Si le fait n'est pas une légende, on peut se demander si, en s'appropriant cette somme et en en disposant, il agissait avec le consentement de son père, seul héritier du défunt et toujours en prison à Brest. — Du reste, disons que Cadoudal neveu a grossi la somme. Rohu, qui le tenait de Georges lui-même, dit positivement

Digitized by Google

qu'il s'agissait d'une somme de *treize cents écus*, soit *trois mille neuf cents francs*, s'il s'agit d'écus de 3 livres, ou 7.800 l., s'il s'agit d'écus de 6 l. (Mémoires de Robu, *Revue de Bretagne et Vendée*, 1re série, t. III, p. 44.)

Retour dans le Morbihan

De retour dans le Morbihan, après leur évasion des prisons de Brest, Cadoudal, Mercier et d'Allègre se trouvaient sur un terrain tout préparé à la rebellion. Les déserteurs de la 1re requisition y fourmillaient, amis dévoués et utiles auxiliaires qu'il ne s'agissait plus que de grouper, en vue d'hostilités prochaines.

L'abbé Lomenech, ancien vicaire de Plœmel, n'avait pas quitté le pays. Il mettait à la disposition de Georges et de ses compagnons des cachettes sûres dans les villages du littoral, depuis Carnac jusqu'à Lecoal-Mendon.

Le 17 novembre 1794 (27 brumaire an III), un mois à peine après l'évasion de Brest, nous rencontrons la trace de Cadoudal dans les parages de Plœmel. — Une nuit, l'abbé Lomenech et lui furent surpris par une patrouille du bataillon de Loir-et-Cher cantonné à Sainte-Barbe. Georges, qui était armé de deux pistolets, put s'enfuir, après avoir essuyé un coup de feu tiré par un volontaire; mais son compagnon fut appréhendé et amené à la prison d'Auray.

Non donnons ici la copie des pièces, absolument inédites :

CAPTURE D'UN PRÊTRE ANNONÇANT DES INTENTIONS HOSTILES

« *Au quartier général de Vannes, 23 prairial de l'an III de la République une et indivisible.*

Josnet, Général de Brigade, commandant la 5me Division, aux citoyens administrateurs du département du Morbihan.

« Je vous fais passer ci-inclus, Citoyens, un rapport que vient de me faire un officier du 3me bataillon du Loir-et-

Digitized by Google

Cher. — C'est à vous à faire ce que vous jugerez convenable de cette affaire.

« Salut et fraternité.

« G. JOSNET. »

(Arch. dép. — 1795)

RAPPORT SUR L'ARRESTATION DE L'ABBÉ LOMENECQ (DIT JOBIQUE)

« *27 brumaire an III.*

« Je soussigné Benoît Étienne Haussière, capitaine de la 1re compagnie du 3me bataillon de Loir-et-Cher, en cantonnement à Sainte-Barbe, en Plouharnel, rapporte et certifie que, commandant une patrouille composée d'un caporal et de 10 hommes, sortie du poste à 3 heures du matin de ce jour 27 brumaire, an III, et rendue près le bourg de Plœmel, à la pointe du jour, nous avons vu deux particuliers sortir de ce bourg, habillés en paysans et faisant route à pied vers le nord du dit bourg, l'un portant un sac avec des effets, et l'autre un grand boutouillon (sic) rempli de boudins, de viande de porc frais rôti, de quatre petits pains blancs de deux livres chaque, avec une bouteille de liqueur à moitié vide.

« Ces deux individus, ayant voulu se sauver par la course, au cri de la patrouille : arrête! ils ont essuyé une fusillade dont un a dû recevoir une balle dans la cuisse; mais, comme il portait une ceinture garnie de deux pistolets, il s'en est armé les deux mains pour en viser le volontaire qui venait de tirer sur lui, ce qui a forcé celui-ci de recharger son arme et, pendant cet intervalle, l'individu suspect a disparu dans les broussailles, et la troupe l'a perdu de vue.

« L'autre individu a été arreté, ainsi qu'une fille qui est venue voir ce qui se passait. Interrogé de ce qu'il était, après lui avoir visité les mains qu'il a très blanches, il nous a avoué être prêtre et s'appeler Lomenech, ci-devant vicaire de la paroisse de Plœmel, et que la fille était sa

Digitized by Google

servante domestique. Ce que voyant, j'ai fait conduire de suite l'un et l'autre à la salle du directoire du District d'Auray et les ai remis aux mains des administrateurs, avec le boutouillon plein de vivres, son calice et autres effets.

« Fait et arrêté à Auray, les dits jour et an que dessus, environ 9 heures du matin; sous mon seing et celui des citoyen Meunier, caporal et Pierre Soupiron, volontaire.

« HAUSSIÈRE; — MEUNIER; — SOUPIRON. »

Voici une autre pièce, postérieure en date, qui complète le dossier relatif à l'arrestation de l'abbé Lomenech :

« *30 prairial an III.*

« Nous soussigné Haussière... certifions avoir remis au directoire d'Auray, à la fin de brumaire dernier, un prêtre réfractaire, pris par une patrouille faite par moi dans la commune de Plœmel, proche Auray, et avoir saisi sur le dit prêtre scavoir :

« Un plan dessiné à la plume en forme d'itinéraire, ayant dessus plusieurs noms de villages sur la côte du côté de Carnac, Plouharnel, Kerouriec, etc., avec la désignation des endroits faciles à débarquer. — Plus une liste contenant plusieurs noms de particuliers de différentes communes;

« Plus, une adresse à une D^lle^ d'Hennebont; plus, un bréviaire contenant, dans les blancs, de chaque côté, différentes choses écrites en latin, présumées correspondances; — plus, un livre relié, intitulé : *La médecine des pauvres*, ayant aussi, dans les blancs, différents écrits en latin, avec trois ou quatre autres livres dont je n'ai pas examiné s'il y avait quelque chose. Plus, une montre en argent avec environ 40 ou 50 livres en numéraire, qui ont été déposées entre les mains des administrateurs.

« Signé : HAUSSIÈRE.

« Pour copie conforme :

« LE FEBVRIER. »

Digitized by Google

Il y a tout lieu de supposer, bien que les documents ne le nomment pas, que l'individu armé de deux pistolets qui accompagnait l'abbé Lomenech et parvint à s'échapper était Georges Cadoudal. On peut même, à cette supposition, en ajouter une autre : les vivres, qui avaient été préparés par les femmes de Plœmel et les *quatre petits pains* saisis étaient probablement destinés à quatre convives : l'abbé Lomenech, Georges Cadoudal, Mercier et d'Allègre.

On voyait encore, dit-on, au village de Kervernic, en Plœmel, une cachette entre deux murs qui, au moment du danger, servait de refuge à l'abbé Lomenech et à son ami Cadoudal. — Le village de Kervernic, au nord de Ploërmel, est souvent signalé, dans les rapports de police administrative, comme un lieu où les correspondances de la côte parvenaient aux chefs de Chouans.

Le lendemain de son arrestation, l'abbé Lomenech fut interrogé, en prison, par les administrateurs du district d'Auray. — L'interrogatoire a été conservé.

« *28 brumaire an III, Auray.*

« Nous Guegan, administrateur du district d'Auray, accompagné du citoyen Laity, agent national, nous nous sommes transportés à la maison d'arrest, à l'effet d'interroger un individu, dit prêtre réfractaire, pris le 27 brumaire, dans la commune de Plœmel, pour y être interrogé.

« Répond : s'appeler Joseph-Pierre Lomenech, prêtre réfractaire, sans demeure fixe, âgé de 32 ans. — A été pris alors qu'il était accompagné d'un autre individu, qu'il connaît, sans pouvoir le désigner autrement. Ne peut pas dire d'où il venait, ni où il a pris le calice dont il est porteur. — Pendant qu'il a été errant, s'il a exercé son ministère de prêtre, il a fait son devoir ; — n'a pas à dire s'il a baptisé, ni quel était son but, en portant sur un morceau de papier ces remarques :

Digitized by Google

O Locmariaker. — O Pointe de Crach. — O Carnac.

O Locmariaker. — Pointe de Crach. — Carnac. — Plouharnel, Erdeven...

Sussinio, une lieue de largeur.

Sable facile au débarquement.

« N'a aucune connaissance de ces remarques. Ce n'est point lui qui les a transcrites et il ne connaît pas le particulier qui lui a porté ce papier.

« Il est porteur de trois petites boîtes renfermant les Saintes huiles. L'une est à lui; les deux autres sont à la paroisse de Plœmel.

« N'a pas été autorisé à les prendre, non plus que le calice; mais il avait le droit de les enlever pour l'exercice de ses fonctions. Les livres et les autres objets lui appartiennent.

« La montre d'argent lui a été donnée par son père, il y a sept ans. Mais il ne peut rien dire sur la provenance des 44 fr. 35 dont il est muni.

« La femme arrêtée avec lui a été sa domestique pendant quatre ans. Mais il ne peut dire depuis quand elle ne le sert plus. Au bruit des coups de fusil, elle est sortie de sa demeure pour voir ce qui se passait et, sur sa réponse aux militaires qu'elle avait été sa servante, elle fut emmenée par eux.

« Telles sont les réponses.

« GUÉGAN ; — LAITY.

« Les femmes arrêtées subirent également un interrogatoire. Marie Le Moine, âgée de 35 ans, lingère ordinaire du prêtre, se renferme dans un système de réponses évasives. Elle a entendu des coups de fusil et est sortie de chez elle. Elle connaît l'abbé Lomenech, mais ignore où il a son domicile — et s'il exerce ses fonctions de prêtre.

« Anne Brunhec, âgée de 32 ans, servante du prêtre pendant trois ou quatre ans, ne répond que par des réti-

Digitized by Google

cences. — Depuis la disparition de l'abbé Lomenech, elle demeure avec la précédente, dans le bourg de Plœmel. Elle avoue cependant qu'il est allé plusieurs fois chez elle.

« GUÉGAN ; — LAITY. »

Les papiers saisis sur l'abbé Lomenech, contenant des indications des points faciles de débarquement, sur la côte Morbihannaise, laissent assez deviner qu'il y avait entente avec les vaisseaux anglais qui croisaient au large. Dès cette époque, le Gouvernement britannique se préoccupait de préparer une expédition, qui, au mois de juin suivant, allait jeter sur la presqu'île de Quiberon une armée d'émigrés et donner la main aux chouans de l'intérieur, recrutés par Tinteniac, Cadoudal, Mercier, d'Allègre et les deux Rohu.

Délivrance

Le lendemain de leur arrestation, l'abbé Lomenech et les deux femmes étaient remis à une escorte de gendarmerie et de chasseurs, qui devaient les conduire le jour même à Lorient, pour y être incarcerés, puis déférés au tribunal criminel.

Les administrateurs du district d'Auray en avisaient l'accusateur public de Lorient :

« *Auray, 28 brumaire, 3e an. républ.*

« Citoyen, nous faisons filer vers le tribunal de Lorient un petit convoi composé de deux femmes, à la tête duquel se trouve un prêtre réfractaire, qui a été pris.

« Tu verras, par une note au dos de laquelle on lit : *Locmariaker*, qu'il avait des correspondances avec les ennemis du dehors.

« A. GUEGAN; B. LAITY. »

L'escorte de gendarmerie et de militaires, qui conduisait les prisonniers et trois déserteurs, cheminait sur la route,

Digitized by Google

d'Auray à Landevant. Ils avaient dépassé l'étang du Granic de quelques centaines de pas, lorsqu'une décharge de coups de fusil les arrêta court. Une troupe de chouans, embusqués derrière le fossé, fit irruption et délivra les prisonniers. Le brigadier de gendarmerie était grièvement blessé et un des chasseurs avait eu son cheval tué sous lui. — Le reste de l'escorte tourna bride et revint à Auray. — Les administrateurs du district s'empressèrent d'en informer, le jour même, l'adjudant général Roget.

« *Auray, 28 brumaire, an III.*

« La patrouille de Sainte-Barbe avait pris un prêtre réfractaire, à la sortie du bourg de Plœmel, accompagné d'un autre homme, armé de deux pistolets, qui s'est esquivé.

« Aujourd'hui le prêtre réfractaire partait pour Lorient, sous escorte, avec 3 déserteurs et 2 femmes. Un gendarme et un cavalier arrivent à l'instant de retour et nous rapportent qu'après avoir dépassé l'étang du Granic de quelques cents pas, il leur a été tiré au moins cinquante coups de fusil, par-dessus un fossé, presque à bout touchant, qu'ils n'ont eu que le temps de tourner bride et de s'en retourner à Auray, au milieu des balles; que le brigadier de gendarmerie et un chasseur du 14me sont restés sous les coups, s'ils n'ont pas passé à travers le feu, du côté de Landevant. »

(R. Distr. Auray. — L. 810).

Suivant toutes les probabilités, les auteurs de ce coup de main étaient commandés par Georges, le même qui, la veille au matin, avait failli être pris avec l'abbé Lomenech. Le fait est confirmé par le neveu de Cadoudal. (Paris, 1887, page 61.)

Ce fut en vain qu'on se mit à la recherche de l'abbé Lomenech. On découvrit cependant ses meubles et ses

Digitized by Google

effets, qui furent saisis et transportés à Auray. — Nous avons copié, sur le registre de correspondance du district, l'avis suivant, adressé à la municipalité de Plœmel :

« *Auray, 1er frimaire an III.*

« Citoyens, aussitôt la présente reçue, vous mettrez en réquisition le nombre de voitures nécessaires pour transférer à Auray les effets, contenus au procès-verbal, dont expédition ci-jointe, saisis sur le nommé Lomenech, ex-vicaire de votre commune. »

(Reg. corr. de l'agent national Auray. — L. 818.)

A la Restauration, lorsqu'on s'occupa de récompenser ceux qui, pendant la chouannerie, avaient combattu pour la cause royaliste, chacun des survivants s'empressa de fournir ses titres. L'abbé Lomenech ne manqua pas d'énumérer les siens. — Dans le travail de M. de la Trémoïlle, il est noté comme ayant été « employé très activement par Georges pour la correspondance... arrêté et condamné à mort, fut délivré au moment où il y marchait ». (Crétineau-Joly, page 202, chap. VI, 3e édit.)

Cette note est d'une inexactitude flagrante. L'abbé Lomenech n'a jamais été condamné à mort. Des erreurs de ce genre fourmillent dans le rapport de M. de la Trémoïlle, qui a eu le tort de se fier aux racontars des intéressés. Ainsi Jacquier de Noyelle, qui fut fait prisonnier à Quiberon, acquitté par la commission militaire et mis en liberté, n'a pas craint, en 1815, de s'attribuer, comme titres aux faveurs, *deux* condamnations à mort. Bertier de Grandry, qui aussi lui fut acquitté et mis en liberté, s'est également vanté d'avoir été condamné à mort et de n'avoir été sauvé que par miracle.

Digitized by Google

Retour de Cadoudal père à Kerléano

Le père de Georges Cadoudal et son fils cadet Julien étaient revenus à Kerléano, après une détention de plusieurs mois au château de Brest.

Julien Cadoudal ne fut délivré que le 4 germinal (24 mars) — huit jours après son père.

Relâché le premier, par ordre du Comité de sûreté générale, le 16 mars 1795, Louis Cadoudal père s'empressait d'adresser, aussitôt son arrivée à Auray, une demande de levée des scellés qui avaient été mis sur ses meubles et effets, à son habitation de Kerléano. Nous avons retrouvé cette pétition à l'administration du district d'Auray. Le texte en a été libellé par une autre main, mais il porte, à la fin, la signature authentique de *Louis Cadudal.* — Le style, qui sent le rhétoricien et le tabellion, m'a fait penser que le document a été rédigé par Georges ; mais je me suis assuré que l'écriture est du citoyen Le Bedesque, greffier du district, dont le fils était l'ami et le condisciple de Georges et servait, en Normandie, dans les bataillons républicains.

Louis Cadudal, laboureur au lieu de Kerléano, commune de Brech, aux citoyens administrateurs du district d'Auray.

« *21 germinal an III (8 avril 1795).*

« Citoyens, sous le règne du terrorisme et de la tyrannie robespierrienne, dans la nuit du 11 au 12 messidor dernier, ma femme, mon frère, mes enfants, mes domestiques et moi, nous avons tous été enlevés de nos foyers par les citoyens Laity, ci-devant agent national, et Barré-Maneguen, l'un des administrateurs de ce district. Nous avons été incarcérés et détenus dans la maison de justice de cette

Digitized by Google

commune jusqu'au 20 thermidor et ensuite transférés et traduits au tribunal révolutionnaire établi à Brest, comme des contre-révolutionnaires dignes du dernier supplice. Ma femme et mon frère ont succombé sous le poids de fers dont nous avions été chargés et de la misère que nous avions éprouvée pendant notre captivité. L'aurore de la justice n'a lui que pour moi et pour Julien, mon fils cadet. Après neuf mois de détention, il nous est enfin permis de revoir nos foyers déserts et abandonnés depuis l'enlèvement de ma famille et de reprendre nos travaux ruraux, interrompus au moment de la récolte. Le Comité de sûreté générale de la Convention nationale, reconnaissant mon innocence, a ordonné ma mise en liberté et la levée des scellés apposés sur mes meubles et effets. Je joins ici copie de son arrêté et je vous demande, citoyens administrateurs, que, conformément à iceluy, il me soit permis de rentrer en ma demeure et de reprendre l'exploitation de ma ferme et que vous ordonniez la levée des scellés qui peuvent avoir été apposés sur mes meubles et effets et à tous détenteurs et dépositaires d'iceux de me les restituer et de m'en dessaisir ou m'en rendre compte, suivant les procès-verbaux de saisie, séquestre et annotation qui ont dû être faits dans le temps et dont vous voudrez bien me faire délivrer des expéditions en forme.

« A Brech, le 21 germinal, l'an III de la République française.

« Louis CADUDAL. »

(Arch. dép., reg. des biens d'émigrés, Q. 395, 420.)

On était à la veille de la pacification, assurée par le traité de la Mabilais. — L'administration du district d'Auray, épurée de l'élément révolutionnaire (Laity et Barré-Maneguen), accueillit favorablement la supplique du père Cadoudal. L'arrêté de levée de scellés, daté du 29 germinal an III (18 avril 1795), est inscrit sur le registre (L. 803).

Digitized by Google

A cette époque, Louis Cadoudal père était âgé de 56 ans. Il rentrait seul dans ses foyers, après une détention de plus de huit mois. Sa femme Jeannette, la ménagère du logis, était morte en couches, sur un grabat de l'hôpital de Brest. Mort également le frère Denis. Il n'avait avec lui que quatre enfants (trois fils, Julien, Joseph et Louis, et une fille, Marie-Jeanne), dont le plus âgé, Julien, n'avait pas 20 ans, le plus jeune 5 ans à peine. Georges, l'aîné, cause de tous ces malheurs, poursuivait sa destinée, depuis son évasion de Brest. En compagnie de son ami Mercier, il avait couru les campagnes dans le but d'organiser la chouannerie ; puis, au commencement de l'année 1795, bénéficiant de l'amnistie, il avait usé de sa liberté pour circuler dans le Morbihan et nouer des relations avec les chefs du parti royaliste. Il ne paraît pas qu'il ait joué un rôle marquant dans les négociations qui précédèrent la pacification de la Mabilais. S'il se rendit à Rennes, avec quelques autres chefs chouans du Morbihan, il n'y resta que peu de temps. — Le traité ne porte pas sa signature. Seuls le comte de Silz, Lantivy et de Nantois ont signé.

Dr DE CLOSMADEUC (de Vannes).

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Différend entre l'Évêque et le Présidial d'Anjou

A propos de la question des immunités (1626)

Les Capucins dont nous allons parler à propos d'une discussion entre l'évêque Charles Miron et le siège présidial d'Anjou, « bienheurèrent la ville d'Angers de leurs personnes »[1] en l'année 1588. Ils s'établirent primitivement au bourg de Reculée, célèbre par sa maison du *Roi des Gardons*. Mais c'est seulement en 1598 qu'ils s'y installèrent définitivement[2].

Fidèles à leurs traditions, ils se firent les propagateurs, en Anjou, de la dévotion des prières dites des Quarante-Heures. Les Capucins français avaient obtenu à cet effet, en 1625, une concession d'indulgence. Comme c'est sur ce document que roula tout le différend, il est nécessaire d'en donner le texte intégral.

Le voici :

URBAIN VIII PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

« Aux moyens[3] de procurer le salut des âmes des fidèles, nous aimons à accorder une bienveillante sollicitude et à concéder des faveurs quand il convient. C'est pourquoi,

[1] Bibl. d'Angers, ms. 870, p. 72.

[2] *Notice sur les couvents des Frères Mineurs à Angers*. Angers, Germain et G. Grassin, 1896, pp. 31-40.

[3] Ad ea, per quæ Christi fidelium animarum salus procuratur, libenter intendimus, easque favore prosequimur opportuno. Cum

Digitized by Google

suivant le récit qui nous en a été fait, comme nos chers fils les Frères de l'Ordre des Mineurs de Saint-François, surnommés Capucins, ont l'habitude d'établir, pour faciliter le salut des âmes, les prières des Quarante Heures dans les églises des villes et des endroits où ils ont des couvents, dans les pays d'au delà des monts ; Nous, désirant favoriser cette œuvre pieuse, sainte et très agréable à Dieu, et sur les humbles supplications que nous a faites notre cher Fils François de Gênes, procureur général de l'Ordre, à tous les fidèles des deux sexes vraiment péni-

itaque, sicut accepimus, dilecti filii Fratres Ordinis Minorum sancti Francisci Capuccinorum nun cupatorum orationem Quadraginta Horarum ad animarum salutem augendam in Ultramontanis partibus in ecclesiis civitatum et locorum ubi ipsi Conventus habent, instituere solent; Nos pium et sanctum hujusmodi necnon Deo maxime acceptabile opus promovere cupientes, supplicationibus dilecti filii Francisci de Genua ejusdem Ordinis Procuratoris Generalis Nobis desuper humiliter porrectis inclinati : omnibus utriusque sexus Christi fidelibus vere pœnitentibus et confessis ac sacra communione refectis, qui orationibus Quadraginta Horarum hujusmodi in quibus libet ecclesiis dictorum locorum semel in anno instituendis per aliquod spatium temporis devote interfuerint, et ibi pro Christianorum Principum concordia, hæresum extirpatione ac sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione, præsentibusque necessitatibus pias ad Deum preces effuderint, plenarium omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Omnibus vero et singulis Confessariis ab Ordinariis locorum approbatis, qui in ecclesiis prædictis occasione dictæ orationis ad audiendas confessiones deputati fuerint, omnes et quoscumque utriusque sexus Christi fideles pœnitentes ab omnibus et quibuscumque in præteritum usque ad diem datæ præsentium commissis criminibus et excessibus etiam Nobis et sedi Apostolicæ reservatis, hæresis et simoniæ necnon duellii et violationis clausuræ monasteriorum monialium *et recursus ad Judices laicos contra formam sacrorum canonum* exceptis : necnon excommunicationis aliisque sententiis et censuris et pœnis etiam in litteris die Cœnæ Domini legi solitis contentis in præteritum similiter usque ad diem datæ præsentium incursio, imposita cuilibet arbitrio suo pœnitentia salutari, in foro conscientiæ tantum absolvendi facultatem pro prima vice tantum tenore præsentium concedimus et impertimur. Non obstantibus Apostolicis ac in Provincialibus et Generalibus Conciliis editis specialibus et generalibus Constitutionibus et Ordinationibus, cæterisque contrariis quibuscumque. Præsentibus quoad Indulgentiæ concessionem ad decennium proximum tantum valituris. Datum Romæ apud Sanctum Mariam Majorem, sub annulo piscatoris, die 4 augusti 1625; Pontificatus nostri anno secundo.

V. THEATIN.

Ce bref fut imprimé en placard, en 1625, à la typographie de la Chambre Apostolique.

Digitized by Google

tents, munis des sacrements de Pénitence et de sainte Eucharistie, nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés, pourvu qu'ils assistent quelque temps avec dévotion dans une des églises des dits lieux aux prières des Quarante Heures établies une fois chaque année et qu'ils y prient Dieu pour la concorde des Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, l'exaltation de la sainte Église notre mère et les nécessités présentes. Quant à tous et à chacun des confesseurs approuvés par les Ordinaires des lieux qui, à l'occasion des dites prières, sont désignés pour entendre les confessions dans les dites églises, en vertu des présentes, pour le for de la conscience seulement et pour une seule fois, nous leur concédons et accordons le pouvoir d'absoudre, après avoir imposé à chacun une pénitence salutaire, de leur propre choix, tous et chacun des fidèles des deux sexes animés de contrition, de tous leurs péchés et fautes quelconques commis dans le passé jusqu'au jour de la date des présentes, même de ceux qui nous sont réservés ou au Siège Apostolique, sauf de l'hérésie, de la simonie, du duel, de la violation de la clôture des moniales et du recours aux juges laïques exercé contre la prescription des sacrés canons : d'absoudre aussi de l'excommunication et des autres censures et peines semblablement encourues dans le passé jusqu'au jour de la date des présentes, même de celles désignées dans les bulles que l'on lit habituellement le Jeudi-Saint. Nonobstant..... La présente concession d'indulgence valable pour dix années seulement. Donné à Rome près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 4 août 1625, de notre Pontificat, la seconde année.

« V. THEATIN. »

Ce qui mit le feu aux poudres, ce fut la réserve du cas de recours aux juges séculiers à l'encontre des prescriptions du droit canonique.

Digitized by Google

Il est utile, pour le bien comprendre, de savoir :

1° Que l'Église possède le pouvoir judiciaire (cf. Enc. *Immortale Dei* de Léon XIII, § *Tam ingenti*, et Bouix, *De judic.*, tom. I, p. 29 et seq.);

2° Qu'elle s'est, au moyen âge, exclusivement réservé comme un droit personnel le pouvoir de juger des causes spirituelles (*Decretal.* cap. *Decernimus*, 2; — cap. *Quanto*, 3, *De judiciis*; — cap. *Tuam*, 3, *De ordine cognitionum*; cap. *Ut inquisitionis*, 8, *De hœreticis*, etc.);

3° Que toutes les causes temporelles des clercs, causes civiles ou causes criminelles, ressortissent à son tribunal en vertu de l'immunité personnelle.

Ce dernier privilège, l'Église l'a réclamé et exercé depuis saint Ambroise, au concile d'Aquilée où fut condamné, à ce propos, l'évêque Pallodius, jusqu'à saint Athanase, saint Hilaire, Grégoire IX, jusqu'au cinquième concile de Latran et au concile de Trente[1].

D'où il suit que par ces mots : *excepté le recours aux juges laïques contre la forme des sacrés Canons*, le bref *Ad ea per quæ* du 4 août 1625, conservait au Pape la juridiction exclusive : 1° sur les personnes quelconques qui avaient soumis un litige spirituel au tribunal séculier; 2° sur les clercs qui s'étaient présentés pour un cas quelconque devant le juge civil.

Disons tout de suite que, loin d'empiéter sur le temporel, c'est l'église qui, peu à peu, a cédé son propre terrain : d'abord les causes des veuves, des enfants en tutelle et autres *miserabiles personæ* (Décretales), puis les contrats assermentés et les testaments. Mais ce ne fut sans déchirements ni luttes[2].

Le différend d'Angers en est une preuve.

[1] Devoti. *Instit. can.*, lib. III, tit. IV, § 9. — M. Bargilliat. *Prælectiones juris canonici*, tom. II, pp. 421-424.

[2] Benoît XIV. *De syn.*, l. IX, c. IX, n. 11.

Digitized by Google

C'est le chroniqueur Jean Louvet qui nous apprend à quelle époque l'indulgence fut annoncée :

« Le dimanche premier febvrier audict an 1626, écrit-il, MM. les curez de ceste ville d'Angers et les prédicateurs ont averty le peuple aulx prosnes des grand'messes et à leurs prédications, que les prières des Quarante Heures se feront dimanche prochain en l'église Sainct-Pierre de ceste ville et ce, soubz le nom et dilligence des bons pères capussins[1]. »

L'église Saint-Pierre se trouvait alors être le siège épiscopal depuis que l'évêque Miron s'y était transporté en 1623, à la suite de violentes discussions avec le Chapitre de Saint-Maurice[2]. Dès le surlendemain de cette publication le Siège présidial d'Anjou s'insurgeait contre ce bref, contre l'autorisation de le publier accordée par l'Évêque, le 30 janvier :

« En la chambre de la Sénéchaussée et Siège présidial d'Angers ont entré les gens du Roy, lesquels ont représenté une Coppie imprimée d'un Bref de notre Saint Père le Pape, en date du quatrième jour d'août dernier, au pied duquel est la permission du grand vicaire du reverend Eveque de cette ville, pour la publication du dit Bref, dattée du trentième janvier aussi dernier : la ditte coppie signée Aucint, secrétaire du dit reverend Evesque. Lequel Bref ils ont dit avoir été publié dimanche dernier par les paroisses de cette ville : et d'autant qu'ils ont recogneu par la lecture d'iceluy qu'il y a des clauses non ordinaires, lesquelles vont contre l'authorité du Roy, de sa justice et ses loix de l'Estat, et qu'ils ont veu que ledit grand vicaire a indiqué les prières y mentionnées aux jours de samedy

[1] *Récit véritable...*, id. Bibl. d'Angers, ms. 862. — *Rev. de l'Anjou*, 1856, I, p. 180.

[2] *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie. Edit. Port, p. 299.

Digitized by Google

et lundy prochains auxquels l'audience des coures de la juridiction ordinaire de ce Siège doit venir sans en avoir donné advis à cette Compagnie : ils ont estimé estre de leur devoir de venir en ce lieu pour y être délibéré, declarant ledit Procureur du Roy qu'il s'est porté et porte pour appellant comme d'abus de l'exécution dudit Bref, en ce que par iceluy y a reserve du faict de recours aux juges seculiers contre la forme prescrite es saincts Canons et décrets, même de Concille de Trente, contraire à l'authorité du Roy, sa justice et loix de son Estat. Auquel appel il entend de pourvoir et cependant a demandé deffence être faite d'imprimer, publier, afficher et vendre ledit Bref, avec ladite clause, et à tous prédicateurs en leurs prédications tenir aucun propos ni maximes préjudiciables aux droits et justice de sa Majesté, et commission lui estre décernée pour informer contre tous contrevenants. Sur quoy a été audits gens du Roy décerné acte de la représentation de coppie dudit Bref et dudit appel interjecté comme d'abus par ledit Procureur du Roy auquel il se pourvoira ainsy qu'il verra estre à faire. Et cependant et jusques à ce que autrement par nos Seigneurs de la cour il ait été ordonné, fait deffense à toutes personnes d'imprimer, publier, afficher et vendre ledit Bref avec ladite clause contraire et préjudiciable aux droits et justice de Sa dite Majesté, avec commission pour informer des contraventions si aucunes se font à la présente ordonnance : ce qui sera signifié par la diligence dudit Procureur du Roy à tous qu'il appartiendra. Fait à Angers en ladite Chambre du Conseil, le troisième jour de febvrier 1626.

« MENOU. »

Cette commission fut signifiée « à venerable et discret Mre Germain Nurit (?) abé de Soissons et grand vicaire de Mons. d'Angers, à ce qu'il n'en ignore, et luy a faict les

Digitized by Google

deffenses y contenues, ce requérant Monsr le Procureur du Roy. Ce sixième jour de febvrier 1626.

« DELAPORTE[1]. »

L'Évêque d'Angers était alors à Paris à l'assemblée du Clergé de France. Cette conduite du Présidial ne lui agréa nullement, et avec la même impétuosité de caractère avec laquelle, en 1623, il avait supprimé toutes les prédications dans toute l'étendue de sa ville épiscopale, au grand mécontentement des gens[2], il rédigea, onze jours plus tard, la lettre pastorale suivante :

« CHARLES, par la grâce de Dieu Évesque d'Angers, à tous fidèles chrétiens estants soubs notre conduite et charge pastorale, paix, salut et bénédiction en Nostre Seigneur Jésus-Christ.

« Après plusieurs entreprises irréligieuses et dommageables au salut des âmes que nous avons veu faire de temps en temps, à notre grand regret en divers occasions particulières contre l'auctorité spirituelle de l'Église en la ville et diocèse d'Angers, nous avons naguère veu et leu avec larmes de sang et communiqué à Nosseigneurs les Prélats et autres ecclésiastiques de présent assemblés en cette ville de Paris, une si extraordinaire et importante sous le nom de sentence de la Seneschaussée et Siège présidial d'Anjou, en datte du troysième jour des présents mois et an signée Menou (qui semble voulloir régler l'auctorité des Absolutions sacramentaires et condamner en mots exprès l'autorité des Saints Canons), qu'enfin nous avons estimé et esperé avec l'avis de tant de religieux et sages personnages que Dieu voudra par l'aveuglement et

[1] Arch. du Vatican. Nunziature di Francia, n. 66 et 67. Les deux signatures de Menou et Delaporte sont autographes. — Cf. *Analecta Ordinis Minorum Capuccin.*, vol. VII, pp. 218-222.

[2] *Récit véritable...*, id. — *Rev. de l'Anjou*, 1856, I, 7.

Digitized by Google

l'énormité d'une si grande erreur, donner lieu à la conversion de ceux qui en sont les plus coupables, par les prières instantes que nous convions autant que nous pouvons tous les gens de bien d'en faire à sa divine Majesté. De quoy espérant les saincts et bienheureux effects pour le salut des âmes et l'édification du public, nous avons cru estre obligé de vous donner advis qu'ayant sceu comme telle entreprise fit cesser samedy dernier en laditte ville d'Angers au grand scandale et dommage spirituel du public les prières qui avaient esté assignées audit jour en l'église Saint-Pierre de l'auctorité de notre vicaire général en notre absence, à la requeste et diligence des Pères capucins, et en vertu de la Bulle par eux obtenue de nostre Saint-Père le Pape le quatriesme d'août dernier : nous avons remis et remettons par ces presentes les mesmes prières en mesme église et en vertu de la mesme Bulle au Lundy huictième jour d'après la feste de Pasques qui sera le vingtième jour du mois d'avril prochain, et de faire publier allors laditte Bulle concédée à cette fin, selon sa forme et teneur pour vous en donner l'instruction à ce requise : ce qu'attendant et pour éviter tout nouveau désordre, nous avons très expressément deffendu et deffendons à toutes personnes ecclésiastiques, séculières et régulières, de notre diocèse, soit monastères, collèges, couvents et autres communautés ou particuliers de publier ny exécuter aucunes bulles d'indulgences, ni prières extraordinaires quelconques en vertu de Bulles concédées jusqu'à présent par nostre Saint-Père le Pape, quoyque desjà par nous receues et publiées et mesme exécutées autres diverses fois, attendant que par les jeûnes, prières ordinaires de l'Église et autres austérités et bonnes œuvres des gens de bien pendant tout ce sainct temps de préparation à ladite feste de Pasques il plaira à Dieu de pourvoir de remède convenable à son Église, en un si grand besoin, pour nous rendre tous ensemble dignes de recevoir et

Digitized by Google

recueillir les bénédictions et fruicts spirituels du jubilé général qu'il avait pleu à Sa Saincteté dès le dix-septième du mois passé d'accorder à la ville d'Angers privativement et à toutes autres de ce royaume pendant les troiz derniers moys de la présente année. Laquelle presente notre déclaration nous voulons estre publiée au prosne des paroisses de la dite ville et diocèse par les curés et vicaires d'ycelles aussistost qu'ils en auront connoissance de notre part : et en outre icelle être sygnyfiée auxdits monastères, collèges, couvents, communautés et toutes autres personnes ecclésiastiques séculières et régulières que besoin sera. Mandant au premier prestre, clerc, notaire, appariteur ou autre à Nous soubmis de faire lesdites significations où et ainsy que de raison. Donné à Paris, durant l'assemblée générale du clergé de France, le samedy quatorzième jour de febvrier 1626.

« † CHARLES, Évesque d'Angers.

« Par mandement de mondit Seigneur révérend Évesque,

« GUIBOURT. »

Après la publication de cet édit, on s'attendait d'heure en heure à un nouvel acte du Présidial d'Angers, on pensait surtout qu'il intéresserait à son affaire le Parlement de Paris. Le nonce effrayé — c'était alors le cardinal Spada — met la main à l'affaire. Il voit le Roi et la Reine-Mère qui a le Gouvernement de la province, il informe son chef hiérarchique le Cardinal secrétaire d'État. L'évêque d'Angers[1] de son côté, en parle au cardinal Richelieu. Mais du roi, comme de la reine et du ministre, sortirent simplement de bonnes paroles.

Les Capucins de Paris se trouvaient dans le même cas. Le nonce les avait priés de surseoir à la publication de la

[1] *Huomo zelante et corragioso,* telles sont les épithètes que le nonce accorde à Charles Miron dans sa lettre au cardinal-secrétaire, le 23 février 1626.

Digitized by Google

Bulle. Elle lui semblait, du reste, anormale. Et cependant, elle était très justifiable et conforme au droit canon.

Comment se termina le différend? Aucune pièce d'archive ne nous l'apprend. Mais il y a cent raisons de croire que le gouvernement de l'Anjou l'emporta. Il y avait, du reste, un moyen terme. Le nonce semble bien y avoir pensé dans sa lettre du 26 février. C'était d'absoudre le fameux cas de recours, non en vertu du bref *ad ea quæ*, mais en vertu d'autres concessions accordées par le Pape et toujours en vigueur[1].

F. UBALD, D'ALENÇON.

[1] « ... Io n'ho parlato col Ré e colla Regina madre, la quale ha il governo di qualla Provincia, e il vescovo d'Angers, huomo zelante e corragioso, non manca d'aiutarsi col Sr. Cardinale di Richelieu e con chi besogna : nondimendo sin hora si ricovono solamente buone parole, patindo che l'ultimo stato sia il vescovo, e che la Corte secolare rimanga attrice, e pero sia intempestiva la oppositione prima de la attione : continuaro gl'offitii e i raguagli di quanto andra seguendo. In tanto ho stimato necessario di trasmittirle la notitia de le cose pendenti; soggiongendole che anco ai Capuccini di Parigi e stata fatta scini le concessione, ma io ho consigliato il superiore del convento a soprosedere un poco nel publicarla fin che se veda ove sia per parar la predetta pugna. Il medemo Guardiano e altri alcuni m'hanno detto che in questo regno non siano soliti vedersi concessioni simili con tale clausula : a quali nondimeno ho riposto che in tutti i casi è molto giustificata, sia perche si referisce a la dispositione de Canoni, come perche non interdice la facolta d'assolvere de casi tali, quando la competisse altronde, ma solo dichiara di non concederla in vigore de la presente dispositione. E à S. S. Illma bacio humilmente le mani. Parigi, li 23 febraro 1626. Di S. S. Illma et Rma Humilmo Servo. Card. Spada. » Arch. Vatic., id.

Digitized by Google

DÉSENCHANTEMENT

Sur le rosier, Passant, laisse mourir la rose :
Tu la verrais ce soir se faner en ta main !
Lui seul, sans la froisser, le papillon s'y pose ;
Mais les roses pour toi n'ont pas de lendemain.

Quand sourit jeune femme ou vierge à peine éclose,
Ton âme tressaillant rêve d'aimer sans fin...
Rêve !... Mais femme et fleur, hélas ! sont même chose !
Garde l'illusion et poursuis ton chemin.

L'homme, ici-bas, vois-tu, profane ce qu'il touche :
Sa main ternit la fleur et son baiser la bouche ;
Puis vient le souvenir âpre des voluptés.

Le courant de la vie emporte dans son onde
Ce que l'âme y jeta d'elle-même et du monde,
Le rêve seul est bon loin des réalités !

P. Brodu.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION AU JOUR LE JOUR

EN TOURAINE

(1789-1800)

(suite)

Année 1792

JANVIER

1er janvier — Les officiers du 32e Régiment, de la Garde nationale, de la Gendarmerie, de l'École de dessin, etc., rendent visite au Conseil municipal de Tours.

2 janvier — Messe du Saint-Esprit, pour l'installation du Tribunal criminel. La messe est dite à Saint-Gatien par l'évêque. Le cortège, composé des corps administratifs et judiciaires revient au Palais neuf, où les nouveaux élus prêtent serment.

3 janvier — Le Conseil général de la commune nomme 9 administrateurs à l'Hôpital général de la Charité.

7 janvier — Le traitement des membres du tribunal criminel est de 4.800 livres pour le président (*Faré*), 2.400 livres pour chacun des trois juges, et 3.600 livres pour l'accusateur public (*Douet le jeune*).

Digitized by Google

10 janvier — *Delagrave*, commissaire ordonnateur des guerres, grand juge militaire, nommé par le Roi, prête serment au Directoire du Département.

11 janvier — Le Conseil municipal de Tours délègue deux commissaires au Directoire du Département, pour le prier d'accélérer l'émission de nouveaux *billets de confiance*, à l'effet de suppléer à la rareté du numéraire.

— Le Conseil municipal prend un arrêté enjoignant aux religieuses de paraître « *en personne* » à la Commune pour certifier leur existence et recevoir leur traitement.

16 janvier — Le Directoire du Département autorise la nouvelle émission des « *billets de confiance.* »

21 janvier — Le déficit du numéraire occasionne une hausse sensible dans le prix des grains. Le mécontentement du peuple commence à se manifester. Un membre du Conseil municipal de Tours demande que des commissaires soient désignés pour rester en permanence au marché.

— Rapport d'*Athanase Veau*, commissaire du Roi près le Tribunal criminel, concernant l'établissement de la Maison de Justice.

23 janvier — Le Conseil général de la Commune émet des « *cartes de confiance* » au prix de 15 sols.

26 janvier — Sur la pétition des religieuses, le Directoire du Département annule la délibération de la Municipalité de Tours en date du 11 janvier, qui leur enjoint de se présenter « *en personne* » à la Commune.

— Lettre de *Cartier-Douineau*, député; il demande au Conseil municipal de lui envoyer les pièces nécessaires pour l'acquisition de l'église Saint-Clément.

Digitized by Google

FÉVRIER

4 février — Bénédiction du drapeau du 32e Régiment.

— Les religieuses de Tours sont tenues de soumettre à la Municipalité leur institut et leur règlement.

6 février — Nomination de trois commissaires de police à Tours. Leur traitement sera de 600 livres.

12 février — De fausses *cartes de confiance* sont mises en circulation. Le Conseil municipal prendra des mesures.

13 février — Les prêtres *de la Mission de Richelieu* se plaignent d'être expulsés par la Municipalité, au profit du curé constitutionnel.

15 février — Le Conseil municipal nomme des commissaires pour faire le dénombrement des habitants de la ville de Tours.

22 février — Le Conseil municipal de Tours décide qu'il sera fabriqué des piques pour la Garde nationale.

28 février — *Ysabeau*, supérieur du Collège, est prié par le Conseil municipal de prêcher les prisonniers.

29 février — Dénonciation contre des citoyens qui ont voulu embaucher des grenadiers du 32e Régiment pour l'armée des émigrés.

MARS

6 mars — Démission de *Léturgeon*, officier municipal de Tours.

9 mars — Rapport de *Baignoux*, député à l'Assemblée législative. Il propose de suspendre le traitement des deux princes, frères du Roi.

13 mars — Une visite domiciliaire a été faite dans les maisons religieuses de Tours. Il a été constaté que les religieuses n'ont pas de provision de grains, sauf pour leur subsistance.

Les trois Corps administratifs (Département, District, et Commune) votent une proclamation à l'effet d'inviter

Digitized by Google

les citoyens à protéger la libre circulation des grains. Un vol important de grains a eu lieu à *La Membrolle*.

— Le Département autorise la création de deux Compagnies de cavalerie nationale à Tours.

15 mars — Le Directoire du Département procède à la nomination de trois juges au Tribunal criminel, pour le deuxième trimestre.

— La Municipalité de Tours prend des mesures pour que la paix publique ne soit pas troublée par la cherté des grains. Des commissaires visiteront les boulangers. De forts détachements de gardes nationaux et de canonniers, seront postés à la Maison commune les jours de marché.

16 mars — La Municipalité de *Langeais* prend un arrêté portant que les prêtres assermentés seront expulsés de la ville.

17 mars (Jour de marché) — Toutes les mesures sont prises pour maintenir l'ordre à Tours. L'ordre n'est pas troublé.

19 mars — Rassemblement de 300 personnes à *Neuillé-Pont-Pierre*. Le peuple se soulève et veut forcer les officiers municipaux à taxer les grains.

20 mars — L'émeute continue à *Neuillé*. Les officiers municipaux opposent une énergique résistance et tiennent tête à la sédition.

— Le même jour sédition à *Panzoult*. 100 hommes se rendent à l'*Isle-Bouchard*, enferment *Gilbert*, marchand de grains, pillent ses magasins et ne le remettent en liberté que moyennant une rançon de 2.700 livres.

24 mars — Le Directoire du Département envoie 62 hommes du 32e Régiment à l'*Isle-Bouchard* et à *Panzoult*, où l'émeute a duré trois jours.

25 mars — Émeute à *Luynes*.

26 mars — Le Directoire envoie 50 hommes d'infanterie à *Luynes*. Même jour, troubles à *Rivarennes* et à *Saint-Benoît*. La Garde nationale pille les comestibles.

Digitized by Google

27 mars — Émeute à *Chinon*, où des grains sont arrêtés.

29 mars — Un marchand de grains se plaint au Département que les Municipalités de *La Haye* et de *Balesmes* aient arrêté ses grains.

AVRIL

3 avril — Le Département ordonne que les 60 hommes qui avaient été envoyés pour rétablir l'ordre à *Panzoult*, se rendront à *Chinon* où l'agitation continue.

4 avril — Bénédiction du drapeau de la Compagnie nationale de cavalerie du District de Tours.

Le Conseil général de la commune de Tours adresse une réclamation à la commune de Blois où des farines destinées à l'Hôpital général de Tours ont été arrêtées.

12 avril — Adresse du Directoire du Département, invitant les citoyens à ne pas troubler la circulation des grains et recommandant aux propriétaires de ne pas spéculer sur les besoins de leurs frères. « Dans plusieurs communes, ce sont les Municipalités qui ont dirigé les recherches et arrêté les grains ».

16 avril — Nomination de commissaires, chargés par le Conseil général de la Commune de Tours, d'établir, dans les 14 sections de la ville, la contribution foncière pour l'année 1792.

21 avril — Divers individus sont arrêtés, faute de pouvoir exhiber leurs passeports. Un bureau permanent est établi pour le visa des passeports.

23 avril — *M. de Ronsenac*, commandant le 32e Régiment, demande de la poudre au Directoire du Département.

— Le détachement de *Chinon* est rappelé à Tours.

— La Garde nationale de *Preuilly* a refusé d'assister à la procession. La Municipalité s'en plaint au Directoire.

26 avril — Des grains sont arrêtés à *Rouziers*.

Digitized by Google

— Le bataillon des volontaires d'Indre-et-Loire, qui est à Soissons depuis le 16 février, se plaint que les souliers qu'on lui fournit sont de mauvaise qualité.

MAI

4 mai — Les visas des passeports, pour les étrangers traversant Tours, ne pourront à l'avenir être délivrés que par les officiers municipaux.

7 mai — Il sera brûlé sur la place de la Nation à Tours 150.000 livres de *cartes de confiance* de la Commune qui seront échangées contre des assignats ou des *billets de confiance* du Département.

8 mai — Arrêté du Directoire du Département réglant les mesures à prendre pour la confiscation, l'inventaire et la vente des biens des émigrés, conformément à la loi du 8 avril.

11 mai — Le Conseil municipal de Tours fixe au dimanche 13 l'organisation de la garde nationale de la ville, qui sera divisée en 4 bataillons de 4 compagnies, conformément au décret du 29 septembre 1791.

13 mai — Arrêté du Directoire du Département qui ordonne qu'il sera sursis à l'organisation de la garde nationale.

21 mai — Mandement de l'évêque *Suzor* ordonnant des prières publiques pour le succès de nos armes.

22 mai — Le Conseil municipal de Tours fixe au 27 mai les assemblées primaires pour les élections de la garde nationale.

24 mai. — Délibération du Conseil municipal portant remplacement de *Cottereau*, *Soreau*, *Sorée*, *Gascher*, *Pelgé*, comme administrateurs de l'Hôtel-Dieu. « N'ayant pas prêté le serment civique, qui est le baptême du citoyen, ils ont cessé d'être citoyens actifs. »

Digitized by Google

25 mai — Le Conseil municipal de Tours dénonce M. *Torterue*, notaire à l'Isle-Bouchard, qui, étant juré, a parlé avec mépris des insignes des officiers municipaux en les traitant de « bricole ».

27 mai — Election des officiers de la Garde nationale de Tours.

— La compagnie des canonniers demande l'autorisation de planter un arbre de la liberté.

30 mai — Le montant des biens nationaux adjugés à la requête du Département d'Indre-et-Loire s'élève à 4 millions 340.000 livres.

JUIN

3 juin (*Dimanche*) — Prestation de serment de la garde nationale de Tours.

5 juin — Le Conseil général de la commune demande au ministre de l'intérieur un secours de 100.000 livres pour l'Hôpital général.

6 juin — Adresse des corps administratifs à l'Assemblée législative, pour qu'il soit promptement rendu un décret sur la police des marchés.

9 juin — Désordres au marché de Tours.

— Affiche signée par *Woorm*, maire de Tours. « Le citoyen qui, d'ici au 11 juillet, aura vendu dans les marchés de cette ville le plus de grains en papier monnaie au même prix qu'ils se seraient vendus en argent, ou au pied le plus bas du marché à quantité égale, sera regardé comme le bienfaiteur de la cité et aura droit à une couronne civique. »

10 juin — La Supérieure *de la Madeleine* demande protection contre des individus qui, chaque jour, assistent dans leur chapelle au salut du curé constitutionnel et les insultent grossièrement.

11 juin — Plan pour la fête de la plantation de l'arbre de la liberté.

Digitized by Google

14 juin — Nouvelle adresse du Directoire du Département pour engager les citoyens à ne pas empêcher la circulation des grains.

15 juin — Pour le marché du 16, le Conseil municipal de Tours requiert 100 hommes de ligne, les 4 compagnies de grenadiers, 20 hommes dans chaque compagnie du centre et deux canons. Les troupes se réuniront sur la place de la Nation pour être distribuées dans la ville.

16 juin — Malgré ces précautions, des troubles éclatent au marché.

17 juin — Plantation de l'arbre de la liberté sur la place de la Nation. Au milieu de la place, est une estrade où l'on voit une statue de la liberté ayant dans la main droite un livre où est écrit : « Loi et Constitution » et dans la main gauche un bonnet de la liberté. Le maire monte sur l'estrade, accompagné de 6 élèves du collège et 6 élèves de l'école de dessin ; il porte le livre de la Constitution. Il l'élève et dit : « Voici la loi. » Après un ban et sept coups de canon, il est donné lecture des *Droits de l'Homme*. *Delaunay*, commissaire du Roi près le tribunal, lit une ode à la Liberté, puis il jette une pelletée de terre sur l'arbre de la liberté.

22 juin — Le Directoire du département arrête que *les filles de la Charité* de Château-Renault, étant chargées de l'instruction, seront tenues de prêter le serment civique ; sinon, elles seront destituées et remplacées.

23 juin — Prestation de serment des instituteurs et des institutrices de Tours. Le serment est exigé même des maîtres de danse.

— On apprend à Tours les événements de Paris (*Émeute du 20 juin*).

25 juin — Des poursuites sont dirigées par le procureur de la commune contre *Cottereau*, *Serée*, *Gascher*, *Pelgé* et *Soreau*, anciens administrateurs de l'Hôtel-Dieu qui, se plaignant d'avoir été illégalement exclus, ont calomnié

Digitized by Google

dans leur protestation le Conseil général de la commune.

27 juin — Tous les membres des communautés religieuses, enseignantes et hospitalières, de femmes devront prêter le serment civique.

— Plusieurs femmes offrent d'instruire la jeunesse en remplacement des religieuses de Tours qui n'ont pas voulu prêter serment.

28 juin — Règlement pour le service de la garde nationale de Tours.

29 juin — Le Conseil municipal de Tours arrête qu'à dater du 1er juillet il sera ouvert un registre où toute personne arrivant à Tours sera tenue de déclarer son logement.

— Tous les prêtres insermentés résidant dans la ville devront chaque jour, à 11 heures, se présenter à la maison commune à l'appel nominal.

— Tout citoyen est invité à dénoncer les personnes suspectes.

JUILLET

1er juillet — Décret de l'*Assemblée législative* portant qu'à l'avenir les séances des corps administratifs seront publiques.

2 juillet — *Bruley* (père du député) donne sa démission de président du bureau de paix.

5 juillet — Délibération du Directoire du Département. A partir du 6 juillet, le Directoire tiendra ses séances publiquement.

— Le Conseil général de la commune de Tours déclare que ses séances seront publiques à l'avenir.

Texier-Olivier est nommé membre du bureau de conciliation.

6 juillet — Le Directoire du Département prend des mesures contre les prêtres insermentés.

Digitized by Google

Les bons citoyens sont invités à les surveiller.

S'il s'élève des troubles dans les municipalités, les officiers municipaux sont autorisés à faire arrêter les prêtres, *insermentés ou non*, qui leur paraîtront suspects, à charge d'aviser le Directoire du District.

— Le Conseil général du Département invite les citoyens à s'enrôler. Il sera admis 226 citoyens en qualité de volontaires pour se joindre aux 574 hommes qui sont déjà à la frontière pour former le 1er bataillon d'Indre-et-Loire. Il sera en outre formé un 2e bataillon de 800 hommes. Deux commissaires sont nommés dans chaque District pour faire procéder à l'élection des officiers.

8 juillet — Elections aux cures vacantes; *Ysabeau* est élu curé de Saint-Martin de Tours.

9 juillet — Le Conseil municipal mandate une somme de 7 livres 10 sols à *Bruslon*, directeur des « Affiches de Touraine », pour abonnement d'une année.

14 juillet — Fête de la Fédération à Tours. L'évêque y assiste avec les corps constitués.

15 juillet (*Dimanche*) — Installation d'*Ysabeau* à la cure de Saint-Martin.

Discours de *Woorm*, « maire plébéien » et réponse d'*Ysabeau* « pasteur patriote ».

— On apprend à Tours le décret du 12 juillet déclarant la patrie en danger.

19 juillet — Le Conseil du département se déclare *en permanence* à l'appel des législateurs qui ont déclaré la patrie en danger.

Salmon président d'âge, prononce l'ouverture de la session extraordinaire.

— Des mesures seront prises pour la formation du 2e bataillon de volontaires d'Indre-et-Loire.

21 juillet — Proclamation du règlement pour la formation du 2e bataillon de volontaires.

23 juillet — Le Conseil général de la commune de

Digitized by Google

Tours arrête qu'il ne sera délivré aucun passeport à un citoyen actif, s'il n'a justifié d'un congé dans la Garde nationale et s'il n'a prêté le serment civique.

24 juillet — Lecture à l'Assemblée du Département de la proclamation du Roi, en date du 20 juillet, relative à la patrie en danger.

25 juillet — Le Conseil général du district de *Loches* a arrêté que « tous les ecclésiastiques, fonctionnaires publics, qui n'ont pas prêté serment ou l'ont rétracté, seront tenus, dans les trois jours, de venir habiter l'enceinte du château, et que les femmes et enfants d'émigrés seront gardés en otage ».

Le Conseil général du Département applaudit au civisme du District de *Loches* et met la question à l'étude.

26 juillet — Le Conseil général du Département adresse une proclamation au peuple et règle le cérémonial de la déclaration de la patrie en danger, qui aura lieu, à Tours, le dimanche 29 juillet, et les mesures pour l'enrôlement civique.

— Le Conseil général de la commune de Tours, « considérant que l'arbre de la Liberté est un monument sacré et religieux », enjoint qu'il sera donné consigne aux factionnaires « d'arrêter quiconque se permettra quelques excès ou indécences sur le terrain où il est planté ».

— Défense est faite par le Conseil général du Département aux municipalités, de délivrer des passeports aux prêtres et aux nobles, ainsi qu'aux femmes et enfants d'émigrés.

27 juillet — Après une vive discussion au Conseil général du Département, relativement à la délibération du District de *Loches*, l'Assemblée vote, par 11 voix contre 8, la réclusion des prêtres assermentés.

28 juillet — « Tous les prêtres qui n'ont pas prêté serment seront réunis au Séminaire de Tours et aux chefs-

Digitized by Google

lieux de District. Les septuagénaires et les infirmes sont seuls exceptés ».

29 juillet (*Dimanche*) — Cérémonie pour la proclamation de la patrie en danger, à Tours. On sonne le tocsin, on tire le canon, on bat la générale. La patrie est proclamée en danger. Les enrôlements volontaires commencent aussitôt après.

30 juillet — Mandement de l'évêque *Suzor*, ordonnant à tous les prêtres du diocèse un Salut pour la patrie en danger. (Cette cérémonie aura lieu le 5 août).

Le Département arrête que les municipalités devront envoyer l'état des ci-devant nobles et des parents d'émigrés résidant dans les communes avec le recensement des armes qu'ils possèdent.

— Le Conseil général de la commune de Tours se réunit sur la place de la Nation pour faire l'appel des braves citoyens qui se sont enrôlés. Discours du maire. Les enrôlements sont peu nombreux.

31 juillet — *Bruère*, curé de *Langeais*, est arrêté, faute d'avoir pu exhiber un passeport.

AOUT

1er août — Plusieurs citoyens demandent à marcher aux frontières à leurs frais.

2 août — Les officiers municipaux *Patas* et *Lamirault*, démissionnaires, sont mis en demeure de reprendre leurs fonctions. (Tous les notables ont refusé de les remplacer).

Le Conseil municipal arrête que les deux démissionnaires seront, en cas de refus, frappés d'une contrainte égale au treizième des impositions foncière et mobilière de la commune.

— Le tribunal du District ayant acquitté le curé de Langeais, *Bruère*, qui avait été arrêté le 31 juillet pour

Digitized by Google

défaut de passeport, le Conseil municipal de Tours arrête que le geôlier ne pourra mettre en liberté aucun détenu sans le visa d'un officier municipal. Le Département arrête également qu'il n'y a pas lieu de déférer au jugement du tribunal.

— Le Conseil général du Département a, par l'arrêté du 28 juillet, dispensé de la réclusion, les prêtres septuagénaires.

Le Conseil municipal de Tours arrête que les septuagénaires qui pénétreront dans les maisons religieuses seront, sur la dénonciation de deux citoyens, reclus, comme les autres.

3 août — Le Conseil général du Département délibère si les parents des émigrés devront être détenus comme otages. Il est sursis aux mesures à prendre, suivant les circonstances.

6 août — La 1re compagnie du bataillon de l'Arsenal, fait don de 551 livres pour les volontaires.

— Le Conseil municipal de Tours rejette une pétition portant 119 signatures, en faveur des prêtres insermentés. Les signataires de la pétition sont dénoncés au Département.

7 août — Le recensement auquel il a été procédé par un membre du Conseil municipal, établit qu'il y a, à Tours, 194 ecclésiastiques dans le cas d'être soumis à la réclusion.

Le Département défère au tribunal de police municipale les signataires de la pétition en faveur des prêtres.

8 août — Les *cartes* et *billets de confiance* sont retirés et brûlés par les soins du Conseil municipal de Tours.

10 août — Révolution à Paris. Suspension du pouvoir royal.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Le Gouvernement révolutionnaire et la Terreur

(10 août 1792 - Septembre 1795)

11 août — Tous les Corps administratifs et judiciaires se réunissent pour prendre connaissance des dépêches de l'Assemblée nationale, annonçant les événements du 10 août.

Des mesures sont prises pour maintenir l'ordre. Tous les citoyens présents prêtent serment de maintenir la liberté et l'égalité.

— Le Département arrête qu'il ne sera plus accordé aucun passeport aux ci-devant nobles et aux prêtres insermentés, « qui seront désarmés ».

12 août — Adresse des Corps constitués réunis à Tours, à l'Assemblée nationale.

— Le Département invite les Districts à faire fabriquer des piques, conformément à la loi du 28 juillet.

— Nouvelle adresse du Département pour provoquer des enrôlements volontaires.

13 août — Perquisitions chez les religieuses, pour savoir si elles cachent des prêtres.

14 août — Arrêté du Département, interdisant aux prêtres insermentés (septuagénaires) de dire leurs messes ailleurs que dans les églises. — Les insermentés recevront un traitement qui ne pourra excéder 500 livres.

Digitized by Google

16 août — Vu le grand nombre de prêtres détenus au Séminaire, le Département arrête qu'ils seront transférés à *Marmoutier*.

17 août — Le Département adopte une formule du serment à prêter par les fonctionnaires publics.

18 août — Règlement pour les maisons de réclusion. Les prêtres resteront détenus au Séminaire.

— Comparution des signataires de la pétition en faveur des prêtres insermentés devant le tribunal de police municipale.

Les prévenus sont au nombre de 119. L'organisateur de la pétition était *Archambault-Debeaune*, notaire à Tours. Ils sont prévenus de contravention à la loi du 28 décembre 1789, qui interdit la réunion de plus de dix personnes, sans autorisation. Leur défenseur est *Sénard*. Le tribunal met l'affaire en délibéré.

— Adresse des autorités constituées du District d'Amboise à l'Assemblée nationale.

19 août (*Dimanche*) — Prestation de serment de la Garde nationale et des Corps constitués.

20 août — Le général *Biron* requiert en Indre-et-Loire un 3e bataillon de 800 hommes (qui sera envoyé à Strasbourg).

Le Département répartit le nombre d'hommes à fournir par chaque District.

22 août — Le Conseil général du Département arrête que, nonobstant le jugement du tribunal de Chinon, qui ordonne l'élargissement d'un sieur *Montigny*, l'arrêté du District ordonnant sa détention aura son entière exécution.

— A l'avenir, il ne sera délivré aucun passeport à tout citoyen en état de porter les armes.

23 août — Les volontaires qui traversent Tours exigent 3 sols par lieue et l'étape, comme il leur a été donné dans les autres départements. Le Conseil général du Département est obligé de leur accorder cette somme,

Digitized by Google

bien qu'elle ne soit pas due, pour mettre fin « *à la fermentation qui règne en ville* ».

24 août — Le Département apprend que *Châtillon* et *Bressuire* sont en proie aux brigands. Il est décidé que 100 hommes de garde nationale, 10 cavaliers, 3 brigades de gendarmerie et une compagnie de canonniers seront envoyés à Bressuire.

— Le Conseil municipal de Tours fait opérer de nouvelles perquisitions dans diverses maisons de la ville.

Des registres d'enrôlement sont ouverts à la mairie de Tours pour former le bataillon de grenadiers de 800 hommes demandé par le général *Biron*. L'enrôlement se fait avec peine. Sur les volontaires qui se sont enrôlés dans le 1er bataillon, 51 hommes, engagés volontaires, ont refusé de partir.

25 août — Le Département, sur le vu des délibérations de la Commune de Tours (23 août) et du District (24 août), arrête que plusieurs cloches, jugées inutiles à *Saint-Gatien* et à *Saint-Martin*, seront converties en monnaie.

26 août — Réunion des Assemblées primaires pour l'élection des électeurs qui doivent nommer des Députés à la Convention.

La ville de Tours est divisée en 5 sections qui nommeront chacune 7 électeurs. Ces sections tiendront leurs assemblées, savoir :

La Riche et Saint-Éloi, à l'église de La Riche;
Le Chardonnet, à l'église Saint-Martin;
La Belle-Fontaine, à l'église du Collège;
La Poissonnerie, à l'église du Petit Saint-Martin;
L'Arsenal, aux Jacobins.

27 août — L'assemblée primaire de la section de la Poissonnière décide que les signataires de la pétition en faveur des prêtres non assermentés ne seront point admis à voter; il est décidé, en outre, qu'ils seront désarmés.

Digitized by Google

28 août — Les volontaires se livrent à des excès dans la ville de Tours, frappant et menaçant les signataires de la pétition en faveur des prêtres.

29 août — L'ordre est enfin rétabli.

30 août — Bénédiction des drapeaux du 2e Bataillon de volontaires, à l'église Saint-Gatien.

— Des troubles graves ont lieu à *Mosnes*; le château est incendié.

— Les portraits de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI sont enlevés de la salle des séances du Conseil municipal de Tours.

SEPTEMBRE

1er septembre — Le tribunal de police municipale de Tours, présidé par *Dubreuil*, prononce un jugement dans la poursuite contre les 119 signataires de la pétition en faveur des prêtres. Ils sont condamnés chacun à *cent livres* d'amende.

Les auteurs des troubles de *Mosnes* sont arrêtés, au nombre de 14.

— Le Conseil général du Département prend des mesures contre les prêtres insermentés. — Le décret du 26 août dispose que « les ecclésiastiques assujettis au serment, qui ne l'ont pas prêté ou qui l'ont rétracté, sont tenus de sortir dans 8 jours du département et dans 15 jours du royaume; passé ce délai, ils seront déportés à la Guyane; les infirmes et les sexagénaires seront réunis dans une maison commune au chef-lieu de Département ».

— Le Conseil général du Département arrête que les ecclésiastiques reclus au Séminaire devront en sortir, pour se conformer aux dispositions de la loi du 26 août, et que les ci-devant ecclésiastiques non assermentés, âgés de plus de 60 ans, infirmes ou valétudinaires, resteront reclus au séminaire.

Digitized by Google

2 septembre — L'Assemblée électorale, pour la nomination des députés, se réunit à *Amboise*. Les électeurs sont au nombre de 469 nommés par les 35 cantons du département.

3 septembre — L'Assemblée électorale séant à Amboise arrête que, « *vu les nouvelles alarmantes* », elle se déclare en permanence.

— Le Conseil municipal de Tours supplie les citoyens de ne pas arrêter les voitures et bateaux chargés de grains.

— Le Conseil municipal somme les sections électorales de Tours qui se sont déclarées illégalement en permanence de se dissoudre aussitôt.

4 septembre — Le Conseil municipal de Tours accorde des primes aux boulangers et marchands de grains qui fourniront le plus de blé au marché.

Pierre-Claude Nioche est élu député par l'Assemblée électorale séant à *Amboise*. Il a obtenu 345 voix sur 446 votants.

5 septembre — Les trois corps électifs (Conseil municipal, Conseil général du District, Conseil général du Département) se réunissent pour arrêter de concert les mesures à prendre pour conjurer la disette des grains. Un citoyen des tribunes prend la parole. Sur sa proposition, l'Assemblée nomme 4 commissaires chargés de veiller à ce que les municipalités prennent des mesures pour contraindre les fermiers et propriétaires à apporter aux marchés une quantité de grains évaluée suivant leurs récoltes.

— L'Assemblée électorale séant à *Amboise* procède à la nomination des députés. Sont élus :

Jacob Dupont, par 313 voix sur 438 votants;

Ch. Pottier, par 381 voix sur 438 votants;

Jean-François Gardien, par 254 voix sur 396 votants;

Albert Ruelle, par 305 voix sur 402 votants.

6 septembre — L'Assemblée électorale séant à *Amboise* nomme députés :

Digitized by Google

R.-J. Champigny-Clément, par 226 voix sur 429 votants ;

Claude-Alexandre Ysabeau, par 222 voix sur 416 votants.

— Arrivée de deux commissaires du Pouvoir exécutif, *Xavier Audouin* et *Loiseau*, officiers municipaux de Paris, qui sont délégués par le Pouvoir exécutif pour réquisitionner dans le département d'Indre-et-Loire les citoyens prêts à s'enrôler.

7 septembre — L'Assemblée électorale séant à *Amboise* procède à l'élection du dernier député à la Convention. Est élu :

J.-J. François Bodin, par 216 voix sur 431 votants.

— Les commissaires du Pouvoir exécutif délégués à Tours se rendent au Conseil général du Département où sont réunis les trois corps électifs. Ils témoignent combien ils sont satisfaits de voir que les arrêtés du Conseil ont devancé une partie des mesures que l'Assemblée nationale a prises pour la sureté des personnes et des propriétés, la circulation des grains et l'approvisionnement des marchés.

8 septembre — A huit heures du matin, la Garde nationale, les canonniers, les Corps constitués se réunissent à la Mairie de Tours pour entendre les discours des délégués du Pouvoir exécutif.

Ils engagent les citoyens à voler au secours de la Patrie ou à venger les victimes de la tyrannie.

Ils reçoivent le serment des fonctionnaires. — Le peuple murmure à cause de la cherté des grains. — Des commissaires sont nommés pour aller perquisitionner chez les boulangers.

— L'Assemblée électorale séant à *Amboise* procède à la nomination des suppléants à la Convention. Sont élus :

Pottier, par 242 voix sur 430 votants ;

P.-L. Athanase Veau-Delaunay, par 232 voix sur 433 votants.

Digitized by Google

9 septembre — L'Assemblée électorale séant à *Amboise* nomme le dernier suppléant à la Convention. Est élu : *Louis Champigny Aubin*, par 238 voix sur 433 votants.

— Arrivée à Tours de deux commissaires de l'Assemblée nationale, les citoyens *Richard* et *Lefebvre*; ils convoquent pour le lendemain les électeurs des sections électorales à l'église Saint-Martin, pour entendre les observations qui seront faites « sur les moyens de sauver la Patrie ».

10 septembre — Les deux commissaires de l'Assemblée nationale sont reçus par le Conseil municipal de Tours. Ils passent la Garde nationale en revue, puis se rendent à Saint-Martin. L'un d'eux prononce « *en chaire* » un discours sur la perfidie du Pouvoir exécutif. Ils reviennent à la maison commune où de nouveaux discours sont prononcés. — A la suite de ces excitations révolutionnaires, « un mouvement effrayant » se produit dans la populace. Les commissaires, alarmés, sont obligés de taxer le pain à 24 sols « pour calmer la multitude ».

— Le Conseil général de la commune invite les sections électorales (qui sont en permanence) à nommer chacune 5 commissaires pour surveiller les boulangers qui ne pourront plus fabriquer qu'une seule qualité de pain à 24 sols.

— Le Conseil général du Département reçoit les commissaires du Pouvoir exécutif. Sous la pression de l'émeute, le Conseil accorde aux volontaires de la Gironde 3 sols par lieue avec l'étape.

Le Président du Conseil général du Département propose à ses collègues « de donner une démission désirée par la volonté générale ».

Un membre de l'Assemblée électorale séant à *Amboise* vient annoncer que cette Assemblée, après avoir terminé

Digitized by Google

l'élection des députés à la Convention, s'est maintenue en permanence et a décidé de procéder au remplacement des administrateurs du Département qui se sont retirés « par mort, démission ou autrement ».

Devant cette mise en demeure, *Deschamps*, *Salmon*, *Saint-Denis*, *Martin*, *Suzor*, *Douet* et *Esnault*, donnent leur démission d'administrateurs du Département.

11 septembre — *Gervaize*, administrateur du Département, donne également sa démission.

12 septembre — Le procureur syndic du Département prête serment de haine à la royauté.

Les nouveaux administrateurs du Département nommés par l'Assemblée électorale sont : *Andrieux*, *Chaillou*, *Leroux*, *Hardouin*, *Forest*, *Robin*, *Buzot*, *Godefroi*, *Goupy*, *Lemoine*, *Texier*, *Turquand*, *Couezeau*, *Perré*, *Dieu*, *Bléré*, *Lecomte*.

Riffault-Desêtres est nommé président du Conseil général du Département.

13 septembre — *Texier*, *Perré*, *Leroux* et *Cormery* sont nommés membres du Directoire du Département.

— Le Département publie une adresse pour inviter les habitants des campagnes à ne pas contraindre par la force les pasteurs à des processions interdites par la loi.

— Un prêtre est attaqué à Tours par le peuple, qui veut le massacrer. Le Conseil municipal le fait arrêter pour préserver sa vie.

— Les sections électorales se déclarent en permanence.

14 septembre — La municipalité de Tours, contrainte par les ordres des commissaires de l'Assemblée nationale, *Richard* et *Lefebvre*, de réduire à 24 sols la livre de pain qui vaut 40 sols, est obligée de payer 200 livres par jour d'indemnité aux boulangers. Le Conseil général du Département nomme un commissaire pour aller demander un secours à l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

Couezeau, nommé administrateur du Département, donne sa démission de procureur de la Commune de Tours.

17 septembre — *Martel*, membre du Directoire du Département, offre sa démission. « Son civisme ne l'a pas préservé de l'odieux, attaché à la caste privilégiée à laquelle il appartenait ». Menacé à la séance du 14 septembre par le public et poursuivi par les propos les plus inquiétants, il se retire. Le Conseil le prie de retirer sa démission.

18 septembre — Des citoyens s'indignent de voir les arrêtés du Département transcrits sur un papier portant des fleurs de lys, emblème suspect. Un membre du Département répond que « les lys qui, par leur blancheur, devaient servir d'emblème à la pureté du patriotisme, ne rappelaient aucune idée de féodalité ni de servitude, ayant été de tous temps les armes de la France et non celles des Rois ».

— Arrêté du Département qui enjoint à tout détenteur de grains d'en faire la déclaration aux municipalités et de ne les vendre que dans les marchés.

21 septembre — *Bouilly* est élu par le Département commissaire du Pouvoir exécutif près le tribunal criminel.

— A l'avenir le Directoire siégera les mardi, jeudi et samedi, et le Conseil du Département les lundi, mercredi et vendredi, de 9 heures du matin à 1 heure.

— La Municipalité de Tours avise le Département que des volontaires du 3e Bataillon sont venus, le sabre nu, réclamer trois de leurs camarades détenus pour délits. La municipalité menacée a dû céder à la force. Le 11e Régiment de cavalerie, de passage à Tours, a refusé de prêter secours aux autorités. Le Conseil du Département envoie des commissaires à Saint-Gatien pour haranguer les volontaires.

22 septembre — *Pottier de la Bertellière*, procureur

Digitized by Google

général syndic du Département, réunit à Saint-Gatien les volontaires du 3e Bataillon d'Indre-et-Loire et les exhorte à ne plus donner des signes d'indiscipline comme ils le font tous les jours. Désordre au marché de Tours.

23 septembre — Le Conseil général du Département reçoit la nouvelle de la proclamation de la République. Les citoyens présents à la séance « se confondent avec les administrateurs et se donnent le baiser fraternel ».

24 septembre — Les trois Corps administratifs réunis votent une adresse à la Convention. « Les musiciens de la Garde nationale prêtent le son des instruments aux délibérations ».

L'Assemblée générale des trois Corps, constatant que la vente du grain à bas prix a eu pour effet « d'affamer au milieu de l'abondance », arrête que les grains seront désormais « vendus à prix débattu et de gré à gré ». Les citoyens qui s'y opposeraient seront arrêtés. Le pain ne sera distribué que sur le vu de « cartes » délivrées par les municipalités.

26 septembre — Désordres graves au marché de Tours. Des boulangers forains sont pillés.

La Municipalité se transporte au marché. Des arrestations sont opérées.

— Les *Ursulines* protestent contre la loi qui leur ordonne d'évacuer, le 10 octobre, les maisons où la Nation les a maintenues. Cette « criminelle » protestation est dénoncée à l'accusateur public.

28 septembre — Arrêtés du Département :

Les barres de fer soutenant un berceau dans le jardin de la maison du Département seront transformées en piques.

Tout citoyen, trouvé sans cocarde, sera traduit devant l'officier de police.

Les prêtres, *Boulard* et *Moriet*, en faveur desquels le jury d'accusation a prononcé une ordonnance de non-

Digitized by Google

lieu, seront détenus « pour éviter une effervescence populaire ».

30 septembre (*Dimanche*) — Cérémonie à Tours, pour la proclamation de la loi qui abolit la royauté. La statue de la Liberté est promenée processionnellement. Les autorités constituées brûlent de l'encens devant elle.

OCTOBRE

1er octobre — La *Société des Sans-Culottes* de Tours, séant à Saint-Saturnin, proteste contre la délibération de la Municipalité, qui taxe le pain à 45, 36 et 31 sols les 12 livres, suivant la qualité.

— Le Conseil général, du Département ne pouvant se dissimuler l'insouciance des propriétaires de grains et voulant employer tous les stimulants avant d'en venir aux mesures de rigueur prescrites par la loi du 16 septembre, arrête que les Directoires de District devront rendre compte, chaque semaine, de l'exécution de la loi.

6 octobre — Délibération du Conseil municipal de Tours, contre les boulangers qui ferment boutique, pour les forcer à continuer leur commerce.

— Les Sœurs de Charité sont remplacées à l'Hôpital de Tours par des citoyennes.

8 octobre — Le Conseil général de la commune de Tours envoie des commissaires dans les campagnes et à Orléans, pour acheter du blé.

9 octobre — Jugements du tribunal de police municipale de Tours, condamnant des boulangers à l'amende, pour n'avoir pas tenu leurs boutiques suffisamment garnies.

10 octobre — Arrêté du Conseil municipal de Tours portant que tout garde national qui n'obéira pas aux réquisitions sera puni et, à la troisième fois, désarmé comme suspect.

Digitized by Google

13 octobre — Une fête sera célébrée à Tours, à l'occasion des succès des armes françaises en Savoie.

Le tribunal du District de Tours, composé de *Jahan*, *Roussereau*, *Gaultier*, *Moreau*, *Thenon et Japhet* prête serment.

14 octobre — Des citoyennes remplacent les Sœurs aux *Enfants trouvés* et à l'*Hôtel-Dieu* de Tours.

15 octobre — La *Société populaire*, séant à Saint-Saturnin, demande qu'on donne au public la jouissance des fours banaux.

Émotion à *Neuvy*. Le grenier à sel est pillé.

18 octobre — Les commissaires envoyés à *Orléans* et à *Étampes*, pour se procurer des subsistances, ont réussi dans leur mission.

19 octobre — Des volontaires se plaignent de la qualité du pain. Il est reconnu que le pain est de bonne qualité.

— Des scellés sont apposés à l'*Oratoire*, rue de la Guerche.

23 octobre — Enlèvement de l'argenterie à la chapelle du collège de Tours.

24 octobre — *Bruslon*, curé constitutionnel de Faye-la-Vineuse et desservant de Marnay, contracte mariage avec *Marie-Anne Jacquet* devant l'officier de l'état-civil de Langeais. La loi du 20 septembre 1792 laissant au prêtre qui se marie la liberté de faire célébrer son mariage par les cérémonies du culte, *Bruslon* requiert *Mousset*, curé de Langeais, de lui donner la bénédiction nuptiale.

— Le Conseil général du Département, interprétant son arrêté du 18 septembre, autorise les détenteurs de grains à en vendre à domicile aux citoyens munis de *bons* délivrés par les municipalités.

— Des boulangers forains sont pillés avant d'arriver à Tours.

Digitized by Google

Il n'y a pas de grain au marché. Une émeute populaire éclate. La Garde nationale est convoquée. Sur 200 hommes commandés de service, il en vient à peine une vingtaine.

27 octobre — Une émeute grave éclate à *Montlouis*. La population s'oppose à l'enlèvement de l'argenterie dans l'église. Le maire faillit périr. 200 hommes d'infanterie sont envoyés avec des canons.

30 octobre — Arrestation de 24 ecclésiastiques qui sont incarcérés à Tours[1].

31 octobre — L'ordre est rétabli à *Neuvy*. A *Montlouis*, 23 individus sont arrêtés.

— Troubles graves à Tours. Des sacs de grains destinés à l'hôpital sont pillés sur le mail Preuilly. La municipalité, accompagnée de canons, s'y rend et rétablit l'ordre.

NOVEMBRE

1er novembre — Le Conseil général de la commune de Tours promet des primes aux boulangers qui cuiront le plus de pain jusqu'au 1er janvier. « La récolte a été bonne, et cependant les subsistances sont rares. »

2 novembre — Mandement de l'évêque constitutionnel *Suzor* contre les lois du 20 septembre 1792 autorisant le divorce et le mariage des prêtres.

L'évêque *Suzor* ayant défendu à *Mousset*, curé de Langeais, de donner la bénédiction nuptiale à *Bruslon*, curé de Faye-la-Vineuse, qui vient de se marier, est attaqué dans un libelle par *Desplanques*, autre prêtre marié, ancien maire de Saint-Cyr-sur-Loire. *Suzor* menace *Desplanques* d'interdit.

4 novembre — Sédition populaire à la *Chapelle-*

(1) Bulletin des Armées ou Postillon de la guerre, n° 78 (Imprimerie Bruslon).

Digitized by Google

Blanche (Chapelle-sur-Loire) où les habitants ne veulent pas payer leurs impositions. Le procureur de la commune, *Delanoue*, y trouve la mort. Le maire est menacé et frappé.

5 novembre — Le Conseil général du Département requiert une garde pour « assurer la liberté de ses séances ».

9 novembre — Le procureur général syndic *Pottier* demande des poursuites contre un citoyen qui, à l'assemblée du 7 novembre (au club des Sans-Culottes), a diffamé les administrateurs envoyés à Orléans pour se procurer des grains. « Il faut frapper ces pygmées et arrêter leurs sifflements impurs. »

11 novembre — Assemblée électorale à *Château-Renault* (en vertu du décret du 19 octobre pour le renouvellement du procureur général syndic, du Directoire, du Conseil général du Département et du Tribunal criminel).

12 novembre — L'Assemblée électorale séant à *Château-Renault* vote une adresse à la Convention : « La République attend de vous un grand exemple capable d'effrayer à jamais les despotes. Vous rendrez à la loi toute son énergie et son glaive abattra indistinctement toutes les têtes ambitieuses qui s'éléveraient au-dessus des niveaux de nos droits. »

— L'ordre est rétabli à la *Chapelle-sur-Loire.*

18 novembre — Assemblées électorales dans les différents districts pour la nomination des procureurs-syndics, des administrateurs de District, des tribunaux de District, des directeurs des postes et des curés, ainsi que du Tribunal de Commerce de Tours.

20 novembre — Élection du Tribunal du District de Tours :

Sont élus : *Jahan*, *Roussereau*, *Demezil*, *Bruère*, *Bouilly*, juges, et *Japhet*, commissaire national.

21 novembre — Apposition des scellés au collège de Tours.

Digitized by Google

23 novembre — Désordre au marché de Tours. Le grain fait défaut. Il n'y avait que 12 septiers au marché.

25 novembre — Élection des juges de paix et des assesseurs.

Nouvelles alarmantes de *Château-Renault*. — 600 hommes armés venant du Mans sont arrivés à Château-du-Loir et ont taxé les grains et les denrées. On ne sait encore si l'émeute se dirigera sur *Château-Renault* ou sur *Amboise*.

26 novembre — Toutes les Gardes nationales du Département sont réquisitionnées et en permanence.

27 novembre — Installation du tribunal du District de Tours.

28 novembre — Des députés d'*Amboise* annoncent qu'un attroupement, qui s'élève à 10.000 hommes, s'est emparé de Blois. Les administrateurs de Blois « ont été obligés de se joindre au torrent ».

Château-Renault est envahi par un attroupement, venant de Vendôme, qui taxe les objets de première nécessité.

Amboise est envahi par l'attroupement qui marche sur Tours.

Les citoyens d'*Amboise* sont entraînés par les émeutiers qui les obligent à se joindre au détachement.

La ville de Tours se met en état de défense ; on bat la Générale, les bons citoyens s'assemblent en armes. La nuit se passe à protéger les barrières contre les insurgés.

29 novembre — Des délégués de l'attroupement sont reçus à la mairie de Tours.

Le Conseil municipal « approuve leur zèle » et dit qu'une pétition sera faite à la Convention pour demander l'établissement d'un maximum pour le blé. L'émotion est considérable sur la place de la Nation (place de l'Hôtel-de-Ville). Le Procureur de la commune est frappé et menacé. Il demande un congé pour quitter la ville, où ses jours ne sont pas en sûreté.

Digitized by Google

L'attroupement bat en retraite devant l'attitude énergique de la Garde nationale de Tours.

De retour à *Amboise*, les émeutiers pillent la maison de *Maluost*, administrateur du Département.

30 novembre — Arrivée à Tours des détachements de Chinon, de Loches, et d'un bataillon de l'Indre, de passage à Bléré, qui viennent défendre la ville.

Le lieutenant-général *Wittinghoff*, prend le commandement de toutes les forces armées.

DÉCEMBRE

1er décembre — Une députation arrive de *Château-Renault* pour inviter le Département à arrêter une taxe sur les denrées. — Le Département déclare que cette démarche, vu les excès commis à *Château-Renault*, « est un véritable crime ».

— Arrivée à Tours de 1.924 gardes nationaux qui viennent protéger la ville.

2 décembre — Élection pour la nomination d'un maire, en remplacement de *Woorm*, qui a été élu administrateur du Département.

Bruley, élu maire, refuse.

— L'ordre est rétabli à Amboise.

3 décembre — Le nouveau Conseil général du Département, élu par l'assemblée électorale séant à *Château-Renault*, se réunit.

Les membres élus sont : *Cormery*, *Bourguin*, *Maluost*, *Chaillou*, *Turquand*, *Pibaleau*, *Guizol*, *Woorm*, *Person*, *Marcombe*, *Faré*, *Gorteau*, *Couseau*, *Dominique Clément*, *Chenantais*, *Perré*, *Lebarbier*, *Poictevin*, *Lemoine*, *Bergey*, *Leroux*, *Texier-Olivier*, *Veau*, *Barbier*, *Vaulivert*, *Riffault*, *Voyer*, *Dieu*, *Peltereau*, *Gardien*, *Clé-*

Digitized by Google

ment de Ris, *Andrieux*, *Godefroy*, *Fourchault*, et *Pottier*, procureur général syndic.

Riffault est élu président.

4 décembre — Un détachement de troupes est envoyé à Château-Renault pour rétablir l'ordre.

6 décembre — *Farémont*, élu maire de Tours, refuse.

Installation du Tribunal de commerce : *Jahan-Loché*, *Pannetier-Hubert*, *Estevon*, *Percheron*, *Magaud*.

8 décembre — *Cartier-Roze*, élu maire de Tours par 144 voix sur 3.500 inscrits, refuse.

Les bureaux de sections se plaignent de l'indifférence des électeurs. Chaque section de vote compte 700 inscrits. Il se présente à peine une quarantaine de votants.

10 décembre — *Huet de Vaudour*, élu maire par 221 voix, refuse.

12 décembre — *Esnault*, élu maire par 177 voix, accepte.

15 décembre — Installation du Tribunal criminel. — Ouverture du scrutin pour la nomination des officiers municipaux de Tours.

20 décembre — Clôture du scrutin pour l'élection des officiers municipaux.

22 décembre — *Sénard*, homme de loi, est élu procureur de la commune de Tours.

24 décembre — *Bassereau*, avoué, est élu substitut du procureur de la commune par 70 voix sur 3.500 inscrits.

— Le Conseil municipal refuse aux prêtres reclus le droit de dire la messe de minuit.

Arrêté du Conseil général du Département relatif aux volontaires. Beaucoup de ceux qui s'étaient enrôlés n'ont pas rejoint ou sont revenus sans congé. Le Conseil leur enjoint de se présenter dans les trois jours au greffe de leur municipalité.

Digitized by Google

27 décembre — Élections des 24 notables formant, avec les officiers municipaux, le Conseil général de la commune.

30 décembre — Installation du Conseil municipal :

Esnault, maire ; *Ducreux*, *Poitevin-Normand*, *Lambron-Cartier*, *Moreau*, *Petit l'aîné*, *Carreau*, *Guyonnière*, *Baignoux*, *Charioux*, *Glassier*, *Huet-Devaudour*, officiers municipaux; *Sénard*, procureur; *Bassereau*, substitut.

H. FAYE.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Novembre 1903

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 762^{mm},38 ; minimum le 29, à 4 h. du soir, 736^{mm},50 ; maximum le 23, à 10 h. du matin, 771^{mm},25.

Moyennes thermométriques : des minima, 4°,90 ; des minima (sans abri), 4°,61 ; des minima (sur le sol), 2°,81 ; des maxima, 10°,69 ; des maxima (sans abri), 11°,72 ; des maxima (sur le sol), 13°,32 ; d'une eau de source, 9°,77 ; du mois, 7°,27.

Minimum le 20, —0°,2 ; minimum (sans abri) le 20, —1°,1 ; minimum (sur le sol) le 20, —3°,3 ; maximum le 1er, 14°,8 ; maximum (sans abri) le 1er, 17°,3 ; maximum (sur le sol), le 1er, 22°,8.

Humidité relative moyenne, 84. Pluie, 23^{mm},2 en 9 jours appréciable au pluviomètre et 6 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 46^{mm},00.

Nébulosité moyenne, 63. Nombre de jours de soleil, 21 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 61 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N ; 3 jours du N-E ; 4 jours de l'E ; 2 jours du S-E ; 1 jour du S ; 3 jours du S-W ; 10 jours de l'W ; 4 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 4^{m},2. Plus grande vitesse du vent le 27, à 4 h. 56 du soir, 16^{m},6 par seconde (vent du S-W).

Gelées les 8, 20 ; gelées blanches les 7, 8, 13, 16, 17, 19, 29 ; rosée les 2, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 29 ; brouillards les 8, 9, 13, 29 ; brouillard sur terre les 2, 13 ;

Digitized by Google

flocons de neige le 18, à 1 h. du matin ; grêle le 28 ; orage faible le 20, de l'W à l'E, de 1 h. 30 m. à 1 h. 37 m. du matin ; halos solaires les 27, 30 ; colonne lumineuse au-dessus du soleil le 30, de 4 h. 10 m. à 4 h. 37 m. du soir ; lueurs crépusculaires les 13, 14, 18, 19, 26 au coucher du soleil, à 5 h. du soir ; belles taches solaires les 2 et 5. Passages d'oies sauvages, le 30, à 6 h. du matin, du N au S.

Décembre 1903

Moyenne barométrique : 753^{mm},42 ; minimum le 5, à 2 h. du soir, 738^{mm},42 ; maximum le 21, à 9 h. du soir, 768^{mm},64.

Moyennes thermométriques : des minima, 0°,88 ; des minima (sans abri), 0°,47 ; des minima (sur le sol), —0°,02 ; des maxima, 5°,75 ; des maxima (sans abri), 6°,30 ; des maxima (sur le sol), 6°,33 ; d'une eau de source, 6°,59 ; du mois, 3°,56.

Minimum le 31, —5°,0 ; minimum (sans abri) le 31, —5°,8 ; minimum (sur le sol) le 3, —6°,3 ; maximum le 9, 13°,4 ; maximum (sans abri) le 9, 13°,1 ; maximum (sur le sol) le 9, 13°,3.

Humidité relative, moyenne, 88. Pluie, 20^{mm},6 en 9 jours appréciable au pluviomètre et 6 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 20^{mm},70 en 24 jours.

Nébulosité moyenne, 74. Nombre de jours de soleil, 16 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 43 environ.

Le vent a soufflé 7 jours du N-E ; 8 jours de l'E ; 4 jours du S-E ; 4 jours du S ; 4 jours du S-W ; 4 jours de l'W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 4^{m},4. Plus grande vitesse du vent le 10, à 7 h. 45 m. du matin, 15^{m},0 par seconde (vent de l'W).

Gelées les 1, 2, 3, 6, 7, 2, 23, 24, 25, 28, 30 31 ; gelées blanches les 1, 2, 3, 6, 7, 28, 31 ; Rosée les 8, 14, 15 ; brouillards les 3, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 (les 20, 21, 22, 23, 24 brouillard épais toute la journée) ; neige faible les 4, 27 ; lueurs crépusculaires le 9 à 5 h. du soir.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le samedi 5 décembre, a eu lieu, au local de la rue Cordelle, l'inauguration du Salon de la Société des Amis des Arts.

Cette cérémonie était présidée par M. Magne, inspecteur général des Beaux-Arts, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, assisté de MM. de Joly, préfet de Maine-et-Loire ; Charles Bouhier, maire d'Angers ; Gilles Deperrières, président, et des membres du bureau de la Société, MM. Michel, Hédelin, Maurice Mercier, Cayron, Moreau, de Moulins, Dussauze, Vielle.

Dans l'assistance, très nombreuse, nous avons remarqué :

MM. le général Halter, le général Samary, le colonel de Monspey, Bichon, député ; Gauvin, conseiller général ; Lafarge et Baron, adjoints au Maire ; Cazenavette, procureur général ; Lepelletier, conseiller à la Cour ; Trombert, juge ; Vallée, substitut du procureur général ; Bessonneau, consul de Belgique ; Dr Monprofit, abbé Urseau, Miron d'Aussy, Baldet, Vallet, L'Hoest, Dr Legludic, Gabillaud, Robert, inspecteur d'académie ; Thibault, Bernier, Bigeard, Rivière, Dubos, Metzner, Dr Chevalier, Bernard, directeur du Crédit Foncier ; Ruel, Billard, Saché, Senot de la Londe, Huault-Dupuy, Dutertre, Orain, Mascarel, Paul Rondeau, Belteau, Dr Joncheray, Godin, Guespin, Joseph Joûbert, Planchenault, Proust, Alp. Bouhier, conseillers municipaux ; Drs Barot, Boquel, Lepage ; Anatole Leroy, Dauban, Dr Mâreau, André, Robiou-Dupont, G. Bouvet, Verchaly, Cointreau, Pichard, Girard, Rechin, Lemesle, Oger, Lutscher, Massard, Leboucher, Goujon, Launay, Edouard Lafarge, Morice.

Un grand nombre de dames étaient également présentes.

Digitized by Google

M. le Président de la Société prend le premier la parole et prononce le discours que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

M. l'Inspecteur général,
M. le Préfet,
M. le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

La Société salue avec joie votre présence à l'ouverture de ses assises annuelles, que vous venez régulièrement inaugurer chaque année, avec une constance dont elle se trouve grandement honorée.

Tous les efforts sont faits dans la maison pour tenter de vous séduire et, avec l'appoint de vos bienveillances, pour conquérir vos suffrages.

Mais la sanction vous appartient, surtout à vous, Mesdames, qui êtes souveraines dans le domaine du goût. Ne conduisez-vous pas l'humanité, à laquelle avec vos charmes vous pouvez tout faire accepter, depuis la mode absorbante et parfois excentrique jusqu'à vos pensées spéculatives, toujours en marche vers l'Idéal, parfum de la vie?

Nous espérons qu'au cours de notre exposition vous trouverez ici un lieu de réunion qui vous attirera souvent et où vous mettrez sous nos yeux conquis, à côté de l'interprétation des maîtres, vos grâces personnelles qui surent inspirer et conduire au faîte les génies de tous les temps.

Monsieur l'Inspecteur général, mon cher maître, si vous voulez bien m'autoriser à vous rappeler que vous êtes aujourd'hui professeur à l'École dont nous fûmes jadis élèves, je ne vous dissimule pas quelle satisfaction éprouve le vieil étudiant que je suis demeuré, à vous haranguer, vous qui avez gravi jusqu'aux sommets où peut conduire la culture du champ que nous avons cultivé l'un et l'autre.

Je comprends mieux que jamais en ce moment la joie d'un camarade, grand liseur de chroniques, discoureur à l'occasion, frotté de littérature, qui, conduit au poste un beau jour à Paris, à la suite d'un cours à l'École où l'on avait fait quelque tapage, se trouva renfermé avec Théophile Gautier (la police ne respecte rien) alors officier de la Légion d'honneur, et avait eu la malencontreuse idée d'accompagner le professeur à qui nous venions de faire une mauvaise charge!

Notre ami grimpa sur un banc et, d'une voix à faire résonner les échos jusqu'à Rome, adressa un discours au Prince de la Critique, qui se consola de sa mésaventure et pardonna à tout le monde, même à la police!

Digitized by Google

Suivant cet exemple, vous me pardonnerez aussi si ce que je puis vous dire n'est pas à la hauteur de mon sujet.

Votre père, en dotant notre ville de son théâtre, s'était déjà fait une place en Anjou. Vous, vous avez fini de conquérir le pays où votre nom demeurera désormais célèbre par les œuvres que vous avez déjà conduites à bonne fin et par celles que vous entreprenez.

L'Hôtel de Pincé, le Château de Serrant, Nantilly de Saumur sont là pour les faits acquis.

Saint-Pierre de Saumur, la Tour Saint-Aubin, Fontevrault continuent la série.

D'autres monuments vous attendent encore et notre dette de reconnaissance, déjà considérable, deviendra aussi lourde qu'elle nous est agréable.

Entre toutes choses, vous professez cette idée, que l'art doit présider à tout dans la mise en œuvre de la matière, pour donner aux objets fabriqués un tour, une forme, des aspects agréables, et vous pensez que l'instruction de nos jeunes ouvriers, comme celle de nos futurs artistes, doit, aujourd'hui plus qu'en aucun temps, développer chez eux ce qu'ils peuvent donner de personnel dans l'achèvement des œuvres auxquelles ils sont appelés à travailler.

Jamais vos enseignements n'eurent plus besoin de se produire, pour lutter contre l'uniformité industrielle, productrice avec ses machines d'objets tous identiques.

L'Anjou, que vous connaissez si bien par l'étude de ses monuments historiques, à la restauration desquels vous donnez le meilleur de votre érudition et de votre talent, n'a plus rien de caché pour vous. Les trésors de nos musées, nos vieilles ferronneries, nos vieux vitraux, nos vieux bois sculptés, nos vieilles pierres, nos vieux meubles ont étalé devant vous leurs formes belles, ingénieuses ou spirituelles. Nul doute que les uns et les autres aient contribué à fixer votre jugement et les théories que vous enseignez.

Nous n'aurions pas d'yeux pour voir, d'oreilles pour entendre, d'intellect pour comprendre, si nous n'étions pour vous de dociles élèves, prêts à transmettre vos enseignements à ceux qui, éloignés de vous, attendent nos conseils, nos avis, nous demandent de leur montrer les exemples à suivre, et si, admirateurs des reliques du passé dans notre pays, nous ne nous montrions pas dévoués à leur conservation, nous ingéniant à utiliser les anciens édifices que nous possédons pour assurer leur conservation.

Dans cet ordre d'idées, M. l'Inspecteur général des monuments historiques, vous pouvez nous guider, et, si vous nous approuvez, nous apporter le plus puissant des secours.

Angers possède, rue Plantagenet, un de ses anciens hôtels de ville, qui a conservé le caractère absolu des vieux logis de son temps, comme nous disons ici, et contigu à un terrain libre appartenant également à la ville.

Digitized by Google

Vous connaissez ce bel ensemble.

L'École de musique est indignement logée.

La Société des Amis des Arts sera demain... à la belle étoile!

La pensée est née, dans notre association, de demander à l'Administration municipale de vendre son École de musique actuelle, moins ce qui peut en être utilement conservé pour être joint à l'Hôtel de Pincé. Les fonds obtenus par cette vente, augmentés d'une subvention de l'État sur le crédit des monuments historiques, serviraient à restaurer le vieux logis pour y installer l'École de musique.

Enfin, nous solliciterions du Gouvernement l'autorisation d'émettre une loterie, devant procurer le capital nécessaire à la construction d'une annexe qui deviendrait le palais de la Société des Amis des Arts.

Une maquette d'avant-projet est prête, pour prouver qu'il existe au moins une solution matérielle de la question. Elle vous sera soumise ce soir.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire,

Il ne s'agit que d'une idée, d'un rêve peut-être; nous en sollicitons de vous l'étude.

Nous vous soumettons une combinaison financière que nous croyons excellemment pratique.

La maquette vous est connue.

Nous estimons qu'en accédant aux désirs de la Société des Amis des Arts, vous donneriez des demeures dignes d'elle à une École et à une Association essentiellement sympathiques à vos administrés; nous estimons aussi que vous attacheriez vos noms à une œuvre qui vous assurerait la reconnaissance de la cité tout entière.

En attendant vos réponses, permettez-moi, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, de vous remercier de vos constantes bienveillances : la Société ne vous doit-elle pas les faveurs de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, comme celles de l'Administration et du Conseil municipal, auprès desquels vous êtes pour nous des interprètes qui ne nous font jamais défaut et nous assurent les succès que nous sommes fiers d'obtenir.

Merci aussi au Conseil général, à la Presse, à tous les collaborateurs de notre œuvre, à nos collègues du bureau et du Comité, pour lesquels je sollicite du fond du cœur les remerciements de tous, comme je leur adresse les miens.

Ce discours, ainsi que l'allocution de M. le Maire et celle de M. Magne, ont été écoutés avec le plus grand plaisir et fréquemment applaudis.

***

Digitized by Google

La délégation de la Loire navigable, désignée par les représentants des Comités réunis le 26 octobre à Tours, a été reçue le 25 novembre par le Ministre des Travaux publics.

Elle se composait de :

MM. Lynier, président; Schwob, membre du Comité central, Denis, sénateur, président du Comité de Laval; Chalon-Desforges, président du Comité d'Orléans; Thuret, président du Comité de Tours; Hédin, président du Comité du Mans; Girard, président du Comité de Saumur.

La délégation était accompagnée par un grand nombre de sénateurs et de députés.

Le but de la visite était d'insister auprès de M. Maruéjouls, pour obtenir qu'il voulût bien réaliser le vœu adopté dans la réunion du 26 octobre et tendant à réserver sur les crédits annuels de navigation intérieure les fonds nécessaires pour assurer, après l'exécution de la section Nantes-Angers, l'achèvement de la grande voie navigable qui doit relier Nantes à Briare.

Le Ministre des Travaux publics a fait un excellent accueil aux membres de la délégation ; s'il n'a pu, dans l'état actuel des finances, prendre des engagements formels, il a promis, du moins, d'étudier, avec la plus bienveillante attention, la demande qui lui était soumise.

Incidemment, M. Maruéjouls a fait savoir qu'il était prêt à faire compléter l'étude technique des moyens d'exécution de la voie totale Nantes-Briare et, notamment, à faire continuer jusqu'à Tours, avec le concours financier des Comités de la Loire navigable, les sondages qui ont été déjà faits entre Nantes et l'embouchure de la Vienne.

Les Membres de la délégation ont emporté la meilleure impression de l'accueil cordial que leur a fait le Ministre des Travaux publics.

***

Du vote de la Chambre, à la séance du 16 décembre, sur les grands travaux, résulte l'exécution immédiate *des essais de navigabilité entre Angers et Chalonnes* (tableau B de l'article de loi unique), avec attribution d'une somme de 1.660.000 francs, dont moitié a été réunie par les intéressés.

***

Digitized by Google

La séance solennelle de rentrée des Facultés catholiques s'est tenue, le lundi 16 novembre, à 8 heures du soir, au Palais académique. Elle était présidée par Monseigneur l'Évêque d'Angers, chancelier de l'Université catholique, qui avait à ses côtés Mgr l'Évêque d'Angoulême, Mgr Pasquier, recteur; M. le chanoine Charost, représentant de Son Éminence le cardinal Labouré, archevêque de Rennes; M. le vicaire général Simon, représentant de Mgr l'Évêque de Luçon; M. le vicaire général Périvier, représentant de Mgr l'Évêque de Poitiers; M. le vicaire général Bâtard, représentant de Mgr l'Évêque de Laval, Mgr l'Archevêque de Tours et NN. SS. les Évêques de Nantes et du Mans, ne pouvant arriver à Angers que le lendemain, pour le Grand Conseil, avaient exprimé leurs regrets de ne pas assister à la rentrée des Facultés.

Le rapport sur les concours de la Faculté de Droit avait été composé par M. René Bazin, de l'Académie française, qui, retenu par des devoirs de famille, fut suppléé par M. Ernest Jac. A noter dans ce rapport la récompense obtenue au Concours général de toutes les Facultés libres de Droit : le premier rang entre tous les concurrents et la première médaille sont attribués à M. Jacques Hervé-Bazin, de la Faculté d'Angers; un étudiant de la même Faculté, M. Stanislas Le Prado, obtient une mention honorable.

M. le chanoine Rivereau, doyen de la Faculté des Sciences, présenta le rapport sur la partie scientifique du Concours général des Institutions libres de la région de l'Ouest; M. le chanoine Dedouvres, professeur à la Faculté des Lettres, le rapport sur la partie littéraire du même concours; Mgr le Recteur fit un rapport général sur les travaux de chaque Faculté, dans le cours de l'année écoulée; enfin, une brève et brillante improvisation de Mgr le Chancelier termina heureusement cette solennité.

***

L'Université d'Angers ne pouvait manquer de fêter celui avec qui elle a l'honneur, la première entre toutes les Universités libres de France, de siéger sous la coupole de l'Institut. « Sous votre patronage, nous sommes tentés de nous dire membres honoraires de l'Académie française », gracieuse et spirituelle parole de Mgr Pasquier, qui fut le dernier mot du discours prononcé par l'éminent Recteur au

Digitized by Google

banquet offert, le 8 décembre, à M. René Bazin par ses collègues, les Professeurs de toutes les Facultés catholiques.

Tour à tour, le nouvel académicien fut harangué et félicité par son doyen, M. Gavouyère ; son successeur comme président de l'Association des anciens étudiants, M. Ernest Jac, qui offrit à M. Bazin l'épée à la garde de nacre ; son collègue, M. le comte du Plessis de Grenédan, qui célébra en langue poétique les héros dont notre romancier angevin est le père ; enfin M. Roger de Bréon, étudiant en droit.

Comme l'a dit excellemment M. Gavouyère, on pouvait et l'on devait célébrer cette fête de famille, malgré tous les périls qui menacent la liberté d'enseignement ; car « si cette liberté « devait succomber, ce serait au lendemain de la plus belle « victoire qu'il lui fut donné de remporter, et cette victoire », c'est M. René Bazin qui l'a donnée à notre Université angevine.

***

Le 9 décembre, une conférence a été faite à l'Université par M. l'abbé Gaire, missionnaire au Canada, sur la colonisation dans ce pays.

Là-bas, comme en Europe, la race latine et la race anglo-saxonne sont aux prises, et l'issue de la bataille aura des conséquences formidables. Celle qui saura préparer la conquête du Canada, où il y a place pour cent millions d'hommes, assurera sa prépondérance et le triomphe de sa religion dans le nouveau monde.

Pour préparer cette conquête, il importe que les Français partent nombreux pour le Canada et s'emparent des terres les plus fertiles et des concessions les plus avantageuses. M. l'abbé Gaire, qui habite le Canada depuis seize ans et connaît parfaitement le pays, se met à leur service pour les renseigner. Il publie même dans ce but une petite revue industrielle, le *Défenseur du Canada catholique et français*, qui est l'organe de la colonisation française dans l'ouest canadien (imprimerie de la *Croix du Nord*, Lille, 1 fr. 50 par an).

Chaque émigrant reçoit du gouvernement canadien une concession de soixante-cinq hectares et M. l'abbé Gaire, grâce à une œuvre qu'il organise et qu'il appelle la « Société des fermes de la colonisation », se charge de fournir aux colons français du bétail à crédit et à des conditions extrêmement avantageuses. Il n'est donc point besoin d'être un capi-

Digitized by Google

taliste pour s'établir au Canada. Il suffit d'avoir de quoi payer la traversée de France en Amérique, c'est-à-dire deux-cent-cinquante francs. Un simple domestique peut aller au Canada avec la certitude, s'il est un énergique travailleur, de se faire un bel avenir en ce pays.

M. l'abbé Gaire a entrepris une campagne de conférences par toute la France pour faire connaître cette question palpitante d'intérêt de l'avenir de notre race au Canada. Les étudiants de l'Université catholique d'Angers ne lui ont pas ménagé leurs applaudissements et il les mérite bien : c'est un vaillant Français. — X...

Un gentilhomme apothicaire, le comte de la Garaye, tel est le titre d'une conférence donnée, le 18 décembre, au Palais universitaire, par M. Ernest Jac, professeur à la Faculté de Droit.

C'est au XVIIIe siècle, aux environs de Dinan, que s'écoula, en majeure partie, la vie si intéressante que M. Jac a eu l'heureuse inspiration de chercher à tirer de l'oubli. Elle n'est pas banale, en effet, cette histoire d'un ancien mousquetaire de Louis XIV, chasseur intrépide et joyeux boute-en-train, qui, vers la trentaine, s'avisa de songer que nous n'étions peut-être pas sur la terre uniquement pour nous amuser. Secondé dans ses vues charitables par la jeune et jolie Marguerite de la Motte-Piquet, sa femme, qui jusque-là avait partagé son ardeur pour le plaisir et fait avec succès les honneurs du château de la Garaye, le noble gentilhomme alla à Paris étudier la médecine et la chirurgie. Déjà, précédemment, en revenant des eaux de Bourbon, « il était descendu chez un habile apothicaire », et s'était fait donner, pour cent pistoles, des leçons particulières de chimie par le fameux Lemery, dont le *volcan* est demeuré classique.

Mais, si le comte de la Garaye avait partagé de bonne heure l'engouement de plusieurs gentilshommes de son temps pour la science nouvelle, la chimie, ce n'était pas, comme la plupart d'entre eux, en vue de satisfaire une vaine curiosité; c'était pour puiser dans cette étude les principes de remèdes nouveaux dont il pourrait faire bénéficier l'humanité souffrante. La bibliothèque d'Angers possède un exemplaire assez rare de l'ouvrage où le comte de la Garaye a exposé ses découvertes scientifiques, « la Chimie hydraulique », et notre

Digitized by Google

illustre compatriote Chevreul a démontré, dans un article du *Journal des Savants* (1858), pourquoi il convenait de lui faire une place d'honneur dans l'histoire de la chimie française.

Après s'être ainsi préparé par de fortes études à exercer la médecine et la chirurgie, le comte de la Garaye transforma en hôpital les vastes servitudes de son château des environs de Dinan; il dit adieu à la chasse, tout en réservant quelques chiens pour le loup, et distribua aux pauvres une partie de sa fortune. Quant aux récompenses que le Roi lui accorda pour ses découvertes en chimie, elles furent consacrées à fonder le bel établissement de la Sagesse, à Dinan, qui conserve pieusement le portrait et quelques autres souvenirs de son bienfaiteur.

Le château de la Garaye, transformé en maison de soins gratuits pour les pauvres malades, devint en même temps une véritable pépinière de médecins et de chirurgiens. Pendant près d'un demi-siècle, le comte de la Garaye y pratiqua, avec un dévouement sans bornes, toutes les opérations connues à l'époque, notamment la *taille*, tandis que la comtesse s'adonnait à soigner les maladies des yeux.

M. Jac n'a eu garde de négliger certains documents anglais consacrés à son héros, dont le nom est en bénédiction chez nos voisins d'outre-Manche, à raison des soins si dévoués et si désintéressés qu'il prodigua aux prisonniers anglais, entassés dans les geôles de Dinan et atteints de la terrible « fièvre des prisons ».

La propre fille de Sherideau, Mrs Norton, a consacré à « Lady of la Garaye » un charmant poème qui, sous le second empire, a joui en Angleterre d'une notoriété du meilleur aloi. Dans des pages d'une mélancolie poignante, elle a retracé les suites d'un affreux accident de cheval, arrivé à son héroïne, et auquel elle attribue la conversion des saints époux de la Garaye. Cet ouvrage n'a jamais été traduit en français; il est hélas! fort peu connu, même en Bretagne, et nous devons savoir gré à M. Jac de nous avoir, à propos de sa conférence, révélé l'existence de cet hommage rendu par nos voisins, peu suspects de partialité pour les Bretons, à l'une des figures les plus sympathiques de notre noblesse provinciale au XVIIIe siècle.

Le mercredi suivant, 23 décembre, la Conférence hebdomadaire avait pour titre : *Un coup d'Etat de la première*

Digitized by Google

République. — Le 18 fructidor d'après des documents inédits. Ces documents seront prochainement publiés dans leur intégrité par les soins de M. le marquis de Dampierre, qui voulut bien en servir la primeur aux « auditeurs » de l'Université. Avant de lire les « bonnes pages » des Mémoires de Barthélemy, M. le marquis de Dampierre résuma rapidement la biographie de ce diplomate, nommé ministre par Louis XVI, et qui, n'ayant pas accepté le portefeuille, demeura ambassadeur à Bâle où il fut maintenu par la Convention. Les cours d'Europe, qui avaient rompu toute relation avec le gouvernement révolutionnaire, par une fiction... diplomatique, continuèrent à considérer Barthélemy comme un représentant du souverain légitime de la France. Barthélemy se trouva ainsi l'intermédiaire unique entre les puissances et la France pendant toute la durée du régime conventionnel, et c'est pourquoi le traité de Bâle fut signé dans cette ville. Cette situation exceptionnelle imposa Barthélemy comme directeur sous le Directoire. Quelle que fût pour Carnot, conventionnel et régicide, l'antipathie de Barthélemy, demeuré toujours fidèle à ses sentiments monarchiques, on les vit souvent rapprochés par le sens politique et la commune ambition d'arracher le pays à l'anarchie. Tous deux se trouvaient continuellement en désaccord avec les autres directeurs, Barras, Rewbel et Laréveillère-Lépeaux. Ce fut contre Barthélemy surtout et pour se débarrasser de lui, que « les trois grands coquins » firent le coup d'Etat du 18 fructidor; Barthélemy fut déporté à la Guyane, s'évada, se réfugia à Hambourg, où il écrivit ses mémoires. Plus tard, il fut président du Sénat, sous l'Empire, puis, à la Restauration, président de la Chambre des Pairs.

C'est des mémoires écrits à Hambourg que M. le marquis de Dampierre a extrait, pour sa conférence, les détails de la préparation et de l'exécution du complot dont Barthélemy fut victime, le 18 fructidor. Puis, le conférencier, suivant son auteur, montra comment le 18 fructidor prépara le 18 brumaire; l'expérience était faite : avec un peu d'audace et pas trop de scrupule de la légalité on vient aisément à bout d'une assemblée où les hésitants dominent.

Historien disert, fin lettré, M. le marquis de Dampierre, dans un très agréable langage, a fait revivre, au grand plaisir de tous ses auditeurs, une triste époque, qui, par certains côtés, ne ressemble que trop à la nôtre.

***

Digitized by Google

La séance de rentrée de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, ainsi que la distribution des prix aux étudiants, ont eu lieu le jeudi 12 novembre 1903, sous la présidence de M. le Dr Joubin, professeur au Muséum d'histoire naturelle, assisté de M. F. Robert, inspecteur d'Académie.

A 3 heures, M. le Président, M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Directeur et MM. les Professeurs et Suppléants de l'École, tous en costume, sont entrés en séance.

Dans l'amphithéâtre de l'Ecole avaient pris place un grand nombre d'autorités et de représentants du corps médical.

La parole est donnée à M. le Dr Ch. Martin, professeur suppléant, chargé du cours d'histologie.

M. Martin a pris pour sujet de sa leçon d'ouverture : « De la chirurgie actuelle ».

Au début de ses études, il a assisté à la période d'évolution de la chirurgie actuelle et il rappelle ce qu'était l'art chirurgical il y a trente ans.

Dans une esquisse rapide, il montre le chirurgien d'abord compagnon barbier, puis simple opérateur, peu à peu émancipé de la tutelle des médecins et croyant, au début du XIXe siècle, avoir atteint le maximum de son art.

Pasteur vint, avec ses immortelles découvertes qui révolutionnèrent la chirurgie. — « La chirurgie actuelle est une science nouvelle qui résulte d'une découverte moderne; elle a été créée de toutes pièces et dans tous ses détails, par les chirurgiens de la fin du siècle dernier », — a dit Lucas-Championnière.

Alphonse Guérin en France, Lister en Ecosse, ont enseigné ce qu'on a appelé la méthode antiseptique.

La chirurgie *antiseptique* tend à devenir *aseptique*.

Après l'exposé de la méthode, M. Martin signale les résultats obtenus depuis 1898 à la clinique chirurgicale de l'Ecole de Médecine.

Il y a cependant des « ombres au tableau », des cas d'infection bénigne ou grave que nous devons éviter pour atteindre l'idéal.

Pour devenir bon chirurgien, il faut être anatomiste et clinicien; il faut connaître la médecine et la chirurgie générales avant de s'absorber dans l'étude d'une spécialité.

La chirurgie moderne désire voir son domaine se restreindre et reculer devant les progrès de la médecine et de l'hygiène.

Digitized by Google

Cet avenir est à prévoir et nous verrons peut-être le jour où le cancer, les tuberculoses locales seront guéris autrement que par une opération.

M. le professeur Joubin, président, prononce une très belle allocution dont nous voulons détacher le passage qui suit :

..... En me demandant d'occuper cette place, M. le Directeur avait peut-être l'idée secrète, contre laquelle je proteste d'avance, de me proposer à vous comme un modèle à suivre. Ma vanité y trouverait peut-être son compte, mais la sincérité me fait un devoir de vous engager vivement à n'en rien faire. J'ai été un médiocre étudiant en médecine! Oh, entendons-nous. Je ne veux pas dire que j'aie perdu mon temps; j'ai, au contraire, beaucoup travaillé. Mais, ne voulant pas exercer, je ne me suis guère occupé, pendant mes années d'école, que des branches de la médecine qui m'intéressaient; quant au reste, je n'en ai pris que juste le nécessaire. Or, ce reste, c'est la clinique, c'est-à-dire la vraie médecine. J'ai trop souvent oublié le chemin de l'hôpital pour celui du laboratoire. Gardez-vous soigneusement, mes chers amis, de suivre un aussi déplorable exemple; ne négligez pas plus la clinique que le laboratoire. Soyez assurés que vous tirerez parti, quelque jour, de telle notion qui vous paraît actuellement oiseuse. Dites-vous que le seul fait d'avoir observé soigneusement par vous-même, ne fût-ce qu'un détail, vous rapproche du but vers lequel vous conduisent vos maitres et qui résume toute science : apprendre à voir et à juger.

Où pourriez-vous être mieux placés qu'ici pour arriver à ce résultat? Peut-être avez-vous pensé que, ayant quitté la province pour la capitale, j'allais vous vanter les avantages qu'offre Paris et vous pousser à y venir faire vos études. Croyez-moi, ne cédez pas à cette tentation. Je suis très résolument décentralisateur; aussi, je n'hésite pas à vous dire : restez à Angers le plus longtemps possible; vous y travaillez mieux et plus commodément sous les yeux de vos maitres, qui vous connaissent, dirigent vos débuts, développent vos qualités et apprécient vos efforts. Ne venez à Paris que quand vous aurez appris à fond tout ce que l'on vous enseigne à Angers et n'imitez pas ceux qui, jugeant la province indigne de leurs illusions, sont venus se perdre dans la foule, unités sans guide et sans direction. Nombreux sont vos camarades parisiens qui, par suite de l'encombrement actuel, se sont vus réduits à la périlleuse nécessité de se présenter à leur examen d'anatomie sans avoir disséqué. Comparez avec les conditions si avantageuses que vous rencontrez ici.

La préparation au certificat P. C. N. est-elle plus aisée à Paris, et surtout est-elle plus profitable aux études qu'en province? Je ne le pense pas. Croyez-vous que, pour avoir été l'un des 450 élèves qui

Digitized by Google

s'entassent, inconnus forcément de leurs professeurs, dans des laboratoires, un étudiant de Paris vous sera supérieur? Les statistiques vous désillusionneront bien vite; la proportion des refusés est bien plus forte qu'ici; d'où il faut conclure que vos camarades ne vous sont pas supérieurs, ou tout au moins que vos juges, qui ont apprécié votre travail, savent mieux aussi mettre en relief vos qualités et corriger à propos, par une paternelle bienveillance, les défaillances dangereuses des jours d'examen!

Ce n'est pas non plus dans les services encombrés, où cinquante élèves et souvent plus se pressent au lit d'un malade, que vous apprendrez les principes de la médecine. Ici, au contraire, vous êtes guidés, interrogés; vous pouvez voir, entendre et discuter méthodiquement, conditions indispensables à l'étude, impossibles à remplir dans les grandes cliniques. Quand vous aurez utilement employé vos années d'école, alors seulement venez à Paris; vous ne tarderez pas à manifester, dans les examens et les concours, votre supériorité solide et définitive; les succès d'un grand nombre de vos prédécesseurs sont la preuve de ce que j'avance.

Voilà, Messieurs les étudiants, les quelques conseils que je prends la liberté de vous donner; n'y voyez que l'expression de l'affectueuse sollicitude de votre aîné. Vous me pardonnerez d'avoir un peu insisté, mais j'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous dire publiquement devant vos professeurs ce que j'ai répété de longues années à mes élèves de Rennes.

Il me reste en terminant, Messieurs, à vous remercier de l'accueil si sympathique que vous avez bien voulu me faire, non seulement aujourd'hui, mais depuis près de neuf ans; laissez-moi aussi vous féliciter de la prospérité de votre École et de l'éclat que vous lui avez donné par votre participation si remarquable aux travaux des sections médicales du récent Congrès. Vous ne pouviez plus dignement reconnaître les sacrifices intelligents de la libérale municipalité d'Angers.

A vous, Monsieur le Directeur, je me permets d'offrir mes sentiments de très vive gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait. En me désignant au choix de M. le Recteur pour présider cette solennité; vous m'avez fourni l'occasion de payer ma dette de reconnaissance à une ville et à une École auxquelles j'ai tant de raisons d'être profondément attaché; je vous en remercie et je suis heureux d'avoir accompli à Angers le dernier acte officiel qui me rattache encore à l'Université de Rennes.

M. Legludic, directeur, après avoir remercié M. le docteur Joubin, professeur au Muséum d'histoire naturelle, qui fait à l'école l'honneur de présider sa séance de rentrée, et les autorités de la cité qui lui apportent leurs fidèles sympathies, présente le compte-rendu de l'année scolaire 1902-1903.

Digitized by Google

Le nombre des étudiants s'est élevé à 124; 331 inscriptions ont été prises.

22 candidats se sont présentés au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles : 17 ont été admis.

Les examens de fin d'année, — de validation de stage, — de fin d'études pour les pharmaciens, herboristes et sages-femmes de 2e classe, — et de doctorat en médecine ont donné 181 admissions sur 225 examens.

Si l'on totalise tous les examens subis pendant l'année écoulée, on obtient la somme de 247 examens, donnant comme résultats : 198 admissions et 49 ajournements, d'où une proportion de 80 0/0 de succès.

Sur 198 admissions on compte 108 mentions.

Le Directeur fait connaître le résultat des divers concours destinés à remplir les cadres de l'internat et de l'externat de l'Hôtel-Dieu et les divers emplois de l'Ecole.

Il rappelle aussi les succès des anciens élèves de l'Ecole.

MM. Edmond Papin et Morel ont été reçus internes et MM. Vannier et Gruget, internes provisoires des Hôpitaux de Paris. — MM. Benon, Chené et Bichon, ont été reçus externes.

Le Directeur rappelle ensuite les événements qui ont touché le personnel et complimente ses collègues qui ont reçu des distinctions : M. le Dr Mâreau fait chevalier de Légion d'honneur, MM. les Drs Thézée et Petrucci nommés officiers d'Académie, et M. le Dr Barthelat nommé chevalier du Mérite agricole.

***

Le 16 décembre, M. Bouhier, maire d'Angers, a inauguré, en la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, la première Exposition d'Hygiène de l'Enfance, dans notre ville. Un grand nombre de personnalités assistait à cette intéressante cérémonie.

En ouvrant l'Exposition, M. le docteur Cerf, au nom de la Société des Sciences médicales d'Angers, organisatrice de l'Exposition, a remercié en excellents termes l'Administration municipale pour le local gracieusement mis à la disposition de la Société, les docteurs qui ont apporté leur dévoué concours, les commerçants de la ville qui ont exposé, en faisant preuve d'autant de zèle que de goût, etc.

M. le docteur Hébert de la Rousselière, dans une improvisation pleine de cœur et d'à-propos, a fait l'éloge de M. le

Digitized by Google

docteur Cerf, le promoteur, et mis en relief les services que peut rendre cette Exposition, inspirée par des sentiments de patriotisme et de haute philanthropie.

En quelques mots charmants, M. le Maire a complimenté les organisateurs de l'Exposition et applaudi aussi à l'heureuse idée qui l'a inspirée.

M. Charles Bouhier, conduit par M. Hébert de la Rousselière, M. le docteur Cerf et les Membres de la Commission, a fait ensuite le tour de la salle, décorée de façon si pittoresque, et a examiné avec un grand intérêt les jolies vitrines et les curieuses installations qui offrent aux regards tant d'appareils, de vêtements, de chaussures, de meubles, de jouets, d'articles d'hygiène, d'objets d'orthopédie, de literie, de vannerie, etc., tout ce qui, en un mot, concerne la nourriture, l'habillement, le couchage de l'enfant, son hygiène, ses amusements ou les soins à lui donner.

L'Exposition de la *Goutte de Lait* a été particulièrement remarquée. Cette association, bien connue de nos concitoyens, est justement appréciée des mères de famille peu fortunées, auxquelles elle livre, à des conditions avantageuses, l'excellent lait de l'étable de l'asile Saint-Nicolas.

Le joli étalage de cette Œuvre, que dirige avec un dévouement infatigable M. Avrilleau, secondé par les zélés auxiliaires de la Commission, expose de petits paniers de biberons remplis de lait stérilisé et maternisé suivant les dosages requis pour l'enfant aux divers âges, et des pancartes contre les murs fournissent aux mères de précieux conseils pour l'allaitement des nouveau-nés et les soins délicats à leur donner.

Toutes nos sincères félicitations aux organisateurs de cette belle Exposition, dont le succès a été très grand.

C'est pendant la durée de cette Exposition, que M. le docteur Saint-Yves Ménard, membre de l'Académie de Médecine, a donné, à l'Hôtel de Ville, une conférence justement remarquée, sur la *Vaccination*

Devant un nombreux et brillant public, l'éminent professeur, qu'assistaient au bureau M. le docteur Monprofit, président, et MM. les organisateurs de l'Exposition d'Hygiène de l'Enfance, a montré, avec une élégance simple et charmante, une clarté parfaite, ce qu'était et devait être la vaccination.

Il a fait un saisissant tableau de la variole, avec ses consé-

Digitized by Google

quences terribles, souvent mortelles, avec sa contagion si facile et si rapide. Recherchant dans l'histoire les moyens successifs employés pour la combattre, M. Saint-Yves Ménard a successivement fait passer devant les yeux de ses auditeurs les différentes phases de ce combat. Ce fut d'abord l'inoculation même de la variole, puis la vaccination d'abord incomplète, puis, suivant les progrès de la science médicale, arrivant à ce qu'elle est aujourd'hui : le remède infaillible et pratique contre la variole.

Il faut que ce remède devienne d'un usage général. Successivement, M. le docteur Saint-Yves indique les moyens d'utiliser ses bienfaits et parle de la persévérance qu'il faut mettre à le faire adopter par tous sans exception.

Cette conférence a été très applaudie.

***

Le 27 novembre a eu lieu, place du Ralliement, la séance d'inauguration des cours médicaux, organisés par l'*Union des Femmes de France*, œuvre dont, on s'en souvient, la création est due à l'initiative de M. le docteur Monprofit, il y a déjà un certain nombre d'années.

Plus de cent cinquante dames assistaient à cette réunion. Dans la salle étaient attachés les drapeaux blancs à croix rouge de l'Association.

Le premier cours comprenait des *Notions d'anatomie générale*. Il était fait par M. le docteur Motais.

Après avoir remercié les dames du Comité de l'honneur qu'elles ont bien voulu lui faire, en le priant de traiter ce sujet, le conférencier estime que la meilleure manière de soigner un blessé, c'est de savoir comment s'y prendre et de connaître, par conséquent et avant tout, la structure du corps.

Il décrit ensuite les différents systèmes du corps humain : le système osseux, le système musculaire, l'appareil de la circulation, etc. Au moyen d'un squelette et d'un écorché, le conférencier joint l'exemple à la théorie; en outre, les auditeurs ont pu, à la suite de la conférence, examiner certaines pièces anatomiques animales préparées pour la circonstance, afin de permettre aux assistants de retenir plus facilement les principes émis.

Le conférencier a, en outre, indiqué de quelle façon on devait soutenir un membre fracturé et traiter la syncope. Il a

Digitized by Google

terminé en mettant sa clinique à la disposition des dames de la Société qui voudraient se perfectionner dans la méthode des pansements.

Cette première leçon a été très intéressante et très applaudie.

***

La messe annuelle de la Société de secours aux blessés militaires a été célébrée le 13 décembre à la Cathédrale.

L'église était décorée des écussons de la Croix-Rouge entourés de drapeaux tricolores.

Monseigneur présidait, assisté au trône épiscopal par Mgr Pessard et M. Labonne, vicaires-généraux.

Dans l'assistance on remarquait :

M. le général Faugeron, président de la Société; M. Merlet, sénateur, vice-président; MM. le général Samary, le général Joly, le colonel de Monspey, du 25e dragons; les lieutenants-colonels du 135e de ligne, du 6e génie et du 25e dragons; M. Massonneau, médecin principal; M. le sous-intendant militaire; M. le capitaine de gendarmerie et un grand nombre d'officiers de la garnison;

MM. Jamin, président de la Chambre de Commerce; Colas de la Noue, secrétaire général de la Croix-Rouge; Mme la générale Lacretelle, présidente du Comité; Mme la baronne Le Guay, vice-présidente, et les Dames du Comité de la Croix-Rouge; MM. Betton, juge délégué par le tribunal de Commerce; Huault-Dupuy, conseiller d'arrondissement; Bruas, Lemesle, Cardi, conseillers municipaux; Cousté, directeur du Haras; Quinchez, directeur de la Banque de France; Robiou du Pont, directeur des contributions indirectes; M. Beucher, bâtonnier; MM. Morry, Fairé, avocats; les représentants de la Chambre des avoués près la Cour et le tribunal, de la Chambre des notaires, etc., etc.

Voici la liste des Sociétés qui ont assisté à la messe de la Croix-Rouge, la plupart avec leurs drapeaux :

Société fraternelle des Officiers en retraite, Société fraternelle et de secours mutuels des Anciens Militaires, Société amicale et de secours mutuels des Officiers et des Militaires de tous grades et de toutes armes en retraite, décorés de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire, ou titulaires d'une médaille de guerre; Société des Anciens militaires employés civils de l'Etat; Union patriotique des combattants

Digitized by Google

de 1870; la 627e section des Vétérans des armées de terre et de mer; la Société des Anciens sapeurs du génie et des Anciens pontonniers; la Société des Anciens zouaves « Les Chacals » La Société amicale de secours et de tir des anciens militaires du 135e de ligne, « L'Alerte »; la Société de « L'Étrier »; la Société colombophile « Le Messager Angevin »; la Société de gymnastique.

Une quête a été faite par Mmes la générale Joly, marquise de Monspey, Magué, Doyen, vicomtesse de Bernard du Breil.

M. Baudriller, vicaire-général, dans une éloquente allocution, a montré l'utilité de la Société de secours aux blessés militaires, qui entoure de ses soins et de son dévouement le soldat blessé sur le champ de bataille et adoucit, comme par un regard de la Patrie absente, la mort de celui qui succombe pour l'honneur de la France.

***

Le 11 décembre, a eu lieu, dans la salle du café Gasnault, à Angers, la réunion de la Société de Géographie commerciale, pour la formation d'une section locale.

M. Leroy présidait, assisté de MM. les docteurs Jagot, Barot, Mâreau, Gripat, Boquel; MM. Lafarge, adjoint au maire d'Angers, Fortin, le proviseur du Lycée, etc.

M. le président a donné lecture d'une longue liste d'adhérents. M. Barot a expliqué le but et le fonctionnement de la Société, puis on a procédé au scrutin pour la nomination du bureau de la section de Maine-et-Loire.

M. A. Leroy a été élu président, MM. Bessonneau, Cointreau et le docteur Jagot ont été nommés vice-présidents. M. le docteur Barot a été choisi comme secrétaire général, et M. Pucelle comme vice-secrétaire. Le trésorier sera M. Fortin; seront membres du bureau : MM. Cormeray, Bleunard, Gourin, Meynier

Sur la proposition de M. le docteur Barot, la section a désigné M. Jagot pour la représenter à la fête du trentenaire de la Société de Géographie commerciale.

Le siège social est fixé place du Ralliement, 10, 1er étage.

***

Deuxième Concert populaire.

Très bonne exécution par l'orchestre de la *Symphonie en la mineur* de Saint-Saëns, de l'*Ouverture de la Flûte enchantée*

Digitized by Google

de Mozart, des *Préludes* de Listz. L'admirable interprétation de ce poème symphonique a valu à M. Brahy une ovation aussi chaude que méritée.

Le concert était terminé par *Huldigungsmarh*, œuvre bruyante de Wagner, aussi dure à entendre que son nom l'est à prononcer.

Une violoniste de beaucoup de talent, Mme Albert Diot, a montré de sérieuses qualités de style et de mécanisme dans l'exécution de la *Symphonie espagnole*, de Lalo, et de la *Havanaise*, de Saint-Saëns. Elle a eu notamment de très beaux passages de quatrième corde. Mais pourquoi abuse-t-elle d'un vibrato exagéré qui donne parfois une impression de demi-justesse? Et puis, il faut bien le reconnaître, il est des œuvres, comme la *Symphonie espagnole*, qui demandent une vigueur d'archet qui ne se peut trouver chez la femme.

A part ces légères critiques, constatons le grand et légitime succès remporté par Mme Albert Diot qui, nous le répétons, est une violoniste de beaucoup de talent.

Troisième Concert populaire.

La présence d'un pianiste célèbre, la première audition d'un poème symphonique, c'était plus qu'il ne fallait pour obtenir une belle chambrée.

Le pianiste, c'était M. Joseph Thibaud, dont personne n'avait oublié le triomphe de l'an dernier au concert de la Société Sainte-Cécile. Tel il s'était montré alors, tel nous l'avons retrouvé avec son mécanisme impeccable et son sens musical développé, dans le *Concerto en ut mineur* de Saint-Saëns, deux *Nocturnes* de Chopin, et la *Légende de saint François de Paule marchant sur les flots*, de Listz. Le public a chaudement applaudi ce virtuose du piano, dont le jeu brillant, quoique peut-être un peu froid, a conquis tous les suffrages.

La première audition était celle d'un poème symphonique, *Boabdil*, de M. Georges Sporck, contenant de belles harmonies à l'orchestration savante, mais long et manquant d'homogénéité.

Une *Symphonie en ré majeur*, de Brahms, et la classique *Marche d'Athalie*, de Mendelshon, ont été enlevées avec le brio habituel par l'orchestre.

Digitized by Google

Quatrième Concert populaire.

Le charme de la toujours jeune *Symphonie en ré majeur*, d'Haydn, la grandeur et la majesté du *Prélude de Lohengrin*, de Wagner, la délicatesse de ces pages colorées qui s'appellent *Namouna*, suite d'orchestre de Lalo, ont été admirablement rendus par l'orchestre qui, malgré des efforts dignes d'un meilleur sort, n'a pu captiver le public en lui jouant un *Carnaval*, de Dvorack, plus tapageur qu'intéressant.

Le chant était représenté à ce concert par Mlle Meina Simon, qui a bien dit (ne disons pas chanté) une *Berceuse*, de Mozart, *Dans la brume*, de Lenormand, *Ein schwan*, de Grieg. Cette artiste de salon, au talent délicat, ne possède pas un volume de voix suffisant pour une salle vaste comme le Cirque-Théâtre. Peut-être a-t-elle intentionnellement chanté à mi-voix pour dissimuler les rudestes de la langue allemande dont elle a cru devoir se servir et dont, depuis quelque temps vraiment, on abuse un peu à nos concerts.

Cinquième Concert populaire.

Le dimanche 20 décembre, la Société des Concerts fêtait, dans une solennité inoubliable, le centenaire de Berlioz et nous donnait une audition parfaite d'une des plus belles œuvres du maître, *Roméo et Juliette*.

Cette magistrale symphonie dramatique, à l'exécution de laquelle concouraient, outre l'orchestre, Mlle Bardoz et M. Camoin, deux artistes appréciés des habitués de notre théâtre, la vaillante Société Sainte-Cécile et des chœurs d'amateurs, a été rendue avec un brio, une maëstria incomparables. Tous ont droit à des félicitations; orchestre, chanteurs, chœurs, ont été parfaits. Jamais, croyons-nous, ensemble meilleur n'a été constaté à Angers, peut-être même dans les grands concerts parisiens.

« Quant à Brahy », écrit avec juste raison Yves Mainor dans le *Journal de Maine-et-Loire*, « ce n'est pas la première « fois que je le rapproche dans mon esprit des Weingaertner, « des Richter et du grand Bülow. Il est bien de la même race « que ces maîtres; son geste, invocateur et large comme un « geste d'apôtre, a la même puissance de dire la vie et « d'appeler la lumière. Il fut, l'autre jour, encore au-dessus « de lui-même, et l'orchestre, grâce à lui, parut vaincre sans « effort les prodigieuses difficultés de sa tâche. »

Digitized by Google

Nous ne saurions mieux faire que nous associer à cet hommage si juste rendu au talent de M. Brahy.

Sixième Concert populaire.

Au programme : La *Symphonie en ut mineur*, de Beethoven; un *Nocturne* pour orchestre et piano, de Jean Huré; le *Prélude de l'après-midi d'un faune*, de Debussy; l'*Ouverture de Genoveva*, de Schumann, pièces admirablement exécutées par l'orchestre; le piano, dans le *Nocturne*, a été tenu par Mlle Ritter avec sa maîtrise habituelle.

Mlle Vila, une agréable soprano dramatique à la voix pleine et agréable, a parfaitement chanté les *Songe et cavatine d'Iphigénie en Tauride*, de Gluck, la *Procession*, de César Franck, et *Thésée* « *Revenez*, *amour*, *revenez* », de Lulli. Ce dernier morceau, accompagné au piano par Mlle Ritter, a valu à Mlle Vila de nombreux applaudissements et rappels.

***

Le concert donné, le 11 novembre, par Mlles Jeanne Blancard et Carmen Forte, dans la salle du Grand Hôtel, a produit, dit *Angers-Artiste*, la meilleure impression sur le public malheureusement trop restreint qu'avait attiré un programme des mieux composés. Mlle Blancard est l'interprète rêvée des œuvres qui demandent de la grâce, de la délicatesse et de la légèreté. Elle s'est montrée tout à fait supérieure dans l'*Allegro* final de la sonate de Saint-Saëns, la valse en *la* bémol, de Chopin, et les *Étincelles*, de Moskowski.

Gros succès pour Mlle Carmen Forte qui, dans une *Polonaise*, de Laub, a fait preuve d'une exceptionnelle virtuosité. Il fallait tout le talent de l'interprète pour rendre intéressante cette musique aussi vide que banale. La jeune artiste y est parvenue. De jolies mélodies, signées Massenet, Dubois, Berlioz, chantées avec autant d'expression que de style par Mlle Despinoy, complétaient ce programme auquel nous devrons le souvenir d'une agréable et charmante soirée.

***

C'est aussi à *Angers-Artiste* que nous empruntons l'article suivant, signé du nom de M. Louis de Romain :

« La matinée musicale donnée le dimanche 27 décembre dans la salle du Grand Hôtel, par l'Association des Jeunes Musiciens, a été un véritable régal artistique pour les audi-

Digitized by Google

teurs, hélas trop clairsemés, qui avaient répondu à l'appel des remarquables virtuoses que nous avons eu le plaisir d'entendre. Le groupement de ces talents riches d'espérances et déjà brillants, autour d'un prêtre ami des arts et dévoué à ceux dont il facilite les premiers pas dans la carrière, mérite l'universelle sympathie. L'audition des différentes œuvres interprétées par ces débutants, en possession d'une technique qu'on ne rencontre pas souvent chez des artistes ayant le double de leur âge, a été pour le public une agréable surprise. Le trio en *ut* mineur de Mendelssohn, l'*Andante cantabile*, avec variations, et le *Menuetto* du trio en *ut* mineur de Beethoven nous mirent à même d'apprécier ces qualités de style, de sentiment, de pondération, qui sont le propre des vrais musiciens. M. Arcouet est un pianiste de premier ordre, possédant un toucher d'une extrême délicatesse et d'une grâce très captivante. Il nous a donné, en compagnie de M. Turcat, une irréprochable interprétation de l'*Impromptu* de Reinecke, pour deux pianos, et a obtenu un énorme succès dans le *Thème* varié de Saint-Saëns. Très applaudi dans une *Cavatine* de Th. Dubois et les célèbres *Papillons* de Popper, M. Bazelaire a délicieusement fait chanter son violoncelle, et M. Joseph Bilenski, qui fut jadis à l'âge de neuf ans lauréat de notre école de musique, a fait preuve d'une belle virtuosité dans les *Airs Tziganes* pour violon, de Sarasate.

« Nous pouvons saluer en M. Morati un chanteur de grand avenir. Doué d'une voix de ténor longue et facile, vibrante et d'une sonorité superbe dans le registre élevé, ce jeune artiste a chanté avec un style excellent et une expression très juste les Airs de *Sigurd* et de la *Tosca*, après lesquels il a été couvert d'applaudissements.

« En résumé, succès éclatant, unanime et complètement mérité. »

***

Bien qu'habituellement nous ne nous occupions pas du théâtre, nous ne pouvons passer sous silence l'exécution, le 17 décembre, sur notre scène (la première exécution en province), de l'*Étranger*, de Vincent d'Indy.

Constatons de suite l'excellent accueil fait par le public à cette œuvre, et à son auteur, qui avait bien voulu, la baguette du chef d'orchestre à la main, en diriger la première représentation.

Digitized by Google

Que dire du poème, sinon qu'il est un peu étrange. En effet, si, dans les œuvres de Wagner, le mystérieux s'explique par une mise en scène et des personnages fantastiques, il semble bizarre de voir, dans l'œuvre nouvelle qu'il nous a été donné d'entendre, cet apôtre mystique qu'est l'Etranger, vêtu comme un pêcheur, vivant au milieu d'autres pêcheurs, de douaniers, de femmes du peuple, dans un cadre réaliste. Il y a là quelque chose qui surprend, qui choque.

Et puis, la pièce manque de mouvement, avec ces deux personnages qui, pendant deux actes, sans aucune transition, vous entretiennent de leur amour fatal, de leurs souffrances morales.

La partie de chant, le dialogue continuel entre deux voix, pendant toute la pièce, devient à la fin monotone et l'oreille tout naturellement se détourne de la scène pour écouter les jolis motifs symphoniques qui se déroulent à l'orchestre.

Disons de suite que celui-ci a été superbe et que M. Grimault et Mlle d'Heilsonn ont fort bien tenu leurs rôles.

Quelle différence entre cette œuvre plutôt froide et la musique alerte, pimpante, colorée, du *Maître de Chapelle*, qui était joué en lever de rideau, surtout quand l'exécution en est confiée à un chanteur expert, à un musicien consommé comme le baryton Bailly, dont la belle et souple voix, conduite avec art, en fait ressortir les fines broderies et la séduisante mélodie.

***

Le 11 décembre, en creusant des tranchées sur le mail de la préfecture, on a trouvé plusieurs sarcophages semblables à ceux qui avaient été découverts en 1898. La plupart de ces tombeaux étaient vides. On a toutefois recueilli deux croix d'absolution en plomb, dont l'une porte encore un texte fortement endommagé.

***

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« L'Ambassadeur des États-Unis, accompagné de M. Henry Vignaud, premier secrétaire d'ambassade, s'est rendu à l'atelier du sculpteur Louis Noël, où se trouve momentanément érigé le monument de Washington.

« L'atelier avait été pavoisé de drapeaux américains. Le général Porter et M. Vignaud ont été reçus par M. Henry Jouin,

Digitized by Google

secrétaire de l'École des Beaux-Arts, l'un des promoteurs de l'offre par la France aux États-Unis du buste en bronze de Georges Washington.

« M. Jouin a excusé MM. de Rochambeau, de Lafayette et de Grasse, absents de Paris, également promoteurs de cet hommage.

« Il s'agit, on le sait, d'un bronze colossal, pris sur le modèle exécuté en 1827 par David d'Angers, et qui doit remplacer, dans le Palais du Congrès, à Washington, un marbre de David, offert par souscription aux États-Unis et détruit dans l'incendie de 1851.

« Le général Porter a beaucoup admiré le bronze de haut style, la gaine en marbre précieux, le cartel curieusement composé qui le décore, et dans lequel prendra place la plaquette où seront inscrits les noms des souscripteurs.

« Mme Leferme, née David d'Angers, fille de l'auteur du buste, assistait à la visite de l'Ambassadeur. »

***

On lit dans *l'Anjou*, sous la signature de M. Henry Coutant :

« La fraîcheur qui convient spécialement à notre Vin d'Anjou serait-elle également plus propice qu'aucune autre température aux réunions que nos compatriotes de Paris organisent périodiquement sous le vocable de ce produit national? Il faut le croire, car, après le dîner d'été qui avait trompé les espérances des moins optimistes, celui auquel il nous a été donné d'assister, jeudi soir, a dépassé les prévisions des plus confiants. Cinquante-deux convives, tous plus joyeux les uns que les autres, animés de la cordialité la plus franche et de cette affabilité spéciale de notre race avaient répondu à l'appel du Comité. Le salon du café Cardinal, qu'on avait eu l'idée très heureuse de choisir comme cadre, se prêtait merveilleusement à la disposition des tables, qui présentaient un coup d'œil d'autant plus agréable que les artistes conviés à nous récréer après le dîner y avaient pris place. Chose plus banale et qui mérite une mention particulière, le repas fut exquis et l'excellente cuisine qu'on y dégusta contribua pour beaucoup à bien disposer les esprits des aimables compatriotes réunis en cette agape familiale.

« M. Cormeray présidait avec son urbanité et sa bonne grâce coutumières; deux charmantes actrices, Mlle Mariette

Digitized by Google

Lelières, du Théâtre Moderne, et Mme Flor'Albine, de la Gaîté, l'encadraient, et de chaque côté de ces dames se déroulait la théorie des convives : MM. Bichon, député, Peyssonnié, Brot, docteur Menière, Rabouin, Richou, Plaçais, Jenniette, Jousselin, Leroux-Cesbron, Blachez, Boisnard, Lorin, docteurs Gripon et Laigre, Mellet, Rousseau, Décard, Vinsonneau, Ciret, Martin, Gaucher, Legludic, Cheramy, Haro, Chevalier, Fouillaron, docteur Furet, Rablet, Dorvault, Durand, René Martin, Triquier, Magnant, L'Hoest, Papin, Beziau, Masson de Torcy, docteur Laboulaye, Sonnerat, Foreau, etc.

« Si le dîner fut joyeux, que dire du concert qui suivit, sinon qu'il en fut comme le prolongement naturel et que le rire un peu contenu autour des tables s'y épanouit en toute liberté, grâce aux désopilants monologues de M. Décard, un artiste angevin que l'Anjou a bien voulu généreusement prêter à l'Odéon, grâce aux fantaisies hilarantes de MM. Paumier, de l'Odéon, et Rablet, des Nouveautés, grâce surtout aux morceaux tout à fait délicieux que détaillèrent Mmes Flor'-Albine et Lelières. Une note d'art musical fut apportée au milieu de cette gaîté par un violoniste angevin, M. Rousseau, dont le talent fut très vivement apprécié des auditeurs.

« Mais une surprise nous était réservée à la fin de cette soirée. Une première, oui messieurs, une première représentation d'une fine et spirituelle comédie de paravent, *La Terre promise*, habilement tirée d'une boutade de Michel Provins par votre distingué compatriote M. Richou, qui sut mettre dans cette adaptation assez de son esprit et de son talent délicat pour que personne ne puisse se méprendre sur la part très large qui lui revient dans le succès de cette petite œuvre très applaudie. »

***

M. le professeur Monprofit, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Angers, est nommé lauréat de l'Institut de France et reçoit de l'Académie des Sciences un prix pour son ouvrage sur la *Chirurgie des Ovaires*.

***

L'Académie de Médecine a décerné à M. le Dr Barthelat, chargé de cours à l'École de Médecine d'Angers, un prix de 400 francs pour son travail : *Les mucorinées pathogènes et les mucormycoses chez les animaux et chez l'homme* (Prix Desportes).

***

Digitized by Google

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos compatriotes, M. L'Hoest, sculpteur distingué, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, vient d'être classé premier dans le concours ouvert pour le monument des professeurs Deherain, Mussat et Lamton, à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon. En conséquence, M. L'Hoest a été chargé de l'exécution de ce monument, auquel il travaille actuellement.

***

Au concours de poésie du VIIIe Congrès national de la Mutualité française, le jury a décerné le prix pour la cantate, paroles, à M. Henri Préfosse, d'Angers.

***

Au concours de composition musicale de 1903, ouvert par l'Association des Jurés orphéoniques, le premier prix (prix de l'Association, médaille de vermeil avec prime de participation à l'édition de l'œuvre couronnée), a été attribué à M. Louis Boyer, directeur de la musique municipale d'Angers. — Titre du morceau couronné : *Ariane*, ouverture de concert.

***

On lit dans le *Petit Courrier* :

« La récente organisation de nos troupes coloniales a considérablement accru l'importance du commandement supérieur de l'Afrique occidentale : chargé de défendre le point d'appui de Dakar, d'assurer la sécurité des immenses territoires qui s'étendent de Saint-Louis au Tchad et à l'embouchure du Congo, et de préparer leur liaison avec l'Algérie, d'organiser des réserves indigènes toujours prêtes en vue d'une expédition lointaine, le titulaire de ce poste doit inspirer toute confiance, tant au point de vue politique qu'au point de vue militaire. Le choix du gouvernement vient de se porter sur le général Perreaux.

« Né à Angers, le 14 janvier 1851, le nouveau commandant supérieur, admissible à Saint-Cyr en 1870, s'engagea le 13 septembre; à la fin de la guerre, il était lieutenant. Remis sous-lieutenant, il suivit les cours de l'école, puis servit en Algérie au 50e de ligne, où il devint lieutenant le 21 février 1874; admis à l'école de guerre en 1878, capitaine le 2 mai 1881, attaché à l'état-major du corps expéditionnaire de Tunisie, passé dans l'infanterie de marine en 1885, il se distingua au

Digitized by Google

Tonkin, comme capitaine au 1er tonkinois, fut cité deux fois à l'ordre du jour et, chargé d'occuper la région d'Hayang, posa le premier les bases d'une organisation défensive de la frontière contre les bandes chinoises, au moyen de partisans armés s'appuyant à des villages fortifiés; il en fut récompensé par le grade de chef de bataillon, le 20 juillet 1887. Devenu en 1891 chef d'état-major du corps d'occupation, il organisa les territoires militaires, créés par M. de Lanessan, et assura la pacification du Tonkin en inaugurant contre les bandes chinoises une méthode dont l'application fut généralisée plus tard. Lieutenant-colonel le 20 septembre 1892, colonel le 3 mars 1897, il fut envoyé en 1898 à la Martinique comme commandant supérieur; la grande activité qu'il imprima aux travaux de défense de Fort-de-France et à l'organisation défensive de l'île au moyen des réserves locales lui valut une lettre d'éloges du ministre et le grade de général de brigade le 30 octobre 1900.

« Au moment de sa désignation pour l'Afrique occidentale, le général Perreaux commandait à Toulon la 4e brigade coloniale. Il est officier de la Légion d'honneur depuis le 12 juillet 1898. »

***

M. le général de Girardin, membre du Comité technique de la cavalerie, vient d'être atteint par la limite d'âge. Il se retire avec quarante-deux ans de service, huit campagnes et une blessure.

Très brillant officier de cavalerie, le général de Girardin a pris part, en 1869, au célèbre coup de main d'Aïn-Malakoff, au cours duquel il fut blessé à la cuisse. En 1870, il était au 3e hussards; ce régiment combattit à Wissembourg, à Frœschwiller et à Sedan; échappé par miracle à la fatale capitulation, il termina la campagne à l'armée de la Loire, où M. de Girardin conquit les galons de capitaine. Comme lieutenant-colonel et colonel, il a formé et commandé le 5e chasseurs d'Afrique. Général de brigade en 1893, il a été promu commandeur de la Légion d'honneur en décembre dernier.

Le général de Girardin est originaire de Saint-Léger-des-Bois (Maine-et-Loire).

***

Digitized by Google

Notre compatriote, M. le général Oudry, commandant la 9e division d'infanterie, a été nommé grand officier de la Légion d'honneur.

Ont été nommés chevaliers :

M. Dumas de Champvallier, commandant le dépôt de la remonte d'Angers.

M. Forlot, capitaine au 135e de ligne.

M. Gouzil, capitaine au 25e dragons.

M. Milon, conseiller général de Saumur.

M. Pansier, adjudant de gendarmerie, à Angers.

Ont été promus officiers de l'Instruction publique :

M. Bouvet, directeur du Jardin des Plantes, à Angers.

M. Fruit, sous-préfet de Segré, ancien journaliste.

M. L'Hoest, sculpteur, à Paris.

Ont été nommés Officiers d'Académie :

Mlle Alanic, femme de lettres, à Angers.

Mlle Allard, directrice de pension, à Angers.

M. Bernier, président de Société de Tir, à Angers.

M. Binet-Sanglé, médecin-major de 2e classe au 6e génie, à Angers.

M. Boëlmann Jules, vétérinaire-major à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Camoin, directeur du Théâtre d'Angers.

Mlle Charpantier Gabrielle-Marguerite, artiste lyrique à Paris, ancienne artiste au Théâtre d'Angers.

M. Fèvre, administrateur des fourneaux des écoles laïques à Angers.

M. Gastowtt, délégué cantonal à Cholet.

M. L. Hudon, imprimeur, à Angers.

M. Lagarde, médecin du dispensaire municipal des enfants malades du xve arrondissement, à Paris.

M. Marillier, publiciste, à Paris.

M. Maujoin, à Baugé.

M. Milon, à Segré.

M. Morat, maire de Saint-Jean-des-Mauvrets.

M. Moreau, trésorier-adjoint de l'Union des Sociétes de Tir de France, à Angers.

M. Peton, conducteur des ponts et chaussées, à Saumur.

M. Robin, délégué cantonal, à Segré.

M. Ruel, professeur de dessin, à Angers.

Digitized by Google

M. Sarraille, receveur particulier des finances, à Saumur.
M. Simon, journaliste, à Angers.
M. Simon, adjoint au maire de Saumur.

C'est avec plaisir que nous voyons figurer, au nombre des nouveaux officiers d'Académie, M. André Marillier, gendre de M. Grassin, directeur de la *Revue de l'Anjou.* Qu'il veuille bien agréer tous nos compliments.

M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire, a été promu commandeur du Mérite agricole.

Ont été nommés chevaliers :
M. Louis Allard, agriculteur à Angers.
M. Houdet Alfred, à Saumur.
M. Lemoine Constant-Jacques, horticulteur à Angers.
M. Loisel Pierre-Emile, agriculteur à Auverse.
M. Minier Edouard, horticulteur à Angers.

M. le Ministre de l'Intérieur a décerné :
Pour le serviee de la vaccine :
Une médaille d'argent à M. le Dr Canonne (Angers) ;
Un rappel de médaille d'argent à MM. les Drs Boquel (Angers), Gilbert-Petit (Le Mans) ;
Une médaille de bronze à M. le Dr Angot fils (Laval).

***

Le 11 novembre ont eu lieu, à Angers, les obsèques de M. le commandant en retraite Kieffer. C'était l'un des plus assidus et dévoués collaborateurs de la Société des Amis des Arts, dont il fut, pendant plusieurs années, secrétaire général et archiviste.

***

Le 18 novembre, ont été célébrées en l'église Saint-Joseph d'Angers les obsèques de M. le vicomte de Ruillé, au milieu d'une nombreuse assistance, dans laquelle étaient représentées toutes les classes de la société.

L'église était toute tendue de noir et ornée d'écussons aux armes de la famille de la Planche de Ruillé, qui décoraient également le catafalque.

Le deuil était conduit par MM. le comte Geoffroy de Ruillé, le comte Roger de Terves, ses neveux ; le vicomte G. de

Digitized by Google

Ruillé ; le vicomte P. de Terves, lieutenant au 9e cuirassiers ; le comte d'Ollone, capitaine au 27e dragons, ses petits-neveux ; les marquis de Richeteau et de Kergos.

L'absoute a été donnée par Mgr l'Evêque d'Angers.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Gain, conseiller municipal, MM. Bruas et J. Joûbert, membres du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Joseph et conseillers municipaux, MM. le comte de Sapinaud, le vicomte Raoul de Chemellier et de Baracé.

Derrière le char funèbre un maître de cérémonie portait sur un coussin la décoration de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand ; puis venait un groupe des Sœurs de l'Esvière. Les enfants des écoles des Frères de Saint-Joseph et d'autres paroisses encadraient le cortège, dans lequel avaient pris place les représentants de nombreuses sociétés angevines avec leurs insignes.

M. le comte de Ruillé avait acquis, par la distinction aristocratique de ses manières, par ses goûts d'artiste et ses générosités, une grande et légitime réputation. Sa perte sera surtout vivement ressentie des pauvres du faubourg Bressigny, qui le regardaient avec raison comme leur principal bienfaiteur.

***

Le même jour, on enterrait, à Notre-Dame, M. l'abbé Téton, curé de la paroisse depuis quinze ans et chanoine honoraire de la Cathédrale. La cérémonie était présidée par Monseigneur l'Évêque, qui a prononcé l'éloge funèbre du défunt.

***

Le 21 novembre, est décédé à Angers, M. l'abbé Portais, chanoine titulaire de la Cathédrale, rédacteur des conférences ecclésiastiques du diocèse, supérieur de la Communauté des Fontevristes de Chemillé. Il était âgé de 56 ans.

M. le chanoine Portais avait composé plusieurs ouvrages d'histoire : *La vie de la Mère Euphrasie Pelletier*, fondatrice du Bon-Pasteur, qui fut traduite en espagnol, en anglais et en italien, et l'*Abbé Gruget*, curé de la Trinité. Il avait donné une nouvelle édition de la *Vie de Mademoiselle de Melun*, par Grandet. Il recueillait depuis quelques temps des documents pour l'*Histoire de Sainte-Marie-la-Forêt*, lorqu'il fut frappé par la mort.

***

Digitized by Google

C'est avec regret encore que nous annonçons la mort de M. Louis Bordier, banquier, maire de Saint-Laurent-du-Mottay, administrateur de la Caisse d'épargne. Ses obsèques ont été célébrées, le 30 novembre, en l'église Notre-Dame d'Angers, trop petite pour contenir la nombreuse affluence de parents et d'amis du défunt.

Parmi les couronnes figuraient celles offertes par la Société des Amis des Arts, les Concerts Populaires, la Caisse d'épargne, les officiers du 25e dragons, la commune de Saint-Laurent-du-Mottay, la Société de l'Etrier et les fermiers du défunt.

Au cours de la cérémonie religieuse, l'orchestre des Concerts Populaires a exécuté, sous la direction de M. Closon, la *Méditation*, pour orchestre, de M. Jules Bordier, et *Mort d'A*, de Greeg.

M. Durand, l'éminent harpiste, a fait entendre une superbe mélodie.

M. Dénécheau tenait l'orgue.

Après la messe, l'absoute a été donnée par M. l'abbé Grellier, vicaire général, représentant Mgr l'Evêque.

La cérémonie terminée, le cortège s'est rendu au cimetière de l'Est, où a eu lieu l'inhumation.

***

Quelques jours plus tard, disparaissait un de nos plus distingués collaborateurs, M. Alphonse Poirier, rédacteur en chef de l'*Anjou*. Voici en quels termes, son collègue et ami M. Philouze, annonçant cette triste nouvelle, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, résume la vie de M. Poirier :

« Alphonse Poirier, né à Nantes le 30 mai 1857, fit ses études au collège des Jésuites de Vannes dont il gardait et où il a laissé les meilleurs souvenirs.

« Ses goûts littéraires le portèrent vers la presse. Après avoir donné une collaboration très appréciée à l'*Espérance du Peuple* de Nantes, Alphonse Poirier était choisi malgré sa jeunesse — il n'avait que 21 ans — par le Comité royaliste d'Ille-et-Vilaine pour diriger le journal l'*Union de Bretagne*.

« En 1883, Mgr Freppel l'appelait à Angers et lui confiait la rédaction en chef de l'*Anjou*, que l'éminent prélat venait de fonder « pour combattre les injustices et les violences du

Digitized by Google

« parti républicain et préparer la restauration de la Monarchie « chrétienne[1]. »

« Jusqu'à son dernier souffle, sans un instant de défaillance, Alphonse Poirier est resté fidèle à ce programme et a mis son vigoureux talent de polémiste au service de sa foi religieuse et de ses convictions royalistes.

« Il consacrait à la littérature les loisirs que lui laissait la politique.

« Après avoir débuté par une poétique plaquette, *Aimer et Croire*, dont les vers, bien frappés, traduisent des sentiments élevés et des aspirations généreuses, Poirier publia, sous le pseudonyme de Maxime Juillet, plusieurs romans d'un style facile : *Aveu suprême*, *La Nuit du Crime*, *Hélène Audrain*, et un grand nombre de nouvelles dramatiques ou humoristiques : *Pour lire en express*, *Châtiment*, etc., où des dons réels d'observation s'allient au charme du récit et à la vivacité du dialogue.

« L'ardeur des convictions d'Alphonse Poirier n'excluait pas la courtoisie à l'égard de ses adversaires politiques. Il les combattait loyalement et méritait leur estime.

« Depuis dix années je luttais à ses côtés, et j'ai pu apprécier son intelligence et son cœur. Et c'est avec un profond chagrin et des regrets émus que j'adresse ici, avec mes condoléances aux siens, un suprême hommage à l'écrivain de talent, à l'ami sûr que Dieu vient de nous enlever dans la force de l'âge pour le rappeler à Lui. »

Ses obsèques ont eu lieu le 4 décembre. Sur la tombe, M. Bodinier, sénateur, a adressé, dans un discours ému, quelques paroles d'adieu au distingué rédacteur en chef de l'*Anjou*.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort du R. P. Dom Legeay, bénédictin, décédé le 9 décembre, à Baronville, en Belgique, dans la 72e année de son âge et la 41e de sa profession religieuse.

Dom Legeay était né à Saint-Martin-de-la-Place. Il passa la plus grande partie de sa vie à l'abbaye de Solesmes ; malade, il vint se fixer à l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil. Puis, après le vote de la loi sur les associations reli-

[1] *Anjou* du 14 septembre 1883.

Digitized by Google

gieuses, il s'exila avec ses frères en Belgique. C'était un musicien de réelle valeur et un organiste distingué. Il a publié deux volumes de *Noëls anciens* pour lesquels il a composé un accompagnement très original.

X***

A Travers les Livres et les Revues

A chacun sa chimère. C'est une œuvre de début, paraît-il, que Mlle Mathilde Alanic vient de publier sous ce titre, à la librairie Henry Gautier, 55, quai des Grands-Augustins, Paris. Je veux bien le croire, puisqu'on l'affirme; mais à lire l'ouvrage, on ne s'en douterait pas.

Tout est harmonieux, en effet, dans ce simple et charmant récit, épisodes, descriptions, scènes de mœurs. Les personnages que l'auteur met en mouvement, les figures, sympathiques ou antipathiques, dont il trace la vigoureuse image ou dont il esquisse seulement la sihouette, n'ont rien que de très réel. Il semble même qu'on les ait rencontrés ici ou là. Tel ce singulier docteur ès-sciences, avec « son toupet 1845, sa haute cravate, son faux-col, ses lunettes, sa redingote tabac boursouflée de vastes poches, qui ne se pardonnait pas d'avoir commis l'inconséquence de se marier, quoique sur le tard! Son veuvage prématuré rétablit la logique entre ses conditions d'existence et ses principes; et dès lors il rattrapa si bien le temps que la pauvre défunte avait enlevé à la science, qu'il en arriva à oublier peu à peu la fille qu'elle lui avait laissée. » — Il joue dans le récit de Mlle Alanic l'un des rôles principaux. Je vous engage à faire connaissance avec les autres acteurs; et si vous vous procurez ce joli livre, vous pourrez en permettre la lecture à vos enfants : il fait partie d'une série intitulée ; *Bibliothèque de ma fille.*

M. l'abbé Durville, à qui est confié le soin de rédiger le catalogue des manuscrits de l'importante collection Dobrée, à Nantes, vient de faire paraître, dans un volume spécial, la notice qu'il consacre au *Cartulaire de Saint-Serge d'Angers*[1].

[1] Un vol. in-8° de 220 pages; Nantes, Joubin et Beucher, 1903.

Digitized by Google

Ce précieux manuscrit a été acheté par M. Dobrée en 1851. Il faisait partie de la collection Grille et figure au catalogue sous le titre de *Second cartulaire de Saint-Serge*. En réalité, c'est le second volume du cartulaire de notre abbaye angevine. Le premier volume a disparu : il existait encore au moment de la Révolution; depuis lors, nul ne sait ce qu'il est devenu.

Le cartulaire du musée Dobrée remonte au XIIe siècle. Il se compose de 176 folios chiffrés et contient 376 chartes. M. l'abbé Durville analyse toutes ces pièces, signale les renseignements qu'on peut en tirer pour l'histoire des mœurs et des usages de l'époque et mentionne, en essayant de les identifier, les noms de lieux qu'elles contiennent.

En attendant la publication intégrale du cartulaire de Saint-Serge, l'ouvrage de M. l'abbé Durville rendra les plus grands services aux travailleurs angevins.

C'est une vie bien curieuse que celle de *Jean Halbout de la Becquetière*[1]. Tout jeune, il se marie avec la fille d'un ambassadeur de France en Angleterre, Anne de la Boderie, qui lui donne deux enfants. Après avoir été le plus heureux des époux, tandis que sa femme entre dans l'ordre de Citeaux, lui, quitte le monde, se fait capucin, reçoit le diaconat et meurt de la peste en soignant les malades.

Cette originale figure du XVIIe siècle méritait d'être mise en pleine lumière. C'est ce qu'a voulu faire le R. P. Ubald, et il nous a tracé, de son frère en saint François, le portrait le plus fidèle et le plus séduisant.

M. Casati de Casatis s'est attaché à l'étude des monuments élevés en France de 1450 à 1550. Quel que soit le nom que l'on donne à cette période, — la plus brillante peut-être de l'architecture française, — qu'on la nomme « la première de l'art français », comme le souhaite M. Casati de Casatis, ou bien la première Renaissance, elle se distingue très nettement de l'âge suivant, où prédomine l'influence italienne. On commence à connaître l'histoire de cette école, ou plutôt de ces

[1] *Jean Halbout de la Becquetière* (1593-1626); étude de mœurs religieuses au XVIIe siècle avec un appendice sur la famille normande de la Boderie par le R. P. Ubald d'Alençon; un vol. in-12, Paris, Picard; Couvin (Belgique), maison Saint-Roch.

Digitized by Google

écoles : car il faut distinguer l'école du Berry (les Dampmartin), l'école de la Loire (Cogneau, Nepveu), l'école de Normandie (Ango, Leroux), l'école de Bourgogne (Sambin).

Dans une précédente notice, M. Casati de Casatis avait montré la place que devait tenir l'étude de ces monuments dans une histoire de l'architecture française. *(Étude sur la première époque de l'art français et sur les monuments de France les plus précieux à conserver.)* Aujourd'hui, il publie une nouvelle brochure où il s'occupe d'une façon particulière des édifices construits par le duc de Berry et par le roi René[1]. Mais il n'est pas de ces archéologues qui croient leur tâche accomplie s'ils ont fait une minutieuse description d'un monument et découvert dans des archives la date et les circonstances de sa construction. Il songe aussi à la conservation des édifices du passé. C'est ainsi qu'il signale à l'attention publique une charmante maison de Saumur qui menace ruine : elle est située dans le faubourg des Ponts, et on la nomme vulgairement la maison de la *reine Cécile* (reine de Sicile); elle est l'œuvre du roi René. Pourquoi la ville de Saumur ne l'achèterait-elle pas? Il lui serait facile de l'utiliser.

M. l'abbé Litou, curé de Cizay-la-Madeleine, a publié, tout récemment, une *Vie* populaire *de saint Girard*[2], apôtre du pays de Brossay. L'ouvrage comprend cinq chapitres : Enfance et jeunesse du Bienheureux jusqu'à son entrée en religion; sa vie monastique à Saint-Aubin; sa vie hors du monastère; son retour à Saint-Aubin et ses dernières années; ses obsèques, ses miracles, son culte. Je souhaite à cette œuvre excellente de vulgarisation tout le succès qu'elle mérite.

Notre savant collaborateur, M. l'abbé Angot, a été autorisé, l'année dernière, à faire des fouilles dans une station antique de la commune de Sainte-Gemme-le-Robert, canton d'Evron (Mayenne). Ces ruines, que la tradition appelait le *château* ou la *prison* de Rubricaire, ne sont autres qu'un *balneum*

[1] *Note sur les deux précurseurs de l'art français, le duc de Berry et le roi René, et sur un monument historique menacé de ruine*, par Charles Casati de Casatis. — Picard, éditeur.

[2] Un vol. in-8° de 102 pages; Angers, Germain et G. Grassin.

Digitized by Google

gallo-romain. M. l'abbé Angot ne s'est pas contenté de restituer, dans toutes ses parties, le plan du *balneum*[1]; il veut identifier la station de Rubricaire avec la station romaine de *Robrica*, que les Angevins revendiquaient pour leur territoire et qu'ils plaçaient tantôt à Saumur, Bagneux ou Munet, sur la rive gauche de la Loire, tantôt à Vivy, sur la rive droite.

Je reproduis, sans vouloir me prononcer — et pour cause — la conclusion de M. l'abbé Angot :

« La station de Rubricaire, dont les bains nouvellement exhumés sont une dépendance, est située, ai-je dit, sur la voie de Jublains au Mans. Me permettra-t-on, malgré cela, de chercher à l'identifier, en m'appuyant sur une étymologie possible, probable pour moi, et en proposant une rectification à la Table de Peutinger que tout le monde corrige plus ou moins ? La station de *Robrica* n'a jamais été trouvée avec certitude. La carte en question la place sur la route d'Angers à Tours. Nous voilà bien loin apparemment de Rubricaire et de la route de Jublains au Mans. Mais qu'on examine la Table de Peutinger; qu'on se souvienne que le copiste s'est fait une règle de ne jamais écrire les noms que dans les espaces laissés en blanc par le tracé des routes et des fleuves. On verra alors qu'il ne pouvait inscrire Rubricaire, en supposant que sa place fût sur la route du Mans à Jublains, que dans un espace étroit, à un centimètre, et presque immédiatement au-dessus de l'endroit qui a été assigné à Robrica, sur la route d'Angers à Tours. Le mot ne peut-il pas avoir été casé où il est par inadvertance, en place d'un nom omis, entre deux chiffres ? Qu'on le remarque encore : les deux autres stations angevines de la carte, *Segora* et *Combaristum*, n'ont pu être identifiées avec Ségourie et Combrée qu'en faisant à la carte des corrections graves. On n'aurait jamais cherché ces stations antiques dans les localités modernes sans un rapprochement philologique. L'erreur et l'écart sont peut-être plus forts entre Robrica et Rubricaire. Mais l'argument philologique ne peut-il pas être invoqué là aussi, et n'est-il pas assez probant ? S'il en était autrement, si Robrica et Rubricaire ne se con-

[1] *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, t. XIXe, p. 310.

Digitized by Google

fondent pas, la carte eût présenté deux stations de même nom se touchant presque. »

Les *Annales Fléchoises*, dans leur course à travers « la vallée du Loir », recueillent et publient d'interessants articles sur ce coin, si pittoresque et si riche en souvenirs, de l'ancien Anjou. Je ne citerai que les principaux : *Jean de Baïf et la seigneurie des Pins*, de 1478 à 1486, par M. L. Froger; *Chez les Pères Récollets du Lude*, en 1790-1791, histoire de la liquidation d'un couvent à la fin du XVIIIe siècle, par M. le Dr Candé; *La Flèche au* XVIIe, *établissement de la milice bourgeoise; le moulin des Belles-Ouvrières, à La Flèche; le château de la Varenne et l'Évêque d'Angers*, par M. l'abbé Paul Calendini; *Matheflon et le château du Verger*, par M. Paul Laumonier; *Menus propos fléchois du* XVIIIe *siècle*, *Nos Célébrités : Monseigneur Berneux; Noël Fléchois du* XVIIe *siècle*, par M. Louis Calendini; *Durtal*, aperçu sur le château, par M. le Dr Buquin; etc.

Voici le titre de plusieurs articles publiés par M. l'abbé Uzureau, dans diverses Revues :

Le cahier de Saint-Saturnin-du-Limet (*Revue historique et archéologique du Maine*, 1903, 2 semestre, 3e livraison);

Mgr Couet du Vivier de Lorry et les Affiches d'Angers (*Revue Angevine*, 1er octobre 1903);

La Sénéchaussée de Château-Gontier et les élections du Tiers-Etat, en 1789 (*Province du Maine*, août et septembre 1903);

M. Marin, curé de Freigné, guillottiné à Angers, le 5 mars 1794 (*Revue de Bretagne*, octobre 1903);

Les fêtes civiques à Angers pendant la Révolution (*Anjou historique*, janvier 1904);

Un Récollet de la Flèche, en 1789, le P. Piquet; *Vœu des officiers municipaux de la Flèche pour la réunion du Maine et de l'Anjou*, en 1789; *Ministres protestants convertis :* David Gilly, ministre à Baugé et David Courdil, ministre à Paimperdu, paroisse de Savigné-sous-Rillé; *Les paroisses des archiprêtrés de la Flèche et du Lude avant le Concordat* (*Annales Fléchoises*, septembre 1903 à janvier 1904).

A signaler encore :

Dans les *Archives médicales d'Angers* (juillet à décembre 1903) : *Étienne Guihal*, ancien interne des hôpitaux

Digitized by Google

de Paris, mort en 1902, par M. le Dr P. Papin; *le groupe hospitalier* (hôpital et hospice Gayot) *de Chalonnes-sur-Loire*, par M. le Dr Meignant; *Hermann de Vienne*, chirurgien du roi René, dont le tombeau a été retrouvé dans l'ancienne église Saint-Martin, par M. le Dr Quintard; l'*Hôtel-Dieu de Beaufort*, par M. le Dr Geslin.

Dans l'*Anjou historique* (janvier 1904) : *Messire Henri Arnauld*, évêque d'Angers, par Guy Arthaud; *Nécrologe angevin de la fin du* XVIIIe *siècle*, extrait des *Affiches d'Angers;* la suite de l'*Histoire de la constitution civile du Clergé en Anjou*, par M. l'abbé Gruget; etc.

Dans la *Revue Angevine* — qui a cessé de paraître depuis le 15 octobre — une très intéressante et très impartiale étude de M. Forquet de Dorne sur *Le Protestantisme en Anjou.*

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (octobre et novembre 1903), *M. Léon Cosnier*, *l'homme de bien*, par M. Eusèbe Pavie.

Dans la *Tradition* (novembre 1903), une biographie de notre compatriote, M. Lionel Bonnemère de Chavigny.

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Maison de Laval..., par le comte Bertrand de Broussillon, illustré par Paul de Farcy. Tome V : *Nouvelles recherches. — Table des noms*, par Eugène Vallée. Paris, Alphonse Picard et fils, in-8°.

Ce volume termine l'intéressante série des Laval[1]. Il comprend un supplément au cartulaire de Laval et de Vitré et la table générale de l'ouvrage. Pendant les huit années consacrées à la confection et à la mise au jour de quatre premiers tomes, l'auteur a poursuivi ses recherches. Grâce à l'apparition ou à la publication de travaux et d'inventaires nouveaux, il a recueilli de nombreux documents qui n'ont pu prendre place à leur rang chronologique. Il a formé ainsi un supplément important auquel il a joint des notes et des rectifications aux pièces précédemment publiées. Rien ne semble avoir été négligé par M. Bertrand de Broussillon pour compléter son ouvrage ou le perfectionner.

La table des noms, due à l'infatigable labeur de M. Eugène Vallée, est une œuvre d'érudition autant que de patience, et dont nous ne saurions dire trop de bien.

En même temps que le tome V, paraît, pour ajouter au premier volume, l'Introduction, et une réimpression, pour cause de modifications, des pages 49 à 80.

A. P.

[1] Voy. *Revue de l'Anjou*, 5e s., t. XXXI, nov.-déc. 1895, p. 390 ; t. XXXVI, mai-juin 1898, p. 496 ; t. XLI, sept.-oct. 1900, p. 315 ; t. XLV, juillet-août 1902, p. 157.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-SEPTIÈME VOLUME

JUILLET - AOUT

M. le comte de Maillé 5

Les rois angevins à Fontevrault (suite et fin). — **Joseph Joûbert** .. 27

Les derniers restes de l'église Saint-Denis à Angers. — **Ch. Urseau**. 53

Le Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences. Discours de M. Ch. Bouhier, maire d'Angers, et de M. le docteur Motais, président du Comité local 57

La paroisse et la seigneurie de Mazières (1294-1790). — **A. Angot**... 73

Poésies : I. Rendez-vous ; II. Vers libres du Sylvain ; III. Fantôme. — **A. de Châteaubriant** 89

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800) (suite). — **H. Faye** 93

Les fusillades d'Angers et des Ponts-de-Cé (décembre 1793) (suite et fin). — **E. Queruau-Lamerie** 123

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (juillet-août 1903). — **A. Cheux**..... 139

Chronique..... 141

Monuments historiques de l'Anjou : l'église de Cunaud, la tour Saint-Aubin, l'église abbatiale de Fontevrault. — Société des Amis des Arts d'Angers. — Concours pour l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc. — Un buste de David d'Angers en Espagne. — M. Maurice Lecoq, champion de France. — Distinctions honorifiques. — Nécrologie : M. le commandant Mesnage ; M. le baron Brincard ; Mme Baillio. — **A. Z.**

Chronique bibliographique 149

Angers et l'Anjou, notices historiques, scientifiques et économiques rédigées à l'occasion du 32e Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences. — **Léon Philouze.**

GRAVURE

Tombeaux de Richard Ier, dit Cœur de Lion, et d'Éléonore de Guienne.

Digitized by Google

SEPTEMBRE - OCTOBRE

Le portail occidental de la Cathédrale d'Angers — **Gabriel Fleury**. 153

M. Léon Cosnier. Le littérateur. — **Eusèbe Pavie** 163

Chouannerie. Un épisode de la vie de Georges Cadoudal et de Pierre Mercier (dit la Vendée). — **Dr de Closmadeuc** 203

Chanson contre le maréchal de Villeroy (1695). — **J. Denais**..... 229

La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux** 233

La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800) (suite). — **H. Faye**..... 251

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre-octobre 1903). — **A. Cheux**..... 281

Chronique 283

Les nouvelles casernes. — La tour Saint-Aubin et l'église abbatiale de Fontevrault. — La façade d'une vieille maison d'Angers. — La rue Henry Gréville. — La tombe d'Hermann de Vienne. — Deux œuvres de David d'Angers. — *David d'Angers et les tragiques grecs*, de M. Henry Jouin. — Dons de MM. de Grandmaison au Musée et à la Bibliothèque de Saumur. — Congrès de la Loire navigable. — Rentrée de la Cour et des Tribunaux. — Premier Concert populaire. — Un mariage. — M. René Bazin au *Gaulois*. — Concours de poésie de *Femina*. — Concours annuel de la Société des Amis des Arts. — Distinction honorifique. — Nécrologie : M. Jean-Baptiste Lemanceau. — **X*****

Chronique bibliographique 294

Le Dictionnaire historique de la Mayenne, par M. l'abbé Angot. — **F. Ubald d'Alençon**.

Richemont, libérateur de Paris et de la Normandie. — **Ch. Lemire**.

Quelques vérités, par Rémy Boissay. — **X**.

GRAVURES

Cathédrale Saint-Maurice d'Angers : Ensemble du portail occidental ; — Jambage droit du portail occidental.

Digitized by Google

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Un saumurois aux Indes. Daillé de Bonnevaux. — **L. Langlois**... 301

M. Léon Cosnier. Le littérateur (suite). — **Eusèbe Pavie**..... 313

M. le comte de Maillé. — **René de Fougerolle**..... 345

Chouannerie. Une épisode de la vie de Georges Cadoudal et de Pierre Mercier (dit la Vendée) (suite). — **Dr de Closmadeuc**..... 359

Différend entre l'Évêque et le Présidial d'Anjou, à propos de la question des immunités (1626). — **F. Ubald**..... 391

Désenchantement (poésie). — **P. Brodu**..... 401

La Révolution au jour le jour en Tourraine (1789-1800) (suite). — **H. Faye**..... 403

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (novembre-décembre 1903). — **A. Cheux**..... 435

Chronique..... 437

Inauguration du salon des Amis des Arts. — La Loire navigable. — A l'Université catholique : Séance de rentrée ; Une fête en l'honneur de M. René Bazin ; Conférences de M. l'abbé Gaire, de M. Ernest Jac et de M. le marquis de Dampierre. — Rentrée de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. — Exposition de l'hygiène de l'enfance. — Cours médicaux de l'Union des Femmes de France. — Messe de la Croix-Rouge, à la Cathédrale. — Société de Géographie commerciale, section d'Angers. — Concerts populaires. — Concert de Mlles Blanchard, Forte et Despinoy. — Concert de jeunes musiciens. — L'*Étranger*, à Angers. — Découverte de sarcophages, à Angers. — Un buste de Washington d'après David d'Angers. — Dîner du Vin d'Anjou. — Nos compatriotes : M. le Dr Monprofit, lauréat de l'Institut, M. le Dr Barthelat, lauréat de l'Académie de Médecine, L'Hoest, Préfosse et Boyer. — MM. les généraux Perreaux et de Girardin. — Distinctions honorifiques : légion d'honneur, palmes académiques, mérite agricole, médailles du ministère de l'intérieur. — Nécrologie : M. le commandant Kieffer, M. le vicomte de Ruillé, M. l'abbé Téton, M. le chanoine Portais, M. Louis Bordier, M. Alphonse Poirier, dom Legeay. — **X*****

A travers les Livres et les Revues : Mlle Alanic, *A chacun sa chimère* ; — Abbé Durville, *Cartulaire de Saint-Serge d'Angers*. — R. P. Ubald, *Jean Halbout de la Becquetière* ; — Casati de Casatis, *Deux précurseurs de l'art français, le duc de Berry et le roi René* ; — Abbé Litou, *Vie de Saint Girard* ; — Abbé Angot, *Le Balneum de Rubricaire* ; *Les Annales fléchoises*. — Brochures de M. l'abbé Uzureau, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 475

La Maison de Laval..., par le comte Bertrand de Broussillon, illustré par Paul de Farcy. Tome V : Nouvelles recherches. — **A. P.**

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 145-4.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2197

Digitized by Google

Digitized by Google